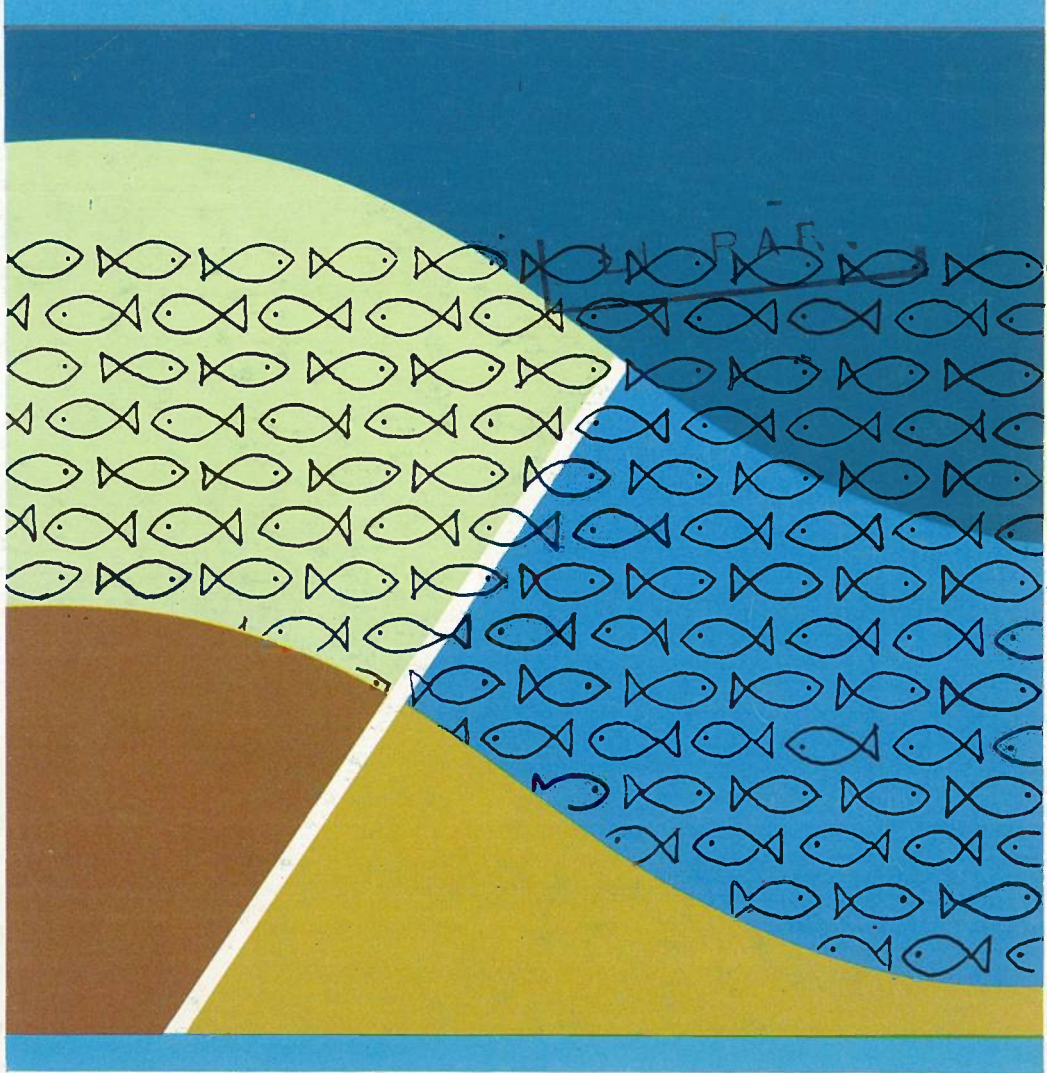


# LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE



La sécurité alimentaire mondiale  
Les pêches mondiales  
et le droit de la mer

# 1980

## CHAPITRES SPÉCIAUX

---

Depuis 1957, ce rapport présente chaque année, outre l'étude habituelle de la situation récente de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde, un ou plusieurs chapitres spéciaux consacrés à des problèmes d'intérêt plus permanent. Les sujets ainsi traités ont été les suivants:

- 1957 Facteurs influençant les tendances de la consommation alimentaire.  
Changements survenus après la guerre dans certains facteurs institutionnels affectant l'agriculture.
- 1958 Evolution de la situation alimentaire et agricole en Afrique au sud du Sahara.  
Le développement des industries forestières et ses répercussions sur les forêts du monde.
- 1959 Revenus et niveaux de vie agricoles dans des pays à différents stades d'évolution économique.  
Etude de certains problèmes généraux de développement agricole dans les pays insuffisamment développés, à la lumière des enseignements de l'après-guerre.
- 1960 Les programmes de développement agricole.
- 1961 La réforme agraire et l'évolution des institutions.  
Vulgarisation, éducation et recherche agricoles en Afrique, en Asie et en Amérique latine.
- 1962 Le rôle des industries forestières dans la lutte contre le sous-développement économique.  
La production animale dans les pays insuffisamment développés.
- 1963 Principaux facteurs influant sur le développement de la productivité agricole.  
L'utilisation des engrais: à la pointe du développement agricole.
- 1964 Nutrition protéique: besoins et perspectives.  
Les produits synthétiques et leurs effets sur le commerce des produits agricoles.
- 1966 Agriculture et industrialisation.  
Le riz dans l'économie alimentaire mondiale.
- 1967 Mesures propres à stimuler ou à décourager la production agricole dans les pays en voie de développement.  
Aménagement des ressources halieutiques.
- 1968 Progrès technique et relèvement de la productivité agricole dans les pays en voie de développement.  
L'amélioration de l'emmagasiner et sa contribution aux disponibilités alimentaires mondiales.
- 1969 Programmes d'amélioration de la commercialisation agricole: quelques leçons tirées de l'expérience récente.  
Modernisation des institutions dans l'intérêt du développement forestier.
- 1970 L'agriculture au seuil de la deuxième Décennie pour le développement.
- 1971 La pollution des eaux et ses effets sur les ressources biologiques aquatiques et sur les pêches.
- 1972 Education et formation en matière de développement.  
Comment accélérer la recherche agricole dans les pays en développement.
- 1973 L'emploi agricole dans les pays en développement.
- 1974 Population, approvisionnement alimentaire et développement agricole.
- 1975 La deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement: examen et évaluation à mi-terme.
- 1976 Energie et agriculture.
- 1977 Situation des ressources et de l'environnement au regard de l'alimentation et de l'agriculture.
- 1978 Problèmes et stratégies des régions en développement.
- 1979 La foresterie et le développement rural.

# la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1980

Situation mondiale  
Les pêches maritimes à l'ère des nouvelles juridictions nationales

---

*Cette publication est basée sur les données dont disposait la FAO jusqu'en mars 1981.*

---

*Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.*

*Les termes «économies développées» et «économies en développement» qui figurent dans certains tableaux sont utilisés pour plus de commodité dans la présentation des statistiques et n'impliquent pas nécessairement un jugement quant au stade de développement auquel sont parvenus un pays ou une zone donnés.*

P-00  
ISBN 92-5-201043-2

© FAO 1981

---

*Imprimé en Italie*

**LA SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE 1980**

## AVANT-PROPOS

Nous abordons la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement alors que la situation mondiale de l'alimentation, de l'agriculture et de l'économie en général va s'aggravant. Depuis le milieu des années soixante-dix la situation de l'alimentation et de l'agriculture est caractérisée par une insécurité croissante. Inflation accélérée, nouvelle récession, fort chômage, instabilité monétaire continue et déséquilibre des balances des paiements: tel est le sombre tableau de l'économie mondiale.

En 1980 la production alimentaire mondiale a très peu progressé, moins encore qu'en 1979. La production céréalière ayant été inférieure aux besoins pendant deux années consécutives, il y a eu une nette augmentation de la demande et des prix à l'importation en 1980, notamment pour les céréales secondaires. En 1981 les stocks céréaliers mondiaux seront nettement inférieurs au niveau minimal nécessaire pour garantir la sécurité alimentaire mondiale.

La hausse des prix alimentaires intérieurs s'est également accélérée en 1980 et il est peu probable qu'elle ralentisse en 1981. Les cours mondiaux des engrais ont suivi la même tendance. Fin 1980 les prix de plusieurs grands types d'engrais étaient de 20 à 30 pour cent supérieurs aux niveaux de l'année précédente.

Ceux qui pâtissent le plus de cette situation sont les pays à faible revenu et à déficit alimentaire, y compris la Chine. En 1980/81 leurs importations de céréales risquent d'augmenter de plus de 10 pour cent et ils devront acquérir la majorité de leurs importations sur le marché commercial, pour un coût estimé à 9 milliards de dollars E.-U.

Les déficits courants des pays en développement non exportateurs de pétrole qui ont presque doublé entre 1978 et 1980 atteignent 70 milliards de dollars et pourraient s'aggraver encore en 1981. Les dettes à moyen et long termes de ces pays ont quadruplé ou presque depuis 1973, passant à 280 milliards de dollars, et le service de cette dette absorbe une large part de leurs recettes d'exportation qui croissent lentement.

La précarité de la situation est telle en 1981 que jamais, depuis la campagne 1973/74, le monde n'avait dépendu à ce point des récoltes vivrières, en particulier celles de céréales. Préoccupé par cette situation, le Conseil de la FAO, à sa réunion de novembre 1980, a souscrit à l'appel que j'ai lancé en vue de la création d'un système d'alerte mondiale et m'a demandé de surveiller attentivement la situation et de réunir une consultation spéciale si le besoin s'en faisait sentir.

Par bonheur en 1981 les perspectives de la production céréalière sont encourageantes. Les emblavures se sont accrues et jusqu'à présent les conditions générales sont assez favorables aux cultures. Mais la moisson n'aura lieu que dans plusieurs mois et nous estimons que la production céréalière mondiale devrait s'accroître de 4 pour cent au moins pour permettre de satisfaire la demande en 1981 et de 8 pour cent pour que les stocks retrouvent un niveau garantissant une sécurité raisonnable.

Fait alarmant, il y a eu ces deux dernières années une montée en flèche du nombre des situations alimentaires d'urgence. D'après notre Système d'alerte rapide, en avril 1981 31 pays connaissaient des pénuries alimentaires anormales dues à des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, soit deux fois plus qu'il y a deux ans. La sécheresse a frappé les cultures vivrières dans bien des pays et le nombre des réfugiés a atteint des proportions inquiétantes surtout en Afrique. La situation critique dans laquelle se trouvent plus d'une vingtaine de pays d'Afrique m'a conduit, en collaboration avec le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, à convoquer une réunion de donateurs en septembre 1980 pour évaluer la situation et envisager des mesures concrètes de redressement. Je remercie les donateurs qui ont généreusement contribué à satisfaire les besoins d'urgence en Afrique. L'aide alimentaire s'est considérablement accrue et atteint 1,9 million de tonnes. Pourtant, si la réaction générale est encourageante elle n'en reste pas moins insuffisante car pour 1980/81 deux tiers seulement des besoins d'importation totaux des 26 pays en difficulté ont pu être couverts jusqu'à présent.

La Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) commence à jouer un rôle important. Mais après cinq années d'activité et malgré une augmentation des contributions ces derniers temps, elle n'a pas encore atteint l'objectif minimal de 500 000 tonnes. En outre, les contributions ne sont pas toutes laissées à la libre disposition du PAM. La RAIU n'est donc pas vraiment une réserve internationale d'urgence. C'est pourquoi j'ai proposé de substituer aux arrangements volontaires actuels une convention ayant force obligatoire pour garantir à la RAIU un certain niveau de ressources.

Il est particulièrement préoccupant que l'aide alimentaire ait tendance à se raréfier quand les crises alimentaires et les déficits céréaliers ne cessent de se multiplier dans maints pays en développement à faible revenu. Cette année l'aide céréalière risque d'être inférieure à 9 millions de tonnes, c'est-à-dire qu'elle s'éloignera davantage encore de l'objectif minimal de 10 millions de tonnes fixé par la Conférence alimentaire mondiale. La baisse du volume de l'aide alimentaire est due principalement à la montée constante des prix des denrées, notamment les céréales, ainsi qu'à la hausse du coût du fret et de la manutention. L'expérience du Programme alimentaire mondial en est une confirmation. En effet, bien que la valeur des ressources accordées au Programme ait augmenté de 150 pour cent en dix ans, le volume des denrées engagées ne s'est accru que de 2 pour cent. La communauté internationale doit trouver le moyen d'allouer l'aide alimentaire sur une base quantitative comme le fait la CEE.

A défaut d'une nouvelle Convention sur le commerce du blé, il serait opportun de proroger la convention de 1980 relative à l'aide alimentaire jusqu'à mi-1983. Il faudrait maintenant s'efforcer de trouver de nouveaux donateurs et d'amener les contributeurs actuels à accroître leurs engagements pour atteindre l'objectif de 10 millions de tonnes dans le cadre de la convention en 1981/82. Il faudrait également revoir cet objectif. La FAO estime que d'ici 1985 les besoins d'aide alimentaire pourraient être de l'ordre de 17 à 18,5 millions de tonnes. En attendant, le Plan d'action de la FAO sur la sécurité alimentaire mondiale revêt la plus grande importance.

Je me félicite de la décision que le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a prise récemment en réponse à la proposition contenue dans le Plan, d'accorder une aide financière aux pays membres pour qu'ils puissent faire face aux hausses temporaires des coûts de leurs importations cérésières. Cette assistance qui sera intégrée au dispositif de financement compensatoire existant déjà pour les déficits des recettes d'exportation, sera d'un précieux secours pour les pays qui doivent faire face à des difficultés de balances des paiements en temps de crise alimentaire.

Il est évidemment essentiel, pour renforcer la sécurité alimentaire mondiale, que les pays en développement accroissent leur production alimentaire et des efforts sont déjà faits dans ce sens. Pendant la deuxième Décennie pour le développement les pays du tiers monde sont parvenus à accroître leur production alimentaire à un rythme annuel moyen de 3,2 pour cent qui restait cependant inférieur aux 4 pour cent fixés dans la stratégie de développement. Diverses initiatives ont déjà été prises en Asie du Sud, au Sahel, en Afrique australe, dans les pays arabes et par le Groupe des non-alignés en vue de créer des systèmes régionaux de sécurité alimentaire comprenant des réserves vivrières. La FAO se propose d'accorder un soutien particulier à ces programmes régionaux et sous-régionaux et je suis convaincu que les donateurs sauront fournir l'aide requise.

L'état nutritionnel de la population des pays en développement ne s'est pas encore amélioré de façon sensible ni durable. Depuis qu'en 1978 l'apport énergétique alimentaire dans les pays en développement a égalé le niveau modeste des besoins moyens, il n'y a pas eu d'amélioration. Si l'on considère la nutrition comme le fer de lance du développement, il est vital de prendre délibérément et formellement en considération la nutrition dans les projets et programmes de développement agricole et rural. La FAO a formulé des directives à cet effet.

Les gouvernements de la plupart des pays en développement, mais en particulier de ceux à faible revenu et à croissance lente, doivent s'empresse de revoir et de redéfinir leurs politiques et leurs priorités afin d'éliminer les principaux obstacles à l'exécution de

leurs programmes. Ils trouveront les éléments nécessaires à cette tâche dans le Programme d'action de la CMRADR, l'étude Agriculture: Horizon 2000 et, pour l'Afrique, le Plan d'action de Lagos de l'OUA.

Dans la limite de ses possibilités la FAO est prête à contribuer à élaborer des programmes et des politiques prioritaires dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition et du développement agricole et rural, et à déterminer les besoins d'aide supplémentaire tant technique que financière.

Il faut donc accroître les investissements dans le secteur agricole. D'après notre étude Agriculture: Horizon 2000, les investissements dans le secteur agricole primaire devraient s'accroître à un taux annuel de 4,0 pour cent, se montant à quelque 63 milliards de dollars en 1990 (aux prix de 1975), pour que les taux de croissance agricole fixés puissent être atteints. En 1990, les besoins d'aide extérieure devraient être de l'ordre de 12,5 milliards de dollars aux prix de 1975, soit plus de deux fois et demi le niveau effectif de 1979. Cet objectif n'est pas excessivement ambitieux par rapport au taux de croissance passé. Il est donc d'autant plus décourageant qu'en 1979 l'assistance ne se soit accrue que de façon négligeable aux prix courants et que, pour la première fois depuis 1975, elle ait même baissé de un dixième environ en valeur réelle.

Dans le domaine très important mais délicat du commerce international des produits alimentaires et agricoles, les progrès semblent illusoire. De 1977 à 1979 les recettes des exportations agricoles des pays en développement ont augmenté de 12 milliards de dollars passant à 75 milliards de dollars au total. Mais cet accroissement n'a servi qu'à financer leurs importations accrues de produits alimentaires. Le déficit commercial des pays en développement non exportateurs de pétrole a augmenté de près de moitié entre 1979 et 1980, atteignant 73 milliards de dollars. Malheureusement, pour le commerce en général et les échanges de produits agricoles en particulier, les pays ne sont même pas d'accord sur ce qu'il convient de faire pour permettre aux pays en développement d'accroître leurs recettes d'exportation pour financer leurs importations vitales.

L'agriculture est restée trop longtemps hors de l'arène des négociations commerciales. Les pays n'ont cherché que leur intérêt immédiat dressant trop souvent des barrières non tarifaires et adoptant des politiques protectionnistes qui ont gravement bouleversé les échanges internationaux, limité les débouchés commerciaux des exportateurs dynamiques - développés et en développement - et élevé anarchiquement les coûts pour leurs consommateurs. Une étude récente de la FAO montre que rien que pour la viande de boeuf une réduction d'un quart seulement des barrières à l'importation permettrait aux pays en développement qui exportent ce produit à bon marché d'accroître leurs recettes de plus de moitié. Pour les produits transformés, le protectionnisme constitue dans bien des cas un obstacle encore plus redoutable.

Ces questions et d'autres relatives à l'alimentation, à l'agriculture et au développement rural sont examinées en détail dans le premier chapitre de la situation mondiale dont le thème global est la précarité de la sécurité alimentaire mondiale. Le style et la présentation ont été modifiés cette année. Les questions sont abordées par grands thèmes, mais on s'est efforcé de mettre brièvement en relief les aspects qui intéressent à la fois le thème examiné et le développement agricole en général.

Le deuxième chapitre contient une analyse des difficultés et des possibilités du secteur de la pêche. La majeure partie des ressources halieutiques de la mer relève désormais des juridictions nationales: cette manifestation tangible du Nouvel ordre économique international ouvre de nouvelles perspectives aux Etats côtiers. On examine l'incidence de l'élargissement des zones économiques sur la répartition des ressources halieutiques marines, l'effet immédiat sur les prises et les problèmes et les possibilités de parvenir à une croissance optimale et soutenue.

Le Programme d'action spécial de la FAO pour le développement et l'aménagement de la pêche dans les zones économiques exclusives a pour but d'aider les pays en développement à résoudre les difficultés liées aux adaptations nécessaires de la taille et de la composition

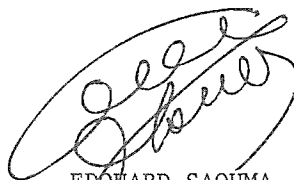


de leurs flottilles nationales, entraînées par le changement de propriété des ressources. Les pays en développement doivent parvenir à gérer efficacement les ressources halieutiques nouvellement acquises pour en tirer le maximum de bénéfices.

Pendant l'année 1980, plusieurs initiatives ont vu le jour dans diverses instances. Je me félicite tout particulièrement de l'adoption de la nouvelle Stratégie internationale du développement à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et du lancement de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement le 1er janvier 1981. La FAO a participé à l'élaboration des parties de la stratégie qui concernent l'agriculture. Il ne fait aucun doute que les gouvernements des pays en développement assument de plus en plus les lourdes responsabilités découlant de la priorité accrue qu'ils accordent à l'agriculture dans leurs stratégies de développement. Il importe, en cette conjoncture difficile, que la communauté internationale manifeste son appui, politique et matériel, à la nouvelle stratégie. Dans quelle mesure s'acquitte-t-elle de cette responsabilité - nous le verrons clairement à la prochaine Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Poussé par le souci constant de garder les questions de la faim, de la malnutrition, des disponibilités et de la sécurité alimentaires mondiales au premier plan des préoccupations de l'opinion publique, la Conférence de la FAO a décidé à sa vingtième session de célébrer chaque année, le 16 octobre, la Journée mondiale de l'alimentation. La première aura lieu en 1981, année du 36ème anniversaire de la fondation de la FAO.

J'espère que cette Journée mondiale de l'alimentation engagera l'humanité à redoubler d'efforts pour éliminer définitivement la faim et la malnutrition et remédier à la pauvreté, surtout dans les zones rurales. Dans cette perspective, la FAO a entrepris de réorienter ses activités vers l'action.



EDOUARD SAOUMA  
Directeur général

TABLE DES MATIERES

Avant-propos .....	v	2. LES PECHES MARITIMES A L'ERE DES NOUVELLES JURIDICTIONS NATIONALES ....	87
Note explicative .....	xiii	RESUME .....	87
Glossaire des termes utilisés pour le chapitre 2 .....	xiv	L'EVOLUTION DU DROIT DE LA MER .....	89
1. SITUATION MONDIALE .....	1	La répartition des richesses dans le cadre de la liberté des mers .....	89
INTRODUCTION .....	1	Les problèmes de gestion dans le cadre de la liberté des mers .....	91
LA SITUATION ALIMENTAIRE ACTUELLE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE .....	5	La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer .....	92
Production alimentaire mondiale et régionale en 1979-80 et perspectives pour 1981 .....	5	Problèmes non résolus .....	94
Evolution de la production et des disponibilités mondiales des principales denrées alimentaires .....	10	LES CONSEQUENCES DE LA NOUVELLE SITUATION .....	97
Tendances à long terme des rendements et de l'utilisation des principales céréales .....	17	Evaluation des ressources .....	97
Stocks céréaliers et sécurité alimentaire .....	20	Répartition des richesses .....	98
Les importations alimentaires des pays en développement à faible revenu tendent à augmenter .....	26	Valeur des captures de poisson .....	102
Aide alimentaire et besoins .....	27	Bénéfices nets tirés de la pêche .....	104
Institutions rurales et nutrition .....	31	La production halieutique .....	105
RESULTATS DE L'AGRICULTURE MONDIALE EN 1980, TENDANCES A PLUS LONG TERME ET UTILISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION .....	39	Les conséquences de l'accès libre et ouvert à tous .....	107
Evolution de la production mondiale des principaux produits non alimentaires .....	40	Facteurs contribuant à accroître les bénéfices nets globaux .....	110
Utilisation de facteurs de production pour accroître la production agricole..	48	Problèmes d'ajustement pour les Etats côtiers .....	114
ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT DANS LES ANNEES SOIXANTE-DIX .....	56	Problèmes d'ajustement qui se posent aux pays disposant d'importantes flottes de pêche en eaux lointaines .....	117
COMMERCE INTERNATIONAL ET AGRICULTURE .....	64	LES TACHES DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT .....	126
QUELQUES QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE .....	77	Clarification des objectifs.....	127
		Pourvoir au besoin de données .....	127
		Application des réglementations et accords .....	128
		Répartition des stocks partagés .....	130
		Utilisation de la pêche étrangère ....	131
		Développement de la capacité nationale	133
		L'assistance technique et le rôle de la FAO .....	135

Tableaux

LA SITUATION ALIMENTAIRE ACTUELLE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE	1-17 Valeur des importations de pesticides des pays en développement, 1976-1978..	54
1-1 Indices FAO de la production alimentaire mondiale et régionale (cultures et élevage) et de la production alimentaire par habitant .....	ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT DANS LES ANNEES SOIXANTE-DIX	5
1-2 Variations récentes de la production alimentaire dans les pays les moins avancés (LMA) .....	1-18 Engagements officiels d'aide à l'agriculture, 1973-79 .....	10
1-3 Captures de poisson alimentaire (monde, pays en développement, pays développés)..	1-19 Engagements officiels d'aide à l'agri- culture (non compris l'assistance technique) par grand domaine et région .....	14
1-4 Rendement moyen des principales céréales dans les régions développées et en déve- loppement (1950-59, 1960-69 et 1970-79)..	COMMERCE INTERNATIONAL ET AGRICULTURE	18
1-5 Utilisation de la production céréalière..	1-20 Valeur des exportations mondiales de produits de l'agriculture (cultures et élevage) de la pêche et des forêts aux prix courants .....	19
1-6 Estimation des stocks céréaliers de report .....	1-21 Valeur du commerce mondial de produits de l'agriculture (cultures et élevage) par région aux prix courants .....	20
1-7 Importations de produits alimentaires des pays PGT et LMA (indices de la valeur, du volume et de la valeur unitaire).....	1-22 Indices FAO du volume, de la valeur et de la valeur unitaire des expor- tations mondiales de produits de l'agriculture (cultures et élevage) par principaux groupes de produits ..	26
1-8 Expéditions de céréales au titre de l'aide alimentaire .....	1-23 Termes nets de l'échange de troc entre les produits agricoles et les produits manufacturés et capacité d'importation: pays développés, pays en développement à économie de marché et pays les moins avancés .....	28
1-9 Ressources disponibles pour faire face aux situations d'urgence provenant du Programme alimentaire mondial et de la Réserve alimentaire internationale d'urgence, 1976-80 .....	1-24 Indices de la valeur et du volume des exportations de produits de la pêche, pour le monde et pour les pays en développement et développés .....	30
1-10 Disponibilités caloriques par habitant et par jour en pourcentage des besoins..	1-25 Volume des exportations des principaux produits forestiers, dans le monde et dans les pays en développement et développés .....	33
1-11 Evolution des taux d'inflation et des prix à la consommation des produits ali- mentaires dans 47 pays en développement et dans l'ensemble des pays développés à économie de marché, 1971-79 .....	L'EVOLUTION DU DROIT DE LA MER	35
RESULTATS DE L'AGRICULTURE MONDIALE EN 1980, TENDANCES A PLUS LONG TERME ET UTILISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION	2-1 Zones de juridiction sur les pêches, nations revendiquant une extension de leur juridiction et année d'entrée en vigueur (décembre 1980) .....	
1-12 Indices FAO de la production agricole (cultures et élevage) mondiale et régionale .....	2-2 Répartition entre les Etats côtiers des superficies comprises à l'intérieur des 200 milles nautiques	39
1-13 Production mondiale et régionale de poissons, crustacés et mollusques y compris tous les organismes aquatiques à l'exception des baleines et des algues	LES CONSEQUENCES DE LA NOUVELLE SITUATION	43
1-14 Production mondiale des principaux produits forestiers .....	2-3 Estimation des valeurs unitaires moyennes de quelques espèces et groupes d'espèces .....	45
1-15 Consommation d'engrais .....		50
1-16 Prix du disponible de certains engrais, 1979 et 1980 .....		51

2-4	Valeurs estimées des captures effectuées en 1972 (espèces pélagiques océaniques non comprises) par les principaux pays pêchant en eaux lointaines dans les ZEE des pays développés et des pays en développement, aux prix de 1978 .....	99	1-3	Répartition géographique des taux annuels de variation décroissants de la production alimentaire par habitant, 1971-80..	9
2-5	Valeur, aux prix de 1978, des captures effectuées en 1972 par les pays pêchant en eaux lointaines, par espèces et groupes d'espèces principales .....	100	1-4	Variations de la production mondiale des principales denrées alimentaires .....	11
2-6	Captures et valeur estimée des captures effectuées dans les principales zones de pêche (1978) .....	103	1-5	Production céréalière par habitant, par région, 1950-59, 1960-69 et 1970-79 ...	21
2-7	Valeur estimée des captures effectuées en 1978 (espèces pélagiques océaniques non comprises) au large des Etats côtiers développés et en développement, par zones de pêche .....	104	1-6	Stocks céréaliers par grands pays/régions .....	21
2-8	Indices de la production halieutique maritime, 1958-78 .....	106	1-7	Valeur par habitant des importations alimentaires aux prix de 1969-71 dans les pays en développement, les pays développés, les pays les plus gravement touchés et les pays les moins avancés, moyennes 1969-71 et 1977-79 .....	27
2-9	Japon, indice des prix de l'ensemble des principales espèces de poissons, ex-navire .....	114	1-8	Livraisons de céréales au titre de l'aide alimentaire .....	29
2-10	Valeur des importations de produits halieutiques des principaux pays importateurs, en pourcentage des importations mondiales totales, 1970 et 1978 .....	122	RESULTATS DE L'AGRICULTURE MONDIALE EN 1980, TENDANCES A PLUS LONG TERME ET UTILISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION		
2-11	Exportations et importations de produits halieutiques de quelques pays, en monnaies nationales constantes .....	123	1-9	Variations de la production mondiale des principaux produits non alimentaires ..	40
2-12	Valeur des exportations de produits halieutiques des principaux pays exportateurs, en pourcentage des exportations mondiales totales, 1970 et 1978 .....	124	1-10	Parts des pays en développement et des pays développés dans la production mondiale des principaux produits forestiers; moyennes 1961-65 et 1978-79 ....	46
2-13	Parts des différentes catégories économiques de pays dans les exportations internationales de produits halieutiques .....	125	1-11	Parts des régions en développement et des régions développées dans la consommation et la production d'engrais, exprimées en éléments fertilisants totaux, 1969/70 et 1979/80 .....	49

ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT DANS LES ANNEES SOIXANTE-DIX

1-12	Sources des engagements officiels d'aide à l'agriculture (engagements totaux et engagements à des conditions de faveur) au sens "large" du terme, 1979 .....	59
1-13	Ventilation des engagements officiels d'aide à l'agriculture (non compris l'assistance technique) par région et par grand domaine; moyenne 1977-79 ....	61

COMMERCE INTERNATIONAL ET AGRICULTURE

1-14	Parts des exportations agricoles (cultures, élevage, pêches et forêts) dans les pays en développement, les pays développés et les pays les moins avancés, moyennes 1961-65, 1969-71 et 1977-79 .....	66
------	--	----

LES CONSEQUENCES DE LA NOUVELLE SITUATION

2-1	Indices de production pondérés, quantités et valeurs unitaires 1969-71 = 100 ...	105
-----	--	-----

Figures

LA SITUATION ALIMENTAIRE ACTUELLE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

1-1	Taux annuels de variation de la production alimentaire et de la croissance démographique dans les régions en développement et les régions développées, 1971-80 .....	7
1-2	Taux annuels de variation de la production alimentaire par habitant dans les pays en développement, par région, 1971-80 .....	8

2-2 Coût et profits d'une pêcherie en propriété collective ..... 108	A-5 Valeurs unitaires moyennes des exportations mondiales de certains produits agricoles, halieutiques et forestiers 157
2-3 Japon: Indice des prix en valeur réelle des principales espèces de poisson, ex-navire (1969-71 = 100) ..... 113	A-6 Volume des importations des principaux produits agricoles, halieutiques et forestiers ..... 158
2-4 Tonnage des chalutiers et bateaux de pêche de 20 des principaux pays pêchant en eaux lointaines (navires jaugeant plus de 100 tonnes brutes) de 1969 à 1979 ..... 120	A-7 Indices de la valeur des exportations de produits agricoles, halieutiques et forestiers ..... 166
2-5 Tonnage des navires affectés au transport du poisson et des navires-usines de 20 des principaux pays pêchant en eaux lointaines (navires jaugeant plus de 100 tonnes brutes) de 1969 à 1979 ..... 120	A-8 Indices du volume des exportations de produits agricoles, halieutiques et forestiers ..... 168
2-6 Répartition du tonnage des chalutiers et navires de pêche (navires jaugeant plus de 100 tonnes brutes) de 1969 à 1979 .... 120	A-9 Indices de la valeur des importations de produits agricoles, halieutiques et forestiers ..... 170
2-7 Indices du tonnage des chalutiers et bateaux de pêche (navires jaugeant plus de 100 tonnes brutes) de 1969 à 1979 (1969 = 100) ..... 120	A-10 Indices du volume des importations de produits agricoles, halieutiques et forestiers ..... 172
2-8 Japon et Etats-Unis: exportations et importations de produits halieutiques, en monnaies constantes, de 1970 à 1978 .... 121	A-11 Importance de l'agriculture dans l'économie ..... 174

Encadrés

Pénuries alimentaires et situations critiques en 1979/80 ..... 6	A-12 Les ressources et leur emploi dans l'agriculture ..... 176
Environnement et sécurité alimentaire mondiale 15	A-13 Mesures de la production et de la productivité de l'agriculture ..... 178
Niveau minimal des stocks céréaliers mondiaux 22	A-14 Stocks de report de quelques produits agricoles ..... 180
Prévention des pertes alimentaires ..... 24	A-15 Variations annuelles des prix à la consommation: tous articles et produits alimentaires ..... 181
Sécurité en matière d'alimentation animale ... 25	A-16 Disponibilités énergétiques d'origine alimentaire par habitant par rapport aux besoins nutritionnels dans certains pays et certaines régions en développement..... 183
Part des revenus consacrée à l'alimentation en fonction du niveau des revenus ..... 37	A-17 Principales caractéristiques des plans de développement en cours ..... 184
Les politiques des pêches et les ZEE ..... 43	A-18 Part annuelle de l'agriculture au sens "large" dans les engagements officiels totaux de sources multilatérales et bilatérales, pour tous les secteurs, 1973-1979 ..... 185
Vers une stratégie forestière pour le développement rural ..... 47	A-19 Ventilation en pourcentage des engagements officiels, de sources multilatérales et bilatérales, en faveur de l'agriculture au sens "large", 1973-79 ..... 186
Utilisation des engrais et accroissement de la production végétale ..... 52	A-20 Ventilation en pourcentage des engagements officiels en faveur de l'agriculture (non compris les dons sous forme d'assistance technique) par catégories d'utilisation, 1973-79 ..... 187

Tableaux annexes

A-1 Volume de la production des principaux produits agricoles, halieutiques et forestiers ..... 138	
A-2 Indices de la production alimentaire ... 145	
A-3 Indices de la production agricole ..... 147	
A-4 Volume des exportations des principaux produits agricoles, halieutiques et forestiers ..... 149	

## Note explicative

Les signes conventionnels suivants sont utilisés dans les tableaux statistiques:

- néant ou négligeable
- ... renseignement non disponible

"1978/79" désigne la campagne agricole, l'année de commercialisation ou l'exercice financier allant d'une année civile à l'autre; "1978-79" désigne la moyenne des deux années civiles.

Dans les tableaux statistiques, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme exacte des divers chiffres, certains d'entre eux ayant été arrondis. Les variations annuelles et les pourcentages de variation ainsi que, le cas échéant, les tendances exponentielles ont été calculés sur la base de chiffres non arrondis. Sauf indication contraire, on a utilisé partout le système métrique.

### INDICES DE LA PRODUCTION 1/

En 1978, les indices de la FAO ont été largement révisés. A de très rares exceptions, les données de production portent maintenant sur les produits primaires (par exemple, sucre de canne et sucre de betterave, au lieu de sucre). La période de référence a été portée de 1961-65 à 1969-71, et comme coefficients de pondération on a utilisé non plus les prix relatifs à parité du cours du blé (1961-65), mais les prix moyens à la production (1969-71). Les indices des produits alimentaires excluent le tabac, le café, le thé, les graines oléagineuses non comestibles, les fibres d'origine animale et végétale, et le caoutchouc. Ils sont calculés sur la base des données de production pour l'année civile.

### INDICES DU COMMERCE 2/

En 1978, les indices du commerce des produits agricoles ont également été mis à jour à la nouvelle période de référence (1969-71). Ils couvrent tous les produits et pays qui figurent dans l'Annuaire du commerce 1979 de la FAO. Les indices du total des denrées alimentaires comprennent les produits comestibles généralement classés comme "aliments".

Tous les indices sont calculés indépendamment pour la valeur, le volume et la valeur unitaire des exportations et des importations.

Les indices de valeur représentent les modifications intervenues dans les valeurs courantes des exportations (f.o.b.) et des importations (c.f.a.) toutes exprimées en dollars E.-U. Si certains pays évaluent les importations sur la base f.o.b., ces chiffres sont ajustés pour les rapprocher des valeurs c.a.f. Cette méthode d'estimation accuse une divergence chaque fois que la tendance de l'assurance et du fret diffère de celle des valeurs unitaires des produits.

Les indices relatifs au volume et à la valeur unitaire représentent les changements dans la somme des quantités, pondérée par les prix, et dans les valeurs, pondérées par le volume des produits échangés entre les pays. Les coefficients de pondération sont, respectivement, les moyennes des prix et des volumes pour 1969-71, qui est la période de référence utilisée pour toutes les séries d'indices actuellement calculés par la FAO. Pour la construction des nombres-indices, on utilise la formule de Laspeyres.

### DEFINITION DES REGIONS

Les pays sont groupés par région suivant la "classification FAO des pays aux fins statistiques". Les définitions des régions se passent ordinairement de commentaires. Le terme "pays développés" englobe à la fois les économies de marché développées et les économies centralement planifiées d'Europe orientale et l'URSS, tandis que le terme "pays en développement"

1/ Pour plus de détails, voir FAO, Annuaire de la production 1979, Rome, 1980.

2/ Pour plus de détails, voir FAO, Annuaire du commerce 1979, Rome, 1980.

englobe à la fois les pays en développement à économie de marché et les pays à économie centralement planifiée d'Asie. L'Afrique du Sud, Israël et le Japon figurent sous la rubrique "pays développés à économie de marché". L'Europe occidentale englobe la Yougoslavie, et le Proche-Orient est défini comme s'étendant de Chypre et de la Turquie au nord-ouest jusqu'à l'Afghanistan à l'est, en englobant dans le continent africain l'Egypte, la Lybie et le Soudan. Les totaux pour les pays développés à économie de marché comprennent des pays ne figurant pas ailleurs dans la classification par région.

Les indices du commerce d'un groupe de pays sont calculés sur la base du commerce total de chaque pays compris dans le groupe, sans tenir compte de sa destination, de sorte qu'en général ils ne représentent pas le commerce net du groupe.

## Glossaire des termes utilisés pour le chapitre 2

Rendement maximum équilibré (RME) - Le RME représente le tonnage maximum de poisson qui peut être tiré à long terme d'un stock de poissons ne pouvant pas faire l'objet d'un élevage.

Effort de pêche - Il se définit par les intrants utilisés pour capturer le poisson. Il se compose de trois éléments: a) le nombre de navires; b) le temps consacré à la pêche et c) la puissance de pêche de chaque navire.

Courbe de rendement - La courbe de rendement représente, pour un stock de poissons ne pouvant pas faire l'objet d'un élevage, le rendement annuel moyen qui sera obtenu à différents niveaux de l'effort de pêche.

Captures par unité d'effort - Les captures par unité d'effort se réfèrent généralement au tonnage de poisson pris par un navire au cours d'une campagne.

Dépeuplement - Le dépeuplement se produit quand un stock fournit un rendement équilibré inférieur au rendement maximum avec un niveau d'effort supérieur à celui que demanderait le rendement maximum. Il peut être dû soit au fait que la capacité de reproduction du stock a diminué, soit au fait qu'on aurait pu prendre de plus forts tonnages de poisson en ne pêchant pas les individus jeunes et de petite taille.

Surexploitation - La surexploitation se réfère au niveau de l'effort de pêche plutôt qu'au rendement tiré du stock et signifie que l'effort mis en oeuvre est supérieur à l'effort minimum qui serait nécessaire pour atteindre le niveau de capture souhaité.

Domaine commun - Les ressources du domaine commun sont celles dont l'accès est libre et ouvert à tous.

Ligne de base - Ligne de référence servant à délimiter les eaux territoriales et la zone économique élargie. Elle coïncide le plus souvent avec la laisse de basse mer, mais peut aussi traverser des baies d'une certaine taille et configuration, ainsi que les chenaux séparant certaines îles.

## 1. SITUATION MONDIALE

### INTRODUCTION

La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture s'est caractérisée en 1980 par l'aggravation des problèmes qui se posaient déjà en 1979. La production alimentaire mondiale n'ayant augmenté que très faiblement deux années de suite et les stocks de céréales étant tombés en dessous du niveau de sûreté, on a assisté à une grave détérioration de la sécurité alimentaire mondiale qui a conduit le Directeur général de la FAO à décréter l'état d'alerte mondiale. A sa soixante-dix-huitième session, qui s'est tenue à la fin de novembre 1980, le Conseil de la FAO a approuvé l'évaluation du Directeur général concernant la gravité de la situation alimentaire et les perspectives dans ce domaine; il l'a également prié de suivre la question de près et de convoquer une consultation spéciale en cas de nouvelle aggravation de la situation.

Jamais depuis la crise alimentaire mondiale de 1973-74, le monde n'avait dépendu à un tel point des récoltes vivrières, en particulier de céréales. Les perspectives de production vivrière en 1981 semblent jusqu'à présent encourageantes, et l'on signale un accroissement des terres emblavées à la fin de 1980 et au début de 1981. Toutefois, la moisson n'aura lieu que dans quelques mois.

Cette situation déjà précaire a été exacerbée par les problèmes auxquels est confrontée l'économie mondiale. L'économie des principaux pays industrialisés est entrée dans une phase de récession à la fin de 1980. On estime que les pays développés à économie de marché ont connu, en 1980, une croissance d'environ 1 pour cent de leur PNB, soit moins du tiers de leur taux moyen de croissance au cours des dix années précédentes. On ne prévoit qu'un léger redressement en 1981 et un retour à un faible taux de croissance en 1982. L'inflation qui s'est accrue et généralisée dans les pays développés à économie de marché, en 1979, s'est poursuivie en 1980. Bien qu'un ralentissement de l'inflation soit possible, celle-ci reste actuellement à un niveau très élevé: environ 10 pour cent par an. Le chômage, qui atteint déjà un niveau élevé dans les pays industrialisés, devrait continuer à s'accroître en 1981 et devrait toucher plus de 7 pour cent de la main-d'oeuvre de ces pays.

Le ralentissement du taux de croissance économique, l'accélération de l'inflation et l'augmentation du chômage ont également affecté les perspectives immédiates de l'ensemble des pays en développement. Le déficit de la balance des paiements courants des pays en développement non exportateurs de pétrole, qui s'élève environ à 70 milliards de dollars, a presque doublé entre 1978 et 1980 et devrait continuer à s'aggraver en 1981, pour atteindre peut-être 80 milliards de dollars. Ces chiffres représentent une part moins importante du PIB global de ces pays que pendant la crise monétaire du milieu des années soixante-dix, mais leurs possibilités de combler ce déficit se sont détériorées depuis lors. La plupart de ces pays sont moins bien placés qu'en 1975 pour réduire leur demande d'énergie et d'autres importations. Les pays à faible revenu connaissent une période d'ajustement particulièrement difficile, qu'aggrave encore leur accès limité au marché privé des capitaux.

Depuis la fin de 1973, la dette à moyen et à long termes des pays en développement non exportateurs de pétrole a presque quadruplé et atteint 280 milliards de dollars, soit près de 20 pour cent de leur PNB total. La charge du service de cette dette a sensiblement augmenté en raison des taux d'intérêt élevés qui ont été fixés par de nombreux pays pour combattre l'inflation.

A ces problèmes s'ajoute la dégradation du climat international dans le domaine des échanges et de l'aide au développement. En raison de la récession mondiale, les exportations vers les pays industrialisés des pays en développement qui ne font pas partie de l'OPEP n'augmentent actuellement qu'à un taux annuel de 2 pour cent, contre plus de 10 pour cent en 1979; d'autre part, le volume des exportations mondiales de produits agricoles n'a progressé que de 4 pour cent en 1980, alors qu'il avait augmenté de 7 pour cent en 1979. Dans de nombreux cas, le prix des denrées de base figurant parmi les principaux produits d'exportation de ces pays en développement a diminué en 1980 et les perspectives de redressement sont faibles en 1981: le prix composite du café fixé par l'Organisation internationale du café a diminué de près de 28 pour cent.



L'aide au développement n'a pas suivi le rythme de l'inflation. L'aide publique à l'agriculture prise au sens "large", qui s'élève à un peu moins de 7 milliards de dollars aux prix de 1975, a diminué en valeur réelle en 1979, ce qui constitue la première diminution de l'aide extérieure depuis 1976. Il semble peu probable que l'on assiste à un redressement notable en 1980 et les perspectives d'accroissement de l'aide en 1981 ne sont guère encourageantes, compte tenu du climat économique actuel. A ce sombre tableau s'ajoutent les difficultés rencontrées par les pays en développement à faible revenu pour financer leur développement et accélérer leur production alimentaire et agricole.

Un autre aspect préoccupant de la situation alimentaire au cours des années soixante-dix a été l'inflation continue des prix des denrées alimentaires. Après quelques signes de ralentissement en 1978, les prix des produits alimentaires ont de nouveau augmenté en 1979 et depuis lors rien ne laisse présager une amélioration de la situation.

La situation économique difficile que connaissent de nombreux pays, qu'il s'agisse de pays développés ou en développement, a été aggravée par les résultats généralement médiocres de la production végétale et animale qui n'a augmenté que très légèrement (0,3 pour cent) en 1980. Il s'agissait de la deuxième année consécutive où la production était médiocre et de l'année la plus mauvaise depuis 1972, époque à laquelle elle avait en fait diminué.

En général, les résultats obtenus en 1980 confirment la tendance qui était apparue l'année précédente: la production alimentaire mondiale a fléchi à la fin des années soixante-dix. Dans l'ensemble des pays développés, la production vivrière, qui avait légèrement reculé en 1979, a diminué davantage en 1980 (- 1,4 pour cent). Au cours de la deuxième Décennie du développement, les pays en développement à économie de marché, bien qu'ils n'aient pas atteint l'objectif de 4 pour cent qui avait été fixé, ont augmenté leur production végétale et animale de 2,8 pour cent par an et leur production vivrière de 3,2 pour cent. L'événement le plus préoccupant a été la diminution de la production vivrière par habitant en Afrique au cours des années soixante-dix. Le fait que la grande majorité des pays connaissant des pénuries alimentaires anormales au début de 1981 se trouvent en Afrique met en relief la précarité de la situation alimentaire de ce continent.

Dans les autres régions en développement, la production vivrière par habitant a augmenté mais faiblement au cours de la même période. Au Proche-Orient, en Asie et en Extrême-Orient la croissance de la production vivrière n'a été supérieure à la croissance démographique que de 0,5 à 0,75 pour cent par an.

Du point de vue énergétique, le niveau nutritionnel a faiblement progressé dans l'ensemble des pays en développement de la fin des années soixante à 1978 - dernière année pour laquelle on dispose de données - mais pas dans toutes les régions ni dans tous les groupes de pays, notamment pas en Afrique ni les pays les plus gravement touchés, qui ont à peine atteint le niveau de 1969-71. Les renseignements dont on dispose ne permettent de prévoir aucune amélioration depuis 1978.

Récemment, la situation céréalière mondiale s'est sensiblement détériorée. La production de 1980 était virtuellement identique à celle de 1979, mais l'augmentation de la demande en 1980/81 par rapport à l'année précédente contribuera, pour la deuxième année consécutive, à réduire les stocks à leur niveau le plus bas depuis la crise céréalière du début des années soixante-dix. Ces stocks, dont le niveau est évalué à 14 pour cent de la consommation mondiale, n'atteindront pas le minimum nécessaire pour garantir la sécurité alimentaire mondiale en 1981/82. Pratiquement, toutes les augmentations des importations de céréales au cours de la campagne céréalière en cours sont imputables à l'accroissement des besoins des pays les moins avancés.

Alors que les besoins des pays en développement en matière d'importations de céréales ont augmenté, les envois effectués en 1979/80 au titre de l'aide alimentaire ont diminué et n'atteignent plus que 8,9 millions de tonnes de céréales. L'augmentation des prix des céréales a amputé la valeur des crédits prévus au titre de cette aide. Par contre, la nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1980, constitue une mesure positive. Cette convention, initialement prévue pour un an, vient d'être prolongée pour deux années supplémentaires, jusqu'au 30 juin 1983. Les engagements annuels sont passés à 7,6 millions de tonnes, ce qui représente une augmentation

importante et cette convention permet également aux pays donateurs d'agir avec plus de souplesse lorsque des pays en développement à faible revenu ont des besoins urgents en matière alimentaire.

Le nombre d'opérations d'urgence organisées dans le cadre du Programme alimentaire mondial a fortement augmenté depuis la création du Programme en 1962. Au cours des vingt premières années d'existence du Programme, on comptait chaque année en moyenne 17 opérations de ce type alors qu'en 1979 et en 1980, leur nombre est passé à plus de 60 et leur coût a presque doublé en deux ans. Les contributions volontaires à la Réserve internationale alimentaire d'urgence sont passées à 400 000 tonnes de céréales, ce qui constitue un apport appréciable au programme de secours alimentaires d'urgence, même si l'objectif fixé était de 500 000 tonnes.

Certains progrès ont été réalisés dans le cadre du Plan d'action de la FAO pour la sécurité alimentaire mondiale : les gouvernements de nombreux pays en développement sont de plus en plus décidés à mettre en oeuvre des politiques offrant une protection plus permanente et plus efficace contre les pénuries alimentaires. Parmi les mesures prises, on peut citer les efforts faits pour créer des stocks de réserve, au niveau national ou régional, évaluer régulièrement la situation alimentaire au niveau national et améliorer les structures de stockage et autres installations. La FAO réalise des projets sur le terrain dans le cadre de son Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire et de son Programme d'action pour la prévention des pertes de produits alimentaires afin d'aider les gouvernements dans ce domaine.

En ce qui concerne les pêches, 1979 a été une année décevante pour les pays en développement, étant donné que les principales augmentations de la production ont porté sur des produits destinés à l'exportation et que l'on a enregistré une diminution généralisée des disponibilités par habitant. Pour les pays développés, les captures ont à nouveau légèrement diminué. La valeur des échanges mondiaux de poissons a été toutefois sensiblement plus élevée.

La dernière session de la Conférence sur le droit de la mer, qui s'est terminée en août 1980, avait fait naître l'espoir qu'un traité officiel pourrait être signé en 1981, mais cet espoir a depuis lors été déçu. Les principales dispositions concernant la souveraineté des Etats côtiers sur les ressources biologiques marines jusqu'à 200 milles des côtes ont été, en général, acceptées depuis un certain temps, si bien que les dernières sessions ont accordé peu d'attention aux pêches.

En 1979, l'exploitation des principaux produits forestiers a connu un nouvel essor, et le taux de croissance était en général plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés. La production de bois de feu, qui est le principal type de bois utilisé dans les pays en développement, entraîne maintenant des abattages excessifs en Afrique et en Asie. L'intensification de l'exploitation des produits forestiers à usage industriel a été accompagnée d'une augmentation des prix, à la fois en valeur courante et en valeur réelle.

En 1980, le marché des engrais a été caractérisé par une forte demande; toutefois, l'augmentation soutenue des prix reflétait plutôt l'augmentation des coûts de production et l'instabilité monétaire plutôt qu'un déséquilibre important entre l'offre et la demande. Ces tendances pourraient entraver sérieusement les efforts déployés par les pays en développement pour accroître leur production vivrière, étant donné que ces pays importent plus de la moitié des engrais qu'ils utilisent. La Commission des engrais de la FAO, qui s'est réunie vers le milieu de 1980, a particulièrement appelé l'attention sur la question des prix et entrepris l'étude des principaux facteurs intervenant dans l'offre et la demande d'engrais et dans la fixation des prix.

Les pays exportant des denrées agricoles ont souffert de la récession et de l'instabilité des prix sur les marchés internationaux. En 1979, la valeur des exportations mondiales de produits agricoles a augmenté de 13 pour cent, mais cette augmentation n'était que de 8 pour cent pour les pays en développement. Cette augmentation était due principalement à la hausse des prix, le volume des échanges commerciaux n'ayant pratiquement pas augmenté. Le pouvoir d'achat de ces exportations par rapport aux biens manufacturés, au pétrole et aux engrais a sensiblement diminué, de sorte que le déficit de la balance commerciale des pays en développement non exportateurs de pétrole a considérablement augmenté. Il est probable que le pouvoir d'achat des recettes tirées de l'exportation des produits agricoles ait encore

diminué en 1980, malgré une nouvelle augmentation générale des prix nominaux de certains de ces produits. Les pays en développement ont connu des fortunes diverses, étant donné que les prix des denrées agricoles ont fléchi de manière très inégale. On a assisté en 1980 à une diminution sensible du prix des produits servant à la fabrication de boissons, des graines oléagineuses, des huiles et des matières grasses, ainsi que des cuirs et peaux, alors qu'on enregistrait, simultanément, une augmentation parfois très importante du prix du sucre, des céréales et autres aliments, de certaines fibres, du caoutchouc et des produits forestiers.

En 1980, le principal fait à signaler dans les négociations commerciales internationales sur les produits agricoles a été la conclusion d'un accord sur le Fonds commun pour les produits de base. Lorsque les instruments de ratification nécessaires auront été déposés, ce Fonds pourra financer la création de stocks régulateurs moyennant la conclusion d'accords internationaux sur les produits de base; il pourra également financer des programmes et des projets visant à accroître la productivité et à améliorer la transformation et la commercialisation des produits de base. Un nouvel Accord international sur le cacao a été conclu en 1980 et les dispositions économiques contenues dans l'Accord international sur le café ont été remises en vigueur. Les instruments de ratification nécessaires ayant été déposés, l'Accord international sur la stabilisation des prix du caoutchouc naturel est provisoirement entré en vigueur.

Parmi les nombreuses questions d'actualité en matière de développement agricole, la sécurité alimentaire mondiale est le problème qui demande le plus d'attention de la part de la communauté internationale. A long terme, la solution de ce problème dépend en partie des pays en développement à faible revenu déficitaires dans le domaine alimentaire, pays qui doivent intensifier leur production vivrière. Entretemps, les pays développés à production alimentaire excédentaire et autres donateurs devront accroître leur effort d'aide au développement et d'assistance alimentaire. Les pays en développement devront également prendre des mesures de coopération, notamment pour la mise au point d'accords d'assistance mutuelle, afin par exemple de constituer des réserves régionales de céréales; d'autre part, la communauté internationale devrait prendre des mesures coordonnées de manière à être mieux préparée à faire face à des pénuries alimentaires de grande ampleur.

La nouvelle Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1980, accorde une plus grande place à l'agriculture. L'élimination de la faim et de la malnutrition dès que possible, et certainement pour la fin de ce siècle, constitue un objectif prioritaire de cette stratégie. Comme pour la décennie précédente, l'objectif fixé est un taux de croissance de 4 pour cent par an de la production agricole des pays en développement, compte tenu de la nécessité d'éliminer la faim, d'améliorer l'auto-suffisance et la sécurité alimentaires, et d'assurer une industrialisation soutenue de leur économie. Les pays en développement doivent accorder une plus grande importance au développement agricole et rural et à une distribution équitable des fruits de la croissance économique dans leurs politiques nationales. D'autre part, les pays développés sont invités à contribuer au succès de la stratégie en fournissant des ressources financières supplémentaires, en appuyant les mesures visant à améliorer la sécurité alimentaire mondiale et en rendant plus équitable la structure des échanges commerciaux internationaux.

La réalisation des objectifs prévus dans la nouvelle stratégie internationale exige également le développement accéléré des pays les moins avancés. La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui devrait se tenir en septembre 1981, s'efforcera de mettre définitivement au point et d'adopter le nouveau programme d'action pour l'ensemble de ces pays.

Le secteur agricole est également au centre du débat actuel sur le coût et sur les approvisionnements à long terme. Il est essentiel que l'agriculture, en tant que source de produits alimentaires, bénéficie de la priorité dans les politiques nationales en matière d'énergie, et que les besoins énergétiques des pays en développement à faible revenu soient satisfaits; le secteur agricole doit toutefois utiliser l'énergie de manière plus efficace. Malgré les controverses que suscite cette question, l'agriculture a également un rôle important à jouer en tant que source d'énergie renouvelable provenant de la biomasse, c'est-à-dire les arbres, les cultures, le bétail et les excréments.

LA SITUATION ALIMENTAIRE ACTUELLE ET LA SECURITE  
ALIMENTAIRE MONDIALE

L'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale a été adopté en 1974 par la Conférence de la FAO et par la Conférence mondiale de l'alimentation. Il reconnaît que la sécurité alimentaire exige plusieurs ordres d'intervention, et spécialement des actions destinées à affermir la base de la production vivrière, notamment dans les pays en développement, ainsi que l'adoption de politiques en matière de stocks céréaliers et de programmes d'aide alimentaire en vue d'assurer à tout moment des approvisionnements suffisants de produits alimentaires de base et principalement de céréales. Il y a beaucoup d'autres aspects à la réalisation de la sécurité alimentaire, qui peuvent être considérés comme faisant partie intégrante du processus de développement national lui-même, et certains d'entre eux sont également explorés.

PRODUCTION ALIMENTAIRE MONDIALE ET REGIONALE EN 1979-80 ET PERSPECTIVES POUR 1981

Après une progression décevante de moins de 1 pour cent (Tableau 1-1) en 1979, la production alimentaire mondiale a accusé, selon les estimations préliminaires, une nouvelle décélération en 1980, avec le plus faible taux d'accroissement (0,3 pour cent) qui ait été enregistré depuis 1972, année où elle avait effectivement diminué. Les résultats de 1980 confirment la tendance qui se dessinait l'année précédente: la production alimentaire mondiale a fléchi pendant la seconde moitié des années soixante-dix. Ce ralentissement n'a pas été de petite importance puisque le taux d'accroissement a diminué d'un quart par rapport à celui de la période 1971-75, et il revêt une signification majeure sur le plan social, économique et, de fait, politique.

Tableau 1-1. Indices FAO de la production alimentaire mondiale et régionale  
(cultures et élevage) et de la production alimentaire par habitant

	1978	1979	1980 <sup>1/</sup>	Variation de		Taux annuel de variation		
				1978 à 1979	1979 à 1980	1971-75	1976-80	1971-80
.. 1969-71=100 ..				..... pourcentage .....				
<u>PRODUCTION ALIMENTAIRE</u>								
Pays en dévelop. à économie de marché	127	127	131	-0.3	3.4	3.1	2.5	3.2
Afrique	113	115	118	1.7	2.4	1.6	1.9	1.8
Extrême-Orient	128	125	130	-2.8	4.2	3.2	2.4	3.2
Amérique latine	132	137	140	3.6	2.5	3.7	3.5	3.9
Proche-Orient	132	131	136	-0.8	3.6	3.7	1.6	3.3
Pays d'Asie à écon. centr. planifiée	129	137	137	6.0	0.5	3.6	3.5	3.4
Total pays en développement	128	130	133	1.7	2.4	3.3	2.8	3.2
Pays développés à économie de marché	119	122	120	2.9	-1.8	2.3	1.8	2.0
Amérique du Nord	121	126	121	4.4	-4.4	1.9	0.8	2.3
Océanie	142	136	120	-3.9	-11.9	3.5	-0.2	2.8
Europe occidentale	116	120	122	2.9	2.0	2.2	3.1	1.9
Europe orientale et URSS	125	118	117	-5.7	-0.4	2.5	0.4	1.6
Total pays développés	121	121	119	-0.1	-1.4	2.4	1.4	1.9
Monde	124	125	125	0.7	0.3	2.7	2.0	2.5
<u>PRODUCTION ALIMENTAIRE PAR HABITANT</u>								
Pays en dévelop. à économie de marché	104	101	102	-2.9	0.7	0.5	-0.2	0.5
Afrique	91	89	89	-1.3	-0.6	-1.2	-1.1	-1.1
Extrême-Orient	106	100	102	-5.2	1.7	0.7	-	0.7
Amérique latine	107	108	108	0.8	-0.2	0.9	0.8	1.2
Proche-Orient	106	103	103	-3.6	0.8	1.0	-1.3	0.5
Pays d'Asie à écon. centr. planifiée	114	119	118	4.5	-0.8	1.9	2.1	1.8
Total pays en développement	107	106	107	-0.5	0.2	1.0	0.6	1.0

1/ Données préliminaires.

## PENURIES ALIMENTAIRES ET SITUATIONS CRITIQUES EN 1979/80

Outre le faible niveau de la production alimentaire mondiale en 1979 et 1980, l'un des éléments les plus inquiétants de la situation actuelle est la fréquence persistante des pénuries alimentaires et situations critiques analogues, spécialement en Afrique. Les rapports reçus par l'intermédiaire du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture de la FAO permettent de voir qu'au début de l'année 1981, 28 pays, dont 13 pays LMA, souffraient de pénuries alimentaires anormales. La très grande majorité (22) d'entre eux se trouvent en Afrique où la situation a empiré depuis l'année dernière; le restant se répartit comme suit: 3 en Asie, 2 en Amérique latine et 1 en Extrême-Orient.

La situation a eu tendance à se dégrader tout au long de l'année 1980 à mesure que se manifestaient les effets des mauvaises récoltes vivrières de 1979, notamment dans de vastes zones d'Afrique au sud du Sahara où les approvisionnements alimentaires ont été compromis pour la deuxième année consécutive.

Cette détérioration s'explique principalement par les conditions de croissance défavorables des cultures vivrières en Afrique de l'Est, la sécheresse persistante dans quelques pays du Sahel et dans plusieurs pays d'Asie, ainsi que — facteur le plus affligeant — par la désorganisation évitable de la production alimentaire et de la distribution qu'ont entraîné les guerres ou les troubles intérieurs dans certaines parties de l'Afrique de l'Est et de l'Asie.

En Asie comme en Afrique, il y a eu un accroissement spectaculaire du nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Leurs besoins alimentaires peuvent être très importants par rapport aux disponibilités du pays hôte qui, dans certains cas, n'a pas de quoi nourrir sa propre population. Par exemple, la Somalie, qui compte elle-même à peu près 4,2 millions d'habitants, a présentement à sa charge 1,3 million de réfugiés dont les besoins de céréales pour 1981 sont estimés à 190 000 tonnes. La sécheresse sévit à nouveau dans le pays et le déficit céréalier, compte tenu des besoins des réfugiés, dépasse 500 000 tonnes.

Quoique les performances aient été à peu près semblables en 1979 et 1980, années marquées toutes deux par des accroissements très marginaux de la production alimentaire mondiale, on constate des différences frappantes dans la manière dont les améliorations et les fléchissements se répartissent entre les régions. Pour les pays en développement à économie de marché, 1979 a été une mauvaise année, mais une progression notable a été enregistrée en 1980 et la production alimentaire par habitant a augmenté, pas suffisamment cependant pour compenser le recul de l'année précédente. Ce redressement partiel de la production alimentaire moyenne par habitant résulte dans une large mesure des fortes augmentations de production enregistrées dans les pays en développement à économie de marché de l'Asie et de l'Extrême-Orient où la mousson a généralement été favorable à la production agricole, ainsi que du Proche-Orient. La production alimentaire de l'Afrique s'est aussi accélérée quelque peu, quoique à un rythme encore insuffisant, mais celle de l'Amérique latine s'est ralentie.

En ce qui concerne les pays d'Asie à économie centralement planifiée, parmi lesquels la Chine occupe une place prépondérante du fait de ses dimensions, les bons résultats enregistrés les deux années précédentes pour l'ensemble de la région ne se sont pas maintenus en 1980. Dans certains pays, les conditions de l'approvisionnement alimentaire restent extrêmement difficiles.

La décélération de la production alimentaire mondiale à la fin des années soixante-dix peut être attribuée en grande partie aux fluctuations enregistrées dans les pays développés à économie de marché, fait entraînant des conséquences importantes pour le commerce mondial des produits alimentaires et la sécurité alimentaire. En 1980, les pays développés ont une nouvelle fois montré leur vulnérabilité aux vicissitudes météorologiques et cela à une époque où le monde en développement a de plus en plus besoin d'eux pour satisfaire ses besoins alimentaires de base. En Amérique du Nord et surtout en Océanie, la production alimentaire a été plus mauvaise en 1980 qu'en 1979 en raison de la sécheresse qui a sévi sur de vastes territoires. En revanche, sur une grande partie du continent européen, les précipitations ont été supérieures à la normale; néanmoins, la production alimentaire de l'Europe de l'Ouest a continué de progresser à un rythme nettement supérieur à celui de la croissance démographique. La production alimentaire de l'Europe de l'Est et de l'URSS a accusé en 1980 un nouveau fléchissement par rapport au niveau atteint en 1978, par suite principalement des mauvaises conditions météorologiques.

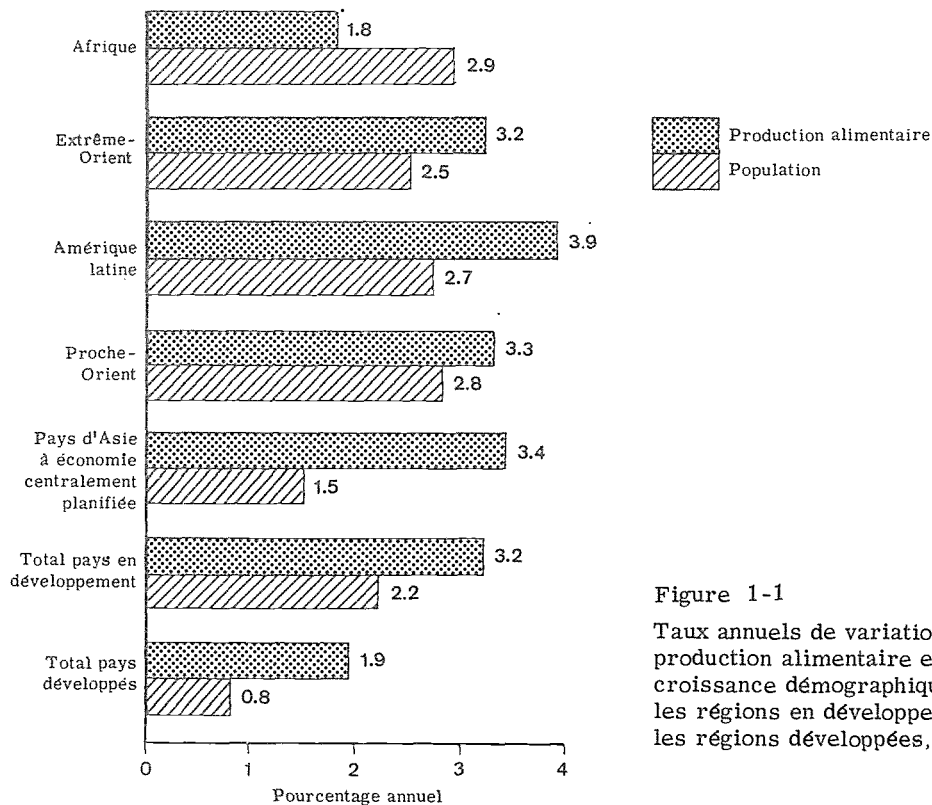


Figure 1-1  
Taux annuels de variation de la production alimentaire et de la croissance démographique dans les régions en développement et les régions développées, 1971-80

Le Secrétariat de la FAO estime que, pour couvrir les besoins de consommation en 1981/82, il faudra que la production céréalière mondiale augmente d'au moins 4 pour cent en 1981; mais l'accroissement devra être de 8 pour cent si l'on veut en outre ramener les stocks à un niveau minimum de sécurité examiné plus loin. La récolte de céréales de 1981 revêt donc une importance capitale.

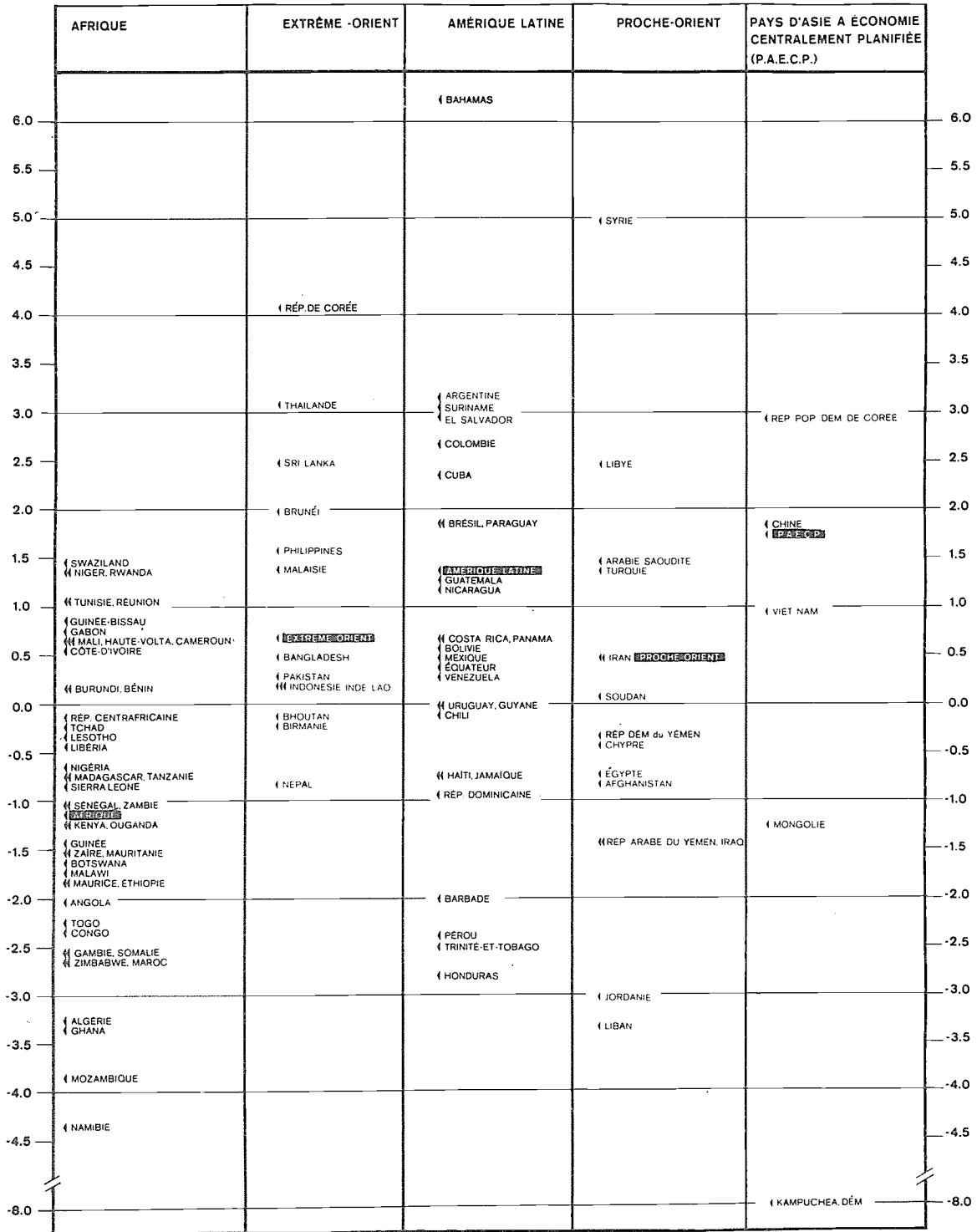
Les perspectives semblent raisonnablement favorables en ce début de la saison de culture 1981. Les prix plus élevés obtenus sur le marché mondial des céréales en 1980 auront pour effet de stimuler la production et on prévoit une extension des superficies plantées. Aux Etats-Unis, pour la deuxième année consécutive, il n'y aura pas de programme de mise en réserve de terres pour le blé en 1981 et on peut prévoir que cette fois encore de vastes superficies seront emblavées. Dans de grands pays exportateurs de céréales tels que le Canada et l'Australie, une augmentation de la superficie plantée en céréales est probable et l'Argentine continue de prendre des mesures de libération des prix dans le cadre de l'effort entrepris pour promouvoir la production céréalière. On peut aussi s'attendre à un effort important des économies centralement planifiées de l'Europe de l'Est et de l'URSS pour accroître leur production céréalière. Mais il y a une certaine contrepartie à ces aspects positifs, à savoir qu'en 1981 les plans de production alimentaire se ressentiront probablement de l'augmentation des coûts, en particulier ceux de l'énergie et des inputs à composante énergétique tels que les engrais, ainsi que des taux d'intérêt élevés.

Jusqu'à la fin de février 1981, les conditions météorologiques ont été raisonnablement favorables à la production vivrière dans la plupart des régions, fait qui influencera les disponibilités alimentaires mondiales assez avant dans l'année 1982.

Les tendances à plus long terme de la production alimentaire mondiale montrent l'exiguïté de la marge actuelle entre le taux d'accroissement de la production alimentaire et celui des besoins résultant de la seule croissance démographique dans le monde en développement (Figure 1-1). Le fait que l'objectif de 4 pour cent par an fixé pour la production agricole

Figure 1-2

Taux annuels de variation de la production alimentaire par habitant dans les pays en développement, par région, 1971-80

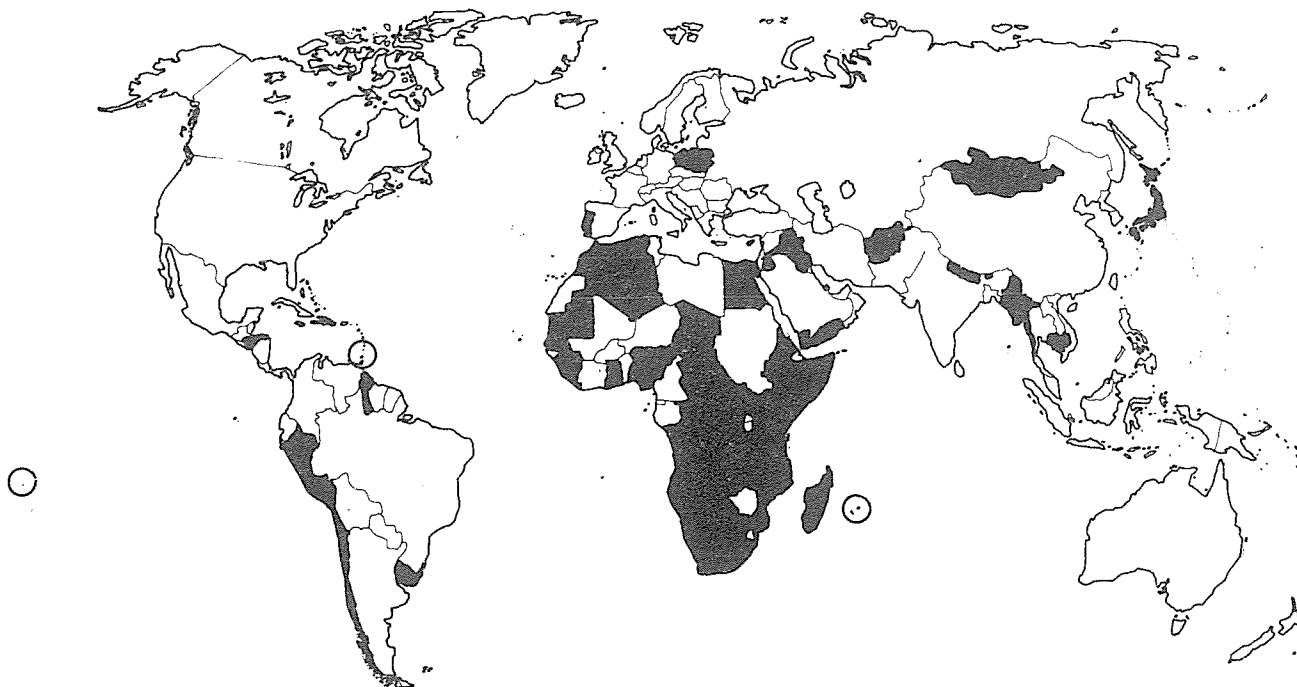


pendant la DD2 a été manqué d'un quart a encore élargi l'écart. Toutefois, il y a eu des régions et des pays aux performances louables, quoique nulle part le taux de 4 pour cent n'ait été atteint. Les chiffres enregistrés sont de 3,9 pour cent pour l'Amérique latine, 3,4 pour cent pour les pays d'Asie à économie centralement planifiée et 3,2 à 3,3 pour cent pour les pays en développement à économie de marché du Proche-Orient et les régions à très forte densité de population de l'Extrême-Orient. Les plus mauvais résultats ont été obtenus en Afrique où les disponibilités alimentaires d'origine locale auxquelles a accès l'habitant moyen ont diminué de 10 pour cent par rapport au chiffre d'il y a dix ans.

La diversité du tableau ressort clairement des Figures 1-2 et 1-3. On voit d'une part à la Figure 1-2 que, dans 30 des 43 pays en développement de l'Afrique, le taux de croissance de la production alimentaire par habitant a été négatif pendant la période 1971-1980. La situation est également précaire au Proche-Orient avec un large intervalle de variation allant de - 3,3 pour cent à + 5 pour cent, le chiffre étant négatif dans plus de la moitié des pays. Même en Amérique latine, le taux de croissance de la production alimentaire par habitant a été négatif pour près d'un tiers des pays pendant les années soixante-dix. D'autre part, en Extrême-Orient, 3 seulement des 13 pays en développement énumérés ont enregistré une décélération de la production alimentaire par habitant.

Figure 1-3

Répartition géographique des taux annuels de variation décroissants de la production alimentaire par habitant, 1971-80





De toutes les régions, c'est le groupe des pays d'Asie à économie centralement planifiée qui a réalisé les meilleures performances si l'on se base sur ce critère limité, quoique important. Mais ce résultat est en grande partie imputable à la Chine et la région comprend également quelques pays où la production alimentaire par habitant a diminué.

La carte mondiale indique (parties en noir de la Figure 1-3) les pays en développement et les pays développés où la production alimentaire par habitant a fléchi pendant les années soixante-dix. Certes, l'impuissance du secteur agricole à nourrir une population croissante soulève des problèmes dans de nombreux pays du monde, mais les pays africains où la croissance démographique est la plus forte constituent la majorité des cas.

Particulièrement inquiétante a été la décélération marquée de la production alimentaire dans les pays les moins avancés (LMA) pendant les années soixante-dix, puisque le taux annuel moyen de progression y a diminué d'un tiers pendant la seconde moitié de la décennie (Tableau 1-2). Dans ce groupe des pays les plus pauvres, l'augmentation n'a été que de 2,3 pour cent pendant les années soixante-dix, c'est-à-dire nettement inférieure à celle enregistrée pour l'ensemble des pays en développement. Quoique les pays LMA d'Afrique aient doublé le taux de progression de leur production alimentaire, celui-ci reste nettement inférieur au taux de croissance démographique qui approche 3 pour cent. Les pays LMA d'Asie ont obtenu de meilleurs résultats de ce point de vue; plus récemment, toutefois, il semble qu'il y ait eu une décélération alarmante de leur production alimentaire.

Tableau 1-2. Variations récentes de la production alimentaire dans les pays les moins avancés (LMA)

	Variation de		Taux annuel de variation			
	1978 à 1979	1979 à 1980	1971-75	1976-80	1961-65 à 1970	1971-80
	pourcentage					
Pays LMA d'Afrique	0,4	2,3	0,8	1,7	2,5	1,8
Pays LMA d'Asie	2,3	4,7	3,8	3,4	2,9	2,7
Pays LMA du Proche-Orient	-4,6	1,8	5,1	-0,6	1,1	2,0
Total pays LMA	-0,1	3,0	2,9	1,8	2,3	2,2

Un effort particulier a été entrepris en 1981 en vue de mobiliser les ressources nécessaires pour que les pays LMA puissent résoudre leurs difficultés pendant les années quatre-vingt. Une Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sera tenue en septembre 1981; on trouvera des informations plus détaillées à ce sujet à la fin du présent chapitre 1/.

#### EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES DISPONIBILITES MONDIALES DES PRINCIPALES DENREES ALIMENTAIRES

La Figure 1-4 montre les variations récemment enregistrées dans la production des principales denrées alimentaires prises en considération pour calculer les indices de la production alimentaire. Ces variations se rapportent aux années civiles, et il en est de même des indices de production. Par contre, les chiffres donnés dans le commentaire ci-après 2/ sur les principaux produits alimentaires ont trait aux campagnes agricoles ou aux campagnes de produits dont la plupart coïncident avec l'année civile 3/. Quoiqu'elles puissent être basées sur des périodes différentes, ces deux types de mesure à l'échelle mondiale ne diffèrent beaucoup que dans des cas isolés.

1/ Voir "Quelques questions de politique générale".

2/ Pour une analyse plus détaillée, voir Rapport et perspectives sur les produits 1980-81, Rome, 1981.

3/ Les seules grandes cultures vivrières pour lesquelles la campagne agricole ne correspond pas avec l'année civile sont le sucre (juillet/juin) et quelques graines oléagineuses (octobre/septembre). Dans ce second cas, la FAO procède aux estimations de la production globale sur la base de l'équivalent d'huile par année civile. D'autres cultures vivrières de moindre importance qui ne suivent pas l'année civile sont le cacao (octobre/septembre) et les agrumes (septembre/août).

La production mondiale de céréales (y compris le riz en équivalent de riz usiné) au cours de la campagne se terminant en 1980 est estimée à 1 437 millions de tonnes, niveau pratiquement identique à celui atteint en 1979. La production des pays en développement a été légèrement supérieure à celle de l'année dernière, mais celle des pays développés a baissé de 2 pour cent.

La production de blé, qui a été de 446 millions de tonnes, s'est améliorée par rapport à la récolte assez réduite de 1979, mais le record de 449 millions de tonnes enregistré en 1978 n'a pas été égalé. Les récoltes ont surtout été plus importantes en Amérique du Nord, ainsi qu'en Europe occidentale et orientale y compris l'URSS. Par contre, il y a eu un fléchissement notable en Australie. Les pays en développement dans leur ensemble ont produit un peu moins, le recul étant principalement imputable à la Chine et à l'Inde où les récoltes sont tombées au-dessous des niveaux assez élevés de 1979.

La production de céréales secondaires a diminué pour la deuxième année consécutive, avec un total mondial de 723 millions de tonnes, contre 753 millions en 1979 et 763 millions en 1978. Le fléchissement de 4 pour cent par rapport à 1979 s'explique par une diminution de la récolte de maïs des Etats-Unis. De légères améliorations ont été enregistrées en Europe occidentale et en Europe orientale, mais la production de l'URSS a encore un peu diminué par rapport à son médiocre niveau de 1979 et la récolte australienne a été moins abondante. La production des pays en développement n'a dans l'ensemble augmenté que marginalement; l'Argentine, qui est un gros exportateurs, a marqué un important recul, partiellement compensé par la progression enregistrée au Brésil.

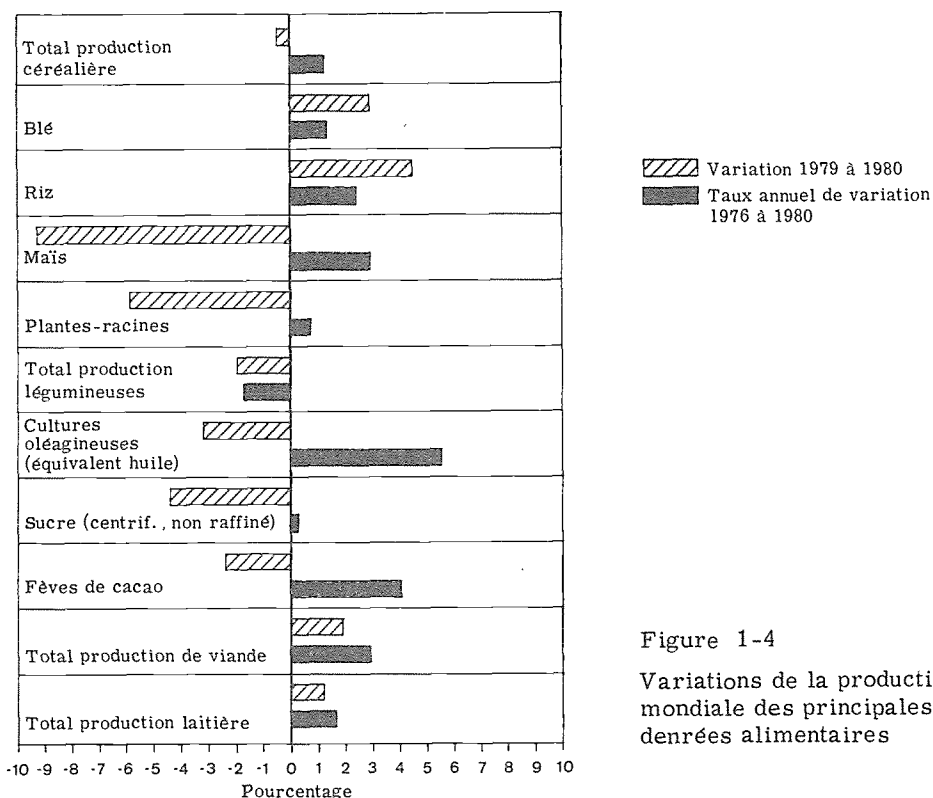


Figure 1-4  
Variations de la production mondiale des principales denrées alimentaires

La production mondiale de riz (paddy) a été de 399 millions de tonnes, soit très supérieure à celle de 1979. Cela tient principalement à un redressement notable - de plus de 30 pour cent - de la production indienne. Les récoltes ont également été plus importantes en Thaïlande, en Birmanie et en Indonésie. Ces améliorations l'ont emporté de beaucoup sur les fléchissements enregistrés en Chine, au Japon et en République de Corée. La production des pays en développement s'est accrue de 26 millions de tonnes, soit 7 pour cent.

Les informations préliminaires indiquent une extension des superficies plantées en blé et autres céréales d'automne dans l'hémisphère nord, et des superficies plantées en céréales secondaires dans l'hémisphère sud. Sous l'effet stimulant d'une forte demande, il est probable que l'on sèmera aussi davantage de céréales de printemps. Si les conditions de culture restent normales, il devrait y avoir une augmentation de la production mondiale de blé et de céréales secondaires en 1981.

En ce qui concerne les plantes-racines, la production mondiale de manioc en 1980 a légèrement dépassé le record antérieur de 1978 et a été de 3 pour cent supérieure à celle de 1979, du fait d'un redressement partiel de la production thaïlandaise après la mauvaise récolte de 1979, d'une avance modeste dans d'autres parties de l'Asie et d'une récolte moyenne dans la plus grande partie de l'Afrique. En admettant des conditions météorologiques normales dans les principales régions productrices et un redressement de la production thaïlandaise compromise par la sécheresse au cours des deux dernières années, la récolte mondiale pourrait augmenter de 3 à 4 pour cent en 1981.

La production de pommes de terre a nettement diminué en 1980 dans tous les grands pays producteurs.

La production de légumineuses en 1980 est estimée à 48,2 millions de tonnes, soit 2 pour cent de moins qu'en 1979. Ce résultat est à imputer à une diminution de la production en Asie - notamment en Inde - et en Europe occidentale, que les augmentations enregistrées en URSS, en Europe orientale et en Amérique du Nord n'ont pas réussi à compenser.

La production mondiale de toutes les graisses et huiles a marqué une nouvelle avance notable en 1979/80 avec un total de 63,8 millions de tonnes contre 58,5 millions en 1978/79. Plus des deux tiers de cet accroissement sont imputables aux pays développés, et plus de la moitié aux Etats-Unis. A l'exception de l'huile d'arachide et de l'huile d'olive, la production de toutes les principales graisses et huiles a augmenté en 1979/80. La production mondiale d'huile de soja a augmenté de 22 pour cent, les Etats-Unis étant le principal responsable de cette progression. La production d'huile de tournesol a enregistré un nouvel accroissement, à nouveau par suite d'une forte augmentation aux Etats-Unis. La production de l'URSS est restée pratiquement inchangée, se maintenant au faible niveau de la campagne précédente, et celle de l'Argentine a augmenté. La production d'huile de colza a baissé, en raison surtout de récoltes moins abondantes en Europe et au Canada. La production mondiale de coton s'est accrue par suite d'un redressement marqué aux Etats-Unis et d'une certaine amélioration en URSS. La production mondiale d'arachides a été marginalement inférieure en 1979/80 en raison des fléchissements enregistrés en Inde et au Sénégal. La production d'huile de palme a continué d'augmenter du fait des améliorations enregistrées en Malaisie et en Indonésie, et la production d'huile de coco, qui avait reculé en 1979, s'est redressée.

Pour la première fois depuis quatre ans, la production mondiale de matières grasses et d'huiles diminuera probablement en 1980/81; elle pourrait baisser de 4 pour cent par rapport au record de 1979/80, en raison surtout d'une réduction des superficies consacrées aux cultures oléagineuses et du moindre rendement des cultures de tournesol, de soja et d'arachide en Amérique du Nord. Dans les pays en développement, la production de graines oléagineuses devrait maintenir sa tendance à la hausse, quoique certains pays producteurs d'arachide signalent des récoltes nettement moins abondantes. Ce fléchissement attendu de la production d'huiles et de matières grasses apparaît à la Figure 1-4 en tant que réduction de la production d'oléagineux en 1980.

La production de sucre en 1980/81 devrait, selon les estimations, s'établir à 86,6 millions de tonnes (sucre non raffiné), soit 2 millions de tonnes de plus qu'en 1979/80, mais à peu près 4 millions de tonnes de moins que pendant les deux campagnes précédentes. Par suite de la hausse des prix, on prévoit que la consommation de sucre en 1981 n'augmentera que faiblement pour la seconde année consécutive, pour atteindre 9 millions de tonnes, mais que les stocks resteront dégarnis. La production de betterave à sucre de l'Europe et de l'URSS est provisoirement évaluée à 27 millions de tonnes, contre 28 millions l'année dernière. La récolte de canne à sucre devrait être plus importante en Australie, au Brésil, en Inde, en Indonésie et au Pakistan, mais plus petite en Afrique du Sud et à Maurice.

En 1980, pour la deuxième année consécutive, les Caraïbes ont été balayées par un ouragan majeur, ce qui a eu pour conséquence une réduction des disponibilités de bananes. Les exportations en 1979, à l'exception de celles des Caraïbes, s'étaient maintenues à peu près au niveau de 1978. Une tendance marquée à la hausse des prix, qui avait commencé en août 1979, a continué pendant une grande partie de 1980. Il apparaît probable que la situation de l'offre restera tendue jusqu'au second semestre de 1981. La production des Caraïbes pourrait alors se redresser, tandis que les disponibilités provenant d'autres sources devraient rester abondantes.

Strictement parlant, le cacao est un produit alimentaire et il a donc été inclus dans la présente section, plutôt que parmi les boissons tropicales où il figure le plus souvent.

Les estimations préliminaires n'indiquent pas grand changement dans la production mondiale de cacao en 1979/80 par rapport au niveau élevé de 1978/79. La production a augmenté de près de 7 pour cent en Amérique latine, mais cette avance a été en grande partie neutralisée par un recul de plus de 2 pour cent dans les grands pays producteurs d'Afrique.

La production mondiale de lait est estimée en 1980 à 465 millions de tonnes, soit environ 1 pour cent de plus qu'en 1979. Pour les régions en développement, elle s'établit à 104 millions de tonnes, contre 103 millions en 1979, tandis que pour les pays développés, les chiffres sont de 361 millions contre 358 millions. Toutes les régions, à l'exception de l'URSS, ont maintenu ou légèrement accru leur production. La CEE a enregistré une hausse de 2 pour cent en dépit des politiques visant à freiner la production laitière. La production des Etats-Unis a également augmenté par suite du renversement de la tendance à la réduction du troupeau laitier. En Australie, la tendance descendante à long terme a été aggravée par la sécheresse, mais, en Nouvelle-Zélande, de bonnes conditions de pâturage et de meilleures recettes d'exportation ont stimulé la production laitière.

La production de lait dans les pays développés maintiendra probablement sa tendance ascendante en 1981, car les effectifs laitiers augmenteront sans doute un peu et les rendements continuent de s'accroître. La progression pourrait toutefois se ralentir par suite du renchérissement des aliments pour animaux. Dans les pays en développement également, on s'attend à une augmentation modérée de la production en 1981.

La production mondiale de viande s'est encore ralentie en 1980 et elle n'a progressé que de 1 à 2 pour cent par rapport à l'année précédente. La production de viande de boeuf est restée dans la phase descendante du cycle et il y a eu une décélération de la production de viande de porc et de volaille. La production de viande bovine a encore diminué en Amérique du Nord et dans les pays exportateurs de l'hémisphère sud. Les effectifs bovins ont continué d'augmenter en Europe et en URSS; toutefois, la production de viande de l'URSS a diminué.

La production de viande de porc, qui est devenue l'article le plus important dans la production mondiale, a, selon les estimations, augmenté d'à peu près 2 pour cent en 1980, contre 5 pour cent en 1979. La production de viande de porc et de volaille a continué de progresser à un rythme relativement rapide dans les pays en développement, particulièrement au Brésil et en Chine. La production de viande de mouton de l'URSS s'est ressentie des mauvaises récoltes de fourrages, mais celle de l'Europe occidentale, de l'Océanie et de l'Amérique du Nord a augmenté.

Etant donné le ralentissement de la demande et le renchérissement des aliments pour animaux, on ne prévoit pas grand changement de la production mondiale de viande en 1981. Un certain redressement devrait être enregistré pour la viande de boeuf et une nouvelle amélioration pour la viande de volaille, mais la production de viande de porc pourrait diminuer et celle de viande de mouton pourrait marquer un palier.

### Poisson alimentaire

Aucune augmentation de la production mondiale de poisson, crustacés et mollusques destinés à la consommation humaine directe n'a été enregistrée en 1979, dernière année pour laquelle on dispose de renseignements (Tableau 1-3). Cela tend à confirmer la décélération devenue apparente au milieu des années soixante-dix et qui a été particulièrement nette en 1978, quoique pour l'ensemble de la décennie, le taux de progression s'établit à 2,5 pour cent par an. Le total inchangé de 1979 recouvre toutefois certaines modifications importantes puisqu'un certain nombre de pays, notamment en Amérique latine, ont accru leur production. Dans cette région, l'effet stimulant est venu en partie des possibilités d'exportation résultant du fléchissement de la production des espèces classiques de l'Atlantique Nord. Il est dû également à l'extension des zones de juridiction sur les pêches qui a eu pour conséquence d'écarter les navires européens de fonds de pêche traditionnels. Les pays européens sont maintenant à la recherche de zones relativement sous-exploitées, comme celles relevant de la juridiction des pays latino-américains, où il soit possible de faire opérer ces navires en vertu d'accords de sociétés mixtes.

Tableau 1-3. Captures de poisson alimentaire (monde, pays en développement, pays développés)

	1977	1978	1979	Variation de		Taux annuel de variation		
				1977 à 1978	1978 à 1979	1971-75	1976-79	1971 à 1979
.. millions de tonnes ...				.....		pourcentage .....		
Monde	50.0	49.9	49.9	-0.2	-	3.2	1.0	2.5
Pays en développement	25.4	25.8	25.9	1.6	0.4	5.7	2.9	4.4
Pays développés	24.6	24.1	24.0	-2.0	-0.4	1.0	-0.9	0.8

En Afrique du Nord-Ouest, où les modifications apportées au droit de la mer auraient dû également avoir des répercussions appréciables, les captures des Etats côtiers n'ont pas augmenté en 1979. On a également des raisons de penser que les captures des Etats africains sans littoral pêchant dans des eaux intérieures ont diminué. A une ou deux exceptions près, la production de poisson alimentaire dans d'autres pays d'Afrique n'a que peu ou pas du tout augmenté. Etant donné que la plupart des ressources continentales et maritimes accessibles aux Etats côtiers sont déjà pleinement exploitées et qu'il y a toutes sortes de difficultés à résoudre pour l'exploitation des pêcheries de haute mer <sup>4/</sup>, la stagnation de ces dernières années semble devoir continuer.

En Asie, les captures totales de poisson ont diminué en 1979, quoiqu'un certain nombre de pays, notamment l'Indonésie et la République de Corée, aient enregistré une progression. Les captures de la Thaïlande et de la Chine, troisième producteur mondial de poisson, ont accusé un fléchissement notable.

Du point de vue des disponibilités de poisson pour l'alimentation humaine, l'année 1979 a été décevante pour les pays en développement dans leur ensemble, puisque les principales augmentations de production ont été obtenues dans le secteur de l'exportation et que l'on a enregistré une réduction générale des disponibilités par habitant. En ce qui concerne les pays développés, les captures destinées à la consommation humaine directe ont diminué à nouveau en 1979, et cela pour la deuxième année consécutive, quoique le niveau des approvisionnements ait été maintenu par des importations. Dans les pays développés, la production a surtout baissé dans la CEE et en Espagne, et ce fléchissement n'a pas été entièrement compensé par des mises à terre plus importantes en Europe orientale et en Océanie.

<sup>4/</sup> Quelques-unes de ces difficultés et les moyens de les surmonter sont examinés au Chapitre 2. Voir également l'encadré à la page 43.

## ENVIRONNEMENT ET SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Il y va de la sécurité alimentaire mondiale si le capital de ressources naturelles, indispensable pour maintenir et accroître la production agricole, se trouve rapidement épuisé ou dégradé du fait de la surexploitation ou d'utilisations inconsidérées. Cet enjeu a été reconnu dans la Stratégie mondiale de la conservation, lancée en mai 1980, qui a appelé l'attention du monde entier sur le caractère urgent de la conservation des ressources biologiques. Cette stratégie insiste plus particulièrement sur les énormes pertes de sol productif qu'entraînent chaque année le déboisement et la mauvaise utilisation des terres. Elle attire également l'attention sur les centaines de millions de ruraux des pays en développement, qui, pour satisfaire leurs besoins de combustible, n'ont d'autre solution que de détruire les ressources qui sont leur seul moyen d'existence, dépouillant la terre des arbres et buissons et brûlant de grandes quantités du fumier et des résidus de récolte qui devraient servir à régénérer le sol épuisé. La destruction lente du capital de ressources naturelles est non seulement impitoyable, menaçant la sécurité alimentaire des générations futures, mais elle a aussi des incidences financières du fait, par exemple, de l'envasement rapide de réservoirs, d'inondations dévastatrices et de la pollution de systèmes côtiers alimentant des pêcheries. Il ne sera donc possible de réaliser une sécurité alimentaire durable que si les aspects environnementaux — écologiques, technologiques et sanitaires — sont également défendus.

*Sécurité écologique.* Dans le processus qui consiste à répartir de maigres ressources entre des projets de développement concurrents, une révision des priorités s'impose pour réaliser un compromis entre conservation et exploitation. L'objectif devrait être de maximiser les bénéfices retirés d'un site écologique donné, tout en minimisant le risque de causer des dommages irréversibles à l'environnement. Les aspects suivants doivent être considérés comme prioritaires pour assurer la sécurité écologique:

- maintenir la diversité des ressources génétiques;
- lutter contre la dégradation des sols;
- lutter contre le déboisement et le surpâturage;
- mettre un terme à la désertification;
- éviter la surexploitation des ressources biologiques terrestres et aquatiques.

*Sécurité technologique.* La rapidité de la croissance démographique dans les pays en développement implique des exigences considérables à l'égard de leurs ressources naturelles. Pour eux, les principaux problèmes en matière d'environnement sont la dégradation ou l'épuisement des

ressources naturelles, et la pollution. Comme la plupart des pays en développement ont des écosystèmes tropicaux qui sont plus fragiles que ceux des zones tempérées, il faut adapter leurs systèmes de production agricole aux conditions et besoins de leurs sociétés rurales tout en maintenant le capital de ressources naturelles. La sécurité technologique peut donc concerner la totalité du processus de production et de développement agricoles: sélection végétale ou animale; transformation et distribution des produits alimentaires; systèmes intégrés de production tels que l'agro-foresterie; systèmes de lutte aménagée contre les ravageurs; enfin, techniques de recyclage des déchets et des sous-produits au niveau des villages.

*Sécurité sanitaire.* Les techniques intensives de production agricole, lesquelles impliquent un recours accru à des méthodes centralisées de stockage, de transformation et de manutention des denrées alimentaires, créent des risques de contamination chimique ou biologique des aliments et de l'eau. La contamination chimique des aliments et de l'eau de boisson est plus caractéristique des pays industrialisés — elle soulève des difficultés majeures dans des situations où l'homme se trouve à la fin d'une chaîne alimentaire contaminée. Dans les pays en développement, les principaux problèmes sont liés à la contamination des aliments et de l'eau par des bactéries et autres parasites particulièrement florissants dans les zones tropicales relativement humides et très humides. Les conditions climatiques de ces régions sont favorables au développement des champignons et, par suite, à la production de métabolites toxiques tels que les mycotoxines dans les produits alimentaires entreposés — problème grave et de mieux en mieux reconnu. Pour assurer la sécurité alimentaire au sens large du terme il faudrait donc également prévoir des mesures visant à lutter contre la contamination des aliments et de l'eau de boisson causée par la pollution de l'environnement.

Moins du quart des 2 milliards d'habitants des pays en développement (non compris la Chine) sont convenablement approvisionnés en eau non contaminée et ont accès à des systèmes hygiéniques d'évacuation des déchets. Les deux tiers de leurs populations urbaines et 80 pour cent de leurs populations rurales en sont démunis. C'est pour cette raison que les Nations Unies ont lancé leur Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement qui a pour but d'assurer la fourniture d'une eau non contaminée ainsi que quelque forme de système sanitaire à 2 milliards de personnes de plus entre 1981 et 1990.

En 1980, selon les estimations préliminaires, il est peu probable qu'il y ait eu un accroissement notable de la production de poisson destiné à la consommation humaine directe.

### Ennemis des cultures et maladies

Les ravageurs et les maladies représentent une menace continue pour la sécurité alimentaire. On estime que les pertes causées par les ennemis des cultures - organismes pathogènes, insectes, rongeurs, oiseaux et mauvaises herbes - représentent le tiers de la production. Ces pertes peuvent être particulièrement lourdes dans les pays sujets à de brusques invasions d'insectes ou attaques de maladies virulentes, pays qui souvent sont les moins bien armés pour combattre ces fléaux.

Le plus grand péril que les insectes aient fait courir à la sécurité alimentaire régionale en 1980 a été représenté par la pullulation du criquet migrateur africain au milieu de l'année. Cette nouvelle prolifération, la première depuis la dernière grande infestation pour cette espèce, qui a duré de 1928 à 1941, a gravement menacé d'importantes zones de culture s'étendant depuis le Nigéria et le Niger jusqu'au Soudan.

Deux sessions extraordinaires du Conseil d'administration de l'OICMA 5/ ont été tenues à l'occasion de la onzième Conférence régionale de la FAO, au Togo en juin dernier (l'OICMA étant l'organisation régionale chargée de surveiller ce ravageur et d'en prévenir les attaques dans la zone infestée de l'Afrique de l'Ouest et du Centre). Le Conseil a approuvé un plan d'opérations prévoyant la conduite de campagnes nationales au Nigéria, au Cameroun et au Tchad, l'OICMA étant chargée de coordonner le travail de prospection et l'organisation soeur, l'OCLALAV 6/, d'entreprendre des pulvérisations sur une grande échelle. Au titre du Programme de coopération technique (PCT) de la FAO, le Directeur général de l'Organisation a autorisé le versement de 500 000 dollars E.-U. comme participation aux frais de montage de ces opérations, ainsi que pour la création d'unités locales de prospection et de lutte et l'entraînement de leur personnel; un soutien additionnel est fourni par le PNUD. Grâce à ces mesures, il semble que l'invasion ait été contenue.

Des foyers de criquet migrateur africain sont également apparus en Afrique du Sud et dans le sud-est du Botswana entre mars et juin. Quoique la plupart des cibles accessibles aux pulvérisations aient été détruites, il existe toujours un risque de nouvelles pullulations.

La menace d'invasions du criquet pèlerin, qui avait pris des proportions majeures en 1978/79, a maintenant reculé grâce aux opérations de lutte menées avec l'aide de la FAO et dont il est fait état dans La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1979. On a néanmoins continué de combattre ce ravageur au Soudan, en Egypte et en Arabie Saoudite entre février et juin 1980, ainsi que dans la partie méridionale du Sahara à la suite de chutes de pluies généralisées entre juin et août. Au mois de novembre, la plupart des infestations avaient été enrayées, mais des nombres substantiels d'adultes avaient échappé aux opérations et étaient parvenus jusque dans certaines parties de l'Algérie et du Maroc.

En 1980, les épidémies de maladies des plantes ont continué à causer de graves dommages aux principales cultures vivrières et non vivrières dans un certain nombre de pays membres de la FAO. On a assisté par exemple à l'apparition de certaines maladies dans des zones précédemment indemnes, comme la rouille du caféier (Hemileia vastatrix) et la maladie de Sigatoka des bananes (Mycosphaerella fijiensis var. difformis) dans plusieurs pays d'Amérique latine. D'une grande importance économique sur le plan local a été l'apparition d'une maladie causant de graves dommages aux cultures de tabac à cigare de Cuba, à savoir le "blue mould" (Peronospora tabacina) qui a été causé par des conditions météorologiques exceptionnelles.

La troisième cause de l'apparition de foyers des maladies des plantes est la perte de résistance des principales variétés par suite de modifications génétiques de leurs parasites. C'est ce qui se passe par exemple avec la delphacide brune du riz (Nilaparvata lugens) qui sévit en Asie du Sud-Est et cause des dégâts importants aux cultures de riz dans cette région.

5/ Organisation internationale contre le criquet migrateur africain.

6/ Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire.

Avec l'intensification du commerce des animaux et des produits d'origine animale, les situations critiques dues à des attaques de maladies exotiques du bétail se multiplient. L'apparition soudaine de foyers de peste porcine africaine à Malte, en Sardaigne (Italie), au Brésil et en République dominicaine en 1978 a constitué la menace la plus importante pour les industries du porc, aussi bien en Europe que dans l'hémisphère occidental. Le risque permanent de propagation de cette maladie a été démontré par son apparition à Haïti et à Sao Tomé-et-Principe en 1979, ainsi qu'au début de 1980 à Cuba où, au mois de mars, on signalait qu'approximativement 130 000 porcs étaient morts ou avaient dû être abattus dans un but d'éradication.

La FAO continue de fournir une aide au titre du PCT à un certain nombre de pays où sévit la peste porcine africaine ou qui y sont dangereusement exposés. A la fin de 1980, la maladie avait été éradiquée à Malte, en République dominicaine et à Sao Tomé-et-Principe, avec l'assistance de la FAO. A Cuba, elle a été éradiquée grâce à un effort purement national où le gouvernement a pleinement mis à profit l'expérience acquise à l'occasion d'une infection antérieure en 1971. Le programme d'éradication à Haïti a été différé en raison du manque de services vétérinaires dans le pays, mais la campagne devrait démarrer en 1981 avec le soutien de plusieurs donateurs.

Une autre maladie animale à suivre avec une attention particulière est la peste bovine qui, dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, s'est manifestée de façon sporadique en 1980 en Mauritanie, au Sénégal, en Haute-Volta, au Mali, au Niger et au Bénin. Il y a également eu des foyers sporadiques au Proche-Orient et dans les Etats du Golfe. En raison de la transhumance et du commerce, la maladie risque de se propager encore. La FAO a commencé d'apporter son aide en décembre 1980, dans le cadre de projets PCT; elle a fourni du vaccin, du matériel à usage vétérinaire et des moyens d'entreposage frigorifique et, dans certains cas, des moyens de transport, dans le cadre d'une tentative pour enrayer les foyers actuels. Pour l'avenir, les activités dans ce secteur visent à l'éradication complète de la maladie.

Après quelques années relativement satisfaisantes quant à la situation aphteuse en Europe, la maladie a recommencé à se propager en 1980, entravant la production et le commerce du bétail. Des foyers de virus du type C ont été signalés en Espagne et au Portugal. Dans ce second pays, il s'agit de la première manifestation de la fièvre aphteuse depuis dix ans. La propagation de la maladie en Thaïlande et jusqu'en Malaisie, laquelle en était précédemment indemne, a mis les producteurs de bétail dans une situation grave. Les mesures nécessaires ont été prises pour l'empêcher de se diffuser encore et pour l'éliminer complètement des zones infectées.

#### TENDANCES A LONG TERME DES RENDEMENTS ET DE L'UTILISATION DES PRINCIPALES CEREALES

Le rapport sur La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture pour 1979 <sup>7/</sup> mentionnait que la croissance de la production totale de céréales dans les pays en développement avait été beaucoup plus lente en 1970-79 qu'au cours de la décennie précédente. Ceci est grave car les céréales fournissent 60 pour cent des apports énergétiques d'origine alimentaire des pays en développement et représentent la majeure partie de la valeur brute des importations alimentaires de ces pays. Le rapport précisait en outre que, pour le monde dans son ensemble, le taux annuel d'accroissement des superficies plantées en céréales s'était élevé dans les années soixante-dix par rapport aux années soixante, mais que l'augmentation des rendements avait eu tendance à ralentir. Le Tableau 1-4 étudie de plus près les variations régionales des rendements moyens de céréales au cours des trois décennies 1950-79.

Dans les pays développés, les rendements moyens de chaque céréale sont restés supérieurs à ceux des pays en développement. Pour 1970-79, les rendements moyens de paddy des pays développés ont été de 128 pour cent supérieurs à ceux des pays en développement, et pour le maïs, la différence est encore plus forte (187 pour cent). Beaucoup plus inattendu - et source de préoccupation - l'écart enregistré entre les rendements moyens des pays développés et ceux des pays en développement s'est élargi considérablement pour chacune des céréales mentionnées dans le tableau, pendant les trois dernières décennies. Pour le blé, la différence

<sup>7/</sup> SOFA 1979, Tableaux 1-1 à 1-6, p. 1-4 à 1-18.



a augmenté de 86 pour cent (de 0,36 tonne/ha en 1950-59 à 0,67 tonne/ha en 1970-79); pour le riz ce chiffre est de 26 pour cent, pour l'orge de 91 pour cent; pour le maïs il atteint 182 pour cent et même, pour le mil et le sorgho, 217 pour cent. Si l'on compare les rendements moyens de céréales des régions développées et en développement - de l'Amérique du Nord et de l'Afrique, par exemple - les différences sont encore plus frappantes.

Bien entendu, ces progrès remarquables des rendements moyens dans les pays développés ont été réalisés en majeure partie à une période où l'énergie et les facteurs de production "consommateurs d'énergie" étaient bon marché.

Tableau 1-4. Rendement moyen des principales céréales, dans les régions développées et en développement ( 1950-59, 1960-69 et 1970-79)

	Total pays développés	Europe	Amérique du Nord	Total pays en dévelop- pement	Afrique 1/	Asie 2/	Amérique latine
..... tonnes par hectare .....							
Blé							
1950-59	1.22	1.66	1.33	0.86	0.76	0.83	1.14
1960-69	1.48	2.21	1.67	0.97	0.87	0.94	1.34
1970-79	1.96	3.13	2.02	1.29	0.99	1.28	1.45
Riz (paddy)							
1950-59	4.15	4.48	3.08	1.73	1.41	1.39	1.67
1960-69	4.97	4.57	4.58	2.00	1.80	1.66	1.71
1970-79	5.41	4.57	5.09	2.37	1.79	1.99	1.83
Maïs							
1950-59	2.25	1.66	2.76	1.20	0.93	0.92	1.08
1960-69	3.39	2.56	4.41	1.42	1.08	1.12	1.28
1970-79	4.54	3.88	5.64	1.58	1.15	1.28	1.53
Orge							
1950-59	1.50	1.98	1.52	0.97	0.63	0.98	1.10
1960-69	1.88	2.73	1.93	1.12	0.70	1.06	1.03
1970-79	2.19	3.20	2.30	1.18	0.83	1.21	1.24
Mil et sorgho							
1950-59	1.09	-	1.62 <sup>3/</sup>	0.55	0.62	0.44	0.98
1960-69	2.05	-	3.00 <sup>3/</sup>	0.64	0.73	0.48	1.57
1970-79	2.47	-	3.39 <sup>3/</sup>	0.76	0.64	0.57	2.33

1/ Non compris l'Afrique du Sud. 2/ Non compris la Chine et le Japon. 3/ Etats-Unis seulement.

Il est également à noter que l'augmentation du pourcentage des écarts de rendement entre pays développés et pays en développement pour les céréales les plus étroitement liées au progrès technologique de la Révolution verte, notamment le riz et le blé, est moindre que pour les autres. Les critiques d'ordre très divers dont a fait l'objet la Révolution verte 8/ sont fondées dans la mesure où il faut tenir dûment compte des conséquences sociales et économiques de l'introduction rapide de progrès technologiques dans les sociétés rurales des pays en développement. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que, dans la plupart des cas, ces pays doivent à tout prix augmenter leur production alimentaire et que la recherche agricole appliquée peut jouer un rôle majeur dans la réalisation de cet objectif. Mais il faut beaucoup de temps pour que de nouvelles recherches puissent se traduire par un accroissement des rendements moyens; aussi faut-il souligner la nécessité de soutenir cet effort de recherches en tant que partie intégrante d'une politique de développement agricole.

8/ Voir, par exemple, Andrew Pearse. Seeds of Plenty, Seeds of Want: Social and Economic Implications of the Green Revolution. Clarendon Press, Oxford University Press, Oxford 1980. Cet ouvrage donne un bref aperçu des conclusions auxquelles a abouti le programme de recherche réalisé dans ce domaine par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

Ces fortes différences qui caractérisent le rendement moyen en céréales dans les pays développés et dans les pays en développement correspondent à des différences aussi frappantes dans la production de céréales par habitant (Figure 1-5). Au cours des années soixante-dix, la production moyenne de céréales par habitant dans les pays développés - y compris le riz représentant 75 pour cent du poids de paddy - était de 3,25 fois celle des pays en développement. Et ce fossé se creuse puisque dans les années cinquante, ce chiffre n'était que de 2,5.

Les différences régionales sont beaucoup plus marquées : dans les années soixante-dix l'Amérique du Nord a produit en moyenne 8,5 fois plus de céréales par habitant que l'Afrique (non compris l'Afrique du Sud). En fait, la production moyenne par habitant de cette dernière était de près de 7 pour cent inférieure à celle enregistrée il y a deux décennies.

Ces différences majeures entre régions développées et en développement dans la production céréalière par habitant correspondent à des structures extrêmement différentes de consommation et donc de régimes alimentaires (Tableau 1-5). Dans les pays développés, de un quart à un cinquième de la production céréalière est utilisé directement pour l'alimentation humaine tandis que plus de la moitié va à l'alimentation animale. Dans les pays en développement, ces proportions sont presque inversées: plus des deux tiers de la production céréalière sont utilisés directement pour la consommation humaine et seul un cinquième est destiné à l'alimentation animale; mais ces agrégats régionaux masquent de grandes différences entre les pays. Ainsi, au Kenya, moins de 5 pour cent de la production céréalière totale sont donnés aux animaux, le plus souvent sous forme de sous-produits de meunerie, et, selon les normes de nombreux pays en développement, le Kenya possède une industrie d'aliments pour animaux bien développée.

Tableau 1-5. Utilisation de la production céréalière

	Pays développés		Pays en développement		Monde	
	1961-65	1975-79	1961-65	1975-79	1961-65	1975-79
..... pourcentage .....						
<b>ALIMENTATION HUMAINE</b>						
Aliments et produits pour boissons	26,1	19,4	69,5	70,1	45,9	42,3
Produits pour boissons seulement	(2,0)	(2,2)	(1,2)	(1,3)	(1,7)	(1,9)
<b>ALIMENTATION ANIMALE</b>						
Toutes céréales	59,7	60,6	18,8	21,3	41,0	42,9
Son seulement	(7,5)	(5,3)	(8,2)	(8,8)	(7,8)	(6,9)
<b>SEMENCES</b>	7,4	5,1	5,6	4,9	6,6	5,0
<b>AUTRES UTILISATIONS, DECHETS ET AUTRES PERTES</b>	6,8	14,9	6,1	3,7	6,5	9,8

Des différences régionales aussi marquées expliquent pourquoi les habitants des pays développés sont en mesure de consommer sous forme de produits animaux une proportion beaucoup plus grande des quantités plus abondantes d'hydrates de carbone et de protéines dont ils disposent. Cette situation a de profondes incidences sur la sécurité alimentaire au niveau national. Dans les périodes où les disponibilités céréalières sont limitées dans les pays développés, leur utilisation pour l'alimentation animale est la première à subir des réductions. Dans un premier temps les approvisionnements de viande augmentent puisque les animaux sont abattus pour diminuer les coûts de l'alimentation. Plus tard, évidemment, la situation est inversée, notamment lorsque les produits d'alimentation animale redeviennent plus abondants et que l'on procède à la reconstitution des troupeaux. Mais, alors que pour le consommateur moyen des pays développés, la pénurie de céréales entraîne au pire un changement qualitatif de son régime alimentaire - ce qui peut même lui être salutaire - pour le consommateur des pays en développement - où les céréales sont l'aliment de base - elle risque beaucoup plus d'avoir des incidences directes et graves sur la ration alimentaire qui est déjà souvent insuffisante en temps normal.

STOCKS CEREALIERS ET SECURITE ALIMENTAIRE

L'un des principaux facteurs qui conditionne la sécurité alimentaire mondiale est le volume des stocks céréaliers. C'est la baisse de la production au-dessous du niveau de la consommation - avec son corollaire, la forte diminution des stocks - alliée à la hausse des prix des céréales qui a incité le Directeur général de la FAO à alerter le monde lors de la dixième session du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire en octobre 1980.

On s'attend que les stocks céréaliers mondiaux de report diminuent pour s'établir, à la fin des campagnes 1980/81 (Tableau 1-6), à 210 millions de tonnes, niveau inférieur de 40 millions de tonnes (soit 16 pour cent) à leur niveau d'ouverture, et de 64 millions de tonnes à celui du milieu de l'année 1979. Les stocks de blé de fin de campagne passeront sans doute de 100 millions de tonnes en 1980 à 87 millions de tonnes en 1981 et ceux de céréales secondaires de 108 millions de tonnes à 78 millions de tonnes (soit un recul de plus d'un quart), chiffre supérieur de 5 million de tonnes seulement au niveau le plus faible enregistré lors de la crise alimentaire mondiale. En revanche, les stocks de riz devraient augmenter de 3 millions de tonnes pour s'établir à 45 millions de tonnes.

Tableau 1-6. Estimation des stocks céréaliers de report

	Campagnes agricoles se terminant en:						
	1975	1976	1977	1978	1979	1980 <sup>1/</sup>	1981 <sup>2/</sup>
	..... millions de tonnes .....						
BLE	75	76	114	97	117	100	87
Principaux pays exportateurs	32	38	55	53	55	48	44
Autres pays	43	38	58	44	62	51	43
RIZ (usiné)	29	37	37	39	44	42	45
Principaux pays exportateurs	20	23	23	24	27	27	28
Autres pays	9	14	14	15	17	15	17
CEREALES SECONDAIRES	73	73	91	101	113	108	78
Principaux pays exportateurs	24	25	37	51	58	59	27
Autres pays	49	48	54	50	55	49	51
TOTAL STOCKS CEREALIERS	178	185	242	237	274	250	210
Pays en développement	69	86	97	92	98	96	96
Pays développés	109	99	145	145	176	154	114
	..... pourcentage .....						
Stocks totaux en pourcentage de la consommation totale	14	14	18	17	19	17	14

1/ Données préliminaires. 2/ Prévisions.

Note: Les données concernant les stocks sont basées sur un agrégat des niveaux des stocks nationaux de report à la fin des campagnes agricoles nationales; elles ne doivent donc pas être interprétées comme représentant le niveau des stocks mondiaux à une date donnée. Les totaux proviennent de chiffres non arrondis.

A 210 millions de tonnes, les stocks céréaliers mondiaux de report ne correspondraient qu'à 14 pour cent de la consommation apparente mondiale en 1981, niveau bien inférieur aux 17 pour cent estimés par le Secrétariat de la FAO comme étant le minimum nécessaire au maintien de la sécurité alimentaire mondiale (voir encadré page 22). Ce pourcentage serait le plus faible depuis 1975/76, année où l'on avait dû opérer de fortes ponctions sur les stocks en raison de la crise alimentaire. Avec la diminution attendue des stocks mondiaux à un niveau voisin de celui nécessaire pour assurer l'approvisionnement des consommateurs jusqu'à l'arrivée des nouvelles récoltes sur le marché, la campagne 1981/82 s'ouvrira sans

Figure 1-5

Production céréalière par habitant, par région, 1950-59, 1960-69 et 1970-79

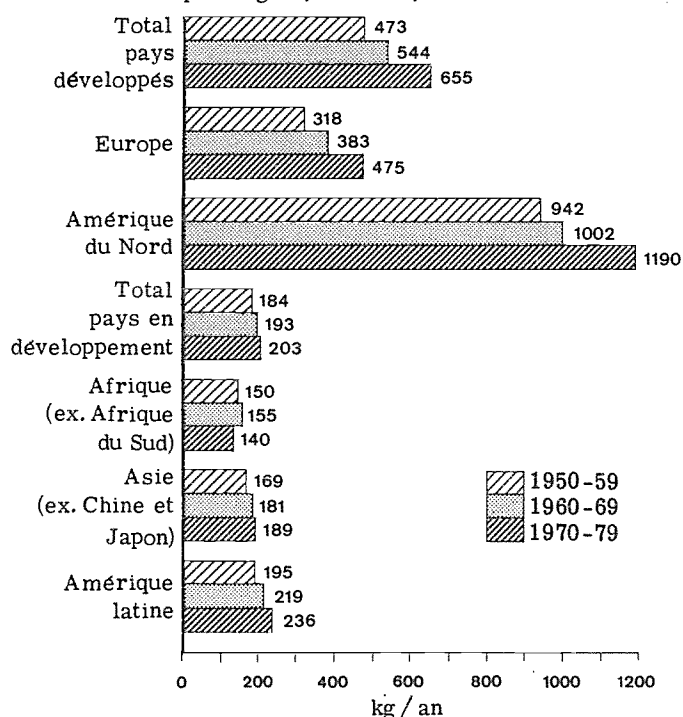
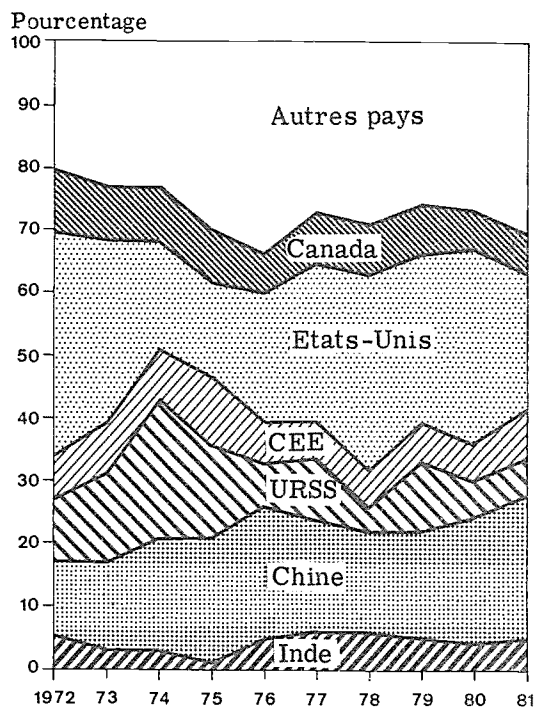


Figure 1-6

Stocks céréaliers par grands pays/régions



que l'on dispose pratiquement d'aucune réserve pour affronter éventuellement une grave pénurie. L'élément "réserve" des stocks serait réduit à environ 30 millions de tonnes, soit l'équivalent de la consommation mondiale d'une semaine seulement. La sécurité alimentaire mondiale dépendra donc plus que jamais depuis la crise de 1973-74 des résultats des prochaines récoltes céréalières.

La diminution des stocks céréaliers se vérifierait surtout dans les grands pays exportateurs, notamment aux Etats-Unis où l'on prévoit une forte chute de près de 40 pour cent, principalement pour les stocks de céréales secondaires. En Australie, les stocks céréaliers devraient baisser pour s'établir à environ un tiers de leur niveau d'ouverture, tandis qu'en URSS un nouveau recul est prévu par rapport au niveau d'ouverture déjà faible.

Les stocks détenus par les pays en développement à la fin des campagnes 1980/81 sont estimés à 96 millions de tonnes, niveau considéré insuffisant par rapport aux besoins et qui a peu changé ces deux dernières années. De légères baisses en Chine et en Inde, qui à elles deux possèdent plus de 60 pour cent des stocks des pays en développement, seront probablement compensées par l'augmentation des quantités détenues en Turquie et dans un certain nombre de pays asiatiques. Les stocks de réserve ont été complètement épuisés dans les pays touchés par la sécheresse en Afrique au sud du Sahara et l'ensemble des stocks en Afrique de l'Est et de l'Ouest est tombé à un niveau bien inférieur à la moitié du volume estimé en 1977/78 (un peu moins de 2 millions de tonnes).

En l'absence de tout accord efficace destiné à coordonner les stocks céréaliers nationaux sur le plan international, leur concentration dans un tout petit nombre de pays importateurs et exportateurs est source de préoccupation. Ces derniers en effet peuvent adopter des politiques nationales de stockage sans tenir compte de leur effet combiné sur les approvisionnements alimentaires mondiaux 9/. La Figure 1-6 illustre la chute rapide des stocks

9/ Timothy Josling. Developed Country Agricultural Policies and Developing Country Supplies: the case of wheat. International Food Policy Research Institute (IFPRI), Research Report 14, mars 1980, et Daniel T. Morrow. The Economics of the International Stockholding of Wheat, IFPRI, Research Report 18, septembre 1980.

## NIVEAU MINIMAL DE SECURITE DES STOCKS CEREALIERES MONDIAUX

Selon le Secrétariat de la FAO, les stocks céréaliers mondiaux doivent représenter au minimum de 17 à 18 pour cent de la consommation annuelle apparente mondiale, pour assurer la sécurité alimentaire. Cette estimation comprend un "élément de réserve", représentant de 5 à 6 pour cent, le reste étant les stocks "de roulement" (12 pour cent), équivalant à environ 6 semaines de consommation, nécessaires à assurer les approvisionnements jusqu'à ce que les nouvelles récoltes atteignent le marché. Le Comité FAO de la sécurité alimentaire mondiale considère que cette estimation peut servir de base pour évaluer l'adéquation des stocks céréaliers aux objectifs de la sécurité alimentaire mondiale, sans prendre d'engagements sur le niveau souhaitable des stocks dans le cadre d'un accord international sur les céréales.

La FAO est parvenue à cette estimation en appliquant trois méthodes de base: (i) l'analyse des variations intervenues dans le passé dans la superficie plantée en céréales, le rendement, la production et la consommation nationales;

(ii) la mesure du revers de production maximal sur une année par rapport aux tendances enregistrées sur plusieurs années pour chaque produit; (iii) l'analyse historique des rapports constatés dans le passé entre d'une part les stocks de report effectifs et d'autre part leur disparition totale dans les pays exportateurs et la consommation totale nationale des pays importateurs.

Ces méthodes s'appuient sur les hypothèses suivantes: (i) il existe un système de stocks nationaux coordonné sur le plan international et l'accès aux réserves est total; (ii) le niveau "de sécurité" ne peut fournir une protection que contre une pénurie majeure de production; (iii) l'estimation de l'élément "réserve" à 5 à 6 pour cent ne donne pas l'assurance de pouvoir faire face à toutes les pénuries; (iv) la variabilité de la production céréalière sera la même à l'avenir que dans le passé; et (v) il existe la possibilité de remplacer, dans une certaine mesure, l'un par l'autre les trois céréales ou groupes de céréales - blé, céréales secondaires et riz.

céréaliers des Etats-Unis en 1972-74 ainsi que la constance ou l'accroissement des stocks détenus par l'URSS, le Canada et la CEE en 1974, année de la crise alimentaire mondiale. La concentration accrue de stocks importants en Amérique du Nord avait également suscité des inquiétudes en 1979 en raison des problèmes logistiques qu'un soudain accroissement de la demande d'importation pouvait créer. Cette inquiétude persiste bien que des efforts soient faits pour augmenter la capacité de manutention des céréales des systèmes de transport dans cette région. Depuis les premières années soixante-dix, la concentration de stocks a diminué au Canada, aux Etats-Unis, dans les pays de la CEE et en URSS: en 1980/81 ils représentaient moins de la moitié du total contre plus de 60 pour cent il y a dix ans.

### Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale

Lors de sa soixante-quinzième session en juin 1979, le Conseil de la FAO a adopté le Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale tel qu'il avait été proposé par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale lors de sa quatrième session. Le Plan a été approuvé par la Conférence de la FAO et le Conseil mondial de l'alimentation.

Le Plan comprend cinq points, résumés comme suit:

i) Tous les gouvernements qui ont souscrit à l'Engagement international 10/ sur la sécurité alimentaire mondiale sont invités à adopter des politiques et des objectifs nationaux en matière de stocks céréaliers;

10/ En novembre 1974, le Conseil de la FAO a adopté l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale qui avait été approuvé au début du mois par la Conférence mondiale de l'alimentation. L'Engagement a pour objectif d'assurer des approvisionnements réguliers suffisants de denrées alimentaires de base, notamment de céréales, et d'éviter les pénuries alimentaires aiguës grâce à un système coordonné de réserves alimentaires nationales, à une assistance spéciale aux pays en développement et à la création d'un système efficace d'information et d'alerte rapide. Plus de 80 pays ont souscrit à l'Engagement.

- ii) Les stocks détenus en conformité de l'Engagement devraient être débloqués en cas de mauvaises récoltes généralisées, de catastrophes naturelles ou causées par l'homme afin d'assurer, entre autres, le maintien d'approvisionnements alimentaires réguliers et de stabiliser les marchés;
- iii) Des mesures spéciales devraient être prises pour aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à faire face à leurs besoins courants d'importation et aux situations d'urgence;
- iv) Les pays développés et les autres pays qui sont en mesure de le faire, devraient apporter leur appui au Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire et intensifier leurs programmes d'aide alimentaire pour aider les pays en développement à constituer des réserves nationales;
- v) La communauté internationale devrait reconnaître la nécessité urgente d'encourager l'autonomie collective des pays en développement dans le secteur vital de la sécurité alimentaire.

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale fait périodiquement le point des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ces cinq points. La situation actuelle est résumée brièvement ci-dessous.

Politiques nationales de stockage. Le nombre de pays en développement qui ont adopté ou se préparent à adopter des politiques nationales de stockage et qui constituent des réserves alimentaires augmente. Soixante pays, qui comptent plus de la moitié de la population des pays en développement, ont adopté des politiques déclarées en matière de stockage; plusieurs autres en sont au stade de la formulation ou bien appliquent des pratiques en matière de stocks qui ont en gros les mêmes objectifs que les politiques de réserve. Certains pays en développement comme l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan et la Corée du Sud, sont parvenus à créer des réserves de céréales vivrières. D'autres pays en développement plus petits n'ont pu le faire en raison de l'insuffisance des disponibilités nationales, des devises qui leur auraient permis d'importer de l'étranger, ou des installations nécessaires à la mise en oeuvre des politiques de stockage de céréales qu'ils avaient décidé en principe d'adopter. L'assistance extérieure fournie pour la construction d'installations de stockage a été de beaucoup plus importante que l'aide en céréales destinée à la constitution de stocks.

En l'absence d'un accord international sur les céréales qui fournirait un système de coordination des stocks nationaux, la plupart des pays développés ne semblent pas disposés à s'engager à stocker au-delà des quantités jugées nécessaires pour assurer la régularité des approvisionnements aux consommateurs nationaux et, le cas échéant, aux marchés d'exportation.

Toutefois, les Etats-Unis, principal pays exportateur, appliquent une politique de stocks de réserve pour le blé et les céréales fourragères. Le Secrétaire américain à l'agriculture a établi des directives fixant les niveaux des stocks céréaliers pour les réserves détenues par les agriculteurs, les stocks de la Commodity Credit Corporation et les stocks commerciaux équivalant à 5-7 pour cent de la consommation mondiale. En décembre 1980, une réserve alimentaire de sécurité atteignant 4 millions de tonnes de blé a été établie officiellement, dans le seul but de satisfaire les besoins alimentaires humanitaires des pays en développement. Un autre grand exportateur, le Canada, étudie les possibilités d'établir une politique officielle de stockage des céréales.

#### Mesures spéciales pour venir en aide aux pays à faible revenu et à déficit alimentaire

Comme l'avait recommandé la résolution 3/79 de la Conférence de la FAO sur la sécurité alimentaire mondiale, une nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire est entrée en vigueur le 1er juillet 1980; elle comporte des engagements accrus (7,6 millions de tonnes). On trouvera, au chapitre sur l'aide alimentaire, un examen plus détaillé de cette question et des faits nouveaux intéressant la Réserve internationale alimentaire d'urgence.

Comme prévu dans le Plan d'action, le Directeur général de la FAO a demandé au Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) d'inviter le Conseil d'administration du FMI à envisager, dans le contexte des moyens de financement dont il dispose, la possibilité de fournir un soutien supplémentaire à la balance des paiements des pays à faible revenu et à déficit alimentaire pour leur permettre de faire face à la hausse des coûts des importations alimentaires. Reconnaisant la gravité du problème qui se pose à plusieurs de ses membres, le Comité intérimaire du Conseil d'administration du FMI a instamment prié son Conseil d'administration d'examiner la question sans plus tarder.

## PREVENTION DES PERTES ALIMENTAIRES

Les estimations des pertes alimentaires après-récolte varient bien sûr considérablement. Pour les céréales qui supportent assez bien la manipulation et de longues périodes de stockage, les pertes mondiales sont, estime-t-on, de l'ordre de 250 millions de tonnes, dont 5 à 10 pour cent sont dues à des causes mécaniques et 10 pour cent à des raisons biologiques. Le pourcentage des pertes subies par d'autres denrées plus périssables, comme les pommes de terre, est probablement encore plus élevé. Réduire ces pertes massives améliorerait considérablement la sécurité alimentaire mondiale, comme l'a noté lors de sa septième session extraordinaire, l'Assemblée générale des Nations Unies qui a demandé de réduire les pertes d'au moins 50 pour cent dans les pays en développement d'ici 1985. Pour donner suite à cette initiative, la Conférence de la FAO, lors de sa dix-neuvième session en 1977, a créé un Programme d'action pour la prévention des pertes alimentaires dont l'objectif de contributions était fixé à 20 millions de dollars pour le premier exercice (1978-79).

A la fin de décembre 1980, 130 demandes de projets avaient été reçues pour un coût total estimé à 37 millions de dollars, et 44 projets avaient été évalués. A cette date, 86 projets avaient été approuvés, soit 24 de plus qu'en

1979, pour un coût d'environ 22 millions de dollars, et le financement provenait du compte spécial du programme ainsi que d'autres sources. La majorité de ces projets approuvés (31) se trouvaient en Afrique, suivis de près par l'Asie et le Pacifique (26), puis par l'Amérique latine (17) le reste (12) se trouvant au Proche-Orient, en Afrique du Nord et en Europe.

Il s'agit en moyenne de petits projets (environ 250 000 dollars chacun), qui mettent l'accent sur l'amélioration du stockage et sur la transformation, au niveau de l'exploitation et du village, des céréales et d'autres aliments de base.

Compte tenu de l'énorme économie de produits alimentaires que des dépenses relativement modestes consacrées à améliorer l'entreposage et la manutention permettraient de réaliser, il est regrettable de noter que l'objectif de contribution initialement fixé a à peine été atteint au début de la deuxième année du deuxième exercice du programme 1980-81. Les contributions directes se sont élevées à 11,5 millions de dollars et les contributions au titre de fonds fiduciaires ont atteint 5,9 millions de dollars. Avec les intérêts, les ressources totales du programme depuis sa création ont été d'environ 20 millions de dollars, mais aucune contribution nouvelle n'a été reçue au deuxième semestre de 1980.

Le Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire (PASA) de la FAO est axé sur la nécessité plus immédiate d'améliorer la sécurité alimentaire dans les pays en développement, particulièrement en constituant des stocks nationaux de réserve alimentaire, si possible en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et en améliorant la gestion. Il complète donc le développement à long terme de la commercialisation et de l'entreposage pour lesquels la FAO fournit une assistance par l'intermédiaire du Programme ordinaire et du Centre d'investissement. Le PASA est maintenant à la fin de son second exercice biennal au cours duquel il a mené à bien 12 programmes de terrain pour un coût voisin de 9 millions de dollars. A la fin de février 1981, 26 projets ou opérations étaient en cours pour un coût approximatif de 29 millions. A la même date, 23 autres projets avaient été approuvés, pour un coût estimé de près de 16 millions de dollars, mais n'étaient pas encore opérationnels et 22 projets ont été proposés pour 1981 pour répondre à des demandes et pour identifier ou formuler des projets.

Ces nombreuses activités ont pu être financées grâce au report de fonds des années précédentes; en effet, les contributions au PASA n'ont pas suivi la demande et les projets identifiés qui n'ont pu être financés représentent environ 239 millions de dollars.

On est parvenu à mobiliser quelques contributions comme l'avait demandé la Conférence de la FAO en 1979. Si en 1980, le Programme ne comptait que trois donateurs (Pays-Bas, Norvège, Suisse) quatre autres pays ont indiqué leur intention d'y contribuer. Les fonds prévus pour cette année s'élèvent à 55,6 millions de dollars, ce qui représente 10 millions de plus qu'en 1980, mais restent encore loin du niveau requis pour le financement des projets déjà identifiés ou approuvés.

Un certain progrès a également été enregistré dans la promotion de l'autodépendance collective des pays en développement en matière de sécurité alimentaire. L'édition 1979 du SOFA mentionnait que les gouvernements des pays de l'ASEAN s'étaient mis d'accord pour créer une réserve alimentaire de sécurité dans la région et que le CILSS 11/ avait proposé de constituer une réserve alimentaire pour cette région. L'étude FAO (PASA) de factibilité sur les stocks céréaliers nationaux et régionaux de sécurité au Sahel a été terminée en 1980. Le coût des investissements en capitaux, de l'aide alimentaire et des projets connexes préconisés dans l'étude s'élève à 217 millions de dollars. Les prêts en céréales octroyés par l'Inde et le Pakistan à d'autres pays asiatiques en cas d'urgence est un exemple de l'aide que se prêtent mutuellement les pays en développement pour faire face aux déficits de récolte. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale qui surveille constamment les progrès dans ce domaine a également noté la création d'un Fonds de secours en cas de catastrophe dans les Caraïbes, ainsi que la demande d'aide adressée à la FAO pour l'élaboration d'un programme régional de réserve alimentaire pour les pays intéressés de la Méditerranée.

#### SECURITE EN MATIERE D'ALIMENTATION ANIMALE

Bien que les opérations d'urgence soient axées en priorité sur la nécessité de sauver les populations humaines, il apparaît de plus en plus que la perte du bétail a, pour ces dernières, des conséquences désastreuses. Aussi, lorsqu'une catastrophe se produit — sécheresse, inondation ou famine — le Bureau FAO des opérations spéciales de secours (OSRO) est généralement le premier organisme international auquel on fait appel pour secourir le bétail. Il a acquis une expérience précieuse sur les types d'aliments pour animaux adaptés aux programmes d'intervention d'urgence, sur la façon dont ils doivent être emballés pour faciliter leur stockage en plein air en l'absence d'abri, et sur la façon de les distribuer, ainsi que sur les moyens de fournir de l'eau et des vaccins aux zones sinistrées mais,

jusqu'ici, aucune directive efficace n'a été établie pour l'aide d'urgence au bétail aux niveaux national, régional ou mondial.

Ces directives seraient également très utiles dans d'autres situations d'urgence comme celles — créées par l'homme — qui comportent l'arrivée, dans un pays, d'un grand nombre de réfugiés et de leurs animaux. La destruction de la végétation naturelle qui s'ensuit peut avoir des conséquences aussi graves qu'une sécheresse prolongée. Aussi la FAO envisage-t-elle actuellement de formuler ces directives, qui indiqueraient les différentes combinaisons de mesures à prendre dans des régions données et des situations données pour atténuer les conséquences d'une sécheresse ou d'un afflux de réfugiés.

En Afrique, le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, adopté par l'Organisation de l'unité africaine en avril 1980, vise, entre autres, à parvenir à l'autosuffisance alimentaire. Les domaines qu'il considère comme prioritaires sont les pertes alimentaires, la sécurité alimentaire, la production alimentaire et les forêts. Il demande également la création de réserves nationales stratégiques équivalant à 10 pour cent de la production alimentaire totale et envisage la création d'un Fonds africain de garantie mutuelle et de solidarité pour l'alimentation. Pour traduire le Plan d'action de Lagos en projets opérationnels, la FAO envoie actuellement des missions d'étude et de programmation dans les pays africains: dix d'entre elles ont été effectuées en 1980 et une vingtaine environ seront organisées en 1981.

Une autre initiative pour la sécurité alimentaire a été prise en Afrique à la Conférence au sommet qui a réuni les chefs d'Etat de l'Afrique australe en avril 1980 et lors de la deuxième Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC 2) en novembre 1980. La première conférence est convenue d'explorer les possibilités de coordonner

11/ Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, créé en 1974.



les politiques nationales de réserve et de faciliter les échanges inter-Etats pour promouvoir la sécurité alimentaire. Les neuf pays participant à la deuxième conférence - Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe - ont établi un programme d'action prévoyant des moyens d'améliorer la sécurité alimentaire - adoption par les pays membres de politiques de réserves alimentaires nationales, création d'une réserve alimentaire régionale et mise en place de systèmes d'alerte rapide aux niveaux national et régional.

La sécurité alimentaire a été en outre l'un des grands thèmes des débats de quatre conférences régionales de la FAO en 1980 au cours desquelles on a souligné tout particulièrement l'importance que revêt pour les pays la constitution - individuelle ou collective - de stocks de réserve.

Au Proche-Orient, l'Organisation arabe pour le développement agricole prépare actuellement une étude globale sur un programme de sécurité alimentaire qui envisage la création d'une réserve de denrées destinées à l'alimentation humaine et animale couvrant les besoins de 20 pays arabes et financée par eux. Elle envisage de constituer des stocks de 5 millions de tonnes de blé pour l'alimentation humaine et de 2 millions de tonnes de céréales secondaires pour l'alimentation animale, ce qui correspond approximativement à la consommation de trois mois. Ce programme est particulièrement intéressant en ce qu'il tient compte des besoins alimentaires du bétail (voir encadré page 25).

#### LES IMPORTATIONS ALIMENTAIRES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT A FAIBLE REVENU TENDENT A AUGMENTER

Au cours des dernières années soixante-dix les pays en développement à faible revenu sont devenus de plus en plus tributaires des importations de produits alimentaires.

Le Tableau 1-7 fait ressortir la tendance à l'augmentation de ces importations entre les dernières années soixante et les dernières années soixante-dix. Leur valeur a triplé au cours de cette période, en raison surtout de la hausse des prix (les valeurs unitaires ont augmenté de plus de 120 pour cent) plutôt que de l'augmentation du volume; ce dernier en effet n'a progressé que d'environ 35 et 55 pour cent respectivement pour les pays les plus gravement touchés et les pays les moins avancés. Plus que le volume de ces importations alimentaires - qui n'a augmenté que de 3 pour cent et 4,5 pour cent par an respectivement pour les pays les plus gravement touchés et les pays les moins avancés au cours de cette décennie - c'est leur coût qui devient préoccupant car il est de beaucoup supérieur aux recettes d'exportation que ces pays peuvent réaliser. Les pays à faible revenu consacrent maintenant près d'un quart de leurs recettes d'exportation au financement de leurs importations alimentaires. Dans le commerce mondial de produits alimentaires, les parts respectives des pays les plus gravement touchés et des pays les moins avancés sont, bien entendu, très faibles (Figure 1-7). Le coût des importations alimentaires a augmenté en valeur réelle par habitant au cours des dix dernières années et ces pays ne peuvent y faire face. En outre, se pose le problème de l'influence que la hausse des prix peut avoir sur les prix alimentaires intérieurs.

Tableau 1-7. Importations de produits alimentaires des pays PGT et LMA 1/  
(indices de la valeur, du volume et de la valeur unitaire)

	1967-69	1977-79
	.....1969-71=100.....	
Pays les plus gravement touchés		
Valeur	114	334
Volume	113	152
Valeur unitaire	101	225
Pays les moins avancés		
Valeur	83	291
Volume	85	132
Valeur unitaire	98	225

1/ Comprend tous les pays reconnus par l'Organisation des Nations Unies comme étant les plus gravement touchés ou les moins avancés, ainsi que ceux que l'Assemblée générale a recommandé d'inclure dans l'une ou l'autre catégorie.

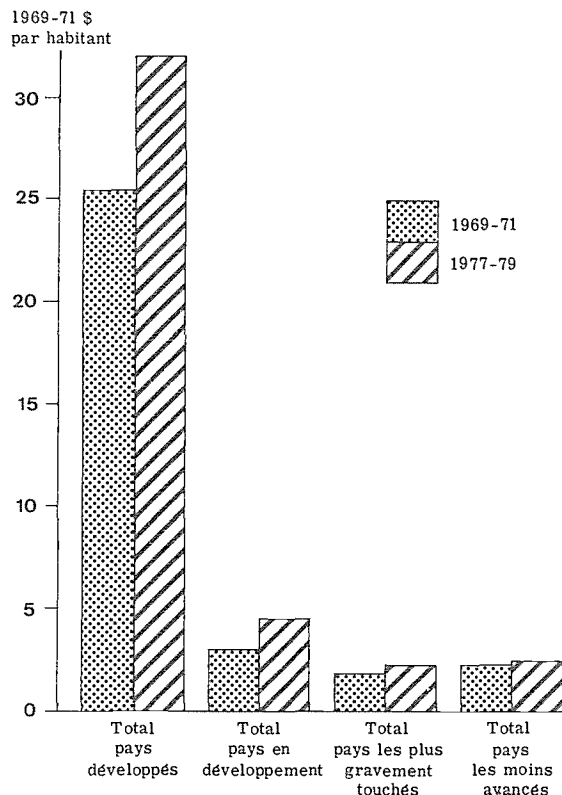


Figure 1-7  
Valeur par habitant des importations alimentaires aux prix de 1969-71 dans les pays en développement, les pays développés, les pays les plus gravement touchés et les pays les moins avancés, moyennes 1969-71 et 1977-79

## AIDE ALIMENTAIRE ET BESOINS

### Aide alimentaire ordinaire

En 1980/81, les pays en développement dans leur ensemble importeront probablement 97 millions de tonnes de céréales, soit 9 pour cent de plus que pendant la campagne précédente. Les pays à faible revenu, dont les importations céréalières devraient augmenter pour s'établir à 42 millions de tonnes, représenteraient environ 43 pour cent de ce total. Les importations des pays les plus pauvres (dont le revenu par habitant était inférieur à 320 dollars en 1977) devraient passer de 10 millions à plus de 11 millions de tonnes, et, pour la seule Afrique, de 13 à 15 millions de tonnes.

Pour faire face à ces besoins croissants, les expéditions au titre de l'aide alimentaire ne sont estimées qu'à 8,9 millions de tonnes en 1979/80 contre 9,6 millions de tonnes en 1978/79 et l'on ne prévoit qu'une légère amélioration pour 1980/81, en regard de l'objectif annuel minimum de 10 millions de tonnes fixé par la Conférence mondiale de l'alimentation. On avait espéré atteindre cet objectif en 1979/80 mais la hausse des prix des céréales a érodé la valeur réelle des fonds alloués au titre de l'aide alimentaire dans plusieurs pays donateurs. A l'heure actuelle, comme l'indique le Tableau 1-8, l'aide alimentaire en céréales aux pays à faible revenu représente le plus bas pourcentage de leurs importations céréalières depuis 1975/76. La Figure 1-8 illustre la tendance à long terme de l'aide alimentaire.

Dans ce sombre tableau, la nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1980, constituait un élément positif. Les gouvernements parties à la Convention se sont engagés à fournir au total 7,6 millions de tonnes de céréales au titre de l'aide alimentaire, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux engagements annuels de 4,2 millions de tonnes au titre de la Convention de 1971. Grâce à

ces engagements fermes de 7,6 millions de tonnes, l'aide alimentaire totale en céréales ne pourra plus, même en situation de crise, diminuer aussi brutalement qu'elle l'a fait lors de la crise alimentaire de 1973/74 où elle avait reculé de plus de 50 pour cent par rapport aux expéditions de 12,6 millions de tonnes en 1971/72. En outre, les Etats-Unis ont adopté en décembre 1980 une loi prévoyant la création d'une réserve de blé de 4 millions de tonnes pour la sécurité alimentaire destinée uniquement à faire face aux besoins alimentaires des pays en développement en cas d'urgence. Alors que le blé ne peut être prélevé sur ce stock gouvernemental que lorsque les approvisionnements intérieurs sont si limités qu'ils ne peuvent être libérés au titre des programmes d'aide alimentaire de la Public Law 480, 300 000 tonnes peuvent être débloquées au cours de toute année fiscale pour fournir un secours humanitaire urgent aux pays en développement, quelle que soit la situation des approvisionnements intérieurs aux Etats-Unis.

Tableau 1-8. Expéditions de céréales au titre de l'aide alimentaire (juillet/juin)

Pays donateurs	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80 <sup>1/</sup>	1980/81 <sup>2/</sup>
..... milliers de tonnes en équivalent céréales .....						
Argentine	-	22	32	30	38	48
Australie	268	230	252	312	304	400
Autriche	-	-	-	-	20	20
Canada	1,034	1,176	884	735	550	600
CEE <sup>3/</sup>	928	1,131	1,494	1,240	1,389	1,650
Finlande	25	33	47	9	14	20
Japon	33	46	135	352 <sup>4/</sup>	680	300
Norvège	10	10	10	10	40	40
Espagne	-	-	-	-	-	20
Suède	47	122	104	104	99	80
Suisse	35	33	32	32	32	27
Etats-Unis	4,284	6,147	5,992	6,237	5,418	5,400 <sup>5/</sup>
Inde	-	-	100	295	80	-
Turquie	-	20	13	5	5 <sup>6/</sup>	10
Autres pays	199	137	240	213	515 <sup>6/</sup>	500
TOTAL	6,863	9,107	9,335 <sup>7/</sup>	9,574 <sup>7/</sup>	9,184 <sup>7/</sup>	9,115
..... pourcentage .....						
Proportion des importations de céréales des pays à faible revenu couverte par l'aide alimentaire <sup>8/</sup>						
	20	26	24	21	20 <sup>1/</sup>	...

<sup>1/</sup> Données préliminaires. Estimations partielles. <sup>2/</sup> Engagements ou allocations. <sup>3/</sup> Comprend les expéditions effectuées par les pays membres ainsi que les livraisons faites par l'intermédiaire de la Commission de la Communauté Européenne, en équivalent blé. <sup>4/</sup> D'après les informations fournies par les pays bénéficiaires. <sup>5/</sup> Comprend non seulement l'équivalent céréales de l'allocation budgétaire pour l'année fiscale 1981 (octobre 1980-septembre 1981) mais également l'équivalent céréales estimé des allocations supplémentaires de 142 millions de dollars pour l'année fiscale 1980, approuvées par le Congrès en juillet 1980. <sup>6/</sup> Dont 100 000 tonnes de riz indien acheté par l'Oxfam et destiné au Kampuchea. <sup>7/</sup> En outre, selon des rapports officiels, l'URSS a fourni à plusieurs pays d'Asie 200 000 tonnes en 1977/78 et 1979/80, et 400 000 tonnes en 1978/79 à titre d'aide d'urgence. <sup>8/</sup> Comprend tous les pays en développement dont le revenu par habitant était inférieur ou égal à 680 dollars en 1980 et qui ont droit à l'aide accordée à des conditions de faveur par l'AID, conformément aux Recommandations et critères approuvés par le CPA.

Une autre amélioration notable, qui pourrait présenter de très grands avantages pour les pays en développement à faible revenu, est la disposition contenue dans l'article IV de la nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire. Cet article prévoit en effet qu'en cas d'important déficit de production dans ces pays, le Comité de l'aide alimentaire de la

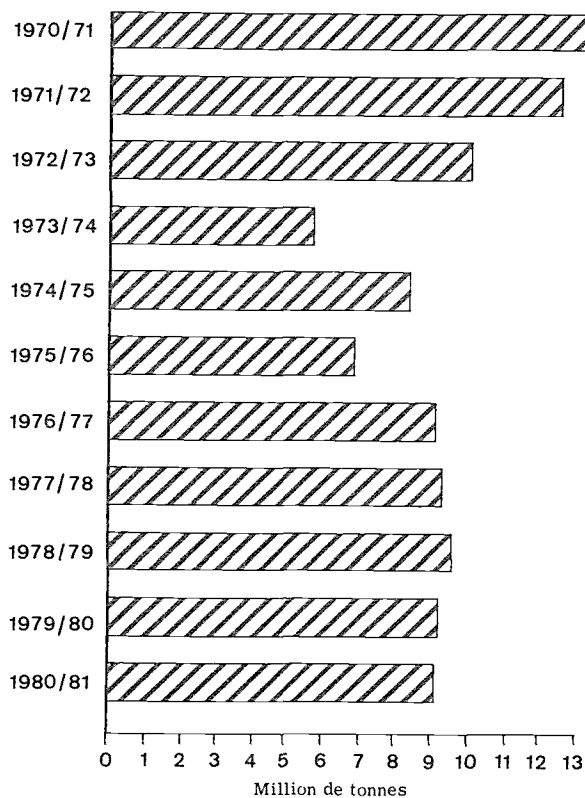


Figure 1-8  
Livraisons de céréales au titre de  
l'aide alimentaire

Convention étudiera, au cours d'une session réunie à cet effet, la gravité de ce déficit et recommandera, le cas échéant, que les gouvernements des Etats Membres augmentent l'aide alimentaire fournie. Mais en dépit de ces progrès, la nouvelle Convention ne garantit pas encore que l'aide alimentaire en céréales atteindra au moins l'objectif de 10 millions de tonnes par an. La Convention de 1980, signée à l'origine pour une seule année, a été prolongée de deux ans jusqu'au 30 juin 1983.

Aide alimentaire d'urgence. L'attention a été appelée sur la fréquence croissante des pénuries et des crises alimentaires en 1979/80 (voir encadré page 6). La FAO estime que d'ici 1985, les besoins d'aide alimentaire d'urgence découlant uniquement des déficits de production, sans tenir compte des conséquences des catastrophes dues à l'homme, s'établiront en moyenne entre 2 et 2,5 millions de tonnes par an.

L'augmentation des coûts de l'aide alimentaire d'urgence et l'accroissement si nécessaire de la participation de la collectivité internationale au secours de ceux qui sont dans la détresse sont illustrés par le volume du Programme d'urgence conjoint PAM/RAIU. Le nombre des opérations d'aide alimentaire d'urgence du PAM, ayant nécessité l'approbation du Directeur général de la FAO, est passé d'une moyenne de 17 par an en 1962-71 à 37 en 1977, à 57 en 1978 et à 67 en 1979. Bien que le nombre ait légèrement baissé en 1980 (62) le coût a atteint près de 179 millions de dollars, soit près du double du niveau enregistré il y a seulement deux ans.

Cette dégradation de la situation a souligné le rôle de plus en plus important de la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU). Ce fonds a été créé pour mettre à la disposition du Programme alimentaire mondial des stocks alimentaires ou des fonds provenant de contributions volontaires effectuées par ses membres en vue de donner au Programme plus de moyens pour faire face aux situations alimentaires d'urgence. Devant l'augmentation du nombre et du coût de ces opérations, la composante "aide d'urgence" des fonds du PAM - qui était fixée à 45 millions de dollars par an - a été rapidement épuisée. En 1979, le niveau

en a été fixé à 65 millions de dollars en prélevant 20 millions de dollars sur des fonds qui auraient pu autrement servir à des fins de développement. En 1980, l'augmentation des contributions à la RAIU a permis à la composante "aide d'urgence" du PAM de retrouver son niveau de 45 millions de dollars (Tableau 1-9).

Les contributions volontaires à la RAIU, qui avaient beaucoup augmenté depuis 1976, année de sa création, sont tombées très au-dessous de l'objectif annuel de 500 000 tonnes. La situation s'est améliorée en 1980 grâce à la contribution de plusieurs nouveaux membres, de sorte que l'on est parvenu à un total supérieur à 400 000 tonnes de céréales vivrières. Bien qu'encore insuffisante, cette augmentation des contributions a permis à la RAIU de soutenir en 1980 un programme d'opérations d'urgence plus vaste qu'en 1979 et de porter sa contribution au Programme conjoint PAM/RAIU à plus de 75 pour cent.

Tableau 1-9. Ressources disponibles pour faire face aux situations d'urgence provenant du Programme alimentaire mondial et de la Réserve alimentaire internationale d'urgence, 1976-80

	1976	1977	1978	1979	1980
	..... millions de dollars .....				
Montants approuvés provenant des ressources ordinaires du PAM 1/	34,6	42,4	41,3	62,0	45,4
Montants approuvés provenant des ressources de la RAIU	8,2	39,7	49,1	60,2	146,3
Total des sommes approuvées PAM + RAIU	42,8	82,1	90,4	122,2	191,7
	..... pourcentage .....				
Contribution de la RAIU au total	19,2	48,4	54,3	49,3	76,3

1/ La composante "aide d'urgence" est de 45 millions de dollars par an à l'exception de 1979 où elle a été de 65 millions de dollars.

On a proposé que les contributions volontaires actuelles à la RAIU soient remplacées par une Convention ayant force obligatoire pour les parties afin de doter la Réserve d'un niveau garanti de ressources. Cette proposition a été incorporée au texte de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour les années quatre-vingt récemment adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et est actuellement à l'examen du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire.

La situation alimentaire d'urgence en Afrique. L'année 1980 a été particulièrement marquée par la crise alimentaire qui a frappé 28 pays de l'Afrique au sud du Sahara à la suite d'une sécheresse prolongée qui a fait baisser la production alimentaire en 1979 et en 1980. En septembre 1980, le Directeur général de la FAO, en coopération avec le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, a convoqué une réunion des pays donateurs intéressés pour faire le point de cette situation critique en Afrique et pour envisager des mesures concrètes pour y remédier. Au cours de la réunion, 11 pays et la Communauté économique européenne ont annoncé leur intention d'effectuer des livraisons spéciales à ces pays ou d'augmenter substantiellement le niveau de leur aide alimentaire. A la fin de janvier 1981, on estimait que les besoins d'importations céréalières étaient de 6,5 millions de tonnes. En février 1981, environ 1,8 million de tonnes de produits alimentaires et quelque 28 millions de dollars en espèces destinés à l'achat et au transport de produits alimentaires, de semences ou d'autres facteurs de production nécessaires avaient été promis. En outre, les importations commerciales connues atteignaient 1,6 million de tonnes de céréales. La réunion a également souscrit aux six points proposés relatifs à l'évaluation et à la signalisation des besoins, à l'accélération des livraisons et aux engagements supplémentaires d'aide, à la coordination des arrangements relatifs au débarquement et au transport. Les participants ont demandé à la FAO de faire rapport à intervalle régulier sur l'ensemble de la situation, l'état des récoltes et le niveau d'aide alimentaire engagé.

## INSTITUTIONS RURALES ET NUTRITION

Outre l'expansion de la production, la création de réserves et la mise sur pied de dispositifs permettant de faire face aux pénuries, le concept de sécurité alimentaire inclut, dans les pays en développement, nombre des facteurs institutionnels qui sont essentiels pour construire une société rurale stable et équilibrée, fondée sur la réduction de la pauvreté. Cela suppose notamment un accès plus équitable à la terre et aux autres ressources naturelles, l'élimination de la faim et de la malnutrition, l'existence d'emplois productifs et une participation accrue des ruraux, femmes comprises, à la vie économique et sociale de la communauté.

Le processus de développement économique et social devra s'accompagner dans beaucoup de pays en développement de changements structurels, notamment en ce qui concerne le régime foncier. Les populations agricoles qui ont accès à la terre de façon limitée ou inadéquate de même que celles qui vivent d'emplois salariés risquent d'être victimes de l'insécurité alimentaire en cas de mauvaises récoltes, soit que la production de leurs exploitations ne suffise pas à couvrir leurs besoins, soit que les possibilités d'emploi se trouvent réduites. La hausse des prix qui suit les mauvaises récoltes diminuera encore les quantités de nourriture qu'elles pourront acheter <sup>12/</sup>. Qui plus est, en raison de leur pauvreté, ces populations peuvent fort bien être victimes de malnutrition même si la récolte est moyenne. Il importe donc que les gouvernements dressent la carte des zones où se trouvent concentrés un grand nombre d'agriculteurs sans terres, de petits exploitants ou d'autres personnes particulièrement vulnérables aux mauvaises récoltes et réunissent ainsi les données de base qui sont nécessaires pour la mise en oeuvre de mesures de sécurité alimentaire. Les choix relatifs à l'emplacement des réserves alimentaires, aux programmes de distribution et aux mesures de promotion de l'emploi doivent également tenir compte du régime foncier. Pour les zones qui connaissent des problèmes chroniques de sécurité alimentaire par suite d'un accès trop limité à la terre, on ne pourra trouver de solutions durables que dans le cadre plus vaste de la réforme agraire.

Un autre aspect essentiel d'une stratégie à long terme visant à la sécurité alimentaire consiste à s'attaquer résolument aux problèmes nutritionnels des groupes vulnérables. Compte tenu des effets de la dénutrition et de la malnutrition sur les potentialités physiques et mentales et sur les taux de mortalité des nourrissons et des jeunes enfants, des programmes continus d'alimentation complémentaire, appuyés par des centres de santé maternelle et infantile, sont nécessaires pour les enfants d'âge préscolaire, pour ceux qui fréquentent l'école élémentaire, pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent. D'autres groupes sont également en danger en cas de pénuries alimentaires et ont donc besoin d'une alimentation complémentaire. Les programmes visant à améliorer la nutrition exigent, non seulement des spécialistes qualifiés, mais également, dans les villages, des vulgarisateurs ayant une certaine connaissance de base de la nutrition et de l'alimentation.

Le succès dépend dans une très large mesure d'un engagement total au niveau local et d'efforts pédagogiques soutenus visant à faire comprendre à tous les groupes et, notamment, aux plus démunis comment les familles peuvent continuer de se nourrir et peuvent même se nourrir mieux sans dépenser davantage. Il faut prévoir dans les villages des systèmes de surveillance nutritionnelle utilisant des indicateurs pratiques, objectifs et sensibles, qui seront mis en oeuvre, avec l'appui de spécialistes, par des travailleurs locaux ayant reçu une formation de base.

Pour avoir la certitude de bien apprécier les besoins alimentaires locaux et les problèmes susceptibles de se poser lorsqu'il s'agira d'y faire face, il faut faire en sorte que la population, notamment les femmes, et les organisations locales (coopératives ou groupes de jeunes agriculteurs, par exemple) participent le plus possible aux activités liées à la sécurité alimentaire. Dans beaucoup de pays, en particulier en Afrique, les femmes jouent un rôle capital dans la production alimentaire, notamment lorsque les hommes travaillent hors des

---

<sup>12/</sup> Une étude des Nations Unies sur l'Inde montre que les différences de rations caloriques apparaissant entre les Etats s'expliquent en partie par les niveaux de la production des céréales alimentaires et par le degré d'inégalité dans la distribution des terres. Voir Pauvreté, chômage et politique de développement, Nations Unies, 1976.

exploitations agricoles. Elles sont responsables du stockage et de la préparation des aliments, elles ont mieux conscience de l'importance d'une bonne alimentation et s'en soucient davantage. Par ailleurs, leur participation aux programmes de sécurité alimentaire aura des retombées bénéfiques: amélioration générale de la condition féminine, mise en place d'importants services sociaux et création d'emplois pour les femmes 13/.

Ces éléments essentiels d'une stratégie à long terme de sécurité alimentaire doivent être complétés, à court terme ou sur le plan de l'organisation, par des mesures pratiques dont on peut citer les exemples suivants: création et gestion de stocks de réserves, prévention des pertes après récolte, systèmes d'alerte rapide et d'information sur les récoltes prévues et les besoins de secours, mesures de distribution de nourriture et programmes alimentaires, programmes d'emploi et projets de relèvement des zones sinistrées. La poursuite de politiques et de programmes visant à améliorer la production et la productivité revêt la plus grande importance. Toutes ces mesures exigent, non seulement une planification économique et sociale appropriée au plan national, mais également une décentralisation et une délégation d'autorité très poussées en faveur des collectivités locales jusqu'au niveau du village et même de la famille.

Sur le plan administratif, la sécurité alimentaire exige avant tout un système d'alerte efficace qui permette des communications rapides entre les administrations centrales et les institutions locales. Beaucoup de pays sont encore dépourvus de systèmes fiables qui donnent l'alerte rapidement en cas de pénurie alimentaire imminente et qui en indiquent l'ampleur probable. Les données qui seraient nécessaires sur ce plan font souvent défaut et celles qui sont réunies ne sont pas analysées à temps ou le sont d'une façon qui ne permet pas de combattre efficacement les crises dès que celles-ci se déclarent. Les pays qui sont périodiquement victimes de pénuries devraient évaluer régulièrement leur situation alimentaire et établir des prévisions. Les données requises portent sur les conditions météorologiques, sur les superficies plantées, sur l'état des récoltes, sur les nuisibles et les maladies, sur la production, l'approvisionnement et la commercialisation (estimations), sur les besoins probables, sur les stocks locaux et sur des facteurs tels que l'afflux de réfugiés. Une organisation centrale appropriée, relayée par des antennes au niveau des villages, sera nécessaire. Il est essentiel de renforcer les systèmes de communication afin de réduire le temps qui s'écoule entre la collecte des informations, leur analyse, la prise de décisions et l'action.

Les institutions locales ont aussi un rôle capital à jouer dans l'organisation et la mise en oeuvre des secours. Elles peuvent également aider à l'établissement de projets dans le domaine de l'emploi et à l'élaboration de programmes pour la reprise des activités agricoles normales après des catastrophes naturelles. Les coopératives agricoles locales peuvent fournir une aide tout particulièrement précieuse en cas de pénurie, qu'il s'agisse de l'approvisionnement et de la distribution ou de la reprise des travaux agricoles normaux. Les organisations bénévoles, telles que les groupes de jeunes agriculteurs, et les notables (enseignants, par exemple) devraient être étroitement associées aux opérations de secours car elles peuvent compléter efficacement et, normalement, à peu de frais les ressources généralement limitées des administrations centrales et locales en recrutant des volontaires dans la population locale et en orientant leur action.

La mise en place de services de sécurité alimentaire dans les villages peut contribuer utilement au développement des ressources humaines car la gestion des réserves alimentaires et la distribution des secours exigent une main-d'oeuvre qualifiée qui, sous réserve d'une formation appropriée, peut être trouvée dans la population locale. Les services associés aux secours incluent, par exemple, la gestion des entrepôts, la conservation des aliments, la lutte contre les ravageurs, la gestion et la distribution des produits, la comptabilité, la surveillance nutritionnelle et l'administration de programmes d'alimentation collective.

---

13/ L'expérience du Programme alimentaire mondial fournit des indications utiles sur les moyens qui permettraient d'accroître la participation des femmes aux projets et programmes de sécurité alimentaire. Voir communication du PAM à la Décennie des Nations Unies pour la femme: priorité pour 1980-1985: WFP/CF/-9/6 février 1980.

Avec l'appui de fonds fiduciaires, la FAO aide un certain nombre de pays en développement à mettre en place des services de sécurité alimentaire, à assurer la formation voulue, à créer des systèmes de prévision des récoltes, à formuler des politiques de sécurité alimentaire, à constituer et à gérer des réserves nationales. Grâce à son Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture, la FAO accélère l'intervention des organismes de secours en cas de pénuries exigeant une assistance extérieure.

Il sera difficile aux pays qui ont un déficit alimentaire et qui manquent de devises de constituer des stocks de céréales ou d'autres vivres à des fins de sécurité et, pendant un certain temps encore, nombre d'entre eux resteront tributaires d'approvisionnements à des conditions de faveur qu'ils recevront soit de pays voisins, soit par le biais d'une assistance internationale. Par ailleurs, certains pays sont dépourvus de l'infrastructure - entrepôts et moyens de transport - qui serait nécessaire dans les zones exposées aux pénuries alimentaires. Toutes ces difficultés ne font que souligner la nécessité d'une aide internationale et d'arrangements tels que la Convention relative à l'aide alimentaire et la Réserve alimentaire internationale d'urgence.

#### Tendances des disponibilités énergétiques d'origine alimentaire

A sa soixante-dix-huitième session, le Conseil de la FAO a demandé instamment que les bilans alimentaires soient de plus en plus utilisés pour faire le point de la situation alimentaire et nutritionnelle du monde. Les estimations auxquelles on a procédé sur la base des bilans 1978 dont les données viennent juste d'être communiquées (Tableau 1-10) font apparaître une relative amélioration des disponibilités énergétiques d'origine alimentaire. Par rapport aux besoins, elles se sont accrues de 3 pour cent dans l'ensemble des pays en développement entre 1975-77 et 1978. Même les pays les plus gravement touchés (PGT) sont parvenus, en 1978, à inverser très nettement la tendance des disponibilités caloriques par jour et par habitant, qui était à la baisse depuis dix ans. Une seule région, l'Afrique, n'a enregistré aucune amélioration.

Tableau 1-10. Disponibilités caloriques par habitant et par jour en pourcentage des besoins

	1969-71	1972-74	1975-77	1978
	..... pourcentage .....			
Pays en développement à économie de marché	95	95	95	99
Afrique	94	94	94	94
Amérique latine	92	91	90	95
Proche-Orient	108	108	110	111
Extrême-Orient	100	103	112	116
Pays d'Asie à économie centralement planifiée	91	94	100	103
TOTAL PAYS EN DEVELOPPEMENT	93	95	97	100
Pays PGT	91	89	88	92
Pays autres que les PGT	95	98	103	106

Il est vrai que 1978 a été considérée comme une année relativement satisfaisante pour la production alimentaire, celle des pays en développement enregistrant une hausse de 5 pour cent par rapport à l'année précédente. La situation qui prévaut depuis lors est beaucoup moins brillante: en 1979 et 1980, la production alimentaire des pays en développement pris dans



leur ensemble a à peine suivi le rythme de la croissance démographique. Le Tableau 1-1 montre en effet qu'elle ne s'est accrue que de 4 pour cent environ au cours des deux dernières années, ce qui signifie que la production par habitant a en fait diminué. La dégradation a été encore plus marquée dans certaines régions. En Afrique, la production alimentaire par habitant a chuté de plus de 2 pour cent; en Extrême-Orient, le recul a été encore plus accentué puisqu'il a dépassé 3,5 pour cent.

Bien entendu, les disponibilités énergétiques d'origine alimentaire proviennent non seulement de la production nationale mais aussi des importations. En valeur, les importations des pays en développement sont en forte augmentation depuis quelques années mais ce qui est le plus préoccupant c'est qu'elles coûtent de plus en plus cher, phénomène d'autant plus grave que beaucoup de pays en développement non exportateurs de pétrole se trouvent dans une situation précaire en matière de paiements. En revanche, en volume, les importations alimentaires et, notamment, celles des pays les plus gravement touchés et des pays les moins avancés (Tableau 1-7) se sont accrues à un rythme plus lent et il est exclu qu'elles aient pu avoir un effet significatif sur les disponibilités énergétiques d'origine alimentaire des masses rurales de ces pays.

Faute de données, il n'est pas possible pour le moment d'évaluer les disponibilités énergétiques d'origine alimentaire en 1979 et 1980. On peut néanmoins supposer qu'après 1978, année relativement favorable, la situation nutritionnelle d'une grande partie de la population des pays en développement s'est dégradée, à l'exception, éventuellement, de l'Amérique latine et des pays d'Asie à économie centralement planifiée pris dans leur ensemble.

Afin que les efforts qu'il est nécessaire de déployer en permanence pour vaincre une malnutrition très répandue suscitent un intérêt aussi vif que possible et obtiennent un maximum d'appui, la Conférence de la FAO a décidé, à sa vingtième session, d'instituer une Journée mondiale de l'alimentation qui sera observée chaque année le 16 octobre. Elle aura lieu pour la première fois en 1981 et marquera le trente-sixième anniversaire de la fondation de la FAO.

Les principaux objectifs de cette Journée mondiale de l'alimentation sont de sensibiliser le public à la faim dans le monde en lui montrant la nature et l'étendue et d'encourager les efforts visant à la vaincre.

La responsabilité principale des activités liées à cette Journée mondiale de l'alimentation incombera aux Etats Membres, appuyés par la FAO, avec la participation aussi large que possible des organisations non gouvernementales. Ces activités consisteront notamment à faire mieux connaître au public les problèmes alimentaires par le biais des divers moyens d'information, à promouvoir conférences et séminaires, à inscrire dans les programmes scolaires des sujets relatifs à l'alimentation et à identifier des projets et programmes à plus long terme qui permettent de résoudre les problèmes de nutrition (expansion de la production vivrière ou alimentation scolaire par exemple) et qui pourraient être désignés comme des projets et programmes de la Journée mondiale de l'alimentation et faire l'objet d'une vaste publicité au niveau national afin qu'il soit possible de promouvoir leurs objectifs et de suivre leurs progrès.

#### Inflation et prix à la consommation des produits alimentaires

L'accélération de l'inflation dans la quasi totalité des pays à économie de marché, aussi bien développés qu'en développement, compte au nombre des problèmes économiques et sociaux les plus préoccupants de ces dernières années. Entre 1971 et 1979, la hausse des prix à la consommation, calculée d'après les coefficients de déflation du PNB, s'est située entre 5 et 13 pour cent dans les pays développés (Tableau 1-11) alors qu'elle n'avait été en moyenne que de 4 pour cent environ au cours de la décennie précédente. Dans les pays en développement, l'inflation a également atteint des taux exceptionnellement élevés, allant de 5 à 22 pour cent, durant les années soixante-dix.

Tableau 1-11. Evolution des taux d'inflation et des prix à la consommation des produits alimentaires dans 47 pays en développement 1/ et dans l'ensemble des pays développés à économie de marché, 1971-79

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
1. Taux moyen d'inflation dans les pays en développement à économie de marché 2/, %	4,5	6,4	13,1	22,3	12,7	9,1	16,0	10,1	13,2
2. Taux moyen de variation des prix à la consommation des produits alimentaires dans les pays en développement à économie de marché 2/, %	4,0	7,2	16,0	25,2	13,3	7,7	16,5	12,9	14,0
3. Nombre de pays en développement ayant des taux d'inflation									
a. inférieurs à 10 pour cent	44	41	24	6	16	25	22	20	12
b. compris entre 10 et 20 pour cent	2	5	17	22	20	16	16	22	23
c. égaux ou supérieurs à 20,1 pour cent	1	1	6	19	11	6	9	5	9
Total	47	47	47	47	47	47	47	47	44
4. Taux moyen d'inflation dans les pays développés à économie de marché 2/, %	5,3	4,8	8,3	13,5	11,4	8,5	8,7	7,7	9,7
5. Taux moyen de variation des prix à la consommation des produits alimentaires dans les pays développés à économie de marché 2/, %	4,6	6,3	12,0	15,9	11,2	7,6	9,1	7,5	8,5

Sources: Organisation internationale du travail: Bulletin des statistiques du travail, et estimations de la FAO.

1/ Il s'agit des pays régulièrement inclus dans les sources citées. Leur nombre est tombé à 44 en 1979. 2/ Les moyennes pondérées sont rapportées au PIB ou au PNB en dollars E.-U. de l'année précédente.

Les prix alimentaires sont l'une des principales composantes du coût de la vie pour une partie importante de la population dans les pays développés comme dans les pays en développement. Toutefois, jusqu'au début des années soixante-dix, ces prix avaient tendance à exercer une influence modératrice sur les processus inflationnistes. Cette tendance s'est renversée entre 1972 et 1977, les prix des produits alimentaires augmentant plus rapidement que les autres prix à la consommation dans 60 à 80 pour cent environ des pays étudiés chaque année. Dans 47 pays en développement, le taux moyen de variation des prix des produits alimentaires entre 1972 et 1977 a été supérieur au taux général d'inflation, sauf en 1976.

En 1978, la hausse des prix à la consommation s'est ralentie, tant pour les produits alimentaires que pour les autres produits, mais elle a repris au début de 1979, à un rythme en général plus rapide, et s'est poursuivie pendant tout le reste de l'année. Le nombre de pays ayant eu des taux d'inflation inférieurs à 10 pour cent a été moindre que pour n'importe quelle autre année de la décennie, à l'exception de 1974. En effet, près des trois quarts des pays étudiés en 1979 ont enregistré des taux d'inflation supérieurs à 10 pour cent alors qu'ils étaient moins de 60 pour cent dans ce cas l'année précédente.

Les données préliminaires dont on dispose pour 1980 font apparaître une nouvelle accélération de l'inflation dans la plupart des pays à économie de marché. Dans les pays développés, la hausse des prix à la consommation a avoisiné 11 pour cent alors qu'elle s'était limitée à 8,5 pour cent en 1979, les prix des produits alimentaires augmentant de plus de 13 pour cent en Europe et de 9 pour cent en Amérique du Nord. Le ralentissement économique et la contraction des dépenses publiques qui ont eu lieu depuis lors devraient contribuer à une certaine décélération des prix dont le taux annuel d'augmentation pourrait être ramené aux alentours de 9 ou 10 pour cent d'ici le milieu de 1981.

Dans les pays en développement à économie de marché, les informations restent fragmentaires pour 1980 mais semblent déjà indiquer une véritable flambée des prix des produits alimentaires à la consommation. Les estimations relatives au premier semestre de 1980 montrent que, sur 44 pays en développement, 32 ont vu le rythme annuel d'augmentation des prix alimentaires s'accroître par rapport à 1979. Une fois encore, l'Amérique latine est la région où les taux sont les plus élevés mais les neuf pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient pour lesquels on dispose d'informations ont également vu les prix des produits alimentaires augmenter plus vite qu'en 1979.

Cette inflation généralisée a rendu plus difficile l'approvisionnement alimentaire à des prix à la portée de toutes les catégories de revenus. L'inflation et, notamment, celle des prix alimentaires peut être terriblement injuste car elle taxe plus lourdement ceux dont les salaires sont distancés par la hausse des prix à la consommation ainsi que les ménages les plus pauvres qui doivent consacrer une plus grande partie de leurs revenus à l'alimentation (voir encadré page 37).

Face à cette inflation chronique des prix alimentaires qui est désormais commune à beaucoup de pays en développement, on rend souvent responsables les méthodes de commercialisation, jugées inefficaces, et les intermédiaires, qualifiés d'exploiteurs, de la hausse du coût de la commercialisation et donc, finalement, de celle des prix des produits alimentaires au détail. La complexité des facteurs qui entrent en jeu et le manque de données homogènes sur les prix font qu'il est très difficile de porter un jugement définitif à ce sujet. Ainsi, une étude récente portant sur 14 pays en développement a montré que les producteurs de céréales de la majorité de ces pays avaient proportionnellement plus profité de la hausse générale des prix que les autres agents du circuit de distribution. Au cours de la dernière décennie, les prix versés aux producteurs de blé ont augmenté plus rapidement que les prix du pain au détail dans huit des onze pays étudiés pour ce produit; en ce qui concerne le paddy et le maïs, la hausse des prix versés aux producteurs a été plus forte que celle des prix à la consommation, dans le premier cas dans sept pays sur onze et, dans le second, dans sept pays sur neuf.

Dans un certain nombre de cas, le rétrécissement relatif des écarts entre les prix à la production et à la consommation et, donc, la diminution des marges bénéficiaires étaient liés aux subventions accordées par le gouvernement et à d'autres formes d'intervention des pouvoirs publics sur les prix. Les gouvernements de beaucoup de pays contrôlent les prix des denrées alimentaires de base et, notamment, ceux des céréales et des produits laitiers dans le but d'atténuer les effets de l'inflation. Ces mesures qui sont destinées à soulager les consommateurs peuvent se justifier par des raisons sociales et politiques. Toutefois, dans certains autres cas, la rigidité du contrôle des prix a provoqué une distorsion des systèmes de commercialisation et, comme les agriculteurs sont en général ceux qui sont les plus faibles sur le marché, cela s'est finalement traduit par une baisse des prix au départ de la ferme et, partant, par une réduction de la production. On a également l'exemple de pays où le contrôle des prix a tellement amenuisé les marges bénéficiaires sur le transport, la transformation et la distribution que la qualité de ces services s'est dégradée. Dans le cas des produits laitiers, le Programme international FAO de coordination du développement laitier a constaté que cette situation était commune à presque tous les pays d'Amérique latine.

On pourrait également penser que la hausse du coût des importations alimentaires a un effet inflationniste sur le prix des denrées dans les pays en développement à déficit alimentaire mais cela reste à démontrer.

Quelles que soient les causes de l'inflation des prix alimentaires, les gouvernements se trouvent placés devant un choix particulièrement difficile car il y a conflit entre la volonté d'approvisionner les consommateurs les plus démunis à des prix équitables et la nécessité d'assurer aux producteurs des prix rémunérateurs. Pour concilier ces deux objectifs, on a souvent recours à une politique de subventions alimentaires 14/.

---

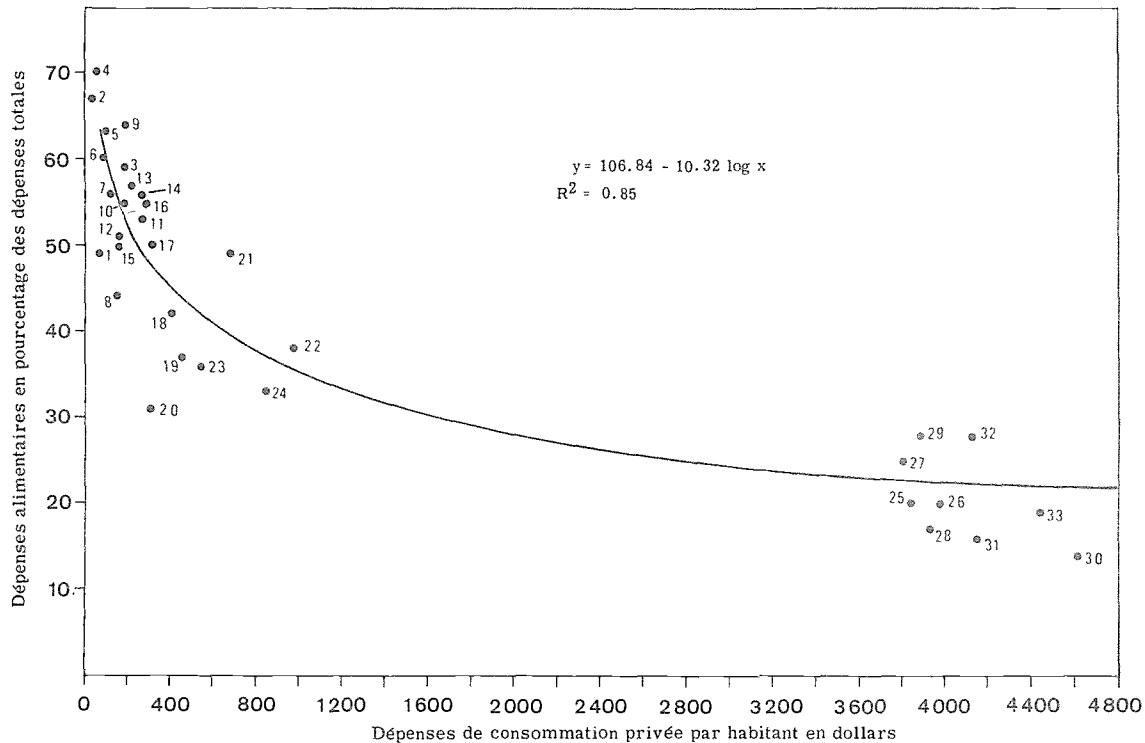
14/ On trouvera un examen plus détaillé des subventions alimentaires à la consommation dans La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1979.

### PART DES REVENUS CONSACREE A L'ALIMENTATION EN FONCTION DU NIVEAU DES REVENUS

Selon une loi fameuse qui porte le nom d'un économiste du 19<sup>ème</sup> siècle, Ernst Engel, "plus une famille est pauvre, plus elle doit consacrer à l'alimentation une part élevée des dépenses totales" (transcription littérale de la loi d'Engel). La validité générale de ce rapport inverse, qui tire son origine de diverses études empiriques de budgets familiaux, peut se vérifier en comparant les agrégats nationaux des dépenses alimentaires et des revenus par habitant. Le graphique ci-après présente, pour 24 pays en développement et 9 pays développés, des données sur les dépenses alimentaires moyennes considérées par rapport aux dépenses totales des consommateurs et aux dépenses de consommation privée par habitant. Le grand nombre de pays en développement où l'alimentation absorbe 50 à 70 pour cent des dépenses de consommation montre bien quelle

lourde charge représentent les dépenses alimentaires dans le budget des ménages à faible revenu.

Plusieurs des pays dont les dépenses alimentaires atteignent les plus hauts niveaux (plus de 60 pour cent des dépenses totales de consommation) comptent parmi ceux qui ont été le plus sévèrement touchés dans le passé par la hausse des prix alimentaires. Ainsi, en Indonésie, les prix des produits alimentaires à la consommation ont augmenté en moyenne de 100 pour cent par an entre 1965 et 1970 et de 25 pour cent par an, chiffre encore élevé, de 1970 à 1975. Au Zaïre, la moyenne annuelle de la hausse des prix alimentaires a été de l'ordre de 21 pour cent durant la période 1965-1975 et ce chiffre a plus que triplé au cours des trois années suivantes.



- |                 |                 |                    |                          |
|-----------------|-----------------|--------------------|--------------------------|
| 1. Tchad *      | 9. Sri Lanka    | 17. El Salvador    | 25. Belgique             |
| 2. Zaïre *      | 10. Ghana *     | 18. Corée          | 26. France               |
| 3. Sierra Leone | 11. Honduras    | 19. Malaisie       | 27. Allemagne de l'Ouest |
| 4. Indonésie *  | 12. Zambie *    | 20. Brésil         | 28. Australie            |
| 5. Inde         | 13. Colombie *  | 21. Panama         | 29. Norvège              |
| 6. Madagascar * | 14. Guatemala * | 22. Chypre         | 30. Etats-Unis           |
| 7. Pakistan *   | 15. Iraq *      | 23. Libye          | 31. Canada               |
| 8. Kenya        | 16. Jordanie    | 24. Afrique du Sud | 32. Danemark             |
|                 |                 |                    | 33. Suède                |

Les données concernant les dépenses de consommation alimentaire dans les pays en développement portent généralement sur les années 1974 à 1976, et pour les pays avec un astérisque, sur les années 1968 à 1972. Les estimations des dépenses de consommation par habitant portent sur l'année 1975, et pour les pays avec un astérisque à l'année 1970.

Sources: Recueil d'enquêtes sur la consommation alimentaire, FAO, 1977; Annuaire des statistiques des comptabilités nationales, Nations Unies, 1979

Les prix des produits alimentaires au détail peuvent aussi être influencés indirectement par la politique de certains gouvernements visant à réduire le coût global de leurs programmes de subventions alimentaires en fixant à un faible niveau le prix d'achat national, ce qui a pour conséquence de réduire la production intérieure. Ces politiques étaient appliquées plus fréquemment dans les années cinquante et soixante, lorsque les programmes d'aide alimentaire étaient plus importants qu'ils ne le sont aujourd'hui 15/.

Pour mesurer l'effet des subventions alimentaires sur les prix à la consommation, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs complexes: propension marginale à dépenser de ceux qui financent et reçoivent les transferts, influence sur les revenus des producteurs, méthodes de financement des subventions et effets secondaires au niveau de l'offre, de l'emploi et des salaires 16/. Les données dont on dispose touchant le nombre des personnes concernées par les programmes de subventions et l'importance des produits subventionnés dans les dépenses des consommateurs fournissent néanmoins un certain nombre d'indications rudimentaires à ce sujet. Dans certains pays, les produits alimentaires subventionnés représentent une part substantielle de la consommation totale de vastes secteurs de la population. En 1977, au Pakistan, la farine de blé et le sucre étaient subventionnés et absorbaient, en valeur, 36 pour cent des revenus des ménages à faible revenu (les 5 pour cent les plus pauvres de la population). En Inde, dans l'Etat de Kerala, les céréales alimentaires subventionnées en 1972-73 représentaient, en volume, 37 pour cent de la consommation totale.

L'effet des subventions alimentaires sur le niveau des prix dépend également de l'importance des produits subventionnés dans l'indice des prix à la consommation. Toutefois, les indices dont on dispose peuvent ne pas être représentatifs du niveau réel des prix pour une majorité de consommateurs. Par ailleurs, le versement de subventions peut avoir un effet seulement temporaire sans que le taux d'inflation s'en trouve durablement modifié. Ceci dit, on peut en général présumer que l'incidence d'une subvention sur le niveau des prix est proportionnelle au poids du produit subventionné dans l'indice. Ce poids est souvent considérable et, dans le cas du riz, il va de 11 pour cent en Birmanie à 31 pour cent en Indonésie. En Inde et au Népal (Katmandou), les céréales alimentaires entrent respectivement pour 15 et 40 pour cent dans l'indice des prix de gros. Au Maroc, les produits subventionnés (sucre, huiles alimentaires et produits farineux) représentent 15 pour cent de l'indice des prix à la consommation urbaine.

---

15/ Voir par exemple Leonard Dudley et Roger J. Sandilands, *The Side Effects of Foreign Aid: The Case of Public Law 480 Wheat in Colombia*, *Economic Development and Cultural Change*, Vol. 23.2 (1975): 325-336. Au début des années soixante, l'article de Theodore W. Schultz intitulé "Value of US Farm Surpluses to Underdeveloped Countries", *Journal of Farm Economics*, 42 (1960): 1018-1030.

16/ Le Pakistan et Sri Lanka par exemple ont pratiqué des politiques de subventions alimentaires et d'indexation des salaires.

RESULTATS DE L'AGRICULTURE MONDIALE EN 1980, TENDANCES A PLUS LONG TERME  
ET UTILISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION

Au cours des dernières années, les produits alimentaires ont représenté plus de 90 pour cent de la valeur de la production agricole mondiale, mais celle-ci comprend aussi d'autres produits, dont le poisson non destiné à la consommation humaine et les produits forestiers. Nous examinerons ci-après les tendances de ces produits ainsi que celles de l'utilisation de facteurs de production tels que les engrais, les semences améliorées et l'irrigation en tant que moyens de développer la production agricole.

En 1980, la production agricole mondiale (production végétale et animale, alimentaire et non alimentaire) ne s'est accrue que très légèrement après avoir augmenté de moins de 1 pour cent l'année précédente (Tableau 1-12). Ce résultat décevant est dû en partie à la faible production des cultures vivrières dont nous avons déjà fait état bien que, dans la plupart des régions, la situation ait été encore pire pour les autres cultures et pour l'élevage.

Selon des estimations préliminaires, les captures de poisson et la production forestière n'ont guère progressé en 1980 puisque l'on s'attend à des taux de croissance de 1 pour cent, voire moins. Dans le meilleur des cas, l'indice global de la production agricole, produits halieutiques et forestiers compris, ne devrait donc pas augmenter de plus de 0,5 pour cent par rapport à 1979.

Le tableau est presque identique si on se place dans une perspective à plus long terme, les indices combinés de la production alimentaire et non alimentaire progressant en général moins vite que ceux des cultures vivrières et de l'élevage. Au cours de la décennie 1971/80, les premiers ont augmenté à un rythme annuel de 2,4 pour cent seulement, soit juste un demi-point de plus environ que le taux de la croissance démographique. Pis encore, comme dans le secteur alimentaire, ce rythme s'est nettement ralenti dans la seconde moitié des années soixante-dix de sorte qu'il est à peine supérieur à celui de la croissance démographique.

Tableau 1-12. Indices FAO de la production agricole (cultures et élevage) mondiale et régionale

	1978	1979	1980 <sup>1/</sup>	Variation de		Taux annuel de variation		
				1978 à 1979	1979 à 1980	1971-75	1976-80	1971-80
	..1969-71=100..			.....		pourcentage .....		
<u>Production agricole</u>								
Pays en dével. à économie de marché	126	126	129	-	2.8	2.9	2.5	2.9
Afrique	112	114	117	2.1	2.3	1.6	1.8	1.6
Extrême-Orient	127	124	129	-2.4	3.8	2.9	2.5	3.0
Amérique latine	130	135	137	3.6	1.4	3.4	3.7	3.6
Proche-Orient	129	128	132	-1.1	2.8	3.2	1.4	2.9
Pays d'Asie à écon. centr. planifiée	129	136	137	5.8	0.7	3.6	3.5	3.3
TOTAL PAYS EN DEVELOPPEMENT	127	129	132	1.8	2.1	3.1	2.8	3.1
Pays développés à économie de marché	118	121	119	2.9	-1.9	2.2	1.7	2.0
Amérique du Nord	120	125	119	4.3	-4.6	1.8	0.7	2.2
Océanie	129	125	114	-2.7	-9.2	2.0	-	2.1
Europe occidentale	116	120	122	2.9	2.0	2.3	3.1	1.9
Europe orientale et URSS	124	118	118	-5.2	-0.1	2.5	0.5	1.6
TOTAL PAYS DEVELOPPES	120	120	118	-	-1.3	2.3	1.3	1.8
MONDE	123	124	124	0.8	0.3	2.6	2.0	2.4

<sup>1/</sup> Données préliminaires.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION MONDIALE DES PRINCIPAUX PRODUITS NON ALIMENTAIRES

Comme pour les principaux produits alimentaires, les variations de la production des principaux produits non alimentaires sont indiquées par année civile dans la Figure 1-9. Les brefs commentaires qui suivent portent sur les campagnes finissant durant l'année indiquée 17/.

En 1979/80, la production mondiale de café a augmenté de 3,5 pour cent et a ainsi atteint 5,1 millions de tonnes grâce à de bonnes récoltes dans l'ensemble des régions productrices, exception faite de l'Amérique centrale. La production brésilienne, durement éprouvée par les gelées de 1975, a confirmé son redressement et s'est chiffrée à 1,3 million de tonnes mais les nouvelles gelées qui se sont produites en août 1978 ne lui ont cependant pas permis d'atteindre le niveau escompté. La production a augmenté nettement en Colombie et légèrement en Afrique. On s'attend pour 1980/81 à ce que la récolte mondiale retombe pratiquement à son niveau de 1978/79 à la suite d'une réduction de la production du Brésil - où d'importantes zones productrices ont de nouveau été touchées par des gelées en juin 1979 -, du Salvador et de l'Angola. La Figure 1-9 fait apparaître ce tassement en 1980.

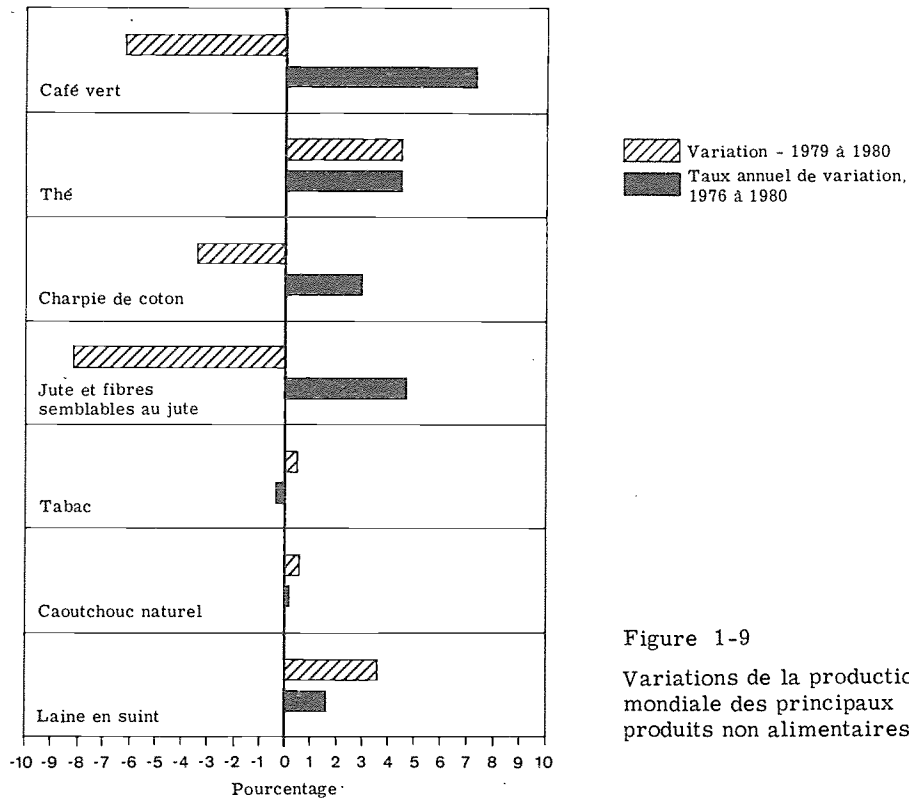


Figure 1-9  
Variations de la production mondiale des principaux produits non alimentaires

La production mondiale de thé s'est chiffrée à 1,8 million de tonnes en 1979, soit une augmentation de moins de 1 pour cent par rapport à l'année précédente alors qu'elle avait progressé en moyenne de 3 pour cent par an du début des années soixante au milieu des années soixante-dix. Une production record de 0,3 million de tonnes en Chine et l'amélioration des récoltes, notamment de Sri Lanka, du Kenya et des pays du Proche-Orient, ont été largement compensées par une réduction de la production de l'Inde et du Japon. On s'attend

17/ La plupart de ces campagnes correspondent à l'année civile à l'exception, pour les produits non alimentaires, du café (octobre-septembre), du jute (juillet-juin) et du coton (août/juillet).

à des chiffres légèrement supérieurs pour 1980 grâce à une récolte exceptionnelle dans le nord de l'Inde et à une augmentation de la production du Bangladesh et de l'Indonésie. En revanche, la sécheresse devrait se traduire par une diminution des récoltes de Sri Lanka, du sud de l'Inde et du Kenya par rapport à 1979 même si cette réduction quantitative est, comme on le pense, compensée par une amélioration de la qualité au Kenya.

En 1979/80, la production mondiale de coton s'est accrue de 1,2 million de tonnes par rapport à l'année précédente et a ainsi atteint le chiffre record de 14,2 millions de tonnes. Cette augmentation reflète la forte hausse des rendements dans beaucoup de parties du monde, phénomène qui a largement compensé la diminution des superficies plantées. Les deux tiers de l'expansion globale sont dus aux Etats-Unis dont la production a augmenté de 35 pour cent par rapport à 1978/79, atteignant 3,2 millions de tonnes. La production de l'URSS s'est également accrue. Celle des régions en développement a augmenté de 2 pour cent environ en ce qui concerne les qualités standard de coton.

La demande est restée forte et le volume total des stocks a légèrement diminué, pour la deuxième année consécutive; il était estimé à 4,7 millions de tonnes en août 1980.

Les prix étant favorables, la superficie totale plantée en coton s'est accrue en 1980/81, mais la sécheresse généralisée qui a sévi aux Etats-Unis, principal pays exportateur, devrait se traduire par une forte baisse de la production et des tonnages disponibles pour l'exportation. Dans beaucoup d'autres pays producteurs, dont l'URSS, la Chine et le Pakistan, les perspectives d'augmentation de la production étaient bonnes, mais il était improbable que cela compense entièrement le recul des Etats-Unis. On s'attendait à voir la production mondiale tomber à 13,9 millions de tonnes, voire moins, en 1980/81. Ce résultat serait inférieur de 3 pour cent environ au chiffre record de 1979/80. La production de coton à fibre extra-longue pourrait augmenter grâce à un accroissement notable des superficies et à un retour à des rendements normaux au Soudan. La demande mondiale devrait se contracter et aucun changement majeur ne devrait se produire en ce qui concerne le niveau des stocks.

En 1979/80, la production mondiale de jute, de kénaf et de fibres apparentées n'a été inférieure que de 3 pour cent au chiffre record de l'année précédente bien que la qualité des fibres ait souffert du manque d'eau à l'époque du rouissage dans les principaux pays producteurs. Les stocks du Bangladesh et de l'Inde, pourtant très élevés déjà, ont continué à se gonfler.

En 1980/81, la production de jute, de kénaf et de fibres apparentées devrait accuser une baisse de plus de 15 pour cent par rapport à son niveau assez élevé de 1980 à la suite principalement d'une forte diminution des superficies plantées au Bangladesh, les exploitants se tournant vers des cultures plus rémunératrices. Néanmoins, les disponibilités totales devraient rester abondantes grâce aux importants stocks de report de la campagne précédente.

La production mondiale de sisal et de henequen a de nouveau baissé en 1979 mais seulement de 4,5 pour cent environ, soit un rythme plus lent que l'année précédente. Toutefois, compte tenu des prix rémunérateurs qui avaient cours à la fin de 1979 et au début de 1980 et d'une certaine réorganisation du secteur du sisal dans divers pays producteurs, il se peut que la tendance de la production totale, qui était jusqu'ici à la baisse, se soit inversée en 1980.

La production mondiale d'abaca de 1979 est estimée à 80 000 tonnes, soit une augmentation de plus de 10 pour cent qui a été favorisée par la hausse rapide des prix. Cette augmentation devrait se poursuivre en 1980 mais le fléchissement des prix devrait la freiner.

En 1980, la production de caoutchouc naturel a peu augmenté, ce qui l'a porté aux alentours de 3,9 millions de tonnes. La croissance de la production thaïlandaise a marqué le pas sous l'effet de la sécheresse et ce sont également les conditions climatiques qui expliquent le nouveau recul enregistré en Malaisie. Mis à part l'Indonésie où l'on s'attend à une augmentation, la production des autres pays devrait rester pratiquement inchangée.

En 1981, la production de caoutchouc naturel devrait augmenter dans la plupart des pays producteurs et le total mondial pourrait atteindre 4 millions de tonnes grâce à la hausse sensible des prix en 1980.



La tendance à la baisse de la production mondiale de cuirs et peaux de bovins s'est poursuivie en 1979 parallèlement à la réduction cyclique des troupeaux et des abattages dans les principaux pays producteurs de viande de boeuf. Selon des informations préliminaires, le rythme de cette baisse s'est ralenti en 1980 grâce à la stabilisation des effectifs bovins. La production a peu varié en Amérique du Nord mais elle a sans doute augmenté en Europe occidentale et, peut-être, en URSS. Elle s'est contractée en Argentine car, dans ce pays, on a encouragé la préservation des reproducteurs. Les niveaux de production des pays en développement dans leur ensemble sont restés dans une large mesure inchangés.

La production mondiale de peaux d'ovins a continué à s'accroître en 1979, celle des régions en développement prises dans leur ensemble étant légèrement plus élevée. La lente progression de la production mondiale de peaux de caprins s'est poursuivie en 1979 et, peut-être, en 1980 parallèlement à l'augmentation progressive des troupeaux, surtout en Asie et en Extrême-Orient.

La fin de la réduction cyclique des effectifs devrait permettre à la production mondiale de peaux et cuirs de bovins de se stabiliser, voire de s'accroître légèrement, en 1981. La production devrait augmenter en Amérique du Nord, en Europe et, peut-être, dans les pays en développement dans leur ensemble. En revanche, elle devrait diminuer en Océanie et en Argentine où des conditions favorables sont offertes aux éleveurs pour les inciter à conserver des reproducteurs. Il est probable que la production mondiale de peaux d'ovins continuera de s'accroître.

Après avoir baissé de 5 pour cent en 1979, la production mondiale de tabac s'est en partie redressée en 1980 jusqu'à avoisiner 5,5 millions de tonnes. Ce résultat reflète les accroissements considérables qui ont été enregistrés en Amérique du Nord grâce aux progrès de la lutte contre le "blue mould". Par ailleurs, on a assisté à une reprise de la production en République de Corée et en URSS et la récolte du Zimbabwe a de nouveau été bonne. Toutefois, ces augmentations ont été largement compensées par des réductions dans d'autres pays, notamment en Inde. La production a également diminué au Brésil.

On peut s'attendre à un tassement de la production et de la demande mondiales de tabac en 1981, ce qui confirmerait la tendance de ces deux dernières années vers une croissance beaucoup plus lente. Le rapport coût/prix restant un problème pour la plupart des pays développés, les pays en développement accroîtront probablement encore la part qu'ils prennent à la production mondiale.

### Poisson

En 1979, dernière année pour laquelle on dispose de données, la production mondiale de poissons, de crustacés et de mollusques a atteint 71,3 millions de tonnes, soit une hausse voisine d'un million de tonnes (Tableau 1-13). Cette augmentation est légèrement inférieure à celle de l'année précédente mais conforme à la tendance généralement décevante des années soixante-dix, à savoir une croissance annuelle comprise entre 1 et 2 pour cent. La production de plantes aquatiques a peu varié alors qu'elle s'était fortement accrue précédemment. Si l'on examine la ventilation des captures mondiales, on observe un léger fléchissement des prises de poissons destinés à la consommation humaine directe; l'accroissement global de la production est donc dû à une augmentation des captures de poissons servant à la fabrication de farines et d'huiles.

### LES POLITIQUES DES PECHES ET LES ZEE

Le principe de la liberté a régi l'exploitation des océans pendant plus de 2000 ans. Il est en train de disparaître à mesure que les nations étendent aux deux cents milles nautiques leurs zones économiques exclusives et font passer les richesses de la mer sous leur juridiction. Deux faits majeurs, examinés en détail dans le chapitre 2, se produisent actuellement. L'un consiste en une redistribution des richesses de la mer des Etats maritimes dotés de flottilles de pêche en eaux lointaines hautement perfectionnées, aux Etats côtiers. L'autre concerne l'acquisition de moyens d'autorité, qui s'accompagnent de la possibilité de prévenir, et de motivations pour le faire, le gaspillage de ressources naturelles et économiques auquel donnait lieu la liberté des mers.

La redistribution des richesses halieutiques est loin d'avoir un caractère homogène. Elle s'est faite dans une grande mesure entre les pays développés, un petit nombre d'entre eux en tirant d'importants avantages, les autres se trouvant confrontés à de sérieux problèmes d'ajustement. Parmi les pays en développement, l'extension des juridictions a produit ses bénéfices les

plus immédiats pour les Etats qui bordent l'océan Atlantique centre et sud, où la pêche étrangère s'exerçait sur une grande échelle.

Si les gains immédiats accusent de profondes disparités, à long terme, tous les Etats côtiers trouveront leur avantage en ce sens que le nouveau régime leur permettra d'accroître leur contrôle sur leurs eaux côtières. Quand les ressources situées au large de leurs côtes étaient libres et accessibles à quiconque, ils ne voyaient pas l'intérêt d'investir unilatéralement dans des mesures d'aménagement dont d'autres moissonneraient les profits. Maintenant qu'ils ont sur ces ressources des droits exclusifs, ils ont aussi l'intérêt et l'autorité voulus pour en contrôler les utilisateurs. L'exercice de cette autorité est déterminant pour l'avenir. Les Etats côtiers doivent améliorer leur capacité d'acquérir et d'analyser des données, lancer des programmes de développement, établir et adopter des réglementations et conduire des activités de surveillance et d'application. A mesure qu'ils gagneront en compétence, ils pourront espérer tirer des bénéfices considérablement accrus de la pêche maritime.

Tableau 1-13. Production mondiale et régionale de poissons, crustacés et mollusques y compris tous les organismes aquatiques à l'exception des baleines et des algues

	1977	1978	1979	Variation de		Taux annuel de variation		
				1977 à 1978	1978 à 1979	1971-75	1976-79	1971-79
	millions de tonnes			pourcentage				
Pays en dével. à économie de marché	23.9	25.7	26.8	7.9	4.1	-4.3	4.0	1.5
Afrique	3.5	3.6	3.5	2.9	-2.8	2.2	0.3	-0.7
Extrême-Orient	12.3	12.2	12.1	-0.7	-0.9	5.6	2.0	4.5
Amérique latine	6.9	8.7	10.0	27.3	14.8	-13.8	8.6	-0.3
Proche-Orient	0.8	0.8	0.8	-3.8	-2.3	4.8	-2.2	-0.9
Autres pays	0.4	0.4	0.4	9.1	1.3	8.0	9.0	6.3
Pays d'Asie à écon. centr. planifiée	7.6	7.6	7.3	-0.2	-3.2	5.7	-	3.2
TOTAL PAYS EN DEVELOPPEMENT	31.4	33.3	34.1	5.9	2.5	-1.2	3.1	1.8
Pays développés à économie de marché	27.2	27.3	26.9	0.2	-1.3	0.4	-0.1	1.0
Amérique du Nord	4.2	4.8	4.8	13.4	1.3	-1.8	5.5	2.5
Océanie	0.2	0.2	0.2	5.7	6.8	0.9	8.0	3.7
Europe occidentale	12.1	11.4	11.2	-5.3	-2.5	0.4	-2.6	0.6
Autres pays	10.7	10.8	10.7	1.0	-1.5	1.3	0.4	0.6
Europe orientale et URSS	10.6	10.0	10.3	-5.5	2.9	8.4	-3.8	2.4
TOTAL PAYS DEVELOPPES	37.8	37.2	37.2	-1.4	-0.2	2.6	-1.2	1.3
MONDE	69.2	70.5	71.3	1.9	1.0	0.8	0.8	1.5

C'est en Amérique latine que les quantités débarquées ont le plus augmenté: l'accroissement substantiel des prises du Chili (36 pour cent), du Mexique (24 pour cent) et du Pérou (7 pour cent) a porté la production de cette région à 10 millions de tonnes, soit environ 1,3 million de tonnes de plus que l'année précédente. Néanmoins, ce niveau reste inférieur à celui atteint au début des années soixante-dix, c'est-à-dire à l'époque où la pêche à l'anchois battait son plein dans le Pacifique Sud-Est. Malgré cela, c'est une fois encore à l'Amérique latine que l'on doit principalement l'accroissement de la production de poissons destinés à la fabrication de farines et d'huiles car cette production est restée inchangée ailleurs et a même diminué dans le cas de l'Afrique.

C'est en effet dans la réduction des quantités de poissons destinés à la fabrication de farines et d'huiles qui ont été débarquées par l'Angola, le Maroc et la Namibie qu'il faut chercher la cause principale de la chute de 2 pour cent de la production globale du continent africain mais les quantités débarquées de poissons destinés à la consommation humaine directe ont également diminué, au Ghana par exemple.

Les prises des pays asiatiques ont été elles aussi quelque peu inférieures à celles de 1978 en raison de la diminution des quantités débarquées par de grands producteurs tels que la Chine et la Thaïlande, les pêcheurs de ce dernier pays continuant de se ressentir de l'extension de limites de pêche.

Le total des captures des pays développés est resté inchangé mais l'un des faits saillants de 1979 a été que l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est semblent avoir réussi à enrayer la baisse de production qu'ils avaient connue lorsqu'ils avaient été contraints de quitter certaines zones étrangères de pêche ou d'y limiter le volume de leurs prises. Les captures de ce groupe de pays ont en effet augmenté de près de 3 pour cent en 1979. L'Espagne et le Royaume-Uni qui ont vu, l'un et l'autre, leurs captures diminuer d'environ 12 pour cent, continuent de se ressentir des effets de la création de zones économiques exclusives qui limitent les possibilités des flottilles étrangères. La production du Japon a de nouveau bien résisté à la limitation des captures dans les eaux lointaines.

Au vu des estimations préliminaires, 1980 ne devrait être marqué par aucun accroissement significatif des captures mondiales de poissons, de crustacés et de mollusques. Il est probable que l'augmentation prévue de la production des poissons destinés à la consommation humaine directe soit suffisante pour compenser la diminution à laquelle on s'attend en ce qui concerne les espèces utilisées principalement pour la fabrication de farines et d'huiles. Il ne devrait pas y avoir non plus de changements importants de l'offre à moyen terme. Les gains réalisés grâce à une bonne gestion et à l'exploitation continue des quelques rares stocks traditionnels qui demeurent sous-exploités devraient être suffisants pour permettre à la production mondiale d'augmenter, comme par le passé, d'environ 1 pour cent par an.

### Produits forestiers

Par rapport aux tendances à long terme, 1979 a été une année relativement bonne pour la production forestière. Les taux de variation de la production de bois rond et de produits transformés, exception faite des sciages et des panneaux dérivés, ont dépassé ceux de l'année précédente et ont été supérieurs aux taux moyens de la décennie (Tableau 1-14). La production totale de bois rond s'est accrue de 2,2 pour cent, soit l'un des meilleurs résultats de la décennie; près des deux tiers de cette augmentation sont dus aux pays en développement. Plus de la moitié de la production mondiale de bois rond se compose de bois de feu et de bois à charbon qui sont produits principalement par les pays en développement où ils représentent 83 pour cent de la production totale de bois rond et quelque 20 pour cent de l'ensemble du combustible consommé. La production de charbon de bois de ces pays, qui a fait pour la première fois l'objet d'une estimation sur la base d'une étude récente, était de l'ordre de 15 à 20 millions de tonnes par an, ce qui représente de 100 à 120 millions de mètres cubes de bois de feu.

A son niveau actuel, la consommation de bois comme combustible par les pays en développement pose un problème potentiel majeur pour l'environnement. En effet, le niveau actuel de la production de bois de feu, notamment en Afrique et en Asie, suppose un rythme d'abattage

Tableau 1-14. Production mondiale des principaux produits forestiers

	1977	1978	1978	Variation de		Taux annuel de variation		
				1977 à 1978	1978 à 1979	1971-75	1976-79	1971-79
	millions de mètres cubes			pourcentage				
<u>TOTAL BOIS ROND</u>	2,909	2,955	3,021	1.6	2.2	1.2	1.7	1.6
Pays en développement	1,667	1,709	1,749	2.5	2.3	2.7	2.6	2.8
Pays développés	1,242	1,246	1,271	0.3	2.0	-0.1	0.1	0.1
<u>Bois de feu et charbon de bois</u>	1,534	1,566	1,600	2.1	2.2	2.0	2.0	2.1
Pays en développement	1,386	1,421	1,455	2.5	2.4	2.5	2.4	2.5
Pays développés	148	145	145	-2.0	-	-2.5	-2.0	-1.7
<u>Bois d'oeuvre et d'industrie</u>	1,375	1,389	1,421	1.0	2.3	0.5	2.4	1.1
Pays en développement	281	288	294	2.5	2.1	3.6	3.3	4.3
Pays développés	1,094	1,101	1,127	0.6	2.4	-0.4	0.9	0.3
<u>PRODUITS TRANSFORMES</u>								
<u>Sciages et madriers</u>	441	442	447	0.2	1.1	1.5	1.1	0.4
Pays en développement	72	73	74	1.4	2.3	3.6	3.3	4.8
Pays développés	369	370	373	0.1	0.8	-2.2	0.7	-0.3
<u>Panneaux dérivés du bois</u>	101	105	107	3.5	2.2	1.7	3.7	3.3
Pays en développement	12	13	13	10.4	1.7	5.1	8.3	7.7
Pays développés	89	92	94	2.5	2.2	1.3	3.1	2.8
... millions de tonnes ...								
<u>Pâte de bois</u>	113	118	125	4.4	5.3	0.9	3.8	1.7
Pays en développement	6	7	7	8.2	9.8	9.3	9.2	8.6
Pays développés	107	112	117	4.3	5.1	0.6	3.5	1.6
<u>Papiers et cartons</u>	154	160	171	4.3	6.6	1.2	4.7	2.7
Pays en développement	17	18	19	7.9	5.8	8.0	7.7	7.8
Pays développés	137	142	152	3.8	6.7	0.6	4.4	2.2

trop élevé pour les forêts existantes, ce qui contribue au dépeuplement de celles-ci. Très rares sont les pays en développement où le rythme du reboisement est suffisant pour assurer le niveau des approvisionnements en bois. Il est donc urgent d'investir dans des programmes appropriés afin de reconstituer les ressources forestières.

La production mondiale de bois d'oeuvre et d'industrie s'est accrue de 2,3 pour cent en 1979. La plus grande partie de cette augmentation est due aux pays développés dont la production a dépassé l'ancien record de 1973. Dans les pays en développement, le taux d'augmentation est resté inchangé; au cours de la dernière décennie, il a été de l'ordre de 3 à 4 pour cent alors que celui des pays développés atteignait à peine 1 pour cent en moyenne.

Selon les estimations, la production de bois rond devrait rester soutenue en 1980 en se maintenant dans la plupart des pays au niveau de 1979. L'exception la plus notable est celle des Etats-Unis où la forte récession du secteur du logement a entraîné une diminution de

25 pour cent de la production de sciages et de panneaux. En URSS, la production de bois rond, qui représente 14-15 pour cent du total mondial, diminue chaque année de 2 pour cent environ depuis 1975.

En 1979, la production de sciages ne s'est accrue que légèrement: 1 pour cent dans les pays développés et 2 pour cent dans les pays en développement. L'écart entre ces deux taux s'est nettement réduit par rapport à la dernière décennie où ils étaient respectivement de 0,5 et 4 pour cent par an.

L'accroissement de la production de panneaux dérivés du bois a été modeste et a surtout été dû aux principaux pays producteurs, sa progression étant plus faible dans les pays en développement. Le taux global de croissance a été nettement inférieur à la moyenne des années 1976-79, ce secteur de l'économie forestière étant particulièrement touché par le ralentissement de l'industrie du bâtiment, notamment aux Etats-Unis.

La production de pâte, de papiers et de cartons a été élevée en 1979 et en général supérieure aux tendances à long terme. Selon les estimations, la production de pâte aurait augmenté d'environ 6 pour cent de 1978 à 1979 aux Etats-Unis, en Suède et au Japon et de 17 pour cent en Finlande. Celle des pays en développement, qui n'entre que pour une très faible part dans le total mondial, s'est accrue de 10 pour cent. La production de cartons a été en hausse de 8 à 10 pour cent environ aux Etats-Unis, au Japon et en République fédérale d'Allemagne. Les estimations dont on dispose pour les six premiers mois de 1980 font apparaître une augmentation appréciable de la production de pâte et de papier en Amérique du Nord et en Scandinavie en dépit de la récession qui sévit dans d'autres secteurs économiques de ces régions.

Ainsi que le montre le Tableau 1-14, les pays en développement tout en ayant vu la production de leurs principaux produits forestiers augmenter à long terme à un rythme annuel beaucoup plus rapide que les pays développés, ont enregistré une croissance relativement faible en 1979. Leur part dans la production mondiale de ces produits s'est accrue dans des proportions appréciables au cours de la dernière décennie mais, sauf pour le bois de feu et le charbon de bois, elle n'est encore que de 20 pour cent au maximum et elle est inférieure à 10 pour cent pour la pâte et le papier (Figure 1-10).

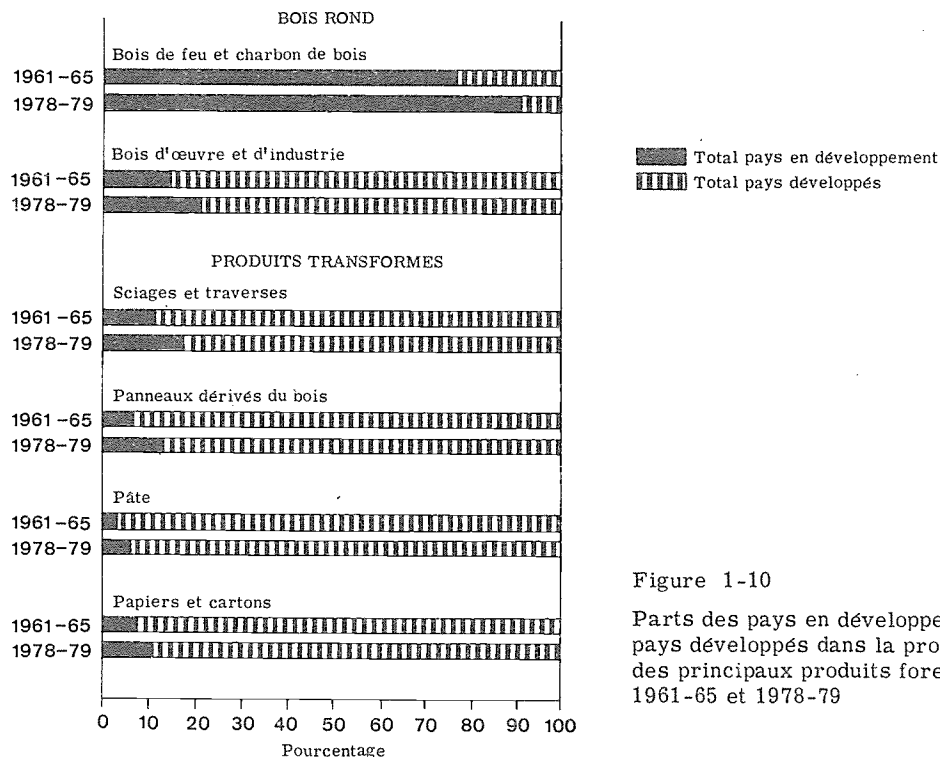


Figure 1-10  
 Parts des pays en développement et des pays développés dans la production mondiale des principaux produits forestiers; moyennes 1961-65 et 1978-79

## VERS UNE STRATEGIE FORESTIERE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

On s'accorde de plus en plus à reconnaître que la plupart des problèmes de déboisement et de dégradation des ressources forestières ont une origine socio-économique. Les stratégies de développement forestier ne peuvent donc plus ignorer les facteurs sociaux. On attend désormais du système forestier, outre son rôle traditionnel comme source d'approvisionnement en matières premières pour le développement de l'industrie nationale et en combustible pour les besoins locaux, qu'il contribue de manière décisive au développement rural.

La FAO préconise l'introduction d'une stratégie de développement rural dans les politiques globales de développement du secteur forestier. Cette stratégie part de la constatation que le système forestier a trois missions interdépendantes à remplir: production, protection et objectifs sociaux. Ces trois missions doivent être considérées parallèlement et leurs interactions doivent être harmonisées si l'on veut que la forêt continue à fournir biens et services et que ses ressources et sa productivité restent durables. Pour atteindre ces objectifs, il faut gérer le système forestier d'une manière qui garantisse le libre jeu de ses trois principales composantes institutionnelles: (i) administrations forestières et autres institutions publiques; (ii) formes traditionnelles d'entreprises, dont les entreprises industrielles et commerciales;

et (iii) institutions locales et rurales au service de la communauté.

Cette conception de l'aménagement des forêts ne néglige pas l'importance de la croissance économique ou du rôle global des forêts dans l'économie nationale mais vise à orienter le système de production et la distribution des biens et services forestiers de façon plus équitable pour les ruraux et, notamment, pour ceux qui habitent dans des forêts ou à proximité. Elle permet de donner à ces populations la possibilité de se suffire à elles-mêmes et les moyens de jouer un rôle positif dans le système d'aménagement. Elle les aidera à satisfaire leurs besoins spécifiques en biens et services forestiers tout en permettant à la forêt de continuer à remplir ses missions de production et de protection.

Pour cela, on devra porter beaucoup plus d'attention à la production de bois de feu et à sa conversion en énergie, à la production de matériaux de construction à base de bois et de toute une série d'autres produits spéciaux à usage local, au maintien d'une couverture forestière suffisante pour protéger les sols, l'eau et le climat local, et surtout aux réformes et aux activités institutionnelles.

Il est impératif pour le succès de cette stratégie qu'il y ait une volonté politique nationale et un engagement en faveur du développement rural dans le cadre du développement global.

L'importante contribution que les industries de transformation du bois pourraient apporter au développement rural a été examinée dans La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 1979 18/. Durant la dernière décennie, les industries de transformation du bois des pays en développement ont fortement augmenté leur production - 40 pour cent pour les sciages, 115 pour cent pour les panneaux, 90 pour cent pour la pâte et le papier - mais, comme elles étaient parties d'un niveau très bas, elles ne fournissent encore qu'une part modeste de la production mondiale. Aussi le niveau de consommation de ces produits reste-t-il faible. Il y a à l'évidence encore beaucoup à faire avant de pouvoir tirer pleinement parti du potentiel de ce secteur.

18/ SOFA 1979, p. 2-24 à 2-26.

## UTILISATION DE FACTEURS DE PRODUCTION POUR ACCROITRE LA PRODUCTION AGRICOLE

Les progrès de la production agricole mondiale sont dus en grande partie à l'utilisation accrue de facteurs de production - semences améliorées, matériel de plantation, engrais, pesticides et techniques d'irrigation. Près de la moitié de l'accroissement de la production végétale obtenu grâce à l'augmentation des rendements entre les premières années soixante et le milieu des années soixante-dix peut être attribuée à l'utilisation accrue des engrais, un cinquième à une meilleure irrigation, le reste - soit environ un tiers - étant à imputer à d'autres facteurs. Toutefois, on reconnaît que l'utilisation accrue de ces facteurs de production, alliée à une technologie du type "Révolution verte", a des incidences sur l'environnement. En outre, la forte hausse des prix du pétrole et de l'énergie - nécessaires soit pour la fabrication, soit pour l'application de ces facteurs de production - a également influencé leur utilisation.

Au cours de la dernière moitié du siècle, la mécanisation de l'agriculture a fait des progrès tout aussi spectaculaires, notamment dans les pays considérés maintenant comme développés, mais si ce phénomène a certainement beaucoup accru la productivité de la main-d'oeuvre agricole, son impact direct sur les rendements des cultures est négligeable, à moins qu'elle soit associée à l'utilisation d'autres facteurs de production (pulvérisateurs pour pesticides ou pompes d'irrigation) ou utilisée pour le travail de sols difficiles. En fait, dans les économies agraires qui disposent d'un excédent de main-d'oeuvre - typiques de nombreux pays en développement - la mécanisation indiscriminée encouragée par des taux de change surevalués, des politiques fiscales ou des systèmes de faire-valoir, pourrait bien conduire à une croissance inéquitable et à une diminution des possibilités d'emplois. Ce qui, par contre, est souhaitable est une politique de mécanisation rationnelle susceptible de conduire à un accroissement de production en remédiant aux goulets d'étranglement de la main-d'oeuvre et en permettant d'effectuer les travaux agricoles aux époques les plus indiquées, même lorsque la main-d'oeuvre est relativement abondante 19/.

### Engrais

La production et la consommation mondiales d'engrais en termes d'éléments fertilisants (NPK) ont augmenté de plus de 75 pour cent au cours des dix dernières années (Figure 1-11). Au cours de cette période, la part des pays en développement dans la consommation mondiale est passée de 19 pour cent à plus de 30 pour cent et celle de la production de moins de 10 pour cent à plus de 20 pour cent. Toutefois, pendant à peu près la même période, leurs importations ont presque doublé passant de 6,7 millions à 12,6 millions de tonnes d'engrais (non d'éléments fertilisants) 20/.

Les nouvelles capacités de production d'engrais des pays en développement, au cours des dix dernières années, ont été installées principalement dans les pays d'Asie à économie centralement planifiée. Aussi les importations des pays en développement à économie de marché sont-elles relativement plus fortes et ne diminuent-elles que lentement. Leurs importations d'engrais ont plus que doublé entre 1969/70 et 1978/79, passant de 4,9 millions à 10,5 millions de tonnes, et leur dépendance vis-à-vis des importations n'a diminué que relativement lentement (de 66 pour cent à 57 pour cent).

L'utilisation accrue d'engrais inorganiques dans les pays en développement pèse lourdement sur leur balance des paiements. Entre 1970 et 1978, la valeur des engrais manufacturés importés par les pays en développement a augmenté de près de 300 pour cent pour s'établir à 3,3 milliards de dollars, tandis que pour les pays PGT elle a augmenté de près de 400 pour cent pour s'établir à 939 millions de dollars. Aussi les pays en développement prennent-ils de plus en plus conscience que l'évolution de la situation du marché mondial des engrais risque d'avoir une influence sur les disponibilités et les prix. La création de fabriques locales d'engrais n'a pas nécessairement pour résultat de réduire ce fardeau,

---

19/ Cette question a été traitée dans le chapitre spécial, intitulé "L'emploi agricole dans les pays en développement" du SOFA 1973.

20/ On ne dispose de données sur le commerce des engrais que pour 1978/79.

car nombreux sont les pays qui ne possèdent pas les matières premières, le capital, les compétences et les sources d'énergie à bon marché nécessaires. En outre, seul un nombre relativement faible de pays en développement ont un marché intérieur suffisamment important pour profiter des économies d'échelle qu'offre la fabrication moderne d'engrais. Ce n'est qu'un des domaines où la coopération économique entre pays en développement peut et doit être encouragée.

En 1979/80 ("la campagne" va de juillet à juin) l'augmentation de la consommation mondiale d'engrais en termes d'éléments fertilisants s'est établie à moins de la moitié du taux de l'année précédente et est restée bien inférieure au taux moyen d'accroissement des années soixante-dix (Tableau 1-15). Ce recul est le fait des pays à économie centralement planifiée et des pays développés puisque les pays en développement à économie de marché ont accru leur taux annuel d'utilisation. Mais même dans ces derniers, il n'a pas atteint le taux moyen enregistré à la fin des années soixante-dix bien que, avec l'expansion de l'utilisation des engrais, on puisse s'attendre à un certain ralentissement de cette croissance par rapport à ses niveaux historiquement élevés.

Ce fléchissement marqué de l'utilisation des engrais dans certains pays gros consommateurs en 1979/80 semble dû à la hausse des prix et aux difficultés de se procurer certaines matières premières et certains types d'engrais. En 1979/80, la consommation des phosphates dans les pays développés à économie de marché, notamment aux Etats-Unis, n'a pas augmenté du tout et cette situation de la demande a eu des répercussions sur les prix, comme il est dit plus loin. En ce qui concerne la potasse, l'offre rapportée à la demande a posé des

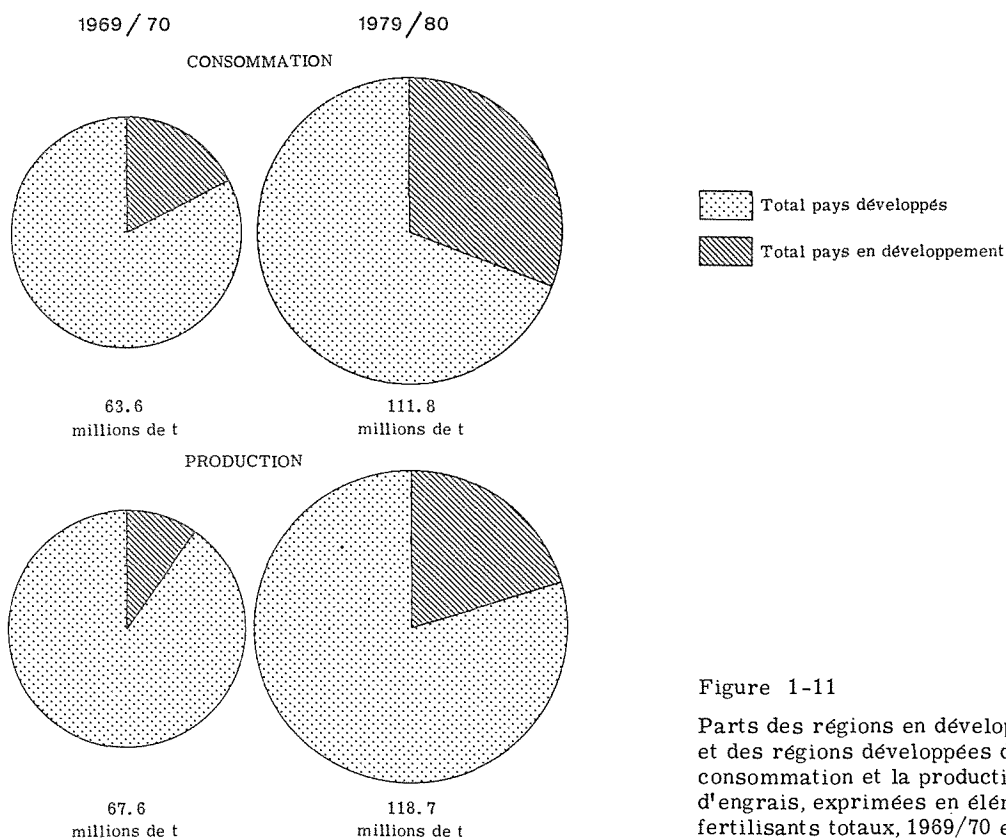


Figure 1-11  
Parts des régions en développement et des régions développées dans la consommation et la production d'engrais, exprimées en éléments fertilisants totaux, 1969/70 et 1979/80



Tableau 1-15. Consommation d'engrais

	Variation de				Taux annuel de variation			
	1977/78	1978/79	1979/80 <sup>1/</sup>	à 1978/79	à 1979/80	à 1974/75	à 1979/80	à 1979/80
... millions de tonnes ... .. pourcentage .....								
Pays dev. à économie de marché								
Azote	19.8	21.4	22.6	7.7	5.8	3.0	4.0	4.2
Phosphate	13.1	14.3	14.2	8.5	-0.1	0.1	3.7	1.1
Potasse	11.5	12.6	12.8	9.6	1.2	1.6	4.9	2.7
Total éléments fertilisants	44.5	48.3	49.6	8.4	2.8	1.7	4.1	2.8
Pays en dévelop. à écon. de marché								
Azote	9.6	10.2	11.3	6.1	11.5	8.6	11.0	9.3
Phosphate	5.2	5.6	6.1	7.3	9.2	14.1	11.9	11.5
Potasse	2.6	2.9	3.1	10.6	6.3	12.8	14.1	10.0
Total éléments fertilisants	17.4	18.6	20.5	7.1	10.0	10.8	11.7	10.0
Afrique								
Extrême-Orient	1.1	1.1	1.2	-2.3	8.9	10.3	3.7	6.0
Amérique latine	7.5	8.6	9.5	14.1	10.9	10.3	15.4	10.2
Proche-Orient	6.1	6.2	6.8	1.6	8.5	11.5	10.0	10.0
Pays à écon. centr. planifiée								
Azote	20.4	22.1	23.2	8.4	4.9	8.0	7.7	8.0
Phosphate	9.4	10.1	10.8	7.8	6.7	7.7	5.8	6.9
Potasse	8.8	8.9	7.6	1.6	-14.9	9.6	-3.7	5.7
Total éléments fertilisants	38.6	41.2	41.6	6.7	1.0	8.3	4.6	7.2
Monde								
Azote	49.9	53.7	57.2	7.7	6.5	5.8	6.7	6.6
Phosphate	27.7	29.9	31.1	8.0	3.9	4.2	5.8	4.5
Potasse	22.9	24.4	23.4	6.6	-4.1	5.3	2.5	4.4
Total éléments fertilisants	100.5	108.0	111.7	7.5	3.4	5.2	5.5	5.5

1/ Données préliminaires.

problèmes et les prix s'en sont ressentis. Au total, la consommation mondiale de cet élément fertilisant a reculé. Toutefois, à certaines exceptions près, les disponibilités d'engrais ont dans l'ensemble été suffisantes et la production mondiale en 1979/80 (118,7 millions de tonnes d'éléments fertilisants) a pu satisfaire la demande pour les utilisations agricoles, et d'autres utilisations secondaires et couvrir les pertes en cours de transformation, de transport et de stockage.

En 1980, le marché des engrais a été caractérisé par une forte demande à l'exportation et une hausse régulière des prix due généralement à l'augmentation des coûts et aux variations des taux de change plutôt qu'à un déséquilibre entre la demande mondiale d'importation et les disponibilités exportables. Il y a cependant eu quelques exceptions: c'est le cas du phosphate diammonique dont les prix d'exportation ont rapidement augmenté à la fin de 1979 et se sont maintenus à un niveau élevé jusqu'en mars 1980. En avril, ils ont fléchi, la demande intérieure aux Etats-Unis étant inférieure à ce que l'on attendait. Ils ont augmenté à nouveau mais, en décembre 1980, ils restaient encore de 13 pour cent inférieurs au niveau atteint l'année précédente (Tableau 1-16). Le prix d'exportation du superphosphate triple a connu une évolution quelque peu similaire, mais en décembre 1980, le prix en Amérique du Nord était de 2 pour cent supérieur à celui d'il y a un an. Les prix de quelques autres engrais ont enregistré des hausses plus importantes en 1980, allant de 16 pour cent pour le composé 15-15-15 à 35 pour cent pour le chlorure de potassium f.o.b. en Europe occidentale.

Tableau 1-16. Prix du disponible de certains engrais, 1979 et 1980

	1979		1980		
	Novembre	Décembre	Octobre	Novembre	Décembre
	..... dollars/tonnes .....				
Urée (en sac)					
f.o.b. Europe occidentale	185-195	190-200	230-235	230-240	235-240
f.o.b. Proche-Orient	190-200	200-210	240-250	250-255	260-265
Sulfate d'ammonium					
f.o.b. Europe occidentale	70-75	75-80	100-105	100-105	100-105
f.o.b. Extrême-Orient	85-95	85-95	115-125	115-120	115-120
Phosphate diammonique					
f.o.b. Golfe E.-U.	241-243	260-265	200-205	210-218	225-230
Superphosphate triple					
f.o.b. Golfe E.-U.	186-188	197-200	162-167	173-178	200-205
f.o.b. Afrique du Nord	210-220	205-220	195-205	200-205	215-220
Chlorure de potassium (ordinaire)					
f.o.b. Amérique du Nord	90-95	95-100	116-121	116-120	116-120
f.o.b. Europe occidentale	85-90	90-95	115-125	115-125	122-128

La majeure partie de la hausse du prix du chlorure de potassium est intervenue au début de 1980 lorsque les livraisons de l'URSS ont souffert des mauvaises conditions météorologiques de l'hiver. La hausse de 5 dollars la tonne des prix de l'urée à la fin de l'année était due à la situation de force majeure qu'a invoquée l'Iraq à propos de ses contrats de livraisons.

Les négociations contractuelles relatives aux livraisons de chlorure de potassium et de phosphate naturel au premier semestre de 1981 montrent que les fournisseurs demandent des prix plus élevés. Pour ces deux produits, la hausse devrait se situer entre 5 et 10 pour cent. Les prix des engrais phosphatés pourraient aussi à l'avenir subir le contrecoup de la hausse des prix du soufre qui, de 110-120 dollars la tonne f.o.b. Vancouver en janvier et en octobre 1980, sont passés à 130-135 dollars la tonne en décembre en raison de la diminution des exportations de l'Iraq. Dans les deux premiers mois de 1981, les prix d'exportation des engrais se sont maintenus aux mêmes niveaux qu'à la fin de 1980, bien que les prix des phosphates aient légèrement faibli.

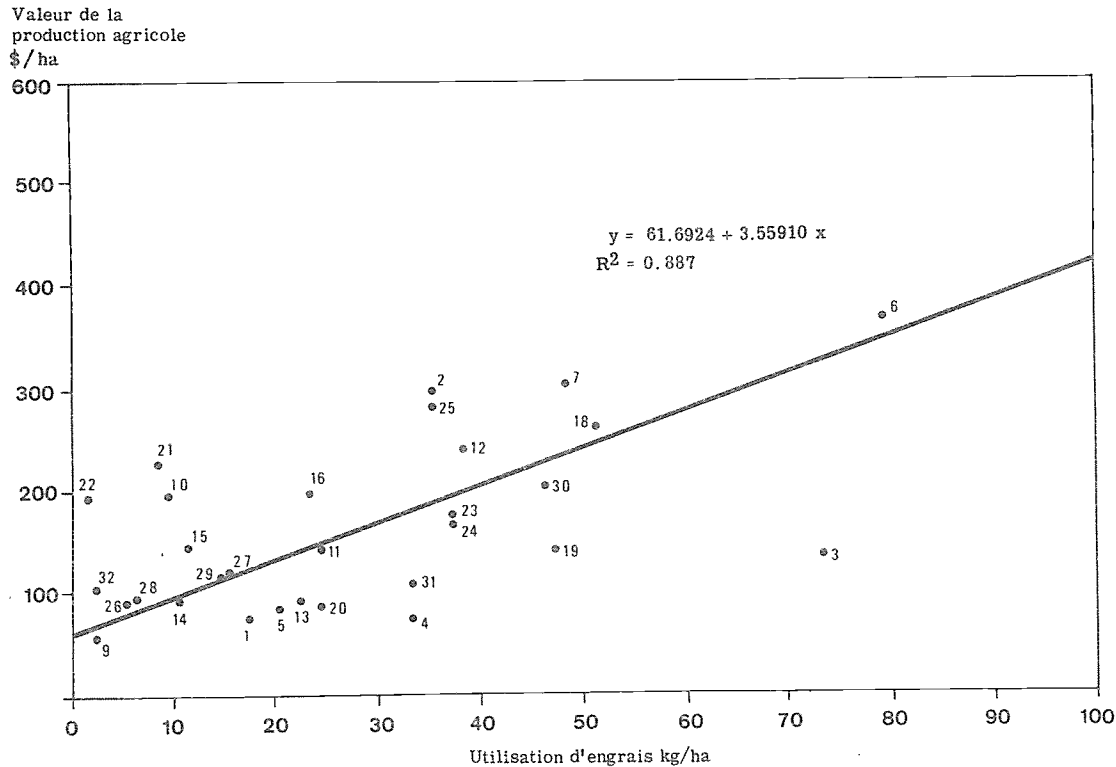
Lors de sa soixante-dix-huitième session (en novembre 1980), le Conseil de la FAO a de nouveau exprimé l'inquiétude, déjà manifestée par la Commission des engrais, que lui inspire la tendance à la hausse des prix des engrais qui risque de constituer un grave obstacle aux efforts déployés pour accroître la production alimentaire. Dans les dernières années soixante-dix, les pays en développement à économie de marché importaient plus de la moitié des engrais qu'ils consommaient. Les hausses récentes et rapides des cours mondiaux avaient contraint un certain nombre de ces pays à augmenter substantiellement leurs prix de vente sur le marché intérieur, ce qui avait eu une influence négative sur la consommation. Le Conseil a reconnu la nécessité d'effectuer une étude des principaux facteurs influençant l'offre, la demande et les prix des engrais. Il a souscrit à la demande de la Commission selon laquelle son Groupe consultatif de travail devrait entreprendre cette étude et faire rapport à la Commission lors de sa prochaine session.

## UTILISATION DES ENGRAIS ET ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION VEGETALE

L'augmentation des rendements est étroitement liée à l'utilisation accrue d'engrais par hectare de terre cultivable. Si l'on considère toute la fourchette des taux moyens d'application par pays — de moins 10 kg à plus de 500 kg d'éléments fertilisants par hectare —, c'est une courbe de transformation racine carrée qui illustre le mieux les chiffres et qui est logique sur le plan conceptuel du fait qu'elle cadre avec la loi des rendements décroissants. On trouvera cette courbe dans le SOFA de 1968 p. 98 (figure III-5) où ces rapports sont étudiés. Si toutefois l'on ne considère que les chiffres inférieurs de la fourchette, le rapport est illustré par une ligne droite, comme le montre le graphique ci-dessous, qui fait intervenir d'une part la valeur moyenne de la production végétale en 1977-79 exprimée en dollars et de l'autre le

taux d'utilisation d'engrais en kilogramme d'éléments fertilisants par hectare de terre cultivable. La valeur de la production végétale par hectare ne donne pas une idée parfaite du rendement parce que les pays produisent des cultures différentes de valeur différente et parce que l'application d'engrais est souvent associée à l'utilisation d'autres facteurs de production ou de techniques améliorées (irrigation ou semences améliorées). Ces réserves une fois formulées, l'utilisation de 1 kilogramme supplémentaire d'éléments fertilisants par hectare et d'autres facteurs de production auxquels il peut être associé a permis d'obtenir un gain de production d'environ 3,6 dollars par hectare en 1977-79, soit un rapport coût/bénéfice élevé (8 à 10:1) comme on pouvait s'y attendre à des taux d'application généralement faibles ou très faibles.

Rapport moyen entre l'utilisation d'engrais et la valeur de la production agricole par hectare de terre arable, dans 32 pays - 1977-79



- |               |                   |                |                 |
|---------------|-------------------|----------------|-----------------|
| 1. Argentine  | 9. Ethiopie       | 17. Rép. Corée | 25. Philippines |
| 2. Bangladesh | 10. Ghana         | 18. Malaisie   | 26. Soudan      |
| 3. Brésil     | 11. Inde          | 19. Mexique    | 27. Syrie       |
| 4. Birmanie   | 12. Indonésie     | 20. Maroc      | 28. Tanzanie    |
| 5. Chili      | 13. Iran          | 21. Népal      | 29. Thaïlande   |
| 6. Chine      | 14. Iraq          | 22. Nigéria    | 30. Turquie     |
| 7. Colombie   | 15. Côte-d'Ivoire | 23. Pakistan   | 31. Venezuela   |
| 8. Egypte     | 16. Kenya         | 24. Pérou      | 32. Zaïre       |

En outre, la Commission des engrais a instamment invité les donateurs à acheminer au moins 10 pour cent de l'assistance bilatérale par l'intermédiaire du Programme international d'approvisionnement en engrais (IFS), créé en 1974 pour aider les pays en développement, et en particulier les pays PGT, à faire face à la situation critique de l'offre à cette époque. Les difficultés constantes et croissantes qu'éprouvaient les pays les plus pauvres à se procurer des engrais ont incité à diversifier les fonctions incombant à l'IFS en cas d'urgence et à les intégrer dans un contexte plus vaste d'activités de développement. Cette réorientation a été faite en fournissant à la fois des engrais et une assistance technique par l'intermédiaire du Programme engrais ordinaire de la FAO. Depuis sa création en 1974/75 jusqu'à sa dernière année comptable 1979/80, l'IFS a reçu des contributions ou des annonces de contributions pour 124,6 millions de dollars et, en dehors de ces dernières, il a participé à des activités représentant 36,5 millions de dollars. Toutefois, les contributions ayant diminué, le Programme n'a pu distribuer que 13 000 tonnes (contre 245 000 tonnes en 1975/76), chiffre négligeable au regard des besoins des pays PGT estimés à plus de 6 millions de tonnes d'éléments fertilisants. En 1980, l'Italie a annoncé une contribution de plus de 1 million de dollars et quelques autres gouvernements se sont déclarés disposés à examiner dans le cadre de leurs programmes d'assistance technique, les demandes d'aide en matière d'engrais présentées par les pays en développement.

Le Système d'option, créé par la FAO en 1979, a pour but de contribuer à stabiliser les prix des engrais, notamment pour les pays PGT, en instaurant un lien, par l'intermédiaire de la FAO, entre les pays contribuant au Système et les acheteurs prospectifs lorsque les prix d'exportation atteignent ou dépassent les cours pratiqués sur le marché intérieur des pays producteurs adhérant au Système. Au milieu de 1980, le Système pouvait déjà compter sur des engagements fermes de plus de 500 000 tonnes d'éléments fertilisants pour une période de cinq ans à partir de 1979, bien que les prix relatifs des engrais à l'exportation et sur le marché intérieur des pays donateurs n'aient pas nécessité la mise en oeuvre du Système.

### Pesticides

L'emploi accru de pesticides a, sans aucun doute, considérablement contribué à augmenter la production agricole grâce à la protection qu'il confère aux cultures contre d'innombrables ravageurs et maladies, et contre la concurrence des plantes adventices. Malheureusement, vu la très grande variété de pesticides, leur consommation est plus difficile à évaluer correctement que celle des engrais. Pour donner une idée de l'expansion de leur utilisation jusqu'en 1978 - dernière année pour laquelle on dispose de données - la valeur des importations de pesticides des pays en développement dans les années soixante-dix a augmenté à des taux dépassant 20 pour cent par an (Tableau 1-17). Ces accroissements ont, dans l'ensemble, intéressé plutôt les pays en développement à revenu moyen car les taux annuels d'augmentation pour les pays PGT et pour les pays les moins avancés sont quelque peu inférieurs à ceux de l'ensemble des pays en développement.

Les coûts de ces importations commencent à prendre des proportions importantes. Ainsi, en 1978, la valeur des importations de pesticides des pays en développement et des pays PGT a presque atteint un tiers de celles des engrais. Pour les pays les moins avancés, la valeur des importations de pesticides en 1978 (95 millions de dollars) a en fait dépassé celle des engrais (86 millions de dollars), alors que deux ans auparavant elle ne représentait que 40 pour cent de la valeur des importations d'engrais.

En fait, la fourniture et le coût de produits à base de pétrole ont un impact croissant sur les marchés mondiaux des pesticides. Selon des estimations faites en 1978, le marché total des pesticides s'élevait à environ 10 milliards de dollars en 1980 et l'on s'attendait, pour la période 1980-84, à une nouvelle croissance d'environ 14 pour cent. On peut maintenant se demander si cette croissance, pour modeste qu'elle soit, peut être réalisée. Les pays en développement, contraints de conserver les rares devises dont ils disposent, en ont moins à consacrer à l'achat de pesticides qui coûtent de plus en plus cher. Bien que l'on ne prévoit pas dans un proche avenir de difficultés d'approvisionnement, certains pays pourraient avoir du mal, pour des raisons financières, à importer les pesticides dont ils ont besoin.

Tableau 1-17. Valeur des importations de pesticides des pays en développement - 1976-1978

	1976	1977	1978	Variation de		Taux annuel de variation 1971/78
				1976 à 1977	1977 à 1978	
	.. millions de dollars..			..... pourcentage .....		
Pays en développement à économie de marché	809.2	935.7	1,063.0	15.6	13.6	21.8
Afrique	158.2	183.2	216.7	15.8	18.3	23.2
Extrême-Orient	181.7	191.2	210.4	5.3	10.0	22.8
Amérique latine	305.6	357.7	380.4	17.0	6.3	20.0
Proche-Orient	158.6	197.8	249.3	24.7	26.0	24.1
Pays d'Asie à économie centralement planifiée	0.4	0.5	0.6	26.3	20.8	- 2.1
Total pays en développement	809.6	936.2	1,063.5	15.6	13.6	21.8
Pays PGT	223.9	282.6	319.7	26.2	13.1	19.8
Pays LMA	58.9	71.4	94.6	21.3	32.5	16.4

Pour faire face à cette situation, les pays ont de plus en plus tendance à mettre au point leurs propres formules et à construire des usines de reconditionnement, utilisant les matières premières locales chaque fois que cela est possible. Des usines de ce type ont récemment été créées, avec l'aide de l'ONU, au Burundi, en Somalie, au Soudan, en République arabe du Yémen, en Jordanie, à Cuba, en Guyane et au Népal. La création de fabriques de produits actifs de base a été moins heureuse en raison de la nécessité de se procurer des produits pétroliers. Toutefois, certains pays comme le Pakistan et la Tanzanie ont construit de petites usines fabriquant plusieurs produits, en vue notamment de la production de pesticides organo-chlorés.

En 1980, il est apparu que le commerce international des pesticides dangereux cause une préoccupation croissante. Quelques nations industrialisées préparent actuellement une législation ou des règlements destinés à contrôler l'exportation de certains d'entre eux. On les a en effet accusées d'exporter vers les pays en développement des pesticides dangereux ou non homologués sans avoir informé ces derniers des risques que comporte leur utilisation. Certains pays ont également proposé d'améliorer la diffusion d'informations sur ces produits à l'intention des pays importateurs.

Grâce à la publicité faite autour de l'exportation de pesticides dangereux d'une part et de l'influence croissante des travaux de la Commission du Codex Alimentarius, d'autre part, les pays prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'établir des contrôles efficaces sur les pesticides agricoles. Afin de donner des avis aux Etats Membres à ce sujet, la FAO poursuit ses activités en vue de l'harmonisation des législations sur les pesticides.

#### Irrigation

L'irrigation joue, à bien des égards, un rôle important en matière de sécurité alimentaire. Elle peut en effet accroître la production végétale car elle permet d'étendre les surfaces cultivées, d'améliorer les rendements et d'augmenter l'intensité de culture sur une superficie donnée. Une grande partie des progrès spectaculaires de la production de riz et de blé en Extrême-Orient peut être attribuée directement à l'irrigation pratiquée dans de

vastes zones de la région. L'irrigation constitue en outre un élément important de sécurité pour l'agriculteur car elle diminue considérablement les risques naturels inhérents à l'agriculture pluviale. La stabilité de la production est étroitement liée à l'irrigation: on a ainsi observé qu'en Thaïlande, où en 1975 le taux d'irrigation (c'est-à-dire la surface irriguée en pourcentage de la surface totale) était relativement faible (35 pour cent) il existait une corrélation évidente entre l'apparition de la sécheresse et la baisse de rendement. Le coefficient de corrélation était supérieur à 0,70. En outre, les rendements de riz étaient beaucoup plus stables en Malaisie où, la même année, le taux d'irrigation était de 84 pour cent. On a également observé que dans 16 pays d'Asie, l'indice de stabilité <sup>21/</sup> de la production totale de paddy par habitant entre 1960 et 1975 était de 0,74, ce qui signifie que la production de paddy la plus faible par habitant représentait 74 pour cent de la production de paddy par habitant la plus élevée. A titre de comparaison, l'indice de stabilité était de 0,87 pour la même période au Japon, où presque toutes les rizières sont convenablement irriguées et où les effets négatifs de l'absence de pluie sur les rendements sont réduits au minimum.

#### Semences améliorées et matériel de plantation

Introduites avec succès, les variétés à haut rendement ont permis d'accroître et de stabiliser la production agricole. L'adoption à grande échelle de semences et de matériel de plantation améliorés contribuerait donc largement à augmenter la sécurité alimentaire mondiale. Poursuivant ses efforts d'assistance aux pays en développement dans cet important secteur, la FAO a continué à élargir le champ des activités de son Programme de développement et d'amélioration des semences.

En décembre 1980, ce Programme intéressait 118 pays, et 25 autres pays coopéraient à l'échange de semences. Depuis sa création, en 1973, jusqu'en décembre 1980, le Programme a exécuté 228 projets pour un montant total de plus de 91 millions de dollars. A l'heure actuelle, 119 instituts travaillent en étroite collaboration avec le Programme. Plusieurs de ces projets - notamment en Birmanie, au Bhoutan, au Mali, au Nigéria, au Soudan et en République arabe du Yémen - ont obtenu des résultats particulièrement bons en matière d'identification et de distribution de variétés améliorées de riz, de blé, de maïs, de légumineuses alimentaires, de canne à sucre, de tournesol et d'arachides, ainsi que de coton et de jute. En 1980, 43 nouveaux projets portant sur la production, la transformation, le contrôle de la qualité et la distribution des semences ainsi que sur la formation dans ce domaine, ont été mis en oeuvre pour une somme de plus de 25 millions de dollars, avec l'appui du PNUD, de fonds fiduciaires et du Programme de coopération technique de la FAO. En 1980, 157 projets au total étaient opérationnels dont 127 portaient sur la production et la fourniture de semences, 22 sur la formation et 8 sur les publications.

En 1980, quatre centres de production de semences et de formation ont été créés ou renforcés, portant ainsi à vingt le nombre total des centres créés en 1979/80 (onze en Afrique, trois en Asie, trois au Proche-Orient et trois en Amérique latine).

---

<sup>21/</sup> Indice de stabilité =  $\frac{\text{Production par habitant (minimum annuel)}}{\text{Production par habitant (maximum annuel)}}$

ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT DANS LES ANNEES SOIXANTE-DIX

Transferts totaux de ressources aux pays en développement dans les années soixante-dix

Les années soixante-dix ont été marquées par des faits importants dans le domaine des transferts de ressources aux pays en développement. Le flux net total de ressources vers les pays en développement a augmenté rapidement. Les pays exportateurs de pétrole sont devenus, pour les pays en développement, une nouvelle source d'apports extérieurs de ressources à des conditions de faveur ou à des conditions commerciales et les marchés des eurodevises ont connu une forte expansion. A mesure que les pays en développement, notamment les pays à revenu moyen, ont accru leurs emprunts sur le marché des capitaux pour répondre à leurs besoins croissants de financement, leur endettement a considérablement augmenté. Le poids du service de la dette s'est accru lourdement, créant de graves problèmes financiers.

Le flux net total de ressources dans les pays en développement a atteint environ 82 milliards de dollars en 1979, ce qui représente plus du double par rapport à 1970. Toutefois, l'aide publique totale au développement (APD) - c'est-à-dire l'apport officiel de ressources extérieures aux pays en développement à des conditions de faveur 22/ - s'est accrue plus lentement que l'aide concédée aux conditions du marché. Au niveau de 28 milliards de dollars en 1979, l'APD ne représentait que 34 pour cent des apports nets totaux, contre 43 pour cent en 1970.

La contribution des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE s'est élevée à 81 pour cent de l'aide publique totale au développement en 1979 alors que la part des pays de l'OPEP n'était que d'environ 17 pour cent. L'APD fournie par le groupe des pays membres du CAD représentait 0,34 pour cent de leur PNB total en 1979, c'est-à-dire le même pourcentage qu'en 1980. Ce résultat est décevant, notamment si on le met en regard avec l'objectif de la Stratégie internationale du développement selon lequel l'APD devrait augmenter au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (DD2) pour s'établir, au minimum, à 0,7 pour cent du PNB des pays donateurs. L'aide fournie à des conditions de faveur par les pays membres de l'OPEP en tant que groupe a représenté 1,44 pour cent de leur PNB total en 1979 mais est resté très au-dessous des niveaux enregistrés en 1975 (2,94 pour cent) et en 1976 (2,43 pour cent).

L'insuffisance de l'APD a eu pour effet de ralentir la croissance économique des pays en développement, notamment des pays à faible revenu qui trouvent difficilement à emprunter sur les marchés financiers. Le nombre de prêts de source commerciale a beaucoup augmenté dans les années soixante-dix mais la majeure partie d'entre eux a été octroyée à un petit nombre de pays à revenu moyen. En 1979 la dette totale extérieure des pays en développement a atteint environ 390 milliards de dollars contre environ 87 milliards en 1971; le service annuel de la dette a représenté 72 300 millions, soit presque sept fois le niveau de 1971, dont 40 pour cent représentaient le paiement des intérêts. En 1979, les trois quarts du service total de la dette n'intéressaient qu'un groupe de dix pays.

Volume de l'aide extérieure à l'agriculture dans les années soixante-dix

En l'absence de données sectorielles sur les versements effectués, l'analyse de l'aide extérieure à l'agriculture est fondée sur les engagements. Ces derniers sont généralement plus élevés que les sommes déboursées, notamment pour le type de projet d'aide qui constitue la majeure partie de l'aide extérieure à l'agriculture. Les versements des sommes engagées sont répartis sur un certain nombre d'années selon la durée du projet et les ressources budgétaires. En outre, les données disponibles ne portent que sur les apports officiels 23/ et les données relatives aux pays à économie centralement planifiée n'ont pas été prises en compte car elles sont encore incomplètes.

22/ Transactions officielles qui sont avant tout destinées à promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement et qui comportent un élément "don" de 25 pour cent.

23/ Apports officiels = Aide publique au développement (APD) + autres apports officiels. Ces derniers sont principalement des transactions officielles qui comportent un élément "don" inférieur à 25 pour cent ou qui facilitent les exportations grâce à la fourniture de crédit.

L'aide extérieure à l'agriculture a joué un rôle important dans les années soixante-dix en fournissant des ressources destinées au développement rural et agricole, particulièrement dans les pays en développement les plus pauvres. Elle a aidé ces derniers à surmonter quelques-uns des principaux obstacles à leur croissance tels que le manque d'épargne nationale, de devises et de compétences. Elle a aussi bien souvent permis d'accroître les ressources allouées au secteur agricole.

Dans les années soixante-dix, les engagements officiels d'aide à l'agriculture ont augmenté plus rapidement que les engagements totaux destinés à tous les secteurs (Tableau 1-18). La part de l'agriculture (prise au sens "large" défini par l'OCDE) dans les engagements d'aide à tous les secteurs est passée de 11 pour cent en 1973 à 16 pour cent en 1978. En volume, ces engagements ont atteint 9 971 millions de dollars en 1979, soit plus de quatre fois le chiffre de 1973 en prix courants. En prix constants, ces chiffres représentent une croissance en valeur réelle de 119 pour cent pour la période 1973-79.

Tableau 1-18. Engagements officiels d'aide à l'agriculture, 1973-79

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979 <sup>4/</sup>
..... millions de dollars .....							
<b>I. <u>Agriculture au sens "étroit" 1/</u></b>							
Aide à des conditions de faveur (APD)	1 322	2 111	2 137	2 377	3 257	4 433	...
Aide totale en prix courants <u>2/</u>	1 848	3 110	3 341	3 360	4 760	6 423	6 680
Aux prix de 1975 <u>3/</u>	2 530	3 494	3 341	3 360	4 367	5 138	4 671
<b>II. <u>Agriculture au sens "large" 1/</u></b>							
Aide à des conditions de faveur (APD)	1 725	2 869	3 258	3 425	4 566	5 853	7 100
Aide totale en prix courants <u>2/</u>	2 320	4 208	5 481	5 199	7 141	9 088	9 971
Aux prix de 1975 <u>3/</u>	3 178	4 728	5 481	5 199	6 551	7 270	6 973
<b>III. <u>Part de l'APD dans les engagements totaux en faveur de l'agriculture</u></b>	..... pourcentage .....						
Définition "étroite"	72	68	64	71	68	69	...
Définition "large"	74	68	59	66	64	68	71
Part de l'agriculture au sens "étroit" dans les engagements en faveur de l'agriculture au sens "large"	80	74	61	65	67	71	67
Part des engagements officiels en faveur de l'agriculture dans les engagements en faveur de tous les secteurs	12	15	14	14	17	17	...

Sources: OCDE et FAO.

1/ L'agriculture au sens "étroit" ne comprend pas les forêts, le développement rural, l'infrastructure rurale, les agro-industries, la production d'engrais, les projets de développement régional et d'aménagement fluvial qui sont compris dans la définition de l'agriculture au sens "large". 2/ Engagements officiels d'aide à des conditions de faveur plus les engagements officiels aux conditions du marché définis par l'OCDE comme autres apports officiels. 3/ Corrigés en fonction de l'indice des Nations Unies de la valeur unitaire des exportations de produits manufacturés. 4/ Données préliminaires.



Les engagements d'aide à l'agriculture (au sens "large") ont progressé d'année en année, à l'exception de 1976 et 1979. La baisse enregistrée en 1976 a été suivie d'une reprise en 1977, mais les premières estimations de l'aide au développement en 1980 n'indiquent qu'une légère amélioration par rapport aux résultats décevants de l'année précédente et confirment le ralentissement de la croissance observé au cours de la période 1973-78. En outre, la part de l'aide octroyée à des conditions de faveur dans les apports officiels totaux à l'agriculture a légèrement diminué, passant de 74 pour cent en 1973 à 71 pour cent en 1979.

Cette évolution récente suscite une inquiétude particulière car le niveau actuel des engagements d'aide reste très inférieur aux besoins estimés des pays en développement.

Dans la résolution sur la stratégie de l'ajustement agricole international, la Conférence de la FAO de 1975 a reconnu que les transferts effectués en faveur des pays en développement grâce à l'aide publique au développement agricole devaient être portés à un niveau équivalant au moins à 5 milliards de dollars par an pendant la période 1975-80 (aux prix de 1972). Lors de sa troisième session qui s'est tenue à Manille en 1977, le Conseil mondial de l'alimentation a souscrit à cette estimation - qui représentait 8 300 millions de dollars aux prix de 1975 - et a en outre reconnu qu'une grande part de cette somme, soit 6 500 millions de dollars, devrait être accordée à des conditions de faveur.

La définition "étroite" de l'agriculture de l'OCDE se rapporte plus étroitement à la définition utilisée par la FAO et le Conseil mondial de l'alimentation dans leur estimation des besoins d'aide extérieure à l'agriculture. Les engagements officiels d'aide à l'agriculture au sens "étroit" représentaient environ les deux tiers des engagements totaux en faveur de l'agriculture au sens "large" pendant la période étudiée. Bien que les engagements en faveur de l'agriculture (au sens "étroit") aient augmenté à un taux relativement élevé au cours des années soixante-dix, ils s'établissaient encore en 1979 à 44 pour cent au-dessous des besoins estimés par la FAO et le Conseil mondial de l'alimentation. Pour combler cet écart, il faut augmenter considérablement l'aide extérieure totale et accorder une part plus importante des engagements totaux à l'agriculture.

#### Sources d'aide extérieure à l'agriculture

Les institutions multilatérales ont accordé à l'agriculture une priorité plus élevée que les organismes bilatéraux au cours des années soixante-dix (Tableau annexe 19). En 1979 l'agriculture a représenté 37 pour cent du total de leurs engagements en faveur de tous les secteurs contre 26 pour cent en 1973. La part de l'agriculture dans les engagements totaux de la Banque mondiale en 1978 a atteint 42 pour cent contre seulement 27 pour cent en 1973. En revanche, ce secteur n'a représenté que 6 et 9 pour cent des engagements totaux des institutions bilatérales en 1973 et 1978 respectivement, bien que la proportion des engagements en faveur de l'agriculture dans les engagements totaux du CAD et de la CEE (principaux donateurs d'aide bilatérale) ait doublé au cours de cette période.

En dépit de la priorité accordée à l'agriculture par les institutions multilatérales, leur part des engagements officiels totaux en faveur de l'agriculture a légèrement baissé au cours des années 1970: 52 pour cent en 1979 contre 55 pour cent en 1973. La contribution des institutions multilatérales en tant que groupe à l'APD en faveur de l'agriculture a baissé de façon significative au cours de cette décennie, passant de 46 pour cent en 1973 à 37 pour cent en 1979 (Figure 1-12 et Tableau annexe 19).

La Banque mondiale est la source la plus importante de ressources extérieures en faveur du développement agricole, bien que sa contribution aux engagements officiels d'aide à l'agriculture, à des conditions de faveur ou aux conditions du marché, ait diminué pendant les années 1973-79. Au cours de la même période, les engagements totaux de la Banque mondiale ont plus que triplé, en prix courants, passant à 3 416 millions de dollars en 1979.

Les banques régionales de développement <sup>24/</sup> en tant que groupe ont accru leurs engagements en faveur de l'agriculture plus rapidement que la Banque mondiale. En 1979, ils ont engagé 1 174 millions de dollars au profit de l'agriculture, soit plus de cinq fois le

<sup>24/</sup> Banques régionales de développement: Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement.

niveau de 1973 (201 millions de dollars). Leur part dans les engagements totaux est donc passée de 9 pour cent en 1973 à 12 pour cent en 1979. De même, leur contribution à l'ADP en faveur de l'agriculture a augmenté pour s'établir à 11 pour cent en 1979 contre 8 pour cent en 1973.

Dans le domaine de l'aide multilatérale à l'agriculture, la création, en 1977, du Fonds international de développement agricole (FIDA) comme l'avait demandé la Conférence mondiale de l'alimentation, a constitué un événement majeur. La majeure partie de son capital initial (un peu plus de 1 milliard de dollars) pour son premier exercice triennal 1977-80 a été engagé. La reconstitution de ces ressources a été approuvée récemment pour soutenir un programme opérationnel de 1,5 milliard de dollars pendant l'exercice 1981-83.

Les premiers engagements totaux d'aide à l'agriculture provenant de sources multilatérales de l'OPEP datent de 1974, mais en 1978 ils ne représentaient que 1 pour cent des engagements d'aide. Même cette faible contribution semble avoir baissé considérablement en 1979. Toutefois, l'aide bilatérale des pays de l'OPEP a été plus importante. Sa part dans les engagements totaux est passée de 3 pour cent en 1973 à 11 pour cent en 1975 mais elle a baissé dans la seconde partie des années soixante-dix.

L'arrivée de l'OPEP parmi les donateurs d'aide au développement dans les années soixante-dix s'est accompagnée de la création d'institutions nationales et multilatérales qui servent de cadres à son aide <sup>25/</sup>. La part de l'agriculture dans les prêts totaux accordés par les

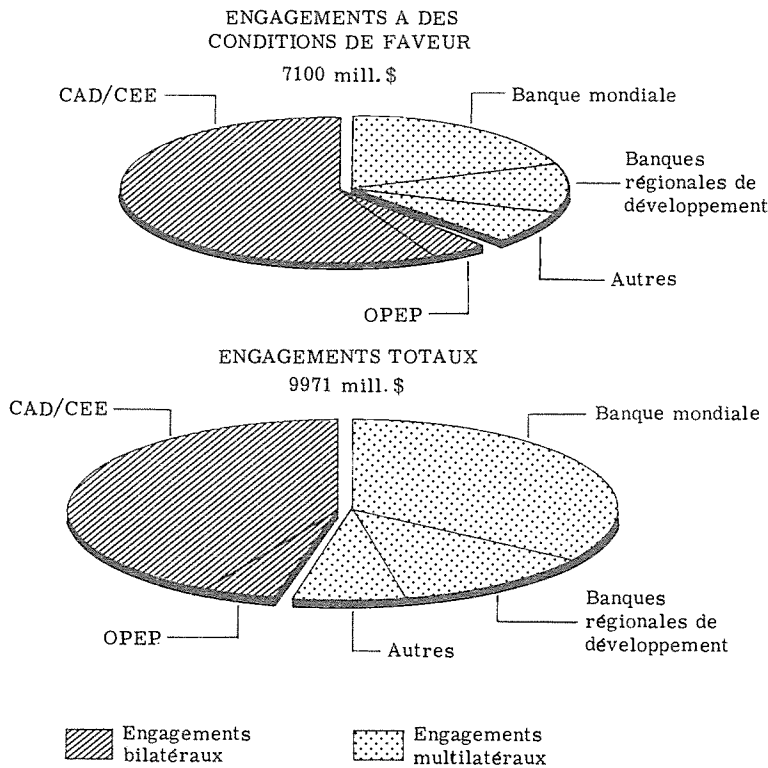


Figure 1-12

Sources des engagements officiels d'aide à l'agriculture (engagements totaux et engagements à des conditions de faveur) au sens "large" du terme, 1979

<sup>25/</sup> Les institutions nationales comprennent le Fonds d'Abu-Dhabi pour le développement économique des pays arabes, le Fonds irakien pour le développement extérieur, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes, le Fonds saoudien pour le développement. L'organisation pour l'investissement, l'assistance économique et technique de l'Iran, le Fonds d'investissement du Venezuela et la Banque étrangère lybienne-arabe fournissent une aide et des fonds d'investissement aux pays en développement. Pour ce qui est des institutions multilatérales, le Fonds de l'OPEP pour le développement international a été créé. Les contributions de l'OPEP ont une part prépondérante dans la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, le Fonds arabe pour le développement économique et social, la Banque islamique de développement, l'Organisation du Golfe pour le développement de la République arabe d'Egypte, et l'Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles au Soudan. L'OPEP est un groupe de pays reconnu officiellement au sein du FIDA.

institutions nationales de l'OPEP est encore très faible mais pourrait s'accroître si ces dernières accordaient plus de place aux activités de développement agricole dans leurs programmes.

Les engagements d'aide bilatérale à des conditions de faveur des pays membres du CAD et de la CEE en faveur de l'agriculture ont augmenté dans les années soixante-dix pour s'établir à environ 4 174 millions de dollars en 1979, soit 57 pour cent de l'APD totale en faveur de l'agriculture contre seulement 52 pour cent en 1973. Ainsi, les pays du CAD continuent à utiliser largement les circuits bilatéraux pour acheminer leur aide au développement agricole des pays en développement. La Figure 1-12 illustre la part des sources bilatérales et multilatérales de l'APD à l'agriculture et des engagements officiels pour 1979, dernière année pour laquelle on dispose de données.

On ne possède pas d'information sur la mesure dans laquelle l'aide bilatérale à l'agriculture comporte l'obligation de s'approvisionner dans le pays donateur. Mais ce qui est clair c'est que la proportion de l'aide acheminée par le canal des institutions multilatérales - qui n'est pas liée de la sorte - n'a pas augmenté dans les années soixante-dix comme on le préconise depuis longtemps.

On estime que l'aide "liée" représente 40 pour cent de l'aide totale à tous les secteurs. Dans les années quatre-vingt il faudrait libéraliser davantage ces politiques afin de diminuer ce pourcentage et d'améliorer la qualité de l'aide. Ce type d'aide diminue très souvent l'efficacité de l'aide extérieure ainsi que la valeur réelle des apports de ressources financières aux pays en développement.

#### Objectifs et répartition régionale de l'aide extérieure à l'agriculture

On ne dispose pas de suffisamment d'informations pour quantifier avec précision les investissements agricoles financés par des sources extérieures. Il semble que la production alimentaire <sup>26/</sup> ait bénéficié d'environ deux tiers des engagements officiels au cours des années soixante-dix. La part des engagements destinée à la fourniture de facteurs de production et au développement de l'élevage au cours de cette période a diminué. En revanche les engagements destinés à la recherche, à la vulgarisation et à la formation ont vu leur part du total passer de moins de 0,5 pour cent en 1973 à environ 3 pour cent en 1979 (Tableau annexe 20).

La Figure 1-13 illustre la répartition en pourcentage des engagements officiels d'aide, par région et par domaine d'utilisation pour la période 1977-79. La production végétale et animale ainsi que la mise en valeur des terres et des eaux correspond approximativement à l'agriculture considérée au sens "étroit".

Dans les apports d'aide extérieure à l'agriculture (au sens "large") l'aide destinée aux infrastructures rurales a augmenté de dix fois au cours des années soixante-dix s'établissant approximativement à 1 143 millions de dollars en 1979. De même, la fabrication des facteurs de production agricole s'est vue attribuée une priorité accrue dans les années soixante-dix et a représenté 11 pour cent des engagements officiels en 1979 contre seulement 4 pour cent en 1973.

Comme on peut le voir au Tableau 1-19, il existe des différences régionales considérables dans la répartition des engagements par domaine. Selon les informations disponibles, la répartition de l'aide extérieure à l'agriculture par région n'a guère changé pendant les années soixante-dix. Entre 1973/75 et 1977/79, les parts de l'Extrême-Orient et de l'Océanie, de l'Afrique et de l'Amérique latine semblent avoir légèrement augmenté au détriment de celle du Proche-Orient, mais cette augmentation peut être surestimée puisque certains engagements d'aide bilatérale de l'OPEP en 1977/79 n'ont pu être répartis sur une base régionale. La part des pays en développement les plus pauvres <sup>27/</sup> dans les engagements officiels totaux n'a pas non plus augmenté. En 1977/79, elle s'établissait à environ 45 pour cent, soit au même niveau qu'en 1973/75.

<sup>26/</sup> La définition de la production alimentaire généralement acceptée est voisine de la définition de l'agriculture au sens "étroit" de l'OCDE, sans cependant lui être identique.

<sup>27/</sup> Pays dont le PIB par habitant était inférieur à 300 dollars en 1975.

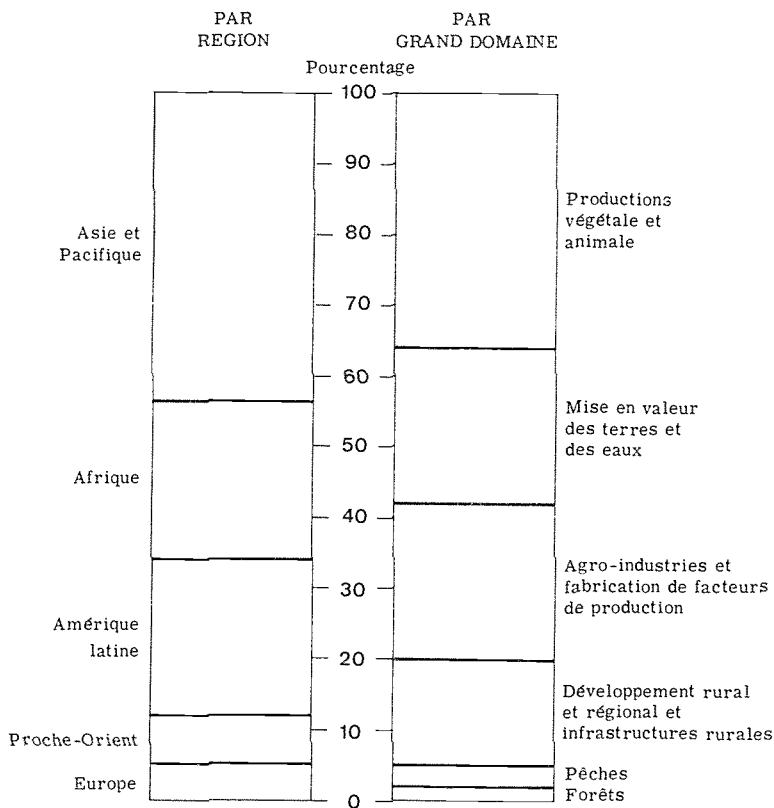


Figure 1-13

Ventilation des engagements officiels d'aide à l'agriculture (non compris l'assistance technique) par région et par grand domaine; moyenne 1977-79

### Perspectives pour les années quatre-vingt

Dans les années quatre-vingt, les pays en développement devront continuer à relever leur taux d'épargne et d'investissements de façon à soutenir leur développement économique et social. Nombre d'entre eux ont la possibilité d'accroître encore leur taux d'économie mais pour les pays à faible revenu les possibilités semblent très limitées. Aussi auront-ils besoin d'un apport de ressources extérieures beaucoup plus important qu'au cours de la dernière décennie.

Selon les projections économiques à moyen et long termes, il sera indispensable d'augmenter de façon considérable au cours des années quatre-vingt les apports de ressources extérieures, notamment les transferts à des conditions de faveur, si on veut satisfaire les besoins d'investissement des pays en développement.

Pour concrétiser "l'hypothèse haute" des projections économiques de la Banque mondiale pour les années quatre-vingt 28/, les apports nets annuels de capital à moyen et long termes (privés et publics) aux pays en développement devront atteindre 177,9 milliards en prix courants en 1990 contre 74,6 milliards de dollars en 1980. L'aide publique au développement destinée à tous les secteurs devra tripler entre 1980 et 1990, pour atteindre 62,1 milliards de dollars la dernière année de cette décennie. Elle devra aussi augmenter en termes relatifs pour représenter 35 pour cent des apports totaux nets en capitaux aux pays en développement en 1990 contre 28 pour cent en 1980.

28/ Banque mondiale: Rapport sur le développement dans le monde, 1980 (Août 1980, p. 11-12 et 27-32). "L'hypothèse haute" de la Banque mondiale représente une bien meilleure adaptation aux difficultés économiques actuelles, la croissance ralentissant moins en 1980-85 et le redressement étant plus rapide par la suite. Les perspectives de croissance pour l'Afrique au sud du Sahara restent médiocres même dans ce scénario optimiste.

Tableau 1-19. Engagements officiels d'aide à l'agriculture (non compris l'assistance technique) par grand domaine et région 1/

Domaine	1973-1975					Total
	Extrême-Orient Océanie	Afrique	Amérique latine	Proche- Orient	Europe	
	..... pourcentage .....					
Mise en valeur des terres et des eaux	35	10	26	20	9	100
Production végétale et animale	33	34	23	6	4	100
Pêches	36	14	40	7	3	100
Forêts	17	26	1	56	-	100
Infrastructures et développement ruraux et développement régional	37	18	34	11	-	100
Agro-industries/fabrication de facteurs de production	64	10	6	15	5	100
TOTAL	41	20	21	13	5	100

Domaine	1977-1979 2/					Total
	Extrême-Orient Océanie	Afrique	Amérique latine	Proche- Orient	Europe	
	..... pourcentage .....					
Mise en valeur des terres et des eaux	61	12	15	4	8	100
Production végétale et animale	37	27	22	8	6	100
Pêches	59	17	15	4	5	100
Forêts	29	29	24	14	4	100
Infrastructures et développement ruraux et développement régional	35	26	32	6	1	100
Agro-industries/fabrication de facteurs de production	43	20	20	14	3	100
TOTAL	44	22	22	7	5	100

1/ D'après les données disponibles sur les engagements par pays bénéficiaires et par domaine d'utilisation. 2/ Données préliminaires.

Sources: OCDE et FAO.

Les besoins d'aide extérieure officielle à l'agriculture (au sens "étroit") devraient, selon les projections de la FAO, atteindre 12,5 milliards de dollars <sup>29/</sup> en 1990 (aux prix 1975). Comme on l'a vu, les engagements effectifs d'aide à l'agriculture (au sens "étroit") en 1979 ne se montaient au total qu'à 4,7 milliards de dollars aux prix 1975, ce qui signifie que l'aide extérieure officielle devra presque tripler en valeur réelle au cours de la prochaine décennie. Les projections de la FAO supposent que les apports à des conditions de faveur de l'APD représenteraient 80 pour cent des besoins estimés d'aide extérieure à l'agriculture. L'aide extérieure devrait donc augmenter considérablement au début des années quatre-vingt pour compenser les retards considérables qu'elle a pris au cours des années soixante-dix. Si l'on se base sur le niveau des engagements en 1979 et les chiffres préliminaires pour 1980, les perspectives d'un tel accroissement qui serait tellement souhaitable sont en vérité plutôt sombres.

La lenteur de la croissance économique et l'augmentation des déficits de la balance des paiements des principaux pays donateurs ont influencé l'aide récemment accordée aux pays en développement. Au moment où ils doivent restreindre leurs dépenses intérieures, augmenter l'aide aux pays en développement leur pose des problèmes politiques.

Pourtant, l'augmentation requise dans les années quatre-vingt ne représente qu'un léger accroissement de la part de l'APD dans le PNB total des pays donateurs tel qu'il est prévu. On estime qu'en dépit des obstacles qui s'opposent actuellement à l'augmentation de l'aide extérieure, le volume des apports pourrait atteindre le niveau requis si des mesures adéquates étaient prises dans un proche avenir et soutenues par une forte volonté politique. Ne pas obtenir l'aide extérieure dont ils ont besoin aurait de graves conséquences pour les pays en développement en général et pour les pays en développement à faible revenu en particulier. Etant donné l'interdépendance de tous les pays, cet échec pourrait aussi avoir de graves répercussions politiques et économiques sur le plan international. Le rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international (sous la présidence de Willy Brandt) <sup>30/</sup>, soulignant la réciprocité des intérêts des pays pauvres et des pays riches, demande une augmentation massive des apports de ressources extérieures en faveur des pays en développement, notamment une forte expansion de l'aide publique au développement, particulièrement pour les pays en développement à faible revenu.

Il est non seulement indispensable d'accroître le volume de l'aide extérieure à l'agriculture, mais encore d'en améliorer l'efficacité.

A l'heure actuelle, la plus grande partie de l'aide publique est destinée aux projets. Dans les années quatre-vingt, il faudrait accroître les prêts au profit des différents secteurs et des programmes de façon à fournir un soutien stratégique au développement agricole, à réduire le fardeau administratif des pays donateurs et des pays bénéficiaires et pouvoir ainsi accroître le taux de versement.

Il faudrait élargir l'assistance technique parallèlement à l'aide aux investissements pour améliorer la capacité des pays en développement d'absorber et d'utiliser efficacement les ressources destinées aux investissements.

Enfin, il faudrait diminuer encore la charge que représentent les dépenses de contrepartie pour les gouvernements, en finançant les dépenses locales, qu'il s'agisse de capital ou de dépenses renouvelables.

---

<sup>29/</sup> FAO, Agriculture: Horizon 2000, 1980. Les données se réfèrent au scénario "normatif" dans lequel la production agricole brute augmente de 4 pour cent par an entre 1980 et 1990 dans les 90 pays en développement qui font l'objet de l'étude.

<sup>30/</sup> Nord-Sud: un programme de survie, 1980.

## COMMERCE INTERNATIONAL ET AGRICULTURE

### Tendances et caractéristiques du commerce des produits agricoles

Le ralentissement de la croissance de la production dans les pays industriels a fait baisser la demande mondiale d'importations en 1979. Le volume du commerce mondial de marchandises qui avait progressé de 6 pour cent en 1979, ne devrait pratiquement pas augmenter du tout en 1980. Les efforts de la plupart des pays en développement en vue d'accroître le volume de leurs exportations assez rapidement pour compenser l'accroissement de leurs besoins d'importation et la détérioration des termes de l'échange se heurtent à d'énormes difficultés, surtout dans le cas de ceux qui n'exportent pas de pétrole, dont beaucoup tirent l'essentiel de leurs recettes en devises de l'exportation des produits agricoles. Le déficit global de leur compte courant - non compris les transferts officiels - a presque doublé en deux ans seulement, atteignant environ 70 milliards de dollars E.-U. en 1980. Afin d'alléger cette charge, de nombreux pays en développement ont été obligés d'adopter des politiques de restriction de la demande qui ont entraîné une réduction de leurs importations même en ce qui concerne les biens de consommation essentiels. Comme on ne prévoit qu'une augmentation marginale du volume et des prix des exportations en 1981, le commerce des produits agricoles ne permettra guère à ces pays, du moins dans l'immédiat, de réduire le déficit de leur compte courant ni de promouvoir l'expansion économique.

On n'a pas encore tous les chiffres du commerce des produits alimentaires et agricoles en 1980. Les dernières estimations pour 1979 confirment toutefois que la conjoncture économique générale a une influence négative sur certains aspects du commerce agricole. La valeur des exportations mondiales de produits de l'agriculture, des pêches et des forêts en 1979 (258 milliards de dollars E.-U.) a dépassé de 17 pour cent celle de 1978, soit un accroissement supérieur d'un point de pourcentage au taux annuel moyen de 1970-79 (Tableau 1-20); mais ce sont les pays développés qui ont bénéficié de la majeure partie de cette augmentation, notamment du fait de la hausse sensible des prix de leurs exportations de céréales. Ils ont accru leurs recettes de plus de 20 pour cent, soit nettement plus que pendant les années soixante-dix, et près de deux fois plus que les pays en développement en 1979. En conséquence, la part de ces derniers dans les recettes d'exportation mondiale de produits agricoles, halieutiques et forestiers, a baissé pour la deuxième année consécutive, tombant à 28 pour cent.

Au cours des deux dernières décennies, les exportations mondiales de produits agricoles ont quintuplé, mais la part des pays en développement, et notamment des pays les moins avancés, a baissé (Figure 1-14). Les exportations mondiales de produits agricoles (cultures et élevage seulement) se sont élevées à 199 milliards de dollars E.-U., soit près de 17 pour cent de plus qu'en 1978. Cette augmentation a été due principalement aux hausses de prix, car le volume n'a progressé que de 6 pour cent en 1979.

L'évolution de la conjoncture commerciale en 1979 a eu un effet néfaste tant sur le volume que sur la valeur unitaire des exportations de cultures et d'animaux d'élevage des pays en développement. Leur volume a augmenté de moins de 2 pour cent contre plus de 7 pour cent pour les exportations des pays développés, et leurs valeurs unitaires de moins de 7 pour cent, contre 11,5 pour cent pour les pays développés.

A l'échelle régionale, c'est en Extrême-Orient que les recettes d'exportation de produits agricoles ont accusé la plus forte augmentation en 1979 (20 pour cent), principalement du fait d'une brusque hausse de la valeur des exportations de céréales, principalement dans le cas du riz (40 pour cent) et des matières premières (26 pour cent); les exportations de caoutchouc de la région ont augmenté d'un tiers, et ont représenté environ 94 pour cent des exportations mondiales de ce produit.

Les recettes d'exportation de produits agricoles de l'Amérique latine ont augmenté d'environ 9 pour cent, ce qui est bien inférieur au taux moyen d'augmentation de 16 pour cent de la période 1970-79 mais, comme au cours des cinq années passées, les exportations de cette région ont continué à représenter plus de 40 pour cent de la valeur totale des exportations agricoles des pays en développement. Les exportations de café ont représenté jusqu'au quart

Tableau 1-20. Valeur des exportations mondiales de produits de l'agriculture  
(cultures et élevage) de la pêche et des forêts aux prix courants

	1969-71	1977	1978	1979	Variation de		Taux annuel de variation 1970-79
					1977 à 1978	1978 à 1979	
	... milliards de dollars ...				..... pourcentage .....		
<u>PRODUITS DE L'AGRICULTURE</u>	51.1	151.8	170.8	199.3	12.5	16.7	16.6
Pays en développement à économie de marché	17.3	51.3	52.9	58.0	3.1	9.6	15.8
Pays d'Asie à économie centralement planifiée	1.2	2.7	3.3	3.4	22.2	3.0	13.3
TOTAL PAYS EN DEVELOPPEMENT	18.4	54.0	56.2	61.4	4.1	9.3	15.6
Pays développés à économie de marché	29.0	89.3	106.3	128.3	19.0	20.7	17.5
Europe orientale et URSS	3.8	8.5	8.3	9.6	-2.4	15.7	11.5
TOTAL PAYS DEVELOPPES	32.7	97.8	114.6	137.9	17.2	20.3	17.0
<u>PRODUITS DE LA PECHE</u>	2.2	9.6	11.7	13.3	21.9	13.7	18.1
Pays en développement à économie de marché	0.6	3.1	3.7	4.2	19.4	13.5	19.5
Pays d'Asie à économie centralement planifiée	0.1	0.6	0.7	0.7	16.7	-	21.0
TOTAL PAYS EN DEVELOPPEMENT	0.8	3.7	4.5	4.9	21.6	8.9	19.7
Pays développés à économie de marché	1.3	5.6	6.9	8.0	23.2	15.9	17.1
Europe orientale et URSS	-	0.3	0.3	0.4	-	33.3	14.2
TOTAL PAYS DEVELOPPES	1.4	5.9	7.2	8.4	22.0	16.7	17.0
<u>PRODUITS FORESTIERS</u>	12.3	33.7	37.5	45.6	11.3	21.6	15.5
Pays en développement à économie de marché	1.5	4.6	5.0	6.7	8.7	34.0	17.2
Pays d'Asie à économie centralement planifiée	0.1	0.3	0.5	0.5	66.7	-	12.6
TOTAL PAYS EN DEVELOPPEMENT	1.6	5.0	5.5	7.1	10.0	29.1	16.8
Pays développés à économie de marché	9.5	25.6	28.8	35.0	12.5	21.5	15.5
Europe orientale et URSS	1.2	3.2	3.3	3.5	3.1	6.1	13.9
TOTAL PAYS DEVELOPPES	10.7	28.8	32.0	38.5	11.1	20.3	15.3
<u>TOTAL</u>	65.6	195.2	220.0	258.2	12.7	17.4	16.4
Pays en développement à économie de marché	19.4	59.1	61.6	68.8	4.2	11.7	16.1
Pays d'Asie à économie centralement planifiée	1.4	3.6	4.5	4.6	25.0	2.2	13.3
TOTAL PAYS EN DEVELOPPEMENT	20.8	62.7	66.1	73.4	5.4	11.0	15.9
Pays développés à économie de marché	39.8	120.5	142.0	171.3	17.8	20.6	17.0
Europe orientale et URSS	5.0	12.0	11.9	13.6	-0.8	14.3	12.2
TOTAL PAYS DEVELOPPES	44.8	132.5	153.9	184.8	16.2	20.1	16.6
	..... pourcentage .....						
PART DES PAYS EN DEVELOPPEMENT	32	32	30	28			

des recettes agricoles totales de la région; elles ont progressé d'environ 14 pour cent du volume, ce qui a été plus que suffisant pour compenser la baisse des prix.

La situation a été moins favorable en Afrique, où les recettes d'exportation en 1979 n'ont été que légèrement supérieures à ce qu'elles étaient l'année précédente, malgré l'augmentation substantielle de la valeur des exportations de café et de coton.



Au Proche-Orient, les recettes d'exportation de produits agricoles ont légèrement baissé en raison de difficultés d'approvisionnement et de commercialisation. Les expéditions de coton, qui sont un élément-clé des recettes d'exportation de cette région, sont restées pratiquement inchangées en valeur, mais leur volume a baissé de plus de 100 000 tonnes (soit 13 pour cent).

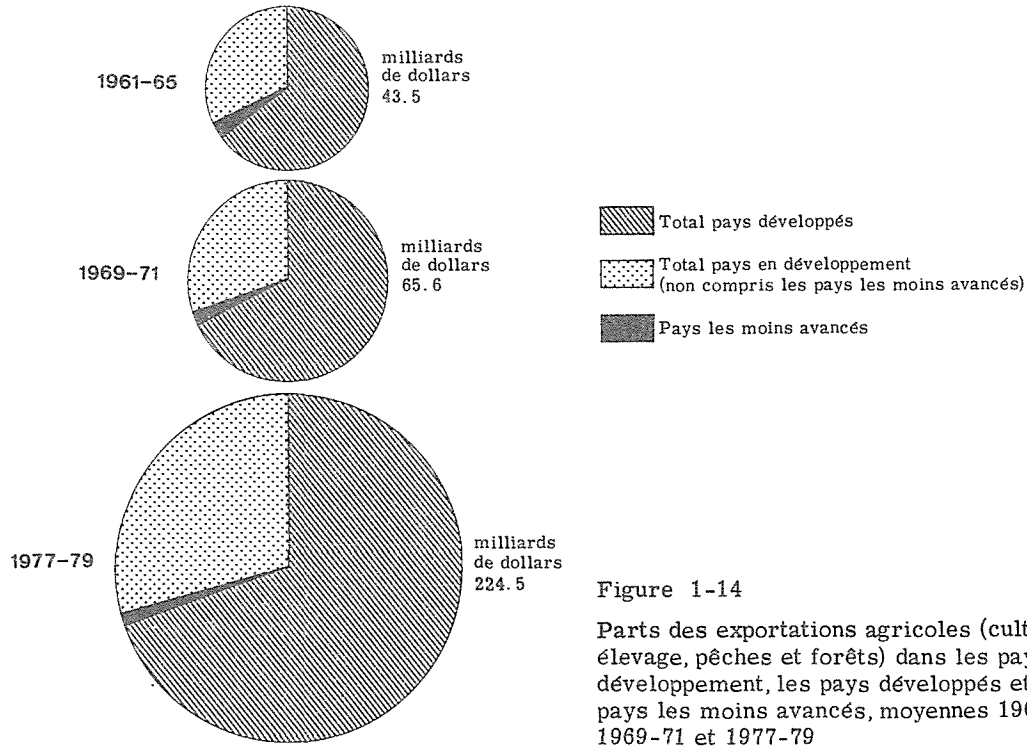


Figure 1-14

Parts des exportations agricoles (cultures, élevage, pêches et forêts) dans les pays en développement, les pays développés et les pays les moins avancés, moyennes 1961-65, 1969-71 et 1977-79

Les exportations mondiales des produits de la pêche ont augmenté de presque 14 pour cent en 1979. C'est-à-dire beaucoup moins vite que pendant la seconde moitié de la décennie. Alors que les recettes d'exportation des produits de la pêche des pays en développement à économie de marché ont progressé de plus de 13 pour cent, celles des pays asiatiques à économie centralement planifiée ont baissé, de telle sorte que, pour l'ensemble des pays en développement, la progression est inférieure à 9 pour cent, soit moins de la moitié du taux annuel moyen d'augmentation pour les années soixante-dix.

Le secteur forestier mondial, et notamment le commerce, subit les contrecoups de l'actuelle récession mais aussi ceux de l'évolution du prix de certains produits sous l'effet de nouvelles politiques concernant les exportations de bois mises en oeuvre dans quelques pays qui jouent un rôle important dans le commerce mondial de produits forestiers. Les recettes tirées des exportations de produits forestiers ont augmenté de près de 22 pour cent en 1979, soit près de deux fois plus que l'année précédente et plus que le taux annuel moyen pour les années soixante-dix. La valeur des exportations de produits forestiers provenant de pays en développement à économie de marché a augmenté particulièrement rapidement, de plus d'un tiers.

Tableau 1-21. Valeur du commerce mondial de produits de l'agriculture (cultures et élevage) par région aux prix courants

	1969-71	1977	1978	1979	Variation de		Taux annuel		
					1977 à 1978	1978 à 1979	de variation 1970-79		
	..... milliards de dollars .....				..... pourcentage .....				
Pays en développ. à économie de marché									
Exportations	17.3	51.3	52.9	58.0	3.1	9.6	15.7	1.5	
Importations	9.4	32.5	38.8	43.6	19.4	12.4	20.0	7.1	
Afrique									
Exportations	3.71	9.89	9.76	9.91	-1.3	1.5	13.2	-3.0	
Importations	1.55	5.84	6.90	7.22	18.2	4.6	20.4	7.4	
Extrême-Orient									
Exportations	4.20	13.17	13.60	16.32	3.3	20.0	17.6	4.7	
Importations	3.64	10.13	11.51	13.17	13.6	14.4	16.6	5.0	
Amérique latine									
Exportations	7.30	23.65	24.71	26.95	4.5	9.1	17.0	2.5	
Importations	2.31	6.65	8.10	9.92	21.8	22.5	17.5	6.2	
Proche-Orient									
Exportations	1.90	4.11	4.25	4.20	3.4	-1.2	10.0	-1.6	
Importations	1.75	9.45	11.76	12.77	24.4	8.6	27.6	12.2	
Pays d'Asie à écon. centr. planifiée									
Exportations	1.16	2.68	3.28	3.40	22.4	3.7	13.3	1.4	
Importations	1.18	4.25	5.02	6.43	18.1	28.1	19.2	6.2	
TOTAL PAYS EN DEVELOPPEMENT									
Exportations	18.4	54.0	56.2	61.4	4.1	9.3	15.6	1.5	
Importations	10.6	36.8	43.8	50.1	19.0	14.4	19.9	6.9	
Pays développés à économie de marché									
Exportations	28.9	89.3	106.3	128.3	19.0	20.7	17.5	5.7	
Importations	40.1	111.9	124.9	146.2	11.6	17.1	15.5	2.6	
TOTAL PAYS DEVELOPPES									
Exportations	32.7	97.8	114.6	137.9	17.2	20.3	17.0	5.2	
Importations	45.4	129.4	143.9	169.7	11.2	17.9	15.9	2.6	
COMMERCE MONDIAL									
Exportations	51.1	151.8	170.8	199.3	12.5	16.7	16.5	3.3	
Importations	56.0	166.1	187.7	219.8	13.0	17.1	16.7	3.5	
Part des pays en développement dans le commerce agricole mondial	..... pourcentage .....								
Exportations	36	36	33	31					
Importations	19	22	23	23					

1/ Pour calculer les valeurs constantes à partir des valeurs courantes on a employé comme déflateurs les indices (1969-71=100) des valeurs unitaires des exportations et des importations de produits agricoles.

Pour ce qui est des importations, il est inquiétant de constater que ces dernières années, les pays en développement dépendent de plus en plus des importations de produits alimentaires et agricoles, dont la valeur en prix constants a augmenté à un taux annuel de près de 7 pour cent au cours de la dernière décennie (Tableau 1-21). Ce taux est proche du double de celui de la décennie précédente, et est à comparer avec un accroissement moyen de seulement 3,3 pour cent dans les pays développés. Les importations de céréales, qui représentent un élément majeur des importations agricoles totales des pays en développement, sont passées d'une moyenne

Tableau 1-22. Indices FAO du volume, de la valeur et de la valeur unitaire des exportations mondiales de produits de l'agriculture (cultures et élevage) par principaux groupes de produits

	1977	1978	1979 <sup>1/</sup>	Variation de		Taux annuel de variation		
				1977 à 1978	1978 à 1979	1970-74	1974-79	1970-79
	... 1969-71=100 ...			..... pourcentage .....				
<u>VOLUME</u>								
Produits alimentaires	139	148	156	6.6	5.2	4.9	5.9	4.6
Céréales	150	167	175	11.3	4.7	7.8	6.1	5.7
Produits d'alimentation animale	173	199	202	15.1	1.8	7.2	10.3	8.3
Matières premières	103	109	109	5.4	0.4	0.8	2.3	0.5
Boissons <sup>2/</sup>	106	112	127	6.1	13.1	3.1	1.8	1.6
<u>VALEUR</u>								
Produits alimentaires	291	336	393	15.7	16.9	27.6	8.4	16.4
Céréales	294	351	412	19.4	17.4	35.3	3.9	17.2
Produits d'alimentation animale	400	418	490	4.6	17.2	32.1	16.4	19.2
Matières premières	227	239	272	5.5	13.6	20.8	8.3	12.0
Boissons <sup>2/</sup>	388	373	420	-3.9	12.5	14.4	23.0	18.8
<u>VALEUR UNITAIRE</u>								
Produits alimentaires	214	234	261	9.7	11.2	21.7	2.9	11.7
Céréales	197	214	239	8.5	11.9	25.8	-2.0	11.1
Produits d'alimentation animale	230	207	238	-9.9	14.8	22.7	5.3	9.9
Matières premières	222	222	250	-0.2	12.9	21.5	4.9	11.4
Boissons <sup>2/</sup>	397	340	336	-14.2	-1.3	10.8	21.7	17.4

<sup>1/</sup> Données préliminaires. <sup>2/</sup> A l'exception du cacao, qui est compris dans les produits alimentaires.

de 40 millions de tonnes au début des années soixante-dix à environ 89 millions de tonnes en 1979/80, et elles pourraient atteindre 97 millions de tonnes en 1980/81. Cette augmentation montre à quel point il est difficile pour les pays en développement d'importer moins pour réduire leur dette en devises.

Le déséquilibre croissant entre l'augmentation des exportations et celle des importations de produits agricoles des pays en développement a provoqué une véritable transformation de la physionomie du commerce mondial des produits agricoles. La valeur des exportations de produits agricoles des pays développés a représenté 81 pour cent de leurs importations en 1979, contre 72 pour cent dix ans auparavant: le solde de leur commerce agricole s'est donc amélioré. Par contre, les importations de produits agricoles des pays en développement n'ont représenté que 58 pour cent de la valeur des exportations en 1969-71, contre plus de 80 pour cent en 1979. La réduction du déficit du commerce agricole des pays développés et la diminution correspondante du solde positif des pays en développement sont en partie dues à l'évolution de l'offre et du marché. Pour les pays développés, c'est le résultat de la ferme politique adoptée par certains d'entre eux pour relever leur taux d'autosuffisance alimentaire et pour tirer parti des débouchés qu'offre le marché mondial. Toutefois, pour de nombreux pays en développement, cela atteste les difficultés qu'ils ont eues à ajuster des structures de production hyperspécialisée à l'évolution de la demande tant sur le marché mondial que sur leurs marchés intérieurs. Cette situation préoccupante, évidente à divers degrés dans toutes les régions en développement, a pris un tour particulièrement néfaste en Afrique où les exportations de produits agricoles ont baissé, en valeur constante, de 3 pour cent par an en moyenne entre 1970 et 1979, tandis que les importations augmentaient de plus de 7 pour cent par an. On constate que la détérioration des balances du commerce agricole est plus marquée dans les pays les plus gravement touchés qui, en général, tirent leurs recettes en devises de l'exportation d'un petit nombre de produits agricoles. Dans ces pays, les excédents du commerce des produits agricoles en 1979 ont financé moins d'un tiers du déficit de leur commerce de produits non agricoles, contre la moitié quinze ans auparavant.

Termes de l'échange et pouvoir d'achat des produits agricoles des pays à économie de marché, développés et en développement

Contrairement à la situation qui prévalait pendant les vingt années précédentes, où les termes de l'échange des exportations agricoles d'articles manufacturés se sont régulièrement détériorés 31/, on ne discerne pas de tendance claire au cours des années soixante-dix (Tableau 1-23). La forte amélioration dont ont bénéficié les pays en développement pendant les années de prix élevés des produits (1972-74 et 1976-77), s'est résorbée en 1975, et plus encore en 1978-79. Ces variations ont été déterminées principalement par le comportement des prix de quelques produits qui ont un poids important dans l'indice des prix des exportations des pays en développement, notamment les boissons tropicales. Les données préliminaires pour le premier semestre de 1980 indiquent une certaine amélioration des termes de l'échange des produits agricoles des pays en développement à économie de marché, due au ralentissement de la hausse des prix à l'exportation des articles manufacturés (13 pour cent pendant l'année qui a pris fin en juin 1980 contre 15 pour cent et 14 pour cent en 1978 et en 1979 respectivement) et à l'augmentation des prix à l'exportation du riz, du maïs, des bananes et surtout du sucre. La récente amélioration des termes de l'échange des produits agricoles des pays en développement sera peut-être éphémère, car les prix de plusieurs produits d'exportation importants ont plutôt baissé pendant le deuxième semestre de 1980. Durant l'année qui a pris fin en novembre 1980, les prix à l'exportation avaient baissé de 42 pour cent pour le café, de 29 pour cent pour le cacao et de 12 pour cent pour le thé, ce qui a largement compensé la hausse des prix du sucre, des fruits et de certains produits agricoles non alimentaires tels que le coton et le caoutchouc.

Tableau 1-23. Termes nets de l'échange de troc entre les produits agricoles et les produits manufacturés et capacité d'importation: pays développés, pays en développement à économie de marché et pays les moins avancés

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
	..... 1969-71=100 .....									
Termes nets de l'échange de troc entre les produits agricoles et les produits manufacturés										
Pays développés	100	99	103	122	127	116	110	105	99	97
Pays en développement	102	97	97	110	127	113	115	137	116	108
Pays les moins avancés	102	97	97	96	104	88	103	142	111	103
Capacité d'importation des exportations agricoles par rapport aux produits manufacturés										
Pays développés	101	106	119	159	159	148	151	150	154	162
Pays en développement	104	97	104	121	128	115	130	153	133	126
Pays les moins avancés	104	97	101	103	93	77	103	126	87	89
Exportations agricoles (valeur constante) ..... milliards de dollars aux prix de 1969-71.....										
Pays développés	24.6	26.0	27.9	31.1	29.8	30.6	32.8	34.4	37.3	39.8
Pays en développement	18.7	15.8	15.7	16.7	18.8	18.8	19.8	21.2	21.2	21.7
Pays les moins avancés	1.5	1.5	1.6	1.6	1.3	1.3	1.5	1.2	1.1	1.3

Note: Les indices des termes nets de l'échange de troc sont calculés à l'aide des indices FAO des valeurs unitaires des exportations agricoles (base 1969-71=100), alors que dans les précédentes éditions de La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture on avait utilisé l'indice ONU des prix des exportations mondiales de produits agricoles (base 1975=100). Les deux séries ne sont donc pas tout à fait comparables.

31/ Voir Terms of Agricultural Trade, Volume I, Commodity Analysis, FAO, 1977.

L'absence d'une réelle amélioration des termes de l'échange des produits agricoles des pays en développement est inquiétante dans la mesure où les fluctuations des prix constituent le principal élément qui détermine l'évolution du pouvoir d'achat des exportations. Toutefois, les variations de l'indice global des termes nets de l'échange de troc n'ont qu'une signification limitée au niveau des pays. En effet, cet indice peut ne pas évoluer de la même façon que celui de tel ou tel pays, ni dans le même sens. En outre, la modification du volume des échanges n'est pas prise en compte. Dans plusieurs pays (Argentine, Chili, Kenya et Thaïlande) la dégradation des termes nets de l'échange de troc (exportations de produits agricoles par rapport aux importations totales) pendant la période 1970-78 a été plus que compensée par l'accroissement du volume des exportations de produits agricoles. Par contre, l'amélioration des termes de l'échange des produits en Angola, en Bolivie, au Nigéria et en Somalie n'a pas suffi à compenser la réduction du volume des exportations.

L'indice de la capacité d'importation, qui tient compte de l'évolution à la fois des prix et du volume des exportations de produits agricoles, donne une meilleure idée de la relation entre l'évolution des termes de l'échange des produits agricoles des pays et leur pouvoir d'achat à l'importation. Pour l'ensemble des pays en développement, le Tableau 1-23 indique que les variations de la capacité d'importation au cours des dix dernières années ont suivi d'assez près celles des termes de l'échange de troc. Durant la seconde moitié de la décennie, en revanche, l'indice de la capacité d'importation a accusé une tendance plus favorable. Des progrès substantiels ont notamment été réalisés en 1976 et 1977, période au cours de laquelle les prix aussi bien que le volume des exportations de produits agricoles ont été élevés. Cette tendance s'est toutefois inversée en 1978 et 1979 bien que le volume des exportations agricoles ait continué à augmenter. Dans les pays à faible revenu, la situation a été différente. Pour ce qui est des pays les moins avancés, la capacité d'importation exprimée par le rapport entre la valeur des exportations agricoles et les prix des articles manufacturés n'a cessé de se dégrader pendant toute la décennie, à l'exception de l'année 1977 <sup>32/</sup>. En valeur constante, leurs recettes d'exportations agricoles en 1979 ont été inférieures de 13 pour cent au niveau de 1970 et de près de 20 pour cent au niveau record des années 1972/73. L'instabilité de leurs débouchés à l'exportation, notamment depuis 1975, apparaît dans le Tableau 1-23.

En ce qui concerne les pays développés, les termes nets de l'échange de troc entre les produits agricoles et les articles manufacturés se sont légèrement détériorés en 1979, pour la cinquième année consécutive. L'augmentation de 12 pour cent de la valeur unitaire des exportations de produits agricoles en 1979, tout en étant la plus forte que l'on ait enregistrée depuis 1974, est restée de deux points inférieure à celle de la valeur unitaire des exportations d'articles manufacturés. Toutefois, la croissance du volume des exportations agricoles des pays développés, de 9 pour cent en 1978 et 7 pour cent en 1979, a permis une amélioration substantielle de la capacité d'importation dérivée des exportations agricoles de ces pays.

Comme l'indice de la capacité d'importation des exportations agricoles par rapport aux articles manufacturés exclut explicitement les effets de la hausse du coût de l'énergie importée, on a entrepris une analyse préliminaire de la capacité d'importation totale. Les données disponibles indiquent qu'entre 1970 et 1978 la capacité d'importation (totale) des exportations agricoles a diminué dans 40 pays en développement sur 86, qu'elle s'est améliorée dans 37, qu'elle est restée relativement stable dans 9. La baisse du pouvoir d'achat des exportations de produits agricoles a été particulièrement grave dans 14 pays en développement, pour lesquels l'indice de la capacité d'importation (recettes) a reculé en moyenne de plus de 10 pour cent par an. Les cas les plus graves ont été observés en Afrique. Par exemple, au Niger, le pouvoir d'achat des exportations agricoles (rapporté aux importations totales) a diminué de pas moins de 22 pour cent par an, reflétant les fortes fluctuations des exportations, notamment d'huile d'arachide, et la baisse régulière du volume des exportations de bétail et de mil. Au Bénin et au Mozambique, les exportations de coton fibre ont baissé

<sup>32/</sup> Rappelons qu'il s'agit des termes de l'échange entre les exportations de produits agricoles et les articles manufacturés. Ainsi, ils ne reflètent la détérioration par rapport à l'énergie que dans la mesure où une partie de la hausse du coût de l'énergie est incorporée dans les prix de vente des articles manufacturés.

contribuant à une dégradation annuelle de 17 pour cent du pouvoir d'achat des exportations de ces deux pays. Dans la région Extrême-Orient, le Bangladesh a accusé une baisse annuelle moyenne de 5 pour cent du volume des expéditions de jute qui, jointe à l'affaiblissement des prix, a entraîné un recul moyen de 13 pour cent par an de la capacité d'importation des exportations agricoles. L'accroissement satisfaisant du volume des principaux produits agricoles d'exportation en Inde a été contrebalancé par la baisse des prix à l'exportation et l'indice est donc resté inchangé.

Des études plus approfondies ont été entreprises; elles seront publiées dans les prochaines éditions de La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Ces quelques exemples illustrent toutefois l'ampleur des problèmes auxquels se heurtent de nombreux pays en développement où la propension moyenne à importer est élevée, qui dépendent d'un petit nombre de produits agricoles pour leurs recettes d'exportation, et où la croissance de la production agricole destinée à remplacer les importations est trop lente.

#### Situation et perspectives du marché des produits

La faiblesse générale de la demande mondiale d'importation de produits agricoles en 1980, conjuguée avec certains mouvements particuliers de la demande et de l'offre, s'est traduite par une baisse des prix de nombreux produits d'exportation importants pour les pays en développement, tels que le café, le cacao, le thé, la plupart des graines oléagineuses, les agrumes, le sisal et le jute. Pour ces pays, le sucre, les bananes, le coton et le caoutchouc ont été les principales exceptions, avec des prix d'exportation plus élevés qu'en 1979. Par contre, les prix des principaux produits agricoles importés par les pays en développement, notamment les céréales, ont monté en 1980. L'évolution des prix en 1980 fait prévoir dans l'immédiat une nouvelle détérioration de la balance générale du commerce des produits agricoles des pays en développement, d'autant plus que la conjoncture économique ne permet guère d'espérer une amélioration de la demande mondiale d'importation de nombreux produits agricoles. D'autre part, la hausse rapide des prix du pétrole en 1979 et en 1980 a renforcé la position concurrentielle de certains produits tels que le caoutchouc naturel par rapport à leurs concurrents synthétiques dérivés du pétrole.

Le commerce mondial de céréales en 1980/81 devrait dépasser les 200 millions de tonnes, ce qui constitue un record de quelque 4 pour cent supérieur au niveau de l'année précédente. Cette augmentation résulte en grande partie de l'accroissement des expéditions à destination des pays en développement, et surtout des pays à faible revenu. Les prix pratiqués sur les marchés céréaliers ont accusé des hausses marquées, notamment pendant la première moitié de la campagne. C'est surtout pour le maïs que l'augmentation a été forte: à la fin de décembre 1980, les prix d'exportation des Etats-Unis pour la qualité US Yellow No 2 avaient augmenté de 23 pour cent par rapport aux prix d'ouverture de la campagne en juillet; ils n'avaient jamais été si hauts depuis 1974. Les prix f.o.b. Golfe de la qualité US No 2 Hard Red Winter ont également monté - d'environ 20 pour cent entre le début de juillet et la mi-novembre. Depuis lors, les cours du blé et du maïs ont quelque peu baissé, tout en restant au-dessus des niveaux de l'année précédente. Le prix du riz blanc thaïlandais 5 pour cent était de 470 dollars E.-U. à la fin de décembre 1980, soit plus de 20 pour cent de plus qu'une année auparavant.

L'abondance de l'offre en 1980 a durci la concurrence sur les marchés mondiaux et fait baisser les prix de la plupart des graines oléagineuses, huiles et farines d'oléagineux pendant le premier semestre. Les prix ont remonté au troisième trimestre parce que la réduction des surfaces plantées et les conditions météorologiques défavorables faisaient prévoir un recul de la récolte mondiale de graines oléagineuses de l'année. En 1981, la production mondiale de matières grasses et de tourteaux et farines d'oléagineux baissera. Cela ne devrait pas entraîner de pénurie, mais il sera nécessaire de puiser dans les stocks pour répondre à la demande. Dans l'ensemble, on s'attend à ce que la marge entre l'offre et la demande de ces groupes de produits se resserre par rapport à l'année 1979/80, année où la production avait été supérieure à la demande, donnant lieu à une accumulation de stocks et à une baisse des prix.

Les perspectives de l'offre et de la demande laissent prévoir que le volume du commerce d'animaux sur pied et de viande ne croîtra peut-être pas de façon significative en 1981. En ce qui concerne les importations, les pays en développement exportateurs de pétrole, l'URSS et l'Europe orientale, resteront probablement les principaux marchés en expansion. Mais on ne prévoit pas que les pays développés accroîtront sensiblement leurs importations. Les pays de la CEE exporteront à nouveau des quantités substantielles de produits, et les exportations de viande de mouton tout au moins - sinon de boeuf - d'Océanie augmenteront. Il est probable que le commerce international en 1981 se caractérisera par une augmentation des prix courants de la plupart des types de viande, mais il n'y a guère de chance que cela corresponde à une augmentation substantielle en termes réels.

La production mondiale de sucre en 1979/80 est restée de plus de 5 millions de tonnes inférieure à la consommation. A la fin de l'année, les stocks mondiaux avaient baissé de près de 5 millions de tonnes, et les prix ont augmenté de façon marquée. La production de 1980/81 dépassera à peine le niveau de l'année précédente et restera de nouveau inférieure à la consommation prévue. On prévoit donc une nouvelle ponction de 3 millions de tonnes sur les stocks pendant la saison en cours.

La contraction de la demande a fait fortement baisser les prix du café en 1980. L'évolution future du marché dépendra dans une grande mesure des résultats qu'obtiendront les pays membres de l'Accord international sur le café qui ont décidé en octobre 1980 de réactiver le système de contingents. Néanmoins, les prix risquent tout de même de baisser encore si la récolte brésilienne atteint le niveau record prévu en 1981/82.

La réduction des expéditions et la baisse des prix ont entraîné une chute des recettes d'exportation fournies par le cacao en 1979. Pour 1980/81, malgré une certaine augmentation du broyage, on prévoit un nouveau gonflement des stocks et une nouvelle pression sur les prix, qui n'ont cessé de baisser en 1979/80.

Le volume des exportations de thé a augmenté de 5 pour cent en 1979 mais, avec le déclin des prix, leur valeur a encore baissé comme l'année précédente. Il semble que la demande d'importation augmentera de nouveau de façon modérée en 1980, mais que les prix continueront à baisser. Comme il est probable que la production augmentera encore en 1980, on peut prévoir pour 1981 que les cours mondiaux subiront de nouvelles pressions à la baisse, sauf dans le cas des thés de qualité supérieure.

En ce qui concerne les bananes, il est probable que l'offre restera tendue jusqu'au deuxième semestre de 1981, et que les prix demeureront élevés à court terme. Mais les perspectives sont à certains égards peu rassurantes, car les exportateurs et les importateurs continuent à subir les effets du rétrécissement de la marge entre les coûts et les prix et de la baisse des profits. De plus, de nouvelles hausses des prix pourraient décourager la consommation.

La valeur des exportations mondiales de coton a augmenté d'environ 10 pour cent en 1979, reflétant principalement une hausse des prix, et l'on prévoyait que cette hausse se poursuivrait en 1980. La consommation mondiale de coton baissera peut-être en 1981, mais du fait de la hausse des coûts des matières de base dérivées du pétrole utilisées pour la production de fibres synthétiques, il est peu probable que la position du coton par rapport à ses concurrents se détériore dans une mesure notable.

Une augmentation des stocks de jute et kénaf bruts en 1980 a entraîné une très forte baisse des prix en 1979/80. Par contre, les prix des produits jutiens ont subitement monté au début de 1979, et leurs niveaux sont restés très élevés jusqu'au premier trimestre de 1980. Malgré l'abondance probable de l'offre de fibres en 1980/81, les prix pourraient se raffermir au début de 1981 si la consommation des manufactures du Bangladesh et les exportations se maintiennent, et si les stocks diminuent. Les perspectives du commerce des articles jutiens en 1981 sont floues: elles dépendent pour beaucoup de la mesure dans laquelle ces produits resteront concurrentiels par rapport aux produits synthétiques.

La demande de ficelle agricole de sisal s'est accrue en 1979, mais, selon des données préliminaires, la consommation de ficelle diminuera en 1980. Du fait de la reprise de la demande, les prix moyens en 1979 ont atteint près de 50 pour cent de plus qu'en 1978, mais ils se sont à nouveau affaiblis vers le milieu de 1980. Le nouvel empiètement des produits synthétiques sur le marché de la ficelle fera sans doute baisser encore la demande de sisal en 1981, et la situation des prix restera tendue.

Les prix des cuirs et peaux ont été élevés en 1979 et les recettes d'exportation de cuirs et peaux bruts et de leurs produits ont accusé une hausse substantielle. En 1980, du fait de la contraction de la demande de matières premières, les prix ont beaucoup régressé. Les perspectives de la demande et du commerce pour 1981 sont incertaines étant donné la détérioration de la conjoncture économique mondiale.

Les exportations mondiales de caoutchouc naturel ont augmenté de 2 pour cent en volume en 1979, et n'ont probablement pas beaucoup changé en 1980. La demande mondiale en 1981 pourrait dépasser la production, ce qui entraînerait une nouvelle réduction des stocks. Les prix ont accusé une hausse considérable entre 1977 et le début de 1980, puis ils sont retombés à leur niveau de 1979 du fait du ralentissement général de la production mondiale d'automobiles. Ils sont remontés plus tard en 1980 et cette tendance pourrait se poursuivre en 1981.

Le volume du commerce mondial de tabac a légèrement fléchi en 1979, mais la valeur des exportations s'est maintenue. En 1980, la récession économique, l'inflation, les taux d'intérêt élevés et les effets des campagnes contre le tabac dans les pays développés devraient maintenir le commerce mondial de tabac non manufacturé au niveau de 1979 ou à un niveau proche, d'autant plus qu'il y a de gros stocks dans les pays importateurs. La croissance de la consommation ralentit, notamment dans les pays développés. En 1981, on prévoit que la production et la demande mondiales se stabiliseront, suivant la tendance à un net ralentissement du taux d'expansion. La part des pays en développement dans ce marché semble devoir encore augmenter.

#### Commerce des produits de la pêche

La valeur du commerce mondial de produits de la pêche s'est encore élevée en 1979, mais l'augmentation, de 19 pour cent, a été pour un tiers due à l'accroissement des quantités vendues et pour deux tiers à la hausse des prix (Tableau 1-24). Les quantités exportées ont augmenté pour tous les principaux groupes de produits, mais c'est pour les crustacés et mollusques et la farine de poisson que ces augmentations ont été les plus notables. Les exportations de poisson traité qui avaient baissé pendant de nombreuses années jusqu'au milieu des années soixante-dix, ont poursuivi la reprise amorcée à cette époque, atteignant leur point culminant depuis 1970. Ce renversement s'explique en partie par le remplacement progressif des produits traditionnels bon marché par des articles de luxe ou du moins plus coûteux dont la demande a une élasticité-revenu plus élevée.

On a également noté une brusque augmentation de plus de 10 pour cent du commerce des plantes aquatiques et produits dérivés, en particulier des algues séchées destinées tant à des fins industrielles qu'à la consommation humaine. La valeur de ce commerce, qui se situe maintenant aux environs de 175 millions de dollars, a augmenté de quelque 20 pour cent du fait d'un accroissement notable de la valeur unitaire des produits vendus.

Les pays en développement sont la source d'une bonne partie de l'augmentation des exportations. Pratiquement tous les pays d'Amérique latine ont accru leurs ventes de produits de la pêche à destination des pays d'outremer mais on peut mentionner en particulier le Chili, le Pérou et l'Argentine. En Asie, les exportations de l'Inde et de la Thaïlande ont augmenté mais les ventes de quelques autres exportateurs traditionnels, comme la Corée, ont baissé. Les échanges entre les pays développés représentent environ deux tiers du commerce de produits de la pêche; ces échanges ont accusé une nouvelle expansion en 1979, mais il est à noter que les exportations du Canada, qui est à l'heure actuelle le principal exportateur mondial de ces produits, n'ont guère changé.

Les prix du poisson ont augmenté de façon générale en 1979, mais ils se sont toutefois un peu affaiblis pendant le deuxième semestre de l'année et le premier semestre de 1980. Les captures mondiales n'ayant guère changé en 1980, l'évolution à court terme du commerce jusqu'à l'année 1981, dépendra probablement plus de la demande que de l'offre.



Tableau 1-24. Indices de la valeur et du volume des exportations de produits de la pêche, pour le monde et pour les pays en développement et développés

	1977	1978	1979	Variation de		Taux annuel de variation		
				1977 à 1978	1978 à 1979	1970-74	1974-79	1970-79
	...1969-71=100 ...			..... pourcentage.....				
<u>VALEUR</u>	324	380	453	17.3	19.2	20.6	18.5	18.0
Pays en développement	387	445	526	15.0	18.2	18.1	22.4	20.6
Pays développés	295	350	418	18.6	19.4	22.2	16.4	16.6
<u>VOLUME</u>	137	152	162	10.9	6.6	2.8	8.2	5.1
Pays en développement	172	185	197	7.6	6.5	3.0	11.7	7.5
Pays développés	146	166	176	13.7	6.0	3.1	11.1	6.4
<u>VALEUR UNITAIRE</u>	244	257	283	5.3	10.1	18.9	9.5	12.4
Pays en développement	238	246	271	3.4	10.2	19.6	8.6	11.9
Pays développés	216	232	255	7.4	9.9	19.2	6.6	10.4

#### Commerce des principaux produits forestiers

Le commerce mondial des produits forestiers s'est développé de façon appréciable en 1979 (Tableau 1-25). Les pays en développement interviennent dans ce commerce en exportant principalement du bois rond (40 pour cent des exportations mondiales) des sciages (13 pour cent) et des panneaux dérivés du bois (30 pour cent). Ces proportions, de même que le volume total du commerce, sont substantiellement plus élevées qu'au début de la décennie.

En 1979, le volume des exportations de bois rond des pays en développement a été légèrement inférieur au total enregistré en 1978, et il en était de même pour les panneaux dérivés du bois. Leurs exportations de sciages, en revanche, ont augmenté de quelque 18 pour cent.

A la suite de nouvelles restrictions des exportations de bois rond non transformé, les exportations de grumes des pays de l'Asie du Sud-Est ont baissé de quelque 10 pour cent en 1979, et les prix ont atteint le triple du niveau de l'année précédente. Dans certains cas, ces prix sont retombés, tout en restant au-dessus du double des cours de 1978. L'incertitude de ce marché s'est traduite principalement par une réduction des ventes des pays en développement d'Asie orientale dont l'industrie du bois dépend de grumes importées. Leurs exportations de contreplaqué, principalement à destination des Etats-Unis, sont tombées de quelque 20 pour cent à cause de la forte augmentation du coût des matières premières, et du déclin de la demande.

En Europe et en Amérique du Nord, les échanges, principalement de sciages de conifères, sont restés globalement stables, une légère réduction du commerce nord-américain ayant été compensée par une augmentation en Europe.

Le commerce de la pâte et du papier est resté au niveau de 1978, mais on note une augmentation des exportations de pâte du Brésil, de la Chine et du Portugal.

La très forte contraction du marché des sciages et des panneaux aux Etats-Unis pendant le premier semestre de 1980 a amené les Etats-Unis et le Canada à chercher tous deux de nouveaux débouchés outremer. La perte du marché américain, conjuguée avec le durcissement de la concurrence, a eu un très fort impact sur les exportations de sciages et de panneaux dérivés du bois des pays en développement.

Tableau 1-25. Volume des exportations des principaux produits forestiers, dans le monde et dans les pays en développement et développés

	1977	1978	1979	Variation de		Taux annuel de variation			
				1977 à 1978	1978 à 1979	1970-74	1974-79	1970-79	
BOIS D'OEUVRE ET D'INDUSTRIE NON TRANSFORME	millions de mètres cubes .....								
	114.6	114.1	118.2	-0.4	3.6	pourcentage .....			
Pays en développement	46.6	48.1	47.6	3.4	-1.1	6.8	2.7	2.8	
Pays développés	68.0	65.9	70.6	-3.1	7.1	5.3	3.4	2.1	
Pays développés	68.0	65.9	70.6	-3.1	7.1	5.3	2.2	3.3	
PRODUITS TRANSFORMES	millions de mètres cubes .....								
Sciages et traverses	73.8	78.4	82.7	6.3	5.4	3.5	8.1	3.3	
Pays en développement	9.3	9.3	11.0	-0.4	18.4	8.4	8.8	6.3	
Pays développés	64.5	69.1	71.7	7.3	3.7	2.9	8.0	2.9	
Panneaux dérivés du bois	14.6	15.9	16.3	9.0	2.4	9.7	5.8	5.2	
Pays en développement	4.8	5.4	5.1	11.2	-5.2	10.6	7.8	6.0	
Pays développés	9.8	10.5	11.2	7.9	6.3	9.3	4.9	4.9	
	.. millions de tonnes ..								
Pâte	17.1	19.0	19.7	11.2	3.7	4.7	2.4	1.6	
Pays en développement	0.6	0.9	1.2	48.1	36.5	15.1	16.9	12.1	
Pays développés	16.5	18.1	18.4	9.9	2.1	4.5	1.7	1.3	
Papiers et cartons	28.3	30.1	33.0	6.4	9.6	6.8	3.9	3.1	
Pays en développement	0.6	0.6	0.7	11.3	8.8	15.0	8.0	8.8	
Pays développés	27.7	29.5	32.3	6.3	9.6	6.7	3.8	3.0	

Le marché de la pâte et du papier a été nettement moins touché par la récession et, si l'augmentation des prix a ralenti en 1980, l'offre, en particulier dans les pays importateurs en développement, reste tendue.

#### Débats récents et mesures intergouvernementales concernant le commerce

Le commerce des produits de base continue à faire l'objet de débats et de négociations au sein de plusieurs instances internationales <sup>33/</sup>. L'année 1980 a été marquée par le succès des négociations concernant le Fonds commun de la CNUCED, qui ont abouti à l'adoption en juin 1980 de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base. Le Fonds commun se composera de deux comptes distincts, le premier aidera à financer les stocks nationaux coordonnés au niveau international dans le cadre d'accords internationaux sur les produits de base et le deuxième financera d'autres mesures, par l'intermédiaire d'organismes approuvés s'occupant des produits, notamment en ce qui concerne la recherche et le développement, l'amélioration de la productivité et le développement du marché des divers produits. Le Fonds commun est décrit plus en détail dans la section qui suit et qui met en relief certaines questions de politique.

<sup>33/</sup> Ces questions sont traitées de façon plus approfondie dans Rapports et perspectives sur les produits 1980-81, FAO 1981.

Un certain nombre de réunions ont également eu lieu en 1980 dans le cadre du Programme intégré de la CNUCED pour les produits de base. Elles ont abouti à certains progrès encourageants dans le sens d'un accord sur les mesures qui seront par la suite financées par le second compte du Fonds commun, mais on n'a guère avancé dans le domaine de la stabilisation du marché.

Parmi les réunions et négociations sur les divers produits, on peut citer une conférence de négociation en vue d'un accord international sur le jute en janvier 1981; l'organisation d'un groupe d'experts des huiles végétales et graines oléagineuses en vue de la préparation d'un programme de recherche et de développement pour l'arachide et la noix de coco; et un certain nombre de réunions préparatoires sur les fibres dures, le coton et les filés de coton, la viande, le thé et les bananes.

On peut citer plusieurs autres faits nouveaux intéressant les accords internationaux sur les produits: le Conseil international du café a réactivé en octobre 1980 les dispositions économiques de l'Accord international sur le café de 1979; à la suite de la très forte hausse des prix du sucre au début de 1980, les restrictions des exportations prévues par l'Accord international sur le sucre de 1978 ont été suspendues pendant l'année 1980. Un troisième Accord international sur le cacao a été conclu en novembre 1980 une fois résolues un certain nombre de difficultés, notamment en ce qui concerne la fourchette de prix appropriée. Il faut aussi signaler l'entrée en vigueur provisoire en octobre 1980 de l'Accord international sur la stabilisation des prix du caoutchouc naturel, et l'examen par le Conseil international du blé d'une nouvelle Convention relative au commerce du blé, plus simple et plus souple que celle qui avait été envisagée en 1979.

En ce qui concerne les mesures prises sous les auspices de la FAO, les divers groupes intergouvernementaux sur les produits ont tenu de nombreuses réunions en 1980 afin d'étudier des arrangements relatifs aux prix et aux marchés, des lignes d'orientation pour l'action et la coopération aux niveaux national et international et d'éventuels accords sur les produits.

D'autres questions importantes concernant le commerce ont été examinées au cours de débats et de négociations entre les parties contractantes du GATT. Il a été décidé de faire entrer dans le cadre du GATT les accords résultant des négociations commerciales multilatérales de Tokyo. Les négociations sur les principes régissant les mesures de sauvegarde contre les importations qui risquent d'entraîner une désorganisation se poursuivront. Deux sous-comités ont été créés pour étudier certaines mesures que des pays développés adoptent actuellement pour se protéger contre les importations provenant de pays en développement, notamment les moins avancés. Il a été convenu à la CNUCED de proroger le Système généralisé de préférences qui devait expirer en 1981, et de procéder à une étude complète sur le fonctionnement du Système en 1990.

## QUELQUES QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

Les pages qui suivent portent sur quelques grands problèmes de développement agricole qui appellent une action internationale. La sécurité alimentaire mondiale au sens le plus large mérite une attention particulière car le monde est en état d'alerte dans ce domaine.

En ce qui concerne le problème général de l'utilisation plus équilibrée et plus juste des ressources de la planète et du développement mondial, l'adoption de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie pour le développement (DD3) par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1980, marque un progrès important. Cette nouvelle stratégie met en relief le rôle de l'agriculture.

La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue pour septembre 1981, et l'adoption du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 méritent d'être examinées de très près car elles auront des répercussions sur la vie de quelques-uns des peuples les plus pauvres et les moins favorisés du monde pendant la prochaine décennie et au-delà.

Le commerce agricole présente un certain nombre de problèmes insolubles. Le Fonds commun, qui fait partie du Programme intégré pour les produits de base (ces produits ne sont pas tous agricoles) a été établi pour tenter de résoudre les problèmes que posent l'instabilité et l'insuffisance des recettes que les pays en développement tirent des exportations de produits primaires. Après des délais de ratification regrettamment longs, l'accord sur le Fonds commun a été conclu en 1980 et le Fonds devrait être opérationnel dès le début de 1982; il permettra de constituer une série de stocks régulateurs financièrement interdépendants, et d'entreprendre des travaux de développement pour ces produits.

Enfin, il faut examiner la question de l'énergie dans le secteur agricole d'un double point de vue: l'énergie qu'il consomme et l'énergie renouvelable qu'il peut fournir. Ces deux aspects de la question sont liés aux politiques nationale et internationale concernant les grands problèmes agricoles qui ne peuvent être laissés sans réponse.

### Sécurité alimentaire mondiale

La famine et les nombreuses pénuries alimentaires exigent que la communauté internationale fasse beaucoup plus pour soulager tant de souffrances humaines. Les mauvaises récoltes, auxquelles s'ajoutent les conséquences des troubles politiques et des catastrophes naturelles, ont sérieusement aggravé la situation de l'offre alimentaire en 1980 dans les pays en développement les plus pauvres. Bien que plusieurs donateurs aient réagi avec une grande générosité, la réponse de l'ensemble des pays, au niveau international, est jusqu'à présent insuffisante.

Cela prouve encore une fois que les arrangements actuels relatifs à la sécurité alimentaire, tant au niveau national qu'au niveau mondial, ne permettent pas d'éviter les pénuries alimentaires aiguës même lorsque les approvisionnements mondiaux sont suffisants pour répondre aux besoins supplémentaires. Notamment:

a) Il faudrait accroître la production alimentaire à un rythme plus rapide dans les pays en développement, en particulier les pays les plus pauvres qui sont déficitaires en denrées alimentaires et dépendent essentiellement de l'agriculture pour leur développement. Ces pays auraient besoin d'intensifier leurs efforts pour atteindre l'autodépendance, et aussi d'être mieux soutenus par la communauté internationale.

b) Afin de permettre aux pays en développement de satisfaire leurs besoins d'importations de vivres en cas de mauvaise récolte généralisée, il est nécessaire d'accroître l'aide alimentaire, d'assurer des engagements minimums en faveur de la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) et d'offrir des facilités de financement pour les importations alimentaires exceptionnelles.

c) Etant donné que l'on n'a pas encore mis en place d'arrangement international sur les céréales prévoyant des réserves céréalières, les pays en développement devraient adopter des arrangements d'assistance mutuelle comportant notamment des réserves régionales.

d) Il faudrait renforcer les mesures nationales et internationales visant à être mieux préparés à faire face aux pénuries alimentaires de grande ampleur, de façon à ce que la communauté internationale puisse réagir efficacement en cas de grande crise.

A sa soixante-dix-huitième session, le Conseil de la FAO a exprimé son inquiétude devant la grave détérioration de la sécurité alimentaire mondiale, et a reconnu qu'il importe d'y remédier. Il s'est notamment félicité de la décision du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire qui, à sa onzième session, examinera la proposition du Directeur général visant à transformer la RAIU en une convention ayant force obligatoire. Il s'est également félicité de ce que le Fonds monétaire international (FMI) se soit intéressé à la possibilité d'accroître son soutien à la balance des paiements des pays à faible revenu et à déficit alimentaire afin de leur permettre de faire face à l'augmentation du coût de leurs importations alimentaires. Le Conseil de la FAO a instamment prié les gouvernements de fournir des contributions volontaires supplémentaires et, lorsqu'il y a lieu, de coordonner leur assistance bilatérale, afin que les ressources mises à la disposition des pays par l'intermédiaire du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire soient suffisantes pour permettre de faire face aux besoins croissants d'assistance. Le Conseil a également prié le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CFS) d'étudier très soigneusement les possibilités d'accroître l'autosuffisance collective en établissant des programmes régionaux de sécurité alimentaire. Le Comité a également été prié d'inviter le Conseil international du blé à rendre compte des progrès réalisés dans la voie d'une nouvelle convention sur le commerce du blé, et d'étudier toute action ultérieure nécessaire pour sauvegarder la sécurité alimentaire mondiale, et notamment celle des pays en développement, comme prévu dans le Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale et conformément à la résolution 3/79 de la Conférence de la FAO.

Notant que la réunion du Groupe de travail ad hoc chargé d'étudier les moyens de parer aux pénuries alimentaires aigus et de grande ampleur créé par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale avait abouti à des résultats positifs, le Conseil a prié le Comité de présenter à sa sixième session des propositions spécifiques sur les moyens de mieux parer aux pénuries tant au niveau national qu'au niveau international, en tenant compte des conclusions du Groupe de travail ad hoc.

#### L'agriculture et la nouvelle Stratégie internationale du développement

L'assemblée générale des Nations Unies, à sa trente-cinquième session ordinaire, a adopté le texte de la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (DD3). Cette stratégie vise à accélérer l'expansion dans les pays en développement, dans le cadre des efforts de la communauté internationale, pour établir un nouvel ordre économique international. Elle fixe notamment un objectif de 7 pour cent pour le taux de croissance annuel moyen du PIB des pays en développement pris globalement pendant cette décennie. Dans ce cadre général, certains buts et objectifs sont proposés pour le secteur de l'alimentation et de l'agriculture.

Parmi ces objectifs, un des plus importants est d'éliminer la faim et la malnutrition aussi vite que possible et en tout cas avant la fin du siècle. Pour y parvenir, il faudrait que les pays en développement fassent pendant la DD3 des progrès importants sur le plan de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires et accroissent leur production agricole à un taux moyen annuel d'au moins 4 pour cent, comme pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (DD2). Un tel taux d'expansion favoriserait également l'élargissement des bases économiques sur lesquelles repose l'industrialisation des pays en développement, la diversification de leurs structures économiques et le redressement des déséquilibres actuels de la production agricole mondiale. Un autre objectif est de parvenir à augmenter de façon substantielle la part revenant aux pays en développement dans les exportations mondiales de produits alimentaires et agricoles. A ces fins, ces pays devraient continuer à renforcer leurs plans de développement alimentaire et agricole dans le contexte de leurs priorités et programmes nationaux de développement. Les pays en développement ont besoin de plus de ressources extérieures et de meilleures structures de développement agricole et de commerce pour soutenir leurs efforts de façon adéquate.

Les politiques qui permettraient d'atteindre les buts et les objectifs fixés pour l'agriculture sont établies de façon plus détaillée qu'elles ne l'étaient dans la stratégie de la DD2. Il s'agit, d'une part, de l'action à mener par les pays en développement, en particulier pour activer la production alimentaire et agricole afin d'améliorer l'autosuffisance nationale et collective et de parvenir à plus d'équité dans la distribution des fruits de la croissance; et, d'autre part, des mesures de soutien de la part des pays donateurs et des institutions internationales, notamment le transfert de ressources, la sécurité alimentaire, l'aide alimentaire et le commerce.

La stratégie insiste sur la nécessité pour les pays en développement d'appliquer des politiques efficaces afin de mobiliser les ressources intérieures, de diffuser des technologies nouvelles et améliorées, d'établir des prix propres à encourager la production, d'élargir le crédit, d'améliorer l'entreposage et le transport des marchandises et de réduire les pertes de produits alimentaires. Les programmes et politiques nationaux devraient viser en priorité à élargir et à rendre plus équitable l'accès aux terres, aux eaux et aux autres ressources nationales, à assurer l'aménagement rationnel des forêts, des pâturages, des eaux et des autres ressources, ainsi que la conservation des sols et l'amélioration de la capacité de production des terres.

Tous les pays devraient chercher en priorité à appliquer les conclusions et les recommandations de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR). Sur le plan des politiques nationales, la mise en oeuvre de réformes agraires conformément aux plans et priorités nationaux des pays en développement, l'adaptation de leurs institutions, le développement des services sociaux et économiques, l'établissement de services publics adéquats et la création d'emplois non agricoles dans les zones rurales, en particulier dans des industries agro-alliées, sont parmi les mesures importantes pour promouvoir le développement agricole et rural.

Les pays donateurs et les institutions financières internationales devraient faire tout le possible pour fournir davantage de ressources financières afin d'aider les pays en développement à accroître considérablement les investissements dans l'agriculture, et devraient notamment subventionner les dépenses locales et renouvelables. Le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) devrait être constamment réapprovisionné à un niveau suffisant. La communauté internationale est également invitée à engager davantage de ressources afin d'intensifier les recherches, notamment en ce qui concerne les techniques qui n'exigent pas beaucoup d'inputs coûteux, mais dépendent plutôt d'éléments renouvelables, afin de diffuser d'une façon plus efficace et plus large les résultats de la recherche sur les technologies agricoles améliorées, et de soutenir les mesures visant à fournir des inputs agricoles ainsi que les efforts de prévention des pertes alimentaires, et de lutte contre le criquet pèlerin et la trypanosomiase africaine.

Il faudrait dès le début de la décennie agir d'urgence afin d'assurer une vraie sécurité alimentaire mondiale. La communauté internationale se préoccupant de plus en plus de la question, il a été convenu qu'il faudrait maintenir les stocks céréaliers mondiaux à un niveau adéquat par rapport à la consommation croissante, et s'efforcer de conclure un arrangement international sur les céréales, comprenant un système coordonné de réserves nationales de produits alimentaires. En attendant, le Plan d'action de la FAO pour la sécurité alimentaire mondiale offre une solution temporaire à laquelle les pays devraient avoir recours sur une base volontaire; des ressources supplémentaires devraient être engagées en faveur du PASA. Les objectifs d'au moins 10 millions de tonnes d'aide alimentaire pour la nouvelle convention relative à l'aide alimentaire et d'au moins 500 000 tonnes pour la Réserve alimentaire internationale d'urgence ont été confirmés. Il est important de les réexaminer périodiquement en fonction des besoins.

Les ressources du Programme alimentaire mondial (PAM) devraient être augmentées et maintenues à un niveau correspondant à ses objectifs biennaux. La proposition visant à transformer la RAIU en une convention ayant force obligatoire est également bien accueillie, de même que celle qui tendrait à assurer, dans le contexte du mécanisme de financement du FMI, un soutien accru aux balances des paiements des pays à faible revenu et à déficit alimentaire afin de leur permettre de faire face à l'augmentation de leurs factures d'importations alimentaires.

## Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

En 1979, l'Assemblée générale des Nations Unies avait entériné la décision adoptée par la CNUCED V de lancer un nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années quatre-vingt, et avait décidé de convoquer une Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 1981. Le Programme d'action réaffirme la nécessité d'augmenter immédiatement et dans une mesure considérable les transferts de ressources destinées à satisfaire les besoins vitaux des pays les moins avancés et d'aider ceux-ci à promouvoir un développement socio-économique rapide et autonome.

L'Assemblée générale a maintenant décidé que la Conférence des Nations Unies convoquée afin de "finaliser, adopter et soutenir" le nouveau programme d'action se réunira du 1er au 14 septembre 1981 à Paris. La Conférence sera précédée de réunions donateurs-bénéficiaires où seront examinés les programmes préparés par divers pays parmi les moins avancés, dans lesquels figurent des estimations de l'aide bilatérale et multilatérale nécessaire, afin de donner à la Conférence des bases pour l'examen du Programme d'action.

La FAO a coopéré activement avec la CNUCED à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et a aidé les pays qui le lui ont demandé à préparer leurs programmes nationaux pour les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. L'Organisation a également préparé un document sur les problèmes et les perspectives de l'alimentation et de l'agriculture dans les pays les moins avancés au cours des années quatre-vingt, qui sera soumis à la Conférence pour examen. Les paragraphes qui suivent sont tirés de ce document.

Si les pays les moins avancés, à savoir les 30 pays en développement les plus pauvres, - dont 20 sont situés en Afrique - sont très différents à bien des égards, ils ont toutefois un point commun - leur économie essentiellement agricole. Leurs secteurs alimentaires et agricoles ont fourni en 1975 plus de la moitié de leur PIB global - contre 21 pour cent pour l'ensemble des pays en développement à économie de marché - ont employé 83 pour cent de leur population et fourni 66 pour cent de leurs recettes totales d'exportation - contre 65 pour cent et 21 pour cent respectivement pour l'ensemble des pays en développement à économie de marché. Ainsi, le rythme et la structure de leur développement économique et social semblent être déterminés dans une large mesure par la croissance de la production et de la productivité de l'agriculture.

Malheureusement, le secteur de l'alimentation et de l'agriculture des pays les moins avancés s'est récemment caractérisé par un taux de croissance négatif de la production par une insécurité alimentaire chronique, par la stagnation ou la détérioration de la situation nutritionnelle, par le marasme ou le déclin des exportations agricoles, par la détérioration des termes de l'échange des produits agricoles et par la croissance rapide des importations de produits alimentaires et agricoles, notamment de céréales. Si l'on a pu noter depuis 1973-75 une certaine augmentation du volume de l'aide alimentaire et des engagements publics d'assistance extérieure en faveur de l'agriculture des pays les moins avancés, ces derniers ont de plus en plus de difficultés à financer leurs importations de biens d'équipement avec leurs recettes d'exportation de produits agricoles, de telle sorte qu'ils dépendent de plus en plus de l'aide extérieure pour soutenir leur développement.

Le développement de l'alimentation et de l'agriculture dans les pays les moins avancés est entravé par un certain nombre de contraintes, qui ne diffèrent de celles auxquelles se heurtent les autres pays en développement que par leur degré et leur échelle. Dans certains pays, ces contraintes dérivent de la nature et de la force des pressions exercées sur leurs ressources naturelles aux fins de la production agricole; dans d'autres, de leur situation géographique et de leurs dimensions; mais dans la plupart des pays les moins avancés, c'est l'insuffisance des institutions et le manque de personnel qualifié et de ressources à investir qui constituent les principaux obstacles. Une des contraintes importantes que l'on rencontre fréquemment dans ces pays est la très grande inégalité de la répartition des revenus, qui aggrave la pauvreté et fait obstacle au développement. La réforme agraire pourrait atténuer les conséquences de l'inégalité des revenus en améliorant l'accès à la terre et à l'eau ainsi qu'aux facteurs de production modernes, mais de tels programmes

peuvent se heurter à de gros obstacles politiques, juridiques et financiers, et à l'insuffisance des compétences administratives, comme on l'a vu lors de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) en 1979.

Selon l'évaluation de l'accroissement de la demande, du potentiel de terre et d'eau à mettre en valeur, et des possibilités d'accroître la production alimentaire et agricole dans les pays les moins avancés, faite par la FAO dans l'étude Agriculture: Horizon 2000, la demande de produits alimentaires et agricoles pendant la période 1975-1990 augmentera probablement au taux annuel moyen de 3,5 pour cent. Pour que le taux d'autosuffisance alimentaire de ces pays ne tombe pas en dessous du niveau de 1975 (92 pour cent) et pour que leurs importations alimentaires, notamment de céréales, se stabilisent au niveau de la même année (4 millions de tonnes), il faudra que le rythme d'accroissement de leur production alimentaire et agricole passe du taux tendanciel de 1,6 pour cent par an à 4,2 pour cent pendant la période 1980-1990. Une telle augmentation améliorerait la ration énergétique disponible par habitant dans les pays les moins avancés, qui passerait ainsi de 86 pour cent des besoins en 1975 à 96 pour cent, et réduirait la proportion des sous-alimentés de 32 pour cent en 1975 à 20 pour cent en 1990. Toutefois, le nombre absolu de personnes sous-alimentées ne diminuerait que faiblement - de 76 millions en 1975 à environ 72 millions en 1990 - et le taux de satisfaction des besoins énergétiques ne s'améliorerait que d'environ 12 pour cent.

Devant une telle expansion de la demande de produits alimentaires dans les pays les moins avancés et afin de stabiliser les importations de produits alimentaires, en particulier de céréales, aux niveaux du milieu des années soixante-dix, il faudra que ces pays définissent et appliquent des politiques appropriées pour promouvoir le développement agricole et rural et accordent à l'agriculture une forte priorité dans l'allocation des ressources. L'accroissement de production nécessaire est possible. Par exemple, l'étude Agriculture: Horizon 2000 indique que, pour que la production céréalière des pays les moins avancés atteigne l'objectif, il faudrait qu'entre 1975 et 1990 la surface exploitée en culture pluviale augmente de 3 millions d'hectares, soit moins de 10 pour cent, en grande partie dans les pays les moins avancés d'Afrique riches en terres. L'extension des cultures céréalières irriguées devrait être plus ambitieuse - 77 pour cent - principalement dans les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique, et l'intensité de culture devrait passer de 75 pour cent à 117 pour cent, ce qui augmenterait encore la zone de culture irriguée de 56 pour cent.

Actuellement, les rendements céréaliers moyens des pays les moins avancés sont parmi les plus faibles du monde. Il serait possible d'obtenir de fortes augmentations si l'irrigation se développait et si l'on utilisait davantage d'inputs, notamment d'engrais. Ainsi, on prévoit que dans les 12 pays les moins avancés pauvres en terres, les rendements céréaliers moyens augmenteront de 39 pour cent entre 1975 et 1990, ce qui représente un taux annuel de croissance de 2 à 2,5 pour cent. En ce qui concerne les pays les moins avancés qui ont des réserves de terres, on prévoit que l'augmentation des rendements céréaliers moyens sera plus modeste - 16 pour cent - soit à peu près 1 pour cent par an.

Une telle expansion de la production agricole exigerait non seulement un très net changement d'orientation des politiques nationales des pays les moins avancés, mais aussi un accroissement du soutien de la communauté internationale.

Selon une estimation prudente, les besoins annuels d'assistance extérieure en faveur de l'agriculture, au sens étroit, dans les seuls pays les moins avancés, dépasseraient 4 milliards de dollars E.-U., aux prix de 1975, d'ici à 1990, alors qu'en 1979, les besoins d'aide officielle à l'agriculture au sens étroit pour les pays les moins avancés s'élevaient selon des estimations provisoires à 816 millions de dollars E.-U. aux prix de 1975; l'aide extérieure devra donc progresser chaque année, en termes réels, de près de 16 pour cent, contre 12,5 pour cent ces dernières années. En fait, il faudrait dans l'immédiat un taux d'accroissement encore plus rapide, pour compenser l'écart actuel entre les apports effectifs d'assistance extérieure et les besoins d'investissement. En outre, les conditions et les modalités actuelles de fourniture de l'aide extérieure à ces pays devront être nettement améliorées. Il faudra que les institutions de financement extérieur



adoptent une approche plus souple pour s'attaquer aux difficultés qu'ont les pays les moins avancés à utiliser efficacement les fonds destinés à l'agriculture. Ainsi, il faudrait que le soutien des investissements soit envisagé dans une optique sectorielle au lieu de se limiter au financement de projets particuliers; il faudrait en outre subventionner les coûts locaux d'investissement, ainsi que les frais de fonctionnement entraînés par ces investissements tant pendant l'exécution du projet que par la suite, et accroître les contributions sous forme de dons à la préparation des projets.

Les pays développés devront également veiller à conserver des débouchés pour les exportations des pays les moins avancés ou même à les développer. D'autres pays en développement pourront également fournir une aide sous forme de coopération économique et technique.

#### Commerce et Fonds commun

La conclusion des négociations relatives au Fonds commun de la CNUCED en juin 1980, dans une année où les autres efforts intergouvernementaux n'ont guère réussi à améliorer les conditions du commerce international des produits, marque un succès. Comme il est dit dans un autre chapitre du présent rapport, le Fonds commun, dont les opérations devraient commencer en 1982, remplira deux grandes fonctions. Son premier compte, avec un capital de 400 millions de dollars provenant entièrement de contributions directes des Etats Membres, servira à soutenir le financement de stocks nationaux coordonnés au niveau international détenus en vertu d'accords internationaux sur les produits. Son second compte, avec un capital de 350 millions de dollars, dont 70 millions de dollars provenant de contributions directes, le solde étant constitué par des contributions volontaires, servira à financer d'autres mesures, notamment la recherche et le développement ainsi que l'amélioration de la productivité, de la transformation et de la commercialisation des produits, principalement afin de renforcer la position concurrentielle des pays en développement exportateurs. De cette façon, le Fonds commun utilisera pour les opérations relatives au premier compte les dispositifs internationaux existants ou qui seront créés à l'avenir pour gérer les accords internationaux sur les produits et se servira du second compte pour fournir des fonds soit à ces organismes soit à d'autres organismes approuvés.

Ainsi, pour le financement des stocks, le bon fonctionnement du Fonds dépendra de l'appui des accords internationaux existants sur les produits, qui comportent l'établissement de stocks régulateurs, ainsi que de la négociation de nouveaux accords. En fournissant des ressources supplémentaires pour financer les stocks régulateurs prévus dans ces accords, le Fonds pourra contribuer à stabiliser les cours internationaux des produits. Toutefois, son succès dépend de la mise en oeuvre d'accords efficaces sur les produits, prévoyant notamment des stocks régulateurs, et la possibilité d'y parvenir dépend essentiellement des résultats des négociations concernant des problèmes aussi complexes que la détermination de la fourchette des prix et des ajustements à apporter en cas de fluctuations importantes des prix dues aux variations de l'offre et de la demande, aux fluctuations des taux de change ou à d'autres facteurs. L'existence du Fonds ne rend pas moins importants les autres efforts en vue de rehausser et de stabiliser les recettes d'exportation des pays en développement, comme le plan STABEX prévu par le Traité de Lomé, le Système généralisé de préférences (SGP) et la réduction du protectionnisme.

Les opérations du deuxième compte du Fonds pourront commencer dès que l'accord entrera en vigueur.

Les projets à financer seront présentés conjointement par les producteurs et les consommateurs dans le cadre des organismes approuvés s'occupant des divers produits, qui seront également chargés du suivi. L'accord prévoit qu'à ces fins le Fonds passera des accords et établira des arrangements de travail avec d'autres organisations. Une large gamme de mesures techniques ou commerciales de développement des produits pourront bénéficier d'une assistance de ce compte et la préparation de projets à présenter en vue d'un financement sont déjà bien avancés.

La nécessité d'accélérer la signature et la ratification de l'accord a été soulignée en février 1981 lors d'une réunion de la Commission préparatoire dont la CNUCED a assuré le secrétariat et qui, en attendant l'entrée en vigueur de l'accord et la première réunion du Conseil d'administration du Fonds, prépare des propositions concernant son administration et sa gestion. Bien que l'accord ait été ouvert à la signature le 1er octobre 1980, à la mi-février 1981 seuls environ 70 gouvernements représentant moins de 60 pour cent des contributions directes requises (470 millions de dollars) l'avaient signé (alors que 90 signatures sont nécessaires) et aucun ne l'avait ratifié.

#### L'agriculture consommatrice et productrice d'énergie 34/

L'attitude du public et des gouvernements face à la gravité croissante du problème de l'énergie se traduit par la décision des Nations Unies de convoquer une conférence sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables en août 1981. Pour l'agriculture et le secteur rural en général, le problème énergétique est crucial. Bien que l'agriculture n'absorbe qu'un très petit pourcentage de l'énergie commerciale consommée dans le monde 35/, le coût croissant de l'énergie et la perspective de l'épuisement des ressources en combustibles fossiles auront de graves conséquences sur les approvisionnements alimentaires futurs et leurs prix ainsi que sur la balance des paiements des pays importateurs de denrées alimentaires. L'agriculture moderne, y compris la pêche et les forêts, dépend beaucoup à l'heure actuelle des combustibles fossiles pour ses facteurs de production, et ses besoins d'énergie continueront à croître régulièrement vu la nécessité impérieuse de développer la production alimentaire. Il est essentiel que les politiques énergétiques nationales donnent la priorité aux besoins de l'agriculture. Mais il est également essentiel que l'agriculture fasse une utilisation rationnelle et économique de l'énergie qu'elle consomme. L'agriculture a également un rôle important à jouer dans le remplacement des sources d'énergie non renouvelables en produisant et en consommant des formes d'énergie renouvelables dérivées principalement du bois et des résidus des cultures et de l'élevage.

L'énergie commerciale actuellement consommée par l'agriculture dans les pays en développement représente environ 18 pour cent de la consommation de l'agriculture du monde entier, mais il faudra que ce pourcentage augmente de façon substantielle et rapide pour répondre à la demande future d'aliments et d'autres produits agricoles. Le "scénario normatif" 36/ de l'étude FAO Agriculture: Horizon 2000 propose une croissance annuelle de 3,7 pour cent de la production agricole des pays en développement à économie de marché entre 1980 et l'an 2000. Il faudrait pour cela que la consommation d'énergie commerciale augmente de 8 pour cent par an, faisant ainsi plus que quadrupler en vingt ans. La fabrication d'engrais et l'utilisation des machines agricoles représentent de loin la plus grande part de l'énergie consommée. Les machines agricoles consomment un peu plus de la moitié de l'énergie totale consommée par l'agriculture mondiale; viennent ensuite les engrais, qui toutefois représentent plus des deux tiers de la consommation totale dans les pays en développement.

Il existe une vaste gamme de pratiques agricoles qui peuvent contribuer à rendre plus efficace l'utilisation de l'énergie. Ainsi, on peut améliorer la préparation du sol et le labourage, l'aménagement des eaux, les méthodes d'application des engrais, l'utilisation et l'entretien des machines et de l'équipement agricole, et enfin les méthodes de lutte contre les mauvaises herbes et les ravageurs. Il serait utile, pour remplacer les sources d'énergie non renouvelables par des sources d'énergie renouvelables, de poursuivre les

34/ Ce sujet est traité plus à fond dans les études de la FAO Situation de l'alimentation et de l'agriculture 1976 et Energie, agriculture et développement rural, COAG/81/9.

35/ La FAO a estimé qu'en 1972/73 la production agricole a absorbé environ 3,5 pour cent de l'énergie commerciale totale consommée dans le monde. Cette estimation ne comprend pas l'énergie consommée par le reste du système de production alimentaire, c'est-à-dire la transformation, le transport, la commercialisation et la préparation des aliments.

36/ Le "scénario normatif" décrit une évolution considérée comme plus souhaitable que la poursuite des tendances passées, et indique, en fonction de certains objectifs, ce qui pourrait et devrait être fait.

recherches sur la possibilité de développer la capacité des céréales et des plantes-racines de fixer l'azote atmosphérique. Les engrais chimiques peuvent être en partie remplacés par des assolements adéquats, des cultures intercalaires ou des prairies temporaires ou encore par le recyclage des résidus des cultures et de l'élevage. Il faudrait également chercher à faire des économies d'énergie dans la manutention, le transport et l'entreposage des produits. Pour ce qui est des pêches, la mise au point de gréements efficaces pour les navires à voiles y contribuerait de façon importante. Parmi ces façons d'économiser l'énergie, certaines seront des entreprises de longue haleine et d'autres exigeront un gros effort de vulgarisation.

Parmi les sources d'énergie renouvelables disponibles en milieu rural, la plus importante est le bois de feu, qui représente actuellement plus de 5 pour cent de la consommation mondiale totale de bois de feu et d'énergie commerciale. Toutefois, dans les pays en développement, cette proportion est de 21 pour cent et en Afrique elle atteint 56 pour cent. Dans de nombreux pays où l'accroissement démographique et l'urbanisation sont rapides, la surexploitation a gravement amenuisé les ressources forestières, ce qui a entraîné de sérieux problèmes écologiques ainsi qu'une pénurie de bois de feu. La politique forestière devrait donc viser à favoriser une expansion soutenue de la production de bois de feu par un bon aménagement forestier ainsi que par des mesures telles que la plantation d'arbustes légumineux à croissance rapide sur les terres dégradées autour des villages. Avec l'amélioration des techniques, il sera possible d'accroître la transformation du bois et des résidus de bois en combustibles liquide et gazeux, si toutefois les rapports de prix sont avantageux, mais il restera important de veiller à ce que la production de ces combustibles n'ait pas pour effet de réduire encore l'approvisionnement en bois de feu.

Le fumier animal est souvent utilisé comme combustible dans certaines parties d'Asie et d'Afrique, ce qui prive l'agriculture d'un précieux apport d'engrais; or, il peut être transformé par digestion anaérobie en méthane, et ce procédé laisse des résidus utilisables comme engrais. On peut obtenir encore beaucoup plus d'énergie en exploitant mieux les résidus des cultures. Les sous-produits de la transformation des aliments (bagasse, balle de riz) sont des éléments de la biomasse qui offrent un grand potentiel de production d'énergie.

Depuis le début de la crise des combustibles fossiles, on s'intéresse de plus en plus aux cultures énergétiques, c'est-à-dire celles qui ont spécifiquement pour but de fournir de l'énergie commerciale sous forme de combustibles liquides (éthanol ou alcool éthylique) susceptibles d'être utilisés dans des moteurs à combustion interne ainsi que comme matière de base dans certaines industries. A l'heure actuelle, les cultures que l'on pense pouvoir utiliser à cette fin sont la canne à sucre, le sorgho sucré, le maïs et d'autres céréales ainsi que le manioc et d'autres plantes-racines, mais il existe d'autres sources potentielles, notamment les plantes ligneuses et les plantes riches en hydrocarbures comme celles du genre Euphorbia et de nombreux types de graines oléagineuses. Aux Etats-Unis, on s'intéresse maintenant surtout au maïs, mais au Brésil la canne à sucre semble être la source d'énergie la moins chère. Ces deux pays ont adopté d'importants programmes de promotion des plantations d'énergie intéressant essentiellement ces deux cultures, mais un certain nombre d'autres pays envisagent aussi très sérieusement d'en adopter (notamment la Nouvelle-Zélande, les Philippines, l'Afrique du Sud et la Thaïlande). En France, on distille depuis longtemps une partie de la récolte de betteraves à sucre et la Suède envisage de produire de l'alcool à partir de seigle et de pommes de terre.

Il est difficile à l'heure actuelle d'évaluer le potentiel des cultures énergétiques et les effets qui pourraient en résulter sur la production alimentaire et les prix des aliments, et de déterminer les meilleures politiques à appliquer. Les procédés de conversion évoluent rapidement avec les nouvelles techniques, de telle sorte que leur rentabilité économique relative change. Il y a aussi le risque que les cultures énergétiques de grande échelle, en occupant de vastes surfaces, ne portent sérieusement préjudice à la production de denrées destinées à la consommation humaine et l'alimentation animale, ce qui aurait d'importantes répercussions sur l'offre et les prix mondiaux des aliments.

Au niveau des politiques, on perçoit déjà clairement certaines implications de la crise des combustibles fossiles et de la nécessité de les remplacer par des sources d'énergie renouvelables. En premier lieu, les politiques nationales en matière d'énergie

doivent donner la priorité à l'agriculture et au secteur de l'alimentation en général pour les approvisionnements en énergie commerciale indispensables au maintien et au développement de la production, de la transformation et de la distribution des aliments. La production d'engrais et de pesticides doit bénéficier de la même priorité. Il est également essentiel que les politiques de prix et de subvention tiennent compte de la hausse des prix des facteurs de production et des éventuelles pressions qui pourraient s'exercer sur les prix des aliments. Une autre tâche importante, et qui incombe essentiellement aux services de recherche et de vulgarisation, est de promouvoir des systèmes de culture permettant d'économiser les combustibles fossiles. La production d'alcool à partir de bois et de résidus agricoles, activité qui ne ferait pas concurrence aux cultures vivrières, mérite d'être étudiée de près et il faudrait donc accorder une priorité élevée à la mise au point de technologies de conversion adéquates. Il conviendrait également d'encourager une meilleure exploitation de l'énergie éolienne, hydrique et solaire. Les politiques de promotion des cultures énergétiques devront toutefois être prudentes et souples parce que les procédés peuvent évoluer rapidement et aussi parce que ces cultures peuvent avoir des effets graves sur les approvisionnements et les prix des aliments dans les pays où les terres sont déjà pleinement exploitées.

Toutes ces politiques nationales devront être soutenues et complétées par des politiques internationales appropriées dans des domaines comme la surveillance des ressources mondiales en sol et éventuellement par des mesures visant à encourager la production de fibre naturelle et de caoutchouc pour remplacer les produits synthétiques de la pétrochimie. Le problème le plus important au niveau international reste toutefois de sauvegarder la sécurité alimentaire mondiale au cas où des programmes de cultures énergétiques de grande échelle menaceraient d'accaparer une trop grande proportion des terres et autres facteurs de production agricoles rares.

D'autres mesures souhaitables au niveau international comprendraient le renforcement de la recherche et du développement dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, la mise au point de dispositifs de financement permettant de répondre aux problèmes spécifiques des pays ayant des pénuries aiguës d'énergie ainsi que des pays très endettés, la promotion des programmes de formation dans les domaines de l'organisation, de la gestion, de la recherche et de l'utilisation des ressources en énergie renouvelable dans le secteur rural et des programmes de soutien de la formation de vulgarisateurs ruraux spécialisés dans les problèmes de l'énergie.



## 2. LES PECHES MARITIMES A L'ERE DES NOUVELLES JURIDICTIONS NATIONALES

### R E S U M E

Le principe de la liberté des mers a dominé l'exploitation des océans et de leurs ressources pendant plus de deux siècles. Au cours de la décennie soixante-dix, cependant, l'un des éléments fondamentaux de ce principe - la liberté de la pêche - a été pratiquement aboli car les Etats côtiers ont étendu leur juridiction nationale jusqu'aux 200 milles nautiques. Cette nouveauté spectaculaire fournit la condition nécessaire (mais non suffisante) à la prévention du gaspillage massif qui a présidé dans le passé à l'exploitation des pêches maritimes et apporte la possibilité d'accroître les bénéfices nets que l'on tire de ces ressources. Elle met aussi les Etats côtiers en demeure de s'adapter à la redistribution des richesses de la mer et de se donner les moyens d'exercer leur toute nouvelle autorité.

A l'époque de la liberté des mers, les ressources appartenaient à tout le monde - ou à personne - de sorte qu'on ne voyait pas l'intérêt d'en rationaliser l'exploitation. Aucun pêcheur ne pouvait s'offrir le luxe de limiter ses propres captures pour sauvegarder des profits futurs, car tout ce qu'il abandonnait à la mer pour le lendemain serait pris le jour même par d'autres. De cette façon, la surexploitation des stocks est devenue une constante générale. La morue de l'Atlantique, le hareng de la Mer du Nord, le flétan du Pacifique Nord, les baleines, le merlu au large de l'Afrique occidentale, la sardinelle au large du Ghana et de la Côte d'Ivoire et nombre d'autres stocks intéressants existant de par le monde ont été surexploités et leurs rendements annuels ont décliné.

Pour le monde dans son ensemble, le tonnage total des captures de poissons marins n'a pas sensiblement augmenté depuis 1970. Toutefois, d'après un indice de la production qui conjugue toutes les espèces de poisson en fonction de leur importance économique relative, on constate un accroissement de 2,9 pour cent par an pour ces dix dernières années. Cet indice donne une idée plus réaliste des pêches maritimes que le tonnage total généralement utilisé comme mesure. Néanmoins, même ainsi, le taux de croissance est beaucoup plus faible que celui qui prévalait avant 1970 et montre que le nombre des stocks exploités jusqu'à la limite des rendements équilibrés maximums, ou au-delà, augmente sans cesse. Des pénuries d'approvisionnement pèsent sérieusement sur les prix et créent des difficultés aux consommateurs à faible revenu des pays en développement.

Le gaspillage de ressources économiques résultant du principe de la liberté des mers a été moins évident mais plus nuisible que la surpêche proprement dite. Quand la pêche est libre et accessible à tous, elle attire d'énormes quantités de capitaux et de travailleurs, un trop grand nombre de navires pourchassant un trop petit nombre de poissons. A mesure que les prix montaient, il est devenu profitable d'intensifier l'effort de pêche et les coûts de la pêche, pour un même volume de capture, si ce n'est moins.

La prévention du gaspillage tant physique qu'économique suppose l'exercice d'un degré poussé d'autorité et l'assurance que les bénéfices iront dorénavant à ceux qui gèrent les ressources. L'extension des juridictions nationales est un premier pas dans cette direction et offre la perspective de tirer des ressources des océans des profits considérablement accrus. Près de 99 pour cent des captures actuelles de poissons de mer relèveront désormais de juridictions nationales. Il est désormais possible, et c'est là la grande nouveauté, d'exploiter rationnellement les pêches maritimes.

Pour concrétiser cette possibilité, toutefois, il faudra procéder à des ajustements importants de la redistribution des bénéfices provenant des richesses de la mer et améliorer la capacité des Etats côtiers d'exercer leur autorité nouvellement acquise. L'extension des juridictions a fait passer le contrôle des ressources des pays dotés de grosses entreprises de pêche lointaine aux Etats côtiers. Les pays les plus frappés dans leurs intérêts seront l'Union soviétique et le Japon qui, pendant des décennies, ont envoyé leurs bateaux à tous les coins des océans et ont pêché librement des espèces de grande valeur. Plusieurs Etats européens auront aussi des difficultés d'ajustement, de même que certains pays en développement tels que Cuba, la République de Corée, le Ghana et la Thaïlande dont les navires ont abondamment pêché au large de côtes étrangères.

Presque tous les États côtiers gagnent quelque chose parce qu'ils sont mieux armés pour gérer leurs ressources, mais tous ne tirent pas une part égale de la redistribution des richesses résultant de l'extension des juridictions. Ceux qui possèdent des ressources très recherchées par les flottilles pêchant en eaux lointaines ont fait des gains importants et immédiats car ils peuvent désormais tirer des bénéfices de la pêche étrangère. Cela est spécialement vrai des pays de l'Afrique du Nord-Ouest, où les flottilles étrangères, dans le cadre du principe de la liberté des mers, récoltaient librement de grandes quantités d'encornets, de seiches, de sardines et de merlus. Des gains appréciables iront aussi aux États situés de part et d'autre de l'Atlantique Sud et à quelques États en développement de l'Asie de l'Est. Pour la plupart des autres États côtiers en développement, la part qu'ils tireront de la redistribution des richesses ne sera pas aussi considérable, mais le gain d'autorité reste important.

Pour exercer correctement cette autorité, les États côtiers, tant développés qu'en développement, devront améliorer considérablement leurs capacités de gestion. Ils voudront développer leurs moyens d'acquisition et d'analyse des renseignements concernant leurs stocks, les utilisateurs de leurs stocks et les marchés intérieurs et étrangers. Ils voudront savoir comment développer au mieux leur propre capacité de pêche de façon à optimiser les bénéfices et à renforcer les possibilités qui s'offrent à leur pêche traditionnelle. Ils auront besoin d'améliorer les réglementations et contrôles qu'ils imposent à leurs propres pêcheurs, ainsi qu'aux pêcheurs étrangers à qui ils souhaitent accorder des privilèges à l'intérieur de leurs zones. Enfin, ils leur faudra investir, en quantité et forme appropriées, dans les activités de surveillance et d'application.

L'une des difficultés les plus coriaces auxquelles se heurteront les États côtiers concernera la répartition et la gestion des stocks partagés. Ces stocks englobent non seulement les thonidés grands migrants, mais aussi beaucoup d'autres stocks qui migrent le long des côtes. Dans de tels cas, l'autorité sur les ressources est encore diffuse et ne peut être exercée de façon satisfaisante sans une coopération poussée entre les États partageant cette ressource.

Les défis sont considérables, mais les profits potentiels le sont plus encore. Les travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ont permis d'établir un nouveau régime concernant l'utilisation des pêches maritimes. Le nouveau régime se rattache au Nouvel ordre économique international en ce qu'il tente d'instaurer un contrôle plus équitable sur les ressources des océans. Résultat non moins important, elle a alerté les nations quant à l'importance de leurs ressources halieutiques et à la nécessité d'en améliorer la gestion. Les années quatre-vingt ouvrent une ère nouvelle dans la jouissance des richesses halieutiques des océans.

## L'EVOLUTION DU DROIT DE LA MER

Au seizième et au dix-septième siècles, les luttes auxquelles donnèrent lieu la domination des océans et l'ouverture de routes commerciales sources de profits se résolurent progressivement par un accommodement mutuel basé sur le principe de la liberté des océans. Bien que ce principe ait été diversement interprété suivant les époques pour répondre aux exigences des guerres et des hostilités internationales, ce n'est que depuis une dizaine d'années qu'il a été sérieusement contesté.

Le principe, dans la mesure où il touche aux pêches, a cessé d'avoir une signification pratique. Ce bouleversement est la conséquence de deux facteurs : 1) il a été reconnu que les bénéficiaires auxquels donnait lieu la liberté de la pêche n'avaient profité qu'à un petit nombre de pays, la plupart dotés d'économies développées; et 2) en vertu du principe de la liberté de la pêche, il n'avait généralement pas été possible de prévenir le gaspillage de ressources économiques et naturelles.

### LA REPARTITION DES RICHESSES DANS LE CADRE DE LA LIBERTE DES MERS

L'exploitation des ressources halieutiques des océans a été à la base de l'une des théories sur lesquelles s'est appuyé l'établissement du principe de la liberté des mers. Hugo Grotius, dans son traité Mare Liberum (1608), soutenait que les ressources halieutiques étaient si abondantes que personne n'avait avantage à faire valoir sur celles-ci des droits exclusifs et qu'il n'était pas possible d'arriver à leur surexploitation. Il a affirmé aussi que les ressources étaient si étendues qu'il était pratiquement impossible d'exercer des droits exclusifs. Le premier point était quelque peu spécieux, mais en fin de compte ses idées l'emportèrent et la liberté de pêche devint un des éléments principaux de la liberté des mers.

En vertu de ce principe, tous les pays pouvaient pêcher dans tous les océans au-delà des limites relativement étroites de la juridiction des Etats côtiers, généralement comprises entre 3 et 12 milles. Les premiers bénéficiaires furent les pays d'Europe occidentale dont les pêcheurs, trouvant que le hareng se faisait rare dans la Mer du Nord, traversèrent l'Atlantique pour aller pêcher sur les Grands bancs de Terre-Neuve. A mesure que la pêche s'intensifiait, les captures diminuaient de sorte que déjà au début du dix-septième siècle, les flottilles furent poussées à se déplacer vers le sud pour rejoindre les bancs situés au large de la Nouvelle-Angleterre.

La pêche a obéi à ces structures pendant plus de trois cents ans. Quand les captures par unité d'effort diminuaient sur les fonds traditionnels, les pêcheurs soit mettaient au point des techniques plus intensives, soit se déplaçaient vers d'autres régions où ils pouvaient exploiter de nouveaux fonds de pêche. Comme la demande de produits halieutiques augmentait dans les pays développés, il est devenu économiquement rentable de construire des flottilles toujours plus importantes, capables de parcourir de plus grandes distances par rapport à leur port d'attache. Quelques-unes de ces flottilles sont devenues extrêmement perfectionnées, se sont dotées de gros bâtiments de pêche, de bateaux-usines, de navires de transport et d'appui capables de se déplacer rapidement d'un fond à l'autre et opérant toute l'année.

Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, les navires pêchant en eaux lointaines venaient surtout d'Europe occidentale et du Japon. Depuis, l'Union soviétique et l'Europe de l'Est, ainsi que quelques pays en développement comme la République de Corée et Cuba, ont formé des flottilles capables de joindre n'importe quel point du globe. Les Etats-Unis ont développé la pêche en eaux lointaines pour un petit nombre d'espèces très prisées, comme le thon et la crevette. Par ailleurs, un petit nombre d'Etats en développement, comme la Thaïlande et le Ghana, ont étendu leurs activités dans les eaux de leurs voisins, souvent à plusieurs centaines de milles de leurs ports d'attache.

Les bénéficiaires de la liberté des mers ont été le plus souvent les pays maritimes développés, aussi bien ceux qui avaient des économies de marché que ceux qui avaient des économies centralement planifiées. Le principe assurait à tous les pays, développés ou non, des possibilités égales de pêcher, mais seuls les pays qui possédaient les capitaux et les aptitudes technologiques voulues ont été en mesure de s'approprier les richesses des océans.



La plupart des pays côtiers en développement n'ont tiré de ce principe que de maigres bénéfices, sinon aucun, et quelques-uns ont même pu en souffrir dans leurs intérêts, du moins temporairement, par suite de l'épuisement des stocks situés au large de leurs côtes par les navires étrangers. Même quand il n'y a pas eu dommage, la présence de gros navires étrangers près de leurs côtes les a rendus de plus en plus conscients des iniquités de la répartition des richesses de la mer.

Les premières réactions à la présence de navires de pêche étrangers ont eu lieu en 1947, quand le Chili et le Pérou ont annoncé qu'ils revendiquaient l'extension de leur juridiction sur les pêches jusqu'à 200 milles de leurs côtes. En 1952, l'Equateur se joignit à eux. Ils fondaient leurs revendications, en partie, sur le précédent de la Proclamation Truman de 1945, qui visait principalement la conservation des stocks de poissons au large des côtes des Etats-Unis et ne contenait aucune revendication spécifique quant à des droits exclusifs. Mais l'impulsion réelle a été donnée par la présence de thoniers américains qui avaient commencé à étendre leurs activités toujours plus au sud, le long des côtes occidentales des Amériques.

Il n'y a guère ou pas de rapport entre la limite des 200 milles nautiques et les habitudes des diverses espèces de poissons. Certaines, comme les huîtres, les clams et la plupart des autres bivalves, ne sont capables que de mouvements très limités même si, au stade larvaire, elles peuvent dériver sur une centaine de milles ou davantage. D'autres, comme les thons et les saumons, peuvent parcourir des milliers de milles au cours de leur cycle biologique, évoluant à la fois dans les limites des 200 milles mais aussi bien au-delà. La grande majorité des espèces évolue bien en-deçà de cette limite, encore que nombre d'entre elles se déplacent le long des côtes des continents et migrent à travers les zones de plusieurs Etats voisins.

Il n'y a guère de rapport non plus entre les 200 milles et la richesse des ressources se trouvant au large des différentes côtes. Les ressources importantes se trouvent plutôt sur les plateaux continentaux relativement étroits et dans des zones où des courants d'eau profonde remontent à la surface, entraînant des profondeurs des matériaux nutritifs. Généralement, les plateaux continentaux les plus étendus se trouvent le long des côtes orientales des continents. Les principaux courants d'upwelling se produisent généralement près des terres, le long des côtes des masses continentales. Ainsi, un Etat côtier donné peut constater que pratiquement toutes ses richesses en poissons se trouvent à moins de 50 milles de ses côtes, tandis qu'un autre constatera que certaines ressources se trouvent au-delà des 200 milles. Il n'existe donc pas de limite spécifique susceptible d'être mise universellement en rapport avec l'abondance des ressources halieutiques.

La question de l'extension des juridictions est cependant restée en grande partie une affaire d'ordre local entre les Etats-Unis et les pays d'Amérique latine jusqu'en 1958, quand elle fut soulevée à la première Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer tenue à Genève. A côté de cette question, la Conférence examina aussi les limites de juridiction sur les plateaux continentaux et les ressources de ces plateaux; la liberté de la recherche scientifique dans les océans et, plus particulièrement, l'étendue des "eaux territoriales". Dans le cadre de ce dernier concept, un Etat côtier possède une juridiction exclusive sur toutes les ressources et utilisations, à cette exception près qu'il doit permettre le "passage inoffensif" des navires étrangers. L'étendue des eaux territoriales constituait donc une question d'un grand intérêt pour les grandes puissances maritimes qui, à l'époque, avaient une influence considérable sur la Conférence.

A cette première Conférence, la majorité des pays se prononça en faveur d'eaux territoriales étroites (trois, six ou douze milles). Nombre d'entre eux étaient disposés à reconnaître, au-delà des eaux territoriales, une zone limitée dans laquelle les Etats côtiers pouvaient avoir une juridiction exclusive sur les ressources halieutiques, mais la plupart pensaient que cette zone ne devait pas dépasser 12 milles à partir des lignes de base des Etats.

Ni cette première Conférence, ni une seconde réunie à Genève en 1960 ne parvinrent à s'entendre sur les limites. Il apparut clairement néanmoins que les pays qui assistaient à ces deux conférences étaient généralement favorables à une certaine extension des juridictions côtières, mais pas à l'échelle réclamée par le Chili, l'Equateur et le Pérou. Ce n'est qu'une dizaine d'années plus tard que ces revendications commencèrent à gagner des appuis et que le principe de la liberté des mers en matière de pêche fut sérieusement mis en question.

LES PROBLEMES DE GESTION DANS LE CADRE DE LA LIBERTE DES MERS

L'évolution du droit international de la mer, qui aboutit à la troisième Conférence des Nations Unies et à la reconnaissance générale de vastes limites de juridiction, a été en grande partie le résultat d'une prise de conscience croissante des iniquités de la distribution des richesses halieutiques et de la surexploitation généralisée et persistante de stocks de poissons de grande valeur. En vertu du principe de la liberté des mers, il n'était possible d'instituer et d'exercer des contrôles satisfaisants sur la pêche que si tous les pays y participant étaient pleinement d'accord; cet accord était très difficile à réaliser.

Depuis le début du siècle, de nombreux accords multinationaux ont été conclus à propos des pêches maritimes. Certains, par exemple celui portant création du Conseil international pour l'exploration des mers (CIEM), se limitent essentiellement à la recherche scientifique. D'autres ont été conclus alors que la surpêche de stocks appréciés était devenue particulièrement évidente, et tous les Etats les exploitant ont reconnu la nécessité de certaines formes de contrôle. De tels accords n'ont pas donné de résultats notables, et trois exemples illustrent la nature des problèmes rencontrés.

Le premier exemple est celui de l'accord international sur les baleines de l'Antartique. Cet accord a été signé par un grand nombre d'Etats, y compris par certains Etats ne possédant pas de flottilles baleinières, et contingentait le nombre total de baleines qui pouvaient être tuées chaque année. Dans un accord ultérieur, conclu par les Etats membres qui possédaient des flottilles baleinières, le contingent total fut divisé en contingents nationaux, afin d'éviter que les flottilles concurrentes ne se livrent à une course pour maximiser leur part du total. Cet accord n'a pas empêché diverses variétés de baleines de continuer à se raréfier, car les Etats baleiniers ont favorisé les intérêts de leurs flottilles en adoptant des limites élevées.

Avec l'adoption des contingents nationaux, les Etats baleiniers ont présumé qu'ils possédaient des droits exclusifs sur les ressources et que les autres Etats ne s'adonneraient pas à cette pêche. Cette présomption était suffisamment forte pour que le Royaume-Uni et les Pays-Bas vendent aux Japonais non seulement leurs flottilles de baleiniers, mais aussi les contingents qu'ils avaient obtenus. Cette présomption des droits n'était pas valable si d'autres Etats commençaient à participer à la pêche à la baleine. Néanmoins, il s'agit d'une présomption qui n'était pas rare dans les accords internationaux de pêche.

Un arrangement plus satisfaisant a été la Commission créée dans le cadre de la Convention internationale sur le flétan du Pacifique de 1923. Les deux Etats membres - Canada et Etats-Unis - ont adopté plusieurs mesures de conservation, y compris la fixation de contingents annuels, grâce auxquelles les captures annuelles de flétans sont passées d'environ 20 000 tonnes au début des années trente à quelque 30 000 tonnes au milieu des années soixante. Depuis quelques années, pour diverses raisons et notamment à cause des captures occasionnelles de flétans par d'autres pays, le rendement annuel a baissé.

Ce résultat biologique n'a pas été atteint sans conséquences économiques néfastes. Quand on impose un contingent total, la pêche se poursuit jusqu'à ce que le contingent soit atteint, après quoi la campagne est close. Cela incite les entreprises de pêche à acquérir davantage de navires, et de plus gros tonnage, afin d'accroître leur part des captures autorisées ce qui, par voie de conséquence, oblige à abrégier la campagne et à intensifier l'effort de pêche. Pour la pêche au flétan du Pacifique, entre le début des années trente et le milieu des années cinquante, la campagne est tombée de neuf mois environ à moins de deux mois dans une zone et de sept mois à environ trois semaines dans une autre. Les installations de traitement et de distribution ont été mises à rude épreuve, de sorte que les prix payés aux pêcheurs ont baissé et que la qualité du produit s'est dégradée. En outre, le nombre de navires employés a été environ le double ou le triple de ce qu'il aurait fallu.

Le troisième exemple est celui du seul accord international qui puisse être considéré comme une réussite, tant du point de vue biologique que du point de vue économique. Il s'agit du Traité concernant le phoque à fourrure du Pacifique Nord, initialement signé en 1911, et aux termes duquel les quatre Etats membres sont convenus de ne pas récolter de phoques à fourrure en haute mer mais seulement sur les îles utilisées par cette espèce pour la reproduction et de propriété des Etats-Unis et de l'URSS. Le Japon et le Canada, les deux autres membres parties au traité, reçoivent 15 pour cent des peaux en échange de l'abandon de leurs droits de prendre des phoques en haute mer.

Grâce à cet accord, les coûts de la chasse au phoque sont minimisés, non seulement parce que celle-ci est beaucoup moins coûteuse à terre qu'en pleine mer, mais aussi parce qu'on exclut ainsi tout effort superflu. Il a aussi considérablement facilité le contrôle sur la récolte des phoques, de sorte que l'on peut obtenir le maximum de rendement. Un autre aspect important du Traité concernant le phoque à fourrure est que les Etats membres conviennent de partager les bénéfices tirés de l'exploitation de cette ressource, plutôt que l'accès à la ressource. Dans tous les autres accords internationaux de pêche qui prévoient une répartition, celle-ci a lieu sous forme de contingents nationaux, ce qui oblige les Etats membres à investir sans cesse pour s'assurer leur part. Cela enlève beaucoup de leur souplesse à ces arrangements et empêche d'organiser les opérations de façon économiquement plus satisfaisante.

Le succès du Traité concernant le phoque à fourrure a pu être attribué directement au fait que les gestionnaires étaient en mesure d'exercer une autorité poussée. Les deux Etats qui possèdent les îles de reproduction ont pu opérer comme s'ils étaient les seuls propriétaires de la ressource, après s'être acquis cette position en dédommageant les autres pour la perte de leurs droits sur la récolte des stocks. Un tel arrangement était possible en raison de la simplicité de la situation - seuls étaient en cause quatre pays et une ressource unique saisonnièrement concentrée à terre et qu'aucun Etat non membre n'a tenté de récolter en pleine mer. Comme pour l'accord sur la pêche à la baleine et tous autres accords supposant une répartition, on présume que les membres ont des droits exclusifs sur les ressources.

#### LA TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

Au cours des deux décennies qui ont suivi la fin de la deuxième guerre mondiale, le principe de la liberté des mers a été contesté non seulement sur le plan de la pêche mais aussi à propos d'autres utilisations, telles que l'exploitation des hydrocarbures et des minéraux et les activités militaires. Ces diverses questions ont été soulevées à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1967 sur présentation d'une note verbale détaillée par M. Arvid Pardo, représentant de Malte. L'Assemblée générale réagit en créant un Comité des utilisations pacifiques du fond des mers des océans au-delà des limites de la juridiction nationale. La composition du Comité est rapidement passée de 35 membres en 1967 à 91 en 1971, à mesure que les Etats réalisaient de plus en plus nombreux qu'ils pouvaient être touchés par l'issue des délibérations. Au cours des premières sessions du Comité, la question des utilisations militaires du fond des océans a été passée à la Conférence du Comité du désarmement (Nations Unies). Il est aussi devenu évident que pratiquement toutes les autres utilisations devraient être passées à une troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

La première session de cette conférence s'est tenue en décembre 1973 et la seconde partie de la neuvième session en août 1980. Ces débats ont eu d'énormes répercussions sur les pêches. Avant même que soit adoptée la Convention sur les pêches, le principe des Zones économiques exclusives (ZEE) avait été pleinement reconnu, suite au consensus qui s'était exprimé dès les premières sessions de la conférence. Au 1er août 1980, 98 Etats côtiers avaient adopté des zones de juridiction sur les pêches s'étendant au-delà des 12 milles nautiques (Tableau 2-1). La plupart des autres Etats côtiers ont l'intention d'étendre leur juridiction sur les pêches mais, pour diverses raisons, se sont abstenus de formuler officiellement leurs revendications notamment pour éviter des confrontations avec leurs voisins à propos d'îles dont la possession est en litige. Ainsi, pour ce qui est de la pêche, en moins de dix ans, le principe de la liberté des mers a été pratiquement abandonné, sauf en ce qui concerne les ressources halieutiques se trouvant au-delà des 200 milles.

On a estimé que l'extension des juridictions aux 200 milles nautiques de la part de tous les Etats côtiers revenait à attribuer auxdits Etats 24,5 millions de milles carrés d'océan. Les superficies gagnées par les différents Etats sont extrêmement variables, les uns n'ajoutant guère à leurs actuelles limites de juridiction, d'autres gagnant plus d'un million de milles nautiques carrés. Le Tableau 2-2 montre une ventilation par Etat des revenus par habitant.

Tableau 2-1. Zones de juridiction sur les pêches, nations revendiquant une extension de leur juridiction et année d'entrée en vigueur (décembre 1980)

200 milles					
Zones économiques exclusives					
Bangladesh	1974	Pakistan	1976	Corée (Rép.de)	1954
Barbade	1978	Papouasie Nouvelle-Guinée	1978	Pays-Bas	1977
Birmanie	1977	Eaux du large		Oman	1977
Cap-Vert	1978	Philippines	1979	Sénégal	1976
Colombie	1978	Portugal	1977	Iles Salomon	1978
Iles Comores	1976	Saô Tomé-et-Principe	1978	Afrique du Sud	1977
Costa Rica	1975	Seychelles	1977	Suède	1978
Cuba	1977	Espagne (sauf Méditerranée)		Tuvalu	1978
Rép. Dominicaine	1977	Sri Lanka	1977	Royaume-Uni	1977
Fidji*		Suriname	1978	Etats-Unis d'Amérique	1977
France (sauf Méditerranée)	1977	Togo	1977	URSS	1976
Grenade	1978	Venezuela	1978	Vanuatu	1980
Guatemala	1976	Viet Nam	1977	Eaux territoriales	
Guinée-Bissau	1978	Samoa Occidental*		Argentine	1967
Haïti	1977	Yémen (République démocratique populaire du)	1978	Bénin	1976
Honduras	1951	Zones exclusives de pêche		Brésil	1970
Inde	1977	Angola	1976	Congo (République populaire du)	1977
Indonésie	1980	Australie	1979	Equateur	1966
Islande	1979	Bahamas	1977	El Salvador	1950
Côte d'Ivoire	1977	Canada	1977	Ghana	1977
Kampuchea	1978	Chili	1952	Guinée	1965
Kenya	1979	Danemark	1977	Libéria	1976
Corée (Rép.dém. pop. de)	1977	Gambie	1978	Panama	1967
Malaisie	1980	Allemagne (République fédérale d')	1977	Pérou	1947
Maldives 3/	1976	Guyane	1977	Souveraineté et juridiction sur la mer, son fond et son sous-sol	
Mauritanie	1978	Irlande	1977	Sierra Leone	1971
Maurice	1977	Japon	1977	République dém. de	
Mexique	1976	Kiribati	1978	Somalie	1972
Mozambique	1976			Uruguay	1969
Nouvelle-Zélande	1978				
Nicaragua	1978				
Nigéria	1978				
Norvège	1977				
de 12 à 200 milles					
Albanie	1976	15 milles	Madagascar	1973	50 milles
Belgique	1978	ligne médiane	Malte	1978	24 milles
Cameroun	1974	50 milles	Maroc	1973	70 milles
Gabon	1972	100 milles	Pologne	1978	ligne médiane
République dém. d'Allemagne	1978	ligne médiane	Qatar 1/	1974	
Iran 1/ 2/	1973		Arabie saoudite 1/	1974	
			Tanzanie	1973	50 milles

1/ Limite extérieure des eaux susjacentes au plateau continental. - 2/ Ligne médiane dans la mer d'Oman. - 3/ Zones définies par des coordonnées géographiques. - \* Législation promulguée, entrée en vigueur pendante.

Tableau 2-2. Répartition entre les Etats côtiers des superficies comprises à l'intérieur des 200 milles nautiques

Etats, PNB par habitant en 1977	Nombre d'Etats côtiers 1/	milliers de milles nautiques carrés 2/	Moyenne par Etat côtier, milles nautiques carrés
moins de 200 \$E.-U.	11	1 900	173 000
200-499 \$E.-U.	35	4 800	137 000
500-1 999 \$E.-U.	51	9 800	192 000
Plus de 2 000 \$E.-U.	55	8 100	147 000

1/ Banque mondiale, Atlas de la Banque mondiale, 1979. - 2/ Département d'Etat des Etats-Unis, Office of the Geographer, "Theoretical Areal Allocations of Seabed to Coastal States", International Boundary Study, Series A, Limits in the Sea, No 46, 12 août 1972.

Pour les 30 pays les moins avancés, l'allocation globale résultant des extensions de juridiction aux 200 milles représentera environ 1,17 million de milles nautiques carrés, soit à peu près 5 pour cent du total mondial. La superficie moyenne allouée aux Etats côtiers les moins avancés représente environ 73 000 milles nautiques carrés, allant d'un minimum d'environ 6 000 milles pour la Gambie à un maximum de 280 000 milles pour la République des Maldives.

Les allocations considérées du point de vue des superficies uniquement ne donnent pas une indication satisfaisante des avantages résultant de l'extension de la juridiction. Les ressources halieutiques ne sont pas réparties uniformément à travers les océans, mais sont concentrées dans des zones riches en nutriments. C'est ce qui se produit dans les endroits où il existe des upwellings montant des eaux profondes et sur les hauts fonds des plateaux continentaux. De plus, la valeur des ressources est très variable, de sorte qu'une zone riche en nutriments peut être infiniment moins rentable qu'une autre tout aussi bien pourvue. On examinera un peu plus loin des estimations de la répartition des gains économiques.

#### PROBLEMES NON RESOLUS

Bien que le principe de la zone économique exclusive soit désormais installé dans le droit international, il reste un certain nombre de problèmes à résoudre. L'un de ceux-ci concerne la délimitation effective des frontières; un autre touche à la teneur de la juridiction à l'intérieur de la zone économique; un troisième enfin a trait à la gestion des stocks qui sont partagés par deux ou plusieurs Etats côtiers - aussi bien les stocks de "grands migrateurs", comme les thons, que les stocks qui se déplacent près des côtes.

#### Délimitation des frontières

La délimitation des confins est essentiellement une question de négociation entre Etats côtiers voisins, quand la distance qui les sépare est inférieure à 200 milles nautiques. Suivant un principe général, la frontière peut suivre la "ligne médiane", qui est une ligne dont tous les points sont équidistants des points les plus proches des lignes de base des Etats côtiers adjacents. Les accidents géographiques peuvent attribuer toutefois des gains tout à fait inégaux pour des Etats ayant des côtes de longueur similaire. Un Etat ayant une ligne côtière convexe par rapport à l'océan gagnera une importante ZEE en éventail, là où un Etat côtier ayant une ligne côtière incurvée vers l'intérieur recevra une petite ZEE en forme de coin. Pour préserver leurs bonnes relations, des Etats voisins pourront adopter un système différent pour établir leur frontière commune; certains préconisent que cette délimitation se fasse sur la base du concept d'équité. Dans la Mer du Nord par exemple, les limites de juridiction sur les ressources des fonds marins ont été retracées pour accorder à l'Allemagne occidentale une part plus grande que celle qui lui revenait en vertu du principe de la ligne médiane.

La délimitation des frontières dépend aussi de la manière dont l'Etat côtier établit ses lignes de base. Si un pays possède un grand nombre d'îles à des distances variables du rivage d'une part et entre elles d'autre part, ou s'il existe de vastes baies, l'établissement d'une ligne de base peut être très difficile et devenir source de litiges avec un pays voisin. Dans certaines régions, en particulier là où les îles sont d'origine corallienne, de faible élévation et éventuellement dispersées, on peut se demander si les îles devraient servir de base pour l'extension des juridictions. Les critères utilisés pour décider si une île, quelle que soit sa taille, constitue un élément justifiant une extension de juridiction, ne sont pas clairement définis et, vu que les gains et les pertes résultant d'une telle décision peuvent être extrêmement importants, les risques de litige sont considérables. Des difficultés surgissent également de contestations territoriales, quand deux ou plusieurs pays revendiquent la même île ou portion de terre.

Ces difficultés ont toutes un rapport avec la distribution des richesses. Il n'est donc pas surprenant que relativement peu de pays aient effectivement établi les limites précises de leurs zones étendues. Que les frontières suivent le principe de la ligne médiane ou non, elles doivent être acceptables pour les parties partageant cette ligne. Dans certaines régions, par exemple dans le Pacifique du Sud-Ouest, cela prendra peut-être plusieurs années. Les petites îles et atolls sont innombrables, certains n'ont pas été cartographiés, d'autres l'ont été de façon inexacte, et leur souveraineté peut être contestée. De nombreux Etats insulaires devront entamer des négociations avec deux, trois, sinon plus de leurs voisins, ce qui pourrait se traduire par la conduite de plus d'une centaine de négociations bilatérales.

#### Teneur de la juridiction

Un second problème consiste à déterminer ce que sera la teneur de la juridiction à l'intérieur des zones étendues. Certains Etats ont revendiqué l'extension de leurs "eaux territoriales" jusqu'aux 200 milles nautiques de façon à assurer leur juridiction sur toutes les utilisations et ressources de cette zone, à l'exception du droit de passage inoffensif des navires étrangers. La plupart cependant ont restreint leurs revendications à la juridiction sur les ressources naturelles se trouvant dans cette zone. Certains ont fait une distinction entre les ressources halieutiques et les autres ressources naturelles et parlent de cette zone comme d'une "zone de pêche exclusive" mais, dans tous les cas, les ressources halieutiques entrent dans la juridiction de la zone de l'Etat côtier.

Même si les ressources halieutiques sont soumises à la juridiction de l'Etat côtier, il reste encore à résoudre certaines questions relatives au degré d'autorité qui peut être exercé. Deux points sont particulièrement importants. L'un concerne le concept de "pleine utilisation" des stocks; l'autre a trait à la gestion des stocks partagés par deux ou plusieurs Etats côtiers, ou des stocks de "grands migrants".

Dans le cadre du concept de la pleine utilisation, si un Etat côtier ne possède pas la capacité de pêche nécessaire pour tirer le rendement optimal d'un stock particulier, il est supposé autoriser les pêcheurs d'autres pays à avoir accès au reliquat. Il doit d'abord déterminer quel est cet optimum, qui est le rendement maximum équilibré modifié par des facteurs économiques, sociaux et écologiques. L'Etat côtier doit ensuite estimer la capacité de récolte de ses propres pêcheurs, compte tenu du nombre et de la taille des navires, du nombre et du type de filets et autres engins de pêche, et du temps consacré à exploiter ce stock. Si cette capacité est inférieure à ce qu'il faudrait pour prendre le rendement optimum, l'Etat côtier est supposé allouer l'excédent aux pêcheurs étrangers, compte tenu de facteurs tels que les intérêts de ses voisins, les intérêts des pays en développement de sa région privés d'accès à la mer ou géographiquement défavorisés, et de l'utilisation antérieure du stock par d'autres Etats. Il peut tirer certains bénéfices de la pêche étrangère sous forme de redevances sur les permis de pêche, taxes sur les captures, participation à des entreprises conjointes ou programmes de formation, ou négociations de subventions sans contraintes ou de prêts à faible intérêt.

Le concept de pleine utilisation ne peut être intégralement appliqué dans le monde entier. Chacune des opérations nécessaires pour déterminer l'excédent disponible, si excédent il y a, suppose une grande quantité d'informations que peu de pays ont la possibilité de

réunir et d'analyser. Le calcul du rendement maximum équilibré d'un stock est très complexe en ce qui concerne les eaux tropicales où de nombreuses espèces différentes coexistent dans le même environnement et sont prises dans les mêmes filets. Généralement, on sait peu de chose des facteurs de modification qui déterminent le rendement optimal, ou de l'importance de la capacité de pêche.

Il est donc peu probable que le concept de la pleine utilisation puisse être généralisé. Il n'est pas non plus nécessairement souhaitable que tous les Etats côtiers l'adoptent. L'exclusion de la pêche étrangère des endroits où il existe des excédents pourrait entraîner une diminution des captures mondiales de certaines espèces, mais cette conséquence serait probablement temporaire et ne serait guère supérieure aux conséquences de la surpêche par les étrangers. Si les navires étrangers sont largement écartés, les captures finiront par augmenter à mesure que les Etats côtiers constitueront leur propre capacité de récolter les stocks, ou constateront qu'ils peuvent gagner de gros bénéfices en ouvrant de nouveau ces zones aux étrangers.

### Stocks partagés

Le problème des stocks de poisson partagés par deux ou plusieurs Etats côtiers est un problème plus délicat. Les espèces de grands migrateurs - thons, marlins, espadons et quelques autres voiliers - peuvent parcourir d'énormes distances dans les océans, évoluant aussi bien à l'intérieur qu'en dehors des limites des 200 milles nautiques par rapport au rivage. D'autres espèces peuvent être plus ou moins partagées par deux ou plusieurs Etats, selon leurs habitudes migratoires et la dimension des zones économiques. Les stocks moyennement migrateurs se trouvent presque toujours à moins de 200 milles des côtes et sont donc toujours soumis à la juridiction d'un pays quelconque.

Certes les espèces de grands migrateurs, lorsqu'elles sont récoltables en haute mer, posent des difficultés particulières, mais les problèmes généraux de la gestion des stocks partagés ont ceci de commun pour toutes les espèces que deux ou plusieurs pays doivent conclure des accords quant aux contrôles à exercer et à la répartition des bénéfices provenant de l'exploitation des stocks. Comme il existe des différences appréciables suivant les situations et les régions, des principes généraux de gestion ne peuvent être établis qu'en termes très vagues. On ne saurait donc s'étonner que les débats de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer n'aient pas apporté beaucoup d'éléments à ce sujet, et que les textes ne fassent guère plus qu'exhorter les Etats à conclure des accords entre eux.

## LES CONSEQUENCES DE LA NOUVELLE SITUATION

L'évolution du droit de la mer que nous venons de retracer a des conséquences de grande portée que l'on peut classer en trois catégories: répartition des richesses de la mer; bénéfices nets susceptibles d'être tirés de ces richesses; et problèmes d'ajustement au nouveau régime.

### EVALUATION DES RESSOURCES

Trois facteurs viennent compliquer l'évaluation des richesses de la mer en ce qui concerne la pêche:

- a) l'absence d'uniformité des produits;
- b) les différents objectifs visés par les pays à travers l'exploitation des pêcheries;
- c) les problèmes relatifs à l'estimation des rendements biologiques des stocks.

L'habitude de mesurer les captures de différentes espèces en totalisant simplement leurs poids ne donne pas un tableau satisfaisant des richesses des océans. Les différentes espèces de poisson sont loin d'avoir une valeur homogène, l'anchois cotant par exemple 60 dollars la tonne et la langouste plus de 5 000 dollars la tonne. Lorsque la pêcherie d'anchois du Pérou était à son apogée, les captures péruviennes étaient supérieures en tonnage à celles de tout autre pays au monde, mais en valeur elles venaient bien loin et ne représentaient qu'environ 5 à 10 pour cent de celles du Japon.

Pour mesurer les richesses, on s'est fondé ci-après sur les profits bruts correspondant à chaque espèce ou groupe d'espèces, obtenus en multipliant les captures par des estimations des valeurs unitaires moyennes reçues par les pêcheurs au point de débarquement et exprimées en dollars des Etats-Unis par tonne de poids vif.

Très peu de pays s'occupent de réunir et de communiquer les prix touchés par les pêcheurs. Lorsqu'ils le font, ils se réfèrent à des articles entrant dans des catégories étroites, par exemple à du poisson d'une taille et d'une qualité déterminées et à un marché spécifique. Ils peuvent se référer à un poisson partiellement traité, par exemple étêté et éviscéré, ou à des filets et il arrive souvent en outre qu'il y ait de fortes fluctuations saisonnières des prix dues à des variations des conditions de l'offre et autres facteurs.

Pour certaines espèces, il n'existe qu'une seule utilisation finale, c'est par exemple le cas de la langouste qui est généralement vendue fraîche ou congelée pour la consommation humaine. D'autres se prêtent à différentes utilisations. Ainsi, de nombreuses espèces du groupe des harengs peuvent être vendues à bas prix pour fabriquer de la farine de poisson, ou beaucoup plus cher pour la consommation humaine sous forme de poisson frais, en conserve, traité, salé ou congelé.

En outre, les prix pratiqués dans un pays donné pour une espèce et une qualité de poisson déterminées, peuvent être très différents de ceux pratiqués dans un autre où les préférences des consommateurs ne sont pas les mêmes. Par exemple, les prix enregistrés dans certains pays méditerranéens sont plusieurs fois supérieurs à ceux enregistrés en Europe septentrionale pour la même espèce.

Ces trois facteurs - manque de données, différentes utilisations du poisson et disparité considérable des prix d'un pays à l'autre - font qu'il est impossible de tirer des estimations précises des valeurs unitaires moyennes des différentes espèces et groupes d'espèces. Les chiffres globaux mentionnés ci-après ne doivent donc être considérés que comme des ordres de grandeur approximatifs des profits bruts tirés de la pêche. Il faut souligner que les prix indiqués ne peuvent être utilisés de façon satisfaisante au niveau des pays.

Les valeurs unitaires moyennes des principaux groupes d'espèces marines et de quelques espèces particulièrement importantes ont été estimées pour 1978 et sont données dans le Tableau 2-3. On les considère comme modestes et, pour certains pays et certaines espèces, elles sont peut-être nettement sous-estimées. La disparité entre les différentes espèces



est très grande. Les espèces utilisées presque entièrement pour fabriquer de la farine de poisson - capelan, menhaden, anchoveta - ont des valeurs moyennes estimées à 60 dollars la tonne. Les thons, flétans et encornets ont une valeur qui dépasse 1 000 dollars la tonne, et des produits de luxe comme la langouste peuvent atteindre 5 000 dollars la tonne.

Tableau 2-3. Estimation des valeurs unitaires moyennes 1/  
de quelques espèces et groupes d'espèces

<u>Espèces</u>	<u>Dollars E.-U. la tonne 1978</u>
Saumons	2 100
Flets, flétans	1 250
Morue de l'Atlantique	650
Morue du Pacifique	200
Autres morues, églefins	400
Sébastes, perches de mer	700
Capelan	60
Autres chinchards, mulets	280
Menhadens (écailleux et tyrans)	60
Anchoveta, Pérou et Cap	60
Autres harengs	140
Thons	1 400
Maquereau espagnol	200
Maquereau de l'Atlantique	300
Autres maquereaux	300
Requins, raies	300
Poissons marins divers	350
Araignées de mer, crabes	1 400
Homards, langoustes	5 500
Galathées	1 800
Crevettes	2 200
Crustacés marins divers	2 200
Encornets, seiches	1 700
Mollusques marins divers	700

1/ Pour le calcul de ces valeurs unitaires moyennes, se reporter au texte, page 97.

#### REPARTITION DES RICHESSES

Sur la base des valeurs estimées, on a essayé de mesurer la valeur des ressources acquises par les Etats côtiers grâce à l'extension des juridictions (Tableau 2-4). On a supposé que les captures des pays possédant d'importantes flottilles de pêche en eaux lointaines (principaux pays pêchant en eaux lointaines) en 1972 représentent les captures de la dernière année pendant laquelle a pleinement prévalu la liberté des mers 1/, et qui maintenant relèvent de la juridiction étendue des Etats côtiers. Les principales entités géographiques participant à la pêche en eaux lointaines sont les 20 Etats 2/, auxquels s'ajoutent deux autres entités, possédant les plus forts tonnages de navires de pêche de plus de 100 tonnes brutes (voir pages 118-121).

1/ Quelques pays seulement avaient revendiqué des limites de juridiction étendues avant 1972. Leurs revendications, pour la plupart, avaient trait au contrôle sur les ressources en thonidés dont il n'est pas question ici. Seule l'Argentine avait étendu ses revendications à d'autres espèces de poissons et avait procédé à d'importantes exclusions de la pêche étrangère. Pour tenir compte de ces éléments, les données concernant la région de l'Atlantique Sud-Est sont celles de 1968 et non de 1972.

2/ Les pays en question sont les suivants: Canada, Cuba, France, République démocratique d'Allemagne, République fédérale d'Allemagne, Islande, Italie, Japon, République de Corée, Pays-Bas, Norvège, Panama, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, URSS, Royaume-Uni et Etats-Unis. Les deux entités sont Interpêches (une société dont les bateaux arborent différents pavillons) et Taïwan, province de Chine. Le Pérou n'est pas à véritablement parler un pays pêchant en eaux lointaines, mais il est inclus ici en raison de l'importance de sa flottille de pêche.

Tableau 2-4. Valeurs estimées des captures effectuées en 1972 (espèces pélagiques océaniques 1/ non comprises) par les principaux pays pêchant en eaux lointaines dans les ZEE des pays développés et des pays en développement, aux prix de 1978 2/

Zones de pêche	Pays développés	Pays en développement	Monde	Pourcentage de la valeur mondiale
	..... millions de dollars .....			.. pourcentage ...
Atlantique Nord-Ouest	1 160		1 160	
Atlantique Nord-Est	980		980	18
Atlantique Centre-Ouest	20	140	160	3
Atlantique Centre-Est		750	750	13
Atlantique Sud-Ouest		200	200	4
Atlantique Sud-Est		450	450	8
Océan Indien Ouest		30	30	1
Océan Indien Est	10	10	20	-
Pacifique Nord-Ouest	590	250	840	15
Pacifique Nord-Est	880		880	16
Pacifique Centre-Ouest	10	10	20	-
Pacifique Centre-Est	10	10	20	-
Pacifique Sud-Ouest	40		40	1
Pacifique Sud-Est		10	10	-
Total	3 700	1 860	5 560	100

1/ Les espèces pélagiques océaniques englobent des espèces telles que les salmonidés et les thonidés. 2/ D'après les valeurs unitaires moyennes des différentes espèces, indiquées dans le Tableau 2-3.

Dans certaines zones de pêche, il a été difficile de déterminer les quantités de poisson qui avaient été prises d'une part au large de côtes étrangères et d'autre part au large des côtes nationales. En ce qui concerne l'Atlantique Nord-Est, il a fallu faire des estimations des volumes pris par le Royaume-Uni ou la Norvège, par exemple, à l'intérieur des zones d'autres Etats de l'Atlantique Nord-Est. Dans d'autres zones, par exemple dans le Pacifique Nord-Ouest et le Pacifique Centre-Ouest, il a été difficile de distinguer entre les captures effectuées au large des pays en développement et au large de pays développés.

Pour toutes ces raisons, les chiffres du Tableau 2-4 ne doivent être considérés que comme des indicateurs généraux des effets de l'extension des juridictions sur la distribution des richesses de la pêche. Ils montrent qu'avant l'extension des juridictions, la valeur totale aux prix de 1978 des captures effectuées par des Etats éloignés pêchant au large de côtes étrangères représentait environ 5 600 millions de dollars E.-U., soit approximativement 25 pour cent de la valeur brute des captures mondiales.

Les estimations montrent aussi que les valeurs brutes revenant aux Etats côtiers développés sont environ le double de celles revenant aux Etats en développement. Cela ne représente pas un gain pour les pays développés dans leur ensemble, car pratiquement tous les grands pays pêchant en eaux lointaines sont des pays développés. Les quelques pays en développement possédant des flottilles de pêche en eaux lointaines - République de Corée, Cuba et un ou deux autres - ont effectué, en 1972, des captures d'une valeur de quelque 100 millions de dollars E.-U. seulement (thonidés non compris) au large de côtes étrangères (Tableau 2-5). La presque totalité du poisson pris au large des côtes de pays développés, pour une valeur de 3 700 millions de dollars, l'a été par d'autres pays développés, de sorte que les estimations représentent essentiellement des transferts entre les pays développés eux-mêmes.

Les pays en développement dans leur ensemble ont acquis des ressources que l'on évalue à 1 900 millions de dollars E.-U., ressources qui jusqu'alors étaient prises par des pays lointains. Les gains toutefois sont très variables en raison des différences de valeur des ressources pour les pays lointains. Quelques pays en développement, comme la République de Corée, Cuba, la Thaïlande, le Ghana et quelques autres, ont en fait subi des pertes importantes car une grande proportion de leurs captures était prise au large de côtes étrangères.

Tableau 2-5. Valeur, aux prix de 1978 <sup>1/</sup>, des captures effectuées en 1972 par les pays pêchant en eaux lointaines, par espèces et groupes d'espèces principales

Espèces	Pays en développement	Japon	URSS	Tous pays
..... millions de dollars .....				
Flets, flétans	-	350	210	670
Morue de l'Atlantique	-	-	130	790
Morue du Pacifique	30	490	78	600
Autres morues, églefins	20	60	550	920
Sébastes	3	260	410	1,030
Capelan	-	-	4	4
Autres chinchards, mulets	2	13	160	200
Harengs, sardines	7	9	64	160
Maquereau espagnol	-	-	61	65
Maquereau de l'Atlantique	-	-	65	145
Autres maquereaux	-	10	10	22
Requins, raies	1	7	15	29
Poissons marins divers	6	53	44	200
Araignées de mer, crabes	-	66	1	66
Homards, langoustes	-	-	2	10
Galathées	-	-	-	1
Crevettes	23	22	-	260
Crustacés marins divers	-	-	12	20
Encornets, seiches	10	133	42	390
Mollusques marins divers	-	1	4	20
Total partiel	102	1,474	1,862	5,602
Thonidés	340	810	-	1,720
Total	442	2,284	1,862	7,322

<sup>1/</sup> D'après les valeurs unitaires moyennes indiquées dans le Tableau 2-3.

Les pays de l'Atlantique Centre-Est ont été les grands bénéficiaires de l'extension des juridictions et se sont assurés pour environ 750 millions de dollars de ressources (thonidés non compris), précédemment prises par d'autres pays. Les gains des autres pays en développement situés le long de l'Atlantique ont aussi été importants, mais ceux des pays en développement du Pacifique et de l'océan Indien, où les ressources n'attirait pas la pêche étrangère, ont été des plus faibles, sauf dans la zone qui couvre une partie du Viet Nam et les pays situés vers le nord.

D'une manière générale, dans les régions où l'on a enregistré de gros gains, ceux-ci ont été dus à la présence d'une ou deux espèces particulièrement intéressantes pour les pays lointains et susceptibles d'être prises en grosses quantités. Dans l'Atlantique Centre-Est, les céphalopodes (encornets, seiches et poulpes) ont donné lieu à un gros effort de la part de l'Espagne, du Japon et de la République de Corée, et le chinchard a attiré de gros navires soviétiques. Dans l'Atlantique Sud-Est, les navires soviétiques et espagnols ont intensivement exploité le merlu du Cap. L'importance de certaines espèces ressort dans le Tableau 2-5, qui montre que deux d'entre elles - la morue de l'Atlantique et la morue du

Pacifique - ont composé près de 25 pour cent de la valeur totale de l'ensemble des captures étrangères effectuées par les principaux pays pêchant en eaux lointaines. Le maquereau espagnol, le maquereau de l'Atlantique, les encornets, seiches et poulpes ont aussi compté pour une part importante dans les totaux. En ce qui concerne l'Union soviétique et le Japon, les estimations montrent également qu'ils se concentrent sur quelques espèces.

En bref, l'effort de pêche en eaux lointaines a été hautement sélectif, axé sur un nombre relativement limité d'espèces de grande valeur, susceptibles d'être capturées facilement par les engins de pêche industrielle modernes. A quelques exceptions près (anchois péruvien, krill et thonidés), ces espèces n'existent pas dans l'océan Indien, ni dans l'océan Pacifique Centre et Sud. C'est pourquoi, la redistribution des richesses des pays lointains aux pays riverains de ces océans a été relativement modeste, sauf peut-être en ce qui concerne les thonidés.

Il n'est pas facile d'estimer les quantités de thonidés, qui sont de grands migrateurs, prises à l'intérieur des ZEE des Etats côtiers développés et en développement. Il est possible néanmoins d'estimer les quantités prises par les principaux pays pêchant en eaux lointaines en dehors de leurs propres zones et d'en tirer certaines indications des valeurs brutes éventuellement disponibles pour distribution dans les différents océans. En 1972, les captures mondiales de thon ont été d'environ deux millions de tonnes, pour une valeur courante de quelque 2 700 millions de dollars E.-U. Sur cette quantité, les principaux pays pêchant en eaux lointaines ont pris environ 1,2 million de tonnes en dehors de leurs propres zones (approximativement 60 pour cent du total). La valeur des captures effectuées par ces pays a été estimée à environ 1 720 millions de dollars, dont 1 170 millions (soit plus des deux tiers) provenaient de l'océan Pacifique, 420 millions de l'océan Atlantique et le reste, 130 millions de dollars, de l'océan Indien.

Une faible proportion des thonidés seulement - 10 à 20 pour cent peut-être - est prise à l'intérieur des zones des Etats en développement, soit en haute mer. Ceux-ci offrent donc certaines possibilités de gains aux pays en développement mais, vu le grand nombre d'Etats côtiers dont les zones sont traversées par les thonidés et vu que quelques thons peuvent être capturés en haute mer, les gains revenant à chacun, à quelques exceptions près, n'iront pas toujours très loin.

Avec l'extension des juridictions, deux pays - le Japon et l'Union soviétique - ont subi des pertes particulièrement lourdes car ils avaient, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, créé des flottilles de pêche en eaux lointaines exceptionnellement importantes. En 1972, les navires japonais ont pris du poisson dans toutes les zones de pêche tempérées et tropicales du monde, et les navires soviétiques dans toutes les zones de pêche sauf deux. Comme on peut le voir d'après le Tableau 2-5, la valeur estimée de leurs captures dans les zones étrangères, thonidés non compris, représentait plus de 60 pour cent de la valeur totale des captures effectuées en zones étrangères par l'ensemble des principaux pays pêchant en eaux lointaines, et les captures japonaises de thonidés en zones étrangères 47 pour cent du total pris par les principaux pays pêchant en eaux lointaines.

Les changements introduits dans la distribution des richesses par l'extension des juridictions peuvent être résumés brièvement. Premièrement, deux pays - le Japon et l'Union soviétique - ont perdu l'accès à d'importantes ressources qu'ils exploitaient librement auparavant et pour lesquelles ils doivent maintenant payer d'une manière ou d'une autre.

Deuxièmement, la distribution des richesses représentées par les ressources en thons grands migrateurs doit encore être mise au point. Cela sera particulièrement difficile dans le Pacifique Sud, où de nombreux petits Etats insulaires ont acquis de vastes zones maritimes et partagent d'importants stocks de thonidés.

Troisièmement, la redistribution des richesses entre les pays en développement accuse de très fortes disparités. Entre autres, les Etats côtiers d'Afrique occidentale, dans les parties nord et sud de l'Atlantique, acquièrent environ les deux tiers des valeurs totales des captures précédemment prises par les flottilles pêchant en eaux lointaines. Les Etats côtiers d'Afrique orientale et d'Asie, à l'exception du Viet Nam, de la République démocratique populaire de Corée, de la République de Corée et de la Chine, reçoivent des parts relativement faibles du total devenu disponible à la suite de l'extension des juridictions.

Enfin, la principale source de gains correspond à un petit nombre d'espèces dont les prix sont élevés et/ou qui peuvent être récoltées pour un coût relativement faible. Ces espèces ont été généralement récoltées par de gros navires utilisant des engins et une technologie perfectionnés. Ce sont notamment les gros chalutiers, les seigneurs dotés de power-blocks, et les navires équipés d'installations de congélation et de traitement. Pour quelques-unes de ces espèces, les économies d'échelle jouent beaucoup et, même si les coûts du carburant sont en hausse, les gros navires peuvent encore être plus efficaces que les petits bateaux opérant à partir de ports locaux, isolés et mal équipés. Les Etats côtiers qui ont acquis une juridiction sur ces ressources doivent étudier attentivement la manière dont ils souhaitent tirer parti de ces ressources et décider s'il vaut mieux pour eux développer leur propre capacité de pêche ou prélever des taxes et des redevances sur les permis de pêche accordés aux navires étrangers.

#### VALEUR DES CAPTURES DE POISSON

Un examen des estimations de la valeur des captures de l'ensemble des pays, et non pas simplement des principaux pays pêchant en eaux lointaines dans les différentes zones de pêche, donne un tableau tout différent. Ces estimations ont été tirées, pour chacune des zones, en multipliant les captures de 1978 par espèces et groupes d'espèces, par les valeurs unitaires moyennes estimées pour la même année. Etant donné les difficultés d'estimation, les divisions entre pays développés et pays en développement à l'intérieur de chaque zone ne doivent être considérées que comme approximatives.

Comme on peut le voir d'après le Tableau 2-6, la valeur des captures mondiales totales de poissons de mer en 1978, thonidés compris, a été d'environ 28 milliards de dollars E.-U., répartie cependant de façon très inégale entre les régions. Près d'un quart de cette valeur provenait de la zone du Pacifique Nord-Ouest, qui englobe la Chine, la République démocratique populaire de Corée, la République de Corée, le Japon, l'Union soviétique et une partie du Viet Nam. Cela n'a rien de surprenant car le Japon, l'URSS et la Chine viennent aux trois premières places en ce qui concerne le tonnage total des captures. Les deux premiers capturent des volumes importants de poisson en dehors de leurs zones, mais pêchent aussi intensivement à l'intérieur de leurs propres zones, qui sont très productives. Proportionnellement, la valeur de leurs captures est légèrement inférieure à leur quantité. Comme la zone produit 24 pour cent de la valeur brute des captures mondiales et 29 pour cent du tonnage total, une bonne partie des captures consiste en espèces relativement peu appréciées.

L'Atlantique Nord-Est est la deuxième des zones de pêche intéressantes, avec environ 15 pour cent de la valeur et 19 pour cent du tonnage. Elle est suivie par le Pacifique Centre-Ouest, avec environ 10 pour cent de la valeur et 8 pour cent du tonnage. Ensemble, ces trois zones représentent environ la moitié de la valeur totale des captures mondiales. Dix pour cent proviennent de l'exploitation des thonidés.

La composition des espèces capturées dans les différentes zones de pêche varie beaucoup, comme on peut le voir d'après les valeurs unitaires moyennes présentées dans le Tableau 2-6. Dans le Pacifique Sud-Ouest, où les captures comprennent des quantités assez importantes d'encornets, la valeur unitaire moyenne, toutes espèces comprises, est environ deux à trois fois celle du Pacifique Sud-Est, où l'anchoveta et le pilchard, espèces peu cotées, constituent une forte proportion des captures. En ce qui concerne les espèces pélagiques océaniques, les valeurs unitaires moyennes sont particulièrement élevées dans des régions telles que le Pacifique Nord-Est, où le saumon compose une forte proportion des captures.

Si l'on divise la valeur 1978 des captures (thonidés non compris) entre pays développés et pays en développement, on voit que la valeur brute des ressources est approximativement équivalente, avec peut-être des valeurs légèrement plus élevées au large des côtes des pays en développement (Tableau 2-7). Parmi les Etats côtiers en développement, ceux de l'Asie du Sud-Est et de l'Est possèdent les ressources les plus précieuses, qui représentent près de la moitié du total. La plupart des pays situés dans ces zones possèdent des traditions anciennes en matière de pêche et prennent des quantités importantes de poisson. La valeur des ressources halieutiques situées au large des Etats côtiers en développement des autres zones n'est toutefois pas négligeable.

En ce qui concerne les Etats côtiers développés, deux zones l'emportent. Les captures faites au large du Japon, de l'Union soviétique et de l'Europe occidentale représentent plus des deux tiers de la valeur du poisson pris au large de l'ensemble des pays développés. La valeur des captures de l'Atlantique Nord-Est est environ le triple de la valeur des captures de l'Atlantique Nord-Ouest, tandis que les captures du Pacifique Nord-Ouest ont une valeur qui est environ quatre à cinq fois celle du Pacifique Nord-Est.

Tableau 2-6. Captures et valeur estimée des captures effectuées dans les principales zones de pêche (1978) 1/

Zones de pêche	Captures		Valeurs brutes		Valeur moyenne des captures dollars/ tonne
	Total	% total mondial	Total	% total mondial	
	milliers tonnes	%	millions dollars	%	
<u>Espèces pélagiques océaniques non comprises</u>	56,720	95.1	23,880	84.5	420
Atlantique Nord-Ouest	2,140	3.6	1,460	5.2	680
Atlantique Nord-Est	11,300	19.0	4,340	15.4	380
Atlantique Centre-Ouest	1,540	2.6	820	2.9	530
Atlantique Centre-Est	2,420	4.1	1,120	4.0	460
Méditerranée	1,160	1.9	440	1.6	380
Atlantique Sud-Ouest	1,320	2.2	760	2.7	580
Atlantique Sud-Est	3,220	5.4	900	3.2	280
Océan Indien Ouest	2,100	3.5	1,190	4.2	570
Océan Indien Est	1,230	2.1	670	2.4	540
Pacifique Nord-Ouest	17,200	28.8	6,660	23.6	390
Pacifique Nord-Est	1,540	2.6	960	3.4	620
Pacifique Centre-Ouest	5,000	8.4	2,860	10.1	570
Pacifique Centre-Est	1,210	2.0	450	1.6	370
Pacifique Sud-Ouest	260	0.4	190	0.7	730
Pacifique Sud-Est	5,080	8.5	1,060	3.8	210
<u>Espèces pélagiques océaniques</u>	2,905	4.9	4,384	15.5	1,510
Atlantique Nord-Ouest	17	-	27	0.1	1,590
Atlantique Nord-Est	91	0.2	135	0.5	1,480
Atlantique Centre-Ouest	56	0.1	78	0.3	1,390
Atlantique Centre-Est	245	0.4	342	1.2	1,400
Méditerranée	25	-	35	0.1	1,400
Atlantique Sud-Ouest	45	0.1	64	0.2	1,420
Atlantique Sud-Est	43	0.1	60	0.2	1,400
Total océan Atlantique	522	0.9	741	2.6	1,420
Océan Indien Ouest	201	0.3	282	1.0	1,400
Océan Indien Est	89	0.1	124	0.4	1,390
Total océan Indien	290	0.5	406	1.4	1,400
Pacifique Nord-Ouest	632	1.1	1,017	3.6	1,610
Pacifique Nord-Est	272	0.5	558	2.0	2,050
Pacifique Centre-Ouest	789	1.3	1,100	3.9	1,390
Pacifique Centre-Est	400	0.7	562	2.0	1,400
Total océan Pacifique	2,093	3.5	3,237	11.5	1,550
Total mondial	59,625	100.0	28,264	100.0	470

1/ D'après les valeurs unitaires moyennes de chacune des espèces composant la capture, indiquées dans le Tableau 2-3.

Tableau 2-7. Valeur estimée des captures effectuées en 1978 (espèces pélagiques océaniques non comprises) 1/ au large des Etats côtiers développés et en développement, par zones de pêche 2/

	Au large des Etats côtiers développés	Au large des Etats côtiers en développement	Pourcentage du total	
			Au large des Etats côtiers développés	Au large des Etats côtiers en développement
..... millions de dollars .....				
Atlantique Nord-Ouest	1,460	-	12.7	-
Atlantique Nord-Est	4,340	-	37.8	-
Atlantique Centre-Ouest	440	380	3.8	3.1
Atlantique Centre-Est	-	1,120	-	9.0
Méditerranée	350	90	3.0	0.7
Atlantique Sud-Ouest	-	760	-	6.1
Atlantique Sud-Est	-	900	-	7.3
Océan Indien Ouest	-	1,190	-	9.6
Océan Indien Est	110	550	1.0	4.4
Pacifique Nord-Ouest	3,540	3,130	30.8	25.3
Pacifique Nord-Est	960	-	8.4	-
Pacifique Centre-Ouest	30	2,840	0.3	22.9
Pacifique Centre-Est	70	370	0.6	3.0
Pacifique Sud-Ouest	190	-	1.7	-
Pacifique Sud-Est	-	1,060	-	8.6
Total	11,490	12,390	100.0	100.0

1/ Les espèces pélagiques océaniques englobent des espèces telles que les thonidés et les salmonidés. 2/ D'après les valeurs unitaires moyennes indiquées dans le Tableau 2-3.

#### BENEFICES NETS TIRES DE LA PECHE

La nature du gain, en revenus bruts, et les possibilités d'avenir de chaque Etat côtier sont différentes. La question importante n'est pas de savoir combien chaque pays gagne par rapport aux autres, mais dans quelle mesure ses propres gains contribueront à la croissance de son économie; ou, selon les cas, dans quelle mesure il pourra minimiser le dommage résultant de la perte du libre accès. Un grand nombre de petits Etats insulaires du Pacifique Sud-Ouest par exemple sont extrêmement pauvres en ressources naturelles, de sorte que l'acquisition de droits sur les ressources halieutiques, même si elles sont de faible valeur, peut constituer un enrichissement appréciable. Pour la Thaïlande, la République de Corée, le Ghana et Cuba, le gain résultant de l'extension de juridiction risque d'être inférieur aux pertes subies depuis qu'ils n'ont plus libre accès aux eaux d'Etats étrangers.

Les gains ou pertes ne sont pas mesurés par la valeur brute des ressources, mais par les bénéfices nets pouvant être obtenus. Les principaux Etats en développement pêchant en eaux lointaines auront perdu le libre accès à des ressources évaluées à environ 100 millions de dollars, mais leur perte réelle correspond au montant qu'ils devront payer aux Etats étrangers pour accéder à ces ressources, ou à leur manque à gagner si cet accès leur est interdit. Cela se verra au nombre d'emplois perdus et aux problèmes de déplacement de main-d'oeuvre, à la réduction des disponibilités protéiques ou à la diminution de leurs recettes d'exportation.

De même, quand un Etat côtier aura obtenu la juridiction sur des ressources précieuses, ses gains dépendront des coûts associés à la récolte et à l'aménagement des ressources. Ceux-ci, à leur tour, dépendront du choix qu'il fera: ou bien développer sa propre capacité de récolte des ressources ou bien tirer profit, sous diverses formes, de la pêche étrangère.

A tous les Etats côtiers, quels que soient leurs gains, la transformation du droit de la mer donne une occasion d'accroître leurs bénéfices nets car ils peuvent dorénavant exercer une autorité plus grande sur l'utilisation des ressources qu'ils ne pouvaient le faire avec

des limites de juridiction étroites. Avec la clôture des ressources, les Etats côtiers acquièrent le droit d'en réglementer l'usage et en particulier de limiter la quantité de capital et de main-d'oeuvre investis dans l'exploitation des stocks.

#### LA PRODUCTION HALIEUTIQUE

Les captures mondiales de poisson et autres organismes marins sont passées de 28 millions de tonnes en 1958 à 62 millions de tonnes en 1970 et à 65 millions de tonnes en 1978. Ces chiffres bruts, à eux seuls, ne donnent aucune indication sur les changements de composition des captures. Une méthode plus explicite pour mesurer la production consiste à attribuer des indices aux différentes espèces et groupes d'espèces, compte tenu de certains critères concernant leur importance relative. On peut prendre comme critère, par exemple, la teneur en protéines de sorte que le poisson frais ou congelé destiné à la consommation humaine compte davantage qu'une quantité équivalente d'espèce utilisée pour fabriquer de la farine de poisson.

La façon habituelle de mesurer un ensemble de produits hétérogènes consiste à pondérer les articles qui le composent en fonction de leur prix. Dans le cas présent, on peut obtenir un indice pour chacune des années allant de 1958 à 1978, en multipliant le volume des captures de chacune des principales espèces ou groupes d'espèces marines par les valeurs unitaires estimées pour 1969-71 (Tableau 2-8).

La Figure 2-1 montre les tendances différentes de l'indice du volume des captures et de l'indice quantitatif pondéré au moyen des valeurs unitaires 1969-71. Les deux tendances montrent une augmentation pratiquement continue tout au long de la période, mais à un rythme beaucoup plus lent après 1970 qu'avant. Le ralentissement du taux de croissance annuel de la série non pondérée, de 6,5 pour cent en 1958-70 à 1,0 pour cent en 1970-78, a été nettement plus accentué que celui de la série pondérée au moyen des prix, qui est passé de 4,2 pour cent à 2,9 pour cent. L'indice pondéré montre clairement comment les augmentations des captures d'espèces de valeur élevée ont plus que compensé la forte réduction des captures d'espèces de faible valeur. La baisse la plus appréciable a été celle des captures d'ancho-veta, qui sont tombées de 13,4 millions de tonnes en 1970 à 1,8 million de tonnes à peine en 1978.

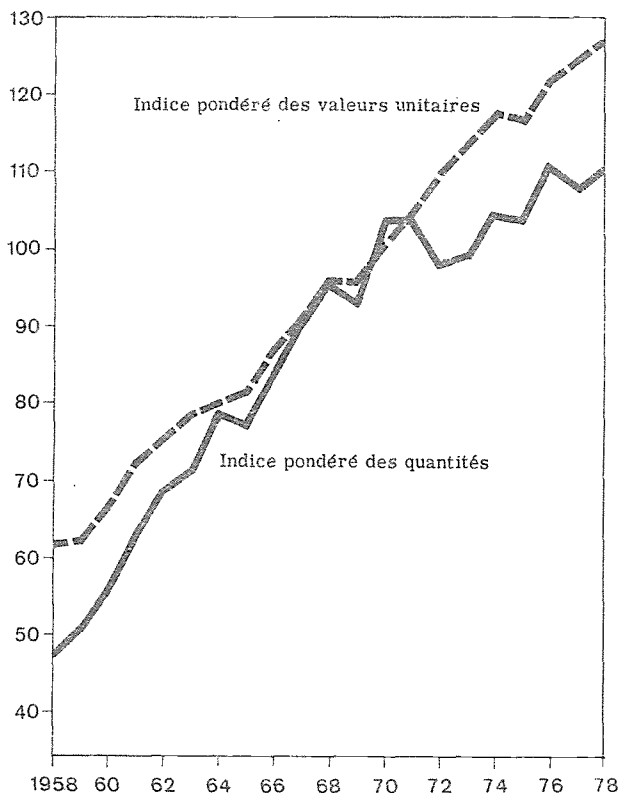


Figure 2-1

Indices de production pondérés, quantités et valeur unitaires 1969-71= 100



Tableau 2-8. Indices de la production halieutique maritime, 1958-78

Année	Indice quantitatif non pondéré	Indice pondéré au moyen des valeurs unitaires
	..... 1969-71=100.....	
1958	47.4	61.9
1959	50.9	62.1
1960	55.9	66.3
1961	63.0	72.5
1962	68.8	75.8
1963	71.2	78.7
1964	78.7	80.3
1965	77.4	81.6
1966	84.0	86.1
1967	89.6	90.4
1968	95.1	95.6
1969	92.7	95.1
1970	103.7	100.7
1971	103.5	104.2
1972	97.9	109.1
1973	98.4	114.0
1974	104.3	117.7
1975	103.7	116.6
1976	110.2	121.9
1977	107.5	124.5
1978	109.7	127.4
Taux annuels d'accroissement pour cent par an		
1958-70	6.5	4.2
1970-78	1.0	2.9

Note: L'indice pondéré par les valeurs unitaires ne couvre que les espèces marines et n'est pas le même que celui qui figure au Chapitre 1 qui englobe toutes les espèces de poissons.

Le fléchissement du taux de croissance à partir de 1970 tient essentiellement à trois facteurs limitant les disponibilités. Le premier est que la pisciculture n'est généralement pas possible dans le milieu marin et que tout stock donné a un rendement maximum qu'il peut produire. L'homme ne peut intervenir de façon économiquement viable pour accroître les rendements de certaines espèces que dans les cas où le produit a un prix élevé et où l'environnement est susceptible d'être à un certain point contrôlé pour un coût raisonnable. Ainsi, certains pays ont pu accroître la production de saumon en introduisant des oeufs de saumon dans des cours d'eau qui n'avaient pas été utilisés auparavant, ou dans des cours d'eau qui ont été remis en état. Les lagunes, baies, marais salants et marécages offrent aussi à la pisciculture quelques possibilités d'améliorer les rendements en poisson. Mais en pleine mer, l'immensité et la fluidité de l'environnement excluent la plupart des pratiques d'élevage.

L'intervention de l'homme sur l'environnement peut aussi avoir un effet négatif sur les rendements de certaines espèces. La destruction de marais, la pollution d'estuaires et l'interruption de l'apport de nutriments provenant des rivières peuvent affecter certaines espèces à des moments critiques de leur cycle biologique et réduire les rendements.

Le second facteur est lié à la surpêche, qui peut réduire de façon appréciable les rendements annuels de certaines espèces. Ces dix dernières années, la pêche de plusieurs espèces de harengs et autres poissons pélagiques vivant en bancs s'est effondrée, les captures diminuant de millions de tonnes. L'épuisement des stocks est cependant susceptible d'être maîtrisé. En étendant leur autorité sur les ressources, les pays pourront plus facilement instituer des mesures de contrôle satisfaisantes et restaurer des stocks épuisés, de façon à en obtenir à l'avenir des rendements plus élevés. Des mesures de conservation efficaces pourraient amener des augmentations des captures mondiales s'élevant à plusieurs millions de tonnes, par exemple moyennant restauration des stocks d'anchoveta du Pérou et de pilchard de Namibie. Les problèmes liés à l'exercice satisfaisant de cette autorité seront examinés dans le cours du chapitre.

Le troisième facteur a trait au nombre limité d'espèces intéressantes pour l'homme. Il existe des milliers d'espèces différentes d'organismes marins, mais quelques centaines d'entre elles seulement sont commercialisables. Néanmoins, avec la hausse des prix des espèces traditionnelles de poissons, les consommateurs sont davantage enclins à essayer des espèces non traditionnelles. A l'heure actuelle, la récolte des espèces les plus susceptibles d'intérêt demande de gros apports, particulièrement en carburant, mais si la technologie évolue de façon à permettre de les récolter et traiter à faible coût, les disponibilités s'en trouveraient accrues.

De ces trois facteurs, le seul qui ait été sensiblement affecté par l'évolution du droit de la mer est le second. Les deux autres seront davantage influencés par des forces économiques que par l'acquisition de l'autorité nationale.

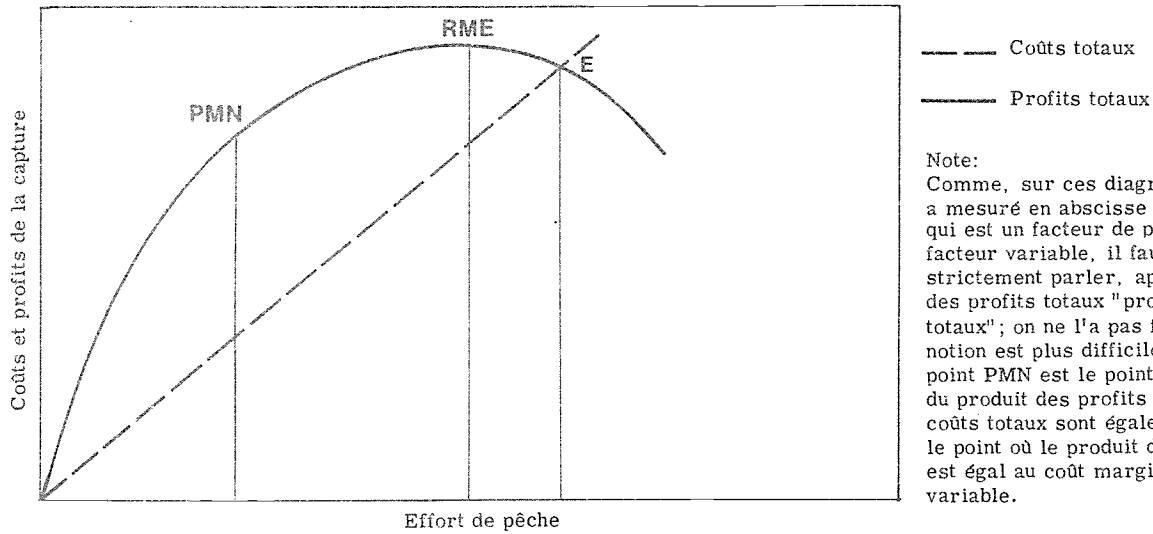
#### LES CONSEQUENCES DE L'ACCES LIBRE ET OUVERT A TOUS

La théorie économique selon laquelle les ressources naturelles relèvent du domaine public explique pourquoi une pêcherie non contrôlée tend à attirer des quantités excessives de capitaux et de main-d'oeuvre et pourquoi elle est exposée à être exploitée au-delà du rendement maximum équilibré (RME), quantité déterminée biologiquement par le recrutement et les taux de mortalité. Pour différents niveaux de l'effort de pêche (nombre de navires ou de pêcheurs) soutenus à long terme, un stock de poisson donné produira des rendements équilibrés de niveaux différents (Figure 2-2A). Les rendements augmenteront quand l'effort augmentera, jusqu'au point correspondant au rendement maximum équilibré. Pour certains stocks, comme on le voit, le fait de poursuivre la pêche au-delà de ce point aboutit à l'épuisement du stock de sorte que les rendements équilibrés ultérieurs seront inférieurs au maximum, même si l'on intensifie l'effort de pêche. Pour d'autres stocks, l'épuisement ne sera pas aussi rapide, de sorte que l'on pourra obtenir le rendement maximum équilibré avec une gamme étendue d'effort de pêche. Il n'en demeure pas moins que des quantités excessives de capitaux et de main-d'oeuvre seront encore employées.

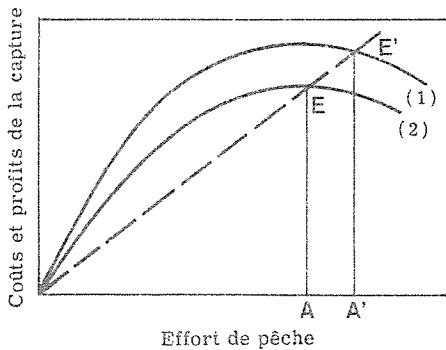
La courbe des captures totales peut aussi représenter les revenus totaux de la pêche compte tenu de l'hypothèse que des volumes variables de capture n'influeront pas sur les prix moyens perçus. La courbe des coûts totaux apparaît comme une ligne droite compte tenu de l'hypothèse simplificatrice selon laquelle toute unité d'effort supplémentaire a des coûts identiques.

Dans le cadre de l'accès libre et ouvert à tous, la pêche sera en équilibre quand les coûts totaux et les revenus totaux seront égaux (au point E). C'est également le point où le revenu moyen de chaque pêcheur est égal à ses coûts. Pour toute unité d'effort de pêche au-dessous de ce point, les revenus moyens seront supérieurs aux coûts moyens, ce qui attirera d'autres pêcheurs sur la pêcherie.

2 A Rendements équilibrés avec leurs coûts et profits par rapport à l'effort de pêche



2 B Effet des subventions



2 C Effet de hausses des coûts du carburant

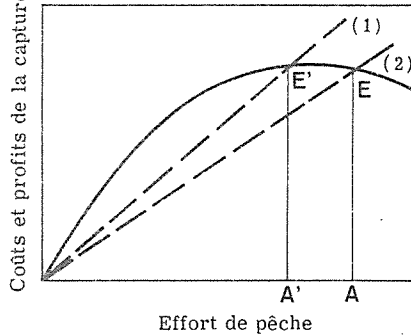


Figure 2-2

Coût et profits d'une pêcherie en propriété collective

Si la pêche est soumise à la propriété privée, le propriétaire aura tendance à opérer au point du revenu net maximum (PMN), où le coût de l'unité d'effort supplémentaire est égal au revenu supplémentaire qu'elle produit. C'est le point où les coûts et les revenus marginaux sont égaux. C'est aussi le point de l'efficacité économique maximum.

Avec l'extension des juridictions, de nombreux stocks relèvent désormais de la seule propriété d'un unique pays. Ledit pays peut, s'il le désire, contrôler le volume de l'effort de pêche en recourant à diverses techniques. De tels contrôles pourraient être utilisés pour accroître les gains par pêcheur, mais cela diminuerait bien entendu le nombre de pêcheurs. Le fait que, sur une pêcherie pleinement utilisée, les gains par pêcheur peuvent être augmentés à longue échéance uniquement en réduisant ou en limitant le nombre de pêcheurs constitue le dilemme fondamental qui se pose aux administrateurs des pêches.

Dans divers cas de pays en développement (et développés), les administrateurs tentent d'accroître les gains par pêcheur sans limiter l'accès à la pêche. Ils peuvent le faire en soutenant les prix ou en prenant d'autres dispositions propres à accroître le revenu par unité d'effort de pêche, ce qui relève la courbe des revenus totaux comme on le voit sur la Figure 2-2B. Cela se traduira au début par des profits supplémentaires pour les pêcheurs, ce qui en attirera un plus grand nombre, et relèvera les coûts totaux jusqu'au moment où ils rejoindront les revenus totaux (au point E'). Les gains moyens par pêcheur redescendront à leur niveau précédent, mais le nombre de pêcheurs employés sera plus grand (au point A' au lieu du point A). Dans certains cas, la subvention peut aussi entraîner une plus forte diminution du stock. On peut noter qu'une augmentation des prix, par suite d'une demande

accrue, aura les mêmes résultats. Sur une période de trente ans, dans le cas de la pêche au saumon de l'Alaska, la montée des prix a rendu économiquement possible d'employer deux fois plus de pêcheurs pour capturer moitié autant de poisson.

Une augmentation des coûts du carburant a évidemment un effet négatif sur la pêche mais le résultat, après une période d'ajustement, se traduira plutôt par une chute des emplois que par une diminution des gains moyens. La hausse des coûts obligera certains des pêcheurs à abandonner leur activité mais, à mesure qu'ils partent, ceux qui restent augmenteront leurs captures et leurs revenus moyens en raison d'une diminution de la concurrence. Le nouvel équilibre (point E' sur la Figure 2-2C) sera trouvé quand on aura un plus petit nombre de pêcheurs (A' au lieu de A) recevant les mêmes gains moyens que précédemment. Si le stock a été épuisé, la hausse des coûts du carburant, en atténuant partiellement le poids excessif de la pêche, pourra en fait entraîner un relèvement des captures totales.

C'est ainsi que les efforts accomplis par les pays pour protéger leurs pêcheurs sur les pêcheries pleinement exploitées en subventionnant le carburant contribueront à maintenir le taux d'emploi et à protéger la capacité excédentaire, non moins qu'à favoriser une forte consommation de carburant. L'introduction de dispositifs et de techniques épargnant le carburant peut avoir les mêmes conséquences. S'ils réduisent les coûts pour les pêcheurs, les profits excédentaires attireront un certain nombre de pêcheurs, d'où augmentation de la consommation de carburant. Quand la pêche est déjà en pleine exploitation, la technique la plus efficace pour réduire la consommation de carburant consistera à réduire le nombre des bateaux de pêche.

Dans d'autres cas, le coût peut être si élevé (ou les prix si bas) que le point d'équilibre se situe avant le point RME. Les niveaux totaux des captures pourraient augmenter, mais il sera quand même souhaitable de réduire l'effort si l'on veut tirer de la pêche des revenus nets accrus.

Les diagrammes s'inspirent d'un type de pêche caractéristique mais ne représentent pas, bien entendu, toutes les pêches. Dans certains cas, la pêche peut être tout juste en train de se développer, de sorte qu'il existe des possibilités d'accroître les captures totales et les revenus totaux plus rapidement que l'effort total et les coûts totaux. Le cas se présente souvent quand les Etats côtiers peuvent remplacer l'effort de pêche étranger en développant leur propre capacité intérieure. Mais, même alors, la croissance de l'effort national de pêche devrait être encouragée avec modération, de manière à éviter la formation d'une capacité excessive.

Ces principes économiques ont été testés dans un grand nombre d'études empiriques. Citons à titre d'exemple la pêche à la limande ferrugineuse aux Etats-Unis, à propos de laquelle on a constaté que le revenu net de la flottille pouvait passer de 0 à plus de 6 millions de dollars par an en supprimant 87 à 132 navires employés à la pêche <sup>3/</sup>. Toutefois, ces principes se fondent sur des hypothèses simplificatrices qui ne tiennent pas compte du haut degré de complexité qui caractérise la plupart des pêcheries. Les pêcheurs prennent généralement plusieurs espèces de poissons différentes, soit simultanément soit à différents moments d'une campagne. Les espèces peuvent être interdépendantes, de sorte que les rendements ne peuvent pas tous être maximisés au même moment. Les rendements peuvent aussi fluctuer énormément et, dans certains cas, augmenter ou diminuer à la suite de modifications des conditions d'environnement. Les facteurs économiques aussi peuvent varier considérablement dans le temps, ainsi qu'entre pêcheurs utilisant différentes techniques et engins pour exploiter le même stock. Néanmoins, même si ces divers éléments peuvent masquer ou modifier le moment et l'incidence des effets, ils ne peuvent empêcher ces conséquences de se produire quand le régime du domaine public n'est pas contrôlé.

---

3/ John M. Gates et Virgil J. Norton, "The Benefits of Fisheries Regulation: A Case Study of the New England Yellowtail Flounder Fishery", Marine Technical Report No 21, University of Rhode Island; Kingston: 1974, p. 35.

Quand un Etat côtier a plein contrôle sur un stock entièrement utilisé ayant une valeur pour des étrangers et qu'il n'a pas intérêt à développer sa propre capacité de pêche, il peut prévenir un excès d'effort en prélevant des taxes sur la pêche étrangère. Ces taxes décourageront certains pêcheurs étrangers, mais ceux qui paient prendront des captures plus importantes en raison de la moindre concurrence. Les captures totales ne seront pas nécessairement réduites et les profits accrus auront tendance à compenser les taxes versées à l'Etat côtier.

Quand l'Etat côtier a le contrôle exclusif de la ressource ainsi qu'une capacité pleinement développée de récolter les stocks, il devra choisir entre les différents objectifs qui consistent à maximiser les possibilités d'emploi ou à maximiser les revenus, vu que cette dernière solution nécessitera une limitation du nombre des bateaux et des pêcheurs.

Quand un Etat partage un stock pleinement exploité avec un ou plusieurs voisins, l'autorité est diffuse et il est plus difficile de s'accommoder des régimes du domaine public. Les problèmes des stocks partagés, qui seront traités plus à fond ci-après, sont particulièrement délicats à résoudre car ils requièrent généralement des décisions concernant la répartition des ressources.

#### FACTEURS CONTRIBUANT A ACCROITRE LES BENEFICES NETS GLOBAUX

Trois facteurs particulièrement importants tendent à accroître les bénéfices nets tirés des ressources halieutiques des océans: l'acquisition de l'autorité nationale sur les stocks; la possibilité d'utiliser davantage le capital et la main-d'oeuvre locaux plutôt que ceux des flottilles opérant en eaux lointaines; enfin, une meilleure acceptation de la part des consommateurs d'espèces non traditionnelles et d'espèces qui ont généralement été utilisées à des fins non alimentaires.

#### Acquisition de l'autorité nationale

L'acquisition de l'autorité nationale sur des stocks de poisson est, potentiellement, l'élément le plus important car elle donne à la fois l'occasion et le stimulant nécessaires pour améliorer la gestion des pêches. Dans certains cas, les stimulants sont extrêmement forts. On a estimé par exemple que la pêcherie d'encornets, seiches et poulpes située au large des côtes nord-ouest de l'Afrique pourrait produire des bénéfices nets de l'ordre de 200 millions de dollars par an 4/. En effet, une réduction de l'effort de pêche de 30-40 pour cent pourrait entraîner un accroissement de 10 à 20 pour cent du rendement annuel. Les coûts totaux de la pêche diminueraient d'environ 100 millions de dollars et les revenus totaux augmenteraient de quelque 90 millions de dollars. Ces chiffres, il faut le souligner, sont de pures hypothèses car, à moins que tous les Etats possédant des ressources en céphalopodes n'imposent la redevance maximum, les pêcheurs iront là où ils peuvent payer moins. C'est un exemple poussé à l'extrême, mais tous les Etats côtiers possédant des ressources intéressantes pour les étrangers peuvent permettre à la pêche étrangère de se poursuivre moyennant paiement. En recourant à de telles solutions, ils peuvent à la fois améliorer considérablement la rentabilité économique et, d'autre part, augmenter leurs bénéfices nets.

Certains Etats peuvent limiter le nombre de navires étrangers admis à pêcher à l'intérieur de leurs zones et ne prélever aucune redevance, ou des redevances modestes. Cela aussi tendra à accroître les bénéfices nets qui peuvent être obtenus, mais ces bénéfices iront aux pêcheurs étrangers plutôt qu'à l'Etat côtier.

Tous les Etats ne voudront pas permettre à la pêche étrangère de se poursuivre, pas plus qu'il ne sera nécessairement dans leur intérêt de le faire. Ils souhaiteront peut-être tirer parti de leur juridiction étendue au moyen de leurs propres capitaux et main-d'oeuvre. Dans certains cas, les ressources acquises seront parfois déjà utilisées par leurs propres pêcheurs, de sorte que l'exclusion des étrangers offrira une possibilité immédiate d'accroître les captures nationales. Par ailleurs, en excluant les étrangers et en réduisant la

4/ Voir: Griffin W.L., J.P. Warren et W.E. Grant, Modèle bio-économique de gestion des stocks halieutiques: la pêche des céphalopodes de l'Afrique du Nord-Ouest. COPACE/TECH (79/16): 46, 1979. Christy, F.T. Jr., Bénéfices économiques et accords avec la pêche étrangère dans la sous-région septentrionale du COPACE - Evaluation préliminaire. COPACE/PACE (1979/19): p. 41.

concurrence, leurs propres pêcheurs augmentent leurs captures et leurs profits. En limitant l'accès de leurs propres pêcheurs aux stocks, ils peuvent conserver des taux de capture élevés, et soit laisser les pêcheurs en percevoir les bénéfices, soit les prélever sous forme de taxes ou droits de pêche. Si la pêche est de type mécanisé, une limitation du volume de l'effort national aura parfois l'avantage supplémentaire de réduire les dépenses de carburant.

#### Passage à la production nationale

Le passage de la pêche en eaux lointaines à la pêche locale ne résulte pas seulement de l'acquisition de l'autorité nationale sur des stocks mais aussi de la hausse des coûts du carburant. A court terme, les bénéfices ne sont pas toujours très grands en raison des difficultés que pose le développement de la capacité nationale. Mais avec le temps, on économisera sur les dépenses de carburant et, souvent aussi, sur les coûts en capital et en main-d'oeuvre; encore que, quand ce sont des flottilles de pays en développement qui pêchent dans les zones des pays développés, le remplacement de la pêche étrangère par la pêche nationale puisse entraîner un relèvement des coûts de main-d'oeuvre. Les frais d'investissement, dans certains des pays en développement, seront parfois importants en raison des coûts élevés des matériaux et de la construction et, pour certains types de pêche, du fait que les économies d'échelle peuvent avantager les gros bâtiments de pêche en eaux lointaines. D'une manière générale cependant, l'accroissement de la capacité et de la rentabilité de la pêche nationale s'accompagneront de diminutions des coûts de la récolte.

Il n'est pas possible d'estimer le montant global des capitaux dont les Etats en développement auront éventuellement besoin pour atteindre leur pleine capacité nationale de pêche. Bien que les pêcheurs aient un certain contrôle sur la production économique, la taille et la composition de la récolte effectuée par des flottilles ou par des navires indépendants sont influencées à un degré exceptionnel par des modifications des conditions biologiques, économiques, écologiques et politiques. Un autre facteur important est celui de l'étendue de la gamme des valeurs commerciales des diverses espèces et les ajustements que cela appelle de la part des pêcheurs qui doivent adapter la composition par produits et les stratégies de pêche aux variations des disponibilités et des valeurs commerciales respectives des diverses espèces.

Une autre difficulté, peut-être encore plus irréductible, concerne les hypothèses que l'on peut faire au sujet des combinaisons respectives de capital et de main-d'oeuvre. L'encornet par exemple peut être pris à la turlute, avec des lignes depuis des pirogues à voile ou par des chalutiers jaugeant 500 tonnes brutes et équipés d'engins électroniques perfectionnés. Pour une quantité donnée, la première technique emploiera peut-être dix fois autant de pêcheurs que la seconde, pour une fraction du coût d'investissement. Très peu de pays en développement ont pris des décisions bien définies concernant le dosage de capital et de main-d'oeuvre qu'ils souhaitent adopter.

Enfin, les besoins financiers dépendent du capital existant et du rendement des ressources. Pour certains Etats en développement, une augmentation du nombre des bateaux ou des installations de traitement peut être hautement souhaitable. Pour d'autres, la surcapitalisation peut être un gros problème, soit pour le pays dans son ensemble, soit pour certaines régions, de sorte qu'une redistribution de l'effort de pêche, le remplacement des anciens navires par de nouveaux ou même une réduction de l'effort s'imposent.

#### Passage des utilisations non alimentaires aux utilisations alimentaires du poisson

Une troisième source d'accroissement des bénéfices nets globaux peut venir d'une augmentation de la demande d'espèces de poissons qui ne sont pas actuellement utilisées pour la consommation humaine. Il est généralement difficile de vaincre le conservatisme des consommateurs et de l'amener à diriger leur prédilection vers des espèces qu'ils connaissent mal. Les consommateurs qui sont habitués au poisson à chair sombre accepteront avec réticence le poisson blanc, et vice-versa; ceux qui préfèrent les petits poissons entiers auront tendance à rejeter les filets de gros poissons.

Certes, on ne peut guère s'attendre à des changements spectaculaires, mais on constate une évolution progressive et la consommation d'espèces qui n'étaient précédemment pas utilisées à des fins alimentaires est en augmentation. Le merlu en Amérique latine, le maquereau, le pilchard, le maquereau espagnol en de nombreux points du globe, et la morue du Pacifique ont été promus des utilisations non alimentaires aux utilisations alimentaires. De plus, des marchés se sont ouverts aux produits de poisson hautement transformés - tels que baguettes de poisson, fishburgers, saucisses et boulettes de poisson - procédés qui permettent d'employer des espèces généralement peu familières aux consommateurs.

Cette évolution offre des possibilités intéressantes à certains pays, comme le Pérou et le Chili, qui possèdent d'importantes ressources en pilchards et sardines au large de leurs côtes. A l'heure actuelle, la majeure partie de ces captures est utilisée pour fabriquer de la farine de poisson, mais le nombre des conserveries augmente ce qui se traduira par une production accrue pour le marché alimentaire. Même si ses captures de pilchards et de sardines ne représentent qu'une fraction de ses captures maximums d'anchoveta, il n'est pas impossible que le Pérou parvienne à en tirer des profits nets plus élevés quand il aura pleinement développé son marché d'exportation des produits de conserve.

Ces passages des utilisations non alimentaires aux utilisations alimentaires de certaines espèces de poisson sont la conséquence de pressions économiques et des progrès technologiques de la transformation des aliments, plutôt qu'une tentative délibérée pour changer les préférences en matière de goût. A mesure que l'offre se raréfie, les prix des espèces traditionnelles montent, les consommateurs sont de plus en plus enclins à faire l'essai de nouvelles espèces qu'ils peuvent se procurer à meilleur prix.

Bien que les signes soient peu nombreux, il semble que les prix des produits de poisson aient fortement monté ces dix dernières années, plutôt en raison de la raréfaction de l'offre que de la hausse des coûts du carburant. Les statistiques concernant le Japon permettent de suivre facilement l'évolution des prix du poisson. Les chiffres montrent que le prix du poisson au point de débarquement a augmenté entre 1961 et 1978, d'environ 6,5 pour cent par an de plus que celui de tous les autres produits (voir Figure 2-3 et Tableau 2-9). Ce taux d'accroissement est remarquable non seulement par son importance, mais aussi parce qu'il a été constant sur toute la période. Parallèlement, la consommation par personne a augmenté d'un peu plus de 1 pour cent par an. Les hausses rapides et continues des prix ont donc résulté d'une offre relativement inélastique par rapport à une demande plus forte, attribuable en grande partie à une élévation des revenus par habitant.

Les prix pratiqués au Japon pour des espèces et groupes d'espèces donnés, par rapport au prix de l'ensemble des produits, accusent des tendances très diverses. Ceux des thons et germes, par exemple, ont augmenté rapidement jusqu'autour de 1970, puis se sont stabilisés, tandis que ceux des crevettes (à l'exclusion des crevettes kuruma) sont restés relativement stables jusqu'en 1970, moment où ils ont enregistré une hausse marquée. Les prix relatifs de la morue du Pacifique n'ont pas augmenté avant 1977 - l'augmentation de 1977 est due sans aucun doute à l'extension des juridictions des Etats-Unis et de l'URSS; ceux de l'encornet commun ont quadruplé entre 1968 et 1971; mais ceux des maquereaux, sardines et shadines ont baissé. Ces disparités reflètent généralement la rareté relative des différentes espèces. Dans une même année, des changements peuvent être induits par toutes sortes de facteurs, notamment les quantités détenues dans les entrepôts et les spéculations autour des mouvements des prix. Mais l'importance et la nature des changements montrent que la rareté est le facteur prédominant dans les hausses de prix.

L'augmentation des prix du poisson par rapport à ceux des autres denrées alimentaires est un phénomène qui probablement concerne le monde entier, quoique sans doute pas sur la même échelle que le Japon. Les effets de ces augmentations sont mêlés. D'un côté, elles encouragent le passage des utilisations non alimentaires aux utilisations alimentaires et la production d'espèces non traditionnelles, ce qui contribue à augmenter la production globale; d'un autre côté, en l'absence de mesures d'aménagement satisfaisantes, le renchérissement fait qu'il est profitable d'épuiser un stock, car des captures plus faibles peuvent être compensées par des revenus plus élevés.

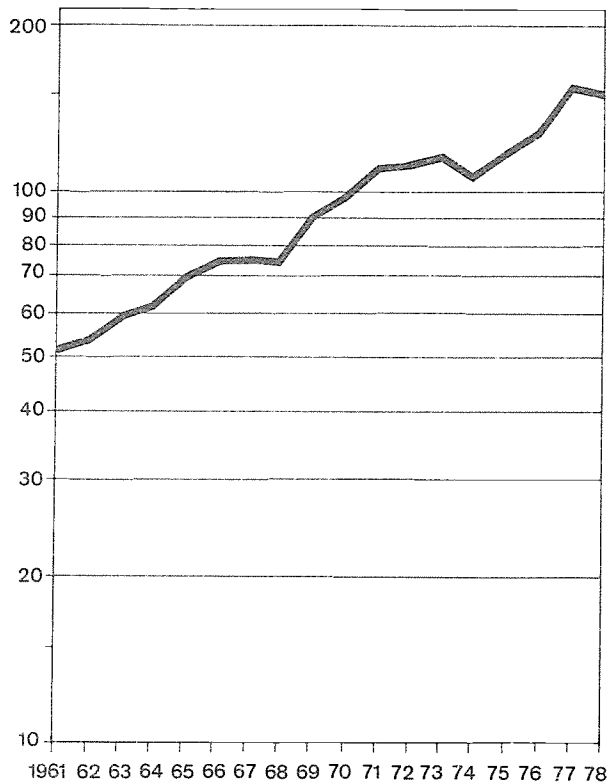


Figure 2-3

Japon: Indice des prix en valeur réelle des principales espèces de poisson, ex-navire (1969-71= 100)

Ce sont les consommateurs qui sont les plus durement touchés car ils doivent soit payer davantage soit diminuer leur consommation. Dans les pays en développement, où des prix plus élevés permettent à un marché d'exportation de se développer, on enregistre un effet de redistribution. Le revenu engendré par les exportations profite aux pêcheurs et aux sociétés d'exportation. Les pertes subies par les consommateurs nationaux, qui ne peuvent se permettre de payer l'équivalent des prix d'exportation, peuvent devenir assez graves du point de vue de la réduction de l'apport protéique.

Les effets sur les pêcheurs sont également mêlés. Si le principe du domaine public, avec accès libre et ouvert à tous, est maintenu, les prix plus élevés attireront davantage de gens sur la pêcherie. Cela augmentera peut-être les possibilités d'emploi, mais n'assurera pas de gains plus élevés aux pêcheurs. Si la pêche est contrôlée, les prix plus élevés assureront des gains plus élevés aux pêcheurs, ou des revenus plus élevés au gouvernement si la pêche est taxée.



Tableau 2-9. Japon, indice des prix 1/ de l'ensemble des principales espèces de poissons, ex-navire

1969-71 = 100	
1961	52.3
1962	54.3
1963	59.6
1964	61.6
1965	70.9
1966	75.1
1967	76.1
1968	75.9
1969	89.6
1970	98.5
1971	111.8
1972	112.8
1973	114.7
1974	106.4
1975	115.7
1976	129.4
1977	154.5
1978	150.9

1/ L'indice des prix a été calculé à partir d'estimations des captures et de la valeur des captures, ex-navire, de toutes les principales espèces de poissons capturées par le Japon. Les valeurs unitaires moyennes ont été calculées pour chacune des espèces et chaque groupe d'espèces, puis ajustées en les divisant par l'Indice des prix de gros de tous les produits au Japon. Les valeurs unitaires moyennes ajustées ont été pondérées au moyen des captures de 1969-71, puis agrégées pour chaque année et divisées par la moyenne 1969-71 pour donner l'indice.

#### PROBLEMES D'AJUSTEMENT POUR LES ETATS COTIERS

Les effets de certains des changements auxquels on assiste en ce moment peuvent consister soit en une réduction des bénéfices tirés des pêches maritimes, soit en une augmentation du coût de la pêche. Bien que la plupart de ces changements aient probablement un caractère transitoire, circonscrit à la période d'ajustement au nouveau régime, ils pourraient avoir beaucoup d'importance dans les prochaines années et entraîner une diminution de la production mondiale totale et une augmentation des coûts totaux de la pêche.

On peut s'attendre à quatre séries de problèmes: l'élimination de tout l'effort de pêche étranger; les difficultés relatives au développement d'une capacité de pêche nationale efficace; la nécessité d'améliorer, ou même de créer, des moyens de recherche, de gestion et d'application; enfin, les difficultés auxquelles donnera lieu la conclusion d'accords sur la répartition et l'aménagement des stocks de poisson partagés.

### Elimination de la pêche étrangère

Certains Etats côtiers, préoccupés à juste titre par le fait qu'une pêche étrangère sans contraintes a épuisé leurs ressources, sont fortement enclins à éliminer tous les étrangers de leurs zones économiques. Cela vaut entre autres pour des Etats comme ceux de l'Afrique du Nord-Ouest, où de grosses flottilles hauturières ont opéré activement au cours des dix dernières années. Dans d'autres pays, qui possèdent une forte capacité nationale de pêche, les pêcheurs souhaitent voir diminuer la concurrence dont les ressources sont l'objet.

Lorsque le concept de "pleine utilisation" n'est pas reconnu par l'Etat côtier, l'élimination de la pêche étrangère peut se faire par simple interdiction. Mais même lorsqu'il est reconnu, son esprit peut être battu en brèche par toute une série d'artifices. En sous-estimant le rendement optimum équilibré, ou en surestimant la capacité nationale, on diminue l'"excédent" disponible pour les étrangers. Lorsque des étrangers acquièrent effectivement des contingents, l'Etat côtier peut imposer des réglementations et des contrôles si restrictifs que la pêche n'est plus rentable, ce qui empêchera les étrangers de réaliser leur contingent ou grèvera de façon excessive le coût des opérations.

De telles mesures réduisent directement ou indirectement le volume de capture disponible pour les pêcheurs étrangers et, si la capacité nationale n'est pas suffisante pour combler l'écart, entraînent une chute des captures totales tirées de la même zone de pêche.

### Développement de la capacité nationale

Le développement d'une capacité nationale peut prendre de nombreuses années, en particulier pour les Etats côtiers qui possèdent une expérience limitée en matière de pêche, peu de capitaux, de rares ports et installations pour le traitement et la distribution des produits. L'organisation d'entreprises conjointes avec des partenaires étrangers peut contribuer à réunir la formation et l'équipement nécessaires, mais il faut veiller que ces entreprises favorisent les intérêts mutuels des deux partenaires. Le partenaire étranger peut essayer d'exploiter l'entreprise pour avoir accès aux ressources mais souhaiter employer des navires et des engins ne convenant pas à une utilisation locale. La technologie du partenaire étranger peut convenir à des opérations à grande échelle, mais n'être pas transférable telle quelle aux Etats côtiers. Si l'on n'y prend pas garde, le développement d'une capacité de pêche nationale efficace peut s'en trouver retardé.

### Développement des compétences en matière de gestion

Une troisième difficulté de la phase de transition a trait aux compétences en matière de gestion des ressources. Au temps des limites de juridiction étroites, la gestion soit n'existait pas, soit était le fait de comités multinationaux constitués généralement de pays développés opérant en eaux lointaines. Maintenant que les Etats côtiers sont en train d'étendre considérablement leurs zones de juridiction beaucoup plus étendues, ils acquièrent par là-même une responsabilité accrue sur le plan de la gestion. Il est de leur intérêt de se donner les moyens d'acquérir les données nécessaires, d'élaborer et d'adopter les règlements souhaitables et de faire respecter les réglementations ainsi que les accords conclus avec la pêche étrangère. La réalisation de ces tâches impliquera des coûts, qui réduiront d'autant les bénéfices nets résultant de l'extension des juridictions. Nous allons examiner plus à fond, dans un prochain paragraphe, la façon de minimiser les coûts.

### Répartition des stocks partagés

L'un des problèmes les plus durables et les plus épineux sera de parvenir à des accords efficaces en ce qui concerne la répartition des bénéfices provenant des stocks de poisson partagés par deux ou plusieurs Etats.

Le cas le plus simple est celui des stocks à cheval sur des frontières, d'espèces relativement sessiles et dont l'utilisation par un Etat n'influe pas sur l'utilisation par le ou les autres Etats concernés. Dans ce cas, une coopération entre Etats à propos de la recherche

peut être souhaitable en raison des avantages que présente le partage des informations concernant un problème commun mais, pour ce qui est de la gestion ou de la répartition des bénéfices, la coopération n'est pas indispensable.

Des problèmes plus délicats se posent à propos de stocks qui accomplissent des migrations saisonnières relativement homogènes d'individus de même taille, même âge et même type de comportement. Etant donné que toutes les espèces de poissons passent par des cycles de reproduction et de croissance, il est impossible d'avoir une homogénéité parfaite mais chez certaines espèces, par exemple certains thons, une grande vague de migration peut se composer d'individus fortement semblables. L'utilisation par un pays aura tendance à diminuer le stock disponible pour d'autres pays. En l'absence d'accord, chaque Etat côtier cherchera à maximiser ses captures quand le poisson traverse sa zone, ce qui entraînera la surpêche.

On commence à en voir les conséquences au niveau de la pêche mondiale des thons grands migrateurs. Les Etats côtiers qui partagent les stocks se livrent à une course pour constituer leurs propres flottilles afin de maximiser leurs captures dans leurs zones économiques. Cette course est exacerbée par les fortes hausses de prix enregistrées récemment pour les thons. Aux Etats-Unis, entre mai 1979 et mars 1980, les hausses de prix ont été de 27 à 90 pour cent pour les différentes espèces et tailles. Au Japon, entre février 1979 et février 1980, les prix de la bonite à ventre rayé, du germon et des grands albacores ont augmenté de 85, 45 et 30 pour cent respectivement. Ces hausses de prix ont incité certains pays à augmenter leur flottille de pêche en eaux lointaines et à intensifier leur effort de pêche en dehors des zones exclusives ou dans les zones auxquelles ils peuvent avoir accès.

C'est pour cela que les chantiers navals ont en 1979 reçu commande pour la construction de 70 nouveaux thoniers, ce qui représente un accroissement de 25 pour cent de la flottille thonière mondiale. Il est tout à fait improbable que les captures mondiales de thons puissent progresser dans les mêmes proportions en un an ou deux. En cinq ans, de 1973 à 1978, les captures mondiales de thons n'ont augmenté que de 21 pour cent, essentiellement en bonites à ventre rayé dont le prix est relativement bas.

Certains Etats côtiers seront peut-être en mesure d'accroître, dans une mesure limitée, leur part des captures totales de thons en investissant davantage dans les constructions navales. Mais pour la pêche au thon dans son ensemble, les bénéfices nets totaux diminueront car les revenus provenant de la capture totale augmenteront moins que les coûts. Seul un accord touchant la répartition du produit entre les Etats qui partagent cette ressource peut prévenir de telles conséquences.

Le troisième cas, le plus ardu de tous, se pose quand les migrations de poisson à travers les différentes zones sont dépourvues d'homogénéité. La zone d'un Etat côtier peut être utilisée pour la ponte, celle d'un autre comme frayère, et la troisième comme zone de nourriture. La vulnérabilité du stock aux engins de pêche, la taille des poissons, les prix saisonniers et les effets de la pêche sur les rendements peuvent varier du tout au tout selon la zone.

Pour tirer les bénéfices nets maximums de la pêche, et tous les pays s'en trouveraient mieux, il faudrait limiter celle-ci à une seule zone au lieu de l'autoriser partout, mais la négociation et l'application d'un tel accord comportent des difficultés considérables. Ces difficultés seraient moindres si tous les Etats qui partagent la ressource cherchaient uniquement à réaliser les profits nets maximums qu'elle permet, abstraction faite de la nationalité des pêcheurs, et s'entendaient sur le partage des revenus. Ils pourraient ensuite accorder des privilèges de pêche aux étrangers qui offrent les redevances les plus fortes. Le plus souvent cependant, les Etats auront un intérêt quelconque à faire exploiter le stock par leurs propres pêcheurs, de sorte qu'il sera très difficile de parvenir à de tels accords. Faute de pouvoir résoudre ces problèmes, les bénéfices nets diminueront.

## PROBLEMES D'AJUSTEMENT QUI SE POSENT AUX PAYS DISPOSANT D'IMPORTANTES FLOTTILLES DE PECHE EN EAUX LOINTAINES

Le passage de la liberté des mers à la fermeture des ressources marines halieutiques mettra en difficulté les pays qui ont constitué d'importantes flottilles de pêche en eaux lointaines. Dans ces pays, les effectifs et le capital investi dans la pêche seront de plus en plus disproportionnés par rapport aux besoins, ce qui ajoutera aux problèmes de chômage et réduira la contribution de la pêche à l'économie.

Les pays qui perdent le plus dans l'absolu sont le Japon et l'URSS, dont les captures représentaient en 1972 3 400 millions de dollars environ, soit plus de 60 pour cent de la valeur de toutes les captures (thonidés non compris) effectuées dans des zones étrangères par les principaux pays pêchant en eaux lointaines. Les montants que ces pays pourraient avoir à payer pour conserver l'accès à ces ressources - si les Etats côtiers sont disposés à tolérer que la pêche se poursuive - devront être négociés en fonction de la valeur des différents stocks.

Les pertes subies par d'autres pays pêchant en eaux lointaines ne sont peut-être pas aussi importantes en termes absolus, mais peuvent l'être encore beaucoup relativement, en particulier en ce qui concerne certains pays en développement. La République de Corée et Cuba ont constitué des flottilles assez importantes de navires qui pêchaient à des milliers de milles de leurs côtes. La Thaïlande et le Ghana ont aussi pêché intensivement au large de côtes étrangères, quoique à une distance moindre et avec des navires plus petits. Le capital et la main-d'oeuvre superflus présents dans ces pays les contraindront à des ajustements particulièrement difficiles. Pour la plupart des autres pays possédant des flottilles de pêche en eaux lointaines, les difficultés auront tendance à être localisées dans les quelques ports d'où partaient les flottilles.

En général, les pays pêchant en eaux lointaines devront affronter des ajustements dans trois principales directions. Tout d'abord, ils devront payer pour avoir accès à des zones étrangères, soit directement soit indirectement; en second lieu, ils devront réduire leurs flottilles de pêche; enfin, certains d'entre eux du moins devront peut-être accroître le volume de leurs importations.

### Les coûts de l'accès aux ressources

Les coûts auxquels devra faire face la pêche étrangère pour avoir accès aux zones des Etats côtiers seront de type divers. La forme la plus directe sera le paiement à l'Etat côtier. Il peut s'agir d'une somme forfaitaire, sans limitation du volume de l'effort ou des captures, ou d'une redevance sur les permis de pêche par navire ou par unité de tonnage, ou encore d'une taxe fondée sur le volume de la capture ou sa valeur. Toutes ces techniques sont actuellement pratiquées, parfois même conjuguées.

Les pays étrangers peuvent aussi avoir accès aux ressources moyennant des paiements indirects de diverse nature - subventions, prêts à faible taux d'intérêt, fourniture d'installations et de programmes de formation, construction de ports, de routes ou d'usines de transformation. Ces paiements et avantages ne sont pas nécessairement en rapport avec la pêche.

Dans de nombreux cas, l'accès aux ressources peut être acquis par le biais d'entreprises conjointes auxquelles les Etats côtiers auront éventuellement recours pour développer leur propre capacité de pêche nationale. Toutes sortes d'arrangements sont possibles. Les Etats côtiers peuvent demander que la totalité ou la majorité des parts soient aux mains de personnes locales, que les navires passent sous son pavillon, que les équipages comprennent des pêcheurs nationaux, ou que tout ou partie de la capture soit débarqué et transformé dans le pays.

Dans le cas d'entreprises conjointes et de paiements directs, les coûts incombent généralement aux sociétés privées. Dans le cas des subventions, des prêts à faible taux d'intérêt et autres arrangements analogues, les coûts sont plutôt pris en charge par les gouvernements dont relèvent les flottilles pêchant en eaux lointaines. Ce sont généralement les flottilles des pays à économie centralement planifiée, tandis que les autres formes de participation sont celles des pays à économie de marché.

En sus de ces coûts, les pêcheurs étrangers peuvent avoir à faire face à d'autres coûts indirects, par exemple il peut leur être demandé de faire escale dans certains ports ou de prendre à bord des observateurs chargés de veiller à l'application des accords et des réglementations; il peut leur être interdit d'utiliser certains types d'engins ou d'opérer dans certaines zones ou à certaines époques. Bien que nombre de ces conditions puissent être souhaitables pour conserver les stocks ou alléger la concurrence pour les pêcheurs nationaux, il en est qui peuvent être employées pour décourager les pêcheurs étrangers et alourdir considérablement les coûts de la pêche.

Il y a une limite aux coûts que peuvent supporter les étrangers pêchant à l'intérieur des zones des Etats côtiers. Si le coût global des redevances, entreprises conjointes et réglementations dépasse un certain point, leur profit sera nul et ils n'auront aucune raison de continuer à pêcher dans la zone en question.

Les coûts que comporte l'accès à un stock particulier n'entraîneront pas nécessairement une réduction du volume des captures ni une augmentation du prix du produit. Nombre de stocks utilisés par les pêcheurs étrangers ont été exploités à outrance parce que l'accès était libre et ouvert à tous.

Les frais d'accès pourront décourager certains pêcheurs étrangers, mais ceux qui resteront feront des captures plus importantes et augmenteront leurs revenus ce qui devrait, après une période d'ajustement, compenser les coûts supplémentaires du droit d'accès.

Comme chacun des pêcheurs restants prend davantage de poisson, la capture totale de tous les pêcheurs ne devrait pas nécessairement être inférieure à ce qu'elle était auparavant, ni les prix augmenter fatalement. Dans les cas où le stock avait été épuisé par la surpêche, la capture totale pourrait être supérieure. Si l'Etat côtier souhaite tirer le maximum de revenus, la capture totale pourrait être inférieure. L'effet sur les prix dépendra du degré auquel un stock déterminé approvisionne le marché.

Une mesure qui aura un effet plus sensible sur les prix consistera pour les Etats côtiers à exclure ou limiter considérablement les captures de l'effort étranger actuel. S'ils n'ont pas eux-mêmes les moyens de prendre les captures prises jusque là par la pêche étrangère, les disponibilités mondiales totales pourraient s'en trouver sensiblement réduites et les prix monteront. Prenons le cas de l'industrie thonière des Etats-Unis: les difficultés croissantes rencontrées par les pêcheurs américains pour avoir accès aux zones étrangères a pour résultat que les transformateurs et les distributeurs offrent des prix plus élevés pour s'assurer des approvisionnements réguliers. La réduction des contingents de morue du Pacifique entraîne également une augmentation des prix au Japon.

Ces effets peuvent n'être que temporaires, car les disponibilités augmenteront à mesure que les Etats côtiers développeront leur capacité nationale. A longue échéance, et une fois accompli le processus d'ajustement, les cours mondiaux du poisson ne devraient pas augmenter notablement par suite de l'extension des juridictions, à moins que n'interviennent d'autres raisons.

#### Réduction des flottilles de pêche en eaux lointaines

L'un des effets les plus immédiats de l'extension des juridictions a été une réduction générale du nombre des gros bâtiments utilisés par les principaux pays pêchant en eaux lointaines 5/. Entre 1969 et 1979, le tonnage total des grands chalutiers et navires de

5/ Comme on l'a dit plus haut, les thoniers font exception, car les mises en chantier continuent d'augmenter rapidement.

pêche des principaux pays pêchant en eaux lointaines est passé de quelque 4,5 millions à environ 8 millions de tonnes brutes<sup>6/</sup>, comme le montre la Figure 2-4. En ce qui concerne les navires transporteurs de poisson et les navires-usines, le tonnage global est passé de quelque 2 millions de tonnes en 1969 à 3,5 millions en 1976, puis est redescendu à 3,25 millions de tonnes en 1979 (voir Figure 2-5). Pour les deux groupes conjugués, le taux de croissance a été d'environ 14 pour cent par an de 1969 à 1971, puis est tombé à environ 5,5 pour cent par an entre 1971 et 1976, après quoi il s'est stabilisé.

Quarante pour cent environ du tonnage mondial total de chalutiers et de bateaux de pêche de plus de 100 tonnes brutes et une proportion plus importante encore de navires transporteurs et de navires-usines arborent le pavillon de l'Union soviétique (voir Figure 2-6). En 1969, la taille de la flottille soviétique était deux fois et demie celle de la flottille japonaise, et lui était quatre fois supérieure en 1979. La plupart des navires soviétiques sont de gros tonnage, conçus pour parcourir de grandes distances et stationner sur les fonds étrangers pendant de longues périodes. Très peu de ces navires peuvent être utilisés facilement par les Etats côtiers pêchant dans leurs propres zones, de sorte qu'il est peu probable que l'Union soviétique pourra réduire sa flottille en vendant ou en transférant des bateaux à d'autres pays. La réduction de la flottille posera des problèmes particulièrement aigus à l'Union soviétique.

Le fait le plus remarquable depuis 1969 a été la croissance en tonnage des navires utilisés par les pays en développement, comme on le voit d'après les Figures 2-6 et 2-7. Leur tonnage a presque quintuplé entre 1969 et 1979 et est passé de 5 à 15 pour cent du tonnage mondial des chalutiers et bateaux de pêche jaugeant plus de 100 tonnes brutes. Près de la moitié appartiennent à Cuba, à la République de Corée et à Panama. Certains arborent des pavillons de complaisance pour le compte de pays développés, mais la plupart représentent un authentique effort national de pêche. Ces navires sont aussi en grande partie engagés dans la pêche en eaux lointaines, de sorte que ces pays devront procéder à une forte réduction de leurs flottes, ce qui posera de gros problèmes de démantèlement.

D'après les registres du Lloyd, le tonnage des navires de plus de 100 tonnes au Ghana et en Thaïlande n'a pas augmenté entre 1969 et 1979. Toutefois, tous les bâtiments de plus de 100 tonnes appartenant à ces pays ne sont pas immatriculés et de nombreux navires sont de plus petite taille. Ces deux pays se trouvent aux prises avec de graves problèmes car l'extension des juridictions de leurs voisins s'aggravera de la quantité excessive de pêche pratiquée dans les eaux nationales.

La plupart des autres pays en développement accusant des accroissements de tonnage en navires de plus de 100 tonnes brutes utilisent leurs bateaux essentiellement dans leurs propres eaux. Cela concerne notamment le Sénégal, l'Argentine, le Brésil, le Mexique, l'Indonésie et les Philippines, tous pays à qui l'extension des juridictions a fait gagner des zones relativement vastes et riches.

---

<sup>6/</sup> Ces estimations sont tirées du Lloyds Register of Shipping, tableaux statistiques. Pour diverses raisons, ils n'indiquent pas les tonnages exacts des pays pêchant en eaux lointaines. Les 20 Etats cités sont ceux qui, en 1979, possédaient les plus gros tonnages de vaisseaux de plus de 100 tonnes brutes. Certains Etats, comme le Pérou, qui entrent dans cette catégorie, ne peuvent être considérés comme des pays pêchant en eaux lointaines car ils utilisent leurs navires presque entièrement à l'intérieur de leurs propres zones. Tous les navires de plus de 100 tonnes brutes ne se consacrent pas à la pêche en eaux lointaines. Etant donné que certains vaisseaux de moins de 100 tonnes participent à la pêche en eaux lointaines, et que d'autre part tous les navires ne sont pas immatriculés, certains pays, comme la Thaïlande et le Ghana, ne sont pas inclus. Ces erreurs, toutefois, n'influent pas de façon notable sur les tendances générales.

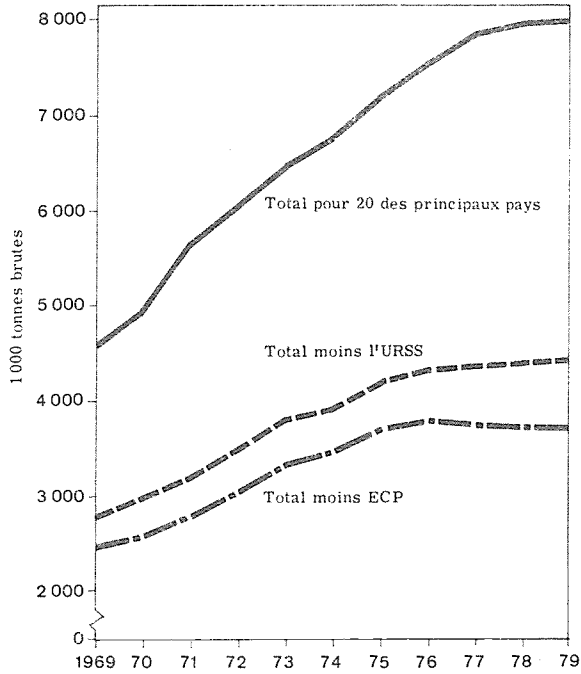


Figure 2-4

Tonnage des chalutiers et bateaux de pêche de 20 des principaux pays pêchant en eaux lointaines, (Navires jaugeant plus de 100 tonnes brutes), de 1969 à 1979

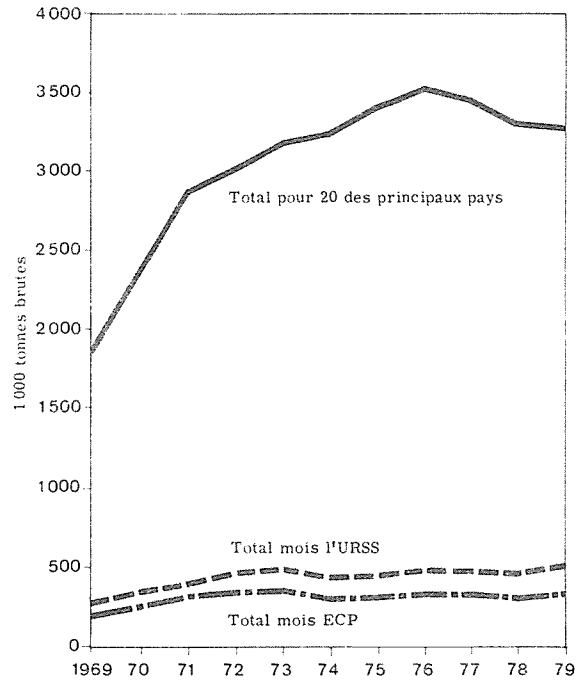


Figure 2-5

Tonnage des navires affectés au transport du poisson et des navires-usines de 20 des principaux pays pêchant en eaux lointaines, (Navires jaugeant plus de 100 tonnes brutes) de 1969 à 1979

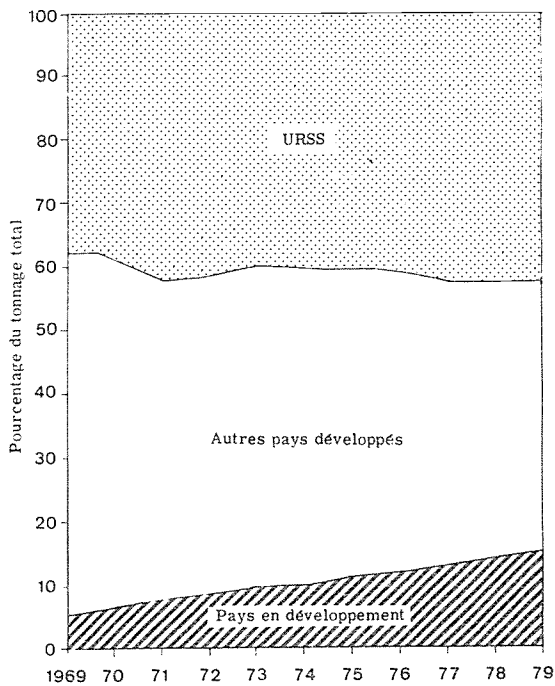


Figure 2-6

Répartition du tonnage des chalutiers et navires de pêche (Navires jaugeant plus de 100 tonnes brutes) de 1969 à 1979

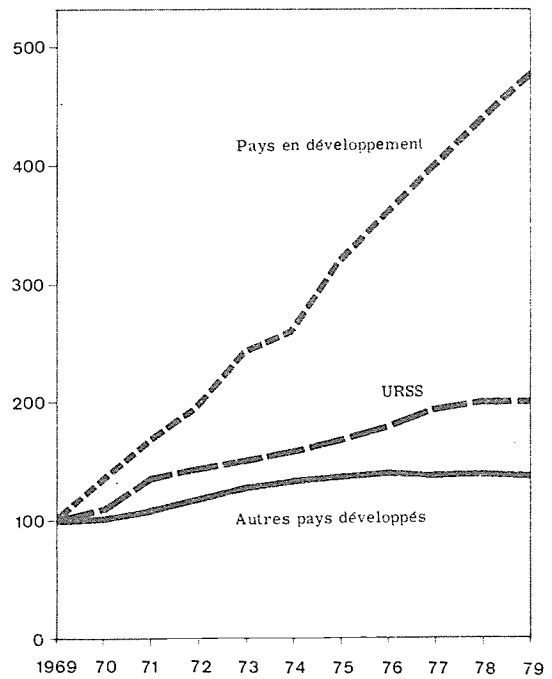


Figure 2-7

Indices du tonnage des chalutiers et bateaux de pêche (Navires jaugeant plus de 100 tonnes brutes), de 1969 à 1979 (1969= 100)

En résumé, les pays possédant d'importantes flottilles de pêche en eaux lointaines doivent affronter de gros problèmes de démantèlement consécutifs à l'extension des juridictions nationales. Ces pays auront des difficultés à résorber les effectifs et le capital déplacés par la perte de l'accès libre aux zones étrangères. En général, les navires de ces pays ne conviennent pas aux pays en développement, bien que des efforts puissent être faits pour vendre, affermer ou donner de tels navires à ces derniers.

Même si les navires déplacés réussissaient à développer la pêche dans des zones encore libres, telles que les eaux de l'Antarctique et la haute mer, peut-être eux pourraient être absorbés. Les pays possédant de grosses flottilles de pêche en eaux lointaines affronteront donc des difficultés assez sérieuses pendant le processus de réduction.

Les difficultés qu'éprouveront les Etats pêchant en eaux lointaines seront plus que compensées par les gains des Etats côtiers et par une meilleure rentabilité économique de l'exploitation des ressources. Bien souvent, l'effort de la pêche étrangère en eaux lointaines a été excessif du point de vue économique, sinon biologique.

#### Effets sur le commerce international

Ces dix dernières années, le commerce international des produits de la pêche a profondément évolué. Plus récemment, les transformations ont été sans aucun doute en rapport avec l'extension des juridictions nationales, mais d'autres facteurs ont joué également.

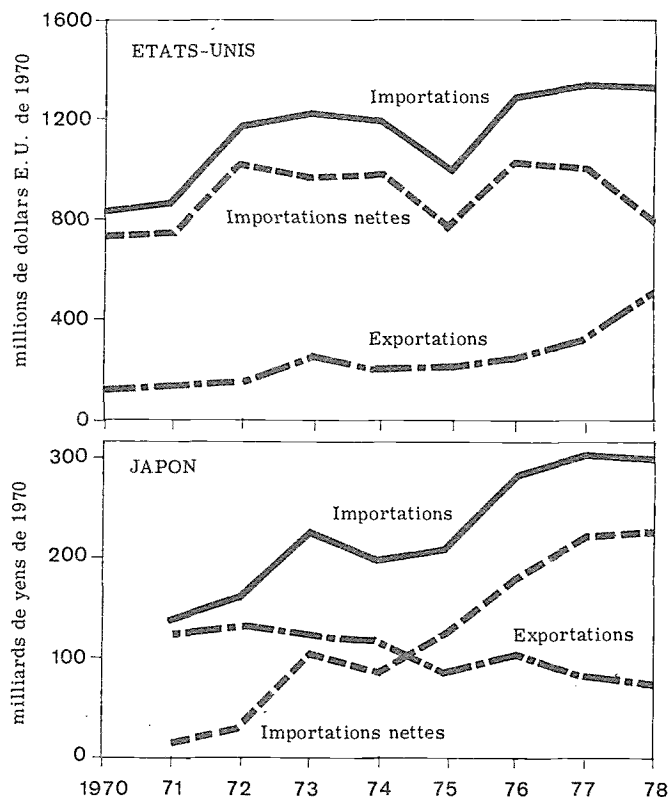


Figure 2-8

Japon et Etats Unis: Exportations et importations de produits halieutiques, en monnaies constantes, de 1970 à 1978



Tableau 2-10. Valeur des importations de produits halieutiques des principaux pays importateurs, en pourcentage des importations mondiales totales, 1970 et 1978

(dollars E.-U. courants)

Pays, par ordre d'importance, 1978	Pourcentage des importations totales mondiales	
	1970	1978
1. Japon	8,8	25,3
2. Etats-Unis d'Amérique	25,5	18,5
3. France	6,1	7,0
4. Allemagne, Rép. féd. d'	8,2	6,4
5. Royaume-Uni	8,8	5,7
6. Italie	4,9	4,5
7. Pays-Bas	2,8	2,7
8. Belgique	2,7	2,5
9. Hong-kong	1,8	2,1
10. Suède	3,1	2,1
11. Espagne	1,5	2,1
12. Danemark	1,5	1,8
13. Canada	1,5	1,8
14. Australie	1,2	1,2
15. Singapour	0,9	0,8
Total	79,3	84,5

En 1978, 15 pays s'adjugeaient près de 85 pour cent de la valeur des importations, dont 25,3 pour cent au Japon, 18,5 pour cent aux Etats-Unis, 34,8 pour cent à neuf pays d'Europe occidentale. Les seuls Etats en développement compris dans la liste sont Hong-kong et Singapour (Tableau 2-10).

La part prise par le Japon a augmenté brutalement, mais celle des Etats-Unis a diminué. Le changement enregistré aux Etats-Unis n'est en aucun cas aussi appréciable que celui du Japon, notamment si l'on tient compte des exportations. Bien que les Etats-Unis participent relativement moins aux importations mondiales totales, la valeur réelle de leurs importations a encore augmenté, comme on le voit sur la Figure 2-8 et dans le Tableau 2-11. Les exportations des Etats-Unis ont également progressé, de sorte que les importations nettes, en dollars constants, sont restées à peu près les mêmes entre 1970 et 1978.

Au Japon, la forte accentuation des importations s'est accompagnée d'un recul des exportations, de sorte que les importations nettes ont augmenté rapidement mais régulièrement entre 1970 et 1978. Il est peu probable que l'extension des juridictions nationales et la fermeture des zones étrangères aux pêcheurs japonais aient eu un effet notable sur le commerce japonais jusqu'à ces toutes dernières années. Les fortes poussées des importations nettes au début des années soixante-dix tiennent à d'autres facteurs, dont les plus importants sont probablement la hausse des coûts de la main-d'oeuvre dans le secteur de la pêche et les baisses de rendement des stocks récoltés par les pêcheurs japonais. Ces coûts, qui se reflètent dans l'augmentation des prix réels des quantités débarquées par les Japonais, montrent que la tendance du commerce japonais était amorcée bien avant que l'extension des juridictions n'ait commencé à entrer en vigueur.

L'Union soviétique a exporté davantage de produits halieutiques qu'elle n'en a importés (voir Tableau 2-11). Entre 1970 et 1978, la valeur de ses exportations nettes a doublé, la presque totalité de l'augmentation se produisant entre 1972 et 1975. Au Royaume-Uni, la valeur des exportations a augmenté davantage que celle des importations, ce qui donne une diminution d'environ 20 pour cent des importations nettes. En République fédérale d'Allemagne, les importations nettes ont peu varié, mais en ce qui concerne la France la progression a été sensible.

Les changements enregistrés au cours de la période allant de 1970 à 1978 dans les pays ayant les plus fortes exportations de produits halieutiques n'ont pas été aussi importants que dans les grands pays importateurs (Tableau 2-12). Les 20 premiers pays exportateurs n'ont totalisé que 73 pour cent de la valeur totale de l'ensemble des exportations de produits halieutiques en 1978, après avoir atteint 79 pour cent en 1970.

Tableau 2-11. Exportations et importations de produits halieutiques de quelques pays, en monnaies nationales constantes

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
<b>1. Japon</b>									
Importations, milliards de yens 1970	...	134	161	224	199	210	281	301	300
Exportations, milliards de yens 1970	...	121	130	122	115	85	102	83	74
Importations nettes, milliards de yens 1970	...	13	31	102	84	125	179	218	226
<b>2. Etats-Unis d'Amérique</b>									
Importations, millions de dollars 1970	836	878	1,169	1,221	1,196	994	1,286	1,337	1,327
Exportations, millions de dollars 1970	112	131	141	250	199	214	253	326	534
Importations nettes, millions de dollars 1970	724	747	1,028	971	997	780	1,033	1,011	793
<b>3. URSS</b>									
Importations, millions de roubles 1970	15	14	14	10	20	25	21	34	30
Exportations, millions de roubles 1970	81	84	79	91	120	154	150	144	163
Importations nettes, millions de roubles 1970	-66	-70	-65	-81	-100	-129	-129	-110	-133
<b>4. Royaume-Uni</b>									
Importations, millions de livres 1970	123	117	120	161	129	106	132	128	134
Exportations, millions de livres 1970	23	27	26	36	40	33	40	45	55
Importations nettes, millions de livres 1970	100	90	94	125	89	73	92	83	79
<b>5. France</b>									
Importations, millions de francs 1970	1,132	1,246	1,349	1,364	1,423	1,368	1,536	1,958	1,902
Exportations, millions de francs 1970	205	256	290	378	386	309	389	405	483
Importations nettes, millions de francs 1970	927	990	1,059	986	1,035	1,059	1,147	1,353	1,419
<b>6. Allemagne, République fédérale d'</b>									
Importations, millions de DM 1970	976	959	881	957	1,046	891	956	1,059	1,024
Exportations, millions de DM 1970	245	254	283	310	320	252	324	367	314
Importations nettes, millions de DM 1970	731	705	598	647	726	639	632	692	710

Tableau 2-12. Valeur des exportations de produits halieutiques des principaux pays exportateurs, en pourcentage des exportations mondiales totales, 1970 et 1978

(dollars E.-U. courants)

<u>Pays, par ordre d'importance, 1978</u>	<u>Pourcentage des exportations totales mondiales</u>	
	<u>1970</u>	<u>1978</u>
1. Canada	8,8	8,8
2. Etats-Unis d'Amérique	3,7	8,1
3. Norvège	8,8	6,8
4. Japon	11,6	6,7
5. Danemark	5,8	6,5
6. Corée, République de	1,4	5,7
7. Islande	3,7	4,5
8. Pays-Bas	3,7	3,6
9. Royaume-Uni	2,0	2,5
10. Espagne	3,4	2,5
11. Pérou	11,6	2,2
12. Mexique	2,4	2,2
13. Thaïlande	0,7	2,2
14. URSS	3,1	2,1
15. Allemagne, Rép. féd. d'	2,4	2,2
16. Inde	1,4	1,9
17. France	1,4	1,5
18. Chili	1,0	1,5
19. Australie	1,4	1,5
20. Hong-kong	0,7	1,4
Total	79,0	75,1

Les changements les plus notables correspondent aux fortes pertes de l'importance relative des exportations péruviennes et japonaises à la progression des exportations de la République de Corée et des Etats-Unis. En ce qui concerne le Pérou, la différence s'explique par la chute sensible des captures d'anchoveta et des exportations de farine de poisson. En République de Corée, elle résulte de la croissance des flottilles de pêche en eaux lointaines et de fortes exportations vers le Japon.

Pour les pays en développement dans leur ensemble, la période a été marquée par une amélioration de leur position sur le marché mondial des exportations. Le Tableau 2-13 montre que la valeur des exportations de produits halieutiques des pays en développement est passée de 29 à 34 pour cent du total mondial entre 1971/73 et 1979. Il est impossible de dire dans quelle mesure ce changement a été influencé par l'extension des juridictions, car d'autres facteurs sont en cause tels que des variations des taux de change et l'évolution des prix.

Tableau 2-13. Parts des différentes catégories économiques de pays dans les exportations internationales de produits halieutiques

	Moyenne 1971-73	1974	1975	1976	1977	1978	1979
	..... pourcentage .....						
Total mondial	100	100	100	100	100	100	100
Pays développés	65	65	60	61	59	61	60
Pays en développement	29	29	32	32	33	32	34
Economies centralement planifiées	6	6	8	8	7	7	6

Globalement, ces modifications n'indiquent pas que le commerce international ait été fortement secoué par l'extension des juridictions, mais on repère des traces de ses effets dans quelques cas spécifiques. L'accès du Japon aux stocks de morue du Pacifique s'étant restreint, ce pays a dû augmenter ses importations de morue d'URSS. L'URSS ayant vu diminuer ses possibilités d'accès aux stocks ouest africains de maquereau, chinchard et espèces similaires, les exportations soviétiques de ces espèces vers les pays d'Afrique occidentale ont diminué. Le déficit des approvisionnements sur le marché ouest africain a été en grande partie comblé par des importations de maquereaux congelés en provenance du Royaume-Uni et de chinchards congelés et espèces analogues d'Amérique du Sud.

Il n'est pas douteux que cette évolution s'amplifiera et que l'extension des juridictions entraînera des modifications importantes tant des circuits que du volume du commerce international. D'autres facteurs, notamment les coûts croissants du carburant et de la main-d'oeuvre, les fluctuations des taux de change, et plus particulièrement, l'effondrement de certains stocks de poisson (comme l'anchoveta du Pérou et le pilchard de Namibie) ont eu et continueront d'avoir des effets sensibles sur le commerce.

## LES TACHES DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT

L'extension des juridictions nationales ne signifie pas seulement des bénéfices accrus pour les Etats côtiers, mais aussi des responsabilités politiques et techniques accrues en ce qui concerne le développement et l'utilisation future de leurs pêches. Elle a modifié les paramètres du développement en ce qu'elle a considérablement étendu le contrôle des ressources. Elle n'a cependant pas modifié sensiblement les techniques de développement. Les administrateurs de ces ressources devront toujours franchir les différentes étapes qui consistent à évaluer les ressources et la capacité nationale; à élaborer des plans en fonction de leurs objectifs, enfin à préparer et à exécuter des programmes de développement. Pour cela, ils devront définir et préciser clairement leurs objectifs et ils devront investir dans la recherche pour obtenir les informations nécessaires. En outre, l'extension des juridictions aura pour conséquence que de nombreux Etats seront obligés de prendre des mesures en ce qui concerne l'application du nouveau régime, la répartition des stocks qu'ils partagent avec leurs voisins et, s'il le faut, les méthodes qu'ils utiliseront pour tirer le maximum de profit possible de la pêche étrangère.

Les gouvernements auront un rôle déterminant à jouer en ce qui concerne la gestion et la répartition des ressources halieutiques. Pour la plupart des autres ressources naturelles, telles que les forêts et les terres agricoles, les utilisateurs ont, en quelque sorte, un droit exclusif sur les ressources. Leur répartition se fait soit par le biais de transactions commerciales, soit de façon centralisée, par les soins des planificateurs. Les détenteurs de droits exclusifs peuvent aussi prendre les décisions voulues en ce qui concerne les investissements et les taux et techniques d'exploitation, car ils ont les premiers intérêts à conserver ou à améliorer la productivité. L'application est facilitée par la spécificité des droits, les intérêts des détenteurs de ces droits, et généralement par le cadre institutionnel dans lequel ces droits sont accordés.

Pour ce qui est des pêches par contre, quand des Etats s'en tiennent au régime du domaine public et qu'il n'existe pas de droits exclusifs d'utilisation, la ressource n'est pas une valeur en soi que l'on puisse s'approprier et par conséquent il n'est pas possible de la répartir par le biais des mécanismes commerciaux. Les différents utilisateurs de la ressource ne peuvent contrôler le montant des investissements, ni les taux d'exploitation. Les décisions en matière de répartition, d'investissements et de taux d'exploitation ne peuvent être prises que par un organe public, aussi longtemps que les utilisateurs de la ressource bénéficient de la liberté d'accès. Les administrateurs auront donc généralement un rôle beaucoup plus important à jouer en ce qui concerne la gestion et la répartition des ressources halieutiques que ce n'est le cas pour la plupart des autres ressources naturelles.

Deux types de décisions devront intervenir. Les premières concernent essentiellement l'utilisation ou la gestion rationnelles de la ressource et relèvent à juste titre de la responsabilité des administrateurs. Ce vaste domaine englobe tout ce qui touche au montant des investissements consacrés à la recherche, à la production et à l'application du régime, la formation du personnel, les besoins éventuels d'aide extérieure, les investissements consacrés aux programmes de développement, l'élaboration des réglementations et, si cela est souhaitable, la négociation d'accords avec des étrangers. Le second type de décisions touche la distribution, soit directe soit indirecte des richesses ou profits, assurant des gains à tel groupe d'utilisateurs et des pertes à tel autre. Les décisions appartenant à cette catégorie devront être prises à un niveau plus élevé, soit dans la hiérarchie politique soit dans un organe de planification. Ces questions délicates englobent non seulement la répartition directe des privilèges de pêche, par exemple sous forme de lois interdisant le chalutage dans des zones exploitées par des pêcheurs artisanaux travaillant avec des pirogues, mais aussi le choix plus fondamental des objectifs visés par le biais de la pêche: par exemple, maximiser les possibilités d'emploi pour les pêcheurs artisanaux ou au contraire maximiser le profit économique net tiré des ressources. La distinction entre ces deux catégories de décisions n'est pas toujours claire, mais l'établissement d'une série d'objectifs précis fournira du moins aux administrateurs quelques orientations pour la gestion.

## CLARIFICATION DES OBJECTIFS

Il importe donc que les Etats côtiers mettent au point une série d'objectifs clairs et cohérents applicables à leurs ressources halieutiques. S'ils ne le font pas, il en résultera probablement des investissements peu avisés dans la recherche et la production, des réglementations inefficaces, des difficultés de mise en oeuvre des programmes et des conflits entre usagers.

On peut se proposer comme objectifs de maximiser ou d'optimiser les rendements équilibrés, la production de protéines, les possibilités d'emploi, les profits nets pour l'économie et on peut même y inclure des valeurs moins tangibles telles que la promotion des compétences maritimes. Certains de ces objectifs sont en conflit avec d'autres, de sorte qu'il faut trancher. Dans d'autres cas, les ressources seront parfois déjà pleinement ou surutilisées, de sorte qu'il ne sera pas possible d'atteindre simultanément ces objectifs. On ne pourra, alors, améliorer par exemple les profits économiques nets qu'en limitant l'accès à la ressource, ce qui signifie limiter l'emploi.

La maximisation des rendements équilibrés des stocks est un objectif à première vue attrayant et a constitué, dans le passé, le but avoué de plusieurs programmes internationaux. Il s'agit sans doute d'un instrument important pour mesurer les bénéfices de la pêche, mais il ignore les coûts de la récolte des ressources.

La maximisation de la production protéique dans l'économie a, en tant qu'objectif, des carences analogues. Les coûts afférents à la production de protéines supplémentaires provenant de la mer, si l'on veut arriver au maximum, peuvent être supérieurs aux bénéfices, en particulier si on les compare à ceux d'autres formes de production de protéines.

Récemment, un certain nombre d'Etats ont adopté le concept de rendement optimal équilibré. La validité générale de cet objectif en ce qui concerne la gestion de la pêche, et son utilité en tant qu'orientation pour la prise des décisions dépendront des critères adoptés pour définir l'optimisation.

Les deux objectifs généraux les plus importants peut-être sont ceux qui visent à maximiser les possibilités d'emploi et à maximiser les profits nets pour l'économie. Chacun d'eux a besoin d'être élaboré plus avant et précisé pour servir utilement de guide aux administrateurs. Les possibilités d'emploi doivent être évaluées non seulement du point de vue du nombre des emplois, mais aussi des niveaux de rémunération et des satisfactions qu'ils comportent, comparés à ceux d'autres secteurs de l'emploi. Les profits nets pour l'économie peuvent être évalués de diverses façons: de façon simpliste et partielle en mesurant les apports financiers extérieurs, par exemple, les recettes d'exportation ou les taxes prélevées sur les pêcheurs étrangers; de façon plus complexe mais encore partielle, par exemple en mesurant les profits qui en résultent pour le capital et pour la main-d'oeuvre; ou, de façon plus exhaustive, en procédant à une analyse des coûts et bénéfices pour la société. Ces mesures devraient prévoir l'actualisation des flux coûts-bénéfices dans le temps et pondérer de façon appropriée la répartition des bénéfices entre les différentes catégories économiques de la population.

## POURVOIR AU BESOIN DE DONNEES

Les responsables de la gestion et du développement des pêches ont besoin de données non seulement pour élaborer les politiques, mais aussi pour leur administration. Ils doivent savoir ce que sont les rendements actuels et potentiels des ressources halieutiques, et les effets de la pêche sur ces rendements; les caractéristiques économiques et sociales des pêches, y compris les revenus qu'on peut en tirer; les coûts de la pêche; la valeur des ressources partagées avec d'autres Etats, et la distribution des bénéfices. Au début, ces renseignements seront parfois rares ou de médiocre qualité, de sorte que certaines décisions ne seront pas toujours aussi rationnelles et efficaces qu'elles devraient l'être. Il ne faudra donc négliger aucun effort pour améliorer rapidement la qualité des données.

Il est sans doute souhaitable d'entreprendre certaines recherches fondamentales, abstraction faite de leurs applications possibles, mais la plupart des Etats côtiers en développement devront concentrer les rares crédits dont ils disposent pour la recherche à l'acquisition de

données présentant un intérêt direct pour les administrateurs. Il semble que cela va de soi de dire que les renseignements recueillis doivent se rapporter clairement à la prise de décisions, et il est regrettable que ceux qui sont chargés de réunir et d'analyser les renseignements sur les pêches n'agissent pas toujours en liaison étroite avec les responsables des décisions relatives au développement, à la gestion et à la répartition.

Malheureusement, les coûts afférents au rassemblement des données sont souvent élevés. Les renseignements concernant les ressources sont difficiles à obtenir en raison des problèmes que pose la localisation du poisson et de l'interdépendance complexe qui existe entre un stock et son environnement. Les renseignements d'ordre économique et social sont généralement moins coûteux à réunir mais, dans la plupart des pays, développés et en développement, on sait peu de chose des répercussions économiques et sociales des différents types de réglementation ou programmes de développement.

La plupart des données économiques et sociales nécessaires devraient normalement être recueillies par les Etats côtiers. A vrai dire, une bonne partie des renseignements peut avoir de multiples usages. Par exemple, les données sur les prix perçus par les pêcheurs et sur les coûts de la pêche seraient intéressantes pour nombre de décisions concernant les programmes de développement et les mesures de réglementation. Certaines données, cependant, comme celles qui concernent le commerce international, les marchés, les prix, les normes de qualité des produits, les coûts d'expédition, les coûts et disponibilités du carburant, pourraient être plus aisément réunies par l'intermédiaire d'organes régionaux ou internationaux.

Les enregistrements des captures et de l'effort des pêcheurs fournissent une quantité de renseignements utiles sur les caractéristiques biologiques d'une ressource halieutique. Si les pêcheurs étrangers sont autorisés à poursuivre leurs activités à l'intérieur de la zone d'un Etat côtier, ils peuvent être invités à répertorier de façon détaillée les espèces qu'ils capturent, avec indication de l'emplacement, de l'engin et du temps consacré à la pêche. On peut demander aux pêcheurs nationaux de fournir des rapports analogues, quand ils opèrent sur une base commerciale et débarquent leurs captures dans des ports importants. Le rassemblement de telles données auprès des pêcheurs artisanaux sera plus difficile et il faudra éventuellement recourir à des techniques différentes pour estimer les captures et l'effort.

Quand il n'est pas possible d'obtenir des renseignements exhaustifs, on peut emprunter diverses techniques. Etant donné qu'il restera toujours un certain degré d'incertitude au sujet des caractéristiques biologiques des ressources halieutiques, il ne sera ni approprié ni nécessaire de repousser les décisions jusqu'au moment où l'on possèdera davantage de renseignements. On peut, par exemple, augmenter par paliers une taxe ou une redevance sur les permis de pêche accordés aux pêcheurs étrangers et suivre les résultats jusqu'au moment où l'on atteint le revenu maximum. Une telle stratégie ne peut s'appliquer à des stocks présentant de fortes fluctuations des rendements annuels mais, là où il est possible de l'utiliser, on réduira considérablement les fonds à investir dans la recherche pour établir les fonctions de rendement d'un stock.

Dans plusieurs régions, tous les Etats auront intérêt à adopter une approche régionale pour le rassemblement et l'analyse des données biologiques. Cela est évident quand il existe des stocks partagés et quand la détermination des fonctions de rendement ou des modes de migration requièrent des renseignements sur les captures partout où le stock est présent. Même quand il ne s'agit pas de stocks partagés, la connaissance des caractéristiques de comportement d'un stock donné pourra avoir un intérêt en ce qui concerne un autre stock de la même espèce. Chaque Etat pourra ainsi réduire ses frais de recherche en coopérant avec ses voisins.

#### APPLICATION DES REGLEMENTATIONS ET ACCORDS

Il faudra prendre sans tarder une décision sur le degré et les méthodes de surveillance des zones de pêche et sur l'application des réglementations et accords. Comme toutes les autres tâches de gestion, l'application des réglementations entraîne des coûts qui réduisent les bénéfices tirés de l'extension des juridictions. Les administrateurs auront à coeur de

limiter ces coûts de façon que les bénéfices obtenus soient les plus élevés possibles. Vouloir arriver à une application parfaite entraînera généralement des coûts bien plus élevés que ne le justifient les bénéfices.

L'application des réglementations et accords à l'intérieur des zones de pêche étendues pose deux types de problèmes: 1) empêcher le braconnage de la part de navires qui n'ont pas de permis de pêche et 2) veiller à ce que les navires, tant nationaux qu'étrangers, en possession de permis, respectent les conditions des accords et des réglementations. L'application des accords et réglementations comporte cinq phases - surveillance, arrestation, procès, peine et rapport - dont chacune doit être convenablement exécutée si l'on veut que l'application soit efficace. Chacune de ces phases peut relever de la compétence d'organes différents. Ainsi, les fonctions de surveillance peuvent relever de la responsabilité du garde-côte, de la marine et de l'organe des pêches. Les fonctions d'arrestation peuvent être réservées au garde-côte ou à la marine. Procès et peine sont généralement du département de la justice quoique, dans un Etat au moins, la marine ait été à une certaine époque autorisée à imposer et prélever des amendes. La rédaction des rapports peut être confiée à différentes institutions.

Si la coordination entre les diverses institutions laisse à désirer, l'application sera considérablement affaiblie. Par exemple, si le département de la justice s'abstient de poursuivre les contrevenants ou impose des amendes négligeables, les autres institutions ne seront guère encouragées à exercer la surveillance et à imposer le respect des accords et règlements. Si les rapports ne sont pas faits comme il convient, les pêcheurs auront parfois l'impression que le système n'est pas juste et n'auront guère d'égards pour son application. Les contrevenants potentiels doivent comprendre que les risques qu'ils courent à ne s'y pas conformer sont suffisamment sérieux pour décourager toute violation.

Dans de nombreux cas, le moyen le plus efficace pour réduire les coûts de la mise en application consistera à améliorer la coordination entre les institutions nationales intéressées. Il est possible aussi de réduire les coûts par une analyse attentive des bénéfices susceptibles d'être tirés des crédits investis dans ce domaine. Dans le cas du braconnage, on peut parfois estimer la valeur des ressources récoltées par la pêche étrangère avant l'extension des juridictions. Si, par exemple, les registres montrent que les pêcheurs étrangers prenaient 700 tonnes de thon par an, le revenu brut devrait être de l'ordre de 1 million de dollars. En supposant que les redevances potentielles tirées de la ressource représentent environ 20 pour cent de la valeur brute, l'Etat côtier perdra environ 200 000 dollars par an si la pêche se poursuit illégalement. Si les coûts annuels de surveillance et de prévention du braconnage se montent à 300 000 dollars par an, il vaudra mieux que l'Etat côtier tolère le braconnage. Mais les décisions ne sont pas toujours prises en fonction de considérations économiques et l'Etat préférera peut-être subir une perte pour satisfaire à des pressions politiques étrangères.

Le coût pourra se justifier jusqu'à un niveau qui dépendra de la mesure dans laquelle on pourra réduire le braconnage, du montant des amendes qui pourront être perçues, et des autres fonctions de surveillance et d'intervention que pourront accomplir les avions et bateaux-patrouilleurs. Un gros investissement dans les moyens d'application pourrait faire comprendre aux étrangers que les risques sont très élevés et les décourager de braconner pendant de nombreuses années. Cela réduirait les amendes susceptibles d'être collectées, mais aussi libérerait les aéronefs et navires pour d'autres usages. Même si ces calculs sont parfois délicats, il est bon d'avoir des estimations approximatives afin de déterminer le niveau d'investissement le plus profitable.

Pour réduire notablement les coûts, on s'abstiendra d'imposer des réglementations et des contrôles difficiles à faire respecter. Les accords demandant à des étrangers de payer des sommes forfaitaires ne nécessitent pratiquement pas de moyens de surveillance et d'arrestation. Ceux qui limitent le nombre de bateaux de pêche comportent des coûts modérés; enfin, ceux qui se fondent sur les prises de poisson supposent des coûts quelque peu plus élevés. Les différentes solutions pour les Etats côtiers peuvent être soit de tirer des revenus totaux moins importants pour un coût de mise en application très faible, soit de vouloir des revenus potentiellement plus importants mais supposant des coûts supérieurs. Il est donc souhaitable que les responsables des fonctions de surveillance et d'application participent à l'élaboration des accords avec la pêche étrangère.



L'application des réglementations à la pêche nationale dépend de la mesure dans laquelle les pêcheurs considèrent les objectifs de ces réglementations comme souhaitables. Si une réglementation est adoptée pour réaliser une redistribution des richesses - par exemple, interdiction du chalutage dans les eaux littorales afin de protéger les intérêts des pêcheurs artisanaux - elle peut se révéler d'application très difficile. Dans ce cas, il peut être moins coûteux de fournir une compensation aux perdants plutôt que de faire de gros investissements dans son application.

Quand une réglementation est conçue pour accroître les rendements futurs, elle implique généralement un sacrifice des rendements actuels. Les pêcheurs en cause aujourd'hui peuvent avoir l'impression, à juste titre, que les bénéfices futurs seront partagés avec d'autres pêcheurs au lieu de revenir à eux uniquement. Ils ne seront donc pas toujours enclins à respecter le règlement, ce qui pourra nécessiter des coûts d'application importants. On devra alors envisager de limiter l'entrée sur la pêcherie, de manière que les pêcheurs actuels soient les seuls bénéficiaires de la mesure.

D'une manière générale, c'est quand les pêcheurs auront eux-mêmes intérêt à respecter les réglementations et les contrôles, et quand toutes les parties comprendront qu'il vaut mieux pour elles de les respecter que de les enfreindre, qu'on pourra économiser le plus sur les coûts d'application. Ce résultat peut souvent être obtenu au moyen de mécanismes compensatoires, quand la réglementation a un effet distributif, ou par l'octroi de droits quelconques aux avantages résultant de la mesure. Quoi qu'il en soit, les responsables de l'application des réglementations et des contrôles devront participer à leur élaboration afin d'empêcher que ne soit adoptées des réglementations qui ne peuvent être efficacement mises en oeuvre.

#### REPARTITION DES STOCKS PARTAGES

La tâche la plus ardue peut-être qui attend les Etats côtiers est celle qui consiste à conclure des accords viables et souhaitables touchant la répartition et la gestion des stocks halieutiques partagés. Faute d'accords satisfaisants, les bénéfices nets de la pêche et, éventuellement, les captures totales baisseront fortement.

Il arrive fréquemment que des stocks de poisson se trouvent dans les zones de deux ou de plusieurs Etats. Les espèces de grands migrateurs, tels que les thons, espadons, marlins et autres voiliers, se déplacent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des limites des 200 milles. Le saumon parcourt aussi de vastes étendues océaniques et, en particulier dans l'Atlantique, traverse les zones d'Etats autres que ceux dont il utilise les cours d'eau pour frayer. Mais il existe aussi un grand nombre de moyens migrateurs qui ne vont jamais au-delà des 200 milles mais peuvent traverser les zones de plusieurs Etats. C'est le cas notamment des maquereaux et harengs de la Mer du Nord, des carangues en Mer de Chine méridionale, des pilchards et sardinelles dans l'Atlantique Centre-Est. Enfin, il existe des stocks qui effectuent des migrations très limitées à cheval sur les frontières entre deux Etats.

Les problèmes des stocks partagés sont essentiellement des problèmes de distribution des richesses, qui ne peuvent être résolus que par négociation entre les Etats côtiers intéressés. Ces négociations seraient considérablement facilitées si les intérêts de chaque Etat étaient clairement exprimés, de préférence en valeur économique, de façon que chacun puisse comparer ses intérêts à ceux des autres et de façon aussi que l'on ait des éléments pour évaluer la compensation. Néanmoins, étant donné que les intérêts sont parfois difficiles à évaluer - par exemple, la mesure dans laquelle la pêche artisanale est tributaire d'une part du rendement - il n'est pas toujours facile de les mesurer de façon pleinement satisfaisante. Une solution pourrait consister à utiliser des parts des rendements annuels, mais cela nécessiterait des ajustements pour tenir compte des valeurs différentes de la récolte dans chaque zone.

Aucune approche probablement ne donnera entièrement satisfaction à l'ensemble des parties, aussi les négociations peuvent-elles devenir extrêmement complexes. Si elles échouent, les stocks risquent d'être exploités à un point tel que les bénéfices nets disparaîtront et que tous les participants y perdront. Toutefois, à mesure que les Etats prennent davantage conscience des problèmes des stocks partagés et du risque de pertes collectives, ils seront peut-être plus enclins à freiner leurs propres pêcheurs et à chercher des compromis qui iront dans l'intérêt de tous.

## UTILISATION DE LA PECHE ETRANGERE

La plupart des Etats côtiers souhaiteront probablement développer leur propre capacité nationale, mais ils voudront peut-être autoriser, dans l'intervalle, une certaine pêche étrangère qui leur permettra d'améliorer leur propre capacité et profitera à leur économie. Dans leurs négociations avec les pêcheurs étrangers, le type de dispositions que les Etats côtiers adopteront dépendra non seulement de l'importance des bénéfices qu'ils pourront en tirer, mais aussi de la manière dont ces bénéfices se répandront dans leurs propres économies: c'est-à-dire selon que ces bénéfices iront au trésor public ou à des groupes déterminés du secteur des pêches ou d'autres secteurs.

Les bénéfices peuvent provenir de taxes sur les captures, sur les revenus ou sur les profits; de redevances sur les permis de pêche; ou de versements forfaitaires. Le choix dépendra de l'importance des revenus escomptés, des types et degrés de risques en jeu et des coûts que comportera le respect des accords.

Dans certains cas, des arrangements de participation aux bénéfices ont été conclus, d'après lesquels le risque est équitablement partagé par les deux partenaires. Ces arrangements peuvent assurer à l'Etat côtier des revenus plus importants que les taxes ou redevances sur les permis, qui se fondent sur les profits escomptés plutôt que sur les profits réels. Dans la pratique, les Etats côtiers peuvent se trouver désavantagés par une manipulation des comptabilités. La capture pourrait, par exemple, être vendue à bas prix par une société étrangère à une autre qu'elle contrôle et qui prélèverait les profits.

Certains pays cherchent à tourner les difficultés que présente le partage des profits en taxant la valeur de la capture, de façon que le pays et le partenaire étranger partagent tous deux les risques d'une chute des cours, de même que les gains résultant d'une hausse. Le partenaire étranger, cependant, qui subit la totalité du risque de hausse des coûts ne voudra pas payer une redevance qu'il n'est pas sûr de couvrir entièrement. En outre, il est parfois difficile de déterminer équitablement la valeur de la capture. Une taxe sur le volume de la capture plutôt que sur sa valeur fait retomber le risque d'une chute de prix ou d'une hausse des coûts entièrement sur le partenaire étranger, de sorte que son engagement à payer sera encore moindre. Ces taxes peuvent ne pas produire un revenu aussi important que la participation aux bénéfices mais, à condition qu'il existe un système quelconque permettant de vérifier les captures communiquées par la société étrangère, les problèmes administratifs seront beaucoup plus limités.

Le recours aux redevances sur la capacité de pêche facilite la solution des problèmes d'application. Les droits peuvent être calculés par navire, par tonnage, ou par unité d'engins. Etant donné que les navires doivent généralement être immatriculés avant de pénétrer dans la zone de l'Etat côtier, le respect de l'accord ne demande guère plus que la surveillance des navires. A court terme, un tel système est relativement facile à mettre en oeuvre mais, s'il dure plus de deux ou trois années, il peut devenir de moins en moins efficace en ce qui concerne le contrôle des niveaux de capture. Les pêcheurs chercheront à maximiser leurs profits en prenant une capture aussi importante qu'ils peuvent et substitueront d'autres intrants à celui qui est soumis à contrôle. Si, par exemple, ils payent une redevance par navire, ils utiliseront des navires plus gros; si la redevance est calculée en fonction du tonnage, ils utiliseront des engins plus efficaces ou un matériel plus perfectionné. A moins d'ajuster les redevances en hausse ou de diminuer le nombre des permis, l'effort effectif total augmentera et aura éventuellement un effet néfaste sur les rendements.

Le système le plus facile à mettre en vigueur consiste à tirer des revenus sous forme de paiements forfaitaires, sans tenir compte du nombre des navires ou de l'importance des captures. Certains Etats trouveront éventuellement que c'est là le système le plus intéressant pour obtenir des bénéfices immédiats, mais le partenaire étranger ne sera pas disposé à payer de fortes sommes car il supporte tous les risques, y compris celui d'une faible capture. En outre, l'Etat côtier n'a de contrôle ni sur l'effort ni sur la capture et verra peut-être les rendements diminuer s'il maintient ce système pendant une période prolongée.

Dans le Pacifique Sud, plusieurs petits Etats insulaires ont passé des arrangements avec des thoniers japonais, en combinant diverses techniques, dont la limitation du nombre des navires, le paiement d'un montant forfaitaire et une redevance sur les captures au-delà d'une certaine quantité. Plusieurs pays latino-américains fondent leurs redevances sur le tonnage des navires. La Mauritanie a également utilisé cette technique, assortie de certaines conditions concernant le débarquement d'une part de la capture dans ses ports et la formation de ses pêcheurs.

Chacun de ces systèmes a ses avantages et ses inconvénients. Certains peuvent produire des revenus bruts plus importants mais entraîner des coûts supérieurs de mise en application. D'autres peuvent avoir des coûts d'application modestes, mais ne pas permettre un contrôle efficace de l'utilisation des ressources. Les Etats côtiers peuvent décider qu'un système mixte s'adapte le mieux à leur propre capacité et à leurs intérêts. De leur côté, les pays pêchant en eaux lointaines devront apprendre que, avec des flottilles moins nombreuses, les navires restants peuvent souvent obtenir des captures moyennes plus élevées, donc se permettre de payer plus cher pour accéder aux ressources.

Quand il n'existe qu'un seul pays dont les pêcheurs souhaitent avoir accès à un stock déterminé et que les Etats côtiers sont plusieurs à vouloir vendre des droits d'accès, le pays pêchant a une forte position pour négocier. A moins que les Etats côtiers ne s'entendent sur le niveau des redevances ou des taxes, l'Etat pêchant pourra jouer la carte de la concurrence et faire tomber le prix d'accès. Tous les Etats côtiers perdront des revenus potentiels, à moins qu'ils ne coopèrent pour fixer les redevances ou élargir la concurrence du côté des acheteurs. En fait, l'une des solutions les plus efficaces pour établir le niveau des redevances ou des taxes consiste à organiser des enchères, soit publiquement, soit dans le cadre d'une série de négociations bilatérales entre un grand nombre d'acheteurs potentiels.

Aucun de ces systèmes n'est parfait et il faudra peut-être une longue période de pratiques empiriques avant que les redevances ne s'établissent à un niveau approprié. Au cours de cette période d'ajustement, les Etats côtiers devront mettre au point des méthodes de coopération pour faire en sorte de recevoir des prix équitables.

Les revenus touchés de la pêche étrangère peuvent être utilisés par les Etats côtiers de diverses manières. Dans certains cas, ces revenus iront au trésor public et profiteront à l'économie dans son ensemble. Dans d'autres, ils pourront être affectés à des usages bien déterminés, en particulier pour soutenir l'industrie de la pêche sous forme, par exemple, de subventions pour la construction de navires, de soutien des prix, de construction d'usines de traitement ou d'installations portuaires, ou de programmes de formation. L'Etat côtier a toute latitude pour décider de la manière dont les bénéfices devront être distribués dans le pays.

Un autre cas est celui de systèmes qui consistent à accorder des privilèges d'accès à un pays étranger en échange de paiements ou d'une assistance liée de formes diverses, telles que subventions, prêts à faible taux d'intérêt, construction de ports, installations de transformation, programmes de formation, et à la condition de débarquer les captures dans l'Etat côtier. Ces systèmes sont généralement négociés avec les gouvernements étrangers plutôt qu'avec des sociétés privées. Ils peuvent avoir leur utilité quand il existe des problèmes de devises entre le pays étranger et l'Etat côtier; mais il est très difficile de déterminer la valeur réelle des avantages. Quelle valeur, par exemple, l'Etat côtier peut-il attribuer à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt à utiliser uniquement pour acheter du matériel de pêche dans le pays étranger qui les accorde ?

L'Etat côtier n'aura peut-être pas le choix si la ressource n'intéresse qu'un seul pays étranger qui n'est pas à même de payer en espèces, surtout s'il s'agit de monnaies convertibles, des privilèges d'accès. Mais normalement, il y aura plusieurs pays en compétition et l'Etat côtier évaluera en termes monétaires les avantages offerts par les gouvernements et les compagnies et négociera les meilleures conditions.

Le troisième système pour obtenir des bénéfices consiste à recourir à des entreprises conjointes avec des partenaires étrangers. Les Etats côtiers en développement peuvent conserver le contrôle sur l'utilisation de leurs ressources et participer à des entreprises en association qui leur apporteront des compétences, une expérience et une technologie dont ils se serviront pour développer leur propre capacité. Quand les entreprises conjointes marchent bien, les Etats côtiers peuvent en tirer des bénéfices importants. Ce n'est cependant pas toujours le cas, car le principal intérêt des pêcheurs étrangers est de faire un profit immédiat, tandis que celui de l'Etat côtier est généralement d'acquiescer une expérience et des capitaux. A moins de réussir à concilier ces intérêts divergents, il y aura mécontentement de part et d'autre.

Il existe souvent un terrain de compromis, c'est celui de la technologie utilisée pour la pêche ou pour le traitement. Le partenaire étranger, en particulier s'il s'agit d'une société privée, souhaitera peut-être utiliser ses navires excédentaires et se montrer réticent à les adapter ou à en construire de nouveaux pour se conformer aux nouvelles circonstances. L'Etat côtier peut être tenté par la technologie élevée qui est offerte mais n'avoir pas les spécialistes nécessaires pour l'utiliser ou l'entretenir. On connaît, à l'heure actuelle, plusieurs pays en développement qui, à la suite d'entreprises conjointes inconsidérées, ont acheté des bateaux qui sont maintenant en train de rouiller dans les docks.

Les entreprises conjointes peuvent aussi poser des difficultés à propos des programmes de formation, quand la langue et les différences culturelles font obstacle à la communication. Les pêcheurs des flottilles opérant en eaux lointaines peuvent être habitués à travailler à des heures impossibles et à rester en mer pendant de longues périodes. Si de telles traditions ne sont pas familières et ne sont pas facilement admises, la formation par le biais des entreprises conjointes sera beaucoup moins efficace que des programmes de formation conçus en fonction des schémas culturels nationaux.

Certes, ces systèmes feront beaucoup pour prévenir le gaspillage économique qui se produisait au temps de la pêche libre et peuvent même contribuer à obtenir des stocks des rendements plus élevés, mais aucun d'eux ne supprimera les autres contrôles et réglementations nécessaires pour que les Etats côtiers tirent de la pêche étrangère le maximum de bénéfices.

#### DEVELOPPEMENT DE LA CAPACITE NATIONALE

Beaucoup d'Etats côtiers souhaiteront peut-être exclure complètement la pêche étrangère et se concentrer sur le développement immédiat de leur capacité nationale. Dans les cas où ils étendent leur juridiction sur des stocks déjà exploités par des pêcheurs nationaux, l'élimination ou la diminution de la pêche étrangère peut augmenter les captures de façon appréciable et stimuler le développement sans qu'il soit nécessaire de faire de gros investissements publics.

De telles situations comportent aussi la possibilité de nouveaux marchés. Bien que l'on n'en ait pas encore pour l'instant beaucoup de preuves, il est probable que les principaux pays pêchant en eaux lointaines augmenteront leurs importations pour remplacer la perte d'accès. Cela pourrait stimuler le développement de la capacité de pêche nationale de certains pays en développement et justifier des investissements dans des usines de transformation et des installations portuaires, afin de créer un marché d'exportation. Si les ressources n'intéressent pas les pays étrangers, le développement de la capacité de pêche nationale dépendra de l'expansion du marché intérieur.

Certains pays, cherchant à développer leur capacité de pêche nationale, peuvent être en mesure d'utiliser une partie des navires superflus retranchés des flottilles des pays pêchant en eaux lointaines. Les prix en seront éventuellement bas, mais l'échelle et la technologie de ces navires ne sont pas toujours transférables telles quelles et utilisables par les Etats en développement dans leurs eaux locales. Beaucoup de ces bateaux ont été conçus pour parcourir de grandes distances et pêcher loin des ports. Certains sont équipés d'installations de congélation ou de transformation et souvent utilisent des engins et du matériel électronique très perfectionnés. La hausse des coûts du carburant et la consommation généralement élevée de ces navires en limitent également l'usage.

Dans les cas où l'extension des juridictions concerne des stocks non exploités par des étrangers et prévoit des droits exclusifs sur les stocks, le développement de la capacité nationale sera bien protégé. Les décisions concernant le type et le degré de développement dépendront d'un certain nombre de facteurs, notamment des bénéfices nets escomptés et des disponibilités en capitaux et main-d'oeuvre.

Parfois, le marché disponible pour les stocks nouvellement acquis ne sera pas suffisamment étendu pour que leur récolte justifie des investissements. Dans d'autres cas cependant, un certain investissement public en navires, engins, formation, transformation et installations portuaires peut contribuer à stimuler une pêche économiquement viable.

Le développement de la capacité nationale doit se faire en toute connaissance des effets éventuels sur des pêcheries déjà pleinement utilisées. Les pêcheurs utilisant des navires lancés pour exploiter de nouveaux stocks peuvent être très tentés de chercher à accroître leurs profits en exploitant d'anciens stocks. Dans plusieurs pays de l'Asie du Sud-Est, par exemple, la construction de petits chalutiers a considérablement intensifié l'effort de pêche portant sur les stocks de crevettes du littoral, aux dépens des pêcheurs artisanaux opérant dans ces eaux. Pour réagir, la plupart des pays de la région ont adopté des réglementations interdisant l'emploi des chalutiers au voisinage de la côte, mais n'ont généralement pas été en mesure de les faire appliquer efficacement. Les stocks de crevettes ont alors été surexploités et les possibilités d'emploi des pêcheurs artisanaux ont diminué.

S'il existe d'autres possibilités d'emploi dans le pays, ou si celui-ci désire accroître les gains moyens de ses pêcheurs et la rentabilité du capital, il devra éviter de développer une capacité excédentaire en contrôlant le nombre des navires ou des pêcheurs. Ces contrôles peuvent prendre diverses formes. L'une d'elles, souhaitable en théorie mais difficile à mettre en pratique, sauf quand elle s'applique aux pêcheurs étrangers, consiste à imposer une taxe ou une redevance suffisamment élevée pour éliminer l'effort de pêche superflu. Cette solution évite d'avoir à choisir entre ceux qui quitteront la pêche et ceux qui resteront. Dans la pratique, l'imposition d'une taxe sur des pêcheurs dont les revenus sont déjà bas ne sera pas toujours acceptable et, même si elle accroît les revenus de l'Etat, elle n'accroîtra pas les revenus des pêcheurs.

Dans la République des Maldives, toutefois, une sorte de taxe sur les captures des pêcheurs nationaux a été appliquée pendant de nombreuses années. Elle a constitué une importante source de revenu pour l'Etat, revenu qui a été utilisé pour subventionner l'importation et la vente de denrées alimentaires de base telles que la farine, le riz et le sucre. Sans doute cette taxe restreint les possibilités d'emploi dans le secteur de la pêche, mais le chômage n'est pas un problème majeur dans ce cas particulier, et la pêche y gagne une efficacité remarquable.

D'autres types de contrôles, comme la limitation du nombre des navires ou des pêcheurs, ou l'octroi d'un droit de pêche exclusif à des particuliers ou à une collectivité, attribuent directement les bénéfices à ceux qui acquièrent les droits et en privent ceux qui en sont exclus. Bien que de telles mesures ne soient pas toujours faciles à mettre en oeuvre, il est souvent possible d'y recourir, avec moins de perturbations immédiates pour la pêche qu'une taxe ou une redevance, par exemple en n'accordant de permis qu'à tous les pêcheurs déjà en activité.

De plus, l'octroi de droits exclusifs aux pêcheurs, par exemple sous forme d'une franchise à l'égard d'un stock ou d'une zone de pêche, se rapproche des droits de propriété privée sur les ressources en terre. Cette technique atténuerait considérablement les difficultés et les coûts de gestion publique, en laissant aux collectivités qui acquièrent les droits le soin de décider des investissements en capital et main-d'oeuvre. C'est le système qui a régi les pêches littorales japonaises pendant des décennies.

Dans nombre de pays en développement, le manque de possibilités d'emploi est un problème critique. Dans ces circonstances, les contrôles décrits ci-dessus peuvent n'être pas souhaitables pour le moment. L'importance qui s'attache à offrir des possibilités d'emploi peut justifier le maintien d'un accès libre et ouvert à tous, même si cela signifie que les pêcheurs continueront à gagner peu et que cette activité n'apportera qu'une faible contribution à la croissance économique. De toute manière, il faudra quand même gérer les ressources pour les conserver et empêcher que les bénéficiaires ne soient perdus pour tout le monde.

Il est indispensable, dans l'intérêt national, que l'on comprenne clairement les effets des programmes de développement sur l'utilisation du capital et de la main-d'oeuvre, tant à court terme qu'à long terme. Il n'est pas facile de choisir la combinaison la plus appropriée de capital et de main-d'oeuvre car les avantages, directs et indirects, se répartiront différemment. Dans certains cas, le maintien ou l'accroissement des revenus des pêcheurs et la contribution à l'économie seront des facteurs de toute première importance. Dans d'autres par contre, on choisira de développer la pêche pour répondre à des objectifs sociaux et accroître les possibilités d'emploi.

#### L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LE ROLE DE LA FAO

L'extension des juridictions, malgré les problèmes pratiques et économiques que posent la gestion et le développement des pêches, offre des possibilités infiniment meilleures d'accroître les bénéfices susceptibles d'être tirés de ces ressources. Elle a peut-être plus que tout fait prendre davantage conscience du fait que les ressources halieutiques elles-mêmes ne sont que le moyen d'atteindre des objectifs économiques, sociaux et nutritionnels beaucoup plus vastes.

Les tâches à entreprendre pour saisir ces possibilités nouvelles et assumer les responsabilités qui les accompagnent, représentent un défi énorme pour les nations en particulier et pour la communauté internationale en général. Beaucoup d'Etats côtiers n'ont encore ni la capacité ni l'expérience nécessaires pour tirer pleinement parti de la situation. Le personnel dont ils disposent dans maintes des spécialisations - biologie, économie, technologie et droit - qui entre en jeu dans la gestion et le développement des ressources est souvent trop peu nombreux et insuffisamment qualifié et expérimenté. Une aide extérieure est donc d'urgence nécessaire pour permettre aux Etats côtiers en développement de tirer le maximum de bénéfices des ressources halieutiques désormais soumises à leur juridiction.

Cette tâche n'est pas nouvelle pour la FAO. Depuis trente ans, l'Organisation participe au développement des pêches dans le tiers monde. Elle est exceptionnellement bien équipée pour soutenir les nations côtières en développement dans leurs efforts face à ce nouveau défi. La FAO s'acquitte de son mandat en proposant un programme global spécial d'assistance, dont le caractère et l'ampleur répondent à la situation qui s'est créée, et qui vise à aider les Etats côtiers en développement à gérer et à développer la pêche dans leurs zones économiques exclusives. Ce programme a été entériné par la Conférence de la FAO à sa vingtième session, en novembre 1979.

Une grande partie de cette assistance est acheminée par l'intermédiaire de projets de terrain pluridisciplinaires, en association avec le réseau des commissions régionales des pêches déjà mis en place par l'Organisation et conçu pour promouvoir la collaboration entre pays et entre groupes de pays. Une bonne partie du travail est entrepris dans l'esprit et la lettre de la coopération économique et technique entre pays en développement. Pour assurer le succès de tous ces efforts, les institutions internationales et bilatérales d'aide au développement auront un rôle déterminant à jouer en fournissant un important appui financier à long terme et diverses autres formes de soutien au programme d'assistance de la FAO.

Jamais il n'a été plus évident que nous devons tirer le maximum de nos ressources alimentaires. Jamais, la perspective de tirer de meilleurs bénéfices de la pêche n'a été plus encourageante. Nous sommes passés de l'âge de la liberté totale, source de gaspillage, à un âge où il est réellement possible de gérer rationnellement la pêche et de développer de façon organisée. Ce qu'il faut maintenant c'est un effort concerté pour concrétiser ces possibilités.



TABLEAUX ANNEXES



TABLEAU ANNEXE 1. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUALES 1970-79
	.....MILLIERS DE TONNES METRIQUES.....											
	.....POURCENT											
MONDE												
PRODUITS AGRICOLES												
CEREALES, TOTAL	1002223	1215447	1314969	1275826	1382322	1345474	1377793	1406600	1476217	1595250	1550483	2.77
BLE	254770	318385	354316	347347	378719	364367	359943	425103	391045	449817	423490	3.18
RIZ, PADDY	254550	316075	317565	305809	332446	332446	358412	350345	369683	386000	374244	2.50
ORGE	103974	135222	145759	146831	164168	166724	152372	186950	176281	193913	173905	3.37
MAIS	220641	262387	303857	300715	311471	293519	324832	332812	346284	363914	395477	3.68
TUBERCULES	485811	523471	500349	494611	533827	521368	501259	512370	512276	538627	546311	.56
POMMES DE TERRE	266786	288120	269047	260945	292647	271149	258942	262884	265624	276272	283786	-.14
MANIOC	78749	97382	97442	99793	100426	103363	107410	110603	114815	121441	119003	2.64
LEGumineuses seches, TOT.	44542	48225	46805	46710	47892	48230	46527	52273	49314	50690	49169	.75
AGRUMES	25132	37070	39687	42044	45587	46367	48299	48988	50741	50841	53215	3.82
BANANES	22555	30792	32005	32054	32461	33094	32676	34018	36359	36836	36983	2.08
POMMES	22049	28630	28043	26096	29902	28480	32088	32431	30567	32795	35922	2.63
HUILES VEG. EQUIV. D'HUILE	29244	36262	37606	37003	40785	40195	43331	41477	46692	48509	52703	3.98
GRAINES DE SOJA	32476	46536	48480	51964	62662	57171	69257	62662	78458	80518	94323	7.65
ARACHIDES NON DECORT.	15907	18472	19240	16388	17429	17863	19729	17890	17983	18481	18352	.18
GRAINES DE TURNESOL	7349	9938	9785	9599	12077	10955	9582	10247	12066	13115	15334	4.30
GRAINES DE CCLZA	4293	6728	8116	6766	7203	7168	8544	7664	8314	10568	10540	4.51
GRAINES DE COTON	20213	22279	23676	25254	25696	26399	22971	22753	25706	26749	26730	.93
COPRAH	3700	3904	3831	4022	3728	3972	4286	4333	4563	4422	4410	2.00
PALMISTES	1087	1178	1222	1199	1176	1351	1370	1432	1472	1406	1680	3.58
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	56753	72727	73557	72221	76866	76142	79470	83622	90143	90803	89054	2.89
CAFE VERT	4410	3877	4650	4572	4198	4713	4652	3551	4259	4645	4983	.84
FEVES DE CACAC	1251	1541	1602	1454	1366	1553	1542	1372	1429	1483	1612	-.13
THE	1085	1307	1320	1424	1463	1487	1547	1586	1755	1787	1844	4.04
COTON, FIBRE	10931	11805	12659	13604	13811	13905	12281	12088	13858	13211	14265	.96
JUTE ET FIBRES SIMIL.	3386	3584	3336	3751	4005	3210	3267	3476	3745	4523	4398	2.18
SISAL	642	619	668	672	638	680	603	420	456	418	451	- 5.56
TABAC BRUT	4381	4663	4537	4863	4946	5301	5436	5669	5535	5726	5551	2.63
CADOUTCHOUX NATUREL	2185	2963	3037	3012	3430	3423	3523	3739	3574	3666	3680	2.71
VIANDE, TOTAL	83913	106877	110776	113623	114803	121472	123417	127106	131697	136037	139742	3.02
LAIT, TOTAL	355294	398864	401469	411052	417424	425389	429376	437285	449114	455893	462138	1.72
OEUFS, TOTAL	16719	21365	21993	22566	22754	23334	23987	24341	25196	26254	27072	2.55
LAINE EN Suint	2617	2843	2782	2735	2574	2537	2638	2596	2581	2592	2669	-.78
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE DIAPR	5639	6970	7044	7084	7314	7313	7639	7431	7594	7632	7944	1.33
POISSONS MARINS	35842	54309	53882	49304	49494	53264	52507	55815	54366	55700	56254	.84
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	4398	5555	5695	5970	6084	6239	6634	6951	7459	7773	8169	4.48
MAMMIFERES AQUATIQUES	25	25	22	17	11	11	12	13	13	13	22	- 3.12
ANIMAUX AQUATIQUES	72	217	146	154	257	137	140	142	232	257	234	3.02
PLANTES AQUATIQUES	1176	1533	1985	2126	2187	2469	2331	2392	2855	2967	2972	6.54
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	499485	549708	570199	564732	589742	565659	542138	601165	613800	614728	624558	1.29
GRUMES DE FEUILLUS	169857	207086	209415	218628	236198	225105	209385	229218	237505	242221	243402	1.66
BOIS DE TRITUR. +PARTIC.	221490	314206	308636	302528	323936	358182	322635	323369	314947	324829	346117	.80
BOIS DE CHAUFFAGE	1036156	1338892	1361300	1385065	1409349	1442627	1469871	1508040	1533948	1565901	1599665	2.03
SCIAGES DE CONIFERES	276693	312174	325441	332492	339023	321420	305246	329394	338670	337925	341004	.62
SCIAGES DE FEUILLUS	77797	92631	94197	95724	99212	97672	93501	99388	99319	101295	102793	.97
PANNEAUX A BASE DE BOIS	40383	69785	78205	87578	95461	88018	84819	95706	101051	104551	106815	4.05
PATE DE BOIS POUR PAPIER	69049	102997	103160	109064	115431	119341	104798	114475	116212	121497	127902	1.99
PAPIERS ET CARTONS	86711	128329	129815	138747	148353	151287	132257	148651	153576	160152	170785	2.73
EUROPE OCCIDENTALE												
PRODUITS AGRICOLES												
CEREALES, TOTAL	109385	128242	148326	147968	150753	158798	146859	142299	153273	168002	164419	1.86
BLE	44565	47491	56464	56002	55468	62735	52959	57131	53467	64026	60340	1.66
RIZ, PADDY	1337	1596	1598	1411	1784	1729	1703	1533	1339	1677	1732	.21
ORGE	27480	36028	42118	44117	45045	47514	45665	42575	51206	58577	52889	3.64
MAIS	14236	23354	25571	25442	28940	26253	27412	24098	29598	28275	32260	2.67
TUBERCULES	72384	63254	63875	56449	56565	58565	47536	45121	55023	53104	49686	- 2.48
POMMES DE TERRE	72195	63110	60728	56302	56425	58421	47397	44972	54875	52962	49541	- 2.49
LEGumineuses seches, TOT.	2593	2436	2255	2048	1973	2076	1911	1611	1661	1742	1702	- 4.02
AGRUMES	4114	5220	5585	6480	6537	6666	6737	6799	6668	6590	6658	2.22
BANANES	372	456	459	406	490	426	385	362	422	430	432	- 1.02
POMMES	10199	11591	10666	8959	11591	9908	11473	10200	7703	10565	10735	- 1.05
HUILES VEG. EQUIV. D'HUILE	1709	2020	2247	2226	2426	2249	2627	2141	2647	2724	2660	2.75
GRAINES DE SOJA	9	8	7	7	26	59	47	58	78	95	121	39.90

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES BALESINES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE I. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
ARACHIDES NON DECORT.	26	17	18	16	18	16	19	17	19	20	23	2.52
GRAINES DE Tournesol	247	490	668	666	842	692	858	773	1011	1152	1274	9.15
GRAINES DE COLZA	549	1104	1324	1462	1456	1608	1334	1398	1329	1727	1668	2.93
GRAINES DE COCOTON	356	323	326	379	333	365	335	303	341	330	279	- 1.28
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	8589	10736	12482	11598	12250	11173	12917	13805	15436	15536	16015	4.39
COTON, FIBRE	191	170	169	192	171	187	169	152	177	170	142	- 1.49
JUTE ET FIBRES SIMIL.	1											
TABAC BRUT	313	317	304	334	350	329	401	446	391	409	443	4.21
VIANDE, TOTAL	16528	21445	22319	22129	22690	24656	24558	25047	25683	26564	27897	2.84
LAIT, TOTAL	109293	118141	117891	122551	124312	125486	126661	129144	132302	136236	139322	1.84
ŒUFS, TOTAL	3740	4748	4744	4925	4826	4360	4988	5049	5107	5207	5269	1.18
LAINES EN SUINT	189	163	162	160	163	167	149	154	152	158	164	- .42
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE DIADR.	147	157	164	165	172	175	178	179	178	187	195	2.07
POISSONS MARINS	7950	9958	10002	10009	10157	10145	9775	10888	10929	10275	10197	.62
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	631	795	854	961	1014	970	1034	960	969	977	922	1.36
MAMMIFERES AQUATIQUES	5	11	9	7	6	5	7	7	8	5	17	2.04
ANIMAUX AQUATIQUES	8	6	7	2	5	5	2	4	3	3	2	- 7.72
PLANTES AQUATIQUES	124	135	133	126	129	147	117	109	104	136	137	- .83
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRANDES DE CONIFERES	71480	84906	86270	85362	96117	93496	74367	84845	86643	88215	94067	.33
GRANDES DE FEUILLUS	20836	24606	23143	22432	24639	23731	20682	20400	21894	22847	22158	- 1.12
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	61562	83633	87066	76156	76362	80077	86571	79579	72793	75177	93059	- .11
BOIS DE CHAUFFAGE	64493	41631	38687	34167	30713	30581	28432	29334	25734	25562	25708	- 5.23
SCIAGES DE CONIFERES	40640	47754	49400	49779	53441	51715	42943	47349	48922	48794	53671	.29
SCIAGES DE FEUILLUS	9659	11973	12587	12499	13134	12292	10521	11610	12708	12426	12348	- .15
PANNEAUX A BASE DE BOIS	9870	17866	19528	22422	25369	24296	22739	25149	25157	25581	26833	3.72
PATE DE BOIS POUR PAPIER	17405	24642	23698	24969	26847	27498	23106	24097	23252	24826	26719	.12
PAPIERS ET CARTONS	23412	34355	34435	36580	39962	41196	33222	38300	38991	41468	44756	2.16
URSS ET EUROPE ORIENTALE												
PRODUITS AGRICOLES												
CEREALES, TOTAL	172007	234743	242631	235182	287585	263322	208372	293725	265956	312355	250889	1.72
BLE	78989	118985	123455	111857	136681	111876	90532	125922	121167	151358	113407	.57
RIZ, PADDY	510	1470	1641	1826	1961	2096	2231	2130	2385	2259	2591	5.60
ORGE	26619	46770	44993	47886	66993	68374	49605	83287	67032	78059	62915	5.31
MAIS	24582	23178	24468	29089	29998	28228	27706	30919	30920	29999	27706	2.92
TUBERCULES	148036	169291	152576	149907	181029	153757	151141	152743	145245	154418	162622	- .58
POMMES DE TERRE	148034	169288	152572	149904	181025	153754	151137	152741	145242	154416	162619	- .58
LEGUMINEUSES SECHES, TOT.	8680	8638	7949	7917	9232	9587	6153	9327	8228	8593	5123	- 2.61
AGRUMES	39	140	42	56	58	126	158	132	231	200	335	18.88
POMMES	3856	7377	7343	6934	8196	7348	8744	10436	10946	9056	11157	5.21
HUILES VEG. EQUIV. D'HUILE	3522	4461	4412	4068	5120	4843	4313	4506	4742	4528	4518	.34
GRAINES DE SOJA	400	693	715	457	711	710	1111	834	862	1012	1035	6.33
ARACHIDES NON DECORT.	1	2	2	3	3	3	5	4	4	5	6	12.92
GRAINES DE TOURNESOL	6032	7437	7090	6546	8768	7978	6328	6652	7385	6784	7200	- .64
GRAINES DE COLZA	573	861	973	834	966	983	1311	1531	1285	1306	590	1.52
GRAINES DE COCOTON	3332	4450	4643	4779	5009	5506	5149	5419	5716	5549	5980	3.06
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	11752	12925	11959	12746	13758	11817	12113	11597	13878	13882	12224	.29
THE	45	67	69	71	75	81	86	92	106	111	120	7.11
COTON, FIBRE	1722	2146	2371	2382	2496	2497	2667	2597	2708	2763	2836	2.68
JUTE ET FIBRES SIMIL.	41	50	57	56	45	39	36	49	47	44	44	- 2.29
TABAC BRUT	421	536	522	614	615	608	649	700	610	566	616	1.38
VIANDE, TOTAL	14615	18811	20166	21208	21505	23318	24094	22339	23929	25019	25229	3.02
LAIT, TOTAL	93219	116859	117398	119019	125506	129943	128556	127479	134455	135174	134497	1.77
ŒUFS, TOTAL	2629	3612	3925	4104	4340	4641	4826	4766	5152	5376	5458	4.57
LAINES EN SUINT	440	510	519	513	527	558	566	534	567	578	587	1.58
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE DIADR.	791	1204	1272	1177	1200	1072	1338	1068	1088	1038	1146	- 1.44
POISSONS MARINS	3675	6914	7010	7597	8505	9393	9997	10333	9227	8761	8686	3.22
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	114	114	119	102	105	131	158	109	248	221	491	14.43
ANIMAUX AQUATIQUES	5	5	5	5	5	2	2	2	2	15	10	4.09
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRANDES DE CONIFERES	167917	166303	166373	167416	165178	163360	171306	166642	164012	158531	159035	- .46
GRANDES DE FEUILLUS	33351	35080	35640	35650	35065	34896	36149	35177	35004	34540	34441	- .26
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	27342	44560	46125	47240	59445	62358	58856	57586	57256	55565	55599	2.61
BOIS DE CHAUFFAGE	117985	101654	101636	100803	97664	99372	95262	95937	94038	91173	91114	- 1.30
SCIAGES DE CONIFERES	107344	116480	119217	119356	117331	116371	117613	116640	110953	108501	108203	- 1.05

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES BALEINES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE 1. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
<b>AMERIQUE DU NORD DEVELOPEE</b>												
<b>PRODUITS AGRICOLES</b>												
CEREALES, TOTAL	197287	215381	275549	253650	274328	235445	286003	302434	306194	314761	335077	3.78
BLE	48404	45308	53465	56596	62720	61792	74843	81894	75281	70066	75474	5.08
RIZ, PADDY	3084	3301	3890	3875	4208	5098	5825	5246	4501	6040	6199	5.62
ORGE	12536	17949	23167	20478	19314	15306	17672	18624	20949	20170	16698	- 1.89
MAIS	96634	108105	146367	144262	146845	121997	151706	162927	167411	184042	202172	5.29
TUBERCULES POMMES DE TERRE	15134	17891	17081	15873	16225	18656	17431	19191	19169	19738	18716	1.71
LEGUMINEUSES SECHES, TOT.	1161	1098	1119	1115	1015	1303	1146	1120	986	1311	1287	1.27
AGRUMES	6678	10292	11135	11031	12604	12167	13237	13415	13827	12932	12092	2.39
BANANES	4	3	3	3	3	3	3	2	3	2	2	- 2.53
POMMES	3101	3307	3282	3059	3216	3391	3876	3348	3438	3903	4105	2.45
HUILES VEG. EQUIV. D'HUILE	5471	8039	9248	8612	9941	8107	9933	8299	11820	12908	15886	6.58
GRAINES DE SOJA	19741	30958	32288	34956	42514	33383	42481	35294	48477	51415	62386	6.82
ARACHIDES NON DECORT.	390	1353	1363	1495	1576	1664	1750	1701	1690	1809	1805	3.39
GRAINES DE TOURNESOL	33	111	273	411	394	282	574	523	1411	1960	3721	38.01
GRAINES DE COLZA	279	1638	2155	1300	1207	1164	1749	838	1974	3498	3408	7.14
GRAINES DE COTON	5556	3690	3846	4892	4550	4091	2919	3739	5009	3873	5258	1.48
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	4702	5383	5581	5898	5329	5048	6443	6168	5395	5481	5208	- 1.11
CAFE VERT	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	- 8.46
COTON, FIBRE	3245	2219	2281	2984	2825	2513	1807	2304	3133	2364	3185	1.71
TABAC BRUT	1065	965	875	878	907	1019	1096	1050	972	1034	771	.10
VIANDS, TOTAL	20098	24850	25667	25641	24625	26130	25426	27609	27894	27876	28336	1.52
LAIT, TOTAL	65355	61388	61712	62468	60052	60062	60066	62246	63182	62564	63674	.36
OEUF, TOTAL	4116	4372	4446	4385	4213	4186	4125	4115	4138	4288	4406	- .34
LAINES EN SUINT	129	87	84	81	73	65	60	54	51	47	48	- 7.36
<b>PRODUITS HALIEUTIQUES 1/</b>												
POISSONS EAU DOUCE D'EAU	375	411	354	319	338	309	264	329	356	396	432	.95
POISSONS MARINS	2597	2661	2673	2488	2485	2374	2411	2606	2523	2963	2984	1.21
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	979	1033	1038	1022	1013	1057	1075	1130	1272	1346	1344	3.55
ANIMAUX AQUATIQUES	3	4	2	2	4	6	6	9	9	11	10	20.64
PLANTES AQUATIQUES	25	56	184	182	180	224	198	189	195	196	196	7.57
<b>PRODUITS FORESTIERS 2/</b>												
GRUMES DE CONIFERES	197633	227741	246128	239166	255365	237683	222108	270487	260998	287058	287058	2.50
GRUMES DE FEUILLUS	37834	34931	34424	41002	41472	37932	32125	36652	37629	39116	39116	- .48
BOIS DE TRITUR. PARTIC.	112102	150005	137726	142366	149291	165000	132931	139779	135858	143891	146945	- .32
BOIS DE CHAUFFAGE	39723	19430	17894	16836	17623	17672	17217	18763	17832	17832	17832	- .21
SCIAGES DE CONIFERES	86799	90379	100139	104867	109561	96191	88181	106512	113630	116374	113682	2.05
SCIAGES DE FEUILLUS	17322	18172	17856	17346	17826	14831	14831	16373	17282	18271	18271	- .40
PANNEAUX A BASE DE BOIS	19557	26314	31054	34656	36275	31038	28739	33861	36560	37317	37760	2.78
PATE DE BOIS POUR PAPIER	36420	52576	52624	56078	58644	59779	50418	56890	58086	60648	63706	1.61
PAPIERS ET CARTONS	42670	57370	53270	62859	64974	64617	54919	62913	64947	66681	71354	1.72
<b>OCEANIE DEVELOPEE</b>												
<b>PRODUITS AGRICOLES</b>												
CEREALES, TOTAL	11351	13479	15585	11672	17745	16974	14419	18374	15312	26089	24236	6.42
BLE	8470	8177	8932	6979	12363	11572	12162	12213	9724	19419	16442	8.21
RIZ, PADDY	136	347	500	248	309	409	388	417	530	490	692	11.09
ORGE	1076	2525	3324	2062	2655	2755	3442	3132	2655	4755	4051	4.05
MAIS	193	251	513	330	257	194	291	316	355	395	385	3.10
TUBERCULES POMMES DE TERRE	808	1068	1032	1074	1303	888	1007	984	1037	1046	1084	.07
LEGUMINEUSES SECHES, TOT.	49	80	94	129	93	127	157	189	106	170	165	5.96
AGRUMES	247	394	372	436	432	434	453	428	461	474	536	2.92
BANANES	126	131	128	124	125	118	103	115	98	113	141	- 1.04
POMMES	432	565	569	511	574	487	527	447	447	444	531	- 2.19
HUILES VEG. EQUIV. D'HUILE	22	59	73	111	95	93	90	74	86	139	160	7.46
GRAINES DE SOJA	1	5	3	34	38	64	74	45	55	77	93	31.15
ARACHIDES NON DECORT.	18	43	31	46	38	29	32	35	32	39	62	1.83
GRAINES DE TOURNESOL	2	13	57	148	107	84	113	80	75	158	186	17.70
GRAINES DE COLZA	7	34	55	25	11	9	12	0	16	24	40	- 4.22
GRAINES DE COTON	7	48	31	73	53	50	54	41	46	72	87	5.06

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES BALANES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE I. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	1995	2525	2793	2835	2526	2348	2855	3296	3318	2900	2963	2.92
COTON, FIBRE	4	29	20	44	31	31	33	25	28	44	53	5.70
TABAC BRUT	18	22	23	19	20	20	18	18	19	19	19	- 2.02
VIANDE, TOTAL	2443	3058	3210	3563	3641	3349	3513	3937	4078	4353	4065	3.53
LAIT, TOTAL	12522	13666	13710	13853	12973	12461	13025	12469	11521	12750	12750	- 1.67
OEUFS, TOTAL	194	247	259	267	265	259	268	262	264	274	269	1.68
LAINES EN SUINT	1062	1251	1225	1202	1044	986	1083	1066	1005	938	1026	- 2.41
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE DIADR	1	2	3	4	4	4	5	4	5	5	5	8.69
POISSONS MARINS	69	97	93	93	116	122	97	110	131	140	143	4.73
CRUSTACE MOLLUSC CEPHALOP	45	65	81	79	70	77	70	72	74	77	90	1.74
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	5552	7801	7576	7912	8339	6537	6356	7595	7178	6913	7021	- 1.43
GRUMES DE FEUILLUS	7275	6992	7457	6984	6902	7240	6490	6431	6518	6336	5846	- 2.20
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	2260	3557	3745	3640	5374	5006	7612	7191	3596	8335	8274	12.06
BOIS DE CHAUFFAGE	3665	1343	1356	1370	1121	1141	1154	1167	1178	1130	1200	- 1.53
SCIAGES DE CONIFERES	2272	2940	2312	2515	2836	2382	2821	3067	2917	2795	2816	1.97
SCIAGES DE FEUILLUS	2481	2531	2637	2497	2492	2533	2430	2505	2340	2063	1986	- 2.57
PANNEAUX A BASE DE BOIS	416	789	800	748	933	988	920	1054	1043	1059	1073	4.14
PATE DE BOIS POUR PAPIER	623	1075	1090	1127	1325	1505	1524	1660	1714	1659	1699	6.25
PAPERS ET CARTONS	839	1514	1540	1546	1636	1732	1697	1761	1890	1867	1955	2.93
AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT												
PRODUITS AGRICOLES												
CEREALES, TOTAL	37181	41917	43551	44822	39216	45699	44412	47666	42675	46951	43546	1.77
BLE	4070	4853	5347	5873	4456	4939	4659	5700	3753	4584	4310	- 2.22
RIZ, PADDY	3436	4762	4487	4803	4977	5388	5566	5502	4439	5610	5883	2.34
ORGE	2783	3426	3860	4133	2634	3611	2862	4681	2473	3666	3320	- 1.04
MAIS	10276	12016	12786	13490	11967	14101	14359	14480	13862	14785	12669	1.25
TUBERCULES	55816	67391	67410	68641	70350	73129	74770	75341	76142	77121	90003	1.99
POMMES DE TERRE	1363	1818	1870	2089	2234	2304	2543	2564	2523	2774	2926	5.28
MANIOC	33224	39330	38187	39308	40013	41379	42642	43412	43486	42998	45054	1.73
LEGUMINEUSES SECHES, TOT.	3303	4469	3965	4309	4103	4531	4658	4935	4327	4580	4650	1.70
AGRUMES	1520	2329	2170	2259	2439	2454	2241	2321	2452	2622	2439	1.17
BANANES	3030	3709	3522	3413	3578	3877	3793	4038	4024	4055	4140	1.92
POMMES	37	37	42	43	47	49	56	49	54	55	57	4.32
HUILES VEG. EQUIV. D'HUILE	3841	3886	4259	3722	3607	3855	4098	3984	3749	3834	3906	- 1.18
GRAINES DE SOJA	64	67	72	73	75	77	76	84	89	90	95	3.69
ARACHIDES NON DECORT.	4774	4913	5013	4024	3430	3955	4177	4320	3461	3070	3787	- 1.92
GRAINES DE TOURNESOL	31	61	51	79	75	70	67	73	83	78	106	4.92
GRAINES DE COLZA	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	-
GRAINES DE COTON	616	1123	956	1030	984	951	924	962	919	900	899	- 1.77
COPIRAH	145	151	163	143	152	149	148	169	170	172	171	1.96
PALMISTES	311	725	728	667	616	722	707	683	688	595	721	- 1.69
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	1683	2550	2773	2851	2936	2911	2720	3121	3140	3346	3509	2.94
CAFE VERT	988	1312	1252	1297	1393	1249	1301	1173	1205	1045	1141	- 2.01
FEVES DE CACAC	928	1115	1173	1035	963	1019	996	955	974	910	1009	- 2.15
THE	62	119	118	149	153	149	149	156	189	194	195	5.72
COTON, FIBRE	313	591	504	528	517	502	498	515	497	472	509	- 1.25
JUTE ET FIBRES SIMIL.	13	18	14	12	12	11	11	8	8	8	8	- 9.33
SISAL	408	365	342	332	333	338	245	218	204	198	196	- 9.27
TABAC BRUT	195	154	179	188	184	169	230	240	228	231	266	5.23
CAOUTCHOUC NATUREL	160	224	225	221	229	241	221	198	203	201	206	- 1.51
VIANDE, TOTAL	2962	3664	3619	3607	3634	3678	3805	3944	4120	4427	4524	2.67
LAIT, TOTAL	5573	6754	6856	6822	6690	6699	7054	7300	7572	7877	8015	2.05
OEUFS, TOTAL	303	393	404	406	416	435	462	494	528	548	574	4.63
LAINES EN SUINT	47	55	54	60	66	62	63	65	56	58	60	1.67
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE DIADR	683	1212	1190	1250	1260	1341	1270	1219	1356	1392	1455	1.94
POISSONS MARINS	883	1488	1562	1934	2012	1889	1611	1695	1698	1764	1810	1.49
CRUSTACE MOLLUSC CEPHALOP	13	32	36	42	42	55	55	60	55	74	70	9.34
ANIMAUX AQUATIQUES	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	- 6.14
PLANTES AQUATIQUES	3	7	6	6	7	5	6	51	5	5	5	1.22
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	553	918	1042	1014	1042	1091	1046	1095	1108	1023	1078	1.42
GRUMES DE FEUILLUS	2892	14734	15206	15000	16655	14407	13794	15511	16596	15803	16236	1.82
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	514	258	1307	1428	1375	1408	2137	2212	2194	2309	2236	9.88

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES MABLEINES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE 1. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
BOIS DE CHAUFFAGE	203715	255906	262840	270170	278540	286248	294228	302726	311051	320127	329241	2.85
SCIAGES DE CONIFERES	259	383	408	411	401	417	432	483	460	422	424	1.41
SCIAGES DE FEUILLUS	1789	2645	2733	2592	3062	3391	3522	3520	3758	3649	3810	4.73
PANNEAUX A BASE DE BOIS	266	534	600	695	738	760	648	726	801	799	821	3.94
PATE DE BOIS POUR PAPIER	121	231	239	255	231	290	305	297	324	335	369	4.94
PAPIERS ET CARTONS	92	172	180	184	196	196	217	219	258	257	313	6.38
AMERIQUE LATINE												
PRODUITS AGRICOLLES												
CEREALES, TOTAL	53141	71257	72591	67864	74546	78230	80359	86054	86267	85122	84751	2.66
BLE	11757	11510	11568	12432	12084	13474	14971	19336	11537	14848	14891	3.21
RIZ, PADDY	9018	11820	10711	13881	11791	12218	14073	15420	15141	13508	14245	3.64
ORGE	1427	1173	1389	1778	1665	1249	1556	1883	1399	1765	1390	1.58
MAIS	26974	38073	39426	35139	37514	39426	38050	37218	43796	40080	40771	1.08
TUBERCULES	36875	48643	49841	48259	44618	44521	45181	44686	45428	46598	45533	- .81
POMMES DE TERRE	7553	9552	7444	8383	8584	9969	9261	9741	10100	10931	10752	2.04
MANIOC	25746	34612	35817	35390	31898	30786	32005	31246	31915	32233	31325	- 1.31
LEGUMINEUSES SECHES, TOT.	3791	4393	4893	4879	4543	4649	4774	3917	4592	4715	4803	- .11
AGRUMES	5792	8069	8990	9194	10438	11093	11839	12739	13203	14257	16577	7.66
BANANES	11539	16282	16989	17494	17113	17248	16892	17591	18385	18374	18638	1.27
POMMES	786	849	882	911	680	1296	1089	1207	1327	1505	1579	8.04
HUILES VEG. EQUIV. D'HUILE	2292	3079	3023	3235	3578	4227	4398	4691	5363	5162	5720	8.00
GRAINES DE SOJA	459	1926	2573	3886	6130	9180	11410	12643	14956	12929	15347	26.76
ARACHIDES NON DECORT.	1167	1394	1573	1445	1243	976	1042	1048	1140	841	1210	- 4.32
GRAINES DE TOURNESEUL	727	1221	926	917	969	1033	804	1191	952	1705	1535	4.27
GRAINES DE COLZA	57	77	91	85	46	41	68	111	91	62	70	- .12
GRAINES DE COTON	2766	2902	2492	3013	3016	3302	2813	2404	3177	3162	3133	1.08
COPRAH	265	227	244	236	202	229	224	230	230	240	190	- .87
PALMISTES	202	283	278	280	282	290	275	331	297	292	310	1.16
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	17159	23415	21825	21032	23283	24517	23814	25835	27602	27158	26619	2.66
CAFE VERT	3163	2198	2990	2909	2449	3094	2915	1937	2584	3049	3245	1.39
FEVES DE CACAO	288	385	379	373	361	477	481	454	435	504	532	3.93
THE	14	34	40	41	40	44	51	44	52	39	45	2.41
COTON, FIBRE	1539	1574	1390	1677	1670	1857	1512	1332	1823	1743	1730	1.20
COTE ET FIBRES SIMIL.	71	64	66	81	115	77	92	110	102	87	90	3.75
SISAL	214	233	307	328	293	323	340	187	241	218	253	- 2.69
TABAC BRUT	496	540	536	568	565	676	675	715	751	778	801	5.14
CAOUTCHOUC NATUREL	30	31	30	32	28	24	25	26	30	31	33	.16
VIANDE, TOTAL	8326	10677	10109	10640	10859	11182	11728	12478	13116	13619	13789	3.64
LAIT, TOTAL	20398	25104	25991	26905	27059	28682	30920	32714	31940	33457	33594	3.64
OEUFS, TOTAL	933	1404	1469	1544	1643	1713	1820	1897	1950	2066	2169	4.94
LAINES EN SUINT	344	339	322	309	299	291	294	300	315	320	336	
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS SAL DOUCE DIAPR.	215	154	161	199	200	296	275	249	277	285	268	7.05
POISSONS MARINS	8424	14740	13262	6843	4598	6811	5970	7536	6126	7892	8635	- 4.51
CRUSTACE MOLLUSC CEPHALOP.	275	433	431	457	438	425	433	494	472	555	575	2.98
ANIMAUX AQUATIQUES	8	67	38	60	49	34	47	21	59	52	28	- 4.77
PLANTES AQUATIQUES	45	88	74	79	81	90	80	92	112	90	113	3.46
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRANDES DE CONIFERES	11014	16237	16603	16815	16359	16315	19171	21673	23837	22913	25345	5.61
GRANDES DE FEUILLUS	14791	17415	13657	18706	19604	19933	21804	22903	23500	23662	25172	4.13
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	4166	8512	3746	9056	9080	9866	11556	12913	13667	16284	16806	8.69
BOIS DE CHAUFFAGE	157231	221678	227488	232856	238991	244424	250174	257515	264889	271711	279472	2.59
SCIAGES DE CONIFERES	5275	7420	7405	7692	7063	7430	9051	9739	10541	10367	11175	5.46
SCIAGES DE FEUILLUS	6636	8067	8473	8110	8477	8807	9747	10854	11790	11456	11475	4.97
PANNEAUX A BASE DE BOIS	770	1659	1937	2397	2578	2675	2840	3173	3341	3491	3686	8.63
PATE DE BOIS POUR PAPIER	1109	2137	2215	2453	2674	2974	2828	3250	3684	4090	4796	8.98
PAPIERS ET CARTONS	2105	3759	4069	4241	4694	5230	4819	5276	5645	6110	6665	6.05
PROCHE-ORIENT EN DEVELOP.												
PRODUITS AGRICOLLES												
CEREALES, TOTAL	36593	40064	44636	46904	40567	44850	51879	55911	52089	54404	52808	3.39
BLE	17623	19999	23290	25947	21221	24238	28405	31278	29213	30518	29112	4.45
RIZ, PADDY	3407	4484	4535	4583	4446	4602	4741	4554	4545	4545	4818	.54
ORGE	6657	6004	6540	7275	5197	6271	7859	8941	7555	7930	8343	3.93
MAIS	3649	4215	4268	4265	4536	4841	5028	5453	5100	5564	5384	3.42
TUBERCULES	3256	3872	4026	4372	4637	4629	4878	5722	5860	5900	6197	5.56
POMMES DE TERRE	2753	3475	3625	3956	4252	4253	4449	5292	5448	5364	5719	5.94
MANIOC	200	134	134	134	140	92	130	120	115	131	130	- .79
LEGUMINEUSES SECHES, TOT.	1546	1495	1612	1828	1519	1744	1628	1875	1898	1728	1691	1.43

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES BALEINES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE 1. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
AGRUMES	1427	2336	2668	2769	2906	3159	3128	3182	3380	3480	3630	4.29
BANANES	195	232	260	275	277	297	298	292	315	290	290	2.21
POMMES	560	990	1133	1286	1245	1335	1393	1624	1585	1850	1958	7.19
HUILES VEG. EQUIV.D'HUILE	924	1194	1237	1552	1250	1561	1426	1521	1429	1556	1391	1.88
GRAINES DE SCJA	5	18	18	24	30	47	82	123	119	199	239	37.76
ARACHIDES NON DECORT.	418	447	502	684	656	1036	1040	957	1124	943	1003	9.72
GRAINES DE TOURNESOL	118	435	511	613	616	484	541	590	505	529	640	1.66
GRAINES DE CCLZA	6	3	3	1	1	1	6	14	13	13	43	35.27
GRAINES DE COTON	2140	2570	2813	2941	2780	3037	2524	2342	2546	2522	2281	- 1.95
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	1128	1877	2331	2194	2221	2327	2458	2846	2666	2602	2617	3.41
CAFE VERT	6	5	5	5	5	5	4	4	4	4	5	- 2.35
THE	22	53	50	69	66	67	77	82	104	113	144	11.29
COTON, FIBRE	1193	1490	1630	1699	1608	1763	1453	1378	1517	1491	1382	- 1.52
JUTE ET FIBRES SIMIL.	6	18	19	15	15	12	14	14	13	13	13	- 3.76
TABAC BRUT	178	204	235	240	214	238	244	378	296	350	341	6.40
VIANDE, TOTAL	1898	2371	2445	2480	2599	2731	2827	2976	3118	3219	3357	4.11
LAIT, TOTAL	10155	11176	11223	11613	12023	12465	12913	13387	15625	14351	14799	3.33
ŒUFS, TOTAL	222	325	343	384	401	418	470	510	589	631	661	9.62
LAINES EN SUINT	133	153	148	151	152	160	164	167	170	180	182	2.34
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE DIADR	111	129	123	130	130	127	135	136	138	142	145	1.54
POISSONS MARINS	346	496	488	513	500	632	674	634	752	740	523	3.76
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	22	23	26	34	36	34	32	41	44	44	45	7.09
MAMMIFERES AQUATIQUES	1	5	4	3	3	2	2	2	2	2	2	- 9.89
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	1967	3269	3689	3624	4259	4569	4770	4778	5188	5119	5170	5.35
GRUMES DE FEUILLUS	832	1263	1416	1775	1626	1805	1287	1314	1769	1796	1803	2.37
BOIS DE TRITUR.*PARTIC.	151	874	672	960	1133	1363	869	906	1732	1738	1734	9.28
BOIS DE CHAUFFAGE	33266	63640	63962	65967	66357	69998	71881	74519	74254	76044	77856	2.45
SCIAGES DE CONIFERES	1064	2186	2174	2163	2297	2281	2266	2893	2952	2921	2924	4.29
SCIAGES DE FEUILLUS	389	672	579	711	750	733	693	646	816	824	824	2.76
PANNEAUX A BASE DE BOIS	137	322	349	389	406	428	509	613	761	730	757	11.29
PATE DE BOIS POUR PAPIER	94	177	290	349	437	394	338	327	352	356	397	4.78
PAPIERS ET CARTONS	190	329	413	515	595	606	638	658	718	715	727	8.20
EXTREME-ORIENT EN DEV.												
PRODUITS AGRICOLES												
CEREALES, TOTAL	163227	211752	209323	200188	225263	211562	238925	233832	252734	267069	250739	2.84
BLE	15769	28063	30909	33879	32774	29984	32447	38340	38957	41066	45982	4.77
RIZ, PADDY	114943	141719	142169	132836	150941	143681	162887	152956	172002	181245	162849	2.71
ORGE	3902	4461	4444	4334	3979	3947	5021	5131	3325	3823	3803	- 1.69
MAIS	11027	16063	13727	13732	15511	15268	17424	16206	15684	17794	17480	2.15
TUBERCULES	30218	36686	37258	38150	41159	43748	46891	49964	51880	58505	55318	5.63
POMMES DE TERRE	4343	6048	7032	6855	6552	6949	8710	9773	9465	10292	12414	7.66
MANIOC	17043	20236	20037	21492	24724	27400	28822	31261	33907	39778	34706	7.99
LEGUMINEUSES SECHES, TOT.	13414	13894	13266	12732	12725	11486	12450	14627	13772	13850	14418	.93
AGRUMES	1903	2173	2197	2207	2341	2446	2607	2676	2853	2968	3057	4.29
BANANES	5570	7845	8504	8262	8707	9031	9182	9549	10970	11481	11198	4.35
POMMES	202	523	609	729	857	946	1024	1088	1203	1259	1296	10.55
HUILES VEG. EQUIV.D'HUILE	6794	8102	8587	7922	8902	9177	10374	10324	10752	11214	11640	4.48
GRAINES DE SCJA	600	799	816	841	925	1128	1158	1077	1098	1297	1384	6.25
ARACHIDES NON DECORT.	6071	7364	7423	9239	9125	6408	8127	6571	7477	7859	7156	1.17
GRAINES DE TOURNESOL			1	1	1	1	1	1	3	13	49	58.19
GRAINES DE CCLZA	1597	1968	2421	1869	2221	2131	2648	2351	1997	2043	2291	.55
GRAINES DE COTON	2920	3079	4044	3819	3789	3936	3440	3072	3657	3749	4176	.75
OPRAH	2966	3212	3112	3340	3080	3274	3580	3613	3793	3627	3633	2.07
PALMISTES	64	143	184	212	234	292	341	365	430	469	587	15.88
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	5750	8532	8284	7184	8581	9575	10529	10823	12434	13392	12902	6.65
CAFE VERT	232	322	365	319	312	308	379	377	404	477	524	5.11
FEVES DE CACAO	8	12	13	14	17	22	26	30	28	34	38	14.78
THE	681	729	731	772	791	807	813	826	896	899	895	2.56
COTON, FIBRE	1461	1541	2024	1911	1896	1967	1726	1541	1827	1875	2090	.75
JUTE ET FIBRES SIMIL.	2852	2839	2558	2888	3135	2254	2257	2407	2666	3228	3098	.74
SIAL	8	5	2									-98.73
TABAC BRUT	735	863	813	922	873	961	892	852	988	1046	982	1.91
CAOUTCHOUC NATUREL	1868	2653	2729	2705	3115	3092	3212	3441	3251	3332	3337	2.90
VIANDE, TOTAL	2802	3571	3674	3776	3858	3929	4089	4239	4371	4637	4782	3.24
LAIT, TOTAL	28878	32476	33409	34051	34832	35582	36886	36971	37786	38237	38555	1.96

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES BALEINES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE 1. VOLUME DE LA PRODUCTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
OEUF, TOTAL	527	782	841	911	947	1010	1062	1103	1186	1251	1308	5,75
LAINES EN SUINT	56	61	65	60	59	61	65	69	73	76	80	3,23
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE DIADR	1867	2324	2360	2376	2422	2513	2493	2505	2532	2581	2674	1,40
POISSONS MARINS	2986	4798	5292	5640	6194	6735	6916	7018	7303	7969	8159	6,03
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	539	1087	1188	1133	1241	1219	1436	1681	1811	1886	2014	7,68
MAMMIFERES AQUATIQUES	1	2	2									-94,88
ANIMAUX AQUATIQUES	2	38	34	26	89	28	25	50	106	118	123	15,90
PLANTES AQUATIQUES	53	131	135	144	238	351	260	297	347	308	308	11,66
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	1718	2289	2667	2579	1992	2688	3051	3041	4059	3135	4044	6,19
GRUMES DE FEUILLUS	29723	51245	51991	59755	72592	67013	59142	71669	75302	78172	78509	4,78
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	265	1354	1360	1847	2623	3058	2810	2851	3033	3027	2957	9,70
BOIS DE CHAUFFAGE	260411	433063	443581	454310	466635	478121	490555	502635	514936	527515	540672	2,51
SCIAGES DE CONIFERES	1048	1443	1707	1643	1530	1932	1782	1781	2673	2795	3153	8,39
SCIAGES DE FEUILLUS	8726	11938	11506	13404	13787	13777	14630	16803	17713	18137	18500	5,72
PANNEAUX A BASE DE BOIS	774	2695	3002	3430	4027	3149	3736	4382	5284	6014	5990	9,28
PATE DE BOIS POUR PAPIER	513	983	1067	1110	1252	1334	1312	1462	1534	1579	1702	6,09
PAPIERS ET CARTONS	346	1490	1660	1875	2023	2116	2081	2179	2759	3133	3556	9,13
ASIE A ECON.CENTR.PLANIF												
PRODUITS AGRICOLES												
CEREALES, TOTAL	195763	232711	235311	229084	249047	260126	273355	280233	271878	290696	316335	3,39
BLE	22866	31504	33579	35451	38636	41556	46689	50621	45629	52708	60773	7,06
RIZ, PADDY	102152	129656	133662	129872	136229	141371	144006	147080	146765	154242	159659	2,29
ORGE	20009	16270	15371	14378	16419	17385	18395	18404	19391	18410	19945	3,07
MAIS	27716	30956	28293	25442	31507	32072	33682	33851	29903	34022	43114	3,29
TUBERCULES	111061	106274	101971	103314	110420	116170	104780	110074	104375	114436	119155	1,08
POMMES DE TERRE	11022	12104	12173	12717	12764	12829	13481	13640	13843	15162	16516	3,01
MANIOC	2371	2884	3075	3273	3451	3503	3605	4355	5178	6085	6568	9,65
LEGUMINEUSES SECHES, TOT	9597	11340	11350	11358	12368	12372	13374	14407	13436	13750	15056	3,25
AGRUMES	861	1195	1241	1249	1329	1371	1358	1394	1387	1411	1455	2,04
BANANES	917	1199	1172	1120	1193	1114	982	1021	1079	1010	1047	-1,81
POMMES	1643	2068	2173	2303	2159	2494	2579	2671	2511	2848	3162	4,22
HUILES VEG. EQUIV. D'HUILE	4100	4904	4966	4978	5332	5360	5461	5327	5319	5604	6067	1,90
GRAINES DE SOJA	10891	11931	11855	11553	12120	12371	12671	12379	12586	13188	13390	1,40
ARACHIDES NON DECORT.	2156	2867	2779	2886	3052	3086	3174	2990	2684	2576	3012	-0,29
GRAINES DE TURNERSOL	65	70	70	65	70	70	80	100	150	279	300	18,60
GRAINES DE CGLZA	1035	992	1052	1152	1262	1201	1394	1405	1583	1871	2404	8,89
GRAINES DE COTON	2472	4003	4435	4261	5085	4997	4650	4346	4112	4347	4426	0,3
COFFRAH	31	29	30	30	32	31	30	32	40	43	44	4,70
PALMISTES	10	28	32	37	38	39	39	40	42	44	46	4,64
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	2205	2313	2727	2985	3267	3277	3044	3193	3151	3301	3702	3,51
CAFE VERT	7	9	9	9	12	12	13	18	21	23	24	13,05
THE	178	212	217	222	231	237	259	277	295	313	325	5,25
COTON, FIBRE	1236	2002	2218	2130	2542	2498	2325	2173	2055	2173	2213	0,02
JUTE ET FIBRES SIMIL.	398	593	619	697	682	616	956	887	909	1142	1145	7,79
SISAL	10	8	9	8	8	10	9	9	8	9	8	0,23
TABAC BRUT	760	868	863	918	1027	1064	1039	1060	1065	1076	1097	2,74
CACOUTCHOUC NATUREL	123	49	47	48	52	60	59	70	87	99	101	9,80
VIANDE, TOTAL	12549	15848	16723	17514	18260	19188	19964	21018	21862	22420	23411	4,42
LAIT, TOTAL	4400	5065	5199	5359	5639	5900	6159	6432	6740	7006	7605	4,54
OEUF, TOTAL	2812	3524	3571	3633	3637	3788	3906	4038	4156	4393	4709	3,10
LAINES EN SUINT	78	79	80	79	81	82	82	81	81	82	87	0,68
PRODUITS HALIEUTIQUES 1/												
POISSONS EAU DOUCE DIADR	1174	1113	1149	1165	1298	1299	1342	1342	1364	1297	1281	1,86
POISSONS MARINS	3012	4078	4252	4759	4818	5136	5322	5489	5573	5922	5653	3,69
CRUSTAC MOLLUSQ CEPHALOP	512	616	670	711	828	887	952	986	1069	1114	1124	7,28
MAMMIFERES AQUATIQUES					1	1	2	2	2	2	2	29,72
ANIMAUX AQUATIQUES		51	16	17	59	22	17	16	13	15	15	-10,29
PLANTES AQUATIQUES	501	532	628	978	833	899	997	943	1397	1568	1570	10,49
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	12688	15389	15739	16133	16725	18340	19145	19993	20768	21717	21717	4,46
GRUMES DE FEUILLUS	3439	9726	10024	10160	10531	11702	12088	12999	13546	14108	14108	4,87
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	1492	2550	2680	2810	2930	3000	4291	4476	4671	4876	4876	8,79
BOIS DE CHAUFFAGE	132549	137491	193385	195262	198541	202753	207186	211490	215913	220451	222122	1,99
SCIAGES DE CONIFERES	7626	9664	10004	10354	10634	11074	11166	11697	12256	12914	12914	3,34
SCIAGES DE FEUILLUS	4862	6143	6351	6571	6753	6734	6739	7039	7354	7695	7685	2,48
PANNEAUX A BASE DE BOIS	377	1326	1120	1570	1573	1327	1339	1508	1518	1892	1892	5,50
PATE DE BOIS POUR PAPIER	2572	3487	3604	3722	3837	4693	5025	5279	5665	6010	6010	7,29
PAPIERS ET CARTONS	2987	4290	4536	4817	5027	6127	6638	7013	7308	7792	7792	7,75

1/ PRISES NOMINALES (POIDS VIF), NON COMPRIS LES BALEINES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE 2. INDICES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

	TOTAL					VARIATION DE 1978 A 1979	PAR HABITANT					VARIATION DE 1978 A 1979
	1975	1976	1977	1978	1979		1975	1976	1977	1978	1979	
	1969-71=100					POURCENT	1969-71=100					POURCENT
<b>PRODUCTION ALIMENTAIRE</b>												
MONDE	114	116	119	124	125	81	104	104	104	107	106	- 92
PAYS DEVELOPPES	112	113	116	121	121		107	108	110	115	112	- 88
EUROPE OCCIDENTALE	110	108	112	116	120	3.45	107	105	108	112	115	2.68
COMMUNAUTE ECON. EUROP.	107	105	109	114	119	4.39	105	102	106	111	115	3.60
BELGIQUE-LUXEMBOURG	104	101	106	106	113	6.60	103	99	104	104	111	6.73
DANEMARK	100	97	109	109	114	4.59	98	94	105	105	110	4.76
FRANCE	108	107	108	114	122	7.02	104	102	103	109	116	6.42
ALLEMAGNE, REP. FED. D'	102	100	106	113	113		100	99	105	112	112	
GRECE	126	125	122	129	126	- 2.33	123	120	116	121	118	- 2.48
IRLANDE	136	115	133	135	130	- 3.70	128	108	123	124	118	- 4.84
ITALIE	107	105	106	110	116	5.45	103	100	101	104	110	5.77
PAYS-BAS	122	119	124	131	137	4.58	116	113	116	123	127	3.25
ROYAUME-UNI	106	102	113	116	120	3.45	106	102	113	115	119	3.48
AUTRES PAYS D'EUROPE OCC.	117	119	118	123	123		112	114	112	116	115	- 86
AUTRICHE	109	108	107	109	110	92	107	107	106	107	109	1.87
FINLANDE	109	119	105	108	112	3.70	106	116	102	105	108	2.86
ISLANDE	128	124	120	132	133	76	120	114	110	119	119	
MALTE	98	114	127	132	131	- 76	97	113	124	129	126	- 2.33
NORVEGE	105	107	119	126	119	- 5.56	101	103	114	120	113	- 5.83
PORTUGAL	99	93	80	80	87	8.75	95	86	75	75	80	6.67
ESPAGNE	126	129	128	141	135	- 4.26	120	121	120	130	123	- 5.38
SUEDE	108	114	116	120	119	- 83	106	112	113	117	116	- 85
SUISSE	106	114	114	114	122	7.02	105	112	113	113	120	6.19
YOUUGOSLAVIE	117	123	127	122	126	3.28	112	116	119	113	116	2.65
URSS ET EUROPE ORIENTALE	112	115	117	125	118	- 5.60	107	110	110	117	109	- 6.84
EUROPE ORIENTALE	118	117	121	125	124	- 80	114	113	115	118	117	- 85
ALBANIE	111	123	127	129	133	3.10	99	106	107	106	107	94
BULGARIE	102	115	111	116	124	6.90	100	111	107	112	119	6.25
TCHECOSLOVAQUIE	115	115	124	128	118	- 7.81	112	111	116	122	112	- 8.20
REP. DEMOCR. ALLEMANDE	119	114	120	121	122	- 83	120	115	122	124	125	81
HONGRIE	128	117	129	131	130	- 76	125	114	125	127	126	79
POLONNE	115	110	109	116	114	- 1.72	110	104	102	107	105	- 1.87
ROUMANIE	127	158	154	157	161	2.55	121	149	144	145	148	2.07
URSS	108	114	115	125	115	- 8.00	103	108	108	116	106	- 8.62
AMERIQUE DU NORD DEVELOP.	114	118	122	121	126	4.13	109	112	115	113	117	3.54
CANADA	108	120	120	124	117	- 5.65	101	111	110	113	105	- 7.08
ETATS UNIS	114	118	122	121	127	4.96	110	112	116	113	118	4.42
OCEANIE DEVELOPEE	120	128	124	142	136	- 4.23	110	116	112	126	120	- 4.76
AUSTRALIE	123	130	127	151	145	- 3.97	113	117	113	133	127	- 4.51
NOUVELLE-ZELANDE	111	122	118	118	113	- 4.24	101	111	107	107	103	- 3.74
PAYS EN DEVELOPPEMENT	116	120	122	128	130	1.56	104	105	105	107	106	- 93
AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT	108	111	109	113	115	1.77	94	94	89	91	89	- 2.20
AFRIQUE DU NORD-OUEST	109	117	101	113	114	88	96	100	83	96	89	- 2.22
ALGERIE	102	112	91	98	99	1.02	89	94	74	77	75	- 2.60
MAROC	97	111	93	111	110	- 90	85	94	76	88	85	- 3.41
TUNISIE	154	143	142	147	152	3.40	141	128	124	125	126	80
AFRIQUE OCCIDENTALE	107	108	108	114	118	3.51	93	91	87	90	90	
BENIN	103	114	114	127	125	- 1.57	89	96	93	101	97	- 3.96
GAMBIE	111	113	104	90	108	20.00	95	94	84	71	82	16.90
GHANA	108	96	95	98	105	7.14	93	81	77	77	80	3.90
GUINEE	106	108	103	107	103	- 3.74	95	93	87	88	82	- 6.82
COTE-D'IVOIRE	130	128	136	143	150	4.90	103	98	100	102	103	98
LIBERIA	120	126	129	132	134	1.52	102	103	103	101	100	- 99
MALI	102	105	103	113	107	- 5.31	90	91	87	93	85	- 8.60
MAURITANIE	78	83	86	89	94	5.62	68	71	71	72	74	2.78
NIGER	78	104	107	113	114	88	68	68	88	90	89	- 1.11
NIGERIA	106	109	109	114	119	4.39	91	90	88	89	96	1.12
SENEGAL	139	125	89	134	100	- 25.37	119	104	72	106	78	- 26.42
SIERRA LEONE	110	110	114	115	108	- 6.09	97	95	96	94	86	- 8.51
TOGO	92	94	82	105	100	- 4.76	80	79	72	83	77	- 7.23
HAUTE-VOLTA	115	107	109	120	122	1.67	102	93	92	99	98	- 1.01
AFRIQUE CENTRALE	110	111	113	112	115	2.68	98	96	95	92	92	
ANGOLA	100	103	103	102	101	- 98	89	90	88	85	82	- 3.53
CAMEROUN	124	122	126	130	134	3.08	112	108	109	110	110	
REP. CENTRAFRICAINE	113	112	117	121	124	2.48	102	99	101	102	102	
TCHAD	99	104	106	110	107	- 2.73	89	91	91	93	89	- 5.38
CONGO	99	100	100	97	99	2.06	88	86	85	79	79	
GABON	90	89	92	103	108	4.85	87	84	87	96	99	3.13
ZAIRE	110	111	112	108	112	3.70	97	95	93	87	88	- 1.15
AFRIQUE ORIENTALE	107	111	113	114	113	- 88	93	94	93	91	88	- 3.30
BURUNDI	113	119	121	125	126	4.80	104	104	106	106	104	- 1.89
ETHIOPIE	101	102	102	101	105	3.96	89	88	86	83	84	- 1.20
KENYA	117	121	127	123	125		97	97	98	93	89	- 4.30
MADAGASCAR	112	115	114	112	120	7.14	99	99	96	92	96	4.35
MALAWI	109	118	124	133	127	- 4.51	93	98	100	104	96	- 7.09
MAURICE	85	119	113	117	119	1.71	78	107	99	101	101	



TABEAU ANNEXE 2. INDICES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

	TOTAL					VARIATION DE 1978 A 1979	PAR HABITANT					VARIATION DE 1978 A 1979
	1975	1976	1977	1978	1979		1975	1976	1977	1978	1979	
	1969-71=100					POURCENT	1969-71=100					POURCENT
<b>PRODUCTION ALIMENTAIRE</b>												
MOZAMBIQUE	97	96	96	95	95		86	83	81	78	75	- 3.85
RWANDA	118	124	130	137	141	2.92	102	105	106	109	108	-.92
SOMALIE	103	102	104	108	104	- 3.70	91	87	87	87	82	- 5.75
TANZANIE	104	113	117	117	115	- 1.71	90	95	95	92	88	- 4.35
UGANDA	105	109	109	117	117		90	92	88	92	89	- 3.26
ZAMBIE	125	135	130	129	121	- 6.20	108	113	105	101	92	- 8.91
ZIMBABWE	128	130	131	131	108	- 17.56	109	107	104	101	80	- 20.79
AFRIQUE MERIDIONALE	105	111	107	110	114	3.64	93	95	90	90	91	1.11
BOTSWANA	105	122	113	98	115	17.35	93	105	95	80	91	13.75
LESOTHO	97	92	116	129	117	- 9.30	87	80	99	107	95	- 11.21
SWAZILAND	118	127	123	134	144	7.46	105	110	104	110	114	3.64
AFRIQUE DU SUD	117	116	123	131	129	- 1.53	103	99	103	106	101	- 4.72
AMERIQUE LATINE	117	123	127	132	137	3.79	102	105	106	107	108	.93
AMERIQUE CENTRALE	117	120	129	138	141	2.17	100	99	103	107	105	- 1.87
COSTA RICA	130	127	131	134	139	3.73	114	109	110	110	112	1.82
EL SALVADOR	132	132	137	162	168	3.70	114	111	112	128	129	.78
GUATEMALA	119	130	136	135	147	8.89	102	108	113	105	111	5.71
HONDURAS	84	98	106	111	106	- 4.50	72	80	84	85	78	- 8.24
MEXIQUE	118	120	130	139	142	2.16	100	99	103	107	105	- 1.87
NICARAGUA	119	125	132	143	144	.70	101	103	105	110	107	- 2.73
PANAMA	117	117	125	130	124	- 4.62	102	100	104	105	98	- 6.67
CARAIBES	100	104	108	117	118	.85	90	92	94	100	99	- 1.00
BARBADE	74	78	84	79	81	2.53	72	76	81	75	77	2.67
CUBA	95	98	104	116	124	6.90	87	89	93	102	107	4.90
REPUBLIQUE DOMINICAINE	109	116	118	127	117	- 7.87	95	98	97	101	91	- 9.90
HAITI	105	107	110	119	116	- 2.52	94	93	94	99	94	- 5.05
JAMAIQUE	103	108	106	116	114	- 1.72	95	97	94	102	98	- 3.92
AMERIQUE DU SUD	119	127	129	133	139	4.51	105	109	108	108	110	1.85
ARGENTINE	111	120	120	135	141	4.44	104	111	110	122	126	3.28
BOLIVIE	131	138	128	136	142	4.41	115	118	117	110	112	1.92
BRESIL	129	142	145	138	146	5.80	112	120	119	110	113	2.73
CHILI	107	104	113	103	108	4.85	98	94	100	90	93	3.33
COLOMBIE	123	131	132	147	154	4.76	110	114	113	122	124	1.64
EQUATEUR	119	121	130	128	130	1.56	103	101	106	101	100	-.99
GUYANE	107	104	112	119	118	- 8.84	96	91	96	100	97	- 3.00
PARAGUAY	113	122	137	133	145	9.02	98	103	112	106	112	5.66
PEROU	109	111	111	108	110	1.85	95	95	92	87	86	- 1.15
URUGUAY	103	117	98	96	93	- 5.10	102	116	97	96	90	- 6.25
VENEZUELA	119	112	122	130	135	3.85	100	92	97	99	100	1.01
PROCHE-ORIENT EN DEVELOP	121	128	126	132	131	- .76	106	109	104	106	103	- 2.83
PROCHE-ORIENT EN AFRIQUE	115	116	116	123	122	- .81	103	101	98	101	98	- 2.97
EGYPTE	110	113	108	117	117		99	99	93	97	95	- 2.06
LIBYE	173	183	144	194	196	1.03	140	142	108	139	135	- 2.88
SOUDAN	122	117	130	130	125	- 3.85	107	100	108	106	98	- 7.55
PROCHE-ORIENT EN ASIE	122	131	128	134	133	- .75	106	111	105	107	103	- 3.74
AFGHANISTAN	117	124	113	120	111	- 7.50	103	107	94	98	88	- 10.20
CHYPRE	87	90	99	98	102	4.08	84	86	95	95	98	3.16
IRAN	128	141	135	140	137	- 2.14	111	118	110	111	105	- 5.41
IRAK	92	116	109	112	127	13.39	78	95	86	86	94	9.30
JORDANIE	90	110	116	131	101	- 22.90	76	90	92	101	75	- 25.74
LIBAN	108	93	95	114	110	- 3.51	95	80	93	88	88	- 5.38
ARABIE SAOUDITE	149	142	159	155	132	- 14.84	129	120	130	122	102	- 16.39
SYRIE	160	166	175	209	178	- 14.83	136	153	140	161	153	- 17.39
TURQUIE	122	129	129	134	137	2.24	107	111	108	110	109	-.91
REP.ARABE DU YEMEN	123	116	108	108	112	3.70	113	104	95	92	94	2.17
YEMEN DEMOCRATIQUE	128	129	127	122	127	4.10	116	114	109	102	104	1.96
ISRAEL	123	133	138	139	141	1.44	106	112	113	111	110	-.90
EXTREME-ORIENT. EN DEV.	115	116	124	128	125	- 2.34	102	100	105	106	100	- 5.66
ASIE DU SUD	113	111	120	123	118	- 4.07	101	96	102	102	95	- 6.86
BANGLADESH	109	103	111	114	116	1.75	97	89	94	93	92	- 1.08
INDE	113	110	120	124	115	- 7.26	101	96	102	103	93	- 9.71
NEPAL	111	110	105	109	113	3.67	99	96	90	91	93	2.20
PAKISTAN	115	121	127	128	133	3.91	99	101	103	100	101	1.00
SRI LANKA	118	124	127	137	135	- 1.46	109	112	103	119	116	- 2.52
ASIE EST ET SUD-EST	122	128	135	142	143	.70	107	113	113	116	115	-.86
BIRMANIE	106	109	115	119	120	.84	94	94	95	99	97	- 1.02
INDONESIE	116	114	123	125	130	4.00	102	98	104	103	105	1.94
COREE,REPUBLIQUE DE	127	140	155	161	163	1.24	115	125	135	138	137	-.72
LAO	112	111	113	113	118	4.42	100	98	97	94	97	3.19
MALAISIE	125	131	134	130	152	16.92	110	111	111	105	120	14.29
PHILIPPINES	127	138	141	145	143	- 1.38	110	116	115	114	110	- 3.51
THAILANDE	153	140	142	175	161	- 8.00	115	118	116	139	124	- 10.79
JAPON	110	101	108	108	109	.93	102	93	99	98	98	
ASIE A ECON.CENTR.PLANIF	118	122	122	129	137	6.20	109	111	109	114	119	4.39
CHINE	119	123	122	129	137	6.20	110	111	109	114	120	5.26
KAMPUCHEA DEMOCRATIQ	67	71	72	61	40	- 34.43	59	61	50	50	32	- 36.00
COREE,REP.PUP.DEM.DE	138	150	160	161	169	4.97	121	128	134	131	134	2.29
MONGOLIE	152	122	111	116	121	4.31	114	103	90	92	93	1.09
VIET NAM	109	119	120	125	132	5.60	98	105	103	105	108	2.86

TABLEAU ANNEXE 3. INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	TOTAL					VARIATION DE 1978 A 1979	PAR HABITANT					VARIATION DE 1978 A 1979
	1975	1976	1977	1978	1979		1975	1976	1977	1978	1979	
	1969=100					POURCENT	1969=100					POURCENT
<b>PRODUCTION AGRICOLE</b>												
MONDE	113	115	118	123	124	.81	103	103	104	106	105	-.94
PAYS DEVELOPPES	111	113	116	120	120		107	107	109	112	112	
EUROPE OCCIDENTALE	110	109	112	116	120	3.45	107	105	108	112	115	2.68
COMMUNAUTE ECON. EUROP.	108	105	109	114	119	4.39	105	102	106	111	115	3.60
BELGIQUE-LUXEMBOURG	104	101	106	106	113	6.60	103	99	104	104	111	6.73
DANEMARK	100	97	109	109	114	4.59	98	94	105	105	110	4.76
FRANCE	108	107	108	114	122	7.02	104	103	103	109	116	6.42
ALLEMAGNE, REP. FED. D'	102	100	106	115	113		100	99	105	112	112	
GRECE	126	126	122	129	125	- 3.10	122	121	116	121	116	- 4.13
IRLANDE	135	115	133	135	130	- 3.70	128	108	123	123	118	- 4.07
ITALIE	108	105	107	111	117	5.41	104	100	101	105	110	4.76
PAYS-BAS	123	120	124	132	138	4.55	117	114	117	123	128	4.07
ROYAUME-UNI	107	103	113	116	120	3.45	106	102	113	115	119	3.48
AUTRES PAYS D'EUROPE OCC.	117	119	118	123	122	-.81	112	114	112	116	114	- 1.72
AUTRICHE	109	108	107	109	110	-.92	107	107	106	108	109	-.93
FINLANDE	109	119	105	108	112	3.70	107	117	102	105	108	2.86
ISLANDE	126	122	119	130	132	1.54	118	113	109	118	118	
MALTE	98	114	126	132	131	-.76	97	113	124	129	126	- 2.35
NORVEGE	105	107	119	125	119	- 4.80	101	103	114	120	115	- 5.83
PORTUGAL	99	93	90	81	87	7.41	95	87	76	75	81	8.00
ESPAGNE	126	128	123	139	134	- 3.60	120	120	119	129	123	- 4.65
SUEDE	109	114	116	120	119	-.83	112	112	113	112	116	-.85
SUISSE	108	114	114	114	122	7.02	105	112	113	113	120	6.19
YOUGO-SLAVIE	117	124	127	122	126	3.28	112	117	119	113	116	2.65
URSS ET EUROPE ORIENTALE	112	115	117	124	116	- 4.84	107	110	110	116	109	- 6.03
EUROPE ORIENTALE	118	117	120	124	123	-.81	114	113	114	118	116	- 1.69
ALBANIE	112	121	125	128	132	3.13	99	105	105	105	106	-.95
BULGARIE	107	117	110	116	125	7.76	104	114	106	112	120	7.14
TCHECOSLOVAQUIE	115	114	123	128	118	- 7.81	112	110	118	121	111	- 8.26
REP. DEMOCR. ALLEMANDE	119	114	120	122	122		120	116	122	124	125	-.81
HONGRIE	127	117	129	131	129	- 1.53	125	114	125	126	125	-.79
POLGNE	115	110	108	115	115	- 1.74	110	104	101	107	105	- 1.87
ROUMANIE	127	158	154	156	161	3.21	121	149	144	145	147	1.58
URSS	109	114	115	124	115	- 7.26	104	108	108	116	106	- 8.62
AMERIQUE DU NORD DEVELOP.	113	117	122	120	125	4.17	108	111	115	112	116	3.57
CANADA	107	117	119	123	115	- 6.50	100	109	109	111	104	- 6.31
ETATS UNIS	113	117	122	120	126	5.00	109	111	115	112	117	4.46
OCEANIE DEVELOPPEE	113	119	115	129	125	- 3.10	104	108	103	114	110	- 3.51
AUSTRALIE	115	119	116	134	130	- 2.99	106	108	104	118	114	- 3.39
NOUVELLE-ZELANDE	107	117	113	114	111	- 2.63	98	107	103	103	101	- 1.94
PAYS EN DEVELOPPEMENT	115	118	121	127	129	1.57	103	103	104	106	106	
AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT	108	110	108	112	114	1.79	94	93	89	89	89	
AFRIQUE DU NORD-OUEST	109	117	101	113	114	-.88	96	100	83	90	88	- 2.22
ALGERIE	102	112	91	99	100	1.01	89	94	74	77	76	- 1.30
MAROC	98	112	92	110	110		86	95	76	88	84	- 4.55
TUNISIE	153	142	142	147	152	3.40	140	127	124	125	126	-.80
AFRIQUE OCCIDENTALE	108	109	108	113	117	3.54	93	91	88	89	89	
BENIN	102	113	112	125	123	- 1.60	89	95	92	99	95	- 4.04
GAMBIE	111	113	104	90	108	20.00	95	94	84	71	83	16.90
GHANA	108	96	95	98	105	7.14	94	81	77	77	80	3.90
GUINEE	105	106	101	105	101	- 3.81	94	91	85	86	81	- 5.81
COTE-D'IVOIRE	126	129	133	130	143	10.00	100	98	98	93	99	6.45
LIBERIA	115	117	121	124	127	2.42	98	96	96	95	94	- 1.05
MALI	105	110	107	118	112	- 5.08	93	95	90	96	89	- 7.29
MAURITANIE	78	83	86	89	94	5.62	68	71	71	74	74	2.78
NIGER	79	104	106	112	114	1.79	69	88	87	90	88	- 2.22
NIGERIA	106	108	109	113	119	5.31	91	90	88	88	90	2.27
SENEGAL	140	126	90	134	102	- 23.88	120	105	73	107	78	- 27.10
SIERRA LEONE	110	110	115	115	111	- 3.48	97	95	96	94	88	- 6.38
TOGO	92	93	88	103	99	- 3.88	80	79	72	82	76	- 7.32
HAUTE-VOLTA	115	108	111	120	124	3.35	102	94	94	99	100	1.01
AFRIQUE CENTRALE	108	106	107	107	110	2.80	96	91	91	88	88	
ANGOLA	91	79	78	75	76	1.33	82	69	67	63	62	- 1.59
CAMEROUN	121	118	123	128	133	3.91	109	104	106	108	109	-.93
REP. CENTRAFRICAINE	112	112	115	119	124	4.20	101	99	99	101	103	1.98
TCHAD	105	106	107	112	108	- 3.57	94	94	92	94	88	- 6.38
CONGO	99	100	100	97	99	2.06	88	86	85	80	79	- 1.25
GABON	90	88	92	103	107	3.48	86	84	86	95	99	4.21
ZAIRE	110	111	112	107	112	4.67	96	95	93	87	88	1.15
AFRIQUE ORIENTALE	107	111	112	113	113		93	94	92	90	87	- 3.33
BURUNDI	111	118	120	124	126	1.61	103	106	105	106	104	- 1.89
ETHIOPIE	101	102	102	102	106	3.92	89	88	86	84	85	1.19
KENYA	119	126	139	136	135	-.74	99	101	107	101	96	- 4.95
MACAGASCAR	112	115	113	112	118	5.36	100	103	96	92	94	2.17
MALAWI	114	123	133	141	137	- 2.84	98	103	108	111	104	- 6.31
MOURICE	86	119	113	117	119	1.71	79	107	100	101	101	

TABLEAU ANNEXE 3. INDICES DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	TOTAL					VARIATION DE 1978 A 1979	PAR HABITANT					VARIATION DE 1978 A 1979
	1975	1976	1977	1978	1979		1975	1976	1977	1978	1979	
	1969=100					POURCENT	1969=100					POURCENT
<b>PRODUCTION AGRICOLE</b>												
MOZAMBIQUE	92	91	95	92	91	- 1.09	82	79	78	75	73	- 2.67
RWANDA	120	127	130	136	142	- 4.41	104	107	106	108	109	- 1.95
SOMALIE	103	102	104	106	104	- 3.70	91	87	87	87	82	- 5.75
TANZANIE	104	112	113	112	111	- 0.89	90	94	92	89	85	- 4.49
UGANDA	98	95	95	98	96	- 2.04	84	80	78	78	73	- 6.41
ZAMBIE	125	133	129	127	120	- 5.51	108	112	105	109	92	- 8.00
ZIMBABWE	132	133	128	128	122	- 4.69	112	110	102	99	91	- 8.08
<b>AFRIQUE MERIDIIONALE</b>												
BOTSWANA	105	110	108	111	114	- 2.70	93	95	91	91	91	- 1.37
LESOTHO	95	122	113	98	115	17.35	93	105	95	80	91	- 13.75
SWAZILAND	91	86	108	120	109	- 9.17	81	75	92	99	88	- 11.11
AFRIQUE DU SUD	124	133	131	144	153	6.25	110	115	110	118	122	- 3.39
	115	114	122	129	127	- 1.55	101	97	101	105	100	- 4.76
<b>AMERIQUE LATINE</b>												
AMERIQUE CENTRALE	115	119	125	130	135	3.85	101	101	104	105	106	.95
COSTA RICA	116	118	127	135	138	2.22	99	97	102	105	103	- 1.90
EL SALVADOR	123	121	127	131	135	3.05	109	104	107	107	108	.43
GUATEMALA	128	121	122	135	143	5.93	111	101	100	107	110	2.80
HONDURAS	124	129	136	137	148	6.03	106	107	110	107	113	5.61
MEXIQUE	89	100	109	120	117	- 2.50	76	83	87	92	87	- 5.43
NICARAGUA	115	117	127	136	138	1.47	98	101	104	104	103	- .96
PANAMA	127	130	137	148	143	- 3.38	108	107	109	114	106	- 7.02
CARAIQUES	116	117	125	130	124	- 4.62	102	100	104	105	98	- 6.67
BARBADE	101	105	109	118	118		91	93	94	101	99	- 1.98
CUBA	74	78	84	79	81	2.53	72	76	81	75	77	2.67
REPUBLIQUE DOMINICAINE	96	99	105	116	123	6.03	88	90	94	102	107	4.90
HAITI	112	119	123	133	120	- 9.77	96	100	101	106	93	- 12.26
JAMAIQUE	106	105	109	117	115	- 1.71	94	92	93	97	94	- 3.09
AMERIQUE DU SUD	103	108	105	116	114	- 1.72	94	97	93	102	98	- 3.92
ARGENTINE	117	121	126	130	136	4.62	103	104	106	106	108	1.89
BOLIVIE	111	120	121	134	140	4.48	104	110	110	121	124	2.48
BRESIL	134	139	132	139	146	5.04	118	119	109	113	115	1.77
CHILI	124	125	135	131	139	6.11	107	106	110	105	107	1.90
COLOMBIE	106	103	112	103	107	3.88	98	93	100	89	92	3.37
EQUATEUR	121	127	130	142	151	6.34	108	111	111	118	122	3.39
GUYANE	119	123	131	128	132	3.13	103	103	107	101	101	
PARAGUAY	107	104	112	119	118	- .84	96	91	96	130	97	- 3.00
PEROU	117	128	145	159	149	7.19	102	108	119	111	115	3.60
URUGUAY	106	108	108	108	111	2.78	92	92	89	87	87	
VENEZUELA	98	112	96	96	93	- 3.13	97	111	94	94	91	- 3.19
	120	110	121	128	134	4.69	101	90	96	98	99	1.02
<b>PROCHE-ORIENT EN DEVELOP.</b>												
EGYPTE	109	107	107	116	114	- 1.72	97	93	91	96	92	- 4.17
LIBYE	103	106	103	111	113	1.80	93	93	88	92	92	
SCUDAN	171	181	144	192	194	1.64	139	141	108	138	134	- 2.90
AFGHANISTAN	117	102	113	122	109	- 10.66	103	88	95	99	86	- 13.13
CHYPRE	121	130	128	133	132	- .75	105	110	105	106	102	- 3.77
IRAK	118	125	114	121	112	- 7.44	104	107	95	98	88	- 10.20
JORDANIE	86	89	98	98	102	4.08	86	86	95	94	98	4.26
LIBAN	126	138	135	137	133	- 2.92	109	116	108	109	102	- 6.42
ARABIE SAOUDITE	91	114	107	111	126	13.51	77	94	85	85	93	9.41
SYRIE	91	111	117	132	102	- 22.73	78	91	93	102	78	- 25.49
TURQUIE	104	92	92	109	107	- 1.83	92	79	78	90	85	- 5.56
REP. ARABE DU YEMEN	148	142	158	154	132	- 14.29	128	119	129	122	101	- 17.21
YEMEN DEMOCRATIQUE	148	171	162	189	163	- 13.76	126	140	129	145	121	- 16.55
ISRAEL	121	130	130	134	136	1.49	107	112	109	110	109	.61
	124	116	108	108	112	3.70	114	104	95	92	94	- 2.17
	125	123	123	119	124	4.20	113	109	106	100	101	- 1.00
	125	134	140	144	145	.69	108	113	115	115	113	- 1.74
<b>EXTREME-ORIENT EN DEV.</b>												
ASIE DU SUD	115	115	123	128	124	- 3.13	102	99	104	105	100	- 4.76
BANGLADESH	112	110	119	123	118	- 4.07	99	95	101	101	95	- 5.94
INDE	106	101	110	114	116	1.75	95	88	93	94	92	- 2.13
NEPAL	113	110	120	124	116	- 6.45	100	96	102	103	94	- 8.74
PAKISTAN	110	109	105	109	113	3.67	98	95	90	91	92	1.10
SRI LANKA	112	116	123	123	131	6.50	96	97	109	96	99	3.13
ASIE EST ET SUD-EST	108	110	113	119	120	.84	99	100	100	104	103	- .96
BIKHANIE	122	127	135	140	142	1.45	107	109	112	114	113	- .88
INDONESIE	106	108	113	120	121	.83	94	93	95	99	97	- 2.02
COREE, REP. DE	116	115	121	123	128	4.07	103	99	102	102	103	.98
LAO	129	142	156	162	163	.62	117	126	136	139	137	- 1.44
MALAISIE	111	111	113	112	118	5.36	99	97	96	94	96	2.13
PHILIPPINES	122	130	131	128	143	11.72	107	110	108	104	112	7.69
THAILANDE	128	139	142	146	145	- .68	111	116	115	115	111	- 3.48
JAPON	129	135	137	167	156	- 6.59	111	113	112	133	120	- 9.77
	109	100	107	107	108	.93	102	93	98	97	97	
<b>ASIE A ECON. CENTR. PLANIF.</b>												
CHINE	118	122	122	129	136	5.43	109	111	109	113	118	4.42
KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE	119	122	121	129	137	6.20	110	111	109	114	119	4.39
COREE, REP. POP. DEM. DE	67	72	71	61	41	- 32.75	58	61	60	51	33	- 35.29
MONGOLIE	137	148	158	159	167	5.33	120	127	132	130	133	2.31
VIET NAM	129	120	109	114	119	4.39	111	106	89	91	92	1.10
	109	119	121	126	133	5.56	98	105	104	106	109	2.83



TABEAU ANNEXE 4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
HUILE DE COPRAH	47	52	79	143	117	78	203	269	163	120	62	5.27
PALMISTES			2	1	1	5	1	1	1	1	2	3.11
HUILE DE PALMISTE	19	30	5	77	80	68	86	98	111	96	92	10.71
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	970	1567	1793	2150	2710	2875	2258	2630	2519	3438	3954	8.43
BANANES	117	45	41	30	23	27	35	25	31	41	43	.14
ORANGES+TANGER+MANDAR.	1316	1815	1514	1838	1943	1933	1999	2056	2113	1884	1906	1.75
CITRONS+LIMES	356	475	470	424	384	444	461	525	464	505	483	1.26
CAFE VERT+TORREFIE	15	38	38	47	62	76	86	92	78	102	125	13.88
FEVES DE CACAO	6	4	4	2	3	6	11	15	30	34	32	38.07
THE	18	41	53	47	58	61	43	46	60	50	46	.46
COTON, FIBRE	78	98	99	74	101	79	65	89	70	71	60	- 4.63
JUTE ET FIBRES SIMIL.	33	39	38	29	28	25	21	18	17	19	16	- 9.57
TABAC BRUT	106	119	122	148	141	196	177	179	156	223	234	7.00
CAOUTCHOUC NATUREL	62	19	19	24	30	40	29	32	27	21	21	1.09
LAIN EN SUINT	68	59	55	66	55	43	55	64	57	60	65	1.00
BOVINS 1/	1730	2601	2736	3094	2566	2312	3416	3121	2979	3322	3292	2.62
OVINS ET CAPRINS 1/	1182	629	718	790	619	575	1152	1183	1318	1732	1422	12.01
PORCINS 1/	600	2348	2175	2445	2552	2576	2596	3112	3106	3423	4004	6.10
VIANDE, TOTAL	880	1556	1812	1823	1933	2215	2434	2394	2653	2924	3174	7.63
LAIT SEC	120	183	223	221	289	272	285	334	432	450	514	11.55
OEUF EN COQUILLE	233	229	224	237	262	308	345	335	349	382	444	7.86
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON, FRAIS, CONGELE	318	1099	1036	1061	1095	1017	1054	1116	1153	1379	1657	3.84
POISSON, SECHE, SALE, FUME	349	339	314	349	329	283	278	288	269	261	284	- 2.74
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	106	150	186	243	196	225	250	274	232	263	262	5.18
POISSON EN CONSERVE	197	188	177	198	235	226	207	244	241	261	262	4.16
CRUST ET MOLL EN CONSERVE	9	19	21	26	28	24	27	33	32	36	38	7.25
HUILES DE POISSON	221	172	149	196	271	196	249	330	339	269	300	8.05
FARINES DE POISSON	367	606	724	840	797	803	864	948	1020	882	949	4.33
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	1108	1463	1354	1380	2236	2784	1704	2428	2590	1899	2397	6.06
GRUMES DE FEUILLUS	963	1354	1474	1549	1850	1943	1665	1833	2074	2017	2050	4.46
BOIS DE TRIPIEUR+PARTIC.	4554	8297	7755	6089	7114	7929	8630	8166	7488	6719	8306	.33
BOIS DE CHAUFFAGE	1584	1268	814	752	1021	1169	1068	850	1075	591	782	- 3.24
SCIAGES DE CONIFERES	14029	16213	16529	17929	20295	17248	12640	17061	16554	18051	20346	.87
SCIAGES DE FEUILLUS	1044	1504	1522	1766	2274	1858	1607	2801	2494	2756	2863	7.65
PANNEAUX A BASE DE BOIS	2502	4237	4621	5270	6337	5854	5171	6151	6194	6709	7394	5.10
PATE DE BOIS POUR PAPIER	5998	7156	5842	6639	8054	7454	5198	5697	5573	6731	6823	- 1.03
PAPIERS ET CARTONS	6056	10735	10847	12032	13708	14964	10655	13098	13753	15662	17394	4.40
URSS ET EUROPE ORIENTALE												
PRODUITS AGRICLES												
BLE+FARINE, EQUIV. DE BLE	4201	6827	9277	5899	7037	8307	5262	4139	5438	3984	5311	- 6.24
RIZ USINE	30	10	17	92	90	149	16	11	11	13	20	- 8.27
ORGE	1123	378	947	847	570	1158	1040	943	1725	218	234	- 9.89
MAIS	1762	1116	884	946	1570	1727	983	1536	1218	1509	1159	3.14
POMMES DE TERRE	719	631	344	1510	534	648	490	442	682	360	650	- 2.55
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	2469	2114	1706	962	819	787	438	573	808	946	718	- 9.45
LEGUMINEUSES SECHEES	199	157	249	127	118	115	119	112	117	134	141	- 3.43
GRAINES DE SOJA		1	50	10	34	31	11	10	32	6	30	13.12
HUILE DE SOJA			3	3	6	8	2	12	13	7	8	37.85
ARACHIDES DECORTIQUEES	2	2	3	1		1						-94.34
HUILE D'ARACHIDE	1											
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	254	84	88	79	75	47	49	13	59	51	4	-20.73
BANANES												-81.70
ORANGES+TANGER+MANDAR.	3	2										-98.47
FEVES DE CACAO	2											-73.59
THE	8	10	11	12	13	14	17	15	22	17	17	7.55
COTON, FIBRE	386	528	571	662	734	740	801	880	976	859	794	5.66
JUTE ET FIBRES SIMIL.	1	6	2	2	3							-83.07
TABAC BRUT	101	94	92	88	97	100	102	101	99	99	102	.73
CAOUTCHOUC NATUREL	24											-78.13
LAIN EN SUINT	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	- 2.78
BOVINS 1/	217	735	818	817	783	670	686	498	540	544	666	- 4.21
OVINS ET CAPRINS 1/	708	2948	3128	3183	3169	2875	3457	3025	3504	3800	4830	3.91
PORCINS 1/	702	179	571	787	412	623	944	720	720	1158	1152	15.21
VIANDE, TOTAL	292	329	374	395	433	530	627	547	639	613	707	8.61
OEUF EN COQUILLE	101	98	114	108	103	111	121	101	120	114	106	.74
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON, FRAIS, CONGELE	80	319	351	345	379	494	606	607	540	569	564	7.79
POISSON, SECHE, SALE, FUME	37	22	17	16	15	13	19	12	11	15	21	- 1.83
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	1	5	5	4	7	3	1	1	1	2	2	-15.83

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE 4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT.
	1961-65											ANNUELES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
POISSON EN CONSERVE	22	30	28	29	31	32	45	47	48	40	38	5.46
CRUST ET MOLL EN CONSERV	4	4	4	3	2	2	3	2	1	1	1	-12.22
HUILES DE POISSON	32	35	15	17	6	6	4	2	1	1	1	-33.65
FARINES DE POISSON	5	14	12	18	13	11	19	18	14	21	20	4.74
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	3131	7572	7383	7982	10195	9829	8884	9534	9919	9968	8156	2.13
GRUMES DE FEUILLUS	70	298	275	290	334	397	354	201	315	296	305	- .11
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	5366	9334	8437	8021	11019	12480	12146	12401	12155	11388	11727	4.36
BOIS DE CHAUFFAGE	391	282	212	221	239	308	235	92	119	133	123	- 9.77
SCIAGES DE CONIFERES	9464	11006	10764	11059	11085	9865	10362	11009	10592	10739	10096	- .69
SCIAGES DE FEUILLUS	686	936	948	827	825	767	749	714	702	715	558	- 4.67
PANNEAUX A BASE DE BOIS	519	1113	1108	1248	1476	1458	1589	1705	1793	1774	1842	6.35
PATE DE BOIS POUR PAPIER	348	554	569	672	691	684	673	854	856	926	827	5.51
PAPIERS ET CARTONS	340	1079	1107	1180	1264	1304	1095	1480	1616	1621	1574	4.93
AMERIQUE DU NORD DEV.												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE, EQUIV. DE BLE	31865	30585	31171	37245	51359	36738	43589	38974	40736	50841	47174	4.41
RIZ USINE	1193	1741	1479	2037	1630	1726	2139	2107	2288	2279	2201	4.40
ORGE	1993	4146	5161	5749	5168	3547	4068	5432	4343	4249	4654	- .87
MAIS	11365	14412	12918	22409	33215	29875	33526	44692	40580	50550	59414	17.26
SORGHO	2864	3772	2849	3858	5629	5722	5848	5797	6139	5184	5950	6.72
POMMES DE TERRE	274	321	254	300	313	356	369	857	503	282	289	3.34
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	24	16	13	20	71	105	291	122	166	149	135	34.84
LEGUMINEUSES SECHEES	269	403	340	359	416	339	390	400	374	390	470	1.57
GRAINES DE SOJA	5000	11868	11555	12034	13250	13953	12506	15361	16224	20793	20952	6.93
HUILE DE SOJA	507	696	823	618	439	766	355	506	768	916	1110	3.51
ARACHIDES DECORTIQUEES	33	51	109	192	189	255	241	130	302	381	356	17.97
HUILE D'ARACHIDE	14	15	39	28	47	21	12	48	45	40	5	- 4.33
HUILE DE COPRAH	3	5	10	6	11	5	8	26	17	9	5	5.24
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	1615	3968	4435	4012	4971	5215	4030	5162	4554	6961	6636	5.14
BANANES	50	191	180	188	188	195	187	201	199	201	197	.91
ORANGES+TANGER+MANDAR.	196	266	257	303	292	328	481	461	410	356	318	4.45
CITRONS+LIMES	95	128	137	157	201	202	183	225	236	237	173	5.91
CAFE VERT+TORREFIE	36	28	25	34	72	85	55	69	106	58	78	13.05
FEVES DE CACAO	7	6	5	4	9	23	9	10	14	9	9	7.89
THE	1	3	3	3	3	3	4	3	4	5	5	5.95
COTON, FIBRE	1075	677	936	701	1246	1172	871	748	973	1279	1448	5.50
LUTE ET FIBRES SIMIL.	3	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	- 2.11
TABAC BRUT	245	264	249	314	313	335	293	293	314	364	299	2.12
CAGUTCHOUX NATUREL	26	16	25	21	27	26	29	29	25	20	21	1.29
LAINES EN SUINT	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-10.11
BOVINS 1/	459	335	338	405	699	360	421	684	651	592	436	5.44
OVINS ET CAPRINS 1/	43	140	220	174	214	293	344	250	214	153	135	- .70
PORCINS 1/	19	114	106	101	107	213	47	56	54	201	145	- .91
VIANDE, TOTAL	265	319	341	369	444	406	472	693	700	722	776	11.50
LAIT SEC	18	6	11	18	23	21	17	17	16	7	5	- 4.44
OEUF EN COQUILLE	10	15	11	11	18	21	22	22	38	39	42	16.38
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON, FRAIS, CONGELE	167	211	225	234	264	200	236	250	352	393	413	7.42
POISSON, SECHE, SALE, FUME	54	53	58	52	49	49	47	62	65	65	64	2.71
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	22	36	38	36	47	39	42	49	71	119	133	15.04
POISSON EN CONSERVE	32	32	33	43	52	39	36	46	51	63	64	6.99
CRUST ET MOLL EN CONSERV	6	9	10	9	10	8	8	9	9	11	10	.33
HUILES DE POISSON	79	93	118	95	121	101	93	91	60	110	101	- 1.80
FARINES DE POISSON	50	77	72	42	63	85	35	63	61	81	40	- 2.41
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	3786	13391	10854	14104	14248	12118	12196	14842	14362	15565	17693	3.23
GRUMES DE FEUILLUS	388	368	339	497	567	622	328	470	481	522	603	3.76
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	3876	7777	6473	6763	7937	9402	6867	8337	8710	8216	9591	2.95
BOIS DE CHAUFFAGE	24	102	84	91	112	110	206	162	200	170	170	9.69
SCIAGES DE CONIFERES	15851	20057	22023	25705	27339	22944	18553	26379	32305	34492	35408	5.66
SCIAGES DE FEUILLUS	633	674	787	1006	1072	705	807	814	847	1341	1082	3.98
PANNEAUX A BASE DE BOIS	493	884	979	1225	1558	1518	1507	1567	1500	1781	1634	6.73
PATE DE BOIS POUR PAPIER	3481	6823	6125	6628	7185	8076	6672	7664	7722	8132	8478	2.89
PAPIERS ET CARTONS	7346	10495	10573	10981	11255	12255	9726	10935	11232	11124	12237	.93

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE 4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
<b>OCEANIE DEVELOPEE</b>												
<b>PRODUITS AGRICOLLES</b>												
BLE+FARINE, EQUIV. DE BLE	6083	7376	9484	8712	5659	5326	8201	7875	8196	11134	6931	1.02
RIZ USINE	59	121	102	181	158	137	174	218	255	277	241	10.24
ORGE	498	631	1123	1828	844	303	1760	2022	2157	1375	1757	9.42
MAIS	2	1	22	38	19	3	88	79	32	75	75	37.35
MILLET	10	14	27	40	25	31	21	20	23	15	18	- 3.35
SORGHO	16	54	517	993	736	748	856	815	829	385	516	11.41
POMMES DE TERRE	16	30	22	16	21	16	21	25	29	20	18	- 1.12
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	1052	1389	1574	2012	2087	1784	1999	2002	2558	2481	2303	5.56
LEGUMINEUSES SECHES	20	37	46	37	44	42	36	32	40	36	44	- .64
GRAINES DE SOJA					1	2	4	32				27.57
ARACHIDES DECORTIQUEES			1	1	7	7	2	2	4	2	2	22.70
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	2	2	1	2	1	1	3	2	2	1	2	-15.34
ORANGES+TANGER+MANDAR.	17	21	26	34	32	24	15	18	11	22	25	- 4.51
CITRONS+LIMES		1	1	1	1	1	1	1	1			- 2.13
FEVES DE CACAO		1	1	1	1	1	1	1				10.69
THE	1	1	1	1	1	1	1	1		1		- 7.90
COTON, FIBRE		12	7	2	22	3	3	16	6	10	24	7.79
TABAC BRUT		1	1							1		- 5.61
LAINES EN SUINT	820	941	863	905	859	634	588	750	826	630	706	- 3.41
BOVINS 1/	9	3	4	7	17	34	13	33	45	71	107	45.73
OVINS ET CAPRINS 1/	247	566	788	891	1145	1159	1456	1847	3409	4143	3898	25.41
PORCINS 1/		1	2	2	1	1	1	1		1	1	-11.47
VIANDE, TOTAL	857	1211	1202	1367	1542	1208	1183	1446	1643	1667	1815	4.11
LAIT SEC	12	35	41	37	48	51	56	53	100	109	127	15.43
OEUF EN COQUILLE	3	3	3	4	4	2	2	2	1	1	1	-11.59
<b>PRODUITS HALIEUTIQUES</b>												
POISSON, FRAIS, CONGELE	4	8	10	14	14	13	12	19	28	32	32	16.31
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	6	14	16	18	17	16	16	14	17	20	19	2.37
POISSON EN CONSERVE			1	2	2	1	1					-11.32
CRUST ET MOLL EN CONSERV	7	2	3	4	3	2	2	2	2	2	2	- 3.22
HUILES DE POISSON		4	6	6	8	8	4	8	6	5	5	- .68
FARINES DE POISSON	1											-68.94
<b>PRODUITS FORESTIERS 2/</b>												
GRUMES DE CONIFERES	321	1809	1797	1844	1916	1302	534	958	1027	936	1235	- 8.08
GRUMES DE FEUILLUS	19	11	13	14	9	12	3	1	3	2	1	-28.12
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.		185	565	1047	2199	2931	3061	3866	5326	5074	5407	40.09
BOIS DE CHAUFFAGE	2						6					21.20
SCIAGES DE CONIFERES	81	259	301	266	248	245	160	232	295	267	509	4.56
SCIAGES DE FEUILLUS	41	40	28	27	54	51	32	23	31	30	41	- .96
PANNEAUX A BASE DE BOIS	22	68	87	75	93	52	61	28	32	52	104	- 4.46
PATE DE BOIS POUR PAPIER	64	98	100	114	142	232	335	375	452	435	468	23.28
PAPERS ET CARTONS	98	186	189	202	189	214	204	269	302	332	359	8.13
<b>AFRIQUE EN DEVELOPEMENT</b>												
<b>PRODUITS AGRICOLLES</b>												
BLE+FARINE, EQUIV. DE BLE	218	138	66	77	76	41	25	18	16	31	16	-20.41
RIZ USINE	56	88	58	52	43	29	17	55	45	11	9	-18.02
ORGE	147	236	12	65	2	7	15	16	15	15	1	-14.70
MAIS	403	274	347	541	507	476	361	324	141	503	544	.76
MILLET	47	73	73	10	29	59	9	79	11	30	67	- 3.07
SORGHO	9	5	2	5	5	7	8	2			52	- 5.69
POMMES DE TERRE	144	119	119	124	104	83	94	89	81	59	46	- 9.27
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	1166	1475	1258	1441	1571	1445	1096	1379	1486	1381	1522	.76
LEGUMINEUSES SECHES	314	405	299	461	461	344	320	412	308	164	153	- 8.91
GRAINES DE SOJA	18	12	6	2	1	1	2	2	1			-95.66
ARACHIDES DECORTIQUEES	1050	617	389	356	371	183	162	277	187	74	80	-18.26
HUILE D'ARACHIDE	214	276	151	318	239	155	224	284	295	102	155	- 4.83
COPRAH	85	74	69	59	69	62	45	61	56	34	33	- 7.68
HUILE DE COPRAH	12	16	13	11	17	18	9	11	6	12	15	- 3.79
PALMISTES	626	382	414	334	254	319	270	353	243	152	127	-10.15
HUILE DE PALMISTE	317	178	125	151	135	199	207	153	117	102	65	- 6.62
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	582	806	655	909	724	617	669	772	691	465	625	- 3.45
BANANES	446	394	395	462	438	465	354	320	311	348	321	- 3.52
ORANGES+TANGER+MANDAR.	659	808	732	788	905	719	580	659	735	871	726	- .77
CITRONS+LIMES	12	6	5	5	6	3	1	1	1	2	2	-17.28
CAFE VERT+TORREFIE	785	1010	930	1082	1186	1176	1096	1144	877	904	1004	- .90
FEVES DE CACAO	884	866	916	977	887	865	807	960	681	768	613	- 3.76
THE	58	109	107	135	139	135	130	145	160	172	166	5.00
COTON, FIBRE	265	449	398	379	401	292	271	330	276	273	306	- 4.93

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES Papiers ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE 4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT.
	1961-65											ANNUELLES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
JUTE ET FIBRES SIMIL.	3	3	1	2	1							-98.63
TABAC BRUT	128	84	98	114	131	131	132	148	127	126	162	5.36
CACOUTCHOUC NATUREL	156	201	200	195	198	203	184	159	163	154	149	-3.67
LAINE EN SUINT	6	7	4	5	5	6	4	3	4	3	3	-7.54
BOVINS 1/	1138	1267	1297	1511	1407	1267	974	1068	978	1036	965	-4.32
OVINS ET CAPRINS 1/	2831	3208	3089	3677	3311	3149	3394	2434	2613	3269	2933	-1.78
PORCINS 1/	17	23	24	22	17	13	13	13	17	16	16	-4.99
VIANDE, TOTAL	52	64	72	75	95	86	72	77	65	49	62	-2.69
LAIT SEC		1	1	2	3	1		1		2	2	-6.89
OEUF EN COQUILLE	2	1	1	1	1	1	1	1				-14.31
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON, FRAIS, CONGELE	25	32	42	63	107	106	76	75	95	96	95	10.26
POISSON, SECHE, SALE, FUME	58	67	64	62	50	42	46	39	39	38	38	-6.84
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	3	12	14	19	23	29	39	44	40	49	45	17.27
POISSON EN CONSERVE	53	60	69	61	83	80	59	76	69	61	76	.78
HUILES DE POISSON	9	17	13	25	31	18	12	7	6	6	7	-13.91
FARINES DE POISSON	65	93	80	150	142	95	83	43	18	38	32	-16.21
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES			65	13	14	14	15	11	2	2	2	-5.83
GRUMES DE FEUILLUS	5204	6832	6794	7368	8791	6840	5188	6231	6105	6096	6536	-2.04
BOIS DE TRITUR., +PARTIC.	1	3	1	1	2	69	70	127	100	100	100	82.41
BOIS DE CHAUFFAGE	236	340	349	66	170	161	56	1	5	5	5	-45.27
SCIAGES DE CONIFERES	31	96	99	73	103	107	98	109	106	98	98	1.13
SCIAGES DE FEUILLUS	636	744	642	707	880	815	665	735	694	693	679	-.68
PANNEAUX A BASE DE BOIS	178	299	283	337	340	327	200	180	239	236	248	-4.18
PATE DE BOIS POUR PAPIER	93	191	195	204	217	235	170	195	161	177	192	-1.51
PAPIERS ET CARTONS	33	23	16	17	18	30	21	23	21	21	21	1.75
AMERIQUE LATINE												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE, EQUIV. DE BLE	3549	2466	1182	1812	3142	1871	2054	3337	6093	1814	4433	9.26
RIZ USINE	271	400	431	192	310	347	419	507	1018	805	649	12.04
ORGE	240	98	86	111	161	110	28	59	130	18	75	-9.75
MAIS	3302	6782	7764	3645	4113	6666	5088	4560	6860	5928	5987	.12
MILLET	145	60	129	81	118	78	94	124	172	195	139	9.23
SORGHO	413	2026	2315	635	2108	3169	2180	3499	4313	4725	3923	14.03
POMMES DE TERRE	27	83	37	36	11	21	49	95	106	60	42	6.14
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	8878	11647	10709	10900	11998	12131	11101	10562	13021	12611	12793	1.47
LEGUMINEUSES SECHES	91	87	97	163	166	175	232	315	424	437	393	20.77
GRAINES DE SOJA	57	291	225	1079	1841	2831	3435	3934	3441	2841	3798	34.69
HUILE DE SOJA		4	7	60	116	42	285	562	544	570	608	76.37
ARACHIDES DECRUSTIQUEES	21	57	41	60	56	52	59	24	53	55	106	2.81
HUILE D'ARACHIDE	48	74	102	114	124	101	38	140	181	155	179	7.87
COPRAH	19	3	2	2	1	2	2	2	2	2	2	-84.96
HUILE DE COPRAH	3	5	9	11	9	5	5	5	5	10	7	-.61
PALMISTES	2	4	1	5	6	5	4	2	3	9	4	5.84
HUILE DE PALMISTE	3	4	6	3	6	6	3	5	3	4	5	-1.58
TOURTEAUX+TOURT. MCOLUS	1434	2179	2378	2634	2816	3095	4237	5717	7192	7494	7272	17.31
BANANES	3386	4750	5195	5329	5345	5055	4779	4838	5231	5614	5512	.87
ORANGES+TANGER+MANDAR.	202	148	177	216	218	210	190	180	222	274	304	5.63
CITRONS+LIMES	6	2	3	8	11	14	22	24	29	49	74	45.55
CAFE VERI+TORREFIE	1865	1951	2035	2165	2232	1826	2053	2036	1547	1939	2218	-.62
FEVES DE CACAO	176	226	226	226	174	255	270	209	187	211	230	-.41
THE	10	23	28	24	25	30	23	32	34	40	34	4.92
COTON, FIBRE	934	923	682	961	829	663	806	609	689	898	767	-.96
JUTE ET FIBRES SIMIL.	5	3	7	4	4	3	1	1	1	1	1	-38.87
TABAC BRUT	127	150	160	184	186	244	244	255	238	271	290	7.45
CACOUTCHOUC NATUREL	11	12	10	9	8	5	6	6	5	5	4	-10.15
LAINE EN SUINT	166	129	113	78	81	64	108	93	107	106	84	-1.04
BOVINS 1/	1120	1469	1280	1487	1026	1037	962	1103	1093	1729	1464	.41
OVINS ET CAPRINS 1/	98	214	152	81	48	65	93	84	110	125	106	-2.47
PORCINS 1/	62	29	27	42	32	33	42	65	31	24	17	-2.78
VIANDE, TOTAL	669	941	740	1038	890	504	450	770	788	920	829	-1.93
LAIT SEC		2	6	12	15	9	14	34	18	10	6	11.21
OEUF EN COQUILLE	6	4	4	1	1	1	1	3	3	1	1	-7.40
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON, FRAIS, CONGELE	31	56	60	64	107	131	146	196	297	363	176	21.83
POISSON, SECHE, SALE, FUME	1	2	2	3	7	9	5	3	9	6	3	11.34
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	62	98	91	98	74	90	94	99	94	95	103	1.08
POISSON EN CONSERVE	19	9	16	21	20	20	16	28	47	72	72	22.93
CRUST ET MOLL EN CONSERV	4	4	3	2	1	1	3	3	5	3	2	2.97
HUILES DE POISSON	143	218	308	318	10	93	148	39	46	68	59	-15.33
FARINES DE POISSON	1221	2011	1957	1711	402	749	909	842	733	842	1011	-8.09

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES



TABEAU ANNEXE 4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	36	10	8	9	14	9	15	23	167	689	968	72.57
GRUMES DE FEUILLUS	418	362	302	217	524	202	55	86	49	69	90	-20.10
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	313	380	373	382	284	183	107	115	100	100	100	-17.28
BOIS DE CHAUFFAGE	47	13	18	5	10	7	13	21	20	9	9	1.33
SCIAGES DE CONIFERES	1271	1523	1724	1718	1530	1132	1135	1051	1428	1403	1694	- 1.52
SCIAGES DE FEUILLUS	273	585	552	622	872	837	592	631	706	485	475	- 2.08
PANNEAUX A BASE DE BOIS	74	167	219	266	295	265	252	325	384	470	464	10.59
PATE DE BOIS POUR PAPIER	42	158	150	267	300	318	332	382	443	715	1024	20.73
PAPIERS ET CARTONS	40	130	115	110	186	213	146	199	221	267	322	11.07
PROCHE-ORIENT EN DEV.												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE, EQUIV. DE BLE	187	44	31	626	606	29	15	27	641	2119	752	31.46
RIZ USINE	358	681	546	493	326	151	115	241	242	174	122	-15.72
ORGE	451	226	17	142	17	7	12	366	283	49	85	7.40
MAIS	4	2	3	7	3	2	3	15	37	40	100	52.06
MILLET	15	4	3	7	9	4	4	6	3			-32.60
SORGH0	84	3	37	61	104	98	48	75	104	43	60	20.12
POMMES DE TERRE	193	294	254	284	326	299	184	354	437	282	305	1.82
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	238	144	163	160	55	59	58	47	80	52	32	-14.26
LEGUMINEUSES SECHEES	148	103	122	143	170	105	100	113	168	242	313	9.09
GRAINES DE SOJA	2											-98.32
HUILE DE SOJA								1				-92.36
ARACHIDES DECCRTIQUEES	140	90	143	136	160	140	218	296	162	112	68	- .64
HUILE DE COPRAH									1			-78.50
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	498	704	581	751	545	401	452	367	250	250	211	-13.19
BANANES	18	14	14	16	10	6	10	8	3	4	3	-16.98
ORANGES+TANGER+MANDAR.	188	448	600	527	766	680	709	703	746	643	671	3.48
CITRONS+LIMES	43	88	114	108	152	129	109	147	120	130	137	3.19
CAFE VERT+TORREFIE	10	7	7	10	8	6	4	3	4	4	4	-10.03
THE	2	18	23	19	26	19	4	8	7	7	10	-13.63
COTON, FIBRE	766	1089	1101	1049	1097	706	856	1027	741	802	698	- 4.71
JUTE ET FIBRES SIMIL.			1									-94.44
TABAC BRUT	75	87	94	137	120	123	75	86	69	83	79	- 4.01
LAIN EN SUINT	16	12	14	21	25	10	8	5	9	9	8	- 9.17
BOVINS 1/	167	155	134	92	52	77	18	11	15	9	21	-26.93
OVINS ET CAPRINS 1/	1489	1233	1146	932	987	980	720	721	600	1204	1265	- 1.73
VIANDE, TOTAL		6	8	13	30	22	14	9	11	12	10	1.59
OEUF EN COQUILLE	3	15	19	21	15	17	12	1	3	6	9	-17.07
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON, FRAIS, CONGELE	11	11	8	14	20	18	6	4	3	2	3	-18.43
POISSON, SECHE, SALE, FUME	15	20	23	21	17	20	12	10	11	11	12	- 8.63
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	3	4	7	13	16	12	7	10	9	8	9	3.29
POISSON EN CONSERVE	1	2	1	1	1	1	1	2	2	2	1	4.07
HUILES DE POISSON				1	1			1	2	1		-19.79
FARINES DE POISSON	1					1						- .49
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	2	4	17	14	7	5	4	3		1	1	-28.21
GRUMES DE FEUILLUS	23	23	20	22	24	8	17	10	9	5	5	-16.65
BOIS DE CHAUFFAGE	4	32	23	33	31	20	21	22	31	22	20	- 3.71
SCIAGES DE CONIFERES	1	30	57	37	37	61	49	60	66	57	101	9.59
SCIAGES DE FEUILLUS	14	18	22	28	23	21	1	1	1	1	1	-40.82
PANNEAUX A BASE DE BOIS	5	25	14	26	32	31	27	29	40	40	39	8.16
PATE DE BOIS POUR PAPIER						5	4	2				73.89
PAPIERS ET CARTONS		3	4	3	10	22	9	10	11	10	16	17.28
EXTREME-ORIENT EN DEV.												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE, EQUIV. DE BLE	140	274	135	342	555	145	115	83	264	954	982	11.49
RIZ USINE	3945	2540	2911	3175	2189	2006	1877	3595	4777	3190	5143	6.54
ORGE		6	5	1	19	75	32	39	39	13	43	27.52
MAIS	807	1716	2140	1952	1630	2554	2243	2495	1759	2154	2138	1.61
MILLET	3	5	2	1	4	2	1	1	8	1	1	-11.98
SORGH0	14	88	141	134	135	139	213	182	138	144	169	5.03
POMMES DE TERRE	29	21	32	35	40	35	47	96	73	56	81	14.68
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	1701	1610	2216	1837	2000	2581	2915	3904	4510	2812	3207	9.13
LEGUMINEUSES SECHEES	216	225	233	216	219	167	170	189	176	238	258	- .05
GRAINES DE SOJA	18	20	18	20	59	18	32	38	47	30	24	5.87
HUILE DE SOJA	2	8	22	9	3	7	4	2	4	6	6	-11.01
ARACHIDES DECCRTIQUEES	47	65	60	50	62	109	93	192	69	24	28	- 5.41

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXÉ 4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT.
	1961-65											ANNEES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
HUILE D'ARACHIDE	44	8	8	6	10	7	9	10	5	5	18	2.28
COPRAH	1231	657	790	1109	800	285	834	878	683	445	197	- 9.32
HUILE DE COPRAH	330	487	548	642	525	509	760	1004	845	1112	973	9.46
PALMISTES	59	73	73	57	42	29	33	33	30	12	23	-14.96
HUILE DE PALMISTE	271	694	977	1147	1284	1400	1690	1827	1911	1873	2090	11.71
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	1455	1670	1735	1986	2174	1977	2018	3185	2803	2413	2960	6.47
BANANES	35	138	302	461	503	705	872	846	738	932	929	18.78
ORANGES+TANGER+MANDAR.	16	28	29	33	41	39	137	86	113	65	92	17.14
CITRONS+LIMES											1	46.77
CAFE VERT+TORREFIE	156	216	198	204	206	233	225	261	265	337	335	6.13
FEVES DE CACAC	3	4	5	7	10	14	15	18	18	24	27	22.89
THE	474	480	462	451	457	455	507	513	499	459	477	.52
COTON, FIBRE	215	153	237	341	246	96	244	218	56	128	134	- 8.10
JUTE ET FIBRES SIMIL.	999	815	756	759	866	872	532	614	565	465	520	- 6.14
TABAC BRUT	118	167	173	182	197	211	198	210	232	216	195	2.64
CAOUTCHOUC NATUREL	1907	2561	2597	2566	3052	2869	2738	2967	3027	3079	3174	2.34
LAIN EN SUINT	22	2	3	2	2	3	1	2		1		-24.32
BOVINS 1/	100	146	134	148	123	114	74	73	102	88	64	- 8.23
OVINS ET CAPRINS 1/	68	28	31	47	20	28	28	80	215	70	67	16.62
PORCINS 1/	150	11	15	7	13	5	10	22	7	11	16	2.26
VIANDE, TOTAL	4	7	7	15	19	26	33	44	60	68	71	32.68
LAIT SEC	1	2	2	2	2	3	4	4	5	7	9	17.68
OEUFS EN COQUILLE	13	7	7	7	4	3	5	6	10	6	6	.84
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON, FRAIS, CONGELE	76	197	217	229	302	285	417	286	541	555	497	12.47
POISSON, SECHE, SALE, FUME	41	54	42	42	54	36	32	30	29	33	35	- 5.40
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	43	107	135	172	218	212	228	290	294	311	320	12.41
POISSON EN CONSERVE	6	6	6	7	11	17	18	25	36	47	41	28.59
CRUST ET MOLL EN CONSERV	10	15	13	20	23	26	27	21	26	37	25	7.99
HUILES DE POISSON						1	1	1	1	2	1	34.12
FARINES DE POISSON	14	45	44	65	78	63	57	84	112	139	136	13.48
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE FEUILLUS	10361	29032	30775	32177	39605	34096	28167	35816	36996	38411	37071	2.43
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.		629	506	763	754	986	906	585	715	500	500	- 1.99
BOIS DE CHAUFFAGE	434	729	770	653	616	892	706	810	832	722	752	.99
SCIAGES DE CONIFERES	9	7	8	109	188	117	134	251	258	425	479	54.18
SCIAGES DE FEUILLUS	1176	2518	2506	3120	4352	3657	3298	5554	5366	5449	6706	11.25
PANNEAUX A BASE DE BOIS	317	1583	2029	2573	3076	2424	2512	3110	3194	3354	3072	6.66
PATE DE BOIS POUR PAPIER		8	3	4	14	9	2	3	2	2	2	-13.46
PAPIERS ET CARTONS	26	58	59	99	196	115	106	175	136	153	146	10.28
ASIE A ECON.CENTR.PLANIF												
PRODUITS AGRICLES												
BLE+FARINE, EQUIV. DE BLE	169	8	5	5	12	5	4	4	6	7	7	- .26
RIZ USINE	1447	1980	1648	1637	2743	2832	2336	1597	1455	2163	1920	- .47
ORGE		1			16		6	2		1	1	- 2.49
MAIS	244	45	120	110	65	130	315	430	356	240	242	21.66
MILLET	4	17	23	24	33	30	56	52	37	30	44	9.11
POMMES DE TERRE	20	44	47	52	54	49	50	55	53	62	67	3.48
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	999	500	655	646	646	614	512	548	645	423	430	- 3.08
LEGUMINEUSES SECHES	74	94	132	128	115	86	83	100	84	72	68	- 5.76
GRAINES DE SOJA	423	411	461	373	321	375	355	190	122	146	305	-10.32
HUILE DE SOJA	2	3	2	2	2	2	2	2	2	6	4	28.87
ARACHIDES DECORTIQUEES	26	20	25	41	36	29	39	46	29	32	44	4.96
HUILE D'ARACHIDE	5	8	12	15	13	16	15	11	5	12	22	1.69
COPRAH					1							-41.68
HUILE DE COPRAH	1											-94.62
PALMISTES	2											
HUILE DE PALMISTE						1						-49.71
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	21	35	43	28	44	31	29	28	21	19	25	- 6.81
BANANES	168	241	372	245	270	165	127	103	148	108	128	-11.42
ORANGES+TANGER+MANDAR.	41	75	87	90	83	74	79	56	80	79	80	- 1.04
CAFE VERT+TORREFIE	1	3	3	4	6	6	4	12	4	5	5	7.06
THE	49	64	78	72	74	84	87	90	112	115	134	7.76
COTON, FIBRE	6	22	22	22	22	22	43	65	71	33	22	7.84
JUTE ET FIBRES SIMIL.	4	4	4	2	2	1	1	3	7	9	16	16.52
TABAC BRUT	17	24	28	32	43	41	43	43	45	45	47	7.05
CAOUTCHOUC NATUREL	112	38	33	32	40	49	17	49	50	41	35	1.42
LAIN EN SUINT	20	25	22	22	23	22	24	25	21	22	23	- .38
BOVINS 1/	155	160	157	171	162	166	204	195	196	172	212	2.84
OVINS ET CAPRINS 1/	1387	958	1042	1186	1220	1225	1030	873	482	443	460	-10.48
PORCINS 1/	1245	1923	2460	2689	2794	2601	2775	2953	3016	3129	3135	4.26
VIANDE, TOTAL	43	115	118	185	192	141	153	190	137	175	201	3.93

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE 4. VOLUME DES EXPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1979-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
OEUF EN COQUILLE	33	38	45	41	47	46	46	44	44	53	60	3.39
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON, FRAIS, CONGELE	19	159	163	176	193	153	182	186	221	242	122	.94
POISSON, SECHE, SALE, FUME	5	4	6	4	5	4	5	6	5	6	6	2.64
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	5	26	33	45	50	56	56	59	44	58	54	6.79
POISSON EN CONSERVE		1	2	3	6	6	6	11	11	12	12	33.95
CRUST ET MOLL EN CONSERV	1	4	6	8	8	7	7	11	10	9	10	7.35
FARINES DE POISSON	1	2	2	3	3	3	1					-98.89
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	48	100	106	119	98	125	145	96	96	96	96	- 1.19
GRUMES DE FEUILLUS	87	43	12	28	5	3	17	12	12	12	12	- 6.59
SCIAGES DE CONIFERES	34	72	70	139	53	66	95	103	102	111	111	4.95
SCIAGES DE FEUILLUS	46	43	111	177	160	118	133	199	154	178	178	10.30
PANNEAUX A BASE DE BOIS	159	591	811	953	959	687	770	872	949	1244	1244	5.93
PATE DE BOIS POUR PAPIER	14	43	63	66	26	25	33	31	31	31	31	- 6.13
PAPIERS ET CARTONS	62	103	113	115	116	107	132	161	161	161	161	5.84

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE 5. VALEURS UNITAIRES MOYENNES DES EXPORTATIONS MONDIALES DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELS 1970-79
	.....DOLLARS U.S. LA TONNE.....POURCENT											
<b>PRODUITS AGRICOLES</b>												
BLE	65	62	68	69	106	171	169	153	125	131	164	11.12
FARINE DE BLE	85	86	91	93	135	210	237	215	191	198	225	12.35
RIZ USINE	121	131	119	136	225	400	376	280	280	372	341	13.43
ORGE	58	53	60	59	94	135	140	138	132	137	145	12.92
MAIS	55	60	63	63	92	128	136	123	111	117	129	9.51
POMMES DE TERRE	59	74	62	71	114	111	149	247	198	156	185	14.57
SUCRE CENTRIFUGE BRUT	116	118	128	147	187	384	521	333	259	297	310	12.51
GRAINES DE SOJA	101	103	115	126	216	246	225	215	272	249	271	11.43
HUILE DE SOJA	259	278	317	288	358	701	695	455	586	617	675	10.79
ARACHIDES DECORTIQUEES	177	208	230	245	339	511	514	467	610	657	628	14.83
HUILE D'ARACHIDE	320	340	391	374	444	937	803	717	809	893	867	12.44
COPRAH	157	185	166	118	210	507	237	183	312	360	550	12.15
HUILE DE COPRAH	262	307	288	207	358	929	418	361	556	624	934	12.61
PALMISTES	135	150	140	107	179	364	179	163	271	263	357	10.06
HUILE DE PALME	208	222	225	188	255	530	464	363	521	564	633	14.18
HUILE DE PALMISTE	244	308	313	238	342	826	457	402	535	613	876	11.56
HUILE D'OLIVE	602	680	701	806	1163	1793	1860	1307	1261	1341	1627	9.52
GRAINES DE RICIN	114	117	121	158	384	329	207	251	333	330	355	12.21
HUILE DE RICIN	251	265	325	453	967	838	575	557	882	805	795	11.21
GRAINES DE COTON	67	65	78	72	100	134	139	147	167	193	171	12.94
HUILE DE COTON	284	302	357	317	355	602	676	554	605	605	684	10.30
GRAINES DE LIN	126	112	107	121	258	426	336	285	272	216	281	11.06
HUILE DE LIN	219	214	206	196	316	900	762	520	500	373	602	12.53
BANANES	83	86	85	89	94	99	128	138	144	150	160	8.45
ORANGES	122	119	133	137	153	164	202	200	220	265	337	11.24
POMMES	139	157	169	186	249	241	317	275	357	412	389	11.69
RAISINS SECS	299	334	300	362	726	907	717	697	969	1093	1427	17.55
DATTES	108	109	125	154	166	213	245	241	320	390	430	16.52
CAFE VERT	719	937	832	902	1137	1258	1181	2287	4255	3267	3171	20.18
FEVES DE CACAO	455	764	624	567	841	1327	1403	1509	2912	3295	3143	23.16
THE	1124	928	924	988	933	1098	1262	1235	2148	2023	1882	10.66
COTON, FIBRE	628	629	693	774	880	1296	1121	1303	1552	1391	1560	11.23
JUTE	223	249	250	279	250	241	281	252	271	342	392	3.90
FIBRE SIMIL. AU JUTE	154	136	166	205	193	169	203	210	250	246	244	5.89
SISAL	232	117	115	151	320	716	469	326	372	377	471	16.35
TABAC BRUT	1190	1288	1280	1370	1497	1753	2063	2175	2361	2659	2748	10.14
CAOUTCHOUC NATUREL	559	444	382	336	552	825	556	749	808	919	1169	12.73
CAOUTCHOUC NATUR SEC	476	385	325	309	572	712	544	723	794	916	1181	14.61
LAINES EN SUINT	1233	967	808	932	2057	2803	1766	1900	2166	2224	2473	12.13
BOVINS 1/	129	156	173	230	283	263	303	286	304	348	419	9.75
BOEUF ET VEAU	601	864	1051	1262	1668	1519	1720	1651	1877	2154	2464	10.54
MOUTON ET AGNEAU	434	529	554	586	872	1223	1067	1004	1133	1373	1583	12.75
PORCINS 1/	39	49	47	57	78	81	90	90	99	104	112	10.38
BACON, JAMBON	707	865	855	1027	1507	1620	2021	1979	1849	2220	2608	13.29
VIANDE DE VOLAILLE	651	666	663	745	1046	1035	1139	1184	1234	1318	1374	9.07
VIANDE PREPAREE	737	940	1165	1254	1525	1717	1505	1528	1527	1761	2284	7.38
LAIT CONDENSE ET EVAPORE	323	310	362	434	484	561	682	637	658	757	853	11.10
LAIT ECREME EN Poudre	237	314	448	579	659	841	992	812	638	743	840	8.64
BEURRE	832	728	978	1223	991	1318	1724	1671	1726	2238	2267	12.60
FROMAGE	729	941	1076	1255	1461	1713	2021	1969	2146	2508	2744	12.41
<b>PRODUITS HALIEUTIQUES</b>												
POISSON, FRAIS, CONGLE	310	403	455	541	665	669	746	877	1029	1101	1214	13.07
POISSON, SECHE, SALE, FUME	358	480	575	652	873	1168	1253	1421	1568	1627	1613	15.73
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	826	1172	1268	1370	1763	1795	2038	2463	2776	3057	3304	12.99
POISSON EN CONSERVE	664	780	847	957	1185	1341	1329	1435	1692	1984	2189	11.97
CRUST ET MOLL EN CONSERV	1192	1537	1703	1718	2240	2620	2861	3120	3630	3699	4325	12.59
HUILES DE POISSON	160	201	211	159	272	467	338	364	429	433	427	11.09
FARINES DE POISSON	109	163	166	166	401	377	243	324	422	416	398	11.61
<b>PRODUITS FORESTIERS</b>												
GRUMES DE CONIFERES 2/	18	24	24	27	46	52	51	52	59	63	93	14.30
GRUMES DE FEUILLUS 2/	24	23	23	25	39	49	40	51	54	58	73	13.79
BOIS DE TRIT+PART 2/	11	12	13	14	17	22	25	23	24	25	26	9.69
BOIS DE CHAUFFAGE 2/	8	9	9	12	19	20	20	24	22	23	28	14.86
SCIAGES DE CONIFERES 2/	37	44	47	53	74	96	89	93	101	108	123	12.14
SCIAGES DE FEUILLUS 2/	61	65	65	80	105	132	128	133	148	162	198	13.00
PANNEAUX BASE DE BOIS 2/	114	122	129	135	169	188	184	199	215	232	273	9.29
PATE DE BOIS POUR PAPIER	115	142	149	147	175	279	351	336	314	283	332	11.60
PAPIERS ET CARTONS	163	185	194	204	252	348	415	406	419	448	489	12.76

1/ DOLLARS U.S. PAR TETE  
2/ DOLLARS U.S. LE ENTRE CUBE

TABLEAU ANNEXE 6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
<b>MONDE</b>												
<b>PRODUITS AGRICOLES</b>												
BLE+FARINE, EQUIV. DE BLE	49444	54813	57171	60856	76045	67429	73333	72114	71378	80012	84985	4.35
RIZ USINE	7497	8887	8616	8736	9008	8410	7520	9102	10042	10264	11412	2.51
ORGE	7001	10683	10759	13991	12097	12423	12507	13671	12361	14860	14238	2.83
MAIS	19853	28947	30737	37861	46841	48902	51654	61671	55077	68635	74752	10.80
MILLET	241	273	331	282	402	381	207	351	397	374	272	1.16
SORGHO	3261	5733	6440	5300	7291	10187	9188	10126	10278	10144	10114	7.86
POMMES DE TERRE	3218	3753	3191	4896	3835	3832	3752	4341	4760	3889	4372	1.81
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	18337	22336	21404	21827	23268	22747	22008	22735	27582	25430	25654	2.16
LEGUMINEUSES SECHES	1437	1875	1753	2066	2026	1689	1869	1883	2049	1998	2248	1.46
GRAINES DE SOJA	5430	12295	12701	13846	14675	17503	16313	19983	19621	23303	26009	8.59
HUILE DE SOJA	642	1037	1308	1113	1046	1490	1374	1635	2107	2452	2898	11.59
ARACHIDES DECRTEQUEES	1376	1052	869	851	962	859	881	1031	806	805	789	- 1.90
HUILE D'ARACHIDE	382	435	389	518	538	389	427	516	576	495	485	1.95
COPRAH	1504	864	1063	1309	1061	545	1033	1209	904	789	450	- 5.19
HUILE DE COPRAH	421	594	671	849	764	625	952	1415	1083	1269	1234	9.20
PALMISTES	694	435	493	398	300	353	293	362	311	177	160	- 9.81
HUILE DE PALMISTE	593	924	1209	1372	1549	1559	1882	1962	2317	2032	2450	10.13
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	7083	12109	13175	14353	15399	14746	14850	18367	18915	21882	23551	7.19
BANANES	4093	5622	6011	6423	6387	6359	6310	6370	6561	6910	7004	1.86
ORANGES+TANGER+MANDAR. CITRONS+LIMES	3236	4338	4226	4722	4951	4865	4960	5068	5167	4904	5023	1.77
	526	698	752	733	778	837	821	929	903	950	948	3.67
CAFE VERT+TORREFIE	2893	3248	3368	3459	3628	3437	3636	3726	3110	3426	3923	.87
FEVES DE CACAO	1073	1111	1219	1250	1171	1155	1156	1156	1001	1087	1030	- 1.56
THE	630	742	746	751	757	822	803	844	903	817	892	2.15
COTON, FIBRE	4106	4048	3980	3960	4734	4124	4001	4122	3973	4344	4483	.67
JUTE ET FIBRES SIMIL.	957	909	838	795	883	802	553	650	544	534	600	- 5.92
TABAC BRUT	911	1020	1064	1215	1240	1286	1303	1301	1296	1424	1389	3.27
CAOUTCHOUC NATUREL	2299	2890	2909	2952	3261	3312	3109	3283	3369	3372	3491	2.05
LAIN EN SUINT	1191	1206	1116	1200	950	749	847	1033	869	864	917	- 3.28
BOVINS 1/	5202	6968	7163	7949	7092	5964	6426	6656	6602	7337	7190	- .36
OVINS ET CAPRINS 1/	8367	9909	10277	11961	10911	10113	11352	11005	13439	15343	15045	4.52
PORCINS 1/	2793	4412	5401	5973	5779	5985	6377	6760	6667	7693	8039	5.58
VIANDE TOTAL	3031	4529	4788	5286	5494	5046	5529	6012	6610	6848	7513	5.31
LAIT SEC	166	249	233	238	233	241	238	311	402	387	394	6.97
OEUF EN COQUILLE	406	402	424	433	444	504	522	514	575	616	666	5.64
<b>PRODUITS HALIEUTIQUES</b>												
POISSON, FRAIS, CONGEE	1426	2072	2143	2438	2770	2862	2798	2909	3103	3439	3687	6.14
POISSON, SECHE, SALE, FUME	533	496	495	482	416	380	384	370	348	359	380	- 3.92
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	291	499	568	686	716	769	820	944	886	1039	1123	8.65
POISSON EN CONSERVE	519	622	628	685	736	769	720	835	766	850	855	3.69
CRUST ET MOLL EN CONSERV	61	102	103	115	134	130	129	145	153	156	154	5.14
HUILES DE POISSON	729	695	741	739	631	624	631	612	569	650	696	- 1.38
FARINES DE POISSON	1925	3012	2994	3110	1715	1904	2284	2191	2114	2040	2323	- 3.59
<b>PRODUITS FORESTIERS 2/</b>												
GRMES DE CONIFERES	8997	24262	21591	26420	29855	26860	23935	27176	28979	29589	32687	3.05
GRMES DE FEUILLUS	16797	36114	38943	41834	48936	44699	35466	43425	45930	47419	48256	2.37
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	13904	28049	23742	22659	28559	33687	31249	30966	35208	32769	32948	3.75
BOIS DE CHAUFFAGE	3614	2981	2963	2784	3556	3677	3282	3347	3661	3364	3577	2.21
SCIAGES DE CONIFERES	40069	48878	50844	56774	60801	52078	42235	54045	60076	64953	68505	2.75
SCIAGES DE FEUILLUS	4590	6752	6741	7798	10555	8074	10382	11213	11653	13078	13078	7.14
PANNEAUX A BASE DE BOIS	4698	9751	10460	12783	15271	13294	12155	14437	14263	15596	16537	4.87
PATE DE BOIS POUR PAPIER	10018	15251	13237	14838	16493	17348	13584	15200	15533	17581	18469	2.12
PAPIERS ET CARTONS	14093	23059	23853	25018	26867	28833	22895	26360	27467	29913	31709	2.85
<b>EUROPE OCCIDENTALE</b>												
<b>PRODUITS AGRICOLES</b>												
BLE+FARINE, EQUIV. DE BLE	12787	13572	13348	13491	13594	12558	12460	13184	12601	13382	12960	- .51
RIZ USINE	584	651	729	764	797	794	797	1214	1310	1469	1313	- 9.64
ORGE	4378	6400	6684	5694	5364	6345	5477	6329	6136	6567	5104	- .87
MAIS	13531	17473	19599	20166	22641	24324	25301	26441	26733	24757	24888	4.17
MILLET	87	62	130	108	119	190	105	83	175	188	101	5.22
SORGHO	2086	1094	1547	584	1158	2808	2676	2899	2153	1433	1213	6.01
POMMES DE TERRE	1818	2320	2049	2549	2390	2235	2372	3149	2999	2565	2797	3.05
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	4627	4486	4661	4969	4950	5335	5263	4608	4224	3523	3413	- 3.26
LEGUMINEUSES SECHES	686	937	888	1098	1103	786	794	828	389	907	1054	- .43
GRAINES DE SOJA	2934	7220	7515	8323	8327	11275	10524	11719	11616	14231	15309	8.75
HUILE DE SOJA	247	335	469	368	316	545	575	532	502	559	580	5.83
ARACHIDES DECRTEQUEES	1104	811	633	592	694	614	603	726	559	541	527	- 3.08
HUILE D'ARACHIDE	288	357	321	425	422	327	338	351	355	325	407	- .17
COPRAH	786	450	624	822	630	354	816	961	670	515	294	- 2.46

1/ MILLIERS DE TETES

2/ POUR LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES

TABLEAU ANNEXE 6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
												POURCENT
MILLIERS DE TONNES METRIQUES												
HUILE DE COPRAH	141	164	208	287	277	177	281	427	333	403	395	9.58
PALMISTES	618	367	435	350	251	329	260	327	271	153	136	- 9.78
HUILE DE PALMISTE	417	520	686	693	752	698	797	860	829	783	856	4.24
TOURTEAUX+TCURT. MOULUS	5867	9104	9800	10383	11039	9927	10099	12778	12831	15379	16690	6.33
BANANES	1802	2119	2310	2554	2556	2427	2329	2256	2430	2528	2462	.80
ORANGES+TANGER+MANDAR.	2642	3223	3035	3309	3459	3200	3203	3176	3322	3142	3223	
CITRONS+LIMES	341	389	398	368	378	386	398	432	408	428	432	1.46
CAFE VERT+TORREFIE	1105	1496	1512	1606	1674	1642	1747	1810	1543	1703	1953	2.04
FEVES DE CACAO	554	533	552	602	584	574	564	565	561	590	570	.36
THE	292	316	306	289	298	313	289	297	336	250	278	- 1.15
COTON,FIBRE	1483	1349	1262	1281	1543	1145	1188	1318	1135	1216	1148	- 1.65
JUTE ET FIBRES SIMIL.	519	468	357	398	353	356	177	232	216	157	182	-11.02
TABAC BRUT	518	582	627	646	681	661	677	695	677	785	742	2.50
CAOUTCHOUC NATUREL	765	901	912	910	947	958	875	941	950	862	925	- .03
LAIN EN SUINT	715	630	557	597	423	370	391	528	418	425	443	- 3.65
BOVINS 1/	1881	3287	3530	3932	3305	2691	3444	3306	3175	3472	3530	- .18
OVINS ET CAPRINS 1/	1371	2545	2461	3017	2529	1968	2570	2370	2354	2724	2912	.46
PORCINS 1/	979	2129	2371	3000	2819	3009	3314	3629	3284	3870	4381	7.05
VIANDE,TOTAL	1922	2709	2858	3350	3446	2876	3105	3314	3464	3764	3788	3.12
LAIT SEC	72	125	120	118	102	85	92	117	98	116	127	- .31
OEUF EN COQUILLE	309	241	246	247	270	318	311	307	327	366	400	5.68
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON, FRAIS, CONGELE	712	932	974	1026	1143	1231	1147	1132	1229	1331	1425	4.21
POISSON, SECHE, SALE, FUME	203	211	222	233	186	181	158	158	164	169	188	- 3.19
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	121	177	196	249	245	261	295	335	275	345	357	7.44
POISSON EN CONSERVE	257	248	256	283	310	288	275	307	292	285	310	1.75
CRUST ET MOLL EN CONSERVE	23	42	46	46	57	56	60	63	68	73	81	7.30
HUILES DE POISSON	595	599	620	665	569	551	558	537	510	592	643	- .71
FARINES DE POISSON	1275	1884	1736	1855	1106	1086	1204	1187	1084	1076	1249	- 5.55
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	2290	2523	2252	2767	4316	4756	3221	4417	4890	4094	4546	7.55
GRUMES DE FEUILLUS	6067	7784	8184	9070	10952	8928	6985	8858	9426	8347	8976	.44
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	8728	16977	14578	11882	14941	18142	17907	16332	15767	14309	16780	.87
BOIS DE CHAUFFAGE	1775	1512	1415	1166	1772	2131	1979	1987	1978	1701	1844	3.70
SCIAGES DE CONIFERES	21867	24408	23558	25396	28214	23709	17177	23111	22096	23684	27271	- .35
SCIAGES DE FEUILLUS	2243	3541	3426	3995	5677	4033	3620	5435	5521	5620	6841	6.74
PANNEAUX A BASE DE BCIS	2717	5255	5272	6137	8098	6952	6099	7580	7540	8462	9672	5.93
PATE DE BOIS POUR PAPIER	6061	9095	7218	8462	9386	9483	7293	8446	8281	9487	10020	1.27
PAPIERS ET CARTONS	5355	9917	10278	11441	12504	13522	9904	12368	12676	13654	15165	3.69
URSS ET EUROPE ORIENTALE												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE, EQUIV. DE BLE	8755	6872	8745	13121	20247	7448	13457	13099	11996	13101	16096	5.81
RIZ USINE	485	548	611	503	417	441	543	647	725	706	944	5.77
ORGE	1070	2161	1319	5487	3416	2368	3283	4118	2225	4137	4396	6.74
MAIS	1072	1065	2506	6090	7816	6927	9131	17664	7493	17809	20434	30.62
POMMES DE TERRE	535	634	385	1365	584	642	514	368	664	301	463	- 5.75
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	2933	4339	2868	2841	3578	2920	3951	4606	5653	4652	4921	5.62
LEGUMINEUSES SECHEES	52	54	28	34	32	49	59	39	33	39	50	1.50
GRAINES DE SOJA	126	179	208	478	914	265	520	2089	1544	1389	2335	31.70
HUILE DE SOJA	70	26	69	87	34	38	31	73	90	65	123	10.00
ARACHIDES DECORTIQUEES	113	57	64	69	52	66	60	54	59	57	49	- 1.65
HUILE D'ARACHIDE	3			1	1	4	4	6	1		1	5.35
COPRAH	19	1	3	35	28	29	29	10	20	10	10	15.18
HUILE DE COPRAH	27	36	43	38	24	27	42	95	50	66	57	8.22
PALMISTES	26	18	9	6	13	3	4	4	11	4	2	-15.67
HUILE DE PALMISTE	5	6	11	13	10	22	17	27	66	52	109	33.66
TOURTEAUX+TCURT. MOULUS	609	1852	2159	2763	3009	3404	3541	3680	3731	3790	4097	8.35
BANANES	49	99	116	174	189	198	267	224	281	299	300	12.79
ORANGES+TANGER+MANDAR.	181	480	523	686	680	762	715	693	709	699	698	3.43
CITRONS+LIMES	139	208	245	253	273	308	310	330	314	327	312	4.52
CAFE VERT+TORREFIE	91	168	164	185	171	183	205	199	201	179	201	1.99
FEVES DE CACAO	111	180	225	239	215	250	280	256	175	202	208	- .23
THE	33	42	57	64	54	69	88	82	80	71	79	6.16
COTON,FIBRE	683	870	804	744	710	748	769	679	720	631	715	- 1.91
JUTE ET FIBRES SIMIL.	82	97	74	88	85	67	83	80	68	70	72	- 2.59
TABAC BRUT	156	120	129	160	151	142	147	126	132	133	131	- .27
CAOUTCHOUC NATUREL	446	519	440	450	495	548	473	470	409	453	431	- 1.36
LAIN EN SUINT	110	139	144	143	143	151	162	162	161	192	188	3.24
BOVINS 1/	130	90	70	61	90	232	506	195	224	84	161	10.29
OVINS ET CAPRINS 1/	1786	1400	1316	1601	1907	1918	1520	1401	1103	1243	1081	- 3.42
PORCINS 1/	232	288	462	145	125	103	185	17	276	457	338	- .55
VIANDE, TOTAL	364	454	535	282	269	600	543	418	750	265	647	2.68

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABEAU ANNEXE 6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT.
	1961-65											ANNUELES
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
LAIT SEC	12	22	22	30	22	28	23	28	43	29	42	6.34
ŒUFS EN COQUILLE	25	43	60	63	51	51	50	37	43	43	47	- 2.73
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON, FRAIS, CONGELE	155	185	129	128	120	132	141	159	147	214	232	4.47
POISSON, SECHE, SALE, FUME	49	14	31	20	18	18	24	28	18	16	16	- 4.98
POISSON EN CONSERVE	28	30	31	27	27	26	41	52	41	38	38	4.96
HUILES DE POISSON	69	21	17	21	15	28	34	4	7	4	3	-20.51
FARINES DE POISSON	157	461	567	453	287	458	498	445	407	393	419	- 1.55
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	423	1033	1013	780	1188	1248	830	787	885	960	720	- 2.77
GRUMES DE FEUILLUS	197	475	514	480	577	541	588	545	536	410	391	- 1.71
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	1188	1288	1480	1397	1208	1533	1722	1548	1440	1345	1063	- .84
BOIS DE CHAUFFAGE	620	53	36	33	32	31	32	31	31	27	25	- 5.44
SCIAGES DE CONIFERES	2352	3097	3299	2999	2841	3438	3599	2702	3157	3228	2864	- .43
SCIAGES DE FEUILLUS	399	398	385	371	354	442	442	366	363	327	294	- 2.33
PANNEAUX A BASE DE BOIS	226	745	740	835	939	1127	1248	1395	1323	1137	1169	6.67
PATE DE BOIS POUR PAPIER	349	875	894	857	913	869	1106	1041	1029	1047	999	2.36
PAPIERS ET CARTONS	420	1402	1351	1440	1417	1507	1713	1706	1712	1710	1769	3.26
AMERIQUE DU NORD DEV.												
PRODUITS AGRICOLES												
BLE+FARINE, EQUIV. DE BLE	113	43	10	3	4	83	17	23	35	1	5	-12.77
RIZ USINE	57	83	144	94	92	71	74	80	80	82	91	- 2.58
ORGE	220	232	205	360	181	328	307	195	180	108	157	- 6.65
MAIS	634	547	249	448	825	1320	818	838	623	476	849	6.06
MILLET					1				1			-50.89
SORGHO		1			1					1		-53.39
POMMES DE TERRE	150	189	163	141	175	239	208	213	301	235	242	5.60
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	4541	5717	5725	5656	5707	6137	4485	5047	6380	4833	5399	- 1.07
LEGUMINEUSES SECHES	19	19	26	29	32	66	44	34	52	43	39	8.10
GRAINES DE SOJA	402	442	425	309	232	391	385	422	318	325	351	- 1.22
HUILE DE SOJA	12	23	24	17	19	34	23	31	28	35	22	3.58
ARACHIDES DECORTIQUEES	42	49	52	54	60	60	61	62	55	66	63	2.51
HUILE D'ARACHIDE	6	9	5	7	7	6	7	8	7	6	5	- 1.73
COPRAH	287	198	190	209	199	27						-86.13
HUILE DE COPRAH	167	282	298	374	280	271	435	603	495	503	527	8.50
HUILE DE PALMISTE	24	76	116	226	196	217	483	416	282	173	163	8.72
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	276	252	213	238	216	300	301	386	374	426	491	9.43
BANANES	1612	2045	2125	2146	2169	2268	2179	2411	2410	2543	2659	2.75
ORANGES+TANGER+MANDAR.	203	242	241	259	265	259	264	339	380	307	298	3.86
CITRONS+LIMES	17	19	17	18	19	20	23	24	27	34	35	8.27
CAFE VERT+TORREFIE	1456	1267	1398	1343	1405	1246	1324	1290	986	1195	1277	- 1.66
FEVES DE CACAO	329	301	338	308	268	238	248	252	186	226	179	- 5.99
THE	78	83	103	93	102	105	96	106	117	91	101	1.27
COTON, FIBRE	118	77	90	93	86	72	61	73	53	59	60	- 5.10
JUTE ET FIBRES SIMIL.	73	33	20	16	33	31	23	25	14	17	23	- 3.34
TABAC BRUT	84	101	87	153	158	163	177	161	179	173	188	7.07
CAOUTCHOUC NATUREL	468	621	685	685	727	759	747	818	903	846	862	3.80
LAIN EN SUINT	87	50	34	30	18	8	13	17	12	12	11	-13.83
BOVINS 1/	974	1220	1081	1260	1264	716	516	1183	1184	1308	760	- 2.25
OVINS ET CAPRINS 1/	43	40	43	58	71	33	61	71	52	40	27	- 2.31
PORCINS 1/	4	72	78	90	88	197	30	46	44	204	138	3.18
VIANDE, TOTAL	445	711	668	797	785	637	719	862	755	875	913	2.62
ŒUFS EN COQUILLE	4	18	7	6	12	15	12	13	19	17	20	8.07
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON, FRAIS, CONGELE	331	525	531	728	792	689	611	709	727	800	776	3.65
POISSON, SECHE, SALE, FUME	37	38	34	32	33	31	30	37	30	34	31	- 1.07
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	102	140	132	149	140	148	139	157	158	146	155	- 1.37
POISSON EN CONSERVE	68	101	87	108	104	131	82	103	78	89	95	- 1.52
CRUST ET MOLL EN CONSERV	18	28	25	31	32	33	27	35	41	38	41	4.95
HUILES DE POISSON	48	31	28	10	11	8	7	11	8	9	9	-11.47
FARINES DE POISSON	290	228	257	357	63	62	108	128	74	40	82	-15.29
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRUMES DE CONIFERES	1233	1786	1787	2387	1954	1737	1728	2025	2174	2043	2221	1.55
GRUMES DE FEUILLUS	350	477	415	459	459	492	318	291	294	409	395	- 3.46
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	3377	2552	1996	2081	1863	2187	1859	2039	2273	2355	2218	.27
BOIS DE CHAUFFAGE	90	176	187	187	158	191	209	181	303	352	343	7.93
SCIAGES DE CONIFERES	11316	13859	17378	21522	21750	16639	14175	19583	25061	28675	26916	6.10
SCIAGES DE FEUILLUS	969	1008	1116	1429	1732	1412	963	1287	1351	1431	1466	2.18
PANNEAUX A BASE DE BOIS	1334	2723	3481	4666	4147	3245	3100	3645	3546	3956	3560	.91
PATE DE BOIS POUR PAPIER	2369	2779	2973	3266	3531	3587	2712	3270	3392	3522	3783	1.84
PAPIERS ET CARTONS	5495	6557	6858	7143	7546	7602	6165	6982	7017	9387	8351	1.87

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUTS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABEAU ANNEXE 6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
<b>OCEANIE DEVELOPPEE</b>												
<b>PRODUITS AGRICILES</b>												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	175	16	80	47		50	134	112			32	-27.18
RIZ USINE	4	6	5	5	6	7	7	6	9	8	8	5.20
ORGE		14	24	13		5						-53.82
MAIS	1	1	2	1	1	1	1	1	2	3	3	15.84
SORGHO			1									-39.99
POMMES DE TERRE	2					1						79.35
SUCRE,TOTAL (EQUIV.BRUT)	126	139	157	186	171	153	192	174	185	166	172	1.55
LEGUMINEUSES SECHES	9	14	16	16	12	16	20	13	12	13	12	- 2.42
GRAINES DE SOJA	2	1	11			33	16	10	21	15		- 8.08
HUILE DE SOJA	5	11	9	4	6	10	18	38	33	30	28	22.40
ARACHIDES DECORTIQUEES	5	11	5	6	5	6	4	8	5	12	4	- 1.54
HUILE D'ARACHIDE	9	8	6	5	3	4	4	2	4	2	2	-13.01
COPRAH	36	33	35	26	24	20	12	10	11	5	6	-19.58
HUILE DE COPRAH		1	2	8	9	13	11	18	20	18	19	32.89
HUILE DE PALMISTE	3	5	7	8	7	14	16	17	23	23	27	20.36
TOURTEAUX+TCURT. MOULUS	5	30	30	24	12	21	15	3	6	30	7	-13.15
BANANES	30	24	22	24	33	37	43	29	35	38	35	5.44
ORANGES+TANGER+MANDAR.	14	14	15	16	18	18	18	15	17	18	14	1.05
CAFE VERT+TCRREFIE	15	28	30	29	29	32	35	32	34	26	35	1.46
FEVES DE CACAO	15	20	17	18	21	21	25	16	20	17	15	- 1.79
THE	37	35	34	37	36	34	35	33	35	30	20	- 1.53
COTON,FIBRE	21	5	7	9	4	9	4	4	5	4	2	- 8.90
JUTE ET FIBRES SIMIL.	9	12	13	19	16	26	17	14	12	11	12	- 2.78
TABAC BRUT	16	17	17	15	14	17	17	17	13	16	13	- 1.57
CAOUTCHOUC NATUREL	41	52	47	52	55	74	53	61	55	52	52	.62
LAIN EN Suint	2	2	4	4	5	6	1	1	1	1	1	-23.13
BOVINS 1/	1	1	2	3	3	3	1	1	2	1	1	- 4.07
OVINS ET CAPRINS 1/	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	- 9.58
VIANDE,TOTAL	1	1	1	1	2	4	2	2	2	1	3	13.84
LAIT SEC					1	1	1	1	1	1	1	9.85
<b>PRODUITS HALIEUTIQUES</b>												
POISSON,FRAIS,CONGELE	14	22	29	22	18	22	19	19	21	21	22	- 1.51
POISSON, SECHE, SALE,FUME	5	4	4	4	3	6	4	4	5	3	3	- 1.39
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	1	1	1	1	2	1	1	3	3	2	2	12.08
POISSON EN CONSERVE	13	13	14	15	25	27	23	19	25	26	26	7.60
CRUST ET MOLL EN CONSERVE	1	3	3	3	4	6	5	6	7	6	7	13.18
HUILES DE POISSON	4	4	5	1	1	1	1	1	1	1	1	-18.00
FARINES DE POISSON	3	27	32	27	14	14	24	13	8	3	3	-23.16
<b>PRODUITS FORESTIERS 2/</b>												
GRUMES DE CONIFERES	7	4	4	5	1	3		5	2	2		-31.92
GRUMES DE FEUILLUS	145	127	93	95	101	106	41	46	26	17	11	-23.22
BOIS DE CHAUFFAGE	1	1	1	1	1	1	9	4	1	1	1	3.27
SCIAGES DE CONIFERES	620	654	675	672	793	886	637	693	754	638	682	- .11
SCIAGES DE FEUILLUS	207	278	273	254	338	449	282	346	445	311	304	2.52
PANNEAUX A BASE DE BOIS	26	65	73	73	92	131	123	137	121	89	99	5.41
PATE DE BOIS PCUR PAPIER	203	323	298	242	315	352	302	234	277	238	280	- 1.94
PAPIERS ET CARTONS	428	508	531	492	563	678	683	470	651	584	671	2.48
<b>AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT</b>												
<b>PRODUITS AGRICILES</b>												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	1795	2872	3574	3740	4000	4733	5221	5254	6393	7400	7302	10.91
RIZ USINE	576	698	854	806	981	1007	586	867	1574	2002	1706	10.48
ORGE	144	25	30	78	108	115	173	68	219	447	307	33.97
MAIS	243	384	610	480	472	830	856	669	873	1116	1048	11.07
MILLET	95	167	169	132	195	163	136	172	159	122	101	- 3.93
SORGHO	42	61	42	40	74	179	28	72	45	99	59	2.65
POMMES DE TERRE	234	164	147	131	192	209	188	149	220	234	265	5.42
SUCRE,TOTAL (EQUIV.BRUT)	1210	1302	1383	1405	1432	1344	1330	1487	1893	2145	2020	5.36
LEGUMINEUSES SECHES	76	70	72	82	82	58	94	80	97	89	97	3.49
GRAINES DE SOJA	10	4		1	13	10	9	16	50	22	11	46.66
HUILE DE SOJA	55	87	132	97	88	143	150	124	256	290	349	15.63
ARACHIDES DECORTIQUEES	24	27	16	20	24	10	18	16	12	16	23	- 2.75
HUILE D'ARACHIDE	15	17	11	24	43	8	8	29	23	12	14	- 1.33
COPRAH	4	3	7	5	6	2	3	2	6	5	3	- 1.95
HUILE DE COPRAH	12	14	16	17	14	13	8	17	19	10	9	- 4.12
PALMISTES	11	1	1				1					-92.59
HUILE DE PALMISTE	11	19	29	27	41	38	29	66	83	92	96	19.67
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	16	52	55	54	36	51	56	54	101	105	118	10.47
BANANES	38	38	37	56	59	47	41	56	51	34	42	- .19

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES



TABEAU ANNEXE 6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT.	
	1961-65											ANNUALES	
	MILLIERS DE TONNES						METRIQUES						POURCENT
DRANGES+TANGER+MANDAR.	9	11	9	11	10	10	12	10	11	11	11	0.86	
CITRONS+LIMES	1				1	1		1	1			1.93	
CAFE VERT+TORREFIE	46	39	30	35	36	50	56	59	58	85	85	11.84	
FEVES DE CACAO	1	1	1	2	2	2	1	1	3	1	1	-2.61	
THE	34	40	39	40	35	42	43	41	41	51	62	3.97	
COTON, FIBRE	16	31	28	33	41	50	54	46	50	48	52	6.84	
JUTE ET FIBRES SIMIL.	20	42	59	58	74	94	76	56	72	71	74	4.03	
TABAC BRUT	32	34	35	41	45	57	52	45	48	61	65	6.55	
CAOUTCHOUC NATUREL	7	18	17	18	20	23	19	21	25	26	26	5.14	
LAINE EN SUINT		1	1	1		1	1	2	3	3	3	20.46	
BOVINS 1/	858	952	991	983	899	756	628	618	688	759	708	-4.51	
OVINS ET CAPRINS 1/	1757	1398	1498	1395	1263	1252	1215	1066	1171	1158	1265	-2.46	
PORCINS 1/	10	5	1	7	2							-85.11	
VIANDE, TOTAL	52	45	48	51	41	45	56	84	135	151	152	17.19	
LAIT SEC	3	7	11	8	14	23	17	17	20	18	18	11.04	
OEUF EN COQUILLE	4	1	2	2	3	4	8	13	21	44	47	55.90	
PRODUITS HALIEUTIQUES													
POISSON, FRAIS, CONGELE	66	113	155	195	233	312	304	284	275	338	399	12.29	
POISSON, SECHE, SALE, FUME	94	72	65	55	52	43	49	55	45	43	48	-4.38	
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	2	5	2	3	4	3	11	14	14	13	13	23.28	
POISSON EN CONSERVE	33	55	51	57	67	65	63	90	86	129	124	10.71	
HUILES DE POISSON	1	2	2	2	3	4	1	2	2	2	2	-5.19	
FARINES DE POISSON	7	11	11	13	9	14	8	11	18	21	18	7.30	
PRODUITS FORESTIERS 2/													
GRUMES DE CONIFERES	7	36	6	20	8	17	38	43	31	32	21	9.22	
GRUMES DE FEUILLUS	94	226	216	191	215	306	150	166	236	196	207	-1.14	
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.		5	14	5								-97.05	
BOIS DE CHAUFFAGE	46	94	72	74	31	5	26					-98.82	
SCIAGES DE CONIFERES	479	886	909	621	603	960	772	833	894	772	857	6.68	
SCIAGES DE FEUILLUS	122	157	124	132	115	218	153	154	156	190	184	3.55	
PANNEAUX A BASE DE BCIS	80	141	179	129	138	198	182	192	190	190	199	3.91	
PATE DE BOIS POUR PAPIER	20	47	34	34	56	76	204	78	254	252	250	28.27	
PAPIERS ET CARTONS	226	420	459	406	502	584	459	479	513	497	526	2.07	
AMERIQUE LATINE													
PRODUITS AGRICOLLES													
BLE+FARINE, EQUIV. DE BLE	5026	5652	6276	6925	8357	8610	7132	8977	8259	10298	10908	6.44	
RIZ USINE	416	384	472	415	390	620	564	484	427	387	1211	6.02	
ORGE	129	162	137	116	186	319	258	175	174	318	234	6.80	
MAIS	465	1417	667	797	2333	2582	3897	2436	3594	4674	4350	21.25	
SORGHO	71	219	377	615	450	1048	1348	564	1316	1520	1911	22.89	
POMMES DE TERRE	210	218	182	468	249	207	196	192	200	195	231	-2.43	
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	304	187	286	363	438	256	114	224	654	854	750	13.10	
LEGUMINEUSES SECHES	163	234	212	220	252	274	307	297	398	289	296	4.89	
GRAINES DE SOJA	50	191	193	134	184	590	127	444	623	965	912	22.98	
HUILE DE SOJA	54	112	100	109	149	233	138	233	251	335	399	16.33	
ARACHIDES DECRUSTIQUEES	3	5	6	10	6	13	54	39	8	13	8	9.58	
HUILE D'ARACHIDE	15	15	15	16	33	12	41	65	136	84	22	19.59	
COPRAH	78	2	12	1		1	21	1				-42.11	
HUILE DE COPRAH	10	19	13	19	33	26	40	89	26	35	30	10.15	
PALMISTES		1	1			2	2	2	1			-93.32	
HUILE DE PALMISTE	6	3	10	9	23	9	3	16	16	6	12	6.14	
TOURTEAUX+TOUR. MOULUS	93	176	310	224	257	310	283	316	406	532	559	11.30	
BANANES	261	322	274	242	237	286	234	194	227	284	311	-0.72	
DRANGES+TANGER+MANDAR.	19	13	14	14	19	18	17	19	22	24	23	7.11	
CITRONS+LIMES	3	2	2	2	1	2	1	1	1	1	1	-9.97	
CAFE VERT+TORREFIE	46	46	50	53	56	82	52	63	45	45	92	2.93	
FEVES DE CACAO	20	26	29	20	16	20	15	8	4	1	3	-26.65	
THE	9	13	12	12	12	18	10	13	14	14	18	2.93	
COTON, FIBRE	68	74	85	83	87	67	67	66	84	71	86	-0.43	
JUTE ET FIBRES SIMIL.	14	25	11	13	32	52	42	27	11	8	11	-6.25	
TABAC BRUT	15	14	13	11	14	23	16	19	19	16	16	3.34	
CAOUTCHOUC NATUREL	84	102	117	138	139	167	144	165	169	194	189	6.54	
LAINE EN SUINT	14	14	18	14	5	4	6	8	7	7	9	-7.17	
BOVINS 1/	638	545	597	664	590	633	578	627	578	782	1073	4.58	
OVINS ET CAPRINS 1/	142	140	180	137	64	226	316	41	55	54	85	-10.61	
PORCINS 1/	67	33	38	43	33	42	48	59	36	33	32	-0.74	
VIANDE, TOTAL	64	121	138	151	126	232	158	177	193	347	356	11.53	
LAIT SEC	54	41	24	32	41	44	46	63	153	119	101	18.80	
OEUF EN COQUILLE	8	8	7	7	6	6	6	9	14	12	16	9.19	

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE 6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUALES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
<b>PRODUITS HALIEUTIQUES</b>												
POISSON, FRAIS, CONGEE	12	37	41	40	58	69	126	97	92	95	121	14.92
POISSON, SECHE, SALE, FUME	72	91	77	73	75	59	69	58	58	60	61	- 4.24
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	1	9	6	4	7	9	5	3	4	4	5	- 6.73
POISSON EN CONSERVE	21	31	36	42	35	39	43	46	53	59	60	7.08
CRUST ET MOLL EN CONSERV			1	1	1	2	1	1	1	1	1	- 3.53
HUILES DE POISSON	9	25	55	29	19	23	20	44	27	28	29	- .86
FARINES DE POISSON	57	162	224	187	44	61	143	75	69	105	115	- 6.39
<b>PRODUITS FORESTIERS 2/</b>												
GRUMES DE CONIFERES	26	65	19	16	25	27	7	11	9	5	6	-20.36
GRUMES DE FEUILLUS	273	224	224	179	134	145	157	68	59	105	75	-12.86
BOIS DE CHAUFFAGE	41	5	9	12	19	27	9	6	5	3	3	-11.63
SCIAGES DE CONIFERES	1212	1569	1631	1499	1460	1230	1229	1409	1395	1551	2155	1.25
SCIAGES DE FEUILLUS	88	148	186	181	195	677	733	374	474	591	542	17.53
PANNEAUX A BASE DE BOIS	56	119	165	150	142	181	165	156	170	222	234	5.58
PATE DE BOIS POUR PAPIER	426	607	559	637	622	774	501	518	420	509	570	- 2.57
PAPIERS ET CARTONS	927	1906	1721	1806	1746	2060	1630	1720	2062	1758	1828	.10
<b>PROCHE-ORIENT EN DEV.</b>												
<b>PRODUITS AGRICLES</b>												
BLE+FARINE,EQUIV.DE BLE	3855	4806	7724	4707	5385	8658	8673	7750	9112	11277	11055	9.21
RIZ USINE	371	521	700	575	498	934	932	1099	1470	1752	2011	16.81
ORGE	144	469	926	297	594	530	473	465	1025	1004	1333	9.72
MAIS	315	260	317	460	423	803	807	1025	1508	1933	2139	27.60
MILLET	16		3	2	3	30	3	10	6	4	2	14.07
SORGHO	3		9	3	5	4	77	197	186	350	100	99.60
POMMES DE TERRE	108	104	145	122	113	165	155	150	250	223	216	8.83
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	1317	1081	1309	1214	1680	1774	2084	1757	2217	3057	2743	11.27
LEGUMINEUSES SECHEES	90	103	89	151	109	127	241	233	193	185	233	10.59
GRAINES DE SOJA		9	7	14	28	62	28	29	63	136	171	39.64
HUILE DE SOJA	78	146	188	181	108	232	270	335	232	374	365	11.43
ARACHIDES DECORTIQUEES	24	8	15	9	7	8	10	9	17	16	16	7.40
HUILE D'ARACHIDE	5	2	2	2	2	1	1	2	2	1	1	- 6.94
COPRAH	4			1			8	7				-76.13
HUILE DE COPRAH	5	9	9	8	5	8	22	31	8	11	10	5.74
PALMISTES							1					-94.25
HUILE DE PALMISTE	36	102	85	91	89	78	137	73	146	131	146	5.35
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	30	82	116	136	88	117	100	232	359	451	360	20.30
BANANES	36	66	83	112	135	177	254	306	253	321	334	20.67
ORANGES+TANGER+MANDAR.	81	195	219	229	284	403	496	586	457	422	492	12.06
CITRONS+LIMES	16	25	27	13	14	27	24	49	47	38	61	13.25
CAFE VERT+TORREFIE	39	48	55	59	54	56	49	48	52	47	45	- 1.60
FEVES DE CACAG	3	3	3	3	2	2	4	4	2	3	1	- 5.08
THE	88	129	105	122	113	143	130	157	157	196	199	6.51
COTON+FIBRE	12	6	8	8	12	12	26	8	38	21	57	22.56
JUTE ET FIBRES SIMIL.	27	30	20	18	27	31	31	40	31	29	45	6.12
TABAC BRUT	21	24	25	28	29	32	44	44	44	51	52	10.04
CAOUTCHOUC NATUREL	20	41	51	52	49	57	51	50	49	51	36	- .92
LAIN EN SUINT	12	21	18	29	20	23	26	27	32	18	16	- .42
BOVINS 1/	210	177	167	187	156	152	161	159	240	353	374	8.43
OVINS ET CAPRINS 1/	2739	3810	4135	5072	4455	4126	5074	5483	8149	9636	9186	10.88
PORCINS 1/		1		1			2					-90.66
VIANDE,TOTAL	22	68	65	76	90	139	246	327	461	518	628	33.83
OEUFS EN COQUILLE	9	37	46	54	43	54	75	74	84	64	57	6.44
<b>PRODUITS HALIEUTIQUES</b>												
POISSON, FRAIS, CONGEE	8	20	22	22	23	30	41	60	53	72	64	17.49
POISSON, SECHE, SALE, FUME	4	3	3	5	3	4	4	4	4	4	3	1.67
CRUSTACES ET MOLLUSQUES			1	1	1	1	1	1	1	1	1	7.47
POISSON EN CONSERVE	10	15	14	16	23	27	34	44	42	55	54	18.63
HUILES DE POISSON	1	1	2	2	2	2	2	2	3	2	1	2.78
FARINES DE POISSON	1	5	7	13	12	28	27	51	42	75	63	34.77
<b>PRODUITS FORESTIERS 2/</b>												
GRUMES DE CONIFERES	30	120	76	154	152	88	206	146	165	145	151	4.73
GRUMES DE FEUILLUS	60	32	65	43	47	50	86	108	100	82	71	10.28
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.	41	41	17	29	29	26	8	9	14	36	36	12.01
BOIS DE CHAUFFAGE	200	322	213	154	344	172	172	173	112	120	127	- 9.25
SCIAGES DE CONIFERES	916	1219	1201	1638	1589	1635	1634	2071	2877	2331	2371	8.99
SCIAGES DE FEUILLUS	83	96	114	103	80	351	381	434	649	691	553	29.52
PANNEAUX A BASE DE BOIS	70	123	135	233	331	419	465	557	631	697	702	22.74
PATE DE BOIS POUR PAPIER	40	60	96	63	70	64	136	162	123	116	98	7.74
PAPIERS ET CARTONS	282	468	614	531	480	513	640	552	667	709	650	3.53

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE 6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUALES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
<b>EXTREME-ORIENT EN DEV.</b>												
<b>PRODUITS AGRICLES</b>												
BLE+FARINE, EQUIV. DE BLE	7927	8662	7139	6684	10943	11517	14846	13527	7508	8010	9000	1.60
RIZ USINE	4166	4459	4121	4411	4596	3042	3007	3672	3919	3490	3435	- 2.86
ORGE	152	32	77	349	494	497	539	8	327	106	106	.22
MAIS	441	740	940	1174	1337	1250	1428	1971	2662	3345	4223	19.91
SORGHO	12	33	2		1188	727	204	398	21	11	140	33.71
POMMES DE TERRE	134	91	95	90	96	100	93	100	107	115	134	3.57
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	903	1338	1388	1122	1451	1097	1123	1119	1434	1888	1974	3.78
LEGUMINEUSES SECHES	167	168	144	191	127	100	98	90	91	158	197	- 1.60
GRAINES DE SOJA	67	136	149	146	168	135	153	433	370	497	727	20.67
HUILE DE SOJA	100	252	269	184	178	184	87	194	527	585	850	13.67
ARACHIDES DECCRTIQUEES	44	24	20	23	22	24	18	43	23	28	35	4.84
HUILE D'ARACHIDE	38	24	25	25	27	24	23	48	44	61	31	8.41
COPRAH	178	44	64	79	34	19	55	96	99	164	81	11.13
HUILE DE COPRAH	34	36	41	36	58	41	34	52	74	164	103	14.58
PALMISTES	13	12	8	20	19	4	4	5	5	5	3	-15.75
HUILE DE PALMISTE	75	150	224	240	315	358	277	326	691	613	853	18.34
TOURTEAUX+TOURT. MOULUS	100	187	200	233	151	272	334	439	621	705	836	20.40
BANANES	40	53	45	46	55	50	56	45	48	57	69	2.30
ORANGES+TANGER+MANDAR. CITRONS+LIMES	83	151	158	179	193	170	208	199	214	220	200	3.74
										4	6	48.59
CAFE VERT+TORREFIE	60	50	37	25	45	34	31	42	32	21	29	- 4.74
PEVES DE CACAC	5	6	8	12	11	9	9	8	12	17	17	5.97
THE	32	44	49	49	54	52	64	70	81	77	85	7.85
COTON, FIBRE	428	569	600	538	672	577	736	792	845	859	823	5.50
LUTE ET FIBRES SIMIL.	94	46	146	96	112	71	80	123	67	107	109	2.49
TABAC BRUT	38	65	59	60	51	74	55	61	71	64	70	1.40
CAOUTCHOUC NATUREL	112	89	91	92	114	125	123	140	160	193	230	10.93
LAINES EN SUINT	7	24	20	21	14	16	26	27	32	30	39	7.30
BUVINS 1/	207	295	274	328	303	286	286	282	299	329	335	1.04
OVINS ET CAPRINS 1/	307	321	334	352	244	224	253	296	273	254	236	- 3.15
PORCINS 1/	1500	1882	2447	2680	2700	2629	2796	3004	3023	3122	3144	4.53
VIANDES, TOTAL	47	97	97	100	109	125	149	173	212	276	291	14.56
LAIT SEC	25	54	55	49	52	57	56	76	78	90	86	7.00
OEUF EN COQUILLE	47	51	55	52	56	54	58	57	64	68	76	3.91
<b>PRODUITS HALIEUTIQUES</b>												
POISSON, FRAIS, CONGELE	92	117	119	121	140	132	148	156	162	189	219	6.72
POISSON, SECHE, SALE, FUME	59	56	52	55	42	32	32	21	19	22	21	-12.65
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	36	38	48	61	68	80	69	89	95	103	110	11.27
POISSON EN CONSERVE	69	86	94	86	91	97	114	112	83	83	76	- .76
CRUST ET MOLL EN CONSERV	18	20	15	18	17	15	14	16	15	14	9	- 5.19
HUILES DE POISSON	2	10	8	5	6	2	2	7	3	4	4	- 9.06
FARINES DE POISSON	45	78	78	86	53	60	99	84	90	95	114	4.28
<b>PRODUITS FORESTIERS 2/</b>												
GRUMES DE CONIFERES	124	293	435	373	827	773	460	758	1202	2426	2118	23.57
GRUMES DE FEUILLUS	1288	5156	5736	5854	5981	5132	5758	6911	7851	8601	8611	5.80
BOIS DE CHAUFFAGE	808	432	429	421	407	450	473	462	546	489	561	3.07
SCIAGES DE CONIFERES	24	13	36	38	41	65	179	220	228	235	242	39.36
SCIAGES DE FEUILLUS	195	469	480	662	1207	1108	981	1464	1741	1843	2292	19.21
PANNEAUX A BASE DE BOIS	135	184	233	262	347	339	392	471	495	574	615	13.86
PATE DE BOIS POUR PAPIER	203	315	341	502	470	470	287	428	554	695	754	7.90
PAPIERS ET CARTONS	634	1211	1361	1271	1418	1312	1126	1461	1498	1813	1948	4.36
<b>ASIE A ECON. CENTR. PLANIF</b>												
<b>PRODUITS AGRICLES</b>												
BLE+FARINE, EQUIV. DE BLE	5326	6909	4934	6564	7710	7956	5146	3776	9288	10313	10938	5.26
RIZ USINE	340	1274	719	948	963	1241	737	784	214	45	353	-21.29
ORGE	451	264	327	452	279	321	174	333	265	336	699	4.27
MAIS	288	731	732	2090	3079	2797	1679	1950	2092	3598	5134	17.64
MILLET	11											
SORGHO	5	4	29	5	41	73	152	255	394	473	517	72.82
POMMES DE TERRE	2											-98.31
SUCRE, TOTAL (EQUIV. BRUT)	881	1152	1127	1184	1281	678	712	1002	1974	1726	1302	3.67
LEGUMINEUSES SECHES	19	29	25	40	40	32	33	39	49	68	77	10.65
GRAINES DE SOJA	148	618	525	712	799	1181	854	829	985	1094	1677	9.88
HUILE DE SOJA	4	21	32	44	123	34	52	47	179	167	156	23.04
ARACHIDES DECCRTIQUEES	3		5	5	4	4				2		- .52
HUILE D'ARACHIDE	1											-91.40
COPRAH	14	4	4	4	4	4						-92.77
HUILE DE COPRAH	17	22	30	38	20	20	44	33	19	20	27	- 1.67
TOURTEAUX+TCURT. MOULUS		2	3	5	6	5	1	29	40	55	50	47.99

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE 6. VOLUME DES IMPORTATIONS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	MOYENNE 1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	MILLIERS DE TONNES METRIQUES											POURCENT
BANANES					15	4	10	15				56
CAFE VERT+TORREFIE	1											18
FEVES DE CACAC	5	1	1	2	8	6	8	7	7	1	10	31.36
THE	6	4	4	4	6	7	6	5	5	6	5	3.79
COTON, FIBRE	544	267	305	327	676	616	386	437	376	656	792	8.91
JUTE ET FIBRES SIMIL.	40	52	63	27	97	14	12	20	26	42	47	- 5.19
TABAC BRUT	6	13	15	24	20	23	11	13	15	23	26	3.11
CAGOUTCHOUC NATUREL	128	210	194	219	301	235	274	271	295	277	311	4.55
LAINES EN SUINT	13	20	20	25	23	18	17	21	20	25	44	4.42
BOVINS 1/	1			1	1	4	8	1				-96.49
OVINS ET CAPRINS 1/		4	4	4	5	6	6					-98.39
PORCINS 1/				1	1	3		2	1	4	4	35.47
VIANDE, TOTAL	1		1	2	2	2	29	10	4	11	18	57.06
PRODUITS HALIEUTIQUES												
POISSON, FRAIS, CONGELE		1	1		1	8	4	4	6	6		17.26
CRUSTACES ET MOLLUSQUES	1	1	1	1	3	3	4	4	4	4	4	26.71
POISSON EN CONSERVE		3	3	11	3	4	2	4	4	3	3	- 1.96
FARINES DE POISSON	2	35	45	48	33	40	95	129	124	136	147	20.22
PRODUITS FORESTIERS 2/												
GRANDES DE CONIFERES	561	2	2	122	492	610	196	200	200	200	200	59.44
GRANDES DE FEUILLUS	484	1564	2252	4000	3990	3801	3807	4183	5977	7224	7224	15.73
BOIS DE TRITUR.+PARTIC.		7	7	7	7	7	88	199	199	199	199	64.92
SCIAGES DE CONIFERES		1	16	2			21	29	29	29	29	47.46
SCIAGES DE FEUILLUS	2	10	10	8	9	27	23	30	38	56	56	26.78
PANNEAUX A BASE DE BCIS	4	1	2	5	1	1	3	12	13	24	24	40.25
PATE DE BOIS POUR PAPIER	107	99	224	56	57	66	32	50	50	50	50	-10.56
PAPIERS ET CARTONS	57	157	227	105	60	82	67	87	87	87	87	- 7.08

1/ MILLIERS DE TETES

2/ TOUS LES PRODUITS FORESTIERS, A L'EXCEPTION DE LA PATE A PAPIER ET DES PAPIERS ET CARTONS, SONT EXPRIMES EN MILLIERS DE METRES CUBES

TABLEAU ANNEXE 7. INDICES DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUALES 1970-79
	1969=100											POURCENT
<b>MONDE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	75	101	108	128	189	236	245	257	294	326	378	16.17
ALIMENTATION HUMAINE	70	100	111	131	195	256	276	269	291	336	393	16.43
ALIMENTATION ANIMALE	58	102	113	131	281	261	220	317	400	418	490	19.25
MATIERES PREMIERES	101	100	100	116	169	199	167	195	227	239	272	12.01
BOISSONS	75	108	103	125	165	167	175	270	388	373	420	18.80
PRODUITS HALIEUTIQUES	55	101	115	139	187	202	215	268	321	382	416	17.40
PRODUITS FORESTIERS	57	102	106	125	181	237	211	253	272	303	371	15.48
<b>PAYS DEVELOPPES</b>												
PRODUITS AGRICOLES	71	100	112	134	207	254	268	272	297	347	414	16.75
ALIMENTATION HUMAINE	67	100	114	136	209	260	286	283	299	355	424	16.99
ALIMENTATION ANIMALE	46	100	116	130	291	295	207	274	320	394	462	17.28
MATIERES PREMIERES	108	101	100	116	179	221	181	203	257	265	307	13.56
BOISSONS	51	98	118	159	219	229	252	289	373	423	542	19.99
PRODUITS HALIEUTIQUES	60	100	113	139	193	206	205	253	296	359	409	16.61
PRODUITS FORESTIERS	58	103	106	124	174	236	213	251	270	301	362	15.31
<b>EUROPE OCCIDENTALE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	57	99	114	143	203	239	274	281	316	387	467	18.20
ALIMENTATION HUMAINE	54	98	115	141	199	238	279	281	313	384	459	18.15
ALIMENTATION ANIMALE	53	100	120	153	370	380	268	341	420	504	631	20.73
MATIERES PREMIERES	117	103	98	123	176	219	203	236	233	298	352	14.85
BOISSONS	50	98	121	165	230	231	257	294	362	440	565	19.63
PRODUITS HALIEUTIQUES	59	100	116	142	202	222	220	273	324	369	429	17.23
PRODUITS FORESTIERS	61	103	107	125	184	259	222	263	279	321	411	16.41
<b>URSS ET EUROPE ORIENTALE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	72	94	105	114	150	193	190	186	225	214	255	11.52
ALIMENTATION HUMAINE	70	93	105	109	149	194	183	172	204	195	240	10.43
ALIMENTATION ANIMALE	154	49	73	59	95	115	115	264	263	229	203	20.91
MATIERES PREMIERES	89	100	106	128	151	192	210	229	298	273	287	14.04
BOISSONS	44	95	111	135	159	187	224	218	257	269	345	14.37
PRODUITS HALIEUTIQUES	50	103	106	119	151	189	240	244	233	269	333	14.34
PRODUITS FORESTIERS	60	103	106	118	165	222	224	239	268	275	300	13.93
<b>AMERIQUE DU NORD DEVELOP</b>												
PRODUITS AGRICOLES	84	103	115	134	250	318	315	323	329	400	470	18.23
ALIMENTATION HUMAINE	83	105	115	138	265	337	351	352	339	419	495	18.78
ALIMENTATION ANIMALE	38	102	117	123	271	270	185	254	282	363	413	15.72
MATIERES PREMIERES	103	96	115	122	173	242	195	207	273	312	354	15.01
BOISSONS	93	109	99	130	265	376	285	515	1168	786	990	33.00
PRODUITS HALIEUTIQUES	54	98	111	131	206	182	196	257	335	496	577	21.30
PRODUITS FORESTIERS	55	103	104	124	165	211	197	241	260	287	326	14.43
<b>OCEANIE DEVELOPEE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	88	103	104	127	187	223	218	226	253	246	297	12.58
ALIMENTATION HUMAINE	73	101	116	145	179	223	259	254	262	271	322	13.25
ALIMENTATION ANIMALE	61	121	92	112	235	274	205	219	499	476	505	20.91
MATIERES PREMIERES	115	107	83	96	201	221	142	174	234	198	250	11.06
BOISSONS	83	92	115	147	151	204	228	234	222	239	258	11.45
PRODUITS HALIEUTIQUES	29	89	124	160	185	176	184	208	284	324	327	14.06
PRODUITS FORESTIERS	41	98	118	145	227	294	272	303	363	394	559	19.57

TABEAU ANNEXE 7. INDICES DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	.....1969-71=100.....											POURCENT
<b>PAYS EN DEVELOPPEMENT</b>												
PRODUITS AGRICOLES	82	103	102	118	162	209	210	235	289	294	323	15.16
ALIMENTATION HUMAINE	76	101	104	119	164	247	254	236	272	294	326	15.01
ALIMENTATION ANIMALE	75	106	108	133	267	213	238	377	514	453	529	21.70
MATIERES PREMIERES	94	100	101	116	160	177	154	186	196	213	236	10.11
BOISSONS	83	111	98	114	146	145	149	263	393	356	378	18.52
PRODUITS HALIEUTIQUES	44	104	119	139	176	194	237	301	377	434	433	18.99
PRODUITS FORESTIERS	45	98	110	134	236	242	192	266	291	321	443	16.42
<b>AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT</b>												
PRODUITS AGRICOLES	83	107	97	112	145	185	170	207	274	267	272	13.53
ALIMENTATION HUMAINE	82	105	96	110	135	194	181	185	227	261	242	12.21
ALIMENTATION ANIMALE	72	112	88	126	179	147	132	174	215	132	197	6.51
MATIERES PREMIERES	106	104	105	112	153	191	148	180	184	182	223	8.48
BOISSONS	72	112	96	115	158	167	161	268	414	329	359	17.82
PRODUITS HALIEUTIQUES	67	98	110	144	231	251	246	259	270	319	342	14.38
PRODUITS FORESTIERS	68	99	95	120	216	232	167	221	229	244	261	11.73
<b>AMERIQUE LATINE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	77	105	102	122	173	216	232	260	322	334	370	16.91
ALIMENTATION HUMAINE	67	104	107	126	179	262	287	252	293	311	359	15.63
ALIMENTATION ANIMALE	62	101	119	146	326	247	329	541	787	738	825	28.91
MATIERES PREMIERES	107	98	89	110	150	168	158	181	213	250	250	12.52
BOISSONS	83	113	97	116	153	139	141	287	387	379	402	19.13
PRODUITS HALIEUTIQUES	46	106	116	112	97	132	134	178	191	245	247	11.09
PRODUITS FORESTIERS	46	98	106	119	176	233	205	205	233	275	423	15.32
<b>PROCHE-ORIENT EN DEVELOPPEMENT</b>												
PRODUITS AGRICOLES	73	99	107	123	163	179	160	195	204	212	213	9.28
ALIMENTATION HUMAINE	70	94	98	127	173	184	176	215	255	291	297	14.31
ALIMENTATION ANIMALE	72	110	94	124	140	117	91	78	72	61	52	8.41
MATIERES PREMIERES	75	101	114	120	158	178	154	189	176	168	165	5.89
BOISSONS	55	111	101	133	179	182	121	159	232	226	264	9.82
PRODUITS HALIEUTIQUES	50	96	122	154	229	202	210	234	260	252	254	10.56
PRODUITS FORESTIERS	37	105	107	141	211	319	212	254	293	245	406	14.11
<b>EXTREME-ORIENT EN DEVELOPPEMENT</b>												
PRODUITS AGRICOLES	100	100	104	112	147	222	217	242	298	287	346	16.11
ALIMENTATION HUMAINE	97	98	112	113	150	295	293	293	324	313	389	17.69
ALIMENTATION ANIMALE	101	111	108	118	274	239	203	342	404	309	416	17.00
MATIERES PREMIERES	100	100	94	114	157	172	147	185	196	230	289	12.11
BOISSONS	107	105	102	104	103	122	147	193	374	311	323	17.34
PRODUITS HALIEUTIQUES	38	96	118	170	288	309	448	573	843	908	995	31.97
PRODUITS FORESTIERS	36	98	116	135	278	265	206	322	356	380	580	19.47
<b>ASIE A ECON.CENTR.PLANIFIEE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	74	93	105	126	192	251	248	214	215	266	282	12.53
ALIMENTATION HUMAINE	76	93	103	119	182	269	270	211	202	259	268	12.25
ALIMENTATION ANIMALE	99	81	112	97	193	151	170	243	214	158	202	9.78
MATIERES PREMIERES	69	90	108	153	242	195	180	223	241	264	304	12.31
BOISSONS	75	95	116	138	155	192	184	219	306	385	412	17.48
PRODUITS HALIEUTIQUES	4	125	153	236	378	240	482	634	790	882	503	22.20
PRODUITS FORESTIERS	28	94	125	188	209	167	169	225	250	328	328	12.65

TABLEAU ANNEXE 8. INDICES DU VOLUME DES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELES 1970-79
	1969-71=100											POURCENT
<b>MONDE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	81	102	104	112	121	115	116	126	130	138	146	3.76
ALIMENTATION HUMAINE	79	102	105	114	124	119	121	132	139	148	156	4.60
ALIMENTATION ANIMALE	62	103	108	114	130	133	128	168	173	199	202	8.30
MATIERES PREMIERES	94	101	100	107	112	99	97	103	103	109	109	.50
BOISSONS	83	101	100	110	118	108	114	118	106	112	127	1.66
PRODUITS HALIEUTIQUES	74	101	105	114	114	111	117	127	132	145	147	4.17
PRODUITS FORESTIERS	64	102	102	112	125	122	101	120	124	133	141	3.06
<b>PAYS DEVELOPPES</b>												
PRODUITS AGRICOLES	76	101	107	116	130	125	128	137	143	156	167	5.22
ALIMENTATION HUMAINE	74	102	107	117	131	126	131	140	146	161	172	5.55
ALIMENTATION ANIMALE	51	101	112	112	137	143	116	145	136	186	190	6.36
MATIERES PREMIERES	99	100	103	109	117	110	101	108	116	120	124	1.83
BOISSONS	60	98	117	138	140	146	160	169	173	165	207	6.84
PRODUITS HALIEUTIQUES	80	100	102	111	116	109	113	123	125	138	146	3.91
PRODUITS FORESTIERS	66	102	101	110	122	122	99	118	123	131	139	2.99
<b>EUROPE OCCIDENTALE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	65	101	107	117	128	133	137	144	147	160	178	5.49
ALIMENTATION HUMAINE	63	101	106	114	126	131	135	141	146	159	175	5.86
ALIMENTATION ANIMALE	59	101	115	137	173	189	156	179	176	232	263	9.31
MATIERES PREMIERES	105	102	99	112	111	121	118	125	111	133	140	3.20
BOISSONS	60	98	120	144	143	144	162	173	168	165	209	6.57
PRODUITS HALIEUTIQUES	80	101	102	112	114	107	113	126	128	133	142	3.67
PRODUITS FORESTIERS	69	102	100	110	129	123	95	116	118	133	145	3.01
<b>URSS ET EUROPE ORIENTALE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	74	93	100	96	100	109	103	99	111	99	105	1.01
ALIMENTATION HUMAINE	73	92	99	90	93	104	94	86	97	87	95	- 1.35
ALIMENTATION ANIMALE	191	53	70	54	64	83	86	144	133	123	105	10.90
MATIERES PREMIERES	83	101	105	115	124	124	133	141	153	136	130	3.68
BOISSONS	46	97	109	114	111	129	136	135	155	140	165	5.42
PRODUITS HALIEUTIQUES	64	103	101	101	97	111	141	135	119	113	115	2.35
PRODUITS FORESTIERS	66	103	101	104	115	111	108	118	121	122	114	1.86
<b>AMERIQUE DU NORD DEVELOPPEE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	90	106	109	124	154	138	141	156	163	194	199	6.98
ALIMENTATION HUMAINE	88	108	109	129	160	139	150	169	173	205	213	7.70
ALIMENTATION ANIMALE	42	102	113	104	129	131	103	134	122	177	170	5.23
MATIERES PREMIERES	109	97	110	111	132	133	107	103	122	143	142	2.94
BOISSONS	105	105	95	129	216	258	211	252	374	317	394	17.27
PRODUITS HALIEUTIQUES	75	95	103	104	126	98	102	115	149	190	187	7.51
PRODUITS FORESTIERS	64	103	101	111	117	119	99	117	124	130	137	2.89
<b>OCEANIE DEVELOPPEE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	80	102	106	115	113	93	97	115	127	125	126	2.23
ALIMENTATION HUMAINE	77	101	112	121	120	104	111	128	142	148	144	3.93
ALIMENTATION ANIMALE	70	133	78	113	144	94	117	178	209	202	222	9.65
MATIERES PREMIERES	37	104	97	104	79	72	72	92	99	81	92	- 1.70
BOISSONS	97	91	108	124	111	123	133	136	120	117	121	2.21
PRODUITS HALIEUTIQUES	44	96	117	128	121	112	113	107	132	141	145	2.96
PRODUITS FORESTIERS	42	101	111	123	151	162	158	191	237	240	274	11.76

TABEAU ANNEXE 8. INDICES DU VOLUME DES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	1969-71=100											POURCENT
<b>PAYS EN DEVELOPPEMENT</b>												
PRODUITS AGRICOLES	88	102	100	107	110	101	102	113	113	115	117	1.57
ALIMENTATION HUMAINE	87	102	101	109	110	106	103	118	126	122	125	2.49
ALIMENTATION ANIMALE	78	105	103	116	119	117	140	193	214	207	211	10.09
MATIERES PREMIERES	89	101	97	104	106	88	92	97	89	98	93	- 1.01
BOISSONS	88	100	97	105	112	100	104	107	90	101	110	.17
PRODUITS HALIEUTIQUES	59	102	111	121	111	118	129	137	157	170	157	5.53
PRODUITS FORESTIERS	47	99	110	123	149	122	113	135	139	151	162	4.26
<b>AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT</b>												
PRODUITS AGRICOLES	95	104	96	109	110	103	93	99	85	84	84	- 2.70
ALIMENTATION HUMAINE	101	102	97	112	105	99	87	93	82	91	75	- 3.62
ALIMENTATION ANIMALE	78	110	84	116	96	84	87	109	98	65	85	- 2.72
MATIERES PREMIERES	93	107	103	103	110	96	91	98	86	85	97	- 2.12
BOISSONS	83	107	91	106	121	114	105	109	89	91	97	- 1.90
PRODUITS HALIEUTIQUES	75	99	108	127	155	152	137	141	131	141	145	3.12
PRODUITS FORESTIERS	75	99	95	103	121	103	79	91	89	89	94	- 1.67
<b>AMERIQUE LATINE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	84	103	98	104	107	100	104	114	122	129	131	3.15
ALIMENTATION HUMAINE	77	107	99	104	109	108	103	119	140	138	139	3.94
ALIMENTATION ANIMALE	69	103	113	121	129	140	190	261	325	337	328	16.67
MATIERES PREMIERES	100	100	84	90	87	77	89	79	85	105	91	.17
BOISSONS	91	96	101	107	110	91	102	102	78	98	111	- .36
PRODUITS HALIEUTIQUES	68	102	107	104	59	72	79	79	88	99	91	- .87
PRODUITS FORESTIERS	61	98	104	117	136	117	101	113	141	169	207	6.48
<b>PROCHE-ORIENT EN DEVELOPPEMENT</b>												
PRODUITS AGRICOLES	79	102	104	111	114	85	85	102	93	106	95	- 1.04
ALIMENTATION HUMAINE	83	94	99	114	122	100	90	110	126	151	136	3.93
ALIMENTATION ANIMALE	73	109	89	108	76	58	60	49	34	36	26	-14.73
MATIERES PREMIERES	77	106	108	109	111	76	84	101	74	81	71	- 4.58
BOISSONS	51	102	116	126	138	101	53	63	76	66	81	- 6.76
PRODUITS HALIEUTIQUES	85	94	112	158	190	193	88	70	64	58	60	- 9.76
PRODUITS FORESTIERS	52	106	111	115	123	124	101	99	116	102	135	.47
<b>EXTREME-ORIENT EN DEVELOPPEMENT</b>												
PRODUITS AGRICOLES	99	99	106	111	109	106	112	134	136	125	136	3.52
ALIMENTATION HUMAINE	105	98	115	120	110	111	123	160	170	147	165	5.85
ALIMENTATION ANIMALE	99	106	105	112	138	122	119	189	166	133	159	5.09
MATIERES PREMIERES	92	97	99	106	113	102	97	103	95	98	101	- .35
BOISSONS	94	102	97	96	97	97	108	112	111	112	115	2.05
PRODUITS HALIEUTIQUES	54	102	114	142	191	187	233	275	370	387	359	17.95
PRODUITS FORESTIERS	32	102	115	129	171	134	126	157	158	166	171	4.91
<b>ASIE A ECON.CENTR.PLANIF.</b>												
PRODUITS AGRICOLES	77	95	101	112	127	116	111	110	105	115	116	1.16
ALIMENTATION HUMAINE	79	96	102	106	124	117	110	98	90	101	104	- .56
ALIMENTATION ANIMALE	84	84	109	80	96	71	78	109	89	73	87	- .89
MATIERES PREMIERES	71	93	95	143	141	112	113	147	147	154	143	4.73
BOISSONS	71	98	118	111	116	129	131	144	169	174	198	7.42
PRODUITS HALIEUTIQUES	4	128	148	148	171	143	110	117	114	136	140	- 1.50
PRODUITS FORESTIERS	38	94	122	155	131	108	128	142	146	176	176	5.17



TABLEAU ANNEXE 9. INDICES DE LA VALEUR DES IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	.....1969-71=100.....											POURCENT
<b>MONDE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	75	101	109	126	182	233	250	259	294	328	384	16.43
ALIMENTATION HUMAINE	69	100	111	130	187	254	285	274	293	342	403	16.89
ALIMENTATION ANIMALE	57	102	115	132	265	248	212	284	361	371	442	17.41
MATIERES PREMIERES	99	101	99	114	166	197	169	198	222	242	277	12.23
BOISSONS	75	106	107	122	159	167	183	258	395	378	421	18.97
PRODUITS HALIEUTIQUES	54	100	114	139	184	208	210	263	305	368	446	17.54
PRODUITS FORESTIERS	56	102	107	122	178	235	206	246	273	303	381	15.67
<b>PAYS DEVELOPPES</b>												
PRODUITS AGRICOLES	74	101	108	127	181	217	234	249	282	309	361	15.55
ALIMENTATION HUMAINE	67	100	112	132	186	234	267	264	277	318	377	15.75
ALIMENTATION ANIMALE	57	102	114	132	269	246	209	279	346	352	424	16.70
MATIERES PREMIERES	104	102	97	113	163	189	161	187	205	221	251	10.92
BOISSONS	75	106	108	123	162	168	183	261	401	379	423	18.98
PRODUITS HALIEUTIQUES	53	100	114	141	188	210	209	264	308	368	451	17.55
PRODUITS FORESTIERS	56	102	106	123	190	233	202	243	266	297	379	15.40
<b>EUROPE OCCIDENTALE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	76	100	109	128	180	210	222	235	275	307	352	15.13
ALIMENTATION HUMAINE	69	98	113	133	183	222	247	240	268	312	359	15.11
ALIMENTATION ANIMALE	61	101	113	127	248	219	188	260	315	334	406	16.10
MATIERES PREMIERES	110	100	95	112	157	180	151	184	199	220	245	10.93
BOISSONS	73	108	106	126	171	175	189	263	413	389	447	19.35
PRODUITS HALIEUTIQUES	59	101	112	128	175	199	195	224	260	318	381	15.32
PRODUITS FORESTIERS	59	104	105	122	178	248	207	254	274	296	386	15.65
<b>URSS ET EUROPE ORIENTALE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	79	106	109	133	195	235	324	350	352	384	483	19.51
ALIMENTATION HUMAINE	82	107	112	145	218	253	423	462	418	487	634	23.15
ALIMENTATION ANIMALE	34	104	122	170	370	395	350	391	501	467	551	19.83
MATIERES PREMIERES	94	108	101	106	150	200	180	176	204	203	241	10.02
BOISSONS	43	100	111	131	140	176	215	258	376	340	367	17.67
PRODUITS HALIEUTIQUES	66	101	122	117	150	204	207	231	233	232	241	10.91
PRODUITS FORESTIERS	49	102	110	116	145	200	265	239	249	263	270	13.20
<b>AMERIQUE DU NORD DEVELOP</b>												
PRODUITS AGRICOLES	75	104	104	116	156	195	181	208	244	263	297	13.19
ALIMENTATION HUMAINE	61	104	105	120	158	216	193	189	196	221	259	10.38
ALIMENTATION ANIMALE	72	110	99	118	214	200	194	265	303	332	398	16.62
MATIERES PREMIERES	129	99	85	99	146	188	166	220	230	250	308	15.02
BOISSONS	88	106	110	116	153	149	158	248	363	368	383	17.94
PRODUITS HALIEUTIQUES	53	101	110	152	170	186	172	235	260	277	334	13.44
PRODUITS FORESTIERS	66	92	108	134	164	179	171	212	245	309	332	14.71
<b>OCEANIE DEVELOPPEE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	90	103	104	112	129	224	240	214	272	311	296	15.09
ALIMENTATION HUMAINE	78	106	109	118	137	265	342	270	307	365	354	17.34
ALIMENTATION ANIMALE	17	107	115	88	58	186	111	29	51	225	52	- 4.22
MATIERES PREMIERES	111	105	95	99	124	223	155	175	179	202	204	9.44
BOISSONS	89	94	108	118	129	154	188	184	355	378	342	17.90
PRODUITS HALIEUTIQUES	53	94	122	124	164	246	223	212	273	305	310	14.10
PRODUITS FORESTIERS	72	99	113	102	146	228	230	205	260	250	302	13.78

TABLEAU ANNEXE 9. INDICES DE LA VALEUR DES IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	.....1969-71=100.....											POURCENT
<b>PAYS EN DEVELOPPEMENT</b>												
PRODUITS AGRICOLES	75	100	110	121	186	300	316	298	345	410	479	19.95
ALIMENTATION HUMAINE	76	101	110	122	192	322	346	310	349	422	495	20.29
ALIMENTATION ANIMALE	46	92	135	129	203	280	259	369	603	678	750	27.13
MATIERES PREMIERES	73	97	111	121	179	240	214	255	310	351	411	17.57
BOISSONS	78	102	100	106	126	159	181	231	336	361	402	19.25
PRODUITS HALIEUTIQUES	62	102	115	125	155	193	222	257	285	367	407	17.32
PRODUITS FORESTIERS	51	101	113	116	163	251	232	269	326	348	400	17.67
<b>AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT</b>												
PRODUITS AGRICOLES	78	100	114	129	178	289	348	310	388	462	487	20.96
ALIMENTATION HUMAINE	78	99	117	131	186	307	371	319	389	477	501	21.17
ALIMENTATION ANIMALE	31	101	124	118	148	220	219	258	499	554	688	24.85
MATIERES PREMIERES	61	101	114	141	178	299	301	294	360	395	458	18.86
BOISSONS	94	108	92	102	119	151	211	255	393	384	388	20.58
PRODUITS HALIEUTIQUES	92	108	117	131	158	214	264	341	333	447	505	20.27
PRODUITS FORESTIERS	52	104	114	103	148	291	267	276	306	302	323	15.83
<b>AMERIQUE LATINE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	75	99	108	124	188	331	277	275	300	370	464	18.49
ALIMENTATION HUMAINE	75	99	107	126	195	317	300	288	307	388	474	18.98
ALIMENTATION ANIMALE	45	77	153	125	270	291	249	296	446	541	595	22.68
MATIERES PREMIERES	84	97	110	112	144	232	166	193	232	260	331	17.75
BOISSONS	65	103	104	120	153	194	168	237	300	275	569	18.45
PRODUITS HALIEUTIQUES	48	102	116	107	121	151	176	159	188	231	257	10.81
PRODUITS FORESTIERS	54	104	105	110	129	223	187	204	226	215	235	10.96
<b>PROCHE-ORIENT EN DEVELOP.</b>												
PRODUITS AGRICOLES	69	93	128	129	177	402	496	439	514	652	715	27.13
ALIMENTATION HUMAINE	67	92	134	130	184	444	552	471	532	680	773	27.90
ALIMENTATION ANIMALE	28	98	147	148	183	329	241	514	869	1025	883	31.37
MATIERES PREMIERES	80	98	106	129	152	253	322	330	423	472	431	21.62
BOISSONS	86	102	99	123	135	189	203	258	398	532	454	22.21
PRODUITS HALIEUTIQUES	58	103	121	140	198	356	395	550	704	1089	1041	33.31
PRODUITS FORESTIERS	60	98	116	137	176	293	386	427	582	583	526	24.83
<b>EXTREME-ORIENT EN DEVEL.</b>												
PRODUITS AGRICOLES	77	100	104	104	171	226	262	261	269	293	347	16.09
ALIMENTATION HUMAINE	81	101	102	104	183	246	287	267	254	290	349	15.82
ALIMENTATION ANIMALE	61	102	116	124	161	245	271	361	609	598	792	27.60
MATIERES PREMIERES	69	97	111	111	139	176	197	250	312	306	339	16.64
BOISSONS	60	97	104	72	93	99	128	172	234	207	239	13.52
PRODUITS HALIEUTIQUES	66	99	114	133	177	195	212	251	282	347	407	16.65
PRODUITS FORESTIERS	43	99	115	112	192	240	203	267	318	392	562	20.12
<b>ASIE A ECON.CENTR.PLANIF</b>												
PRODUITS AGRICOLES	78	110	100	137	247	375	259	243	356	418	542	19.01
ALIMENTATION HUMAINE	78	116	96	138	232	388	277	233	375	407	525	18.76
ALIMENTATION ANIMALE	11	92	93	154	174	173	446	776	1120	1531	1585	44.27
MATIERES PREMIERES	75	94	111	136	290	345	213	269	304	443	585	19.55
BOISSONS	147	99	100	116	149	190	126	107	164	179	167	5.68
PRODUITS HALIEUTIQUES	8	82	107	165	223	232	404	501	586	735	746	29.52
PRODUITS FORESTIERS	51	91	139	150	232	308	218	293	408	490	490	19.45

TABLEAU ANNEXE 10. INDICES DU VOLUME DES IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	.....1969-71=100.....											POURCENT
<b>MONDE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	81	101	104	112	120	115	117	126	127	136	145	3.66
ALIMENTATION HUMAINE	78	102	105	114	123	120	122	132	136	146	155	4.45
ALIMENTATION ANIMALE	61	102	110	119	128	122	121	151	155	177	188	6.66
MATIERES PREMIERES	94	101	100	106	110	101	99	105	102	108	110	1.58
BOISSONS	84	101	102	108	114	109	116	118	109	114	127	1.87
PRODUITS HALIEUTIQUES	72	100	105	116	116	118	120	129	132	144	155	4.42
PRODUITS FORESTIERS	62	102	102	112	125	123	100	118	124	133	141	3.01
<b>PAYS DEVELOPPES</b>												
PRODUITS AGRICOLES	81	101	104	113	119	111	114	124	120	125	133	2.59
ALIMENTATION HUMAINE	77	101	105	115	123	115	119	131	128	133	142	3.38
ALIMENTATION ANIMALE	62	102	109	119	130	122	120	149	149	169	181	6.09
MATIERES PREMIERES	96	102	99	105	105	95	94	99	94	98	98	-.71
BOISSONS	84	101	103	109	115	108	117	118	107	112	126	1.61
PRODUITS HALIEUTIQUES	71	100	104	117	117	117	118	128	132	142	153	4.26
PRODUITS FORESTIERS	64	102	101	112	126	122	98	116	120	130	137	2.64
<b>EUROPE OCCIDENTALE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	82	100	103	110	113	108	111	119	117	123	127	2.38
ALIMENTATION HUMAINE	79	99	105	112	114	112	115	122	122	127	131	2.77
ALIMENTATION ANIMALE	66	101	108	114	122	110	109	140	138	163	175	5.73
MATIERES PREMIERES	100	100	97	101	101	89	88	98	91	96	95	-.70
BOISSONS	83	104	100	110	118	111	120	120	111	115	131	1.98
PRODUITS HALIEUTIQUES	77	99	103	111	104	104	107	113	115	124	135	2.79
PRODUITS FORESTIERS	68	103	99	109	126	121	94	117	117	125	140	2.62
<b>URSS ET EUROPE ORIENTALE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	84	106	108	127	143	123	144	158	144	153	178	5.09
ALIMENTATION HUMAINE	92	106	112	142	174	130	163	195	170	187	227	7.48
ALIMENTATION ANIMALE	36	103	119	152	165	192	200	209	209	214	230	8.64
MATIERES PREMIERES	93	107	102	102	101	104	106	97	97	100	103	-.50
BOISSONS	38	99	106	114	101	113	131	126	121	111	121	1.98
PRODUITS HALIEUTIQUES	78	106	108	94	75	96	113	113	99	108	114	1.41
PRODUITS FORESTIERS	50	104	105	104	108	115	129	123	122	121	118	2.10
<b>AMERIQUE DU NORD DEVELOP</b>												
PRODUITS AGRICOLES	86	101	102	109	113	107	103	115	111	117	120	1.60
ALIMENTATION HUMAINE	76	103	102	110	113	108	99	115	113	113	114	1.05
ALIMENTATION ANIMALE	87	108	98	104	100	104	109	133	131	157	167	5.78
MATIERES PREMIERES	108	98	94	107	106	105	106	112	117	112	117	2.11
BOISSONS	100	96	108	108	117	107	111	115	102	126	133	2.31
PRODUITS HALIEUTIQUES	75	104	98	122	118	117	103	120	119	120	122	1.62
PRODUITS FORESTIERS	74	95	105	121	123	112	94	113	121	139	136	2.93
<b>OCEANIE DEVELOPPEE</b>												
PRODUITS AGRICOLES	89	102	102	106	104	126	123	114	114	112	107	1.04
ALIMENTATION HUMAINE	88	104	103	106	109	138	150	124	132	131	123	2.93
ALIMENTATION ANIMALE	20	108	115	88	40	83	63	18	25	110	30	-11.85
MATIERES PREMIERES	98	101	100	107	97	124	95	107	90	95	83	-1.78
BOISSONS	81	99	102	107	107	111	119	113	123	103	115	1.43
PRODUITS HALIEUTIQUES	70	94	111	101	96	124	116	117	139	131	133	3.96
PRODUITS FORESTIERS	82	102	104	100	118	146	128	107	129	113	127	2.08

TABLEAU ANNEXE 10. INDICES DU VOLUME DES IMPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES, HALIEUTIQUES ET FORESTIERS

	1961-65	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	VARIAT. ANNUELLES 1970-79
	.....1969-71=100.....											POURCENT
<b>PAYS EN DEVELOPPEMENT</b>												
PRODUITS AGRICLES	81	102	105	108	124	132	130	138	159	192	195	7.49
ALIMENTATION HUMAINE	79	103	106	109	124	134	133	140	163	188	201	7.80
ALIMENTATION ANIMALE	49	94	127	122	104	135	150	196	265	319	329	15.38
MATIERES PREMIERES	88	98	106	108	133	129	127	135	141	161	174	5.90
BOISSONS	88	102	94	97	99	110	108	122	128	132	142	4.55
PRODUITS HALIEUTIQUES	77	99	107	110	104	112	124	127	123	141	148	4.21
PRODUITS FORESTIERS	55	101	109	110	116	126	115	126	145	154	162	5.10
<b>AFRIQUE EN DEVELOPPEMENT</b>												
PRODUITS AGRICLES	82	101	110	112	116	129	129	135	173	196	194	7.90
ALIMENTATION HUMAINE	79	101	112	114	119	131	128	135	178	208	204	8.36
ALIMENTATION ANIMALE	35	105	113	114	77	98	89	112	183	206	240	9.34
MATIERES PREMIERES	64	101	109	122	128	159	163	147	161	174	185	6.60
BOISSONS	113	102	91	92	87	99	118	128	142	122	129	4.76
PRODUITS HALIEUTIQUES	98	107	109	126	137	157	152	191	186	222	240	9.62
PRODUITS FORESTIERS	57	105	112	92	108	139	118	116	133	128	135	3.13
<b>AMERIQUE LATINE</b>												
PRODUITS AGRICLES	79	100	104	110	123	145	129	138	156	187	202	7.81
ALIMENTATION HUMAINE	80	101	103	111	126	149	135	143	163	199	212	8.52
ALIMENTATION ANIMALE	48	84	144	112	118	142	137	148	184	241	257	10.71
MATIERES PREMIERES	79	97	110	108	109	121	102	109	117	123	132	2.32
BOISSONS	76	96	98	106	111	139	101	124	114	126	178	4.77
PRODUITS HALIEUTIQUES	59	98	106	94	78	80	98	83	84	93	97	.71
PRODUITS FORESTIERS	59	106	100	103	99	119	99	98	104	102	112	.28
<b>PROCHE-ORIENT EN DEVELOP.</b>												
PRODUITS AGRICLES	70	97	121	110	111	152	178	189	221	257	269	12.67
ALIMENTATION HUMAINE	70	95	125	109	113	157	187	196	234	274	289	13.68
ALIMENTATION ANIMALE	31	99	142	138	108	154	123	253	385	507	439	19.77
MATIERES PREMIERES	74	99	105	125	108	136	176	173	176	179	180	7.87
BOISSONS	76	106	94	107	99	119	109	128	133	164	156	5.70
PRODUITS HALIEUTIQUES	67	104	110	126	159	204	242	342	319	435	400	19.11
PRODUITS FORESTIERS	63	96	110	120	121	135	152	165	205	199	192	8.93
<b>EXTREME-ORIENT EN DEVEL.</b>												
PRODUITS AGRICLES	83	102	101	98	119	107	121	130	129	137	150	4.57
ALIMENTATION HUMAINE	88	103	100	99	122	109	121	129	123	132	148	4.26
ALIMENTATION ANIMALE	62	99	111	123	97	130	164	212	279	313	353	16.62
MATIERES PREMIERES	71	97	105	96	109	100	119	131	141	146	147	5.41
BOISSONS	72	97	100	95	112	102	119	133	147	135	148	5.45
PRODUITS HALIEUTIQUES	93	99	106	110	105	104	112	110	103	111	114	.90
PRODUITS FORESTIERS	44	97	111	112	131	121	112	140	158	189	202	7.65
<b>ASIE A ECON.CENTR.PLANIF</b>												
PRODUITS AGRICLES	90	112	95	124	161	155	113	112	150	193	216	6.28
ALIMENTATION HUMAINE	74	118	91	126	148	149	107	101	155	177	209	5.84
ALIMENTATION ANIMALE	13	96	91	130	57	65	174	191	226	326	317	17.82
MATIERES PREMIERES	134	98	105	120	198	173	127	142	139	199	235	7.40
BOISSONS	153	91	96	111	153	127	136	111	122	131	127	2.71
PRODUITS HALIEUTIQUES	14	81	103	129	68	119	193	225	241	280	276	16.52
PRODUITS FORESTIERS	96	87	141	152	174	185	146	163	215	254	254	9.56

TABLEAU ANNEXE 11. IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE

Région et pays	PIB agricole en % du PIB total	Population agricole en % de la population totale	Exportations agricoles en % des exportations totales	Importations agricoles en % des importations totales	Proportion des importations totales de marchandises financée par les exporta- tions agricoles, en %
	1978	1979	1979	1979	1979
AFRIQUE					
Algérie	7	51	1	19	1
Angola	...	58	22	19	32
Bénin	38	46	87	35	14
Burundi	50	83	96	23	71
Cameroun	32	81	65	10	58
République centrafricaine	38	88	71	35	89
Tchad	52	84	89	16	76
Congo	12	35	49	20	24
Ethiopie	52	80	85	9	62
Gabon	6	77	9	20	21
Gambie	58	78	69	20	28
Ghana	38	51	69	12	52
Guinée	32	81	9	12	10
Côte d'Ivoire	25	80	84	16	85
Kenya	31	78	63	8	38
Libéria	28	70	32	21	33
Madagascar	39	84	78	18	68
Malawi	44	84	95	6	54
Mali	38	87	76	16	52
Mauritanie	25	83	36	31	20
Maurice	24	29	76	28	51
Maroc	16	52	35	24	15
Mozambique	...	65	92	30	64
Niger	43	88	28	21	14
Nigeria	34	54	6	12	5
Rwanda	44	90	90	9	74
Sénégal	29	75	43	30	35
Sierra Leone	40	66	48	22	28
Somalie	17	80	81	47	36
Tanzanie	46	82	75	6	32
Togo	28	68	29	14	16
Tunisie	16	41	13	18	8
Ouganda	75	81	65	14	204
Haute-Volta	40	82	89	26	30
Zaïre	25	75	22	23	25
Zambie	16	67	1	13	1
Zimbabwe	20	59	27	4	33
EXTREME-ORIENT					
Bangladesh	52	84	41	28	16
Birmanie	46	52	70	11	80
Inde	35	64	39	18	30
Indonésie	31	60	22	20	47
Kampuchea	41	74	41	6	8
Corée, Rép. pop. dém. de	...	47	...	...	...
Corée, Rép. de	22	40	12	18	9
Lao, Rép. dém. pop.	...	74	60	32	13
Malaisie	29	49	67	20	84
Népal	62	93	66	17	30
Pakistan	29	54	35	26	16
Philippines	27	47	58	11	42
Sri Lanka	34	54	77	22	47
Thaïlande	27	76	73	10	55
Viet Nam, Rép. soc. du	...	71	17	39	8
AMERIQUE LATINE					
Argentine	13	13	72	9	87
Bolivie	16	50	19	13	16
Bésil	9	39	47	14	36
Chili	10	19	29	23	27
Colombie	28	28	86	23	119
Costa Rica	20	36	73	12	55
Cuba	...	24	75	18	71
République dominicaine	19	57	61	24	50
Equateur	20	45	59	11	54
El Salvador	27	51	82	14	76
Guatemala	...	55	86	11	73
Guyane	21	22	48	20	45
Haïti	41	67	57	39	34
Honduras	32	63	97	27	83
Jamaïque	9	21	16	28	14
Mexique	10	37	26	12	19
Nicaragua	25	44	90	11	97
Panama	17	35	64	14	19
Paraguay	32	49	88	28	62
Pérou	12	38	44	18	37
Suriname	12	18	17	11	17
Trinité-et-Tobago	3	16	4	13	4
Uruguay	10	12	39	10	26
Venezuela	6	19	1	13	1

TABLEAU ANNEXE 11. IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE

Région et pays	PIB agricole en % du PIB total	Population agricole en % de la population totale	Exportations agricoles en % des exportations totales	Importations agricoles en % des importations totales	Proportion des importations totales de marchandises financée par les exporta- tions agricoles, en %
	1978	1979	1979	1979	1979
PROCHE-ORIENT					
Afghanistan	53	78	49	43	65
Chypre	11	35	37	19	17
Egypte	30	51	33	55	16
Iran	9	39	2	17	3
Iraq	8	41	-	31	1
Jordanie	10	27	21	23	4
Liban	...	11	33	22	10
Libye	2	17	-	19	-
Arabie saoudite	17	61	-	16	-
Soudan	43	77	95	19	46
Syrie	20	48	18	16	9
Turquie	25	56	64	4	29
Yémen, Rép. arabe du	44	75	66	20	1
Yémen, Rép. dém. pop. du	...	59	10	29	4
EUROPE OCCIDENTALE					
Autriche	5	10	12	10	9
Belgique - Luxembourg	2	3	11	15	10
Danemark	...	7	39	18	31
Finlande	8	14	45	11	44
France	5	9	17	16	15
Allemagne, Rép. féd. d'	3	4	6	18	7
Grèce	15	38	34	14	14
Islande	...	12	77	15	73
Irlande	17	21	39	16	29
Italie	8	12	9	22	8
Malte	4	5	9	23	5
Pays-Bas	5	6	26	20	25
Norvège	5	8	15	11	15
Portugal	13	27	19	23	10
Espagne	9	18	22	19	15
Suède	4	5	18	10	17
Suisse	...	5	5	13	5
Royaume-Uni	2	2	8	21	8
Yougoslavie	13	39	19	14	10
AMERIQUE DU NORD					
Canada	25	5	27	9	28
Etats-Unis	3	2	23	13	20
PAYS DEVELOPPES D'OCEANIE					
Australie	5	6	44	9	46
Nouvelle-Zélande	10	9	75	8	79
AUTRES PAYS DEVELOPPES					
Israël	6	7	16	14	10
Japon	5	12	2	26	2
Afrique du Sud	8	29	28	11	32

Note: On a pris la même liste de 90 pays en développement que pour le rapport provisoire de la FAO, "Agriculture: Horizon 2000". Cette liste couvre 98 pour cent de la population totale des pays en développement en 1975, non compris la Chine.

TABLEAU ANNEXE 12. LES RESSOURCES ET LEUR EMPLOI DANS L'AGRICULTURE

Région et pays	Terres arables en % du territoire total	Terres irriguées en % des terres arables	Forêts en % du territoire total	Population agricole par ha de terre arable	Main-d'oeuvre agricole en % de la population agricole	FCCB agricole 1/ \$ par ha de terre arable	FCCB agricole 1/ \$ par travailleur agricole	Consommation engrais par ha de terre arable kg/ha	Nombre de tracteurs par 100 ha de terre arable	Engagements officiels en faveur de l'agriculture \$ par habitant
	1978	1978	1978	1978	1979	1978	1978	1978	1978	1978
AFRIQUE										
Algérie	3	4	2	1.2	22	...	...	215	0.7	-
Angola	1	...	58	2.2	26	...	...	164	0.5	0.2
Bénin	5	1	19	2.8	46	...	...	52	-	3.0
Burundi	50	-	3	2.8	48	0.1 2/	0.1 2/	9	-	1.3
Cameroun	16	-	64	0.9	47	...	...	52	-	16.1
République centrafricaine	5	...	12	0.6	54	...	...	5	-	0.9
Tchad	2	-	13	1.4	...	...	...	36	-	7.2
Congo	2	-	4	0.8	35	...	...	21	0.1	4.7
Ethiopie	12	-	8	1.8	41	2.5 3/	3.3 3/	21	-	1.2
Gabon	2	...	78	0.9	48	30.1	67.5	7	0.3	9.8
Gambie	26	10	6	1.7	49	...	...	162	-	1.0
Ghana	12	1	11	2.1	37	...	...	70	0.1	1.1
Guinée	17	-	4	0.9	45	...	...	2	-	3.1
Côte d'Ivoire	12	1	16	1.6	50	...	...	115	0.1	7.4
Kenya	4	2	3	5.2	38	2.9	1.4	225	0.3	13.7
Libéria	4	-	26	3.3	37	...	...	112	0.1	28.4
Madagascar	5	15	21	2.4	49	...	...	33	0.1	2.8
Malawi	24	-	25	2.2	45	...	...	114	-	10.2
Mali	2	5	4	2.7	54	...	...	83	-	6.6
Mauritanie	-	-	15	6.6	31	...	...	103	0.1	9.6
Maurice	58	14	31	2.6	35	236.4 3/	263.5 3/	2,701	0.3	0.6
Maroc	18	6	12	1.3	26	...	...	236	0.3	6.5
Mozambique	4	2	25	2.1	38	...	...	62	0.2	0.5
Niger	2	1	9	1.4	31	...	...	5	-	2.6
Nigéria	26	-	34	1.7	38	...	...	30	-	0.4
Rwanda	38	-	11	4.2	52	...	...	3	-	2.5
Sénégal	12	5	28	1.7	42	...	...	132	-	7.7
Sierra Leone	8	4	4	3.9	38	...	...	57	-	0.4
Somalie	2	15	14	2.6	39	...	...	36	0.1	7.3
Tanzanie	6	1	35	2.7	41	...	...	64	0.1	7.0
Togo	26	-	6	1.3	41	...	...	11	-	5.7
Tunisie	28	3	3	0.6	24	32.4	234.0	125	0.7	22.8
Ouganda	28	-	14	1.8	41	...	...	1	-	-
Haute-Volta	21	-	13	1.0	53	...	...	18	-	10.0
Zaïre	3	-	53	3.2	42	...	...	15	-	1.3
Zombie	7	-	50	0.7	37	...	...	141	0.1	12.1
Zimbabwe	6	2	61	1.7	33	19.0	34.3	427	0.8	...
EXTREME-ORIENT										
Bangladesh	68	16	16	7.7	34	...	...	414	-	2.2
Birmanie	15	10	49	1.8	40	...	...	85	0.1	3.6
Inde	57	21	22	2.5	38	22.8 2/	23.4 2/	267	0.2	1.2
Indonésie	9	32	67	5.4	34	...	...	449	0.1	3.7
Kampuchea	17	3	76	2.2	39	...	...	...	-	-
Corée, Rép. pop. dém. de	18	45	74	3.7	45	...	...	3,454	1.3	-
Corée, Rép. de	23	50	67	6.8	38	537.7	211.0	3,919	0.1	8.5
Laos, Rép. dém. pop.	4	9	65	3.1	48	...	...	...	-	7.0
Malaisie	20	5	66	1.0	35	...	...	571	0.1	9.2
Népal	17	9	32	5.4	48	...	...	101	-	5.3
Pakistan	26	70	4	2.1	23	18.1	31.3	441	0.2	4.4
Philippines	27	14	44	2.8	35	...	...	385	0.2	13.3
Sri Lanka	33	25	37	3.6	35	...	...	625	0.9	7.8
Thaïlande	34	15	42	2.0	45	33.8	38.1	165	2.1	2.3
Viet Nam, Rép. soc. du	18	25	38	6.1	46	...	...	773	0.4	2.2
AMERIQUE LATINE										
Argentine	13	4	22	0.1	38	...	...	25	0.6	9.2
Bolivie	3	4	52	0.8	33	...	...	13	-	14.0
Brazil	5	3	60	1.2	31	...	...	791	0.7	1.9
Chili	8	23	28	0.4	32	...	...	218	0.4	1.3
Colombie	5	5	74	1.3	30	...	...	477	0.5	0.3
Costa Rica	10	5	49	1.6	33	68.4 2/	133.5 2/	1,630	1.2	2.5
Cuba	28	23	18	0.8	30	...	...	1,387	2.1	0.1
République dominicaine	25	11	23	2.6	26	...	...	505	0.2	1.5
Equateur	9	20	53	1.3	32	...	...	269	0.2	6.8
El Salvador	33	7	13	3.5	31	...	...	1,640	0.5	0.5
Guatemala	17	4	54	2.1	30	49.3	75.8	553	0.2	1.1
Guyane	2	32	92	0.5	32	...	...	449	0.9	167.6
Haïti	32	8	7	4.3	50	...	...	41	-	1.6
Honduras	16	4	63	1.2	29	...	...	133	0.2	4.9
Jamaïque	24	12	45	1.8	34	...	...	897	1.0	19.0
Mexique	12	22	37	1.1	29	...	...	459	0.7	6.1
Nicaragua	13	5	53	0.7	30	...	...	321	0.1	8.0
Panama	7	5	55	1.2	34	...	...	406	0.7	19.2
Paraguay	6	5	51	1.2	32	...	...	24	0.3	16.9
Pérou	3	5	51	1.2	32	...	...	374	0.4	1.3
Suriname	-	34	58	2.0	28	...	...	830	2.8	304.4
Trinité-et-Tobago	-	68	88	1.5	25	...	...	304	1.5	-
Uruguay	11	13	44	1.2	37	63.3 3/	149.2 3/	544	1.4	-
Venezuela	6	7	54	0.5	30	75.8	497.3	367	0.6	-

TABLEAU ANNEXE 12. LES RESSOURCES ET LEUR EMPLOI DANS L'AGRICULTURE

Région et pays	Terres arables en % du territoire total		Terres irriguées en % des terres arables		Forêts en % du territoire total		Population agricole par ha de terre arable		Main-d'œuvre agricole en % de la population agricole		FOCB agricole / \$ par ha de terre arable		FOCB agricole / \$ par travailleur agricole		Consommation d'engrais par ha de terre arable kg/ha		Nombre de tracteurs par 100 ha de terre arable		Engagements officiels en faveur de l'agriculture \$ par habitant		
	1978	1978	1978	1978	1978	1978	1978	1978	1978	1978	1978	1978	1978	1978	1978	1978	1978	1978	1978	1978	
PROCHE-ORIENT																					
Afghanistan	12	32	3	34	2.0	34	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Cyprus	47	22	18	44	0.5	44	73.8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Egypte	3	100	1	28	7.2	28	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Iran	10	37	1	29	0.9	29	52.7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Iraq	12	31	3	25	0.9	25	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Jordanie	14	6	1	24	0.6	24	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Liban	34	24	7	26	1.0	26	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Libye	1	5	1	25	2.0	25	243.7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Arabie saoudite	1	36	1	26	4.4	26	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Soudan	3	21	39	31	4.4	31	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Syrie	30	9	2	26	1.8	26	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Turquie	90	8	26	42	0.7	42	44.8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Yémen. Rép. arabe du	8	15	8	28	1.0	28	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Yémen, Rép. dém. pop. du	1	24	7	26	2.7	26	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
EUROPE OCCIDENTALE																					
Autriche	20	-	39	44	0.5	44	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Belgique - Luxembourg	27	-	21	39	0.4	39	549.5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Danemark	63	13	12	46	0.1	46	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Finlande	8	2	77	43	0.3	43	286.5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
France	35	4	27	47	0.3	47	185.3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Allemagne. Rép. féd. d'	32	4	30	43	0.3	43	284.4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Grèce	29	24	20	42	0.9	42	104.8	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Islande	-	...	1	43	3.6	43	9,325.0	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Irlande	14	...	4	38	0.7	38	121.4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Italie	42	23	22	46	0.6	46	242.6	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Malte	44	7	3	35	1.3	35	185.7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Pays-Bas	25	31	9	38	0.9	38	1,082.7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Norvège	3	1	27	38	0.4	38	34.9	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Portugal	39	18	40	39	0.8	39	2,074.9	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Espagne	41	14	31	36	0.3	36	281.2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Suède	7	2	64	39	0.2	39	1,082.7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Suisse	10	6	26	42	0.9	42	260.0	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Royaume-Uni	10	2	8	46	0.2	46	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Yougoslavie	31	2	36	46	1.10	46	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
AMERIQUE DU NORD																					
Canada	5	1	35	42	0.03	42	72.9	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Etats-Unis	21	9	32	45	0.03	45	72.5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
PAYS DEVELOPPES D'OCEANIE																					
Australie	6	3	14	43	0.02	43	643.3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Nouvelle-Zélande	2	40	26	40	0.7	40	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
AUTRES PAYS DEVELOPPES																					
Israël	20	52	6	36	0.7	36	424.9	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Japon	13	66	67	52	2.8	52	2,156.2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Afrique du Sud	12	7	4	37	0.5	37	45.5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	

1/ FOCB = Formation de capital constant brut. 2/ 1977. 3/ 1976.

Note: On a pris la même liste de 90 pays en développement que pour le rapport provisoire de la FAO "Agriculture: Horizon 2000". Cette liste couvre 98 pour cent de la population totale des pays en développement en 1975, non compris la Chine.



TABLEAU ANNEXE 13. MESURES DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE DE L'AGRICULTURE

Région et pays	PIB agricole	Taux	Indice de la	Indice de la produc-	Disponibilités	Indice de la
	\$ par habitant (population agricole)	d'accrois- sement du PIB agricole 1970-77	production alimentaire par habitant 1969-71=100	tion agricole totale par habitant 1969-71=100	énergétiques d'origine alimen- taire par habitant en % des besoins	de la valeur des expor- tations agricoles 1969-71=100
	1978	%	1977-79	1977-79	1977	1978-79
<b>AFRIQUE</b>						
Algérie	644	0.2	75	76	99	78
Angola	...	...	85	64	91	137
Bénin	324	0.6	97	95	98	95
Burundi	180	1.2	105	105	97	501
Cameroun	407	3.5	110	108	105	400
République centrafricaine	-	2.3	102	101	99	185
Tchad	-	-1.3	91	91	74	253
Congo	...	...	81	81	103	223
Ethiopie	133	0.7	84	85	75	294
Gabon	775	...	94	93	104	443
Gambie	...	...	78	79	97	215
Ghana	1,403	-1.8	78	78	86	328
Guinée	...	...	86	84	84	118
Côte d'Ivoire	623	4.0	102	96	111	561
Kenya	390	2.8	93	103	90	405
Libéria	97	5.6	101	95	104	307
Madagascar	236	-0.3	95	94	109	253
Malawi	-	4.3	100	107	96	368
Mali	-	1.6	108	92	90	282
Mauritanie	342	-2.3	72	72	85	147
Maurice	156	-5.4	100	101	114	375
Maroc	858	-0.6	83	83	105	185
Mozambique	...	...	78	75	81	122
Niger	-	-2.1	89	88	91	60
Nigeria	768	-1.5	89	88	98	166
Rwanda	178	7.0	108	108	98	840
Sénégal	-	6.8	85	86	95	236
Sierra Leone	322	2.6	92	93	93	407
Somalie	...	-9.8	85	85	96	348
Tanzanie	347	3.4	92	88	89	229
Tanzanie	230	1.3	78	77	90	257
Togo	1,515	6.3	125	125	112	315
Tunisie	513	1.4	90	76	91	187
Ouganda	-	-3.4	97	98	79	246
Haute-Volta	139	1.7	90	89	104	312
Zaire	297	2.1	100	99	87	136
Zambie	313	...	95	97	108	306
Zimbabwe	-	...	-	-	-	-
<b>EXTREME-ORIENT</b>						
Bangladesh	213	1.0	93	93	86	97
Birmanie	274	3.1	96	97	102	159
Inde	251	1.9	99	100	91	296
Indonésie	521	4.1	104	102	98	438
Kampuchea	-	...	48	48	87	71
Corée, Rép. pop. dém. de	...	...	133	132	121	695
Corée, Rép. de	1,860	4.4	137	137	118	485
Laos, Rép. dém. pop.	...	...	96	95	87	-
Malaisie	-	5.4	112	108	117	...
Népal	145	1.3	91	91	91	107
Pakistan	494	1.7	101	98	99	219
Philippines	802	4.8	113	114	97	318
Sri Lanka	332	1.6	116	102	93	214
Thaïlande	382	4.8	126	121	87	433
Viet Nam, Rép. soc. du	...	...	105	106	92	374
<b>AMERIQUE LATINE</b>						
Argentine	-	2.7	119	118	126	357
Bolivie	630	4.1	110	112	89	601
Bésil	1,202	5.8	114	108	107	323
Chili	2,230	2.2	94	94	109	704
Colombia	2,876	4.7	120	117	100	462
Costa Rica	1,998	2.5	111	108	114	351
Cuba	-	...	115	101	114	405
République dominicaine	1,068	3.2	97	100	93	307
Equateur	1,400	5.4	102	103	92	422
El Salvador	1,160	2.6	123	105	89	464
Guatemala	-	5.6	109	110	98	470
Guyane	1,516	-1.3	98	98	110	244
Haïti	98	2.4	96	95	93	309
Honduras	779	-0.1	83	89	89	383
Jamaïque	1,799	1.2	98	98	119	167
Mexique	255	1.0	105	103	114	244
Nicaragua	1,554	5.4	108	110	109	420
Panama	1,647	1.9	102	102	101	159
Paraguay	1,781	6.1	110	115	122	516
Pérou	862	0.7	88	94	97	215
Suriname	4,018	5.6	124	124	101	497
Trinité-et-Tobago	1,555	-0.1	90	89	111	163
Uruguay	3,488	0.2	94	93	114	192
Venezuela	3,037	3.5	99	98	103	262

TABEAU ANNEXE 13. MESURES DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE DE L'AGRICULTURE

Région et pays	PIB agricole \$ par habitant (population agricole)	Taux d'accrois- sement du PIB agricole 1970-77	Indice de la production alimentaire par habitant 1969-71=100	Indice de la produc- tion agricole totale par habitant 1969-71=100	Disponibilités énergétiques d'origine alimen- taire par habitant en % des besoins	Indice de la valeur des expor- tations agricoles 1969-71=100
	1978	%	1977-79	1977-79	1977	1978-79
<b>PROCHE-ORIENT</b>						
Afghanistan	332	3.5	93	94	78	382
Chypre	1,537	-6.2	96	96	127	231
Egypte	813	3.6	95	91	108	104
Iran	1,308	5.2	108	106	138	256
Iraq	-	-1.5	89	87	89	142
Jordanie	697	...	89	90	86	552
Liban	-	...	87	84	101	305
Libye	3,167	...	128	127	126	-
Arabie saoudite	515	3.7	118	117	108	741
Soudan	-	6.2	104	93	97	189
Syrie	1,532	7.0	144	132	108	187
Turquie	1,212	3.9	109	109	115	306
Yémen, Rép. arabe du	-	6.8	93	94	91	543
Yémen, Rép. dém. pop. du	..	...	105	102	81	113
<b>EUROPE OCCIDENTALE</b>						
Autriche	7,866	2.0	107	107	134	391
Belgique - Luxembourg	17,874	-0.5	106	106	136	466
Danemark	-	...	107	106	127	342
Finlande	7,938	-2.0	105	105	114	258
France	7,882	-0.4	109	109	136	421
Allemagne. Rép. féd. d'	13,125	1.4	109	110	127	653
Grèce	3,100	2.2	118	118	136	313
Islande	-	...	116	115	110	516
Irlande	-	...	122	121	141	453
Italie	5,327	0.8	105	105	136	387
Malte	4,917	...	126	126	129	216
Pays-Bas	12,982	3.3	122	123	124	417
Norvège	16,821	2.4	116	116	118	343
Portugal	2,041	-1.8	77	77	139	239
Espagne	4,220	1.9	124	123	128	379
Suède	16,219	-0.5	115	115	120	249
Suisse	-	...	115	115	130	275
Royaume-Uni	12,763	0.6	116	115	132	728
Yougoslavie	1,560	3.3	116	116	136	195
<b>AMERIQUE DU NORD</b>						
Canada	14,164	1.3	109	108	127	301
Etats-Unis	26,750	0.8	116	115	135	464
<b>PAYS DEVELOPPES D'OCEANIE</b>						
Australie	13,024	4.2	125	112	129	279
Nouvelle-Zélande	11,935	...	106	102	127	256
<b>AUTRES PAYS DEVELOPPES</b>						
Israël	6,948	...	112	115	122	308
Japon	6,388	3.0	98	97	126	75
Afrique du Sud	1,085	...	103	102	119	282

Note: On a pris la même liste de 90 pays en développement que pour le rapport provisoire de la FAO "Agriculture: Horizon 2000". Cette liste couvre 98 pour cent de la population totale des pays en développement en 1975, non compris la Chine.

TABLEAU ANNEXE 14. STOCKS DE REPORT DE QUELQUES PRODUITS AGRICOLES

Produit Pays	Date	Campagnes prenant fin en									
		1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980 a/	1981 b/
		..... millions de tonnes .....									
CEREALES											
Pays développés		154.4	119.5	119.3	109.1	99.1	144.6	145.1	176.0	153.5	114.0
Canada		22.1	15.8	16.3	13.7	12.4	18.3	19.5	22.0	14.0	12.0
Etats-Unis		73.8	48.1	31.3	27.5	36.6	61.6	74.1	72.7	77.2	46.0
Australie		2.6	0.7	2.4	2.0	3.0	2.4	1.2	5.8	5.6	2.0
CEE		13.9	12.9	14.6	18.8	13.8	14.1	13.7	17.4	15.7	17.0
Japon		6.0	4.3	5.3	3.7	5.5	5.8	8.1	9.1	9.6	9.0
URSS		21.0	23.0	37.0	27.0	13.0	24.0	10.0	30.0	16.0	12.0
Pays en développement		56.7	46.4	60.2	68.7	86.3	97.3	92.0	97.9	96.0	96.0
Extrême-Orient		44.5	37.1	49.2	55.5	70.1	76.5	72.3	79.9	79.4	79.0
Bangladesh		0.9	0.8	0.7	0.2	0.8	0.4	0.6	0.2	0.8	1.0
Chine		24.9	23.3	32.3	35.7	39.3	43.0	39.0	46.0	50.0	48.0
Inde		9.6	4.7	5.9	2.3	10.0	15.5	14.6	14.9	10.9	10.0
Pakistan		0.9	1.3	1.2	0.9	1.0	0.6	0.6	0.7	1.0	1.0
Proche-Orient		4.6	4.0	3.4	5.6	7.5	9.9	9.0	8.1	7.7	8.0
Turquie		2.1	1.0	0.3	0.5	2.0	3.6	3.5	1.4	0.9	2.0
Afrique		1.7	2.1	1.8	2.3	2.3	2.9	3.3	3.0	2.3	2.0
Amérique latine		6.0	3.2	5.8	5.3	6.4	8.0	7.4	6.9	6.6	7.0
Argentine		1.4	0.5	1.8	1.0	1.9	2.0	1.2	1.5	1.0	1.0
Brésil		2.2	0.8	1.3	1.1	1.2	2.1	2.1	0.8	1.5	2.0
Total mondial		211.1	165.8	179.5	177.8	185.4	241.9	237.1	273.9	249.5	210.0
dont:											
Blé		88.1	67.4	67.4	77.8	75.3	113.6	97.3	117.2	99.7	87.0
Riz (base riz usiné)		30.0	24.1	28.8	29.0	36.6	36.8	39.0	43.5	42.2	45.0
Céréales secondaires		93.1	74.4	72.9	73.5	73.0	91.5	100.8	113.2	107.6	78.0
SUCRE (brut)											
Total mondial		16.9	16.1	16.0	17.5	20.5	24.8	30.3	31.4	26.0	23.1
Date: 1er sept.											
CAFE											
Pays exportateurs c/		3.26	2.59	2.88	2.91	1.58	1.85	1.92	1.84	1.80	...
LAIT ECREME EN POUVRE											
Date: 31 déc.											
Etats-Unis		16	27	153	226	225	126	240	216	250	...
CEE		177	290	461	1,201	1,096	942	709	253	226	...
Total		193	317	614	1,427	1,321	1,068	749	469	486	...
		..... milliers de tonnes .....									

a/ Estimations. b/ Prévisions. c/ A l'exclusion des stocks détenus par des privés au Brésil.

TABLEAU ANNEXE 15. VARIATIONS ANNUELLES DES PRIX A LA CONSOMMATION: TOUS ARTICLES ET PRODUITS ALIMENTAIRES

Région et pays	Tous articles						Produits alimentaires					
	1960 à 1965	1965 à 1970	1970 à 1975	1976 à 1977	1977 à 1978	1978 à 1979	1960 à 1965	1965 à 1970	1970 à 1975	1976 à 1977	1977 à 1978	1978 à 1979
	..... pourcentage annuel .....											
<b>Pays développés</b>												
EUROPE OCCIDENTALE												
Autriche	3.9	3.3 <sup>a/</sup>	7.4	5.5	3.6	3.6	4.4	2.1 <sup>a/</sup>	6.7	6.3	3.6	2.6
Belgique	2.5	3.5	8.3	7.1	4.5	4.5	2.9	3.5	7.5	6.1	1.4	0.5
Danemark	5.5	7.5	9.5	11.1	10.0	9.6	4.2	7.5	10.7	11.6	9.7	...
Finlande	5.3	4.6 <sup>b/</sup>	2.0	12.6	7.6	7.3	5.9	5.2 <sup>b/</sup>	12.4	18.6	4.0	3.3
France	3.8	4.3	8.8	9.1	9.1	10.5	4.3	3.8	9.6	11.7	9.7	8.3
Allemagne, Rép. féd. d'	2.8	2.4	6.2	4.2	2.2	4.1	2.6	1.3	5.6	4.9	1.4	1.7
Grèce	1.6	2.5	13.1	12.1	13.1	19.0	2.5	2.6	14.7	14.0	17.1	18.8
Islande	11.0	12.8	24.8	30.0	44.9	44.1	15.2	13.3	28.3	33.8	43.9	33.0
Irlande	4.2	5.3	13.0	13.7	7.6	13.2	3.9	4.3	14.3	16.4	10.0	14.8
Italie	4.9	3.0	11.4	18.4	12.1	14.8	4.6	2.2	11.6	19.3	13.1	13.2
Pays-Bas	3.5	4.8	8.6	6.7	4.1	4.3	4.0	4.3	6.9	6.7	...	2.1
Norvège	4.1	5.0	8.3	9.1	8.1	4.8	4.5	5.3	8.3	8.3	5.5	4.3
Portugal	2.6	6.4	15.3	23.9	14.0	24.2	2.8	5.2	16.3	30.1	16.2	28.0
Espagne	7.0	5.1	12.0	24.5	19.7	15.7	7.7	3.7	12.1	23.6	19.2	10.2
Suède	3.6	4.5	7.8	11.4	10.0	7.2	5.3	4.5	7.9	14.6	9.6	5.3
Suisse	3.2	3.4	7.9	1.3	1.1	3.6	2.9	0.9	7.3	1.4	4.0	3.7
Royaume-Uni	3.6	4.6	12.3	15.9	8.3	13.4	3.6	4.6	15.1	19.0	7.1	12.0
Yougoslavie	13.6	10.5	19.3	15.8	15.1	19.4	17.3	9.0	19.1	20.2	17.1	17.4
AMERIQUE DU NORD												
Canada	1.6	3.8	7.4	8.0	8.9	9.2	2.2	3.4	11.1	8.4	15.5	13.2
Etats-Unis	1.3	4.2	6.7	6.5	7.6	11.5	1.4	4.0	9.5	6.3	7.3	10.9
OCEANIE												
Australie	1.8	3.1	10.2	12.3	7.9	9.1	2.0	2.1	9.8	11.6	9.5	14.0
Nouvelle-Zélande	2.7	4.1	9.8	14.3	11.9	13.7	2.4	4.1	9.4	17.1	7.3	17.3
AUTRES PAYS DEVELOPPES												
Israël	7.1	4.0	23.9	34.6	50.5	83.4	5.6	3.1	25.1	41.9	46.3	78.3
Japon	6.0	5.4	12.0	2.1	3.8	3.6	7.2	6.1	13.0	6.7	3.5	2.2
Afrique du Sud	2.1	3.4	9.3	11.2	10.9	13.2	2.6	3.0	11.7	10.3	12.9	15.7
<b>Pays en développement</b>												
AMERIQUE LATINE												
Argentine	23.0	19.4	59.5	176.0	175.0	159.5	23.0	18.3	58.0	...	163.2	169.0
Bolivie	5.1	5.9	23.7	8.1	10.4	19.7	2.1	7.8	27.2	8.2	10.0	18.6
Bésil	60.0	28.0	23.5 <sup>e/</sup>	40.5	38.3	50.2	60.0	26.0	25.9 <sup>e/</sup>	39.1	40.6	56.9
Chili	27.0	26.0	225.4	92.9	40.1	33.4	30.0	26.0	245.5	175.5	34.6	31.0
Colombie	12.4	10.1	19.5	30.0	17.4	24.2	13.4	9.2	24.0	36.3	13.4	23.5
Costa Rica	2.3	2.5	13.7	4.2	6.0	9.2	2.2	3.8	3.7	4.0	10.2	12.6
République dominicaine	2.7	1.0	11.1	12.8	3.5	9.2	2.5	0.1	13.3	9.3	-3.1	14.5
Equateur	4.0	4.6	13.7	13.0	11.6	10.3	4.9	6.0	18.4	15.7	10.3	10.0
El Salvador	0.2	1.1	8.4	11.8	13.5	...	1.1	2.2	8.8	8.7	10.7	...
Guatemala	0.1	1.5	2.9	12.6	8.1	11.4	0.1	1.7	3.3	11.2	...	10.2
Guyane	1.9	1.5	8.2	8.2	15.2	17.8	2.3	2.8	12.2	8.5	17.2	18.9
Haïti	3.7	1.7	13.7	6.9	-3.8	13.0	4.1	1.8	15.5	7.8	-7.0	15.6
Honduras	2.7	1.6	6.5	8.4	6.1	9.0	3.2	1.8	8.0	10.9	6.6	7.6
Jamaïque	2.9	4.3	14.9	11.2	34.9	29.1	2.4	4.7	17.2	9.4	36.7	33.2
Mexique	1.9	3.5	12.4	29.1	17.3	18.1	1.6	3.8	13.9	28.6	16.5	18.2
Panama	1.1 <sup>d/</sup>	1.6	7.8	8.6	3.8	7.9	1.4 <sup>d/</sup>	1.7	9.9	5.8	6.1	10.2
Paraguay	...	1.2	12.6	9.4	10.6	28.2	...	0.3	15.4	11.3	13.0	29.4
Pérou	9.4	7.8 <sup>e/</sup>	12.1	38.1	57.8	67.6	10.5	7.1 <sup>e/</sup>	13.9	40.3	59.7	74.2
Porto Rico	2.2	3.2	8.8	4.4	4.9	6.5	3.0	4.1	12.6	5.5	5.9	7.2
Trinité-et-Tobago	2.2 <sup>f/</sup>	3.8	13.7	11.8	10.2	14.7	2.1 <sup>f/</sup>	3.7	17.1	6.9	9.1	13.8
Uruguay	16.2 <sup>f/</sup>	60.0	73.4	58.1	44.6	66.8	13.1 <sup>f/</sup>	60.0	76.0	64.0	44.5	70.9
Venezuela	1.7	1.6	5.5	7.7	7.0	12.3	1.7	0.9	8.5	12.4	9.2	16.7

Voir notes à la fin du tableau.

TABLEAU ANNEXE 15. VARIATIONS ANNUELLES DES PRIX A LA CONSOMMATION: TOUS ARTICLES ET PRODUITS ALIMENTAIRES

Région et pays	Tous articles						Produits alimentaires					
	1960 à 1965	1965 à 1970	1970 à 1975	1976 à 1977	1977 à 1978	1978 à 1979	1960 à 1965	1965 à 1970	1970 à 1975	1976 à 1977	1977 à 1978	1978 à 1979
	..... Pourcentage annuel .....											
<b>EXTREME-ORIENT</b>												
Bangladesh	...	4.0 <sup>b/</sup>	39.0 <sup>g/</sup>	10.3	13.2	12.7	...	3.2 <sup>b/</sup>	42.0 <sup>g/</sup>	10.1	13.5	12.7
Birmanie	...	6.4 <sup>b/</sup>	17.8	-3.8	-6.4	5.7	...	2.9 <sup>b/</sup>	21.0	-3.0	-7.9	5.6
Kampuchea démocratique	4.3	4.5	100.9	...	...	...	2.7	6.7	112.8	...	...	...
Inde	6.1	8.9 <sup>h/</sup>	13.2	8.4	2.5	6.4	6.5	9.8 <sup>h/</sup>	14.2	9.9	0.9	4.6
Indonésie	...	100.0	21.3	11.1	8.3	...	...	100.0	25.2	10.7	7.8	...
Corée. Rép. de	15.4	12.3	14.3	10.2	14.4	18.3	18.3	12.5	16.8	11.6	16.6	13.8
Lao, Rép. dém. pop.	38.0	6.0	35.2	...	...	...	39.0	4.0	40.9	...	...	...
Malaisie (Rép. péninsulaire)	0.5	0.4 <sup>b/</sup>	6.7	4.7	4.9	3.6	0.6	0.4 <sup>b/</sup>	10.4	5.5	4.9	2.3
Népal	...	6.2	10.3	7.3	5.3	4.3	...	7.2	9.8	9.9	5.4	5.7
Pakistan	2.6	5.6 <sup>a/</sup>	15.2	10.1	6.7	9.4	3.8	6.0	16.6	11.3	5.6	7.1
Philippines	4.8	3.6 <sup>a/</sup>	18.7	9.9	7.3	16.5	6.8	5.2 <sup>a/</sup>	20.1	9.6	6.3	15.1
Sri Lanka	1.7	4.2	8.0	1.2	12.1	10.8	1.3	4.9	9.1	0.6	16.9	10.8
Thaïlande	1.5	2.5	9.8	8.5	8.7	10.3	2.0	4.2	11.9	11.5	8.5	9.2
<b>PROCHE-ORIENT</b>												
Chypre	0.3	2.9	8.0	...	7.4	9.5	0.2	3.2	10.2	...	5.7	6.7
Egypte	3.2	3.2 <sup>a/</sup>	5.8	12.7	11.1	9.2	6.5	6.2 <sup>a/</sup>	8.6	14.3	9.6	4.0
Iran	2.0	1.4	9.6	27.2	11.8 <sup>i/</sup>	...	3.1	0.9	10.0	18.8	8.1 <sup>i/</sup>	...
Iraq	...	3.5	11.3	7.7	4.5	8.6 <sup>j/</sup>	...	3.1	18.1	12.9	5.6	11.9 <sup>j/</sup>
Jordanie	...	2.8 <sup>b/</sup>	6.0	31.2	7.0	14.2	...	3.1 <sup>b/</sup>	9.2	44.1	3.6	19.4
Liban	...	1.8 <sup>a/</sup>	4.5	...	...	...	...	2.0 <sup>a/</sup>	-3.5	...	...	...
Libye	...	6.1 <sup>a/</sup>	16.4	6.2	29.5	...	...	8.3 <sup>a/</sup>	15.9	12.1	11.7	...
Soudan	3.3	3.4 <sup>a/</sup>	11.6	16.8	19.8	30.8	4.2	2.8 <sup>a/</sup>	12.0	18.8	26.4	31.8
Syrie	1.3	4.2	16.7	...	5.0	4.4	1.3 <sup>a/</sup>	4.7	18.2	...	5.1	5.7
Turquie	3.6	7.1 <sup>k/</sup>	6.2	28.4	49.5	56.5	4.8	8.7 <sup>k/</sup>	7.7	30.6	44.7	51.3
<b>AFRIQUE</b>												
Algérie	...	...	5.1	11.9	17.2	13.8 <sup>i/</sup>	...	...	7.2	15.3	19.2	17.3 <sup>j/</sup>
Cameroun	...	3.3 <sup>k/</sup>	10.2	14.6	12.6	6.6	...	4.6 <sup>k/</sup>	11.5	23.5	11.5	4.8
Ethiopie	...	3.0 <sup>e/</sup>	3.7	16.7	14.3	16.0	...	3.5 <sup>e/</sup>	2.7	16.8	17.1	18.0 <sup>i/</sup>
Gabon	4.4 <sup>d/</sup>	3.0	11.4	13.8	10.8	8.0	3.3 <sup>d/</sup>	2.1	2.7	...	...	9.6 <sup>i/</sup>
Gambie	...	...	10.5	12.4	8.8	6.1	...	...	12.8	12.5	6.3	5.8
Ghana	11.8	3.7	17.4	80.6	...	62.7	14.0	2.1	20.3	114.1	...	73.5
Côte d'Ivoire	2.6	4.9	8.2	27.4	13.0	16.7	2.8	5.9	9.3	40.0	11.3	22.0
Kenya	2.0	1.7	13.9 <sup>e/</sup>	10.3	10.3	7.2	1.9	2.0	14.7 <sup>e/</sup>	11.8	12.2	5.6
Libéria	...	4.4	12.1	6.2	7.3	11.4	...	3.4	13.7	9.9	11.3	11.6
Madagascar	...	2.3	9.7	3.0	6.5	14.0	...	2.2	12.0	1.4	7.7	14.5
Malawi	...	2.0 <sup>b/</sup>	8.9	4.2	8.7	11.3	...	3.4 <sup>b/</sup>	10.7	1.7	6.4	13.9
Maurice	1.0 <sup>d/</sup>	3.0	13.1	9.2	8.5	14.5	0.6 <sup>d/</sup>	3.0	14.7	18.6	6.7	14.4
Maroc	4.0	0.6	5.4 <sup>e/</sup>	12.6	9.8	8.3	4.6	0.1	7.2 <sup>e/</sup>	13.8	8.4	6.4
Mozambique	1.9 <sup>m/</sup>	3.7	10.5	...	...	...	0.7 <sup>m/</sup>	4.7	11.1	...	...	...
Niger	...	3.8	7.9	23.3	10.1	6.7 <sup>n/</sup>	...	4.4	10.6	26.7	7.0	2.9 <sup>n/</sup>
Nigéria	3.2	5.6	11.5	13.8	24.3	11.1	2.0	8.8	13.1	21.1	25.6	7.1
Sénégal	...	...	13.0	11.3	3.9	9.5	...	...	16.5	13.8	3.4	8.3
Sierra Leone	3.9 <sup>p/</sup>	4.3	8.4	8.3	10.9	21.3	0.6 <sup>p/</sup>	4.8	11.0	-7.3	8.2	23.5
Somalie	7.4	2.5 <sup>k/</sup>	7.5	10.6	12.0	...	7.5	2.8 <sup>k/</sup>	9.1	13.2	14.1	...
Swaziland	...	2.7 <sup>b/</sup>	9.3	16.5	8.5	16.4	...	2.5 <sup>b/</sup>	9.8	18.9	8.3	14.0
Tanzanie	1.2	3.7	13.1	11.6	11.5	13.6	1.2	2.5	17.7	13.9	15.4	12.3
Togo	...	2.1 <sup>e/</sup>	8.9	21.3	1.3	6.9 <sup>i/</sup>	...	2.6 <sup>e/</sup>	9.7	27.3	-8.0	6.1 <sup>i/</sup>
Tunisie	4.5	2.9	4.8	6.7	...	7.7	4.8	3.1	5.2	5.0	...	9.3
Ouganda	5.4	4.0	23.4	...	...	...	7.3	3.5	24.3	...	...	...
Zaïre	15.6 <sup>m/</sup>	23.0	18.6	65.4	58.4	107.9 <sup>n/</sup>	19.0 <sup>m/</sup>	22.0	21.2	70.3	64.9	105.8 <sup>n/</sup>
Zambie	2.4	8.7 <sup>h/</sup>	7.1	19.8	16.4	9.8	2.4	8.8 <sup>h/</sup>	7.4	18.2	17.0	8.9

a/ 1965-69. b/ 1967-70. c/ 1972-75. d/ 1962-65. e/ 1966-70. f/ 1960-62. g/ 1973/75. h/ 1965-68.  
i/ Janvier-novembre. j/ Janvier-septembre. k/ 1968-70. l/ Janvier-juin. m/ 1963-65. n/ Janvier-mai.  
p/ 1961-65.

Source: Bureau international du travail, Bulletin des statistiques du travail, Genève, troisième chapitre, 1980.

TABLEAU ANNEXE 16. DISPONIBILITES ENERGETIQUES D'ORIGINE ALIMENTAIRE PAR HABITANT PAR RAPPORT AUX BESOINS NUTRITIONNELS DANS CERTAINS PAYS ET CERTAINES REGIONS EN DEVELOPPEMENT

	Moyennes					Besoins Calories par jour et par habitant
	1966-68	1969-71	1972-74	1975-77	1978	
	..... Pourcentage des besoins .....					
<b>AFRIQUE</b>						
Algérie	77	79	85	93	98	2 400
Cameroun	89	93	97	104	107	2 320
République centrafricaine	90	96	101	96	96	2 260
Ethiopie	86	87	80	78	74	2 330
Ghana	92	97	95	89	88	2 300
Côte d'Ivoire	111	119	106	107	112	2 310
Kenya	96	96	96	92	90	2 320
Madagascar	103	106	106	109	104	2 270
Malawi	90	99	101	96	95	2 320
Maroc	96	103	108	108	107	2 420
Nigéria	93	94	93	94	100	2 360
Sierra Leone	95	94	91	90	93	2 300
Tanzanie	89	87	89	92	88	2 320
Ouganda	93	97	93	84	85	2 330
Haute-Volta	85	83	78	84	86	2 370
Zaïre	99	100	102	102	94	2 220
<b>PAYS D'ASIE A ECONOMIE CENTRALEMENT PLANIFIEE</b>						
Chine	90	90	94	100	103	2 360
Mongolie	100	96	100	104	109	2 430
Viet Nam, Rép. soc. du	97	101	100	97	94	2 160
<b>EXTREME-ORIENT</b>						
Bangladesh	90	87	85	84	82	2 210
Hong-kong	113	118	117	117	123	2 290
Inde	83	90	88	85	92	2 210
Indonésie	86	91	96	98	101	2 160
Corée, Rép. de	103	112	114	116	120	2 350
Malaisie	108	120	114	117	119	2 240
Pakistan	88	96	96	98	97	2 310
Philippines	84	88	89	94	101	2 260
<b>AMERIQUE LATINE</b>						
Argentine	114	127	124	127	128	2 650
Bolivie	80	83	83	86	89	2 390
Brésil	104	105	103	105	106	2 390
Colombie	88	90	94	97	101	2 320
Guatemala	89	94	93	92	94	2 190
Honduras	92	94	91	92	97	2 260
México	116	116	118	119	120	2 330
Paraguay	114	120	117	121	126	2 310
Uruguay	107	111	109	110	111	2 670
Venezuela	91	95	94	101	105	2 470
<b>PROCHE-ORIENT</b>						
Egypte	101	101	104	112	115	2 510
Iran	89	91	104	122	127	2 410
Arabie saoudite	86	88	83	87	97	2 420
Soudan	81	88	88	94	99	2 350
Turquie	111	115	112	116	117	2 520
Yémen, Rép. arabe du	89	86	86	93	96	2 420

Source: Bilans FAO des disponibilités alimentaires.

TABLEAU ANNEXE 17. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS DE DEVELOPPEMENT EN COURS

Région et pays	Taux de croissance annuel moyen (d'après des données ONU/FAO)		Durée et portée du plan a/	Objectifs visés dans le plan national de développement											
	Popu-lation	Demande inté-rieure de produits alimentaires		Taux de croissance prévu					Investissement prévu b/						
				PIB	Emploi total	Production agricole Totale	Céréales	Consom-mation d'en-grais	Recettes d'exportation Totales	Pro-duits agricoles	Part des investissements totaux dans le PIB	Part des investissements publics dans les investissements totaux	Part de l'agri-culture dans : Investissements totaux	Investissements publics	Part des dépenses pour la mise en valeur des terres et des eaux dans les investissements totaux c/
	Pourcentage annuel			Pourcentage annuel					Pourcentage						
<b>AFRIQUE</b>															
Burundi	2.2	5.2	1978-82 C	5.8	...	3.4	...	...	7.9	...	27.0	...	22.2	...	44.0
Cameroun	1.9	2.6	1976-81 C	7.1	6.2	...	...	...	...	...	19.5	70.7	17.3	16.6	...
Gabon	1.0	4.3	1976-80 C	5.5	6.7	3.5	...	...	3.7	...	49.0	66.0	3.5	...	...
Gambia	1.9	4.3	1975-80 C	...	...	4.7	7.0	...	...	...	...	...	14.9	...	...
Ghana	2.7	5.1	1975-80 C	5.5	...	...	...	...	2.0	...	...	...	...	...	...
Cote d'Ivoire	2.5	3.6	1976-80 C	8.7	...	6.9	...	10.7	...	8.3	5.6	32.0	51.9	13.6	26.2
Kenya	3.5	4.3	1979-83 PS	6.3	3.8	4.7	3.6	9.0	5.8	4.1	20.6	...	...	18.7	16.0
Lesotho	1.9	...	1976-80 C	7.9	2.1	6.5	2.3	...	22.0	...	13.5	...	...	32.6	5.0
Libéria	2.3	2.8	1976-80 C	6.8	3.3	...	...	...	13.0	...	9.0	...	19.3	19.3	60.5
Madagascar	2.9	3.6	1978-80 C	5.7	...	4.3	...	...	7.3	...	...	40.2	27.7	22.6	36.5
Malawi	2.4	6.3	1971-80 C	8.2	...	5.4	...	...	10.0	9.0	23.8	36.7	8.2	19.3	...
Maurice	1.8	2.8	1975-80 C	6.9	4.7	...	...	...	...	...	28.0	...	...	...	32.0
Maroc	3.2	4.3	1978-80 C	4.9	4.1	4.1	3.6	...	6.6	4.7	24.0	26.3	16.2	18.0	57.0
Nigeria	2.7	2.9	1975-80 C	9.5	2.6	5.0	5.0	...	5.0	0.6	26.6	66.7	8.3	6.5	...
Sénégal	2.9	0.5	1977-81 C	5.8	2.2	...	...	12.0	...	...	...	56.8	15.2	...	...
Tanzanie	3.1	...	1976-81 C	6.7	...	5.6	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Togo	2.8	0.4	1976-80 C	8.0	...	5.2	...	...	...	...	33.0	88.4	21.8	...	35.1
Tunisie	2.3	7.1	1977-81 C	7.5	4.0	3.6	3.5	...	10.0	4.7	25.0	43.0	15.8	26.2	10.0
Ouganda	3.0	...	1976-80 C	...	...	...	...	...	...	...	...	...	20.0	...	75.9
Zambie	3.3	...	1979-83 C	4.8	3.8	5.5	...	...	5.4	...	29.0	...	...	...	...
<b>EXTREME-ORIENT</b>															
Bangladesh	2.8	...	1978-80 C	5.6	...	4.1	4.0	...	11.0	...	29.2	84.5	25.0	27.0	56.0
Fidji	2.1	...	1976-80 C	7.0	3.0	4.6	13.4	6.0	8.3	8.6	22.7	54.0	...	21.8	16.8
Corée, Rép. de	2.0	4.5	1977-81 C	9.0	3.1	4.0	3.3	...	16.0	...	25.4	...	11.2	...	...
Malaisie	2.8	3.0	1976-80 C	8.5	3.3	7.3	...	...	13.4	...	27.8	40.3	10.7	25.5	5.9
Pakistan	2.8	...	1978-83 C	7.0	3.4	6.0	7.5	15.0	11.0	...	19.4	69.6	15.7	21.7	24.2
Thaïlande	3.3	4.8	1977-81 C	7.0	2.3	5.0	...	...	14.0	...	11.1	41.9	15.5	36.9	10.5
<b>AMERIQUE LATINE</b>															
Bolivie	2.5	5.0	1976-80 C/AS	7.7	2.9	7.4	6.8	9.2	...	17.9	28.0	70.0	9.6	10.1	31.0
Chili	1.8	0.9	1975-80 AS	6.6	4.6	4.8	7.5	...	...	11.8	13.0	47.0	...	...	...
République dominicaine	2.6	...	1980-82 AS	...	...	5.4	...	...	...	6.9	...	...	...	...	...
El Salvador	3.2	3.2	1978-82 C/AS	7.5	3.6	5.5	4.9	8.4	7.1	5.1	24.0	41.9	...	14.0	...
Grenade o/	0.4	...	1977-82 AS	4.8	...	...	...	...	5.6	...	27.4	34.1	...	21.4	...
Guatemala	3.1	...	1979-82 C	...	...	3.5	3.8	...	...	...	...	...	...	...	...
Guyane	2.3	...	1979-81 C	...	...	...	...	...	...	...	16.0	...	...	30.0	...
Haïti	1.5	2.6	1976-81 C/AS	5.0	...	3.0	4.7	...	9.3	8.0	19.9	67.0	15.0	18.8	29.0
Jamaïque	1.5	...	1978-82 C	3.2	...	7.0	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Panama	2.9	4.1	1976-80 PS	7.0	2.5	5.7	3.7	14.0	7.2	9.5	16.0	54.4	4.9	7.0	28.0
Paraguay	3.0	...	1977-81 C	7.6	...	6.9	...	...	11.7	...	26.3	26.4	...	10.0	24.2
Venezuela	3.0	2.7	1976-80 PS	8.2	0.5	9.6	10.0	18.0	25.4	11.0	25.0	53.0	9.0	7.0	16.0
<b>PROCHE-ORIENT</b>															
Afghanistan	2.4	3.3	1976-83 C	6.2	2.1	4.7	...	...	8.2	...	19.1	84.7	18.2	24.7	65.8
Jordanie	3.5	...	1976-80 C	12.0	...	7.0	...	...	22.7	5.1	36.4	49.9	5.2	...	46.4
Libye	4.1	4.8	1976-80 C	10.7	6.5	15.8	9.0	...	7.9	...	30.5	87.0	12.0	12.0	...
Arabie saoudite	3.0	5.5	1975-80 C	10.2	7.8	4.0	...	...	...	...	30.0	...	8.0	...	...
Soudan	3.1	3.5	1977-83 C	7.5	...	6.5	...	...	...	11.0	22.0	58.0	26.0	30.0	52.0
Rép. arabe syrienne	3.3	4.9	1976-80 C	12.0	4.9	9.0	9.7	...	7.0	...	29.0	83.0	3.5	4.3	20.0
Yémen, Rép. arabe du	3.0	4.5	1976-80 C	8.2	1.7	5.5	5.2	31.0	12.3	...	47.0	48.3	14.2	12.7	56.7

a/ PE = Plan d'ensemble; SP = Secteur public; SA = Secteur agricole; b/ Chaque fois que cela a été possible on a donné le montant des investissements nets. Toutefois, dans de nombreux cas, aucune distinction n'est établie dans le plan et les chiffres peuvent se rapporter aux investissements bruts ou comprendre certains éléments de dépenses renouvelables. Le secteur agricole englobe la production animale, les pêches, les forêts, l'irrigation, la mise en valeur des terres, le développement communautaire et la vulgarisation agricole. c/ La mise en valeur des terres et des eaux comprend la bonification et le défrichement des terres, l'irrigation, les projets de drainage et de lutte contre les inondations ainsi que les barrages et les digues qui font partie de ces projets; la création de pâturages permanents, la construction et l'empoissonnement des étangs de pisciculture. Toutefois, les données dont on dispose sur les pays ne correspondent pas toujours entièrement à cette définition. d/ Part des investissements publics dans le PIB. e/ Emplois salariés. f/ Y compris le développement des ressources en eau et le développement rural. g/ Part dans les investissements agricoles. h/ PNB. i/ Le taux de croissance annuel prévu de la production alimentaire totale est 2,7 pour cent. j/ Part des investissements totaux dans le PNB. n/ Emploi dans le secteur agricole seulement. o/ On se réfère à l'hypothèse moyenne des "Public Investment Alternatives" 1978-82. p/ Taux annuel moyen 1973-85. q/ Le taux de croissance se réfère au PIB agricole.

TABLEAU ANNEXE 18. PART ANNUELLE DE L'AGRICULTURE AU SENS "LARGE" DANS LES ENGAGEMENTS OFFICIELS  
TOTAUX DE SOURCES MULTILATERALES ET BILATERALES, POUR TOUS LES SECTEURS, 1973-79

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979 <sup>1/</sup>
	..... % .....						
Engagements, y compris les engagements à des conditions de faveur							
Institutions multilatérales <sup>2/</sup>	26	32	38	32	36	37	37
Banque mondiale <sup>3/</sup>	27	33	40	31	39	42	37
Banques régionales de développement <sup>3/</sup>	19	28	37	36	35	23	33
Aide multilatérale de l'OPEP <sup>3/</sup>	-	41	8	25	13	29	6
Sources bilatérales	6	9	7	7	10	9	...
CAD/CEE	6	10	8	8	11	11	12
Aide bilatérale de l'OPEP	5	3	6	5	6	3	...
Toutes sources (multilatérales + bilatérales)	11	14	14	13	17	16	...
Engagements à des conditions de faveur uniquement (APD)							
Institutions multilatérales <sup>2/</sup>	34	45	43	46	44	49	49
Banque mondiale <sup>3/</sup>	33	46	43	44	54	52	52
Banques régionales de développement <sup>3/</sup>	31	48	46	54	50	47	53
Aide multilatérale de l'OPEP <sup>3/</sup>	-	33	21	29	11	27	6
Sources bilatérales	9	12	10	9	14	13	17
CAD/CEE	9	14	13	11	16	16	18
Aide bilatérale de l'OPEP	4	4	5	5	7	3	10
Toutes sources (multilatérales + bilatérales)	13	16	14	15	18	19	22

<sup>1/</sup> Données préliminaires. <sup>2/</sup> PNUD, GCRAI, FAO/PCT (à partir de 1977) et FIDA (à partir de 1978).  
<sup>3/</sup> Non compris les engagements en faveur du GCRAI.

Source: FAO et OCDE.



TABLEAU ANNEXE 19. VENTILATION EN POURCENTAGE DES ENGAGEMENTS OFFICIELS DE SOURCES MULTILATERALES ET BILATERALES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE AU SENS "LARGE", 1973-79

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979 <sup>1/</sup>
	..... % .....						
Engagements y compris les engagements à des conditions de faveur							
Institutions multilatérales	55	52	58	57	57	58	52
Banque mondiale <sup>2/</sup>	41	37	41	37	38	44	35
Banques régionales de développement <sup>2/</sup>	9	11	13	14	14	10	12
Aide multilatérale de l'OPEP <sup>2/</sup>	-	1	-	2	2	1	-
Autres <sup>3/</sup>	5	3	4	4	3	3	5
Sources bilatérales	45	48	42	43	43	42	48
CAD/CEE	42	44	31	36	38	40	44
Aide bilatérale de l'OPEP	3	4	11	7	5	2	4
Toutes sources	100	100	100	100	100	100	100
Engagements à des conditions de faveur uniquement (APD)							
Institutions multilatérales	46	37	38	47	36	41	37
Banque mondiale <sup>2/</sup>	31	22	21	23	19	26	18
Banques régionales de développement <sup>2/</sup>	8	10	10	15	11	8	11
Aide multilatérale de l'OPEP <sup>2/</sup>	-	1	1	3	2	2	1
Autres <sup>3/</sup>	7	4	6	6	4	5	7
Sources bilatérales	54	63	62	53	64	59	63
CAD/CEE	52	59	50	47	56	55	59
Aide bilatérale de l'OPEP	2	4	12	6	8	4	4
Toutes sources	100	100	100	100	100	100	100

<sup>1/</sup> Données préliminaires. <sup>2/</sup> Non compris les engagements en faveur du GCRAI.

<sup>3/</sup> PNUD, GCRAI, FAO/PCT (à partir de 1977) et FIDA (à partir de 1978).

TABLEAU ANNEXE 20. VENTILATION EN POURCENTAGE DES ENGAGEMENTS OFFICIELS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE  
(NON COMPRIS LES DONS SOUS FORME D'ASSISTANCE TECHNIQUE) PAR CATEGORIES  
D'UTILISATION, 1973-79

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979 <sup>1/</sup>
	..... % .....						
Mise en valeur des terres et des eaux <sup>2/</sup>	19	21	21	19	25	26	18
Services agricoles	12	6	7	7	12	12	10
Fournitures de facteurs de production agricoles	10	12	7	7	4	5	3
Production végétale	10	5	4	10	5	8	7
Elevage	8	5	3	5	3	4	3
Pêches <sup>3/</sup>	2	3	2	2	3	3	3
Recherche, vulgarisation, formation	-	-	3	3	4	4	3
Agriculture (montants non attribués)	18	10	11	13	11	12	17
<b>TOTAL, SENS "ETROIT"</b>	<b>79</b>	<b>62</b>	<b>58</b>	<b>66</b>	<b>67</b>	<b>74</b>	<b>64</b>
Développement rural/infrastructure	7	13	16	16	16	15	16
Fabrication de facteurs de production agricoles <sup>4/</sup>	4	16	23	7	5	4	11
Agro-industries	9	3	2	10	9	5	6
Forêts	1	5	1	1	2	2	3
Développement régional	-	1	-	-	1	-	-
<b>TOTAL, SENS "LARGE"</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<sup>1/</sup> Données préliminaires. <sup>2/</sup> Y compris l'aménagement fluvial. <sup>3/</sup> Y compris des facteurs de production tels que chalutiers et engins de pêche. <sup>4/</sup> Principalement des engrais.

# LES ANNUAIRES DE LA FAO

*... une source unique des plus récentes informations  
sur le développement, les produits de base et les marchés.*

## **FAO: Rapport et perspectives sur les produits**

Souligne les points saillants de l'évolution des marchés mondiaux des produits agricoles importants. Attire l'attention sur les phénomènes affectant les pays en développement tant exportateurs qu'importateurs. Chaque édition contient un article spécial sur la production, la demande et le commerce des produits de base. Disponible également en anglais et en espagnol. Broché.

## **Annuaire statistique des pêches. Produits des pêches**

Comporte les données des années précédentes, y compris celles de l'année de l'édition courante. Les données touchent l'utilisation des captures, la production et le commerce international, par pays et par produits. Les statistiques des importations et des exportations sont exprimées en quantités et en valeur. Trilingue: anglais, espagnol et français. Relié.

## **La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture**

Etude mondiale de certains facteurs affectant l'évolution de l'alimentation et de l'agriculture dans les pays en développement, la situation des ressources naturelles et l'environnement humain en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture. Disponible également en anglais et en espagnol. Broché.

## **Annuaire FAO de la production**

Données sur tous les importants aspects de l'alimentation et de l'agriculture y compris la population, les nombres-indices des prix des produits agricoles, les disponibilités alimentaires, les salaires et les frets. Trilingue: anglais, espagnol, français. Relié.

## **Annuaire statistique des produits forestiers**

Une source périodique de statistiques annuelles de la production et du commerce des produits forestiers de plus de 100 pays, au cours des années qui ont précédé l'édition courante. Trilingue: anglais, espagnol et français. Relié.

## **Annuaire statistique des pêches. Captures et produits débarqués**

Contient les données des années précédentes, y compris celles de l'année de l'édition courante, des quantités annuelles de poisson, crustacés et mollusques capturés et débarqués. Les données sont présentées par pays et par produit dans les principales zones de pêche en eaux intérieures et en mer. Relié.

## **Annuaire FAO du commerce**

Renseignements statistiques relatifs au commerce international des principaux produits agricoles dans le monde. Trilingue: anglais, espagnol, français. Relié.

## **Annuaire des engrais**

Rapport annuel de la production, l'utilisation et le commerce des engrais dans le monde. Chaque édition comporte les informations les plus récentes. Trilingue: anglais, espagnol et français. Relié.

## **Annuaire de la santé animale**

Rapport annuel sur les maladies des animaux d'élevage dans le monde, accompagné de tableaux indiquant le nom des maladies et des espèces animales frappées par ces maladies. Trilingue: anglais, espagnol, français. Broché.

Commandes auprès des dépositaires de la FAO dont la liste apparaît au verso, ou  
auprès de la Section distribution et ventes



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Via delle Terme di Caracalla 00100 Rome, Italie

## AGENTS ET DÉPOSITAIRES DE LA FAO

<b>Algérie</b>	Société nationale d'édition et de diffusion, 92, rue Didouche Mourad, Alger.
<b>Allemagne, Rép. féd. d'</b>	Alexander Horn, Internationale Buchhandlung, Spiegelgasse 9, Postfach 3340, 6200 Wiesbaden.
<b>Arabie Saoudite</b>	University Bookshop, Airport Street, P.O. Box 394, Riyadh.
<b>Argentine</b>	Editorial Hemisferio Sur S.A., Libreria Agropecuaria, Pasteur 743, 1028 Buenos Aires.
<b>Australie</b>	Hunter Publications, 58A Gipps Street, Collingwood, Vic. 3066; Australian Government Publishing Service, Publishing Branch, P.O. Box 84, Canberra, A.C.T. 2600; and Australian Government Publications and Inquiry Centres in Canberra, Melbourne, Sydney, Perth, Adelaide and Hobart.
<b>Autriche</b>	Gerold & Co., Buchhandlung und Verlag, Graben 31, 1011 Vienne.
<b>Bangladesh</b>	ADAB, 79 Road 11A, P.O. Box 5045, Dhanmondi, Dacca.
<b>Belgique</b>	Service des publications de la FAO, M.J. de Lannoy, 302, avenue du Roi, 1060 Bruxelles. CCP 000-0808993-13.
<b>Bolivie</b>	Los Amigos del Libro, Perú 3712, Casilla 45, Cochabamba; Mercado 1315, La Paz; René Moreno 26, Santa Cruz; Junin esq. 6 de Octubre, Oruro.
<b>Brésil</b>	Livraria Mestre Jou, Rua Guaipá 518, São Paulo 10; Rua Senador Dantas 19-S205/206, 20.031 Rio de Janeiro; PRODIL, Promoção e Dist. de Livros Ltda., Av. Venâncio Aires 196, Caixa Postal 4005, 90.000 Porto Alegre; A NOSSA LIVRARIA, CLS 104, Bloco C, Lojas 18/19, 70.000 Brasília, D.F.
<b>Brunéi</b>	SST Trading Sdn. Bhd., Bangunan Tekno No. 385, Jln 5/59, P.O. Box 227, Petaling Jaya, Selangor.
<b>Canada</b>	Renouf Publishing Co. Ltd, 2182 Catherine St West, Montréal, Que. H3H 1M7.
<b>Chine</b>	China National Publications Import Corporation, P.O. Box 88, Beijing.
<b>Chili</b>	Tecnolibro S.A., Merced 753, entrepiso 15, Santiago.
<b>Chypre</b>	MAM, P.O. Box 1722, Nicosie.
<b>Colombie</b>	Litexsa Colombiana Ltda., Calle 55 N° 16-44, Apartado Aéreo 51340, Bogotá D.E.
<b>Corée, Rép. de</b>	The Eul-Yoo Publishing Co. Ltd, 112 Kwanchul-Dong, Chong-ro, P.O. Box Kwang-Whamoon No. 363, Séoul.
<b>Costa Rica</b>	Libreria, Imprenta y Litografia Lehmann S.A., Apartado 10011, San José.
<b>Cuba</b>	Empresa de Comercio Exterior de Publicaciones, O'Reilly 407 Bajos entre Aguacate y Compostela, La Havane.
<b>Danemark</b>	Munksgaard Boghandel, Norregade 6, 1165 Copenhague K.
<b>El Salvador</b>	Libreria Cultural Salvadoreña S.A. de C.V., Calle Arce 423, Apartado Postal 2296, San Salvador.
<b>Equateur</b>	Su Libreria Cia. Ltda., Garcia Moreno 1172 y Mejia, Apartado 2556, Quito; Chimborazo 416, Apartado 3565, Guayaquil.
<b>Espagne</b>	Mundi Prensa Libros S.A., Castelló 37, Madrid 1; Libreria Agrícola, Fernando VI 2, Madrid 4.
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>	UNIPUB, 345 Park Avenue South, New York, N.Y. 10010.
<b>Finlande</b>	Akateeminen Kirjakauppa, 1 Keskuskatu, P.O. Box 128, 00101 Helsinki 10.
<b>France</b>	Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, 75005 Paris.
<b>Ghana</b>	Fides Enterprises, P.O. Box 1628, Accra; Ghana Publishing Corporation, P.O. Box 3632, Accra.
<b>Grèce</b>	G.C. Eleftheroudakis S.A., International Bookstore, 4 Nikis Street, Athènes (T-126); John Mihalopoulos & Son, International Booksellers, 75 Hermou Street, P.O. Box 73, Thessalonique.
<b>Guatemala</b>	Distribuciones Culturales y Técnicas «Artemis», 5a. Avenida 12-11, Zona 1, Apartado Postal 2923, Guatemala.
<b>Guinée-Bissau</b>	Conselho Nacional da Cultura, Avenida da Unidade Africana, C.P. 294, Bissau.
<b>Guyane</b>	Guyana National Trading Corporation Ltd, 45-47 Water Street, P.O. Box 308, Georgetown.
<b>Haïti</b>	Librairie «A la Caravelle», 26, rue Bonne Foi, B.P. 111, Port-au-Prince.
<b>Hong-kong</b>	Swindon Book Co., 13-15 Lock Road, Kowloon.
<b>Hongrie</b>	Kultura, P.O. Box 149, 1389 Budapest 62.
<b>Inde</b>	Oxford Book and Stationery Co., Scindia House, New Delhi 110001; 17 Park Street, Calcutta 700016.
<b>Indonésie</b>	P.T. Sari Agung, 94. Kebon Sirih, P.O. Box 411, Djakarta.
<b>Irak</b>	National House for Publishing, Distributing and Advertising, Jamhuriya Street, Bagdad.
<b>Iran</b>	Iran Book Co. Ltd, 127 Nadershah Avenue, P.O. Box 14-1532, Téhéran.
<b>Irlande</b>	The Controller, Stationery Office, Dublin 4.
<b>Islande</b>	Snaebjörn Jónsson and Co. h.f., Hafnarstraeti 9, P.O. Box 1131, 101 Reykjavik.
<b>Italie</b>	Section distribution et ventes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome; Libreria Scientifica Dott. Lucio De Biasio «Aefour», Via Meravigli 16, 20123 Milan; Libreria Commissionaria Sansoni S.p.A. «Licos», Via Lamarmora 45, C.P. 552, 50121 Florence.
<b>Jamaïque</b>	Teacher Book Centre Ltd, 95 Church Street, Kingston.

<b>Japon</b>	Maruzen Company Ltd, P.O. Box 5050, Tokyo International 100-31.
<b>Kenya</b>	The Book Centre Ltd, Kijabe Street, P.O. Box 47540, Nairobi.
<b>Koweït</b>	Saeed & Samir Bookstore Co. Ltd, P.O. Box 5445, Koweït.
<b>Luxembourg</b>	Service des publications de la FAO, M.J. de Lannoy, 202, avenue du Roi, 1060 Bruxelles (Belgique).
<b>Maroc</b>	Librairie «Aux Belles Images», 281, avenue Mohammed V, Rabat.
<b>Maurice</b>	Nalanda Company Limited, 30 Bourbon Street, Port-Louis.
<b>Mexique</b>	Dilitsa S.A., Puebla 182-D, Apartado 24-448, Mexico 7, D.F.
<b>Malaisie</b>	SST Trading Sdn. Bhd., Bangunan Tekno No. 385, Jln 5/59, P.O. Box 227, Petaling Jaya, Selangor.
<b>Nigéria</b>	University Bookshop (Nigeria) Limited, University of Ibadan, Ibadan.
<b>Norvège</b>	Johan Grundt Tanum Bokhandel, Karl Johansgate 41-43, P.O. Box 1177 Sentrum, Oslo 1.
<b>Nouvelle-Zélande</b>	Government Printing Office : Government Bookshops at Rutland Street, P.O. Box 5344, Auckland ; Alma Street, P.O. Box 857, Hamilton ; Mulgrave Street, Private Bag, Wellington ; 130 Oxford Terrace, P.O. Box 1721, Christchurch ; Princes Street, P.O. Box 1104, Dunedin.
<b>Pakistan</b>	Mirza Book Agency, 65 Shahrah-e-Quaid-e-Azam, P.O. Box 729, Lahore 3.
<b>Panama</b>	Distribuidora Lewis S.A., Edificio Dorasol, Calle 25 y Avenida Balboa, Apartado 1634, Panama 1.
<b>Paraguay</b>	Agencia de Librerías Nizza S.A., Tacuarí 144, Asunción.
<b>Pays-Bas</b>	Keesing Boeken B.V., Hondecoeterstraat 16, 1017 LS Amsterdam.
<b>Pérou</b>	Librería Distribuidora «Santa Rosa», Jirón Apurímac 375, Casilla 4937, Lima 1.
<b>Philippines</b>	The Modern Book Company Inc., 926 Rizal Avenue, P.O. Box 632, Manille.
<b>Pologne</b>	Ars Polona, Krakowskie Przedmiescie 7, 00-068 Varsovie.
<b>Portugal</b>	Livraria Bertrand, S.A.R.L., Rua João de Deus, Venda Nova, Apartado 37, Amadora ; Livraria Portugal, Dias y Andrade Ltda., Rua do Carmo 70-74, Apartado 2681, 1117 Lisbonne Code ; Edições ITAU, Avda. da República 46/A-r/c Esqdo., Lisbonne 1.
<b>Rép. Dominicaine</b>	Fundación Dominicana de Desarrollo, Casa de las Gárgolas, Mercedes 4, Apartado 857, Zona Postal 1, Saint-Domingue.
<b>Roumanie</b>	Illexim, Calea Grivitei N° 64-66, B.P. 2001, Bucarest.
<b>Royaume-Uni</b>	Her Majesty's Stationery Office, 49 High Holborn, Londres, WC1V 6HB (seulement aux visiteurs) ; P.O. Box 569, Londres, SE1 9NH (commandes commerciales et expédiées par poste, Londres et région) ; 13a Castle Street, Edimbourg EH2 3AR ; 41 The Hayes, Cardiff CF1 1JW ; 80 Chichester Street, Belfast BT1 4JY ; Brazennose Street, Manchester M60 8AS ; 258 Broad Street, Birmingham B1 2HE ; Southey House, Wine Street, Bristol BS1 2BQ.
<b>Sénégal</b>	Librairie Africa, 58, avenue Georges Pompidou, B.P. 1240, Dakar.
<b>Singapour</b>	MPH Distributors (S) Pte. Ltd, 71/77 Stamford Road, Singapour 6 ; Select Books Pte. Ltd, 215 Tanglin Shopping Centre, Tanglin Road, Singapore 1024 ; SST Trading Sdn. Bhd., Bangunan Tekno No. 385, Jln 5/59, P.O. Box 227, Petaling Jaya, Selangor.
<b>Somalie</b>	«Samater's», P.O. Box 936, Mogadishu.
<b>Soudan</b>	University Bookshop, University of Khartoum, P.O. Box 321, Khartoum.
<b>Sri Lanka</b>	M.D. Gunasena and Co. Ltd, 217 Norris Road, Colombo 11.
<b>Suède</b>	C.E. Fritzes Kungl. Hovbokhandel, Regeringsgatan 12, P.O. Box 16456, 103 27 Stockholm.
<b>Suisse</b>	Librairie Payot S.A., Lausanne et Genève ; Buchhandlung und Antiquariat Heinemann & Co., Kirchgasse 17, 8001 Zürich.
<b>Suriname</b>	VACO n.v. in Suriname, Dominee Straat 26, P.O. Box 1841, Paramaribo.
<b>Tanzanie</b>	Dar es-Salaam Bookshop, P.O. Box 9030, Dar es-Salaam ; Bookshop, University of Dar es-Salaam, P.O. Box 893, Morogoro.
<b>Tchécoslovaquie</b>	ARTIA, Ve Smeckach 30, P.O. Box 790, 111 27 Prague 1.
<b>Thaïlande</b>	Suksapan Panit, Mansion 9, Rajadamnern Avenue, Bangkok.
<b>Togo</b>	Librairie du Bon Pasteur, B.P. 1164, Lomé.
<b>Trinité-et-Tobago</b>	The Book Shop, 22 Queens Park West, Port of Spain.
<b>Tunisie</b>	Société tunisienne de diffusion, 5, avenue de Carthage, Tunis.
<b>Uruguay</b>	Librería Editorial Juan Angel Peri, Alzaibar 1328, Casilla de Correos 1755, Montevideo.
<b>Venezuela</b>	Blume Distribuidora S.A., Gran Avenida de Sabana Grande, Residencias Caroni, Local 5, Apartado 70.017, Caracas.
<b>Yougoslavie</b>	Jugoslovenska Knjiga, Trg. Republike 5/8, P.O. Box 36, 11001 Belgrade ; Cankarjeva Založba, P.O. Box 201-IV, 61001 Ljubljana ; Prosveta, Terazije 16, P.O. Box 555, 11001 Belgrade.
<b>Zambie</b>	Kingstons (Zambia) Ltd, Kingstons Building, President Avenue, P.O. Box 139, Ndola.
<b>Autres pays</b>	Les commandes ou les demandes de renseignements émanant de pays pour lesquels des agents ou des dépositaires n'ont pas encore été désignés peuvent être adressées à : Section distribution et ventes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie.

# PUBLICATIONS DE LA FAO

---

La FAO fait paraître un certain nombre de publications annuelles, revues et autres ouvrages embrassant une large gamme de sujets. Ci-après quelques-unes de ces publications.

## **Publications annuelles**

*Annuaire de la production*

*Annuaire du commerce*

*Annuaire des engrais*

*Annuaire statistique des pêches - Captures et quantités débarquées*

*Annuaire statistique des pêches - Produits des pêches*

*Annuaire des produits forestiers*

*Annuaire de la santé animale*

*FAO: Rapport et perspectives sur les produits*

## **Revues**

*Revue mondiale de zootechnie*

*Bulletin mensuel: économie et statistique agricoles*

*Alimentation et nutrition*

*Unasylva*

## **Autres**

*Produits agricoles - Projections pour 1975 et 1985*

*Etude FAO: Forêts n° 18 - Prix des produits forestiers*

*Quatrième enquête mondiale de la FAO sur l'alimentation*

Pour tous renseignements sur les disponibilités et les prix de ces publications, s'adresser aux agents et dépositaires de la FAO dont la liste figure par ailleurs dans le présent volume.

**« La précarité de la situation est telle en 1981 que jamais, depuis la campagne 1973/74, le monde n'avait dépendu à ce point des récoltes vivrières, en particulier celles de céréales. »**

**« La majeure partie des ressources halieutiques de la mer relève désormais des juridictions nationales: cette manifestation tangible du Nouvel ordre économique international ouvre de nouvelles perspectives aux États côtiers. »**

**EDOUARD SAOUMA**  
Directeur général  
Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture

P-00  
ISBN 92-5-201043-2